



HAL
open science

L'AFP, une entreprise unique, des origines à l'histoire de son statut d'exception, 1832-2015

Jade Azzoug

► To cite this version:

Jade Azzoug. L'AFP, une entreprise unique, des origines à l'histoire de son statut d'exception, 1832-2015. Histoire. Université Paris Saclay (COMUE), 2019. Français. NNT : 2019SACLV051 . tel-02443388

HAL Id: tel-02443388

<https://theses.hal.science/tel-02443388>

Submitted on 17 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'AFP, une entreprise unique

Des origines de l'Agence à l'histoire de son statut d'exception

Thèse de doctorat de l'Université Paris-Saclay
préparée à l'Université de Versailles, Saint-Quentin-En-Yvelines

**Ecole doctorale N°578 Sciences de l'Homme
et de la Société (SHS)**
**Spécialité de doctorat : histoire, histoire de
l'art et archéologie**

Thèse présentée et soutenue à Paris, le 13 septembre 2019 par

Jade AZZOUG MONTANE

Composition du Jury :

Claire Blandin Professeure d'Université, Paris 13	Rapporteure
Isabelle Veyrat-Masson Directrice CNRS	Rapporteure
Jean Garrigues Professeur d'Université, Orléans	Président du Jury
Jamil Dakhli Professeur d'Université, Paris 3 Sorbonne nouvelle	Examineur
François Robinet Maître de conférences, UVSQ	Examineur
Christian Delporte Professeur d'Université, UVSQ	Directeur de thèse

L'AFP, une entreprise unique

Des origines de l'Agence à l'histoire de son statut d'exception

Sommaire

<i>Remerciements</i>	8
<i>Introduction générale</i>	9
-----	9
<i>L'AFP, une agence mondiale d'information</i>	9
<i>Première partie</i>	18
-----	18
<i>Des origines de l'AFP à la naissance de son statut d'exception, 1832-1957</i>	18
<i>Introduction (I)</i>	19
<i>L'AFP, une certaine continuité d'Havas information</i>	19
<i>Chapitre 1</i>	21
<i>L'AFP héritière de la branche information de l'agence Havas</i>	21
Un slogan : être les premiers avant tout.....	21
Naissance d'une agence mondiale d'information	22
Havas fait école en Europe et scelle des accords de non-concurrence	26
Un métier qui se professionnalise	28
L'ancêtre de l'AFP se soumet à l'Etat lors des deux conflits mondiaux.....	31
L'agence Havas se soumet à l'Etat	31
Le Quai d'Orsay réorganise l'information d'Havas à l'étranger	36
Une agence sous tutelle	42
Havas information se transforme en OFI avant de devenir AFP	46
Un office français d'information	46
Des agences dissidentes à Londres et en Afrique du Nord.....	49
L'AID : une agence d'information au service du gouvernement français clandestin.....	52
<i>Chapitre 2</i>	58
<i>L'AFP et son statut provisoire</i>	58
L'Agence France-Presse (AFP)	59
L'AFP devient une agence mondiale d'information.....	59
Le traitement et la diffusion de l'information.....	71
Les services « annexes » de l'AFP	77
Le développement de l'AFP fragilisé par l'instabilité gouvernementale	82
Les répercussions de l'instabilité gouvernementale sur le développement de l'Agence	82
Agence nationale ou agence mondiale	85
Recherche d'un financement pour une AFP indépendante.....	87



L'AFP face à son impasse financière	91
Des propositions de loi déposées à l'Assemblée nationale	91
Un statut provisoire difficile à réformer	93
L'AFP au début des années 1950	96
<i>Chapitre 3</i>	101
<i>Le statut idéal</i>	101
L'abandon d'une AFP coopérative des journaux français.....	102
Les journaux français abandonnent l'idée d'une AFP coopérative de journaux	102
Les travaux préparatoires pour trouver le statut idéal.....	104
L'AFP, une entreprise sui generis.....	112
L'AFP en 1957.....	114
L'AFP, une vieille maison	114
Les services rédactionnels	117
La copie AFP proche de ses concurrentes.....	122
Les ambiguïtés du statut de l'AFP	124
La gouvernance de l'AFP	124
Les finances de l'Agence sous nouveau statut.....	127
La quadrature du cercle	131
<i>Conclusion(I)</i>	134
<i>L'Etat a besoin de l'Agence</i>	134
<i>Deuxième partie</i>	136
-----	136
<i>L'AFP face à ses crises (1957-2015)</i>	136
<i>Introduction (II)</i>	137
<i>L'Etat reprend la gestion de l'Agence</i>	137
<i>Chapitre 1</i>	139
<i>L'AFP sur le chemin de sa liberté</i>	139
Nouveau siège social et développement à l'international.....	139
Un nouvel immeuble sur l'ancien site de l'Agence	139
L'AFP renforce ses équipes dans le monde	142
L'AFP face à la concurrence	147
L'objectivité de l'information à l'épreuve des « événements algériens »	152
L'objectivité liée obligatoirement à la notion d'équilibre	152
Censure et autocensure	154
L'ingérence évidente du gouvernement : le Premier ministre veut modifier le statut de l'AFP	161
L'AFP peine à se diversifier pour faire face à la fragilité de ses finances	167
Une entreprise commerciale fragile financièrement	167
L'Agence veut diversifier sa production	172
La photo, le point faible de l'AFP	174
<i>Chapitre 2</i>	177
<i>L'AFP : une certaine continuité d'Havas information</i>	177
Jean Marin face aux contestations du personnel de l'Agence.....	178
Des contestations proches des idées d'autogestion de mai 1968	178

L'affichage des postes : une revendication de la nouvelle génération de journalistes.....	180
L'AFP : entre lenteur et nouvelles technologies	184
L'AFP : héritière d'Havas information	185
Un métier et une organisation du travail proches de l'AFP de 1944.....	185
L'AFP : un cloisonnement des métiers	197
Un sentiment d'appartenance et d'attachement à l'Agence.....	198
Qui paie commande : l'Etat reprend la gestion de l'AFP	202
L'AFP confrontée aux ambiguïtés de son statut.....	202
Qui paie, commande	205
L'informatisation de l'Agence : entre accord et révolution technique	215
Chapitre 3	221
L'AFP : une entreprise de son époque.....	221
L'AFP : entre instabilité de sa présidence et changement stratégique.....	223
L'Agence réorganise sa direction en plusieurs pôles	223
La nouvelle stratégie de l'AFP : une diversification de sa production.....	225
L'Agence devient multi-produits	228
L'AFP veut être compétitive face à la concurrence	231
L'AFP a enfin son service photo international	232
Le plan de développement n'engrange pas de bénéfices	239
Henri Pigeat s'en va mais son plan de redressement reste	241
L'AFP entre crises et instabilité présidentielle	247
Les PDG de l'AFP ne font que passer	247
Un rapport de l'Inspection Générale des Finances révèle une faille du statut.....	256
Le dilemme de l'AFP : modification du statut ou paix sociale.....	265
Conclusion (II)	296
L'information AFP : un label.....	296
Conclusion générale	300
L'AFP, au-delà d'une histoire politique, d'autres perspectives de recherche.....	300
Histoire politique de l'AFP et ses relations avec les pouvoirs publics	300
Nouvelles perspectives de recherche	305
Sigles.....	308
Principaux sigles utilisés.....	309
Glossaire	312
Chronologie	314
Sources et bibliographie.....	321
Sources.....	322
Archives nationales – Pierrefitte-sur-Seine	322
Archives Agence France-Presse (AFP) – Paris.....	326
Bibliographie	339
L'agence Havas et l'AFP.....	339
Les agences de presse en général et leur fonctionnement	340
Histoire et fonctionnement des médias.....	342
Sociologie de la presse.....	343



Mémoires	344
Guerre d'Algérie, contrôle de l'information	344
Internet, réseaux sociaux et médias	345
Travaux inédits	346
Reuves	347
Sitographie	348
<i>Annexes</i>	351
Liste des annexes :	352
<i>Table des matières</i>	385

« Des informations plus brèves, mieux expliquées, des phrases mieux construites et plus courtes, le fait essentiel, toujours donné en tête de la dépêche, davantage de notations concrètes et pittoresques, tels sont les points sur lesquels nous devons sans répit faire porter nos efforts si nous voulons faire définitivement de cette Agence l'une des premières du monde. »
Gilles Martinet – Juillet 1946



Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Christian Delporte, qui a dirigé cette thèse. Son soutien et sa confiance ont permis de mener à bien ce travail de recherche. Sur ses conseils, j'ai orienté cette étude sur les salariés de l'AFP et pas uniquement sur l'histoire de l'entreprise. Je remercie Fabrice d'Almeida qui a été l'initiateur de ce travail de recherche et qui a eu la gentillesse de me mettre en relation avec Christian Delporte. Merci aux membres du jury d'avoir accepté de prendre part à l'évaluation de cette thèse.

Merci aux personnels de l'AFP, en activité ou à la retraite, d'avoir eu la gentillesse de répondre à mes interrogations et particulièrement à Philippe Thébault, Xavier Baron, Pierre Feuilly, Michel Garin, Vincent Drouin, Philippe Faye, Denis Teyssou, Régis Doucet, Véronique Tironi et Jocelyne Bulcke. Je tiens à remercier chaleureusement pour les relectures et discussions, Juliette Thiebault, Xavier Baron, Emmanuel Defouloy et Philippe Thébault. Merci à Henri Pigeat et Emmanuel Hoog pour avoir accepté de me parler de leur expérience de PDG et de m'avoir donné tous les éléments nécessaires pour mener à bien cette étude. Enfin merci à Fabrice Fries pour l'intérêt qu'il a porté à ce travail.

L'accomplissement de cette thèse n'a été possible que parce que j'ai pu accéder aux archives des différentes directions de l'Agence et particulièrement aux revues internes. Merci à tous ceux de l'AFP qui ont bien voulu m'ouvrir les portes de leurs archives et témoigner de leur expérience.

Enfin, ce travail de recherche doit beaucoup au soutien, à la patience et aux encouragements de mon entourage, mon fils, Jules, mon compagnon, Thierry, ma mère, toute ma famille et mes amis. J'ai une très grande pensée pour mon père décédé il y a quelques années qui n'a pas eu la chance d'aller à l'école et qui voulait que ses enfants puissent faire de longues études.

Merci chaleureusement à toutes et à tous.

Introduction générale

L'AFP, une agence mondiale d'information



L'Agence France-Presse (AFP) est une des trois premières agences mondiales d'information et la première agence de presse européenne comme le souligne son PDG, Fabrice Fries¹. Elle est présente sur tous les continents avec des correspondants dans plus de 150 pays. L'AFP diffuse quotidiennement ses services d'information en six langues, français, anglais, allemand, espagnol, portugais, arabe et ses contenus sont aussi traduits par ses clients dans d'autres langues. Elle se définit comme « une agence d'information mondiale fournissant une couverture rapide, vérifiée et complète en vidéo, texte, photo, multimédia et infographie des événements qui font l'actualité internationale. Des guerres et conflits à la politique, à l'économie, au sport, au spectacle jusqu'aux grands développements en matière de santé, de sciences ou de technologie. Ses 2.300 collaborateurs, de 80 nationalités différentes, répartis dans 151 pays, rendent compte en 6 langues de la marche de la planète, 24 heures sur 24². »

Pourtant, à l'exception d'un public averti, peu de gens connaissent réellement son travail. A la demande de sa direction générale, un sondage est réalisé, par TNS Sofres, du 27 octobre au 1er novembre 2010³ pour analyser notamment « la perception de la marque AFP, les messages qu'elle véhicule, ses forces et ses faiblesses ». Le sondeur constate que l'AFP bénéficie d'une grande notoriété en France : 90% des personnes interrogées connaissent l'Agence France-Presse. En revanche, la grande majorité des sondés ignore ses activités et 62% d'entre eux méconnaissent le marché des agences de presse. D'après les conclusions de TNS Sofres, le travail de l'AFP est reconnu par les médias du monde entier. Même si l'information qu'elle produit est perçue comme brute, les sondés savent que l'AFP propose aussi des produits finis, prêts à l'emploi et qu'elle adopte un point de vue plus multiculturel que ses deux concurrentes principales, Reuters⁴ et Associated Press (AP), dont l'approche est perçue comme plus anglo-saxonne.

En 1953, selon l'UNESCO, une agence d'information a pour mission de fournir des nouvelles.

¹ Fabrice Fries, audition du 16 octobre 2018 à la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

Disponible sur : http://videos.assemblee-nationale.fr/video.6741991_5bc5efff6bad1.commission-des-affaires-culturelles--m-fabrice-fries-pdg-de-l-agence-france-presse-16-octobre-2018.

² Le *à propos de l'AFP* présent en bas de page de ses communiqués de presse. Site institutionnel de l'AFP, disponible sur : <https://www.afp.com/fr/lagence/communiques-de-presse>.

³ Le rapport transversal incluant une enquête quantitative et une étude qualitative remis en janvier 2011 à l'AFP par TNS Sofres regroupe une enquête par internet auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, une méthode de quotas (sexe, âge, profession) et stratification par région et split d'échantillon. Pour une première moitié de l'échantillon (Split A), TNS a administré le bloc AFP avant le bloc médias, pour la seconde moitié (Split B), TNS a administré le bloc médias avant le bloc AFP. Archives de la direction de la Marque et de la Communication de l'AFP.

⁴ L'agence change de dénomination sociale en 1984. Le groupe est coté en Bourse avec la dénomination : Reuters Holdings PLC. En 2008 Reuters est racheté par le canadien Thomson Financial. Reuters devient Thomson Reuters.

« Une agence d'information est une entreprise qui a principalement pour objet, quelle que soit sa forme juridique, de rechercher des nouvelles et d'une façon générale des documents d'actualité ayant exclusivement pour objet l'expression ou la représentation de faits, et de les distribuer à un ensemble d'entreprises d'information et exceptionnellement à des particuliers en vue de leur assurer, contre paiement d'une redevance et dans des conditions conformes aux lois et usages du commerce, un service d'information aussi complet et impartial que possible⁵. »

L'AFP est la doyenne des agences de presse, en tant qu'héritière de la branche information de l'agence Havas, créée par Charles-Louis Havas en 1832⁶. Son histoire est liée à ses relations particulières avec les pouvoirs publics et la presse française. Son indépendance est garantie par son statut d'exception voté par le parlement français en 1957. La loi du 10 janvier 1957⁷ est un tournant fondamental pour l'AFP imposant le principe de son indépendance à l'égard du pouvoir politique et lui conférant un statut unique en son genre car elle devient une entreprise régie par des règles commerciales qui n'a ni actionnaires, ni capital. Dès son adoption, son statut est représenté comme un frein à son développement par les directions qui se succèdent à la tête de l'entreprise et par les pouvoirs publics. Or, le statut de janvier 1957 est l'aboutissement d'un long processus marqué par l'étude de multiples projets, avortés ou abandonnés.

Depuis ses débuts, l'Etat français et l'AFP entretiennent des relations ambiguës. A la fois, bailleur de fonds et garant de son indépendance, l'Etat peut aussi lui imposer la censure, s'immiscer dans sa gouvernance, remettre en cause son statut d'exception, ou s'arroger le droit de nommer ou de défaire son président - censé être élu - par un conseil d'administration indépendant. L'enjeu de cette thèse est de comprendre à travers son histoire, pourquoi, l'AFP est liée aux pouvoirs publics ? Pourquoi bénéficie-t-elle d'un statut particulier qui fait d'elle, ni une institution publique, ni une entreprise à capitaux privés ? Toute l'histoire politique de l'Agence sera au cœur de ce travail : à travers les ambiguïtés de son statut de 1957, c'est l'histoire de ses rapports avec l'Etat et la presse française qui sera privilégiée. L'évolution du métier d'agencier et les tensions sociales seront abordées mais la présente recherche n'est pas l'histoire économique, sociale ou syndicale de l'entreprise. Ce travail apportera une connaissance de l'Agence, objet longtemps délaissé de la recherche universitaire⁸. Seuls des agenciers et des responsables de l'AFP ont écrit à son sujet des

⁵ UNESCO, *Les agences télégraphiques d'information*, Paris, UNESCO, 1953.

⁶ Charles-Louis Havas ouvre en 1832 un bureau de traduction des journaux étrangers à Paris.

⁷ JORF du 11 janvier 1957, loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, portant statut de l'Agence France-Presse, modifié par JORF n°0091, 18 avril 2015, loi n°2015-433 du 17 avril 2015.

⁸ Voir, bibliographie sur l'AFP et les agences de presse.



ouvrages journalistiques ou documentaires. Des travaux en sociologie du journalisme qui traitent des correspondants étrangers de l'AFP⁹ ou de leur travail¹⁰ ont été publiés ainsi que des ouvrages sur les agences mondiales d'information¹¹ en général, mais aucune étude historique sur l'entreprise AFP comme objet de recherche n'a été réalisée.

Notre approche est fondée sur trois hypothèses :

- le statut de janvier 1957 ne permet pas à l'AFP de se développer et de faire face à une nouvelle concurrence. Pour assurer sa pérennité, l'entreprise doit se réformer.
- L'AFP est nécessaire à l'Etat, qui par l'intermédiaire de son statut conserve une mainmise sur l'entreprise.
- L'originalité du statut de 1957 assure à l'AFP une indépendance rédactionnelle qui fait la qualité de ses contenus reconnus dans le monde entier et lui assure un rôle primordial à l'ère du tout numérique.

⁹ Camille Laville, *Les transformations de la pratique journalistique, le cas des correspondants étrangers de l'AFP de 1945 à 2005*, thèse de science de l'information et la communication, Université Paris VIII et de l'Université de Laval, novembre 2006.

¹⁰ Eric Lagneau, *L'objectivité sur le fil. La production des faits journalistiques à l'Agence France-Presse*, thèse pour le doctorat de science politique, IEP Paris, janvier 2010.

¹¹ Ouvrages d'Oliver Boyd-Barrett et Michael Palmer, cf. : bibliographie sur L'AFP et les agences de presse.

Objet de la recherche

L'objectif de notre recherche est de comprendre comment une société sans capital a pu se développer et être reconnue dans le monde entier. Treize années ont été nécessaires pour voir naître la loi n°57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse¹². Avec la mise en pratique du statut de janvier 1957, l'AFP est soumise à des logiques politique, journalistique et commerciale. La logique politique découle de la loi votée en 1957 par le parlement français garant de sa liberté et lui permet de percevoir, via les abonnements, des deniers de l'Etat. La logique commerciale est inscrite dans l'article 1 de son statut, l'agence ayant pour objet « de mettre contre paiement cette information à la disposition des usagers¹³. » La spécificité journalistique est rappelée dans l'article 2 de son statut : « l'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ; l'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance¹⁴. »

Les agences de presse, AFP, Reuters et AP sont considérées comme « mondiales », car elles touchent la population de la planète et constituent le plus grand réseau de collecte et de distribution d'information dans le monde, cette distribution étant démultipliée à travers les médias et les agences nationales abonnés. Le chiffre d'affaires de Reuters rachetée, par le groupe canadien Thomson Financial en 2008, classe l'entreprise au premier rang des agences mondiales d'information, avant la coopérative de journaux américaine, Associated Press¹⁵. L'AFP, agence francophone arrive en troisième position derrière les deux anglo-saxonnes. Ces agences ont acquis leur caractère mondial grâce à l'ouverture politique et économique des Etats et des marchés, aux innovations technologiques intervenues dans le secteur des télécommunications, à leur indépendance politique et économique et

¹² *Ibid.*, p.3.

¹³ JORF du 11 janvier 1957, Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, portant statut de l'Agence France-Presse, modifié par JORF n°0091, loi n°2015-433 du 17 avril 2015, 18 avril 2015, p. 3.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Ce classement est fondé sur le chiffre d'affaires des trois agences.



à un métier codifié. Leur mission principale n'a pas changé depuis le XIX^e siècle : couvrir l'actualité mondiale pour le compte des médias. Les journalistes travaillent selon des règles qui garantissent la qualité de leur production : impartialité, exhaustivité, vérification de l'information et rapidité de diffusion qui demeurent les principes fondamentaux de leur activité. L'AFP, Reuters et AP ont un ensemble de bureaux sur les cinq continents et un puissant réseau de télécommunications. L'information recueillie « localement », converge vers plusieurs centres régionaux (Paris, Montevideo, Hong Kong, Washington...) qui la mettent en forme avant de la renvoyer vers les clients dans le reste du monde. Ces agences de presse mondiales comptent des milliers d'abonnés. Leur couverture traite aussi bien de la guerre, d'une élection, d'un fait divers, de la crise du dollar, de sport, d'un concert ou la sortie d'un film. Elles s'adressent à tout le monde, « toutes les cultures, toutes les situations, toutes les tendances sont représentées dans la clientèle¹⁶. » Fournisseurs d'informations, elles ont aussi une fonction d'alerte qui découle directement de leur présence universelle¹⁷. Les agences mondiales d'information peuvent aussi adapter leurs contenus aux attentes des médias et assurer selon leurs clients, des prestations exclusives¹⁸. Leur présence mondiale permet de jouer un rôle de filtre, de « principal ordonnateur de l'actualité internationale et nationale qui détermine l'ordre du jour des médias¹⁹.»

Le métier de base des agences mondiales d'information a été longtemps fondé sur l'écrit, représenté par la dépêche. D'abord télégraphiques, les agences mondiales sont devenues avec l'informatisation et l'intégration des nouvelles technologies des agences numériques. Ces transformations techniques ont permis de diversifier leur production : photos, infographies, infographies animées, vidéos, vidéographies, information multimédia... Leurs clients sont en majorité la presse écrite et audiovisuelle, les agences nationales, les gouvernements, les grands corps d'Etat et des entreprises publiques et privées. Avec l'explosion d'internet depuis les années 1990, les sites web et les opérateurs mobiles forment un socle de clientèle de plus en plus important.

Depuis sa mise en place, en janvier 1957, le statut particulier de l'AFP suscite des interrogations. Il crée, pour certains, une dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, pour d'autres, un frein à son développement. A partir du milieu des années 1990, les directions, à la tête de l'AFP, ont souhaité le réformer dans le but notamment de permettre à l'Agence « de faire face aux bouleversements technologiques qui amènent le secteur de la presse dans son ensemble à repenser ses pratiques, ses

¹⁶ JORF n°0091, article 2 de la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse, JORF du 11 janvier 1957, modifié par loi n°2015-433 du 17 avril 2015, p. 3.

¹⁷ Michel Mathien, Catherine Conso, *Les agences de presse internationales*, Paris, PUF, 1997, p.11.

¹⁸ Michel Mathien, Catherine Conso, *op.cit.*, p.15.

¹⁹ Marc Paillet, *Le journalisme, fonction et langage du quatrième pouvoir*, Paris, Denoël, 1974, p.14.

méthodes, ses structures²⁰.» En 2013 et en 2015, le texte de 1957 est modifié, intégrant des missions d'intérêt général (MIG). Ce changement intervient, après le dépôt de plainte, le 22 février 2010, de la petite agence de presse allemande (DAPD) qui accuse l'AFP, de bénéficier d'aides illicites de l'Etat français auprès de la Commission européenne. Les accusations de DAPD devant la Commission européenne conduit l'AFP à clarifier ses sources de financement. L'intégration des missions d'intérêt général²¹ dans le texte de janvier 1957 justifie le financement accordé par l'Etat français à l'entreprise sans modifier ses principes fondamentaux. A travers ses particularités et les crises qui l'ont bousculé, nous allons essayer de comprendre le rôle de l'AFP dans le système médiatique.

Sources inédites

Notre recherche sur l'histoire politique de l'Agence et ses relations avec les pouvoirs publics a été favorisée par l'utilisation de sources inédites. D'une part, les archives classées de la direction juridique de l'AFP, nous ont donné accès à l'ensemble des procès-verbaux des conseils d'administration de l'Agence de 1957 à 2015. Les archives du service formation ont permis de consulter les journaux internes, notamment la revue *L'Agence* publiée de juin 1946 à mars 1947 et le comité d'entreprise, nous a ouvert ses archives, donnant accès aux comptes rendus des séances plénières. Nous avons pu analyser les différents manuels de l'agencier de 1971, 1982, 2001 et 2005, mine d'informations sur l'évolution du métier. Des entretiens exploratoires et semi-directifs auprès de journalistes, de cadres, d'employés et de représentants syndicaux en activité ou à la retraite ont apporté à notre étude une réelle connaissance de l'Agence et a donné l'occasion de comprendre pourquoi les salariés de l'AFP ont pour la majorité, fait toute leur carrière à l'Agence. Comment ont-ils vécu les crises de 1986, 1999, l'informatisation de l'Agence en 1982 et l'arrivée d'internet en 1995 ?

D'autre part, comme il a été nécessaire, de revenir sur la genèse de l'entreprise, nous avons pu accéder à des sources inédites de l'AFP, qui apportent des éléments nouveaux sur Havas information et sur la mise en place du statut de janvier 1957. Ces archives sont composées de documents administratifs, juridiques, de journaux internes, et de documents personnels de certains présidents

²⁰ Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la communication, prononcé à l'occasion de l'installation du groupe de travail sur l'évolution de l'AFP, 10 décembre 2009, archives de la direction générale de l'AFP.

²¹ JORF n°0091, 18 avril 2015, modification des articles 13 et 14, par la loi n°2015-433 du 17 avril 2015, Statut AFP, JORF du 11 janvier 1957, loi n°57-32 du 10 janvier 1957, version à jour au 17 avril 2015, p.10.



notamment Jean Marin²². Certaines de ces archives non classées datent aussi de l'époque de la censure pendant la Première Guerre mondiale : des documents d'Ernest Barbier, administrateur d'Havas sur la propagande française à l'étranger. En particulier de 1915 à fin 1917 et sur les conventions de l'agence Havas avec l'Etat²³.

Par ailleurs, nous avons utilisé différents fonds des Archives nationales (AN) qui se rapportent à Havas information, 1855-1940²⁴, l'Office français d'information (OFI), les agences ayant précédé l'AFP, agence française indépendante (AFI), France-Afrique, agence française de presse, et l'AFP. L'Agence a fait deux versements aux Archives nationales²⁵, le premier a été déposé dans les années 1965-1969 et concerne la branche information de l'agence Havas et l'Office français d'information (OFI), cote 5 AR. Il est constitué pour l'essentiel de la correspondance de la direction de l'agence avec ses bureaux et correspondants en France et à l'étranger ainsi qu'avec les journaux abonnés. Les contrats et les accords d'échanges d'informations passés avec d'autres agences internationales y figurent aussi. Le deuxième versement qui a été fait en décembre 1974 comporte, d'une part, des papiers qui émanent de l'OFI, ce supplément a été ajouté au fonds d'Havas qui porte la cote 5 AR et d'autre part, un ensemble de documents qui concerne l'AFI, France-Afrique, l'agence française de presse et l'AFP (9 AR)²⁶. Sur les activités de l'AFP de 1954 à 1962 ont été utilisés les fonds, 9 AR/1-9AR/90, F⁷ 15 577, C 15 770 et les papiers personnels de Louis Terrenoire²⁷, notamment les lettres et notes de Michel Debré envoyés à son ministre de l'Information (449 AP 30). D'autres fonds des Archives nationales ont été utiles. Pour traiter de l'Agence d'information et de documentation (AID) dont une partie de ses membres sont des journalistes d'Havas Information et ont participé à la naissance de la nouvelle AFP en août 1944, nous avons sollicité les archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale – Résistance intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques et syndicats (72AJ/35-72AJ-89). Nous avons aussi eu recours aux archives parlementaires et ministérielles²⁸. Enfin le site de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) nous a permis de visionner

²² La direction générale de l'AFP décide en 1995, de classer et d'archiver ses documents en banlieue parisienne à Chilly-Mazarin, 91380, via une société privée qui est chargée de les entreposer.

²³ Gustave Aucouturier a été correspondant de l'agence Havas en 1931, il est rédacteur en chef de l'AFP de 1951 à 1954 et ensuite chef du service politique jusqu'à sa retraite en 1967.

²⁴ Isabelle Brot, *Les archives de l'agence Havas (Branche information), conservées aux Archives nationales, 5 AR*, Paris, SEVPEN, 1969, 270 pages.

²⁵ M. Garrigues, *Fonds de l'Agence France-Presse (1654, 1968), répertoire (9 AR/1-9 AR/90)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2000, 50 pages.

²⁶ Isabelle Brot, *op.cit.*, p.33.

²⁷ Ministre de l'Information de 1960 à 1961, ministre délégué des relations avec le Parlement auprès du Premier ministre, d'août 1961 à avril 1962 dans le gouvernement de Michel Debré.

²⁸ Voir, sources et bibliographie.

certaines vidéos sur l'AFP et notamment celle qui concerne [le fonctionnement de l'AFP](#)²⁹ en février 1956.

La démarche

Notre recherche est articulée autour de deux grandes parties. Dans **la première partie**, il a été nécessaire de reconstituer la genèse de l'AFP, même si le terrain n'est pas vierge³⁰, pour mettre en évidence les spécificités de l'entreprise. Nous reviendrons rapidement sur l'agence Havas, ses relations privilégiées avec les pouvoirs publics, sa soumission à l'Etat lors des deux conflits mondiaux et sa transformation en Office français d'information (OFI) en 1940, vecteur de la propagande de Vichy. Nous aborderons ensuite, le rôle déterminant de l'Etat dans la naissance de l'AFP à la Libération de Paris en août 1944, avec la mise en place de son statut provisoire d'établissement public, qui va lui permettre de devenir une agence mondiale d'information mais lui donne une image négative à l'international ce qui explique les premières tentatives de modification du statut, les différentes propositions, projets de loi et autres rapports de commissions visant à doter l'entreprise d'un statut garantissant son indépendance et qui aboutissent à la naissance du statut de janvier 1957, voté au parlement et censé consolider son indépendance. Cette partie sera l'occasion de rentrer dans les arcanes de la jeune AFP des années 1944-1947.

La **deuxième partie** est consacrée au fonctionnement de l'entreprise sous son statut de 1957 et à l'analyse de ses premières épreuves, telles la tentative de révision de 1960, lorsque l'Etat a souhaité revoir ses fondements, afin de reprendre le contrôle de la nomination de son président-directeur général. Nous traiterons aussi du développement de l'AFP grâce à l'aide financière de l'Etat et l'évolution du métier d'agencier, avec l'arrivée de l'informatique et par la suite, dans le milieu des années 1990, des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les ambiguïtés du statut sont analysées rappelant que l'AFP est une entreprise commerciale sans actionnaires avec une précarité financière et un mandat fragile de son président.

²⁹ Disponible sur : <https://www.ina.fr/video/CPF86656470/visite-a-l-afp-video.html>.

³⁰ Cf. : bibliographie sur l'agence Havas.



Première partie

Des origines de l'AFP à la naissance de son statut d'exception, 1832-1957



Introduction (I)

L'AFP, une certaine continuité d'Havas information

L'origine de l'Agence France-Presse remonte à la création par Charles-Louis Havas en 1832, de son bureau de traduction des journaux étrangers à Paris, dans un contexte favorable au besoin d'information avec le développement du capitalisme, l'affirmation de la révolution industrielle et le développement de la presse. Dès la création de son agence de traduction de journaux étrangers, Charles-Louis Havas entretient des relations étroites avec les pouvoirs publics, utilise les nouvelles techniques de communication et développe une activité publicitaire pour s'assurer le succès de son entreprise. Havas devient rapidement une agence généraliste et mondiale d'information grâce aux nouvelles techniques de communication, un réseau de correspondants, à des conventions avec l'Etat et aux pactes de non-agression entre les agences concurrentes. En 1914, lorsque se déclenche la Première Guerre mondiale, Havas accepte la censure mise en place par les pouvoirs publics et devient le premier organe de diffusion de la propagande gouvernementale moyennant une rétribution financière de la part de l'Etat.

A partir de 1938, le ministère des Affaires étrangères comble le déficit annuel de la branche information d'Havas. En contrepartie, l'entreprise accepte dans ses équipes des journalistes nommés par le Quai d'Orsay. En 1940, sa branche information se transforme en Office français d'information (OFI), entreprise publique, vecteur de la propagande de Vichy. En août 1944, à la Libération de Paris, l'OFI disparaît et fait place à l'Agence France-Presse. Le Gouvernement provisoire de la République française crée un nouvel organisme chargé de recueillir et de diffuser en France et à l'étranger tous les éléments divers d'information et d'exercer toutes les activités en rapport avec cet objectif. Dans l'urgence de la Libération, l'Agence est dotée d'un statut provisoire d'établissement public, avec un directeur général nommé par décret, dans le but d'être transformée rapidement en coopérative d'information comme le stipule un projet élaboré à Alger pendant la guerre par la Résistance. Devant la fragilité financière d'entreprises de presse renaissantes, il est impossible, à court



terme, d'envisager de faire de l'AFP, une coopérative de journaux. L'AFP, société publique financée intégralement par les pouvoirs publics devient une agence mondiale d'information mais elle est perçue à l'étranger comme l'agence officielle française dans un contexte de guerre froide, ce qui ne convient pas à ses journalistes mais aussi à l'Etat qui a besoin de l'AFP pour assurer le rayonnement de la France dans le monde.

Cette image négative fait naître les premières tentatives de modification du statut de 1944 et met en lumière les idées de Paul-Louis Bret, ancien correspondant d'Havas à Londres, à l'origine des deux agences dissidentes de l'OFI qui refusent d'être le vecteur de la propagande du gouvernement Vichy. De 1946 à 1954, des propositions, projets et autres rapports de commissions visant à doter l'AFP d'un statut garantissant son indépendance vis-à-vis de l'Etat émergent, mais ces textes sont écartés. L'instabilité politique conjuguée à l'impasse financière ne permet pas de doter l'AFP d'un statut lui permettant d'acquiescer son indépendance. Son caractère mondial nécessite un financement jugé trop lourd par la presse qui n'accepte déjà pas l'augmentation de ses abonnements. Sans l'aide financière des pouvoirs publics, l'Agence ne peut prétendre être mondiale ; or l'Etat a doublement besoin d'elle à l'international, l'AFP est la seule agence mondiale francophone, dans un marché dominé par les agences anglo-saxonnes et ses bureaux à l'étranger participent au rayonnement de la France dans le monde. Le 28 septembre 1954, Jean Marin, ancien résistant et journaliste, est nommé par un décret signé par Pierre Mendès France, directeur général de l'AFP. Sa mission est de doter l'AFP d'un statut qui lui assure son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. L'objectif est atteint trois ans plus tard. La loi du 10 janvier 1957 apporte à l'Agence un statut original qui ne la définit pas comme un établissement public, ni comme une entreprise à capitaux privés. Même si l'Etat reste lié à l'entreprise financièrement, ce n'est plus en tant que propriétaire mais comme simple client.

Chapitre 1

L'AFP héritière de la branche information de l'agence Havas

Pour comprendre les spécificités de l'AFP, il est nécessaire de revenir brièvement sur la construction de l'agence Havas, dont elle est l'héritière. L'identité et le fonctionnement d'Havas pèsent, en effet, sur la manière dont l'AFP conçoit son rôle et les relations qu'elle entretient avec les pouvoirs publics¹. Le rapprochement AFP-Havas permet un éclairage sur les deux agences qui recourent aux mêmes pratiques pour se développer, une proximité avec les pouvoirs publics et l'utilisation des évolutions techniques.

Un slogan : être les premiers avant tout

Un simple bureau de traduction devient rapidement une agence mondiale d'information

¹ Cf. : *bibliographie sur les agences de presse et l'AFP*.





Entre 1832 et 1875, l'Agence Havas est située rue Jean-Jacques Rousseau à Paris².

En 1832, un simple bureau de traduction de journaux étrangers, l'agence Havas, du nom de son créateur, Charles-Louis Havas, installée en face de l'Hôtel des Postes parisien pour se procurer quotidiennement la presse étrangère, devient rapidement la première agence mondiale d'information, dans un contexte où la circulation rapide de l'information est de plus en plus nécessaire. En effet, le développement au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, du capitalisme et l'affirmation de la révolution industrielle où la circulation des marchandises s'accélère et où l'argent se risque de plus en plus hors des frontières, l'information devient nécessaire aux Etats et aux entreprises pour assurer le succès de leurs politiques³. Dans le même temps, la révolution des communications, télégraphe électrique, chemin de fer, téléphone, télex et radios favorisent la mondialisation de l'information. De traductrice de journaux, l'agence Havas devient rapidement une agence de presse qui collecte dans différents pays des informations pour les mettre en forme et les relayer. La rapidité devient la priorité de Charles-Louis Havas. « Si le cheval, reste notre plus noble conquête et le mode de transport le plus courant, ce n'est pas le plus rapide⁴. »

Pour devancer les services officiels de l'Etat dans la transmission de l'information, l'agence utilise, dans un premier temps, les pigeons voyageurs, une technique qui est déjà pratiquée à Boston

² *L'AFP en dates*, site institutionnel de l'AFP, disponible sur <https://www.afp.com/fr/lagence/lafp-en-dates#1>.

³ Oliver Boyd-Barrett et Michael Palmer, *Le trafic des nouvelles, les agences mondiales d'information*, Paris, Alain Moreau, p.37.

⁴ *L'AFP, 150 ans d'agence de presse*, Paris, BPI Centre Georges Pompidou/Beba, 1985, p.56.

aux Etats-Unis mais aussi le télégraphe de Chappe⁵ et le télégraphe électrique, monopoles de l'Etat. Dès 1835, Charles-Louis Havas développe ses services de nouvelles par pigeons voyageurs. Vers midi, son colombier procure aux journaux parisiens, les informations parues dans la presse belge et vers trois heures de l'après-midi les informations de la presse anglaise. L'utilisation des pigeons voyageurs permet à l'agence de transmettre son information même en cas de brouillard ce qui est impossible avec le télégraphe optique dit de Chappe qu'Havas est autorisé, par l'Etat, à utiliser, de même que les premières lignes du télégraphe électrique⁶. Pour utiliser le télégraphe, monopole de transmission de l'Etat, et bénéficier de l'exclusivité des informations gouvernementales Charles-Louis Havas se rapproche du pouvoir⁷, en contrepartie, des avantages consentis, Havas transmet ses informations nationales et internationales, en priorité à l'Etat, et diffuse largement les informations obtenues via des sources gouvernementales. Plusieurs éléments confirment les liens étroits d'Havas avec l'Etat : en 1838, sous la monarchie de Juillet, le ministère de l'Intérieur recommande aux journaux progouvernementaux des départements de s'abonner à la Correspondance Havas⁸, en 1842, Charles Havas est nommé au grade de chevalier de la légion d'honneur par Louis Philippe⁹ et bénéficie de l'autorisation exceptionnelle d'utiliser en 1845, le télégraphe électrique qui ne s'ouvre au grand public qu'en 1850¹⁰.

L'ouverture par le gouvernement des lignes télégraphiques électriques aux simples particuliers profite aussi à Havas qui propose aux journaux une nouvelle formulation de l'en-tête de ses contenus s'opposant à la télégraphie officielle « dépêches télégraphiques privées ». ¹¹ Le succès de l'agence

⁵ Le télégraphe Chappe (ou télégraphe optique) est mis au point par Claude Chappe en 1794. Il est utilisé dès la Révolution de 1789. L'Etat français dispose de plusieurs lignes permanentes. En 1839, la plus longue d'Europe relie Saint-Petersbourg à Varsovie. En 1844, le réseau intérieur compte cinq lignes aboutissant à Boulogne, Strasbourg, Toulon, Bayonne et Brest. Les télégraphes optique et par la suite électrique dont la première mise en ligne date des années 1838-1844 sont monopole d'Etat.

⁶ Oliver Boyd-Barret, Michael Palmer, *Le trafic des nouvelles, les agences mondiales d'information*, Paris, Albin Morin, p.29.

⁷ Samuel Morse est l'inventeur de télégraphe électrique mis au point en 1837.

⁸ Antoine Lefèbure, *Havas, les arcanes du pouvoir*, Paris, Grasset, 1992, pp.63-64.

⁹ *Les cent ans de l'agence Havas*, archives non classées de la direction juridique de l'AFP, 1935, p.7.

¹⁰ *AFP, les 150 ans d'Agence de Presse*, Paris, BPI Centre Georges Pompidou/Beba, *op.cit.*, p.60.

¹¹ Formule utilisée par Havas et qui se précise à partir de 1854. A la même époque survient une grande épreuve pour Havas. Une information erronée provenant d'un tartare sur la prise de Sébastopol pendant la guerre de Crimée. Une leçon pour l'Agence qui comprend la nécessité de recouper ses sources. Le mot est resté dans la langue allemande : une



Havas devenue agence internationale de presse inquiète certains. Elle est accusée d'être un monopole d'information¹², dans un contexte où la presse se développe et bénéficie d'un lectorat de plus en plus important¹³.



© Harlingue / Roger-Viollet / AFP

Mise en place d'une dépêche sur la queue d'un pigeon voyageur. ¹⁴

A ses débuts, les services de l'agence Havas intéressent peu les journaux français, alors que ses tirages se développent. Avant la loi sur la liberté de la presse de 1881, la presse à bon marché s'est multipliée¹⁵. Les progrès de l'imprimerie et des transports, la croissance des villes, le développement des grandes affaires industrielles qui se lancent dans la publication de quotidiens, l'essor de la publicité et le progrès de l'instruction participent à la création de cette presse et à la multiplication de nouveaux lecteurs¹⁶. Pour lier les journaux à son service d'information, Havas décide de se lancer dès 1857 dans plusieurs activités publicitaires : publicité commerciale, publicité d'influence et publicité financière¹⁷. Ces nouvelles activités permettent à Havas de vendre à l'ensemble de la presse française ses contenus rédactionnels. Les clients de l'agence publient les annonces collectées par les

fausse nouvelle s'appelle encore Tartarennachricht, in Pierre Frédéric, *De l'Agence d'information Havas à l'Agence France-Presse*, Paris, Flammarion, 1959, pp.48-55.

¹² Honoré de Balzac dans sa *Revue parisienne*, du 25 août 1840 accuse Havas d'être la seule source d'informations des journaux parisiens et d'être proche du gouvernement. In Antoine Lefébure, *Les arcanes du pouvoir*, Paris, Grasset, pp.70-71.

¹³ La loi Guizot de 1833 sur l'instruction au primaire et par la suite les lois scolaires de Jules Ferry en 1881.

¹⁴ *L'AFP en dates*, site institutionnel de l'AFP, disponible sur <https://www.afp.com/fr/lagence/lafp-en-dates#3>.

¹⁵ En 1836, Emile de Girardin édite son journal *La Presse* et Armand Dutacq, *Le Siècle*, s'engageant sur un prix de vente inférieur au prix de revient. La différence est compensée par la vente d'espace aux annonceurs. En 1863, Moïse Millaud lance le *Petit Journal* au prix d'un sou.

¹⁶ Voir, bibliographie, Histoire et fonctionnement des médias.

¹⁷ Olivier Boyd-Barrett, Michael Palmer, *op.cit.*, p.32.

courtiers de la société Générale des annonces (SGA), entreprise dont les deux fils de Charles-Louis Havas qui ont repris l'agence en 1852¹⁸ participent au capital.

Havas s'appuie sur ses activités publicitaires pour développer ses services rédactionnels. Les revenus publicitaires couvrent en grande partie les frais de transmission de l'agence qui profite aussi du développement exceptionnel de la presse au XIX^e siècle pour étendre la vente de ses contenus éditoriaux. « La bataille essentielle qui permet à Havas d'établir sa supériorité sur le marché de province, fut celle des années 1830 à 1860. Elle devint alors l'agence agréée du pouvoir, maîtresse du système d'information-publicité, et l'entreprise de presse la mieux desservie sur le plan télégraphique¹⁹. »

L'agence se réorganise en 1859 en regroupant ses activités rédactionnelle et publicitaire sous l'enseigne, Société générale des annonces (SGA). En 1865, la SGA fusionne avec la société Havas, Fauchey, Laffite, Bullier et Cie. Les deux sociétés détenues par les mêmes actionnaires deviennent la propriété d'Havas²⁰, aux côtés de Jacques Edouard Lebey²¹ et de représentants de familles publicitaires intégrées dans les sociétés de 1850 à 1859. L'activité éditoriale d'Havas est filialisée. En 1865, Havas devient la première société de courtage publicitaire en France et la première source d'informations des journaux français²². *Le Figaro* daté du 31 juillet 1879 s'en inquiète « Représentant les journaux à Paris, Havas recueille les annonces et les réclames de toutes les affaires industrielles, commerciales et financières, ayant intérêt à se faire connaître en province. Du montant de ces recettes d'annonces sur lesquelles elle reçoit un premier bénéfice, elle défalque le prix de ses abonnements. Avec chaque journal, l'agence Havas à une traite de longue échéance²³ ». En parallèle les deux frères accentuent la proximité avec les pouvoirs publics commencée par leur père. Pour pouvoir être informée des nouvelles que le ministre de l'Intérieur souhaite lui communiquer et inversement pour avoir l'autorisation de diffuser telle ou telle information « sensible », l'agence est reliée par une ligne

¹⁸ Charles-Louis Havas se retire des affaires en 1852 et laisse sa place à ses deux fils, Auguste et Charles Guillaume. Charles-Louis Havas meurt en 1858, in, Gustave Aucouturier, *Havas de 1835 à 1944*, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, archives du service formation.

¹⁹ Oliver Boyd-Barrett, Michael Palmer, *op.cit.*, p.110.

²⁰ Michaël B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences, naissance du journalisme moderne*, Paris, Aubier, 1983, p.253.

²¹ Edouard Lebey est le créateur du portefeuille publicitaire d'Emile de Girardin, fondateur du journal *La Presse*.

²² Michaël B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences, naissance du journalisme moderne*, Paris, Aubier, 1983, p.253.

²³ *Le Figaro* du 31 juillet 1879, archives du département de la documentation multimédia de l'AFP.



télégraphique directe avec le ministère de l'Intérieur. L'activité publicitaire, quant à elle continue son ascension avec l'achat de plusieurs petites sociétés publicitaires et avant l'entrée en bourse en 1879 du groupe Havas²⁴, quelques années après la retraite des deux fils de Charles Havas. Les actionnaires de cette nouvelle société, sont des banques et des financiers²⁵ et le Baron Emile Erlanger devient l'actionnaire majoritaire. L'assemblée générale constitutive du 24 juillet 1879 de la nouvelle société anonyme nomme à la tête de son conseil d'administration, Charles Laffite et Edouard Lebey devient, quant à lui, le premier directeur de l'agence Havas²⁶ qui installe son siège place de la Bourse, dans le centre de Paris²⁷.

Havas fait école en Europe et scelle des accords de non-concurrence

C'est en 1848 que Charles Havas accueille parmi ses collaborateurs deux immigrés allemands, Bernhard Wolff et Julius Reuter qui fondent par la suite deux agences de presse. Wolff ouvre le « Wolff bureau » en Prusse et change par la suite son nom en « Continental Telegraphen Compagnie »²⁸. Julius Reuter de son vrai nom Israël Josaphat Beer, après des débuts à Aix-La-Chapelle, installe son agence à Londres et se spécialise dans l'information économique destinée aux banquiers, aux agents de change et aux entreprises commerciales²⁹. Wolff et Reuter fondées respectivement en 1849 et 1851 deviennent les principaux concurrents de l'agence Havas et joignent leurs forces pour acquérir une dimension internationale. Quelques années plus tard, en 1868, naissent

²⁴ Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, Paris, Odile Jacob, 1992, p.301.

²⁵ Comme leur Père mort en 1858, Charles-Guillaume et par la suite Auguste se retire dans la maison familiale. Le dernier héritier de Charles Havas, Auguste meurt en 1889 en laissant un héritage considérable à sa sœur Caroline qui après sa mort en 1892, des cousins lointains domiciliés au Portugal héritent de la fortune Havas. *In*, Isabelle Brot, *op.cit.*, p.35.

²⁶ Havas devient une société anonyme. La SGA, une société en commandite détenues par les mêmes dirigeants et les mêmes familles (Lebey, Cerf, Lagrange, Fauchey et Laffite). *Op.cit.*, Marc Martin, *Trois siècles de publicité en France*, p.301.

²⁷ *Les cent ans de l'agence Havas*, archives de la direction juridique de l'AFP, 1935.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ « L'année même où Julius Reuters s'installait à Londres, la jonction était faite entre le réseau du télégraphe électrique français et les réseaux d'Angleterre et d'Allemagne ». « Le câble sous-marin de Calais à Douvres fut mis en service le 14 novembre 1851 », *in* Isabelle Brot, *op.cit.*, p.13.

aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne³⁰, deux coopératives de journaux, Associated Press³¹ à New York et Press Association à Londres.

Afin de réduire les frais occasionnés par le télégraphe électrique dont le premier câble transatlantique fonctionne à partir de 1866, les agences de presse concurrentes développent un système d'échange d'informations et des accords de protection mutuelle sur leurs marchés respectifs. Le terme de « territoire » apparaît dès les premiers contrats d'échange entre les grandes agences britannique, française et allemande. Des zones d'influence sont définies en organisant un partage du monde³². Le premier traité est signé le 18 juillet 1859 par Reuter, Havas et Wolff. Il prévoit un système d'échange des nouvelles et se double d'une garantie d'exclusivité, chaque agence est autorisée à diffuser les services de ses concurrentes dans sa zone et s'interdit de distribuer en propre ses informations sur le territoire de ses partenaires³³. En 1869, une série d'accords consacrent le « partage du monde » délimitant pour chacune des trois agences une zone d'exploitation. D'autres jeunes agences européennes³⁴ et à partir de 1875, Associated Press de New York adhèrent au système d'alliance et échangent leurs services avec ceux d'Havas et Reuter³⁵. Les grandes agences, Havas, Reuter, Associated Press et Continental³⁶ renouvellent les premiers traités d'alliances en 1889, 1899 et 1909. Elles s'associent aux agences nationales³⁷ pour échanger leurs informations. Les grandes agences fournissent leurs informations internationales aux agences nationales qui leur apportent leur propre service. Cette coopération entre les agences permet à Havas au début du XX^e siècle

³⁰ « Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les compagnies télégraphiques ont leurs propres services d'information pour les journaux et les entreprises. Ces compagnies pratiquent un prix élevé et ne donnent pas d'informations exclusives aux journaux. Cette pratique impose aux journaux de s'organiser en agences d'information sous forme de coopératives ». In O. Boyd-Barret, MB. Palmer, *op.cit.*, p.30.

³¹ « C'est la Western Associated Press ou Associated Press of Illinois qui, après la disparition en 1891, de l'Associated Press of New York avait pris rang d'agence mondiale et adopté, à partir de 1900, la dénomination d'Associated Press ; elle deviendra par la suite, l'Associated Press of America ». In Pierre Frédéric, *op.cit.*, pp.188-191.

³² Charles Laffite, président du conseil d'administration, *note sur la création de l'agence Havas et son histoire*, Paris, 1922, archives de la direction juridique de l'AFP.

³³ Isabelle Brot, *op.cit.*, p13.

³⁴ *Ibid.*

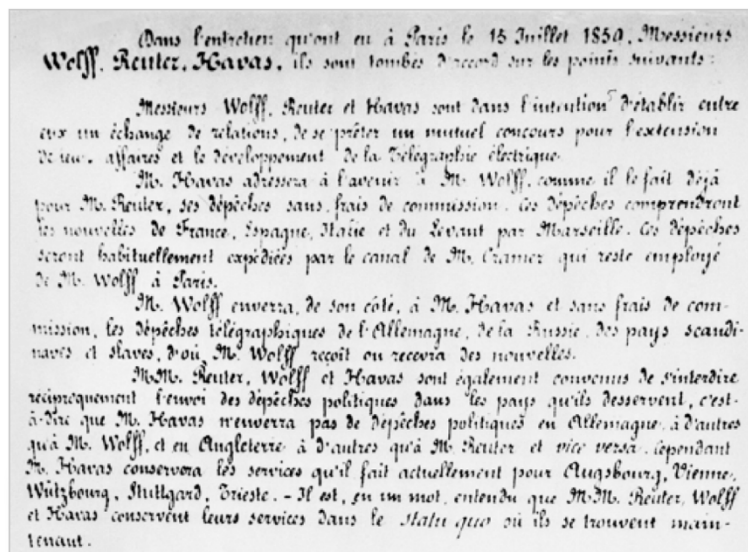
³⁵ *Ibid.*, p.14.

³⁶ Anciennement Wolff.

³⁷ Après la Première Guerre mondiale, on dénombre 26 agences alliées qui échangent leurs informations avec Havas avec l'augmentation du nombre d'Etats indépendants. Gustave Aucouturier, *l'histoire de l'agence Havas, 1835-1944*, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, service formation de l'AFP.



d'implanter des bureaux sur les cinq continents, d'employer plus de 500 correspondants, d'avoir des fils spéciaux construits à ses frais à Londres, Bruxelles, Berne, Berlin et d'étendre ses services à l'Amérique du sud.



©AFP

*Premier accord entre les trois grandes Agences en 1855, Reuter, installée à Londres, Wolff à Berlin et Havas sur le partage du monde pour la collecte et la diffusion de l'information*³⁸.

Un métier qui se professionnalise

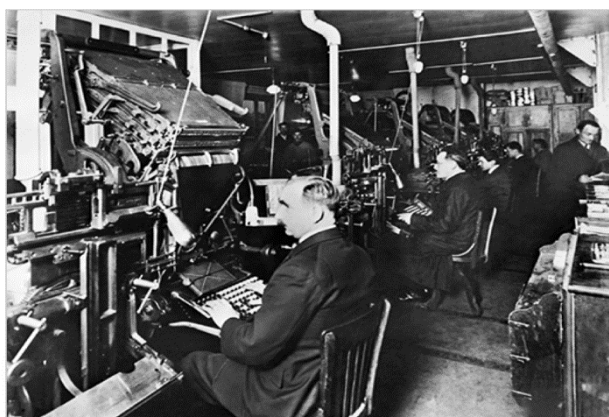
A ses débuts, l'agence Havas recueille l'information brute dans les ministères ou au Parlement grâce à un réseau de correspondants et à sa source privilégiée qui n'est autre que les pouvoirs publics qui s'abonnent à ses services³⁹. Havas transmet chaque matin un *Bulletin universel* qui est une revue de presse réservée au président du Conseil et aux ministres. Une *correspondance politique*, chronique de l'actualité politique envoyée chaque jour par la poste aux préfets et sous-préfets. Une *correspondance politique privée*, rédigée en partie chez Havas et en partie au ministère de l'Intérieur est livrée en franchise de port aux journaux des départements soutenant le gouvernement. Pour la clientèle d'hommes d'affaires et de banquiers, Havas rédige une *petite feuille* qui contient des nouvelles internationales, des nouvelles boursières et cote des fonds. En 1850, avec l'ouverture des réseaux télégraphiques au grand public, Havas transmet ses informations aux grands journaux sous la rubrique *dépêches télégraphiques privées*, et installe un réseau de correspondants à l'étranger. Même si Havas, proche du pouvoir, peut taire ou tarder à transmettre une information suite à une décision de l'Etat et que l'arrivée des actionnaires dans l'entreprise oblige les journalistes à composer

³⁸ L'AFP en dates, site institutionnel de l'AFP, disponible sur <https://www.afp.com/fr/lagence/lafp-en-dates#6>

³⁹ Marc Martin, *Médias et journalistes de la République*, op.cit., p.29

avec les intérêts commerciaux de l'Agence, sa copie se distingue par la qualité de son actualité étrangère et la rapidité de ses services⁴⁰.

Les nouvelles techniques de communication de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle participent également au développement d'Havas. L'invention du téléscripteur⁴¹ permet d'envoyer 4 000 mots à l'heure au lieu de 500 par l'alphabet morse et donne un élan formidable à l'agence. Le téléscripteur permet le lancement de plusieurs signaux sur un même fil et la transcription des dépêches à l'arrivée. Il ne se développe à l'agence que dans les années 1880, quand Havas acquiert le brevet. L'adoption par Havas des nouvelles inventions augmente le nombre d'informations traitées par ses journalistes. L'agencier s'adapte au téléscripteur et exploite les deux autres révolutions technologiques, la télégraphie sans fil (TSF) qui n'a plus besoin des câbles sous-marins et le téléphone inventé par Alexander Graham Bell en 1875. Le téléphone se généralise au début du XX^e siècle. Havas et ses concurrentes utilisent rapidement ce nouvel outil, qui leur permet de gagner en rapidité dans la diffusion des nouvelles⁴². Le métier d'agencier évolue tout au long du XIX^e siècle et du XX^e siècle, « A mesure qu'elles apparaissent, les grandes inventions techniques de la fin du XIX^e, dont la presse pouvait tirer profit, donnaient, chaque fois, un nouvel essor à l'entreprise de la rue Jean-Jacques Rousseau⁴³. » Le journaliste d'agence se spécialise avec de nouveaux services qui couvrent l'actualité française, internationale, politique, financière, commerciale et hippique.



© AFP

Salle des télégraphes de l'Agence Havas Information.

⁴⁰ *Ibid.*, pp.30-31

⁴¹ Le téléscripteur ou « télégraphe imprimeur » est mis au point au début des années 1850.

⁴² AFP, *150 ans d'agence de presse*, BPI centre Georges Pompidou/beba, *op.cit.*, p.70.

⁴³ Jean Marin, *Une contribution de la France à la liberté de l'information, le statut de l'Agence France-Presse*, communication à l'Académie des sciences morales et politiques, Paris, 1961, p.87.



Salle des télescripteurs ou télégraphes imprimeurs vers 1880⁴⁴.

A la fin du XIX^e siècle, 150 personnes travaillent pour Havas à Paris. « Ses fils spéciaux rayonnaient à travers toute la France »⁴⁵. Havas dispose de fils spéciaux construits par l'administration des PTT aux frais de l'agence qui en est propriétaire. Toute nouvelle importante est transmise simultanément de Paris vers toutes les grandes villes de France. Ce qui fait de l'agence, le principal fournisseur de nouvelles aux journaux de Paris et de Province. Mais cette évolution extraordinaire est perturbée par la Première Guerre mondiale qui remet en question les traités d'alliances et impose aux journalistes les limites de la censure. Les agences de presse sont instrumentalisées par les gouvernements comme autant de vecteurs de leur propagande. Havas, quant à elle, adhère totalement à la propagation des télégrammes officiels et en fait même la demande auprès du ministère des Affaires étrangères⁴⁶. « Havas s'adapte aux exigences des gouvernements de guerre. En 1916, le réseau international de bureau de presse de l'agence participe à une propagande de guerre étroite en liaison avec la Maison de la presse⁴⁷. » Havas se soumet à l'Etat pendant la Grande Guerre pour garder le privilège d'être la première à diffuser les nouvelles gouvernementales mais aussi pour des raisons financières dans un contexte économique perturbé par la guerre.

⁴⁴ *L'AFP en dates*, site institutionnel de l'AFP, disponible sur : <https://www.afp.com/fr/lagence/lafp-en-dates#10>.

⁴⁵ Rapport anonyme, *Les 100 ans de l'AFP*, 1935, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁶ Ernest Barbier, administrateur d'Havas, *L'agence Havas et la propagande française durant la Première Guerre mondiale, 1918*, archives de la direction juridique de l'AFP. Une partie de l'agence Havas, avec l'administrateur Ernest Barbier sont repliés à Bordeaux de septembre 1914 à janvier 1915. Correspondances du service de l'agence évacué à Bordeaux, septembre-décembre 1914, AN fonds 5 AR 158.

⁴⁷ Olivier Forcade, *La censure en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Fayard Histoire, 2016, p.187.

L'ancêtre de l'AFP se soumet à l'Etat lors des deux conflits mondiaux

Partie d'une collaboration étroite avec les pouvoirs publics, pendant la Grande Guerre, pour notamment minimiser ses conséquences économiques désastreuses, l'agence Havas s'appuie ensuite sur l'aide financière de l'Etat pour développer sa branche information après le conflit, aboutissant à un assujettissement total lors de la Seconde Guerre mondiale.

L'agence Havas se soumet à l'Etat

« Dès le 3 août 1914, les pouvoirs publics et l'armée contrôlent, en France, la diffusion de l'information. (...) Avec le départ du gouvernement pour Bordeaux, deux systèmes de censure parallèle cohabitent à Paris et à Bordeaux. (...) La censure devient l'un des outils privilégiés de la grande fabrique du contrôle de l'opinion publique. (...) En quelques mois d' 'union sacrée', selon la formule de Raymond Poincaré, Président de la République qui avait appelé dans un message au Parlement à la pause des luttes politiques et syndicales pour s'unir dans la défense d'un pays envahi, la France est insensiblement passée d'une politique pragmatique de 'censure préventive' des informations (ce que l'on cache) et de propagande systématique (ce que l'on fait croire) à ' un système d'information ' méthodique qui relie subtilement la censure et la propagande¹. » Au début de la guerre, le gouvernement s'assure du contrôle de tous les télégrammes reçus, expédiés ou transitant par la France, et de celui de tous les articles et de toutes les nouvelles publiées par les journaux de Paris ou de la Province. Un bureau de presse est créé au ministère de la Guerre chargée de la censure. Havas et les journaux sont soumis à la censure et à toutes les conséquences immédiates de la guerre, mobilisation du personnel, diminution des ressources financières, rareté du papier, etc.². Havas accepte la censure et devient le principal organe de diffusion de la propagande gouvernementale moyennant une rétribution financière de l'Etat.

A l'été 1914, Havas est une des agences de presse les plus importantes dans le monde dominant le marché de l'information français avec pour seules concurrentes en France, une agence spécialisée dans l'information financière, l'agence Fournier, et des petites agences commerciales et politiques³.

¹ Olivier Forcade, *op.cit.*, p.10

² Cf. : bibliographie Histoire et fonctionnement des médias.

³ Isabelle Brot, *les archives de l'agence Havas...*, *op.cit.*, pp.35-suiv. ; Michaël B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences ...*, *op.cit.*, pp.103-suiv. ; Marc Martin, *Médias et journalisme de la République*, *op.cit.*, pp.109-112.



Havas produit sept feuilles quotidiennes contenant des informations venant de France et du monde entier. Les journaux de province reçoivent quotidiennement en fin de journée, une feuille de quatre pages par la poste. Au début de la guerre, l'agence propose ses services au ministère des Affaires étrangères pour la diffusion de la propagande française à destination des pays neutres. En véhiculant la propagande officielle, Havas veut bénéficier à nouveau des informations officielles, gagner la confiance des pouvoirs publics, assouplir la censure et surtout s'assurer un revenu supplémentaire dans un contexte économique difficile marqué par la réduction des recettes publicitaires et la disparition d'un grand nombre de journaux abonnés. Un rapport signé Ernest Barbier⁴, administrateur et directeur d'Havas et une correspondance entre l'agence Havas et le ministre des Affaires étrangères, Delcassé⁵, confirment qu'Havas a été l'outil de diffusion des communiqués officiels et des télégrammes de propagande « Tractatus »⁶ pendant la Première Guerre mondiale.

Dès le début de la guerre, l'agence s'abstient de diffuser en France et à l'étranger (Espagne, Portugal, Brésil, République Argentine, Chili Uruguay), les dépêches des agences allemande et autrichienne (*Korrespondenz bureau*) et relaie la propagande française à l'étranger avec l'obligation de se conformer aux instructions du gouvernement français sur le nombre de mots très limité à envoyer⁷. Une correspondance a été échangée de 1914 à 1915 entre Ernest Barbier, administrateur et directeur de l'agence Havas et le ministre des Affaires étrangères, Théophile Pierre Delcassé. Dans ses courriers, Ernest Barbier souligne que « des procédés employés pour la propagande, le plus efficace est certainement le télégramme d'information⁸ » car il est reproduit par tous les journaux sans distinction de « nuances » ou de « partis ». « Pour atteindre la totalité de la presse dans un pays, il n'y a qu'un seul organe, l'agence de ce pays, et pour renseigner cette agence, sur les événements français, il n'y a que la seule agence Havas⁹. »

⁴ En 1883, Léon Pognon qui assure (pour l'agence Havas) les services parlementaires et les contacts avec les ministres et l'Élysée s'adjoint un jeune homme de seize ans, Ernest Barbier dont le budget personnel est alors de vingt-quatre sous par jour. En 1886, Ernest Barbier partagera le bureau de Raymond Poincaré au cabinet de Develle, ministre de l'Agriculture. En 1891, il suivra les grandes manœuvres, pour le compte de l'agence Havas, en tricycle, ce qui lui apporte un énorme succès, une gratification de 500 francs et une invitation à déjeuner 'en chapeau haut de forme' chez Lebey. Quand Pognon mourra en 1914, Ernest Barbier lui succèdera au conseil d'administration de l'agence ». In Pierre Frédéric, *op.cit.*, p.149.

⁵In Le rapport d'Ernest Barbier, correspondance entre Ernest Barbier et le ministre des Affaires étrangères, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶ Tractatus, invention allemande, désigne les informations gouvernementales qui sont incluses dans le service des agences de presse. L'expéditeur payait les frais de transmission et il réservait le droit, au cas où le destinataire refusait de les diffuser, de les communiquer directement aux journaux de l'étranger. Pierre Frédéric, *op.cit.*, p.328.

⁷In Le rapport d'Ernest Barbier sur la propagande, archives non classées de la direction juridique de l'AFP, In Pierre Frédéric, *op.cit.*, p.305.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

Ernest Barbier donne l'exemple de l'agence allemande « Continental » chargée de diffuser au frais du gouvernement allemand, les communiqués officiels et les informations de nature à servir les intérêts de l'Empire. Les communiqués officiels sont diffusés par télégraphe électrique aux frais des pouvoirs publics et sont baptisés « Tractatus ». Ernest Barbier utilise aussi le terme de « VALE » pour désigner les télégrammes de propagande¹⁰ et avance l'idée que les agences de presse des pays neutres sont preneuses de ce type d'informations, qu'elles reçoivent déjà des agences russe, allemande et de Reuter. Il invoque une tendance des puissances belligérantes à recourir à la propagande afin que la France ne reste pas inactive dans ce domaine. Barbier estime que l'agence Havas doit remplir son devoir en apportant au gouvernement français un concours sans réserve et se met à la disposition du ministère des Affaires étrangères pour organiser un service de propagande à l'étranger afin de transmettre tous les télégrammes de nature à influencer l'opinion publique des pays neutres à l'égard de la France et de ses alliés, de rédiger les télégrammes de propagande conformément aux instructions du ministère des Affaires étrangères¹¹. De plus, Ernest Barbier juge que le pouvoir peut tirer avantage de ces télégrammes de propagande car la signature Havas est de nature à leur assurer un retentissement considérable à masquer leur origine gouvernementale, du fait de leur mélange aux autres télégrammes Havas dans le service général des agences étrangères. « Ils ne sont l'objet d'aucune marque distinctive susceptible d'attirer l'attention des journaux abonnés sur leur origine. Ils parviennent aux journaux germanophones aussi bien qu'aux autres¹². » Havas fait en sorte que sa demande de collaboration avec le gouvernement semble désintéressée invoquant les tarifs auxquels l'agence doit se contenter : Havas et les autres agences bénéficient d'une réduction de 50% sur le tarif ordinaire du télégramme, qui correspond au tarif de presse valable dans tous les pays¹³.

Ernest Barbier affirme que l'agence Havas, « sera fière d'être associée à une tâche patriotique et ne veut d'autre bénéfice qu'un bénéfice moral. Les télégrammes de propagande dont copie devra être remise tous les soirs pour contrôle au ministère des Affaires étrangères seront remboursés sur la présentation des bordereaux de l'administration télégraphique. L'agence Havas ne veut mêler aucune

¹⁰ Le mot de convention qui précédait les dépêches en question (de propagande) fut d'abord Tractatus, puis Agence ou Vale. Mais les stipulations restèrent les mêmes : paiement des frais de transmission par l'expéditeur (gouvernement) ; désignation claire par un préfixe distinctif ; liberté pour le destinataire de ne pas diffuser la dépêche et, en ce cas droit pour l'expéditeur de la communiquer directement à l'étranger ». In Pierre Frédéric, *op.cit.*, p.329.

¹¹ Le rapport d'Ernest Barbier, correspondance entre Ernest Barbier et le ministre des Affaires étrangères, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*



considération d'ordre commercial à une œuvre d'intérêt national¹⁴. » La censure se traduit, pourtant, pour Havas, par une perte financière due aux informations bloquées au ministère de la guerre faute d'un nombre suffisant de censeurs anglophones et aussi parce que l'agence ne reçoit plus les communiqués officiels, ni les revues de presse rédigées au ministère de la Guerre. « Les retards dans la délivrance des télégrammes censurés se multiplient, donnant la primeur d'informations à des agences concurrentes en 1916-1917. Havas perd là le bénéfice de la rapidité des transmissions de dépêches. (...) Après examen, la censure réexpédie, par cycliste porteur, au central télégraphique. Celui-ci le transmet par fil spécial aux bureaux parisiens de l'agence. Il faut un délai d'environ trois à quatre heures entre l'arrivée du télégramme chez Havas, son visa, son renvoi puis sa feuille de diffusion par la feuille Havas¹⁵. »

Le ministère des Affaires étrangères accepte la proposition d'Ernest Barbier. Une lettre datée du 8 janvier 1915 récapitule la proposition de l'administrateur d'Havas avec une clause spéciale pour l'Amérique du Sud. « Il est certain que le prix du mot est, pour l'Amérique du Sud, sensiblement plus élevé, 1,625 Francs pour le Brésil et 1,70 Francs pour la République Argentine ou 2,25 Francs pour les dépêches communes à ces deux pays ; 1,70 de Paris à Buenos Aires ; 0,55 de Buenos Aires à Rio. Cependant, c'est peut-être un des points où il serait le plus nécessaire d'agir. Depuis longtemps, l'Allemagne s'efforce de conquérir en Amérique du Sud le marché des nouvelles, elle n'a reculé pour cela devant aucun sacrifice. N'a-t-on pas indiqué tout récemment encore qu'une somme de dix millions avait été consacrée par l'Allemagne à une campagne de presse aux Etats-Unis et en Amérique du Sud ? Un effort du gouvernement français aurait certainement pour notre influence de très heureuses conséquences¹⁶. » Dans sa lettre, Barbier cite douze pays neutres, « Espagne, Portugal, Suisse, Danemark, Suède, Norvège, Roumanie, Bulgarie, Grèce, Hollande, Brésil, République Argentine¹⁷ » désireux de recevoir les télégrammes « Tractatus » avec un budget mensuel estimé à 19 460 francs¹⁸. Enfin, Ernest Barbier termine sa lettre en mentionnant la rédaction des télégrammes de propagande, les pays destinataires et le coût de la transmission. L'analyse par le ministère des Affaires étrangères des premiers télégrammes diffusés par l'agence confirme qu'Havas est le vecteur idéal de propagande officielle. Ce constat est confirmé dans un autre courrier du ministère qui souligne qu'Havas « aurait l'occasion de réaliser, pour sa peine, un profit absolument légitime¹⁹. »

¹⁴ *Ibid.*, p.18.

¹⁵ Olivier Forcade, *La censure en France pendant la Grande Guerre...*, *op.cit.*, p.187.

¹⁶ Lettre d'Ernest Barbier du 8 janvier 1915 au ministère des Affaires étrangères, archives non classées, direction juridique de l'AFP, p.14.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Conversation téléphonique entre Clémentel, Président de la Commission du Budget, Métin, rapporteur général et Ernest Barbier en février 1915, archives de la direction juridique de l'AFP.

Le service de l'agence évolue tout au long de la guerre. Certains télégrammes portent la mention « Tractatus » ou « Vale » pour signaler leur caractère officiel, d'autres sont juste signés Havas. Le nombre de destinataires augmente. Les communiqués officiels du gouvernement destinés à ses agents à l'étranger transitent par le biais du réseau de l'agence permettant au gouvernement de bénéficier du tarif de presse pour ses propres communications²⁰. A partir de 1916, les mentions « Tractatus » et « Vale » disparaissent des télégrammes qui ne portent plus que la mention Havas. Ces envois sont traités par un service particulier de l'agence qui nomme un responsable et une équipe de journalistes chargés de la rédaction et de la transmission²¹. La pratique des télégrammes de propagande se généralise dans l'ensemble des pays belligérants et gagne aussi certains pays restés neutres²². Les dépêches de propagande sont maintenues après la guerre. Havas et Reuter mentionnent ce service dans les accords scellés après la guerre²³ mais ne constitue néanmoins qu'une petite partie du service de l'agence Havas²⁴. Enfin, devenue un outil de propagande française à l'étranger, l'agence obtient du ministère des Affaires étrangères un soutien financier pour l'installation et le développement de bureaux dans les pays où son audience est faible, privilège qui va perdurer après la guerre obligeant l'agence à accepter en échange, un contrôle rédactionnel de plus en plus important de la part de l'Etat.

En effet, les liens privilégiés entretenus entre l'agence Havas et l'Etat pendant la Grande Guerre, se renforcent dans l'entre-deux-guerres, période où le paysage médiatique se transforme profondément, la radio bénéficie d'un essor remarquable, des magazines paraissent et le premier journal parlé est émis en 1925²⁵. Alors que la diversité croissante de la presse s'accompagne d'une concentration des quotidiens entre les mains de quelques groupes financiers, Havas renforce, quant à elle, sa mainmise sur la régie publicitaire des grands journaux parisiens et de province. Sa branche publicité prospère et sa couverture rédactionnelle s'enrichit dans un contexte politique qui fait de Paris, le centre d'une activité diplomatique intense et l'intérêt du grand public pour le sport apporte à l'agence de nouvelles matières à traiter. Cette embellie est de courte durée pour la branche information d'Havas, les effets négatifs de la crise économique de 1929 et la rupture des accords entre les agences de presse qui engage celles-ci dans une concurrence sans merci contraignent Havas à faire

²⁰ Au début de la guerre, ces communiqués étaient envoyés directement par le ministère à ses agents officiels à l'étranger. L'agence Havas est également à l'origine de cette formule, archives de la direction juridique de l'AFP.

²¹ Rapport d'Ernest Barbier, *op.cit.*, p.21.

²² Pierre Frédéric, *op.cit.*, p.329.

²³ AN 5 AR 414. Traités d'Havas et de Reuter rédigés à Londres.

²⁴ Pierre Frédéric, *op.cit.*, p.329.

²⁵ Marc Martin, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, 1997, p.159.



appel au gouvernement pour combler le déficit de sa branche information. En contrepartie, Havas accepte un contrôle rédactionnel de sa copie et grâce aux deniers publics, elle développe son réseau de bureaux dans le monde.

Le Quai d'Orsay réorganise l'information d'Havas à l'étranger

Le 11 mai 1920²⁶, Havas absorbe la Société Générale des Annonces et récupère toutes les activités publicitaires de son ancien associé. Le président de l'agence Havas, Léon Rénier regroupe les activités information et publicité et ouvre le capital de sa société à des grands groupes financiers comme Paribas lié à Hachette. La puissance d'Havas inquiète car elle peut influencer une grande partie de la presse à travers la régie publicitaire dont dépendent deux cent quarante journaux provinciaux et parisiens, notamment le « consortium des 'cinq grands', *Le journal*, *Le Petit Journal*, *Le Matin*, *L'Echo de Paris* et le *Petit Parisien* – avant que ce dernier le quitte en 1927–, et via la distribution de crédits de publicité commerciale mais aussi financière. Havas prend même le contrôle du *Journal* en 1925, et du *Petit Journal* pendant une brève période, 1933-1934²⁷. » Les objectifs de la nouvelle agence Havas sont clairs « L'exploitation de tous les moyens de publicité, y compris celle payée tout ou en partie par un intérêt dans la vente des produits annoncés, et exploitation de tous les journaux que la société croirait devoir créer ou acheter ou dans lesquels, elle prendrait un intérêt²⁸. » En 1923, Léon Rénier²⁹ prend la tête du conseil d'administration de la société. Le capital de la société passe de 8,5 millions à 18,5 millions par l'émission de 20 000 nouvelles actions d'apport qui sont distribuées aux actionnaires de la SGA à raison d'une action Havas contre deux actions³⁰. Grâce à la publicité, le capital d'Havas explose et passe en 1930 à 105 millions de francs.

En 1930, Havas-publicité assure la régie publicitaire de 240 organes de presse français, cette position dominante sur les marchés de la publicité et de l'information inquiète une partie de la presse indépendante, des hommes politiques de gauche³¹ mais aussi quelques journalistes de l'agence Havas, comme Paul-Louis Bret, correspondant à Londres qui ne semble pas convaincu par le rapprochement de la publicité et de l'information. « Cette société bicéphale associait le déficit de la branche d'information aux plantureux bénéficiaires de son département publicité, sans admettre que les seconds

²⁶ Rétroactivement le 1^{er} janvier 1920, in archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁷ Marc Martin, *Médias et journalistes de la République...*, op.cit., p.171.

²⁸ In archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁹ Léon-Prosper Rénier devient directeur et président du conseil d'administration de l'agence Havas. Ce poste était occupé avant lui par Charles Laffite avec deux vice-présidents, Léon-Prosper Rénier pour la publicité, et Charles Houssaye pour l'information.

³⁰ In archives de la direction juridique de l'AFP.

³¹ Marc Martin, *Médias et journalistes de la République...*, op.cit., p.171.

compensent le premier, alors que l'affermage des annonces des quotidiens n'était si rémunérateur que parce que les nouvelles étaient payées un prix dérisoire³². » A côté du chiffre d'affaires excellent de la branche publicité, Havas enregistre dès 1922, un déficit de sa branche information à destination de l'Amérique du Sud et fait part aux pouvoirs publics, de son souhait d'abandonner la région. Pour le Quai d'Orsay, la fermeture des bureaux Havas suppose un déficit d'image pour la France et de ses ambitions commerciales dans la région. Plusieurs accords entre l'Etat et l'agence Havas sont signés reprenant les termes des conventions conclues pendant la Grande Guerre³³ afin que le ministère des Affaires étrangères prenne en charge tous les frais de transmission de l'agence Havas sur cette zone. En 1924, le président du Conseil, Raymond Poincaré alloue un crédit mensuel de plusieurs millions à Havas afin de lui permettre de financer ses frais de transmission du service latino-américain.

Un nouvel accord est signé le 24 avril 1931 entre Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères et Charles Houssaye, directeur de la branche information de l'agence Havas dans le but de renforcer les bureaux d'Havas à l'étranger. Cet accord stipule que l'Etat prend en charge le déficit d'Havas information pour une période de 10 ans³⁴. En échange de la subvention accordée par l'Etat, l'agence doit accepter des pouvoirs publics un contrôle technique, rédactionnel et financier sur ses postes d'outre-mer. Le Quai d'Orsay charge un inspecteur général des services étrangers détaché du ministère, Léon Rollin, ami de Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères³⁵, de réorganiser les bureaux d'Havas à l'étranger et notamment en Amérique Latine. Léon Rollin est un ancien correspondant, du journal *Temps* à Madrid et en Amérique Latine et jouit d'une image très positive au sein de la branche information d'Havas. Gustave Aucouturier, journaliste, embauché par Rollin raconte les débuts de la jeune équipe de journalistes choisie par Léon Rollin³⁶ « C'était une équipe de gens jeunes, en majorité neufs dans la carrière journaliste (...), Rollin leur apprenait qu'un correspondant ne doit pas être spectateur passif et un sec rapporteur qui enregistre les faits, mais un observateur actif, qui cherche à les comprendre et à les faire comprendre, un

³² Paul-Louis Bret, *Au feu des événements*, Paris, Plon, 1959, p.44.

³³ Note du 13 août 1940, écrite sans doute par Ernest Barbier (à l'origine des premiers accords pendant la Grande Guerre). Note se trouvant dans un dossier avec les différents accords qui datent de 1931, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁴ Jean Huteau, Bernard Ullmann, *AFP, une histoire de l'Agence France-Presse, 1944-1990*, Paris, Robert Laffont, 1992, p.25.

³⁵ *Ibid.*, p.24.

³⁶ Gustave Aucouturier, *L'histoire de l'agence Havas de 1835 à 1944*, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, archives service formation de l'AFP.



chroniqueur agile et au besoin audacieux, se mêlant de la vie du pays où il travaille, toujours à l'affût de l'information et au besoin la débusquant si elle se dérobe. (...). Il leur apprenait aussi qu'il n'est pas nécessaire d'être incolore pour être impartial, d'être ennuyeux pour être objectif (...). L'objectivité qu'il leur enseignait était celle qui veut tout savoir pour comprendre³⁷. » A partir, de 1934, Léon Rollin a comme adjoint Louis Joxe, un jeune agrégé d'histoire³⁸ nommé par le Quai d'Orsay.

Les jeunes correspondants embauchés par Rollin ont pour mission de travailler pour l'agence Havas à l'étranger. Ils n'intègrent le pays choisi qu'après l'accord de l'ambassade de France du pays concerné et du chef de service de la presse du ministère des Affaires étrangères³⁹. D'après un rapport réalisé par Gilles Martinet, journaliste à Havas Information, « le 'contrôle fut strict', mais pour être crédible, concurrentielle et vendable à l'étranger, l'information doit être libre et exempte de propagande⁴⁰. » C'est ce que Rollin et ses amis vont soutenir avec succès. Toute information partisane discrédite la maison puisque les clients étrangers peuvent obtenir une version équilibrée et non gouvernementale dans les services de Reuter, AP, ou UP⁴¹, disent-ils. Qu'on les laisse donc travailler librement. Il y a sans doute quelque paradoxe dans une situation où celui qui paie ne commande pas toujours, mais la crédibilité paraît être à ce prix. De fait, la réputation d'Havas se confirme. Léon Rollin et ses correspondants apportent 'une énorme amélioration' au service en développant, aux frais de l'Etat, un 'excellent réseau de bureaux et d'agents à l'étranger⁴². » Ce témoignage atteste que malgré cette proximité totale avec les pouvoirs publics, la qualité du travail de l'équipe de Léon Rollin participe à la réputation favorable de la copie d'Havas à l'étranger et cela grâce aux fonds spéciaux du Quai d'Orsay qui améliorent aussi les conditions de travail des correspondants de l'agence. C'est ce que constate Paul-Louis Bret, correspondant pour Havas-information à Londres, en décrivant deux situations. L'une, précède les aides de l'Etat, et la seconde rend compte des bouleversements intervenus suite aux aides accordées par les pouvoirs publics à Havas. Avant les aides de l'Etat, effectivement, l'agence est dans l'incapacité de rivaliser avec la concurrence, lors de la couverture des élections britanniques en 1931. Les journalistes ne disposent, en effet, que du téléphone pour transmettre leurs papiers alors que les concurrentes bénéficient des fils télégraphiques directs. « Je

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Louis Joxe a travaillé dans différents cabinets ministériels notamment celui de Pierre Cot quand celui-ci était sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

³⁹ AN 5AR/1 à 494.

⁴⁰ Gilles Martinet est un ancien rédacteur en chef de l'AFP à la Libération. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il travaille pour la « Commission des nationalisations du Conseil national de la Résistance, sous-commission de presse et réalise un rapport sur l'organisation d'une grande agence de presse française, établi pour la Commission. Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, Paris, Lattés, 2004, p.73-83, Jean Huteau, Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.516.

⁴¹ United Press, agence de presse américaine créée en 1907 par l'éditeur Edward Willis Scripps.

⁴² Jean Huteau, Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.24.

dépendais des communications téléphoniques et personne n'avait encore songé au retard qu'entraînait la nécessité d'épeler tous les noms propres⁴³. » Après l'obtention des aides de l'Etat, Paul-Louis Bret s'exprime sur les améliorations de son travail. « Cette métamorphose que je déplorais, s'était déjà opérée dans ma propre agence. A la faveur des fonds secrets mis à la disposition d'Havas par le Quai d'Orsay, la maison s'était lancée à la conquête des marchés extérieurs, de Buenos Aires à Tokyo. J'avais enfin obtenu une liaison permanente par fil direct et télescripteur avec la Place de la Bourse (où se trouve le siège de l'agence Havas) où aboutissait aussi la commande des antennes radiotélégraphiques. Le 'facteur-temps' se trouva ainsi réduit à quelques secondes, ce qui contraignit tous nos concurrents à s'équiper de même⁴⁴. »

Paul-Louis Bret rend compte de la mainmise de l'Etat sur le service étranger d'Havas mais souligne aussi que grâce aux pouvoirs publics, Havas améliore son réseau, les conditions de travail de ses correspondants et sa copie à l'étranger. Pour résorber son déficit de sa branche information, Havas n'a pas hésité à faire appel à l'Etat plutôt qu'à puiser dans les bénéfices de sa branche publicité, utilisant le même argument que pendant la Grande Guerre mondiale lorsqu'il était question de vendre à l'Etat ses télégrammes de propagande. Les accords conclus entre Havas et l'Etat de 1931 à 1938 imposent aux pouvoirs publics de prendre en charge le déficit de la branche information d'Havas et installent l'Etat dans une relation ambiguë avec l'agence, à la fois, client et pourvoyeur de fonds. Les pouvoirs publics deviennent clients d'Havas pour divers secteurs de l'administration et pour les journaux des colonies⁴⁵.

Dans les années 1930, Havas information emploie 1200 personnes à Paris, journalistes et personnel technique. Elle collecte traite et diffuse ses nouvelles dans le monde. « Aucune autre agence de presse ne dispose des mêmes moyens, ni du même professionnalisme. (...) un réseau d'agents, de correspondants et d'informateurs quadrille la planète. Chaque bureau sait qu'il peut s'appuyer sur Paris pour résoudre ses problèmes de logistique ou de transmission⁴⁶. » Le volume quotidien de son service d'informations atteint en moyenne 80 000 mots, et dépasse quelquefois les 100 000 mots. Elle emploie notamment, pour les transmissions deux appareils automatiques dont elle détient les brevets, le *printing*, qui débite, pour les petits journaux et pour les abonnés tels que, les banques, administrations, hôtels, cafés, mille mots à l'heure de nouvelles générales, financière ou hippiques,

⁴³ Paul-Louis Bret, *op.cit.*, p.16.

⁴⁴ *Ibid.*, p.28.

⁴⁵ Olivier Boyd-Barrett et Michaël Palmer, *Le trafic des nouvelles...*, *op.cit.*, p.112.

⁴⁶ Lefébure, *op.cit.*, p.237.



et le *ticker*, qui donne 4 000 mots à l'heure pour les grands quotidiens. A Paris, 96 câbles, totalisent 500 kilomètres de longueur vers certains abonnés. Un tube pneumatique spécial relie l'Agence à la Bourse et des lignes privées relient l'agence à la Chambre des députés et au Sénat⁴⁷.

En province, Havas a 63 succursales et travaille avec 400 correspondants et collaborateurs. A l'étranger, elle emploie plus de 500 correspondants et divers collaborateurs. Ses bureaux sont disséminés sur tous les continents et elle est présente dans toutes les capitales européennes⁴⁸. Dans les années 1930, certains journalistes parisiens commencent à être envoyés à l'étranger pour couvrir de grands événements et à Paris, des rédacteurs de la rédaction centrale travaillent « comme de véritables correspondants pour de clients étrangers, en particulier pour les agences du « Réseau » allié que sont Reuter, Associated Press, et 26 autres agences européennes qui échangent leurs informations. Malgré la concurrence entre les agences, notamment des trois grandes que sont Havas, Reuter et AP, une collaboration technique entre elles existe⁴⁹. A Paris, la rédaction du service des nouvelles nationales compte trois équipes composées de vingt rédacteurs qui travaillent à tour de rôle huit heures par jour dans une salle commune⁵⁰.



Photo AFP, archives du département de la documentation multimédia.

⁴⁷ Gustave Aucouturier, *L'Agence Havas de 1835 à 1944*, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, p.13, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁸ Gustave Aucouturier, *L'Agence Havas de 1835 à 1944*, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, p.13, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Lefébure, *op.cit.*, p.237.

Pour faciliter l'acheminement et la rapidité de leurs dépêches envoyées à Havas information Paris qui se charge de les transmettre aux clients, les correspondants de l'agence écrivent dans un langage télégraphique, le terme utilisé en interne est « nègre »⁵¹. La rédaction centrale parisienne est chargée de les réécrire dans un langage clair⁵². Ce travail de réécriture fait à Paris ne veut pas dire que systématiquement les dépêches des correspondants sont modifiées en fonction notamment des consignes gouvernementales même si celles-ci existent. Le traitement de l'actualité étrangère semble en effet filtré par les pouvoirs publics même si Léon Rollin et son équipe prônent une information « impartiale »⁵³. L'actualité internationale de l'agence Havas peut subir plusieurs niveaux de filtrage. D'abord à la source, selon les accords entre Havas et les grandes agences étrangères, en second lieu, les informations susceptibles de gêner les activités commerciales ou bancaires des actionnaires d'Havas sont retenues avant la diffusion. Ensuite, les deux activités, publicité et information, obligent les rédacteurs à prendre en compte les directives du département publicité pour la rédaction de leur copie⁵⁴. « Les seules consignes reçues par la Rédaction émanaient du département publicité, en vue de prévenir la publication de nouvelles pouvant être désagréables à de gros annonceurs, parmi lesquels figuraient même des étrangers⁵⁵. » Enfin, la copie de l'agence prend en compte les intérêts et les demandes du gouvernement français, bailleur de fonds et maître du réseau public de la télégraphie⁵⁶.

Pourtant, ce qui peut paraître paradoxal, l'ensemble de ces filtrages n'empêche pas Havas information de faire travailler ses journalistes selon des règles qui s'installent avec deux objectifs essentiels qui deviennent les bases fondamentales du métier, la rapidité et l'impartialité. La rapidité est au cœur du métier du journaliste d'agence et conduit parfois les journalistes à diffuser des informations insuffisamment vérifiées pour devancer ses concurrentes. « Si encore l'exactitude de l'information y avait gagné, on aurait pu s'en réjouir. Le résultat était hélas contraire. *'To be first with*

⁵¹ Georges Beau, *Le 'nègre' et ses beautés*, revue interne, *L'Agence*, septembre 1946, p.16, archives du service formation.

⁵² Gilles Martinet, *A propos de la rédaction de nos informations*, revue interne, *L'Agence*, juillet 1946, archives du service formation.

⁵³ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.24.

⁵⁴ Paul-Louis Bret, *un Institut d'Information Publique, l'Echo de la Presse et de la Publicité*, 15 novembre 1947, in *Hommage à Paul-Louis Bret, un grand serviteur de l'information, 1893-1972*, Paris, Illissos, p.59.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Lefébure, *op.cit.*, p.239.



the news’, donner le premier la nouvelle, exclut tout délai pour la vérifier, encore moins pour y réfléchir et la juger⁵⁷. » L’impartialité est l’autre valeur cardinale du métier d’agencier mais semble demeurer, pour les journalistes de l’agence, un combat de tous les instants⁵⁸. Le filtrage du contenu rédactionnel pratiqué et les dépêches parfois partisans de certains agenciers sont autant d’obstacles sur le chemin de l’impartialité. « La couverture de l’actualité étrangère incluse dans les services Havas diffusés aux abonnés français, l’attitude partisane des correspondants sur place pouvait déformer la réalité autant que des ‘consignes’ données à Paris⁵⁹. »

D’autre part, la notion d’impartialité est aussi remise en question pour des raisons de concurrence. La Première Guerre mondiale a modifié l’équilibre des forces entre les grandes agences. A la suite de la défaite allemande, l’agence Continental perd son statut d’agence internationale. Havas, Reuter, et les agences américaines se partagent le monde. Sous la pression des agences américaines, la libre concurrence prend le pas sur les accords d’avant-guerre qui disparaissent du paysage en 1934, même si Havas et Reuter tentent de les renouveler. La naissance de l’URSS, la montée du nationalisme et les tentations impérialistes des agences américaines ainsi que le progrès de la radio, concurrente de la télégraphie, condamnent le « partage du monde » de 1909. Les rivalités commerciales s’aiguisent et les tensions internationales incitent les Etats à maintenir leur contrôle sur la copie des agences de presse qui sont les premières à être instrumentalisées à des fins de propagande⁶⁰. En 1935, Havas est accusée en France par la presse d’extrême-droite, *Je Suis Partout* et *Gringoire* comme une officine « de menées ‘judéo-maçonnique’, voire communistes, à cause de son impartialité dans la guerre d’Espagne, où elle entretient des correspondants dans les deux camps⁶¹. En 1936, ce sont les socialistes qui viennent de remporter les élections d’avril-mai 1936, rassemblant pour la première fois, le groupe de députés le plus nombreux au Palais-Bourbon qui accusent l’agence de « truster » l’information et la publicité⁶².

Une agence sous tutelle

Léon Blum devient président du Conseil le 5 juin 1936, suite à la victoire du Front populaire lors des élections des 26 avril - 3 mai 1936. Pour la première fois, les socialistes forment le groupe le

⁵⁷ Paul-Louis Bret, *op.cit.*, p.28.

⁵⁸ Isabelle Brot, *Les archives de l’agence Havas...*, *op.cit.*, pp.27-28.

⁵⁹ H.B Southworth, *La destruction de Guernica, journalisme, diplomatie, propagande et histoire*. ED. Ruedo Iberico, 1975 In Oliver Boyd-Barrett, Michael Palmer, *Le trafic des nouvelles...*, *op.cit.*, p.112.

⁶⁰ Pierre Frédéric, *de l’agence d’information Havas à l’agence France-Presse*, *op.cit.*, pp.380-392.

⁶¹ Gustave Aucouturier, *L’Agence Havas de 1835 à 1944*, revue interne *L’Agence*, décembre 1946, p.13, archives du service formation de l’AFP.

⁶² Gustave Aucouturier, *op.cit.*, p.15

plus important à la Chambre des députés. Léon Blum est confronté à une presse parisienne dominée par l'opposition de droite. Le *Populaire* et l'*Humanité*, deux grands quotidiens de gauche affichent un tirage relativement modeste (200 000 exemplaires chacun). A la source de l'information, Havas essuie les critiques de Léon Blum et d'une partie de la gauche. Dès 1934, la SFIO accuse l'agence de ne pas servir toutes les administrations avec la même fidélité. Léon Blum estime même que « la servante est devenue maîtresse, elle ne sert plus les ministres, elle les fait⁶³. » En 1936, le Front populaire reproche à Havas de truster l'information et la publicité de la presse, d'être liée aux banques, qui siègent dans son conseil d'administration et qui contrôlent une partie de la presse française⁶⁴. Quand Léon Blum condamne le mariage immoral de l'information et de la publicité, Léon Rénier, président du conseil d'administration de l'agence Havas rétorque que la « presse française n'a pas les moyens de financer une grande agence internationale⁶⁵ et d'expliquer « Un trust c'est le monopole de toutes les marchandises d'une catégorie quelconque de façon à en faire monter le prix. Qu'est-ce que nous trustons ? Il y a en France près de quinze cent journaux. Or, nous sommes régisseurs, si je me trompe, de la publicité d'une centaine de journaux sur quinze cents ⁶⁶! » Léon Rénier affirme que le mélange des genres entre agence de presse et agence de publicité est une spécificité française. Les journaux français ont toujours été réticents à payer l'information à son prix. « Ils préfèrent troquer leur espace à des fins publicitaires en échange d'informations ⁶⁷. »

Néanmoins, même avec la publicité et l'aide de l'Etat, le déficit de la branche information augmente pour atteindre en 1935 plus d'un million de francs. « L'agence Havas subissait les effets de la crise, le chiffre d'affaires et les bénéfices de la publicité se sont encore réduits au cours de l'exercice 1935, le déficit de l'information s'est accru⁶⁸, » en partie à cause la couverture de la guerre d'Ethiopie, l'agence a dépensé à peu près un million de francs⁶⁹ pour couvrir l'événement. Le président du Conseil, quant à lui, insiste sur le caractère antinomique des deux activités de l'agence Havas et demande la séparation des branches information et publicité. Pour éviter le démantèlement voire la nationalisation de l'agence, Havas compose avec le pouvoir. Léon Rénier explique que « Sans

⁶³ Lefébure, *op.cit.*, p.231.

⁶⁴ JORF, *débats parlementaires n°96, Chambre des députés, 16^e législature, 2^e session extraordinaire de 1936 -Compte rendu in extenso, 14^e séance, 1^e séance du jeudi 3 décembre 1936*, p.3268.

⁶⁵ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.22.

⁶⁶ O. Boyd-Barrett, MB Palmer, *op.cit.*, p.379.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Pierre Frédéric, *op.cit.*, p.399.

⁶⁹ *Ibid.*



trahir aucun secret, je peux bien vous le dire que l'agence Havas ne peut pas vivre une heure, si elle est fâchée avec un gouvernement, quel qu'il soit⁷⁰. » Léon Blum obtient de l'agence que celle-ci se scinde en deux branches, publicité et information, dotées chacune de leur conseil d'administration mais sous la même enseigne⁷¹. En contrepartie, en 1938, l'Etat comble une nouvelle fois le déficit de la branche information.

Les accords signés le 11 juillet 1938 entre Havas et le gouvernement confient au ministère des Affaires étrangères pour une période de 10 ans la charge de l'exploitation de la branche information. En échange, le ministère des Affaires étrangères prend en charge, pendant 10 ans, le déficit de la branche information en puisant dans les fonds spéciaux du département des Affaires étrangères⁷². Son montant atteint 50 millions pour l'année 1939, soit 57% d'un budget de 87 millions⁷³. De son côté Havas prend un double engagement, soumettre la nomination du directeur général de sa branche information et de tout nouvel administrateur à l'approbation du ministère des Affaires étrangères et l'engagement du conseil d'administration de reconnaître au ministère, le droit de présenter deux candidats aux postes d'administrateurs⁷⁴.

Ces accords validés le 5 décembre 1938 par le conseil d'administration d'Havas et les accords de 1931 toujours en vigueur qui imposent un contrôle technique, rédactionnel et financier de l'agence confirment la tutelle de l'Etat sur la branche information de l'agence. En 1939, les pouvoirs publics financent les trois quarts du budget d'Havas. L'agence, société anonyme au capital de 105 millions a composé avec le pouvoir pour tenir son rang de société mondiale. C'est en partie la libéralisation du marché national de l'information, la crise économique de 1929, même ressentie tardivement en France, les tensions internationales, qui ont accru la dépendance financière de l'agence à l'égard de l'Etat. Mais aussi l'habitude prise, dès la Grande Guerre, par Havas, de faire appel à l'Etat pour régler ses problèmes financiers. Les tensions internationales s'accroissent en 1939 avec la montée en puissance de la propagande de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste affectant directement les agences de presse internationales. L'agence allemande a été transformée dès 1933 en office de propagande nazie, le *Deutsche Nachrichten Büro* (DNB). En France et dans les autres démocraties européennes, les agences de presse subissent un contrôle de plus en plus étroit des pouvoirs publics. Le sort d'Havas, dans un Paris occupé en juin 1940, reste incertain.

⁷⁰ Antoine Lefébure, *op.cit.*, p.246.

⁷¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.23.

⁷² Une note remise par Jean Marin, directeur général de l'AFP, au ministère de l'Information, le 3 octobre 1955, signale que pour les deux années 1938 et 1939, les archives de l'agence Havas ont été détruites mais que pour l'année 1939, un chiffre atteignant quelque 80 millions de francs a été avancé dans des discussions ultérieures. In accords entre l'Etat et l'agence Havas, 1931, 1938, note de Jean Marin à Monsieur Brunon, ministère de l'Information, le 3 octobre 1955, archives de la direction générale de l'AFP.

⁷³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.24.

⁷⁴ Accords Havas - G. Bonnet, 1938, archives de la direction juridique de l'AFP.



Agence Havas à Paris, dans les années 1930 (AFP)

L'agence Havas dans les années 1930, archives de la documentation multimédia, AFP.

Havas information se transforme en OFI avant de devenir AFP

La branche information d'Havas sous tutelle des pouvoirs publics depuis 1931 se soumet intégralement à l'Etat en 1940. Elle est transformée en un Office français d'information (OFI)¹, vecteur de la propagande de Vichy. A la Libération de Paris en août 1944 portée sur les fonds baptismaux par la Résistance, le gouvernement provisoire organise sous le nom d'Agence France-Presse, un organisme chargé de recueillir et de diffuser en France et à l'étranger tous les éléments divers d'information et d'exercer toutes les activités en rapport à cet objectif². Même si l'OFI disparaît au profit de l'AFP, l'agence est dotée d'un statut provisoire d'établissement public dans le but de se transformer en coopérative d'information³. Avec ce statut d'établissement public, l'AFP est perçue à l'étranger comme une agence officielle dans un contexte de guerre froide.

Un office français d'information

Dès le début de la guerre, la branche information de l'agence devient le relais de la propagande de guerre française. Le 10 juin 1940, Havas suspend son service de nouvelles et son siège parisien est placé sous séquestre par l'occupant allemand. L'agence allemande DNB et une filiale française, l'agence française d'information et de presse (AFIP) s'installent dans les locaux de l'agence Havas, place de la Bourse⁴. Le 10 juillet 1940, le Maréchal Pétain, secondé par Pierre Laval sont portés à la tête de l'Etat avec les pleins pouvoirs. Le 17 juin 1940, Pétain demande et annonce l'armistice qui sera signé le 22 juin 1940. Havas suit le gouvernement à Bordeaux et part ensuite s'installer à Clermont-Ferrand, quand l'Etat Français fait de Vichy la capitale de la France vaincue. Pierre Laval, ministre de l'Information veut nationaliser l'agence Havas⁵. Une note allemande remise à la Commission d'Armistice en août 1940 signale que tous « les postes (les bureaux) de l'agence Havas

¹ AN 5AR 495 à 524, *OFI et filiales de 1940-1944*.

² JORF du 6 avril 1946, p.2892.

³ Gilles Martinet est un ancien rédacteur en chef de l'AFP à la Libération. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il travaille pour la « Commission des nationalisations du Conseil national de la Résistance, sous-commission de presse et réalise un rapport sur l'organisation d'une grande agence de presse française, établi pour la Commission. Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, Paris, Lattés, 2004, pp.73-83, Jean Huteau, Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.516.

⁴ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.27.

⁵ *Ibid.*



à l'étranger ont été, pendant la guerre (Première Guerre mondiale), un instrument direct de la guerre contre l'Allemagne, et déjà avant les hostilités s'étaient spécialisés dans cette tâche. (...) En résumé, il y a lieu de dire qu'une agence Havas établie à l'étranger est considérée par l'Allemagne comme un matériel de guerre⁶. » Les bureaux d'Havas à l'étranger sont contraints de cesser leurs activités suite à la note émise par les allemands. Immédiatement après, à la demande du nouveau gouvernement français dont le vice-président du Conseil et ministre de l'Information est Pierre Laval, la branche information d'Havas est nationalisée.

La loi du 25 novembre 1940 transforme la branche information d'Havas en Office français d'information (OFI)⁷. Elle entérine la nationalisation de ses biens et droits immobiliers et mobiliers. « Entre l'Etat français représenté par Pierre Laval, vice-président du Conseil, et l'agence Havas représentée par M. Maurice Depierre, agissant au nom du conseil d'administration, il a été convenu ce qui suit : l'agence Havas cède en toute propriété à l'Etat français l'exploitation de sa branche information, prix de vente 25 millions de francs. (...) pour permettre à l'Etat français la création d'un service officiel d'informations sous toute autre appellation de son choix, (...) il a été convenu, dès le 13 novembre 1940 que l'agence Havas cède en toute propriété à l'Etat français l'exploitation de sa branche information telle qu'elle se comporte à ce jour. L'Etat, à dater de ce jour de la cession prend la suite de l'agence Havas pour tous les engagements qui concernent sa branche information, sans aucune exception ni réserve, tant envers son personnel qu'envers tous autres contractants, y compris le fisc et la Société Civile du Personnel de l'agence Havas⁸. » Pierre Laval en nationalisant la branche information brise la douteuse alliance de la publicité et de l'information tant décriée par le Front Populaire et cela, pour 25 millions de francs, ce qui ne représente que la moitié des subventions de l'Etat en 1939. Charles Houssaye, directeur général de la branche information affirme qu'à « l'heure où les circonstances commandent de tout faire pour aider un relèvement national, les dirigeants de l'agence Havas ne peuvent que seconder le gouvernement du maréchal Pétain dans son entreprise de renouvellement discipliné de la pensée française⁹. » Paul-Louis Bret, chef du bureau de Londres, de retour d'Angleterre pour rejoindre sa famille qui après l'armistice est bloquée en France, en voyant ce qu'est devenu Havas Information s'exclame « tout cela aurait été ridicule si ce n'eût été

⁶ In Pierre Frédérix, *op.cit.*, p.420.

⁷ AN 5AR 495 à 524.

⁸ AN 5AR 486, *Contrat de cession entre l'Etat français et Havas daté du 13 novembre 1940*. Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou (sous la direction de), *Histoire Générale de la presse française, 1940 à 1958*, Paris, PUF, 1975, pp.26-27.

⁹ Jean Huteau, Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.32.



misérable¹⁰. »

L'OFI a pour objet « de recueillir en France, dans les colonies, les pays sous mandat et à l'étranger, les éléments divers d'information, de les diffuser dans les mêmes pays et d'exercer toutes activités connexes à cet objet¹¹. » L'établissement public est doté officiellement de la personnalité civile et de l'autonomie financière mais sur le plan politique, il est totalement assujéti au régime de Vichy et est administré par des proches de Pierre Laval. Des journalistes classés à gauche sont licenciés dont Léon Rollin. Quant à la branche publicité, elle devient une entreprise d'économie mixte et garde le nom Havas. « Réduit de 105 à 52,5 millions de francs, le capital de la société fut ensuite porté à 162 millions par émission d'actions que souscrivit le Trésor public. Répartition du nouveau capital, 20 % à l'Etat français, 32,40% aux anciens actionnaires, 47,60 % à un 'groupe commercial allemand'¹². »

L'OFI est chargée d'alimenter les journaux de la zone occupée. Les dépêches transitent par l'agence française d'information de presse (AFIP)¹³ créée par les autorités d'occupation, qui siège dans les mêmes bureaux que l'OFI à Paris et qui est chargée d'exercer la censure. En avril 1942, Pierre Laval insiste pour dire que « le point de vue commercial ne doit plus être pris en compte (par l'OFI), c'est le point de vue politique qui doit l'emporter¹⁴. » D'après Jean Waline, « la situation est très simple : la branche information de l'agence Havas est devenue, sous le nom d'OFI, un office de propagande, une véritable agence d'Etat. Selon l'expression de Giraudoux, 'chaque agence d'information, entretenue ou surveillée par l'Etat, s'était transformée en pigeonier des vérités nationales¹⁵. » L'OFI perd tout crédit à l'étranger, comme l'exprime Gilles Martinet, journaliste d'Havas, « l'office français n'était plus qu'une succursale du DNB Nazi¹⁶. » Même si à l'époque d'Havas, son histoire a toujours été étroitement liée aux pouvoirs publics, elle est néanmoins parvenue à labéliser ses services rédactionnels en France et à l'étranger et à s'imposer en tant qu'agence mondiale, avec l'aide de l'Etat mais aussi grâce à la qualité de ses journalistes dont certains vont jouer un rôle important dans la Résistance et participer à la création de la nouvelle AFP, qui sera en quelque sorte une certaine continuité d'Havas information¹⁷.

¹⁰ *Ibid.*, p.32.

¹¹ Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, (sous la direction de), *Histoire générale de la presse française, tome IV : de 1940 à 1958*, Paris, PUF, 1975, pp.26-27.

¹² Pierre Frédérix, *op.cit.*, p.421. Le groupe commercial allemand sera exproprié en 1944.

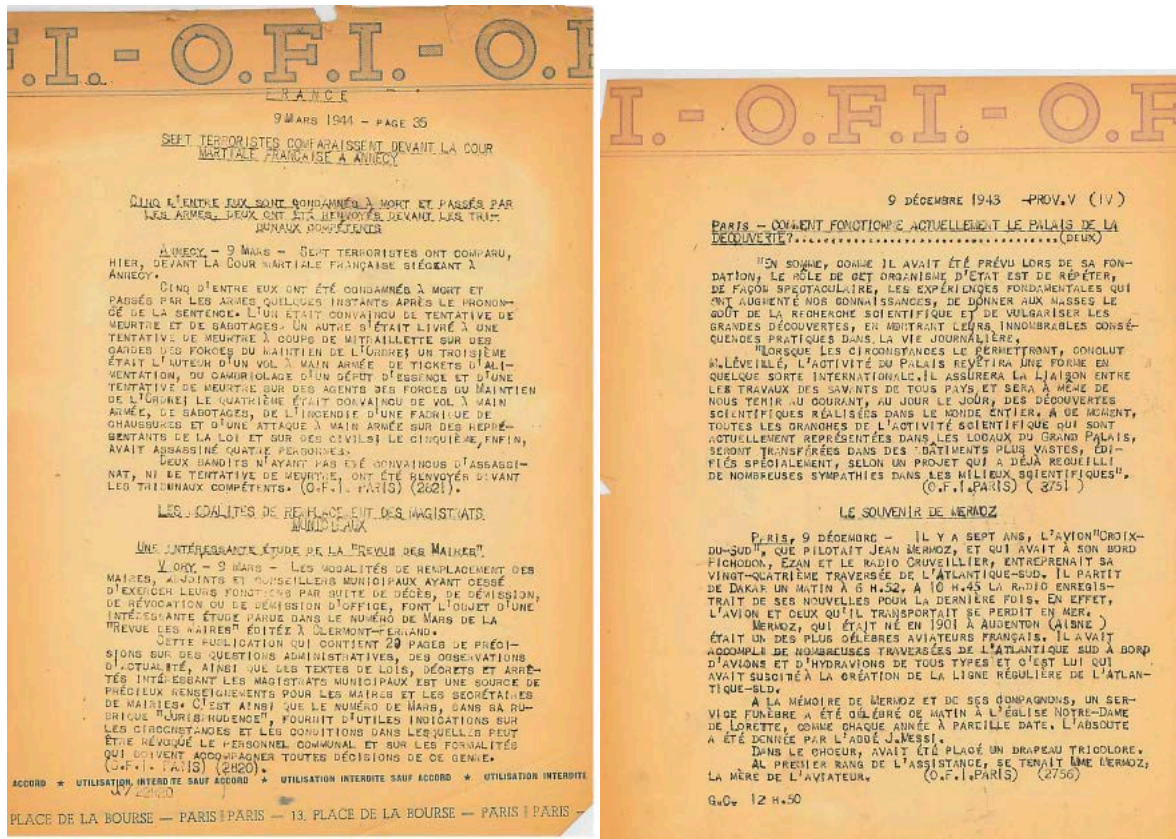
¹³ Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, *op.cit.*, p.26. « Dès l'entrée des Allemands à Paris, avait été fondée, en zone nord, une agence française d'information de presse, qui devait disposer de l'information dans les territoires occupés ».

¹⁴ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.34.

¹⁵ Jean Waline, *L'agence France-Presse*, Paris, revue du droit public et de la science politique, 1964, p.625.

¹⁶ Gilles Martinet, *L'observateur engagé, op.cit.*, p.76.

¹⁷ Isabelle Brot, *Les archives de l'agence Havas...*, *op.cit.*, pp.26-27.



Exemples de dépêches de l'OFI, archives du département de la documentation multimédia, AFP.

Des agences dissidentes à Londres et en Afrique du Nord

Dès la création de l'OFI, Paul-Louis Bret, chef du bureau de Londres pour Havas information et son équipe de journalistes refusent d'obéir aux ordres de l'Office français d'information. Fernand Moulrier, journaliste au bureau de Londres explique que dès le 14 juin 1940, le « fil » est coupé entre Londres et Paris alors que la veille, 35 000 mots avaient été transmis au siège parisien¹⁸. Le bureau de Londres avec ses six journalistes, Pierre Maillaud, Robert Battafort, Gaston Gerville-Réache, Guy de Nervaux, André Hesse et Fernand Moulrier, est complètement coupé de l'ensemble de l'ancien réseau mondial d'Havas Information. Pierre Maillaud, adjoint de Paul-Louis Bret, entame des pourparlers avec le ministère de l'Information britannique plutôt que de se ranger derrière le Général de Gaulle après son appel du 18 juin 1940, pour que le bureau ne devienne pas un simple service de

¹⁸ Fernand Moulrier, *L'Agence Française Indépendance*, revue interne *L'Agence*, juin 1946, p.21, archives du service formation de l'AFP.



propagande noyé dans les autres services de la France Libre. « En bons professionnels, nous pensions que la meilleure propagande naît de l'information objective¹⁹. »

Le 1^{er} août 1940, le bureau d'Havas Londres obtient un accord avec le ministère de l'Information britannique et Reuter devenant ainsi une société privée, financée par le ministère. Le bureau de Londres s'installe dans les locaux de Reuter au 6^{ème} étage et au 2^{ème} sous-sol de la rue Fleet Street où se trouvent les bâtiments des agences United Press (UP) et AP, de journaux comme le *News Chronicle*, l'*Evening standard*, *Yorkshire Post*, le *Times*... « Pendant dix mois, à compter de l'hiver 1940, les raids presque constants sur Londres donnent à notre bureau (...) une animation qui ne manque pas de pittoresque. Successivement, les bureaux voisins de la UP, de l'AP, sont détruits (...). La ravissante église de Saint-Bride, qui touche au building de Reuter, est évidée par les bombes incendiaires. Miraculeusement, nous nous en tirons avec de fortes secousses. Le service de nuit commence à 5 heures du matin et se termine le lendemain à 8 heures, parfois à dix, car souvent les métros sont bloqués et l'asphalte de Fleet Street disparaît sous l'enchevêtrement des tuyaux incendie. On finit par vivre nuit et jour dans nos deux salles de rédaction. (...) Une seule fois, pendant toute la guerre, il fallut évacuer le bâtiment sous une pluie de bombes explosives et incendiaires : une torpille d'une tonne, lancée par parachute, s'était délicatement posée sans exploser au milieu de Fleet Street, en face de l'entrée de Reuter, on la désamorça à l'aube, et le travail reprit comme chaque matin²⁰. »

D'après Fernand Moulrier, la nouvelle entreprise jouit d'une indépendance politique totale, de quatorze heures d'émission par jour ; six vers l'Amérique du sud (la distribution est assurée par Reuter), six vers le Moyen-Orient et deux vers l'Extrême-Orient²¹. Un mois après l'accord, les journalistes du bureau se mettent d'accord pour nommer la société : l'agence française indépendante (AFI) et commence à émettre des informations avec l'espoir d'avoir des correspondants dans les différentes zones.²² Très rapidement, les responsables d'anciens bureaux d'Havas information devenus OFI répondent à l'appel de l'AFI et rejoignent l'agence dissidente. En moins de trois mois l'AFI avec l'aide des bureaux de l'ancienne Havas information à l'étranger émet dans toutes les capitales libres. « Géraud Jouve à Ankara, puis avec Gabriel Dardaoud au Caire, Ges et Berthet en Amérique du Sud, Marcus et Piérard à Shanghai, du Guerny à Stockholm, Regagnon à Mexico, Gagnon à Montréal et, plus tard, Jean Champenoix à Moscou, Vernay à Beyrouth, Loewenson à Jérusalem. Huntzbucler qui avait traversé clandestinement l'Espagne devient notre correspondant à Lisbonne, pendant que du Bochet, puis Sabattier couvraient la Suisse, Pertinax se charge des Etats-

¹⁹ Fernand Moulrier, *L'Agence Française Indépendance*, revue interne *L'Agence*, juin 1946, p.21, archives du service formation de l'AFP.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

Unis²³. » Ce succès de l'AFI permet à ses journalistes de reprendre la clientèle étrangère d'Havas information et de faire entendre la « pensée française »²⁴.

D'autres initiatives françaises à Londres accompagnent la naissance de l'AFI, des journaux paraissent et Jean Massip, journaliste ayant rejoint la France Libre crée l'émission « les Français parlent aux Français²⁵ » sur la BBC permettant à la France occupée de découvrir l'existence d'une France Libre grâce à la radio²⁶. Le premier noyau de l'équipe de Jean Massip est constitué de journalistes de l'agence dissidente AFI. Comme il l'avait fait pour l'agence française indépendante, le gouvernement britannique soutient aussi financièrement l'émission radio de Jean Massip pour, explique Bret, « laisser substituer un embryon d'opinion publique française capable d'appuyer mais aussi de conseiller et même de critiquer un pouvoir (Vichy) qui s'annonçait fort autoritaire²⁷. » Paul-Louis Bret qui est rentré en France pour retrouver sa famille a l'idée de créer une agence d'information à Alger, indépendante du pouvoir de Vichy et des Nazis en se faisant nommer par l'OFI, directeur régional de l'Office français d'information à Alger²⁸. C'est ce qu'il arrive à faire en 1941, Bret fonde à Alger, Tunis et Rabat, l'agence d'information France-Afrique avec l'aide de son ami François Rose, conseiller diplomatique auprès du général Weygand²⁹. Les allemands ayant réquisitionné l'ensemble du matériel d'Havas information, Bret récupère dans le grenier de l'ancienne agence du matériel de transmissions de la marque Baudot. Après le débarquement des américains en Afrique du Nord et avec leur accord, Bret avec l'aide d'une équipe de journalistes de l'OFI dont Jean Lepeltier, Jean Gaillac et André Château transforment la nouvelle agence dissidente en véritable réseau de transmission d'informations présent dans toute l'Afrique française qui à l'instar de l'AFI

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ D'abord appelé, « ici la France ». A partir, de 6 septembre 1940 au 31 août 1944, l'émission prend le nom « Les Français parlent au Français ». Voir, Hélène Eck (sous la direction de), *la guerre des ondes, histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Communauté des radios publiques de langue française et A. Colin Payot à Lausanne, Editions Complexe à Bruxelles et Hurtubise au Québec, 1985.

²⁶ Hélène Eck (sous la direction de), *la guerre des ondes, histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Communauté des radios publiques de langue française et A. Colin Payot à Lausanne, éditions Complexe à Bruxelles et Hurtubise au Québec, 1985, p.70.

²⁷ Paul-Louis Bret, *op.cit.*, p.179. Voir aussi, Aurélie Luneau, *La BBC et les Français : de l'écoute à l'action, 1940 – 1944*, thèse de doctorat en histoire Contemporaine, sous la direction de François-Charles Mougel, Université Bordeaux 3, Michel Montaigne, 2003, 814 pages.

²⁸ Jean Huteau et Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.36.

²⁹ Bret a connu François de Rose à Londres, *In Hommage à Paul-Louis Bret*, *op.cit.*, p.24.



de Londres refuse de se mettre au service de de Gaulle³⁰. Toutefois, les difficultés de communications et de transports entre l'AFI et France-Afrique ne permettent pas de réaliser rapidement une fusion des deux agences qui ne sera effective qu'en décembre 1943.

En 1943, les deux agences se rapprochent sous la dénomination d'Agence Française de Presse mais par son statut juridique particulier, l'AFI conserve son autonomie³¹. Londres devient le centre technique des deux agences et France-Afrique émet ses informations dans le monde entier. Pendant que les deux agences dissidentes s'organisent, en métropole, une agence d'information des mouvements de la Résistance se structure avec parmi ses membres, des anciens journalistes de l'agence Havas Information : Maurice Nègre, Gustave Aucouturier, Léon Rollin, Gilles Martinet, Pierre Kauffmann, Jean Lagrange, Martial Bourgeon, Pierre Courtade, Max Olivier, Gustave Aucouturier, Basile Teslenko, etc.³².

L'AID : une agence d'information au service du gouvernement français clandestin

Une agence d'information et de documentation (AID) est constituée le 25 mars 1944 dans le but de centraliser les informations récupérées en partie par les postes d'écoute des radios étrangères, anglaise, russe, américaine, algérienne, de ses agents mais aussi d'informations de l'OFI transmises via certains de ses journalistes. Cette nouvelle agence est rattachée directement au président du CNR, Georges Bidault et à son secrétaire de l'Information, Pierre-Henri Teitgen. L'AID est née de la fusion de trois publications de la Résistance française : le bulletin du centre d'information et de documentation (CID), organe des mouvements unis de la Résistance (MUR), le bulletin hebdomadaire de la France combattante (BFC) créé en 1941 par Georges Bidault à Lyon et le quotidien d'écoutes de France-Libre, agence de renseignements clandestine créée par d'anciens journalistes d'Havas information dirigée par Maurice Nègre³³.

Après avoir travaillé pour différents journaux, *La Dépêche républicaine de Franche-Comté*, *L'Eclair*, *Le Journal*, *Le Matin*, *L'ami du Peuple*, Maurice Nègre intègre Havas information en 1931, recruté par Léon Rollin³⁴, pour s'occuper du bureau d'Havas information à Varsovie qu'il quitte en 1934 pour rejoindre le bureau de Budapest et ensuite en 1938 le bureau d'Havas à Bucarest. Quand la guerre éclate, Nègre devient chef du service des renseignements de l'Ambassade de France de

³⁰ *Ibid.*

³¹ Fernand Moulrier, *L'Agence Française Indépendance*, revue interne *L'Agence*, juin 1946, p.21, archives du service formation de l'AFP.

³² AN, 72AJ/35-72AJ/89 Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale – Résistance intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques est syndicats, témoignage de Claude Roussel recueilli par Marie Granet, 21 janvier 1947.

³³ *Ibid.*

³⁴ Biographie de Maurice Nègre, disponible sur : <https://www.munzinger.de/>

Bucarest et en janvier 1941, constitue en Roumanie un réseau de renseignements, France-Libre, qui travaille avec les services anglais repliés sur Istanbul. Quand la Roumanie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne contre l'URSS, il est arrêté et condamné à 10 ans de travaux forcés en Roumanie. Gracié à la suite d'interventions du gouvernement de Vichy auprès des autorités roumaines obtenues par sa femme Monique Nègre restée en France, il est libéré et revient en France en juillet 1942. En septembre 1942, Maurice Nègre intègre l'OFI et devient chef du service politique³⁵. Il prend en même temps contact avec des anciens de l'Agence Havas entrés dans la Résistance pour organiser un service de renseignements afin de recueillir des informations au profit des journaux clandestins, le *Supernap*. « A ce moment, dans la France entière paraissaient des bulletins et des journaux clandestins. Ils étaient souvent rédigés par des journalistes de classe, mais ils manquaient d'informations. Vichy et Paris étaient les deux grandes centrales où aboutissaient tous les fils. C'est de ce besoin qu'est né le *Supernap*³⁶. » Robert Boudeville qui l'a remplacé comme chef de poste du bureau de Bucarest, en novembre 1940, revenu en France en 1942 à Clermont l'aide à développer son réseau, en recrutant des collaborateurs et en collectant des informations à Vichy pendant que Maurice Nègre assure à Paris la direction du réseau³⁷. Le *Supernap* est assuré en grande partie par des journalistes de l'ancienne Havas Information chargés d'infiltrer la haute administration publique française et dont une partie garde comme couverture un poste de journaliste à l'OFI. Maurice Nègre est arrêté par la Gestapo en février 1943 et déporté³⁸ avec une grande partie de son équipe suite aux révélations de sa secrétaire. Les journalistes qui n'ont pas été arrêtés sont rattachés à l'AID³⁹.

L'agence d'information et de documentation est dirigée par un comité directeur qui est représenté par un membre de chaque branche à l'origine de sa création et un secrétaire général, Pierre Grappin. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé d'allemand, professeur à Lyon, Pierre Grappin a rejoint la résistance en 1942 s'occupant à Paris du rapatriement des aviateurs alliés abattus en France⁴⁰. En septembre 1943, Pierre Grappin intègre le secrétariat général du MUR chargé de

³⁵ Huteau et Ulmann, *op.cit.*, p.38

³⁶ Maurice Nègre, *Boudeville et Marzelière*, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, p.22, archives du service formation de l'AFP.

³⁷ Maurice Nègre, *Boudeville et Marzelière*, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, p.22, archives du service formation de l'AFP.

³⁸ AN, 72AJ/35-72AJ/89, Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale – Résistance intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques est syndicats, témoignage de Claude Roussel recueilli par Marie Granet, 21 janvier 1947.

³⁹ AN, 72AJ/35-72AJ/89.

⁴⁰ *Ibid.* Témoignage de Pierre Grappin recueilli par Marie Granet, le 25 mars 1947.



diriger dans la capitale, le centre d'information et de documentation (CID) qui dépend des mouvements unis de la Résistance (MUR) et qui a pour mission de collecter les informations et les renseignements destinés aux journaux et aux chefs des mouvements de la Résistance. Outre un secrétariat central dirigé par Pierre Grappin assisté de Claude Roussel, élève de l'Ecole Normale Supérieure, d'une secrétaire et d'agents de liaison, l'AID possède une section étrangère constituée de Pierre Kauffmann, Pierre Courtade (anciens journalistes d'Havas Information) et Pierre Corval (ancien journaliste de l'*Aube*) du bulletin hebdomadaire de la France combattante (BFC) et d'un service quotidien des nouvelles, dirigé par Gustave Aucouturier, ancien chef de poste d'Havas à Belgrade.

Toutes les semaines, l'AID édite un bulletin de politique étrangère, un bulletin de la France combattante et un bulletin des nouvelles. Les informations recueillies concernent la politique intérieure mais aussi l'étranger permettant ainsi à l'agence d'information et de documentation de devenir une véritable agence de presse alimentant en nouvelles les journaux clandestins⁴¹. Pierre Grappin est aussi à l'initiative d'un bulletin contenant des synthèses de nouvelles qui devient une véritable étude en politique contemporaine. L'AID publie des bulletins quotidiens, 100 sont destinés à Paris, 400 à la France combattante avec en plus 250 à 300 bulletins dédiés à la politique étrangère. Les bulletins quotidiens sont transmis à tous les membres du CNR, aux journaux et aux représentants de de Gaulle présents dans la capitale et certains sont transmis en province. Le budget de l'AID est d'environ 500 000 francs par mois, financé par le CNR et la délégation en France du gouvernement d'Alger qui est consacré aux paiement d'une trentaine de permanents dont le traitement varie de 3 à 5 000 francs par mois, aux dépenses de matériel, papier, ronéos, radios, etc. Une grande majorité des personnes qui travaillent pour l'AID est constituée de bénévoles. Ce personnel assure le travail d'impression des bulletins qui est fait dans des locaux différents de celui du bureau de secrétaire général qui a souvent déménagé, rue des Belles-feuilles, rue du Val de Grâce, rue Denfert Rochereau, etc. Les bulletins sont diffusés par paquets et emmenés par des « plantons » pour les remettre à des « plantons » des mouvements de la Résistance dans des endroits choisis comme rendez-vous qui changent régulièrement⁴².

Sur décision du Comité français de Libération Nationale, en mars 1944, l'AID fusionne avec les deux agences dissidentes de l'OFI, France-Afrique et l'AFI pour créer l'agence de presse française dirigée par un ancien journaliste d'Havas information, Géraud Jouve, proche du général de Gaulle. Paul-Louis Bret est écarté du projet, suite à son refus de se mettre au service de de Gaulle⁴³. En août 1944, à la demande du Gouvernement provisoire de la République française né le 3 juin 1944 à Alger⁴⁴,

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ Pierre Mengin, ancien journaliste de l'AFP, *in hommage à Paul-Louis Bret, op.cit.*, p.21.

⁴⁴ JORF, édition d'Alger du 8 juin 1944, p.449.

le CNR prépare avec le personnel de l'AID, la prise des locaux de l'OFI, Place de la Bourse, pour installer le siège de la nouvelle agence française de presse. Dans un Paris, presque libéré, l'AID dont une grande partie de son équipe est constituée d'anciens journalistes d'Havas occupe le siège de l'OFI. Claude Roussel indique que dès le 19 août 1944, il s'empare des locaux de l'OFI, sans résistance, avec l'aide de deux FFI⁴⁵. C'est ce que confirme Fernand Moulier de l'AFI qui avec une grande partie de l'équipe de Londres arrivent à Paris pour participer à la reconquête du siège de l'ancienne Havas « le 19 août, nous reprenions contact avec l'agence Havas, occupée d'assaut deux heures auparavant. Contact un peu rude. Je fus amené de force dans l'ancien bureau de Rollin, où le camarade Duchenois, maître de la place, me fit subir un interrogatoire en règle, sous double menace d'un revolver et d'une mitraillette. Il me prenait pour une cinquième colonne : de fait, je n'avais pas bonne mine avec ma barbe de trois jours et ma fausse carte d'ouvrier agricole. En bas, au 'Départ' Rabache et Gosset étaient, eux aussi, tenue en joue. Tout finit par s'arranger grâce à Bourgeon, Lagrange et Teslenko. La bataille de Paris commençait. Ce jour-là, le plus beau de notre vie, la mission de l'AFI se terminait⁴⁶. » Le 20 août, Claude Roussel et des anciens journalistes d'Havas information : Gilles Martinet, Pierre Kauffmann, Jean Lagrange, Martial Bourgeon, Pierre Courtade, Max Olivier, Basile Teslenko, entrent à 11h30 dans la salle des ronéos de l'OFI pour publier la première dépêche de l'AFP qui sonne la naissance de la nouvelle agence de presse⁴⁷.

⁴⁵ AN, 72AJ/35-72AJ/89, Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale – Résistante intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques est syndicats, témoignage de Claude Roussel recueilli par Marie Granet, 21 janvier 1947.

⁴⁶ Fernand Moulier, *L'Agence Française Indépendante, L'Agence*, juin 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁷ C'est Léon Rollin qui a baptisé cette agence renaissante Agence France-Presse, in Jean Waline, p.626.





Siège d'Havas, archives de la documentation multimédia, AFP.



Photo prise a l'angle de la rue Saint Honoré et de la rue des Pyramides, l'accès en est fermé côté rue de Rivoli par des chevaux de frise pour protéger l'hôtel Majestic occupé par le QG de la Wehrmacht. C'est le visage de Paris sous l'occupation allemande peu de temps avant sa libération le 25 août 1944. © AFP



©AFP

Equipe AFP dans les années 1945 -1950, archives de la documentation multimédia, AFP.

Chapitre 2

L'AFP et son statut provisoire

C'est à Alger que le Conseil National de la Résistance (CNR) a chargé une sous-commission de presse intégrée à la commission des nationalisations de réfléchir à une grande agence française d'information à l'instar de l'agence de presse américaine Associated Press (AP), coopérative de journaux américains¹. Gilles Martinet embauché par Léon Rollin à Havas Information en 1937, engagé dans la Résistance dès 1941, a travaillé pour des journaux clandestins notamment l'*Insurgé* et a participé à la rédaction du rapport sur la future agence de presse française. Gilles Martinet est conscient que dans un premier temps, il ne sera pas possible de faire de la nouvelle agence française une coopérative de journaux à l'américaine. Selon lui, il est d'abord nécessaire d'« un retour au moins provisoire, aux aides de l'Etat². » Au sortir de la guerre, en effet, la presse française doit d'abord se reconstruire avant d'envisager de s'impliquer dans la reconstitution d'une agence de dimension mondiale qui nécessite énormément d'argent. Ce constat amène le Gouvernement provisoire à faire de l'AFP, une institution publique.

¹ Claude Bellanger, *Rapport sur l'Agence France-Presse*, Alger, novembre 1954, archives non classées de la direction juridique de l'AFP.

² Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, Paris, JC Lattès, 2004, p.74.



L'Agence France-Presse (AFP)

Le Gouvernement provisoire de la République française veut rapidement reconstruire une agence mondiale d'information au nom du rayonnement de la France à l'étranger. Cette nouvelle agence, que l'Etat souhaite financer¹ sera régie par un statut provisoire d'entreprise publique qui laissera ensuite place à un organisme mondial d'information contrôlé par la presse française. Grâce aux deniers publics, la nouvelle AFP devient rapidement une agence de dimension mondiale et en même temps, plusieurs projets sont élaborés pour la libérer de la tutelle de l'Etat, mais l'impasse financière confirme la complexité du projet. La presse française n'a pas les moyens de financer une agence mondiale d'information à l'instar de l'américaine Associated Press qui bénéficie de journaux et de stations radio en abondance.

L'AFP devient une agence mondiale d'information

La première dépêche de l'AFP sonne la renaissance de l'Agence, le 20 août 1944 :

« LES PREMIERS JOURNAUX LIBRES VONT PARAÎTRE, L'AGENCE FRANÇAISE DE PRESSE LEUR ADRESSE AUJOURD'HUI SON PREMIER SERVICE.

A TOUS LES JOURNAUX LIBRES DE PARIS, GRÂCE A L'ACTION DES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR, LES PREMIERS JOURNAUX LIBRES VONT PARAÎTRE À LA VEILLE DE L'ENTRÉE DES TROUPES ALLIÉES, DANS PARIS PRESQUE ENTIÈREMENT LIBÉRÉ. L'AGENCE FRANÇAISE DE PRESSE LEUR ADRESSE AUJOURD'HUI SON PREMIER SERVICE. L'AGENCE FRANÇAISE DE PRESSE POURSUIT AINSI L'ACTION QU'A MENÉ, JUSQU'A MAINTENANT, DANS LA RÉSISTANCE, L'AID CLANDESTINE. AU MOMENT OU LES COMBATS SE LIVRENT ENCORE DANS LA VILLE, ET OU TOMBENT DE NOUVEAUX COMBATTANTS DE LA LIBERTÉ, NOUS SALUONS TOUS NOS CAMARADES DE LA PRESSE, DISPARUS, EMPRISONNÉS ET DÉPORTÉS ET NOTAMMENT NOS 21 COLLABORATEURS TOMBÉS DANS LES MAINS DE LA GESTAPO. AU SERVICE DE TOUS LES JOURNAUX LIBRES, L'AGENCE FRANÇAISE DE PRESSE, ASSURERA, AVEC L'OBJECTIVITÉ

¹ *Ibid.*, pp.73-75.



STRICTE QUI EST LE DEVOIR D'UN ORGANISME D'INFORMATION, LA DIFFUSION DE NOUVELLES SCRUPULEUSEMENT CONTRÔLÉES, ET RECOUPÉES, QUI, EN ATTENDANT L'INSTALLATION D'UNE CENSURE MILITAIRE, NE DOIVENT EN RIEN GÉNÉRER LA MARCHE DES OPÉRATIONS SUR LES DIFFÉRENTS FRONTS². »

Le Gouvernement provisoire de la République française, présidé par le général de Gaulle, abroge la loi du 25 novembre 1940 portant création de l'Office français d'information. L'ordonnance du 30 septembre 1944 organise à titre provisoire, sous le nom d'Agence France-Presse, un nouvel organisme chargé de recueillir et de diffuser en France et à l'étranger tous les éléments divers d'information et d'exercer toutes les activités en rapport à cet objectif. Les locaux, installations et outillages divers ayant appartenu à l'Office français d'information sont mis gratuitement à la disposition de l'Agence France-Presse³. Le statut de l'AFP établi par l'ordonnance du 30 septembre 1944 et le décret d'application de la même date en font un établissement public administratif. L'AFP est placée sous l'autorité directe et entière du chef du gouvernement. L'organisme est administré par un directeur général nommé par décret sur proposition du ministre de l'Information et placé sous l'autorité du gouvernement qui peut décider à tout moment, dans l'intérêt du service, la cessation de ses fonctions. « L'Agence France-Presse est administrée, sous l'autorité du ministre de l'Information et sous les ordres duquel sont placés un directeur de rédaction et un directeur d'administration, nommés par un arrêté du ministre de l'information sur proposition du directeur général⁴. » L'établissement public ne comporte aucun conseil d'administration, aucun organe de délibération ou de gestion pouvant servir de contrepoids.

Sur le plan financier, la subordination est complète. « L'Agence France-Presse est soumise au contrôle financier prévu par le décret-loi du 25 octobre 1935 ; les modalités de ce contrôle seront fixées par le décret déterminant les conditions de fonctionnement de l'agence⁵. » L'agent comptable et le contrôleur financier de l'AFP sont nommés par le ministre des Finances et le budget de l'agence dépend principalement de la subvention inscrite au budget du ministère de l'Information votée par le Parlement⁶.

Néanmoins, le caractère provisoire du statut est affirmé dans l'intitulé de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 30 septembre 1944 dont le deuxième paragraphe prévoit qu'« une ordonnance ultérieure fixera les conditions dans lesquelles une agence coopérative d'information sera substituée

² Agence française de presse, *dépêche n°1*, 20 août 1944, archives du département de la documentation multimédia.

³ JORF du 6 avril 1946, *article 2*, p.2892

⁴ JORF du 6 avril 1946, *article 3*, p.2892

⁵ JORF du 6 avril 1946, *article 4*, p.2892

⁶ *L'Agence France-Presse*, Notes et Etudes documentaires n°4336-4337, Paris, La Documentation française, 1976, p.16.

à l'agence France-Presse⁷ ». L'agence coopérative de l'information imaginée à Alger par le Conseil national de la Résistance est une entreprise gérée totalement par la presse française. « La grande agence française d'information devait être dotée d'un statut garantissant son indépendance, sa gestion devait être assurée par les journaux français⁸. » Dans le rapport sur l'organisation d'une grande agence de presse française réalisée par la sous-commission de presse intégrée à la commission des nationalisations du Conseil national de la Résistance⁹, il est indiqué qu'un retour au moins provisoire d'une aide financière de l'Etat doit être envisagée pour que la nouvelle agence dispose de moyens financiers lui permettant de recueillir et de diffuser à travers le monde un véritable service d'information¹⁰. Le texte du 30 septembre 1944 se conçoit donc comme provisoire puisque la jeune presse née de la Libération ne peut pas s'offrir une agence mondiale, coopérative de journaux. En attendant, l'Etat qui souhaite, au nom du rayonnement de la France à l'étranger, garder une agence mondiale d'information à l'exemple de la Grande Bretagne et les Etats-Unis, se charge de préserver et de développer l'héritage d'Havas.

C'est avec le financement de l'Etat que l'AFP reconstitue les équipes, les services et les réseaux des transmissions de l'ancienne Havas information. « Pour le personnel de l'AFP comme au sein du gouvernement, le choix était déjà fait. Il fallait autoriser l'agence à disposer des moyens financiers lui permettant de recueillir et de diffuser à travers le monde un véritable service d'information¹¹. » Le fonctionnement d'une agence mondiale entraîne des dépenses lourdes de personnel et d'équipements techniques. « Avant la guerre, Havas compte environ 1 200 collaborateurs et un équipement technique très coûteux en voie d'amélioration constante¹². » D'autre part, l'AFP doit aussi faire face à une concurrence présente en France. Pendant toute la durée de la guerre, les agences anglo-saxonnes ont, en effet, gardé une puissance technique et financière. Quatre agences anglo-saxonnes se sont établies en France, trois agences américaines Associated Press (AP), United Press (UP), International News

⁷ *Ibid.*

⁸ Claude Bellanger, *Rapport sur l'Agence France-Presse*, Alger, novembre 1954, archives de la direction générale de l'AFP.

⁹ Gilles Martinet, rédacteur en chef de l'AFP à la Libération a travaillé pendant la Seconde Guerre mondiale pour la « Commission des nationalisations du Conseil national de la Résistance, sous-commission de presse et réalise un rapport sur l'organisation d'une grande agence de presse française, établi pour la Commission. Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, Paris, Lattés, 2004, pp.73-83, Jean Huteau, Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.516.

¹⁰ Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, *op.cit.*, pp.74-75.

¹¹ *Ibid.*, p.75

¹² Jean Waline, *op.cit.*, pp.615-616.



Service (INS) et l'agence britannique Reuter, se positionnant en tant que concurrentes directes de l'AFP sur le marché français. « UP (United Press) n'avait que trois clients en France avant la guerre ; un an après la Libération, elle en avait 46. AFP ne pouvait pas instaurer immédiatement un service étranger très étendu en France. Même, on ne lui faisait pas encore confiance. (...) sans compter la demande accrue de nouvelles américaines après la guerre¹³ ». Les agences anglo-saxonnes ont aussi profité de l'absence d'Havas à l'international. Elles se sont installées dans des zones dévolues à l'agence française comme l'Amérique Latine. De plus, les agences américaines profitent d'un marché national prospère qui compte quelques 2 000 journaux alors qu'en France, la presse quotidienne doit se construire et est constituée d'environ 120 titres. « Associated Press, coopérative sans but lucratif groupe 1 778 journaux américains et 2 042 stations de radio ou de télévision. Reuter est depuis 1941 sous le contrôle de la presse britannique du Commonwealth suite à la déclaration publique de libertés et d'obligations, *Reuters Trust Principles* à l'exception du journal communiste *Daily Worker*, simple client¹⁴. »

Néanmoins, l'AFP regagne rapidement les positions perdues par Havas information pendant la guerre et affronte les agences anglo-saxonnes sur le sol français, grâce à l'accès privilégié aux sources gouvernementales, aux réseaux de câbles internationaux et au niveau important des subventions de l'Etat. Le métier d'agencier, quant à lui, conserve les mêmes spécificités qu'à l'époque d'Havas information. C'est ce qu'indique Gilles Martinet devenu rédacteur en chef de la jeune AFP, « Notre installation Place de la Bourse et nos modes de fonctionnement étaient encore ceux de l'avant-guerre. L'essentiel des informations nous parvenait par télescripteur 'avec ou sans fil'. La salle des télescripteurs se trouvant au troisième étage et la salle de rédaction au second, on communiquait à l'aide de tubes pneumatiques. Ce système avait jadis permis de monter des farces à l'intention des nouveaux venus. On glissait dans le tube de fausses informations ; le jeune rédacteur retransmettait, ou du moins, croyait le retransmettre vers le pays dont il était chargé car, bien sûr, les employés des télescripteurs avaient été prévenus et jetaient la dépêche au panier¹⁵. »

¹³ Oliver Boyd-Barrett et Michael Palmer, *op.cit.*, p.253.

¹⁴ Journal interne, *La vie de la maison, Dossier spécial Reuter*, septembre 1975, archives du service formation de l'AFP.

¹⁵ Gilles Martinet, *op.cit.*, pp.76-77



Photo de Gilles Martinet, 1946, revue interne L'Agence, 1946, archives du service formation de l'AFP.

Dès la fin de l'année 1945, en province et à l'étranger, l'AFP récupère l'ensemble des bureaux d'Havas information et s'implante dans de nouveaux pays. En France, il y a 14 bureaux principaux et 11 bureaux secondaires en province et en Afrique du nord.

Bureaux Province et Afrique du Nord

Bureaux principaux : 14

Bureaux secondaires : 11¹⁶

<p>Bureaux de province</p> <p>Bordeaux : 1 chef de bureau 3 journalistes 4 employés 3 ouvriers des transmissions</p> <p>Clermont-Ferrand : 1 chef de bureau 2 journalistes 2 employés 1 ouvrier des transmissions</p> <p>Dijon : 1 chef de bureau 2 journalistes 3 employés 1 ouvrier des transmissions</p> <p>Le Havre : 1 chef de bureau 1 journaliste 4 employés 1 ouvrier des transmissions</p> <p>Lille : 1 chef de bureau 3 journalistes 5 employés 1 ouvrier de transmission</p> <p>Limoges : 1 chef de bureau 2 journalistes 3 employés 1 ouvrier de transmission</p> <p>Lyon : 1 chef de bureau 3 journalistes 1 pigiste permanent 10 employés 4 ouvriers des transmissions</p> <p>Marseille : 2 chefs de bureau (un à Marseille et un à Nice) 1 cadre administratif 1 cadre technique 8 journalistes 4 pigistes permanents 13 employés de presse 10 ouvriers des transmissions</p> <p><i>4 bureaux secondaires dépendent du bureau de Marseille : Montpellier, Nice, Monte-Carlo et Ajaccio.</i></p> <p>Metz :</p>	<p>Bureaux d'Afrique du Nord</p> <p>Alger : 1 chef de bureau 4 journalistes 9 pigistes permanents 2 employés de presse 5 ouvriers des transmissions 3 employés locaux</p> <p>Rabat : 1 chef de bureau 6 journalistes 7 pigistes permanents 2 ouvriers des transmissions 14 employés locaux</p> <p><i>Deux bureaux secondaires dépendent de Rabat, Tanger et Casablanca tenus par deux journalistes.</i></p> <p>Tunis : 1 chef de bureau 4 journalistes 1 pigiste permanent 2 ouvriers des transmissions 6 employés locaux</p>
--	---

¹⁶ Gilles Martinet, *A propos de la rédaction de nos informations*, revue interne, l'Agence, juillet 1946, archives du service formation de l'AFP.

<p>4 chefs de bureau (un à Metz, un à Mulhouse, un à Nancy, un à Strasbourg) 5 journalistes 13 employés de presse 4 ouvriers des transmissions 3 bureaux secondaires dépendent du bureau de Metz : Mulhouse, Nancy et Strasbourg.</p> <p>Rennes : 1 chef de bureau 2 journalistes 4 employés de presse 1 ouvrier des transmissions</p> <p>Toulouse : 1 chef de bureau 3 journalistes 3 employés de presse 3 ouvriers des transmissions</p>	
--	--



En Europe, l'AFP s'installe dans tous les bureaux de l'ancienne Havas Information qui était présente dans la plupart des capitales européennes et établit des correspondants dans certains pays : au Luxembourg, Dublin, Varsovie, Budapest, Bucarest et Sofia¹⁷. Les bureaux européens sont de tailles variables, Lisbonne est de loin celui qui emploie le plus de salariés, 34 personnes avec un bureau secondaire à Porto, un chef de bureau, Raymond Audibert, huit journalistes, trois correspondants et 22 employés locaux¹⁸. Dans les autres capitales européennes, le bureau de Londres emploie 24 personnes, un directeur de bureau, Basile Telesko, un des hommes à l'origine de la première dépêche de l'AFP, un cadre administratif, 12 journalistes et 10 employés locaux. Le bureau de Bonn avec ses deux bureaux secondaires, un à Düsseldorf et l'autre à Sarrebruck emploie 21 personnes, un chef de bureau, Bernard Winter, 11 journalistes et 9 employés locaux. Le bureau de Rome avec ses quatre bureaux secondaires, Milan, le Vatican, Bari et Trieste, emploie 19 personnes, le chef du bureau est un ancien journaliste d'Havas Londres, Robert Mengin, qui travaille avec 6 journalistes, 6 correspondants et 6 employés locaux. Les bureaux de Madrid avec ses deux bureaux secondaires, Barcelone et Gibraltar, le bureau de Stockholm avec ses bureaux secondaires à Copenhague et Helsinki et le bureau de Genève avec ses bureaux secondaires à Bâle, Berne, Lausanne, Lugano et Zurich emploient à peu près 12 personnes dans chaque bureau. A Vienne et Athènes, l'AFP emploie 9 personnes et pour les autres bureaux européens, les effectifs varient de 7 à 3 personnes avec à chaque fois un chef de bureau, un ou plusieurs journalistes et des employés locaux¹⁹.

En juin 1946, l'AFP a 58 bureaux répartis dans les différents continents. (Voir la carte ci-dessous²⁰.) Elle est la seule agence présente en Chine avec trois correspondants à Pékin, Shanghai et Nankin et vend ses services dans plus de 20 pays²¹.

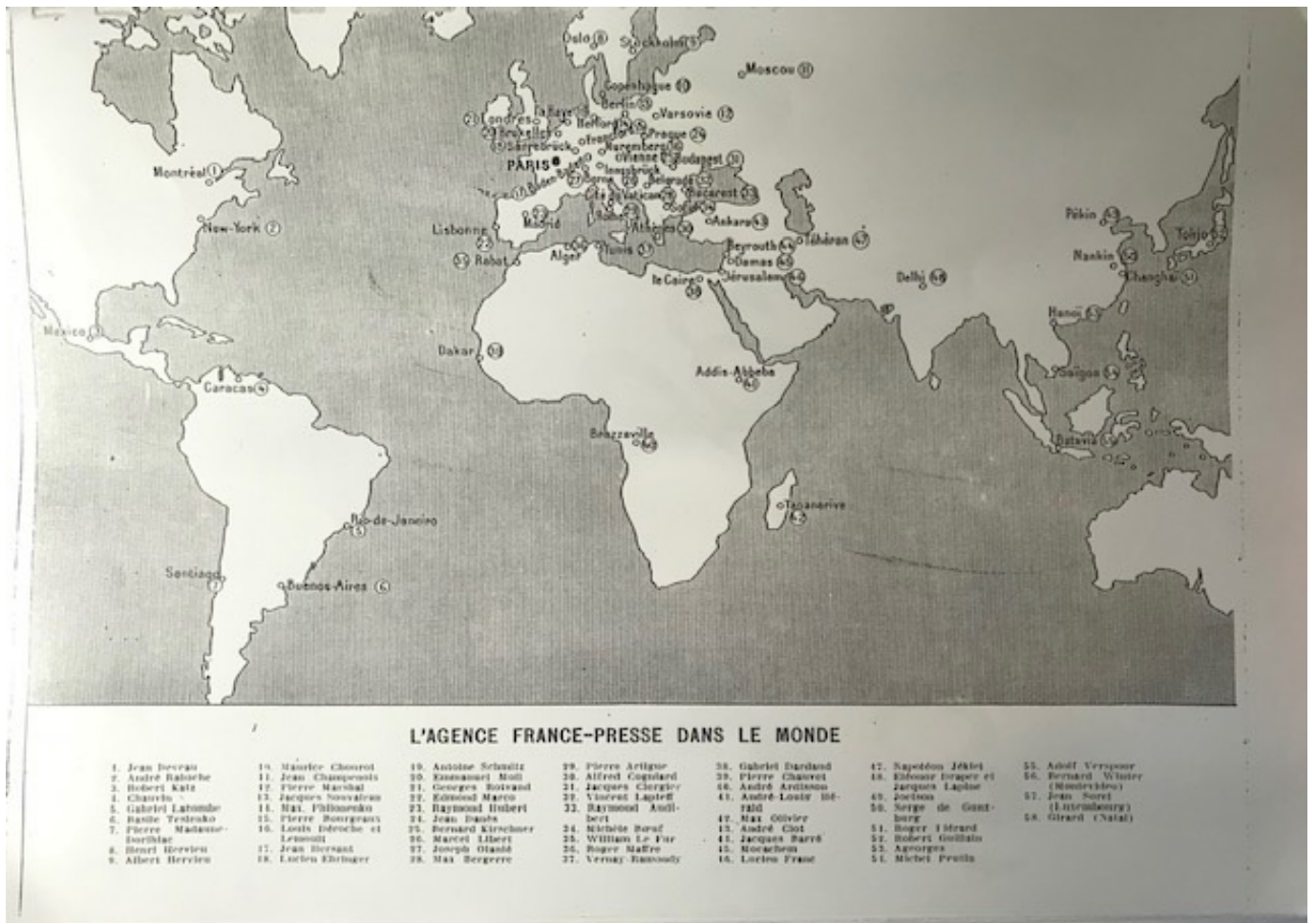
¹⁷ *Agence France-Presse, Bureaux étrangers*, 1958, archives de la documentation multimédia de l'AFP.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Agence France-Presse, Bureaux étrangers*, 1958, archives de la documentation multimédia de l'AFP.

²⁰ L'AFP dans le monde, juin 1946, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, archives du service formation de l'AFP.

²¹ *AFP 150 ans d'agence de presse*, Paris, BPI Centre Georges Pompidou/Beba, 1985, p.86.



L'AFP dans le monde, juin 1946, revue interne, L'Agence, juin 1946, archives du service formation de l'AFP.

Dès 1945, l'AFP décide d'envoyer des correspondants et des informateurs dans un certain nombre d'Etats où Havas n'avait pas de bureau. Des pays comme le Mexique, la Hongrie, et l'Afrique du Sud ont vu arriver des *Afpmen* de Paris. Dans les pays pourvus d'un bureau et dans l'Empire français où Havas était présente : Indochine, Afrique-Occidentale française (AOF), Afrique-Equatoriale française (AEF), Madagascar et Afrique de Nord²², l'Agence nomme de nouveaux représentants et consolide son réseau de correspondants. En parallèle, elle développe ses réseaux de transmissions dans les régions où Havas était présente. Pour améliorer sa copie à l'étranger et en France, l'AFP met en place un système d'échanges entre le siège parisien et les différents services étrangers, par télégrammes ou par l'envoi d'une feuille de contrôle, les chefs de poste doivent indiquer

²² Claude Roussel, *L'AFP en 1946, croissance et expansion*, revue interne, L'Agence, décembre 1946, p.23, archives du service formation de l'AFP.

le nombre de reprises des informations de l'AFP dans leur région par rapport à la concurrence, les raisons pour lesquelles une information n'a pas été traitée, les retards, les sources incertaines, l'évolution de la concurrence dans la région... Ce contrôle de la copie n'est pas destiné aux seuls bureaux étrangers, le service général produit pas la rédaction parisienne est, lui aussi, régulièrement jugé par les différents services étrangers de l'Agence. La mise en place de ce système a surtout pour but d'établir un échange entre le siège et les bureaux et de permettre aux chefs de poste et correspondants de rapporter des informations concernant leur zone géographique²³.

Basile Teslenko, qui a francisé son nom en Tesselin²⁴, chargé de l'organisation des services de correspondants pour toute l'Amérique du Sud ouvre un bureau dans la capitale de l'Argentine en 1946 où Havas information était présente avant la guerre. A Buenos Aires où 59 personnes travaillent pour l'AFP, le chef de poste est Alexandre Hurtig²⁵. Le rédacteur en chef du bureau de Buenos Aires est un ancien de l'agence américaine United Press (UP), Manuel Gurrea, qui a aussi travaillé pour l'ambassade américaine d'Argentine²⁶. Dans l'équipe technique, la majorité du personnel a fait sa carrière à Havas information, comptabilisant une vingtaine d'années d'ancienneté. Chez les journalistes, Michel Iriart est le plus ancien collaborateur du bureau, entré à Havas information en 1907, il travaille en équipe avec de jeunes journalistes locaux, embauchés par Teslenko et dont certains n'ont aucune expérience dans le journalisme²⁷. Ce retour des anciens d'Havas information interroge Teslenko qui lui-même confirme son attachement à l'AFP et à sa mission d'agence mondiale « Il y a six mois à peine qu'a été ouvert le bureau de Buenos Aires et telle est la force d'attraction de notre si vieille et si jeune maison, que chacun sent que quelque chose de lui-même est engagé dans son aventure. Je voudrais faire sentir à tous les copains répandus sur la terre jusqu'à quel point *Baires* vibre de la ferveur commune, jusqu'à quel point, messenger, radios et rédacteurs se sentent solidaires de la tâche ébauchée et participent à l'effort de tous²⁸. »

En 1947, l'Agence installe un bureau dans la capitale colombienne, Bogota et nomme son ancienne correspondante de Caracas, Anna Kipper, chef du bureau. Anna Kipper a pour missions à l'exemple des autres chefs de poste à l'étranger, de diriger le bureau, de rédiger et traduire des informations qu'elle reçoit des autres bureaux et d'être la représentante commerciale de l'AFP dans la région. La nomination d'un journaliste au poste de chef de bureau à l'Agence répond à plusieurs

²³ *Ibid.*

²⁴ Basile Telensko, *Franpresse Buenos Aires*, revue interne, *L'Agence*, septembre 1946, archives du service Formation de l'AFP.

²⁵ *Déplacements et Mutations*, revue interne, *L'Agence*, septembre 1946, p.24, archives du service formation de l'AFP.

²⁶ Basile Telensko, *Franpresse Buenos-Aires*, journal interne *L'Agence*, septembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

²⁷ Rendre plus clair des informations reçues par télescripteur.

²⁸ *Ibid.*

critères. Soit il a déjà dirigé un bureau à l'étranger, soit il peut se prévaloir d'une expérience réussie de correspondant, soit il a déjà travaillé dans un service de production, par exemple, au service politique ou au service diplomatique de l'Agence. A Bogota en Colombie, Anna Kipper traduit quotidiennement « 20 ou 25 000 mots de dépêches de Paris et de New-York, tapant, tapant toujours, dans une sorte de vertige démoniaque, réparant un téléphone aux caprices tropicaux, surveillant son appareil de phonie, et trouvant le moyen, entre deux émissions, de rendre visite, aux directeurs de journaux ²⁹.»



Anna Kipper en 1945 (AFP)

Anna Kipper en 1945, archives de la documentation multimédia, AFP.

En septembre 1946, l'AFP décide de faire revivre une agence française de presse au Japon à l'instar d'Havas information. « Placé sur une des grandes failles politiques du monde, le Japon reprend un goût de plus en plus vif pour la nouvelle de source française, si elle est objective, rapide et bien rédigée. Enjeu : quatre-vingt millions de lecteurs³⁰. » L'Agence arrive dans un pays où les agences anglo-saxonnes, AP, UP, INS et Reuter sont déjà présentes. « Furansu Tsushin Sha (Agence

²⁹ Journal interne, *L'Agence*, janvier-février-mars 1947, archives du service formation de l'AFP.

³⁰ Robert Guillain, Furansu Tsushin Sha, revue interne, *L'Agence*, novembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

France-Presse), cette signature se montre de plus en plus fréquemment depuis deux mois en première page des journaux japonais, à côté de celles d'AP, UP, INS et Reuter³¹. » Maurice Nègre, directeur général de L'AFP a, en effet, chargé Léon Prou qui a été en poste à Tokyo pendant six ans sur 42 années d'Havas information et Maurice Chanteloup, sept ans de présence en Asie, polyglotte, maîtrisant l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le hollandais, le russe, le chinois et le japonais modernes et anciens, de faire de l'AFP au Japon ce que fut Havas qui, avant la guerre, donnait à la presse japonaise plus de 50% de ses informations étrangères³². Les deux journalistes missionnés sont aidés de Jacques Marcuse et Robert Guillain, deux anciens journalistes du bureau de Tokyo d'Havas information qui sont restés dans le pays et qui avaient été arrêtés par la gendarmerie japonaise. Libérés le 15 août 1945, « nous étions débordants de nouvelles, mais le ventre vide, et sans logis – car Tokyo est complètement rasé, comme d'ailleurs toutes les grandes villes du Japon³³. » A leur retour dans la capitale japonaise, les deux journalistes français prennent conscience de la concurrence anglo-saxonne qui s'appuie sur des équipes de correspondants et des reporters présents dans tout le pays³⁴. Jacques Marcuse et Robert Guillain reconnaissent que « les américains sont les plus chics camarades du monde » car « nourris et logés par l'armée américaine, nous reprenions vie, et l'AFP prenait racine dans le tourbillon d'activité journalistique, dont les deux pôles étaient *Radio-Tokyo Building* (où se trouvait le bureau de l'AFP), enfer des correspondants et le *Press Club*, leur paradis³⁵. »

Après l'arrivée de Léon Prou et Maurice Chanteloup à Tokyo, l'équipe se retrouve renforcée par Michel Jalenques, 36 ans d'Havas information dont 15 ans au Japon sur lesquels, il a passé 3 ans dans les geôles japonaises. Les premiers sont consacrés à envoyer au siège parisien des informations sur le Japon. La renaissance de la presse japonaise, l'*Asahi*, 3 millions de lecteurs, le *Mainichi* et le *Yomiuri*, 2 millions de copies chaque jour, les nouveaux journaux et l'agence de presse japonaise Domei transformée en deux agences, Kyodo et Jiji réclament des nouvelles de sources françaises donnant ainsi la possibilité à l'équipe de l'AFP de distribuer un service français de nouvelles internationales aux quatre principaux journaux de Tokyo³⁶.

D'autre part, le bureau de Tokyo arrive aussi à capter les quatre émissions quotidiennes par radio de Paris à destination de Shanghai et du Japon. Grâce aux informations parisiennes, les journalistes peuvent publier un bulletin quotidien de nouvelles, distribué aux abonnés japonais. De son côté, le bureau assure un service direct de nouvelles du Japon vers les bureaux de l'AFP de Shanghai et de Saïgon. Enfin, les papiers magazines *Features* de l'Agence ont un grand succès car

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

d'après Robert Guillain, « un immense public japonais aime qu'on lui parle de Claudel, d'André Gide et de Jean-Paul Sartre. » Malgré une capitale japonaise complètement détruite, Guillain estime que « le Press Club, dans la seule rue de Tokyo qui ait un nom, Shimbun Alley (Shimbun veut dire journal), et la seule, dans ce Tokyo rasé, qui ait de la gaieté. Fondé, organisé et dirigé par les correspondants de tous poils et de tous pays, le Press Club est l'endroit où toute concurrence cesse (...) cinéma tous les soirs, soirées dansantes du Tout-Tokyo de l'occupation ; et l'inégalable camaraderie internationale des correspondants³⁷ . »

Le traitement et la diffusion de l'information

Au siège de l'Agence, le travail des journalistes, techniciens et administratifs, est à peu près identique à celui du personnel d'Havas information. Les informations sont transmises par les correspondants de l'Agence présents en France et à l'étranger par le réseau de téléscripteurs, par télégraphe, câble, téléphone ou TSF ou sont captées par des journalistes du service des écoutes, installés à Paris, originaires de pays étrangers capables de comprendre la langue de la radio qu'ils écoutent. Ces informations parviennent en plusieurs exemplaires à la « pointe », cœur de la rédaction, où elles sont enregistrées et immédiatement remises au secrétariat de la rédaction qui fait le tri en éliminant les nouvelles sans intérêt ou déjà connues, vérifie les informations douteuses, remet en clair les textes « négrifiés³⁸ » et a le droit de les raccourcir et de les remettre en forme. Les informations sont ensuite remises à des dactylos qui les tapent sur des stencils dans lesquels sont intercalés six feuilles extrafines et cinq carbonées. Une partie des feuilles est transmise par le secrétariat de rédaction au service « téléscripteur » qui dessert les journaux parisiens où les ouvriers des transmissions se chargent de les envoyer. D'autres exemplaires des feuilles parviennent au service « province » où des journalistes taillent, découpent et orientent sur les téléscripteurs la copie pour les différentes régions françaises.

Ce sont les bureaux de province de l'AFP qui se chargent de réceptionner ces informations pour les journaux de province, ce rôle est appelé dans le langage agencier « standard téléscripteur³⁹ ». Les autres stencils sont tirés sur des ronéos électriques dont 200 à 300 feuillets représentent

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Négrifier* veut dire dans le langage agencier, que le texte de la dépêche a été réduit pour faciliter son acheminement via le télégraphe. Il est utilisé par le rédacteur en chef de l'AFP, Gilles Martinet en juin 1946 dans la revue interne, *L'Agence*, archives du service formation de l'AFP.

³⁹ Gilles Martinet, rédacteur en chef, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, archives du service formation de l'AFP.



quotidiennement le « service général » de l'Agence. Ils sont distribués, chaque jour, par coursier à la presse parisienne. Ce sont les journaux qui envoient les cyclistes les prendre, Place de la Bourse, en complément des informations qu'ils reçoivent par téletypeur... Les feuillets parviennent aussi dans les salles de transmissions et les feuillets du service étranger sont, suivant leur destination, données aux téletypeurs de Belgique, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie ou remises aux opérateurs chargés des transmissions TSF. L'AFP utilise plusieurs postes qui émettent vers les cinq continents et dont les émissions sont captées soit par les bureaux étrangers de l'AFP, soit par des agences ou des organismes avec lesquels elle a passé des contrats. Les informations sont traduites et transmises à la presse étrangère.

Les nouvelles destinées à l'étranger sont aussi traitées par les services étrangers de l'Agence. Ce sont une quarantaine de journalistes qui découpent et réécrivent pour leurs différents destinataires la masse d'informations reçues chaque jour. Les services étrangers fonctionnent 24 heures sur 24 en vacations de 6H30 avec une équipe de la grande nuit qui travaille de minuit à 6H30 et sont composés de plusieurs services : Europe, Exor (service en anglais à destination de l'Asie), Amsud (service à destination de l'Amérique du sud) et Canada qui ne fonctionne qu'avec une seule rédactrice, Cécile Normand « L'étroit boyau du service étranger se peuple peu à peu, il sera complet à 10H30, lorsque paraîtra la tête blonde de la jeune Madame Normand 'Cécile' qui constitue le service Canada⁴⁰. » Le rôle des services étrangers est similaire à celui du secrétariat de la rédaction, réécrire les dépêches reçues des correspondants de l'étranger et de la province.

La journée aux services étrangers commence par l'accueil de la relève du matin par l'équipe de nuit. Le chef d'équipe arrivé le premier commence par la lecture de la « Planche », plaque de bois sur laquelle est fixée un exemplaire de chacune des dépêches transmises. Il inspecte la corbeille où sont entassés les télégrammes qu'expédient les correspondants AFP des quatre coins du monde « Leur sort se joue dans ce rectangle de fil de fer. Seront-ils pieusement recueillis ou délibérément rejetés ? Bien peu, en tous cas, seront utilisés tels quels, la plupart vont subir des transformations : quelques-uns complétés, la grande masse impitoyablement écourtée⁴¹. » Les informations réécrites par les services étrangers sont envoyées par des tubes pneumatiques du 2^{ème} étage où se trouve l'ensemble des services rédactionnels au 3^{ème} étage dédié aux salles des transmissions⁴² pour être expédiées aux clients de l'Agence. Ce travail du rédacteur qui consiste à raccourcir les dépêches reçues des correspondants de l'étranger « il va falloir pratiquer des coupes sombres : éliminer, sans pitié et 'résumer », c'est le mot-clef du service étranger⁴³ » est souvent mal accepté par le journaliste à l'origine de l'information « on sabote ma copie, on la dénature!, sanglote à l'autre bout du monde

⁴⁰ *Le service étranger en action*, revue interne, *L'Agence*, juillet 1946, p.2, archives service Formation de l'AFP.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Le service étranger en action*, revue interne, *L'Agence*, juillet 1946, p.2, archives du service formation de l'AFP.

le correspondant⁴⁴. »

Pourtant cette obligation de réduire les informations envoyées par les correspondants fait partie des cinq règles rédactionnelles émises par le rédacteur en chef Gilles Martinet pour améliorer la rédaction et la présentation des nouvelles⁴⁵. Les objectifs essentiels énoncés par Martinet sont d'abord de tendre d'une manière générale, à réduire le volume de chacune des informations « Il est sans doute infiniment plus facile d'écrire long que d'écrire bref. Mais c'est de cette facilité que nous devons nous méfier le plus. 3 ou 4 000 mots sur une séance du Conseil économique et social de l'ONU, c'est 3 ou 4 000 mots de perdus. Car les journaux préféreront toujours dans ce cas la nouvelle plus courte et plus synthétique donnée par la concurrence⁴⁶. » Les autres règles émises par le rédacteur en chef sont, d'éclaircir un fait politique nouveau par des faits anciens et en principe déjà connus « situer une nouvelle dans son cadre historico-politique⁴⁷ ; » rédiger les dépêches en un français alerte et clair en se dégageant des mauvaises habitudes nées de l'emploi du style télégraphique⁴⁸. « Trop de correspondants qui écrivent directement en 'nègre'⁴⁹ ont tendance de perdre de vue la construction des phrases (...) si l'on tient compte, que beaucoup d'informations sont hâtivement traduites d'une langue étrangère, on saisit les raisons de la mauvaise rédaction d'un grand nombre de nos dépêches. Le secrétariat de la rédaction et les divers services étrangers sont là pour les réécrire, mais ils ne peuvent (pas) tout reprendre. Nos correspondants de l'étranger et de la province doivent donc s'efforcer à tout prix d'améliorer la rédaction de leur information⁵⁰. » Le fait essentiel doit être donné en tête de la dépêche et enfin, mettre plus souvent en valeur « un détail concret et pittoresque ». « Nos dépêches sont parfois trop abstraites et manquent de ce que les anglo-saxons appellent '*Human interest*'⁵¹. » Outre l'obligation de prendre en compte les objectifs rédactionnels de Gilles Martinet pour le traitement de la copie, les services étrangers sont dépendants d'un réseau des transmissions souvent lent ou en dérangement « Insensiblement, mais sûrement, s'approche 'l'heure de pointe' et

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Gilles Martinet, *A propos de la rédaction de nos informations*, revue interne, *L'Agence*, juillet 1946, p.1, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Cette règle renvoi au terme utilisé par les agenciers, procédé de la négrification permettant d'obtenir une nouvelle langue, beaucoup plus réduite quant au nombre de mots, d'un emploi idéal pour l'acheminement télégraphique des dépêches.

⁴⁹ Langage agencier pour signifier en langage télégraphique, voir, glossaire en annexe.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*



celle des ‘répétitions’. Le Canada est en panne, Santiago n’a pas entendu, Rio est en dérangement. La Haye capte mal. Baden-Baden reçoit une copie illisible. (...) Un peu partout, le réseau est plus ou moins détraqué. Ce serait affolant si chacun n’y était habitué... et puis on sait bien que la ‘copie’ parvient quand même et n’est pas si mal reproduite que ça dans les journaux étrangers⁵². »

En juillet 1946, le rédacteur en chef des services politiques étrangers est André Barthès, un ancien de l’OFI qui à l’exemple de la majorité du personnel de l’entreprise vichyssoise a continué à travailler pour la nouvelle AFP aux côtés d’anciens journalistes d’Havas information revenus de la déportation, prisonniers ou ayant fait partie de la Résistance⁵³. C’est ce qu’explique Gilles Martinet, « la priorité de la nouvelle agence a été de réunir des journalistes d’agence ayant acquis, au cours d’une longue expérience, des qualités et de réflexes particuliers liés au métier d’agencier, « aussi s’agissait-il au lendemain de la Libération de regrouper le plus grand nombre possible d’anciens collaborateurs de l’agence Havas, de combler les vides avec quelques bons journalistes et de former rapidement, à leurs côtés, une nouvelle génération de jeunes rédacteurs recrutés, pour une large part, parmi les combattants de la lutte clandestine, de faire enfin de l’amalgame de tous ces éléments de la matière vivante de la nouvelle agence⁵⁴. »

Même si la cohabitation a été un peu compliquée entre les anciens de l’OFI et le personnel d’Havas information ayant choisi la Résistance, « la fusion des divers éléments fut beaucoup plus facile qu’ils ne le redoutaient, malgré quelques incidents violents, entrés maintenant dans le domaine du fait-divers comique⁵⁵. » L’objectif commun de remettre sur pied une agence de dimension mondiale où « combien l’esprit ‘Agence’, c’est-à-dire le souci de l’information objective et vraie, resté vivace malgré l’OFI, chez un grand nombre de camarades avait permis la formation quasi immédiate d’une équipe cohérente et homogène⁵⁶. »

Au sortir de la guerre est aussi mise en place une conférence de rédaction qui réunit chaque matin, à onze heures et pendant trente minutes, les chefs des services rédactionnels autour du directeur général, Maurice Nègre, « plus de compartimentage, plus de cloisons étanches, ici l’on sent que l’Agence est une et que tous les services doivent concourir au même résultat : informer bien rapidement, correctement. Chacun connaît le sens de son travail. La critique de l’activité de la veille (...). L’exposé du programme de la journée, les suggestions des collaborateurs rendent ici sensible la

⁵² *Le service étranger en action*, revue interne, *L’Agence*, juillet 1946, p.2, archives du service formation de l’AFP.

⁵³ Gilles Martinet, *L’an I de l’Agence France-Presse*, revue interne, *L’Agence*, décembre 1946, p.17, archives du service formation de l’AFP.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *L’AFP fête son deuxième anniversaire*, journal interne *L’Agence*, septembre 1946, p.5, archives du service formation de l’AFP.

⁵⁶ *Ibid.*

vie de cette maison dans son ensemble⁵⁷. » Cette conférence de rédaction qui n'existait pas à l'époque d'Havas information, ni de l'OFI permet au directeur général de parler des ratages, des exclusivités de la concurrence, des notes sur les incidents de la veille, des prévisions établies par le rédacteur en chef, Gilles Martinet, le service politique et le reportage. Elle a l'avantage de décloisonner les différents services rédactionnels de l'AFP⁵⁸. Le sentiment d'appartenance à une entreprise qui « gagne » est aussi l'objectif de ce rendez-vous quotidien où le directeur général grâce aux feuilles de contrôle remplies par les chefs de poste, communique sur les victoires de l'Agence à l'international « nouveaux clients au Brésil, avance au Caire, progrès au Canada. Rien ne peut réjouir davantage l'équipe parisienne et rien ne peut davantage lui donner l'impression de la cohésion et de force grandissante de l'Agence⁵⁹. » Après la prise de parole du directeur général s'ensuit les interventions des différents chefs de service « c'est ainsi qu'à travers les questions, l'on apprend à connaître chaque jour un peu mieux les hommes qui maintiennent, consolident et développent l'œuvre commune⁶⁰. »



Une salle de rédaction au siège de l'AFP à Paris en 1946 (AFP)

Services rédactionnels de l'AFP en 1946, archives de la documentation multimédia, AFP.

Sur le plan technique, l'AFP innove et décide de réorganiser l'ensemble de son système de transmission. Avant la guerre, Havas information servait les quotidiens de province par téléphone ou

⁵⁷ Bernard Kirschner, ancien journaliste de l'OFI, chef de poste du bureau de Vienne en Autriche, *Un an après...*, revue interne, *L'Agence*, octobre 1946, p.1, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁸ *La Conférence de 11 heures*, journal interne *L'Agence*, octobre 1946, p.3, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

bien équipés en appareils Baudot ou en appareils Hugues, c'est-à-dire des appareils à débit très lent (6 à 700 mots par heure contre 2 400 avec le télescripteur). Ces équipements sont remplacés dès 1945 par des réseaux-télescripteurs. Cette réorganisation technique fait face à plusieurs difficultés, « certaines régions durent attendre que leurs voisines fussent entièrement équipées en télescripteurs avant de recevoir elles-mêmes leurs premiers appareils et le maintien de relais-Baudot dans ces régions a été à l'origine de nombreux embouteillages et d'importants retards. Quand tout fut enfin mis en place, c'est-à-dire vers les derniers mois de 1945, la direction fixa le nouvel objectif qu'il importait d'atteindre ; le doublement des lignes de télescripteurs ⁶¹. » La mise en place de télescripteurs dans les journaux de province ainsi que l'installation de la nouvelle presse au lendemain de la Libération modifient la nature des services de la nouvelle Agence par rapport aux services d'Havas information à ses clients. Avant la guerre, en effet, seuls les grands quotidiens régionaux et les quotidiens des grandes villes reçoivent l'ensemble des informations générales de l'agence de presse⁶². Certains journaux n'étaient abonnés qu'à 300 - 4 000 mots par jour, généralement par téléphone. Le tarif des abonnements prenait en compte l'importance et la qualité des services assurés et la nature du contrat passé entre les quotidiens et la branche publicité d'Havas.

L'installation des télescripteurs améliore les communications, supprime les servitudes du téléphone et du Baudot, la nécessité de sténographes spécialisés ou de colleurs de bandes. De plus, l'arrivée du téléscripteur offre aux journaux des informations plus nombreuses et plus rapides. Cette innovation technique permet à la nouvelle presse issue de la Libération, dont le tirage est fixé par décision ministérielle du fait de la pénurie de papier, d'offrir les mêmes informations que les grands journaux de province et des grandes villes. Gilles Martinet parle même « d'un système égalitaire de diffusion de nouvelles⁶³ » permettant aussi à l'AFP de fixer les mêmes tarifs pour l'ensemble de la presse française y compris la presse parisienne qui reçoit en plus des informations transmises par téléscripteur (25 à 30 000 mots par jour), les feuilles ronéotypées de l'Agence, soit 50 à 70 000 mots par jour. Au lendemain de la Libération, la presse française, suite à un accord entre l'Agence et la Fédération de la presse, accepte de l'AFP un système d'abonnement fondé non plus sur un principe exclusivement commercial mais sur un principe coopératif : « chaque journal paie suivant l'importance de son tirage et non suivant l'importance des services rendus⁶⁴. » Néanmoins, cet accord est l'objet de critiques de certains grands journaux qui estiment mériter un meilleur traitement de la part de l'Agence par rapport aux petits journaux et de certains petits abonnés qui trouvent la copie trop abondante. Face à ces critiques, l'AFP à la fin de l'année 1945 et après avoir testé différentes

⁶¹ Gilles Martinet, *L'an I de l'Agence France-Presse*, revue interne, *L'Agence*, décembre 1946, p.20, archives du service formation de l'AFP.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

options, décide de fournir un service général unique relativement réduit avec des papiers de développements et des spéciaux⁶⁵. La direction de l'Agence s'appuie sur son service général pour acquérir de nouveaux clients en France et à l'étranger et considère comme « annexes » les autres services fournis par l'AFP : les articles magazines *features*, la photo et le « Bulletin », ensemble de documents permettant de situer et de comprendre un événement donné.

Les services « annexes » de l'AFP

Le secrétaire général de l'Agence, Claude Roussel, dans un article destiné à faire un bilan de l'année écoulée et de fêter la première année de l'AFP confirme le développement de certains services « annexes » que sont les papiers magazines *features* et le service photo⁶⁶. Les *features* à la différence des dépêches sont signés par le journaliste auteur du papier qui peut traiter de différents thèmes : la mode, les sciences, la culture, la politique ... qui sont souvent illustrés de dessins ou de photos. Pour développer les articles magazines, l'Agence s'appuie sur l'illustration et signe des contrats avec des personnalités pour la rédaction de certains papiers, André Gide, Léon Blum, Paul Reynaud, etc.⁶⁷ Les *features* sont vendus en France et à l'étranger et d'après Claude Roussel les ventes sont en hausse. Des journaux étrangers de Buenos Aires, Lisbonne, Rio de Janeiro, le Caire, Londres et Montréal s'abonnent à des chroniques dont les sujets sont souvent la mode ou les sciences⁶⁸.

Dans la même approche que les *features*, l'AFP diffuse aussi à destination de la presse française et internationale des contes, des nouvelles et des dessins humoristiques. Par ailleurs, l'AFP a créé en octobre 1944, un service photo, AFP-photo, en s'associant à un petit groupe de photographes indépendants, Georges Mélaméd, André Raimbaud et Robert Palat, qui après avoir couvert la Libération de Paris, signent un contrat avec la direction de l'Agence⁶⁹. AFP- Photo dirigé par un ancien correspondant de guerre, Henri Membré, ne rejoint pas la Place de la Bourse mais emménage au 100, rue Réaumur, dans les laboratoires et bureaux de l'ex *Paris-Soir*, pas très loin du siège de l'AFP. Son fonctionnement, en revanche, ressemble aux autres services rédactionnels « Les meubles

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Claude Roussel, L'AFP en 1946, croissance et expansion, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, p.24, archives du service formation de l'AFP.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Amicale des anciens de l'AFP, *De la naissance du service photo 1944 au service photo international 1981*, avril 2003, archives du département de la documentation multimédia de l'AFP.



et les bureaux sont entassés les uns sur les autres, recouverts de machines à écrire, de journaux et, inévitablement de documents photographiques de tous formats⁷⁰. » Henri Membré travaille avec une vingtaine de collaborateurs : un chef du service du reportage, Fantin, qui se charge de surveiller le glaçage, les légendes des photos et les expéditions, des cyclistes, motocyclistes, comptables, secrétaires... et embauche cinq nouveaux photographes : Louis Foucherand, André Suisse, Guy Touchard, Jean Croquin, Jacques Papon⁷¹ et qui à l'instar de leurs confrères du « texte » disposent de la carte de presse⁷². « Raimbaud dans son labo aux murs recouverts des photos de ses enfants ; Suisse, retour d'un reportage, et qui développe ses plaques, et puis Touchard, juché sur un réverbère pour les besoins du 'Bulletin' et pour montrer les difficultés du travail de reporter-photographe, ce que fait aussi notre jeune marié Papon, ainsi que Melamed, que vous voyez accroché à un 'motard' de bonne volonté (...) ; des employés de presse. Et tout autour une nombreuse équipe de tireurs, glaceurs, cyclistes etc. qui vont, viennent, courent, s'interpellent et s'enguirlandent dans les couloirs du service Photo⁷³. »

Le service AFP-Photo envoie à ses clients basés dans toute la France et à l'étranger, plus de 2 000 photos par jour⁷⁴. Pour Claude Roussel « l'essai de notre service photo a été sensiblement parallèle à celui de notre service d'articles *features*. Grâce à une liaison plus rationnelle avec eux, ces deux services ont pu s'épauler mutuellement. Presqu'aussi abondamment diffusées en France que nos informations générales, nos photos, qui étaient à peine connues à l'étranger en 1945 sont maintenant régulièrement envoyées et vendues dans un grand nombre de pays. Grâce à une série d'accords passés avec des agences photographiques du monde entier, nous avons pu à la fois placer et enrichir notre matériel. Je ne parlerai pas ici des progrès techniques de notre service photo qui, grâce à ses clichés zinc, a pu s'attacher de nombreux petits clients⁷⁵. » Roussel cite aussi en tant que service annexe, le « Bulletin d'Information et de Documentation » dirigé par Jacques Merleau-Ponty en 1946. Ce service qui date de septembre 1944 est une copie du bulletin des synthèses de nouvelles créé pendant la guerre par quelques Résistants, Pierre Grappin, Jacques Merleau-Ponty, Pierre Kaufmann, Jean Blanchard, Jean Lequiller et Pierre Péchoux « écoeurés » des mensonges de la propagande allemande et qui souhaitent « faire voir désormais, dans le monde, chaque chose à sa place⁷⁶. » Le service

⁷⁰ AFP-Photo, revue interne, *L'Agence*, janvier-février-mars 1947, p.7, archives du service formation de l'AFP.

⁷¹ Amicale des anciens de l'AFP, *De la naissance du service photo 1944 au service photo international 1981*, avril 2003. Archives du département de la documentation multimédia de l'AFP.

⁷² *Ibid.*

⁷³ AFP-Photo, revue interne *L'Agence*, janvier-février-mars 1947, p.17, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁴ *Ibid.*, p.7

⁷⁵ Claude Roussel, *L'AFP en 1946, croissance et expansion*, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, p.24, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁶ Jacques Merleau-Ponty, *Information et Documentation*, revue interne, *L'Agence*, septembre 1946, p.11, archives du service formation de l'AFP.

dirigé par Merleau Ponty fait revivre le bulletin de synthèses des nouvelles à l'AFP avec l'aide de dix personnes regroupées dans le service Information et Documentation⁷⁷. L'objectif du bulletin est d'apporter un éclairage détaillé sur un événement donné. « Il s'agit de visiter soigneusement les corbeilles à papier et d'y repêcher les nouvelles oubliées, ces petites dépêches anodines, où sont inscrites l'annonce de grands événements, les faits sans importance qui apparaîtront demain comme l'élément indispensable pour faire d'une crise spasmodique un ensemble cohérent et intelligible⁷⁸. » Le bulletin est vendu en France et à l'étranger et propose aux abonnés « d'excellentes synthèses ou l'abondance et la valeur de la matière première joints à la qualification de ceux qui la mettent en œuvre procurent aux lecteurs des documents souvent uniques en France⁷⁹. »

Enfin, est répertorié à la liste des services annexes, le service d'informations économiques et financières que Roussel a quand même du mal à dissocier des informations générales, car d'après lui, ce service apporte des recettes « fort substantielles⁸⁰ ». Pour l'information économique et sur les cours, l'AFP publie 6 bulletins par jour diffusés en France à la presse spécialisée et à la presse généraliste. Pour les clients étrangers, l'Agence fournit un service quotidien d'environ 2 000 mots diffusé par morse ou télescripteur à Londres, Rome, Le Caire, Beyrouth et l'Amérique du Sud⁸¹. En mai 1946, l'AFP lance une revue économique hebdomadaire, *Sept jours de l'économie française*, qui compte en décembre 1946, 42 abonnés⁸². En novembre de la même année, elle inaugure une lettre mensuelle, *La lettre cotonnière*, qui compte en décembre 64 abonnés. D'autre part, Claude Roussel fait mention de deux bureaux économiques, « tout à fait au point », de Londres et de New-York⁸³. Le bureau de Londres diffuse déjà la revue hebdomadaire, *Sept jours de l'économie britannique* et le bureau basé aux Etats-Unis doit lancer courant 1947, *Sept jours de l'économie américaine*⁸⁴. Avec son service photo, ses articles magazines, son bulletin et ses informations économiques et financières, l'AFP ne se cantonne plus à la vente de son fil d'informations générales mais entame une diversification de ses

⁷⁷ Centième numéro du *Bulletin de Documentation*, revue interne, *L'Agence*, octobre 1946, p.9, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Centième numéro du *Bulletin de Documentation*, revue interne, *L'Agence*, octobre 1946, p.9, archives du service formation de l'AFP.

⁸⁰ Claude Roussel, *L'AFP en 1946, croissance et expansion*, revue interne *L'Agence*, décembre 1946, p.24, archives du service formation de l'AFP.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*



services malgré une rotation de ses directeurs généraux liée à l'instabilité gouvernementale de la IV^e République.



Henri MEMBRE

Henri Membré, responsable du service photo, 1946, revue interne, L'Agence, 1947, archives du service formation de l'AFP.



Fernand Moulier, ancien journaliste de l'AFI, à droite, et d'autres journalistes de l'AFP, 1944, archives du département de la documentation multimédia de l'AFP.



Coursiers devant le siège de l'AFP, 1945-1950, archives du département de la documentation multimédia de l'AFP.

Le développement de l'AFP fragilisé par l'instabilité gouvernementale

L'instabilité de la IV^e République conduit à des changements fréquents de son directeur général qui avec le statut provisoire en place à l'Agence est nommé par décret.

Les répercussions de l'instabilité gouvernementale sur le développement de l'Agence

Le parti politique qui détient la présidence du Conseil nomme le directeur général de l'AFP au sein de sa famille politique. Ce qui implique, que les changements fréquents de gouvernement, touchent automatiquement l'Agence, se traduisant par une rotation des directeurs généraux. Le 20 août 1944, c'est l'un des journalistes qui a rédigé la première dépêche de l'AFP, Martial Bourgeon, ancien d'Havas information qui dirige l'Agence. Martial Bourgeon cède sa place 15 jours après la Libération de Paris à Léon Rollin¹ qui ne reste que quelques semaines à la tête de l'Agence car sa

¹ Léon Rollin a été arrêté en 1943, puis envoyé à Compiègne, première étape vers les camps de concentration. « Il s'y trouvait le jour du départ du dernier train pour Buchenwald. Celui-ci ne pouvait contenir tous les prisonniers en attente.

vision de l'AFP ne plaît pas au gouvernement présidé par de Gaulle. Le nouveau directeur général estime, en effet, que la France ne peut plus prétendre jouer dans la cour des grands avec les Etats-Unis et la Grande Bretagne², qu'il est nécessaire de tenir compte de la nouvelle dimension de la France et admettre le rôle majeur de l'Amérique dans le monde de l'après-guerre. Pour Léon Rollin, l'Agence française doit se cantonner à informer sur le territoire national et pour l'international s'appuyer sur les agences américaines afin d'écarter l'Etat des finances de l'Agence³. A la suite d'un rapprochement de Rollin avec l'agence américaine Associated Press pour l'achat par l'AFP de sa production internationale, il est désavoué par le gouvernement de de Gaulle et remplacé le 23 octobre 1944 par Martial Bourgeon⁴ qui cède sa place en avril 1945 à François Crucy, ancien journaliste et Résistant qui n'a, en revanche, jamais travaillé pour Havas information. François Crucy est remplacé en 1946 par Maurice Nègre, ami de Georges Bidault, désigné par le Conseil national de la Résistance comme le directeur de la future AFP⁵. Maurice Nègre a été arrêté avant la Libération de Paris et envoyé pendant 8 mois au camp de concentration de Buchenwald⁶.

Les Allemands demandèrent aux hommes de plus de cinquante ans de lever la main et, fait unique dans l'histoire des camps, ils laissèrent sur place avant de s'enfuir devant l'avance des troupes alliées. Rollin parvint à Paris deux semaines après la libération de la ville ». In Gilles Martinet, *op.cit.*, p.75.

² Gilles Martinet, *op.cit.*, p.75.

³ Gilles Martinet, *L'observateur engagé, op.cit.*, pp.75-76.

⁴ *Ibid.*

⁵ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp.40-43.

⁶ *L'AFP fête son deuxième anniversaire*, journal interne, *L'Agence*, septembre 1946, p.5, archives du service formation de l'AFP.





Sept Résistants ayant travaillé pour la presse française clandestine, prisonniers à Buchenwald, à la libération du camp en avril 1945. Parmi eux, deux anciens de l'agence Havas : Maurice Nègre (avec la pipe), qui deviendra directeur général de l'AFP, et Christian Ozanne (pantalon rayé et calot) (AFP / Eric Schwab)⁷.

Le 1^{er} janvier 1946, Maurice Nègre devient directeur général de l'Agence. Dans son édito pour la revue interne de l'AFP, *L'Agence*, créée en juin 1946, il explique qu'il veut développer la vitalité de la maison AFP et l'esprit d'équipe de ses collaborateurs « 400 journalistes, 1 100 techniciens assurent à travers le monde les services de l'AFP⁸. » Maurice Nègre est persuadé qu'il est normal que l'Etat français aide l'AFP pour son développement à l'international et valide totalement le statut provisoire de l'Agence qui lui assure l'argent nécessaire pour faire de l'AFP une agence mondiale. Maurice Nègre au poste de directeur général récupère l'ensemble des anciennes succursales d'Havas à l'étranger et installe de nouveaux bureaux notamment en Amérique Latine. La Fédération nationale de la presse française dirigée par Albert Bayet n'adhère pas à sa vision de l'Agence et souhaite, au contraire, que le projet du Conseil national de la Résistance en faveur d'une AFP, coopérative de journaux français⁹ soit réalisé. La démission du général de Gaulle, le 20 janvier 1946 offre l'opportunité à la Fédération nationale de la presse française de relancer le dossier du statut d'indépendance de l'Agence. Le 26 janvier 1946, Félix Guoin, devient Président du Conseil et forme

⁷ Archives du service photo de l'AFP.

⁸ Maurice Nègre, *Edito*, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁹ *Ibid.*

son cabinet. Gaston Defferre, socialiste, qui a été nommé au poste de Secrétaire d'Etat chargé de l'Information¹⁰ crée une commission chargée d'étudier un statut d'indépendance pour l'AFP¹¹ et charge un ancien journaliste d'Havas information, Louis Joxe, ancien adjoint de Léon Rollin¹² à Havas, devenu directeur général du quai d'Orsay, d'étudier un statut d'indépendance¹³. La commission Joxe constitue les premières réflexions du gouvernement français sur le statut provisoire de l'Agence. Sa mise en place, le 2 avril 1946, par un arrêté ministériel rapproche les dirigeants de l'Agence et de la presse française qui doivent trouver ensemble, le moyen de libérer l'Agence de la tutelle de l'Etat¹⁴.

Agence nationale ou agence mondiale

Le 2 avril 1946, la commission consultative présidée par Louis Joxe commence ses travaux et se charge d'examiner les réformes pouvant être apportées au statut de l'AFP et le cas échéant d'élaborer un nouveau statut pour l'Agence. Les ministères de l'Information, des Finances et des Affaires étrangères sont représentés, ainsi que la Fédération nationale de la presse française, la presse parisienne et trois représentants du personnel¹⁵ de l'AFP. Albert Bayet, Claude Bellanger du *Parisien Libéré*, Maurice Nègre, Léon Rollin participent à la commission Joxe ainsi que Paul-Louis Bret¹⁶. Le premier rapport de la commission est édité en mai 1946 et indique que la commission Joxe est chargée d'étudier officieusement les modalités de la transformation de l'AFP en agence de coopérative de presse. La commission tient quatre séances du 29 avril au 2 mai 1946¹⁷. Les comptes rendus des débats au sein de la commission soulignent que ses membres estiment que la question essentielle est moins celle du régime juridique de l'Agence que de celle de son financement et que « des thèses extrêmes » ont été soutenues par Maurice Nègre et Léon Rollin¹⁸. Effectivement, la majorité des

¹⁰ Gaston Defferre est nommé Secrétaire d'Etat chargé de l'Information du Gouvernement Félix Gouin, du 26 janvier au 24 juin 1946.

¹¹ *Ibid.*

¹² Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.25.

¹³ JORF du 6 avril 1946, p.2892, *Le secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil de l'Information charge une commission consultative d'étudier les réformes pouvant être apportées à l'organisation de l'Agence France-Presse.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Deux journalistes et un non journaliste.

¹⁶ Rapport de la commission Joxe, mai 1946, p.1, archives de la direction générale de l'AFP.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*, p.4.



membres de la commission affirme que Maurice Nègre n'envisage qu'avec appréhension toute modification du statut de l'AFP qui ne peut, selon lui, que rétrécir le champ d'action de l'Agence¹⁹. Le directeur général de l'AFP refuse une quelconque modification de l'ordonnance de 1944. D'après les membres de la commission, cette forme juridique lui convient puisqu'elle lui permet de puiser dans les caisses de l'Etat plutôt que de chercher un moyen commercial pour combler les déficits de l'Agence. Léon Rollin, quant à lui, n'a pas changé d'idée depuis 1945 et affirme que l'AFP ne peut pas avoir la prétention de rester une grande agence internationale mais doit se borner, dans une nation appauvrie, à donner aux journaux français les seules informations dont ils ont besoin²⁰.

Toutefois, la majorité des membres de la commission Joxe souhaite que l'AFP devienne une coopérative de journaux estimant que la presse doit être associée majoritairement à la gestion de l'AFP. Mais, comme l'explique Paul-Louis Bret, « les abonnements des journaux ne couvriront jamais plus d'un tiers des dépenses d'une agence nationale à activité internationale²¹. » Afin de réduire les frais de l'Agence et donc de l'Etat, la commission Joxe propose de baisser les coûts de transmission qui sont de l'ordre de 300 millions de francs par an et qui dépendent des PTT, entreprise 100% publique²². Cette proposition est écartée, car d'un côté, l'Agence profite d'une réduction de ses prix de transmission et de l'autre les PTT subissent une diminution de leurs recettes. Le rapport souligne qu'en réduisant son budget, l'AFP peut devenir une agence coopérative à rayonnement limité à la métropole à laquelle doivent s'ajouter des services extérieurs subventionnés par le Quai d'Orsay qui pourraient équilibrer ses recettes²³. Cette solution implique que l'Agence ne se libère pas de la tutelle financière de l'Etat puisque de nouveau celui-ci subventionne l'AFP via le Quai d'Orsay. Les conclusions du rapport de la commission Joxe confirment d'une part que la presse française ne peut même pas faire face aux dépenses d'une agence nationale et d'autre part qu'il est nécessaire que l'Etat continue à subventionner l'AFP via l'achat des services de l'Agence par les différents postes diplomatiques de la France. L'impasse financière à l'origine de l'ordonnance de 1944 refait surface et confirme que la presse française ne peut pas financer seule une agence mondiale d'information²⁴.

Le 24 juin 1946, le gouvernement de Georges Bidault, Mouvement Républicain Populaire, (MRP) succède au cabinet Gouin. Robert Bichet, un partisan du « mariage » de l'information et de la publicité²⁵ est nommé sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Information et met fin

¹⁹ *Ibid.*, p.5

²⁰ *Ibid.*

²¹ Oliver Boyd-Barrett, Michael Palmer, *op.cit.*, p.131.

²² *Ibid.*

²³ Rapport de la commission Joxe, mai 1946, p.1, archives de la direction générale de l'AFP.

²⁴ Rapport de la commission Joxe, mai 1946, p.27, archives non classées de la direction générale de l'AFP.

²⁵ Voir Chapitre 2, *L'ancêtre de l'AFP se soumet à l'Etat, lors des deux conflits mondiaux ; deux activités sous une même enseigne*, p.28.

aux travaux de la commission Joxe. Ce nouveau gouvernement avec à sa tête son ami Georges Bidault, rassure Maurice Nègre persuadé que les travaux de la commission Joxe ont failli porter un coup grave à l'indépendance de l'Agence et à son implantation à l'étranger. « Notre Agence, parce qu'elle est l'Agence française, se doit de briser le cadre national et de contribuer, par l'objectivité de son information, au maintien dans le monde entier, non seulement du renom de la France, mais encore d'une vérité salubre pour tous²⁶. » Maurice Nègre est convaincu comme l'est aussi de Gaulle en 1944 que la France doit garder une agence mondiale d'information à l'instar de la Grande Bretagne et des Etats-Unis et se charger de préserver et de développer l'héritage d'Havas au nom du rayonnement de la France à l'étranger.

Recherche d'un financement pour une AFP indépendante

Robert Bichet, le nouveau sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et l'Information pense qu'il est nécessaire d'inclure comme c'était le cas de la « grande » Havas, la publicité comme activité associée à l'information pour financer l'AFP. Selon lui, la réunion de l'agence Havas, spécialisée dans la publicité, et de l'actuelle AFP, présente entre autres avantages, celui d'apporter à la branche information, les ressources considérables de la publicité. « Vous n'ignorez pas que le seul produit des abonnements ne saurait couvrir les frais considérables de l'agence d'information à l'intérieur et plus encore à l'extérieur. A l'extérieur où le vieux nom d'Havas a conservé tout son prestige, Il y a donc ici la possibilité de créer une entreprise financièrement saine²⁷. » Toutefois, la proposition Bichet n'a pas le temps d'être développée avec l'arrivée des socialistes à la tête du gouvernement, le 24 janvier 1947. Paul Ramadier qui prend la tête du nouveau cabinet, nomme Pierre Bourdan, de son vrai nom Pierre Maillaud, au ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres et de l'Information²⁸. Ancien journaliste d'Havas information recruté par Léon Rollin, Pierre Bourdan a dirigé l'agence française d'Information (AFI) de Londres et appartient à l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (UDSR). De 1940 à 1944, Pierre Bourdan a été aussi l'un des chroniqueurs vedettes de l'émission « les Français parlent aux Français »²⁹.

Dès son arrivée au ministère, il ressuscite la commission Joxe dans le but d'étudier les réformes

²⁶ *L'AFP fête son deuxième anniversaire*, revue interne L'Agence, septembre 1946, p.5, archives du service formation de l'AFP.

²⁷ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp.64-64.

²⁸ Paul-Louis Bret, au feu des événements, *op.cit.*, p.162.

²⁹ *Ibid.*



à apporter à l'AFP et modifie l'Ordonnance de 1944 par décret n°47-1493 du 9 août 1947³⁰ afin de soumettre l'AFP aux règles commerciales et non plus aux règles de comptabilité publique. Cet assouplissement du fonctionnement de l'AFP permet de considérer, en droit, à partir de 1947, l'AFP comme un établissement industriel et commercial et non plus comme un établissement administratif. Le nouveau ministre de l'Information est à la fois, un partisan d'une information libre et non étatisée et à la fois proche des idées de son ancien mentor Paul-Louis Bret qui a livré dans un article publié par la revue *France Libre* sa conception de l'information³¹. « Il y a un droit qui aurait pu valablement être inscrit dans la Déclaration des Droits, s'il était possible de le définir, c'est le *Droit au Fait* dont mon ami Paul-Louis Bret traitait éloquemment dans un article de la revue *France Libre*. C'est le droit pour le public d'être informé des faits eux-mêmes (...) Il y a et ne peut y avoir dans la presse d'information qu'une seule règle saine, celle de donner au public le maximum de faits et même d'opinions diverses se réservant de les commenter séparément. (...) Dans la presse, l'extrémisme des passions jouent à fond pour rendre à peu près vain tout effort du public vers une représentation objective des événements. (...) Permettre au public de retrouver le chemin de la vérité, voilà au moins une tâche à la mesure de nos forces³². » Pierre Bourdan ressuscite la commission Joxe le 22 mai 1947, dirigée par André Andrieux, président de la section de législation devenue en 1946, section sociale au Conseil d'Etat chargée de dresser la situation financière de l'Agence et nomme le 17 juin 1947, Paul-Louis Bret, directeur général de l'AFP, à la place de Maurice Nègre qui refuse son éviction et demande l'aide du conseil d'Etat pour réintégrer son poste³³.

Quand Paul-Louis Bret, prend la tête de l'AFP, il a 54 ans, issu d'une famille protestante, il est licencié en droit. Entré comme simple journaliste à Havas information en 1928, il devient en 1930, directeur du bureau d'Havas à Londres. En 1944, après avoir créé les deux agences dissidentes de l'OFI, il est le correspondant du *Parisien Libéré* à Londres. « Définitivement seul, je suis retourné, une fois encore, vers mon métier anonyme et son humilité face à l'événement, cette lutte quotidienne contre soi-même et contre les autres, pour découvrir et relater l'actuel dans son intégrité, cette lutte que d'autres livreront après moi, et qui, comme toute poursuite de la vérité, ne connaîtra jamais de fin³⁴. » Quand il était en poste à Londres, Paul-Louis Bret a pris le temps d'étudier le fonctionnement de la BBC financée par l'Etat britannique qui représente pour lui le modèle d'impartialité³⁵. Son projet le « droit au fait » s'inspire, en grande partie, du modèle anglais. Paul-Louis Bret est persuadé que l'AFP ne peut pas se libérer de la tutelle de l'Etat en devenant une agence de coopérative de journaux

³⁰ JORF du 13 août 1947, p.7913.

³¹ La revue *France Libre*, novembre 1946.

³² *Ibid.*

³³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.69.

³⁴ Paul-Louis Bret, *Information et Démocratie*, Paris, Marcel Puget, 1954, p.440.

³⁵ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.96.

car pour lui, la presse française n'est pas capable de payer les abonnements au juste prix³⁶. En revanche, Bret croit en l'Etat impartial et républicain, qui est pour lui, par définition, permanent et au-dessus des partis. Pour cette raison, il faut que l'ensemble des citoyens qui profitent de l'information, la finance au moyen d'un impôt ou d'une taxe indirecte. Il imagine une institution placée au-dessus des gouvernements et se limitant à relater les faits³⁷. Paul-Louis Bret est persuadé que pour informer honnêtement, une agence de presse doit rapporter « le fait, un, brutal, sans coloration, sans phase, sans commentaire et sans interprétation, ce qui a été, ce qui est, rien de plus³⁸. » L'agencier, écrit Bret, est « un bénédictin de l'immédiat qui ne saurait attendre de son devoir anonyme que la satisfaction de l'avoir accompli³⁹. » Sa conception du « droit à l'information » prend pour modèle l'enseignement publique, « l'instruction est gratuite et obligatoire mais, par un illogisme fondamental, la collectivité cesse d'instruire le citoyen le jour où elle le consulte sur les destinées du pays⁴⁰. » Bret pense qu'« au plein emploi de la main-d'œuvre, il reste à ajouter le plein emploi de l'intelligence⁴¹. » Pour lui, le droit à l'information brute doit être gratuit à l'instar de l'instruction publique, ce qui implique que l'Etat doit la financer « bien qu'en apparence contradictoires, les deux termes de cette définition ne sont pas inconciliables, si l'on admet une distinction entre l'Etat, ensemble permanent des conditions d'existence d'une communauté et les gouvernements, instruments transitoires du pouvoir⁴². Bret imagine une institution placée au-dessus des gouvernements, se limitant à relater les faits dont une charte constitutive à caractère constitutionnel permet de mettre en œuvre la notion d'exactitude⁴³. La charte fixe le statut, les droits et les devoirs de l'organisme et son fonctionnement. « L'institut est soumis à des obligations fondamentales, il ne devra, en aucune circonstance, tenir compte d'influences ou pressions extérieures ou intérieures ; ne jamais passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupe économique ou d'un parti politique (...) S'efforcer, dans toute la mesure compatible avec ses ressources, de développer son action et parfaire son organisation, en vue de donner aux usagers, une information impartiale et digne de confiance ;

³⁶ Paul-Louis Bret, *op.cit.*, p.15.

³⁷ *Ibid.*, p.16.

³⁸ Paul-Louis Bret, *L'AFP est l'information publique internationale*, note de l'Agence France-Presse à l'organisation des Nations Unies, p.1, archives de la direction générale de l'AFP.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Paul-Louis Bret, *Information et Démocratie*, Paris, Marcel Puget, 1954, p.139.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ Paul-Louis, Bret, *L'AFP est l'information publique internationale*, *op.cit.*, p.2.



maintenir et si possible développer ses établissements à l'étranger, afin de demeurer un organisme mondial d'information⁴⁴. »

Pour la sauvegarde de l'indépendance de cette institution, il est nécessaire selon Bret de créer un Conseil supérieur à l'instar de ce qui existe au Royaume Uni, sous la forme juridique de « trust »⁴⁵. « C'est dans une large mesure, grâce à leurs Conseils de *trustees* que Reuter, le *Times*, l'*Economist* et la *British Broadcasting Corporation* (BBC) (...) ont pu devenir des modèles d'indépendance et de qualité⁴⁶. » Il propose un conseil supérieur composé d'un petit groupe de personnes connues pour la liberté et la valeur de leur jugement, gardien de la Charte et de ses engagements fondamentaux. Concernant le financement, Bret souhaite affecter une taxe indirecte au financement de l'information. « Qu'une loi, votée par le parlement, crée un impôt individuel, d'ailleurs bien modique, dont le revenu sera automatiquement remis à l'organisme d'information qui se trouve ainsi libéré de toute sujétion financière. (...) Un précédent en la matière a déjà été créé en France par le vote par le Congrès d'une loi constitutionnelle affectant les recettes de la Régie des Tabacs à la Caisse Autonome d'Amortissement. (...) La Radiodiffusion vit également du produit de la taxe frappant les appareils récepteurs⁴⁷. » Paul-Louis Bret copie le financement de la BBC britannique qui « vit également du produit de la taxe frappant les appareils récepteurs⁴⁸. » Pour vérifier la régularité de la gestion financière de l'Institut, Paul-Louis Bret propose une commission financière composée de deux membres qui peuvent saisir le Directeur, le comité de Gestion et pour faute grave le conseil supérieur. La commission financière apure annuellement les comptes de l'Institut⁴⁹.

Lors de la première séance de la commission Joxe en juin 1947, les membres adhèrent que moyennement au projet d'Institut de Paul-Louis Bret imaginant mal une information gratuite du même type que l'instruction publique⁵⁰. Le 22 octobre 1947, Pierre Bourdan quitte le gouvernement après le remaniement du Cabinet Ramadier. Un mois plus tard, Robert Schuman, MRP, succède à Paul Ramadier et c'est Pierre Abelin qui est nommé à l'Information. Le nouveau secrétaire d'Etat chargé de l'Information laisse les travaux de la commission Joxe se poursuivre avec le même objectif que son prédécesseur, trouver un statut d'indépendance pour l'AFP qui devient urgent, car une conférence organisée par l'ONU sur la liberté de la presse doit avoir lieu en mars 1948 à Genève dont l'un des objectifs est de dresser la liste des agences d'Etat⁵¹. Paul-Louis Bret reste en fonction et

⁴⁴ Paul-Louis Bret, *Information et Démocratie*, *op.cit.*, pp.141-142.

⁴⁵ Paul-Louis Bret, *L'AFP et l'information publique internationale*, *op.cit.*, p.3.

⁴⁶ Paul-Louis Bret, *Information et Démocratie*, *op.cit.*, p.144.

⁴⁷ *Ibid.*, p.120.

⁴⁸ Paul-Louis Bret, *L'AFP et l'information publique...*, *op.cit.*, p.2.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.82.

⁵¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp. 81-82.

participe aux discussions de la commission Joxe avec le souhait de faire adhérer l'ensemble des membres à sa conception de l'information. Ce qu'il arrive enfin à obtenir puisque son « droit au fait » est recommandé dans le rapport final de la commission Joxe comme la solution pour libérer l'AFP de la tutelle de l'Etat⁵².

L'AFP face à son impasse financière

Le rapport final de la commission Joxe s'inspire donc des idées de Paul-Louis Bret et rejette en bloc la formule de coopérative estimant la presse française incapable de financer une agence mondiale d'information. Elle repousse aussi le recours à la publicité¹. Toutefois dans l'urgence de la conférence de l'ONU du 29 mars 1948, trois propositions de loi sont déposées à l'Assemblée nationale en 1948, dont une seule se rapproche du projet de Bret.

Des propositions de loi déposées à l'Assemblée nationale

Les trois propositions de loi tendant à l'abrogation de l'ordonnance du 30 septembre 1944 relative à la création à titre provisoire, de l'Agence France-Presse sont déposées en mars 1948, à l'Assemblée nationale. La première proposition de loi, n° 31176, émane des membres du groupe MRP et est présentée par Robert Bichet, ancien sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et l'Information². Les rédacteurs du texte souhaitent une transformation de l'AFP actuelle en société anonyme « il semble que ce soit dans le cadre d'une société anonyme nouvelle que puisse être trouvée la meilleure solution (...), du difficile problème que pose la transformation de l'Agence France-Presse en une agence indépendante³. » Cette proposition reprend les premières idées de Robert Bichet, un retour à la publicité associée à l'information, même si cela n'est pas dit explicitement dans le texte où la publicité n'est pas mentionnée. La proposition tend à vouloir instituer, sous le titre de Havas-Information, une société anonyme dont le capital serait attribué à concurrence de 40% à la presse, de

⁵² Rapport final de la commission Joxe, 15 octobre 1947, archives de la direction générale de l'AFP.

¹ *Ibid.*, p.82.

² Proposition de loi n°31176, 1948, p.2. « Tendait à l'abrogation de l'ordonnance du 30 septembre 1944 relative à la création à titre provisoire, de l'Agence France-Presse et à l'organisation de l'Agence indépendante, Havas-Press Information présentée par Messieurs Bichet, Gosset et les membres du groupe du Mouvement Républicain Populaire. »

³ *Ibid.*



30% à la radio, de 10% à une coopérative de personnel et de 20% à des personnes morales privées⁴.

Dans ce projet, l'Etat reste contributeur financier de l'Agence via la radio qui lui appartient. Ce texte a été discuté à la commission Joxe et a fait l'objet d'un rapport qui mentionne son opposition à ce projet expliquant que c'est un retour d'Havas avec le regroupement de la publicité et de l'information⁵. Paul-Louis Bret, dans une lettre envoyée au directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence, rejette le projet en bloc estimant que celui-ci est loin de rendre l'Agence indépendante, étant donné que le déficit est toujours couvert par des contrats de services de l'Etat⁶. Néanmoins, ce projet n'a donné lieu à aucune discussion à l'Assemblée nationale.

La deuxième proposition émane des députés radicaux et c'est l'un de ses membres, Paul Bastid, député de Paris, qui présente le projet⁷ reprenant la majorité des idées de Paul-Louis Bret sur le « droit au fait » et la création d'un Institut. Dans la proposition de loi, l'Institut est soumis à un certain nombre de principes fondamentaux calqués sur l'accord de fidéicommiss signé en 1941 comme la base des activités de Reuter dont l'application est assurée par un conseil supérieur composé de hautes autorités chargées de faire respecter la charte⁸. L'institut serait dirigé par un directeur général assisté par un comité de gestion donc cinq directeurs d'entreprises de presse. Le financement est assuré en plus des dons et legs par la production des services payants et surtout par le produit d'une majoration de 10% de l'impôt personnel mobilier. Le contrôle financier est exercé par une commission financière spéciale⁹. Cette proposition, comme la précédente, n'est pas discutée et est critiquée par Maurice Nègre dans une lettre qu'il adresse au directeur du journal *Le Monde* en date de 28 mars 1948, reprochant à Paul-Louis Bret sa conception de l'information¹⁰.

La troisième proposition est déposée à l'Assemblée nationale par Géraud Jouve, ancien journaliste d'Havas information embauché par Léon Rollin dans les années 1930, ancien directeur de la station Radio-Brazzaville, station officielle de la France libre, pendant la guerre et directeur de l'agence française de presse créée par le Gouvernement Provisoire de la République française. Géraud Jouve a quitté l'AFP en janvier 1946 pour mener à la fois une carrière de journaliste indépendant et d'homme politique¹¹. Lors du dépôt de sa proposition, il est député socialiste du Cantal. Son texte

⁴ *Ibid.*

⁵ Rapport du 15 octobre 1947, de la deuxième commission Joxe mise en place par un arrêté le 7 janvier 1947, archives de la direction générale de l'AFP.

⁶ Lettre de Paul-Louis Bret, directeur général de l'AFP au directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, le 22 décembre 1947, archives de la direction générale de l'AFP.

⁷ Proposition de loi de Paul Bastid, n°3643, archives de la direction générale de l'AFP.

⁸ Proposition de loi n°3643, 1948, p.3, archives de la direction générale de l'AFP.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Jean Waline, *op.cit.*, p.628-629.

¹¹ *Ibid.*, p.61.

rejoint les engagements du rapport rédigé dans la clandestinité par le CNR¹², de constituer dès la Libération, une agence de coopérative d'information indépendante à l'égard des pouvoirs publics et autonome au point de vue financier. Dans sa proposition, Géraud Jouve estime que l'indépendance politique de l'Agence est réalisée et que les recherches doivent se tourner vers l'autonomie financière qu'il faut trouver. Comme les journaux français ne peuvent pas faire vivre une agence mondiale d'information¹³, Géraud Jouve propose de scinder l'Agence en deux, une agence d'information Havas, coopérative appartenant à la presse française, une agence fédérale de l'Union française, officielle, financée par une augmentation de la taxe radiophonique et dont les communications sont assurées gratuitement par les PTT¹⁴. Le projet Jouve avait reçu l'approbation d'Albert Bayet, représentant de la presse à la commission Joxe, car il donne le contrôle d'une petite agence nationale peu coûteuse à la presse française. En revanche, Paul-Louis Bret estime que « la presse entend faire supporter au Trésor le plus de charges possibles » et que la solution trouvée masque la subvention de l'Etat en faisant coexister une coopérative autonome qui appartient à la presse française et une agence fédérale financée par le gouvernement¹⁵. A l'instar des précédentes, la proposition Jouve n'est pas discutée à l'Assemblée nationale mais avait été l'objet de discussions lors de séances de travail de la deuxième commission Joxe¹⁶. Les trois projets de loi proposés confirment la quadrature du cercle de l'AFP qui n'est autre que son financement et révèlent aussi les liens d'amitié qu'entretiennent les journalistes avec les politiques noués pendant guerre, dans la Résistance ou dans les camps de déportés. « Il y avait une sorte d'intimité, presque de complicité naturelle entre le monde des journalistes et le monde du pouvoir¹⁷. »

Un statut provisoire difficile à réformer

Pour répondre au questionnaire de l'ONU en prévision de la Conférence Internationale sur la Liberté de la Presse, Paul-Louis Bret fait en sorte de leur soumettre son « droit au fait »

¹² Gilles Martinet, *op.cit.*, p.73-74.

¹³ Rapport du 15 octobre 1947, de la deuxième commission Joxe mise en place par un arrêté le 7 janvier 1947. Archives non classées de la direction générale de l'AFP.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Pierre Albert, cité in *de Gaulle et les médias*, p.310.



internationalisé¹⁸. Bret propose un « Institut du Fait » dans tous les pays du globe qui doit conduire par la suite, quand tous les pays seront disposés à éliminer l'élément national, à créer un seul Institut international d'information publique¹⁹. La conférence internationale sur la liberté de la presse, qui a commencé le 29 mars 1948 et a siégé pendant plus de deux mois, ne retient pas le projet de Paul-Louis Bret, seuls deux pays en font mention, la Suisse et la Yougoslavie²⁰. En revanche, le caractère provisoire du statut de l'AFP permet à l'Agence de ne pas être considérée comme une agence d'Etat grâce à une motion votée par la majorité des pays présents à l'exception de l'URSS et de ses pays satellites, proposée par l'Inde, expliquant que des mesures provisoires peuvent être prises par les gouvernements pour aider à transformer les agences indépendantes comme elle l'avait fait avec la Grande-Bretagne, pendant la Seconde Guerre mondiale, en subventionnant l'agence Reuter²¹. Le caractère provisoire du statut offre un répit dans la recherche d'un statut d'indépendance pour l'AFP.

Toutefois, dans certains pays dont les Etats-Unis, l'AFP, étant donné son statut, est considérée comme une agence d'Etat. « (Les Américains) soutenaient que l'intervention de l'Etat était contraire à la liberté d'information et que ce type d'intervention avait favorisé la montée du fascisme en Europe et ne voulaient plus en entendre parler. Ils ne pouvaient cependant ignorer que seul le marché américain - presse et radio - était suffisamment riche pour supporter le poids d'une ou même deux agences de dimension mondiale, lesquelles pouvaient 'réexporter' des services d'information dont le prix était déjà amorti²². » Malgré l'échec des diverses propositions de lois, de nouveaux projets de modification du statut sont proposés à la commission Joxe alors que le 26 juillet 1948, le gouvernement est renversé. Le radical André Marie forme un nouveau gouvernement et nomme au sous-secrétariat à l'Information, François Mitterrand, membre de l'UDSR, le même parti que Pierre Bourdan, mort noyé, le 13 juillet 1948. François Mitterrand, charge Fernand Terrou, juriste de formation et ancien Résistant qui a aussi participé aux séances de la commission Joxe d'étudier une nouvelle législation de la Presse et de rédiger un projet de loi visant à modifier le statut provisoire de l'AFP²³. Fernand Terrou s'inspire du projet de Paul Bastid mais pour le financement de l'Agence, il propose une taxe provenant des caisses de l'Etat estimant « qu'il est plus normal que le service d'information du citoyen soit alimenté par un financement de la communauté²⁴. » A l'instar de Paul-Louis Bret, Fernand Terrou ne veut pas que les clients soient juge et partie au moment de la discussion

¹⁸ Paul-Louis Bret, *L'AFP et l'information publique internationale*, note de l'Agence France-Presse à l'organisation des Nations Unies, 12 janvier 1948, archives non classées de la direction générale de l'AFP.

¹⁹ Paul-Louis Bret, *Information et démocratie*, op.cit., p.151.

²⁰ Huteau, Ullmann, op.cit., p.94.

²¹ *Ibid.*

²² Gilles Martinet, op.cit., pp.73-74.

²³ Huteau, Ullmann, op.cit., pp.94-96.

²⁴ *Ibid.*

des tarifs d'abonnement. Son texte retient l'organisation administrative prévue par Paul-Louis Bret²⁵ calquée sur le fidéicommissaire de Reuter de 1941²⁶. L'exposé des motifs de la proposition de loi n°6576 rappelle que celle-ci a été élaborée dans le cadre de la commission Joxe qui a regroupé des représentants des organisations professionnelles de la presse, du directeur général, Paul-Louis Bret et de représentants du personnel de l'Agence²⁷. De tous les projets de modification du statut provisoire de l'AFP, le texte de Fernand Terrou est celui qui donne à l'Agence le plus d'indépendance. Aucun représentant du gouvernement et du Parlement ne siège au conseil de gestion des treize membres qui élit le directeur général et la presse française y est minoritaire avec cinq membres²⁸.

Le 5 octobre 1949, le gouvernement d'Henri Queuille est renversé. Georges Bidault forme le 27 octobre 1949, pour la deuxième fois, son gouvernement et nomme Pierre Teitgen, qui est à l'origine de l'ordonnance provisoire de septembre 1944 au ministère de l'Information. La gauche perd une nouvelle fois le portefeuille de l'Information qui échoit au MRP. A l'instar des propositions de loi précédentes, la proposition rédigée par Fernand Terrou n'est pas discutée à l'Assemblée nationale et Paul-Louis Bret est démis de ses fonctions de directeur général. Maurice Nègre écarté en juin 1947 de ses fonctions de directeur général, au profit de Paul-Louis Bret, avait déposé une requête au conseil d'Etat dès son éviction. Nègre obtient gain de cause en janvier 1950 par le conseil d'Etat qui lui donne raison²⁹. Le 31 janvier 1950, Paul-Louis Bret diffuse sa dernière note de service³⁰. « Ma gestion m'a confirmé dans ma conviction initiale : l'Agence ne peut subsister qu'au service de la seule exactitude. Le bilan de nos trente mois de collaboration est bon. L'information que nous avons distribuée pendant cette période, en France et dans le monde, n'a répondu qu'au seul souci de l'exactitude³¹. » Bret est le premier directeur général de l'Agence à être resté 30 mois en poste faisant preuve d'une volonté extraordinaire pour sortir l'AFP de la tutelle de l'Etat et pour mettre en pratique sa théorie du « droit au fait ». Après son départ de l'Agence, il intègre l'UNESCO en tant que

²⁵ Proposition de loi rédigée par Fernand Terrou, n°6576, 1949, présentée au nom d'Henri Queuille, président du Conseil des ministres. Archives non classées de la direction générale de l'AFP.

²⁶ *Ibid.* Article 2 de la proposition de loi n°6576.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ JORF du 2 février 1950, p. 1192.

³⁰ Paul-Louis Bret, *Note à l'ensemble du personnel de l'AFP*, 31 janvier 1950, archives non classées de la direction générale de l'AFP

³¹ *Ibid.*



directeur de la division presse³². Maurice Nègre reprend son poste de directeur général de l'AFP, le 8 février 1950³³.



Harcourt/AFP

Paul-Louis Bret

Paul-Louis Bret, dans les années 1940, archives du département de la documentation multimédia.

L'AFP au début des années 1950

Un bilan réalisé en interne à l'Agence en 1949, confirme que l'entreprise distribue son service dans 40 pays et qu'elle est implantée de nouveau en Amérique Latine. En 1952, elle compte 830 abonnés dont 28 agences de presse, 25 agences étrangères et 3 opérant dans l'Union française, qui

³²Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.97.

³³Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.98.

alimentent elles-mêmes plus de 1000 journaux³⁴. Le service de l'AFP est présent dans la grande majorité des pays et territoires de l'Union française. Sept ans après la fin de la guerre, l'Agence a repris à son compte l'ensemble des anciens bureaux d'Havas à l'étranger et est implantée dans toutes les capitales européennes. La concurrence quant à elle est représentée par les deux agences américaines Associated Press (AP) coopérative de journaux, United Press et la britannique Reuter. Les deux nouvelles agences mondiales, la soviétique TASS et la chinoise « Chine Nouvelle » liées politiquement et financièrement à leur Etat ne sont pas considérées par les « vieilles » agences mondiales comme des concurrentes même si l'AFP est, elle aussi considérée par ses concurrentes anglo-saxonnes comme une agence d'Etat. D'autre part, la liquidation définitive du système d'alliances et de zones réservées mis en place à la fin du XIX^e siècle par les « vieilles » agences fait place à des relations bilatérales entre les agences mondiales. Par exemple, en juillet 1951, l'AFP passe un accord avec Reuter pour l'échange de nouvelles métropolitaines sur la base d'une complète réciprocité³⁵. Quelques régions conservent des allures de « zones d'influence », l'Amérique du Nord pour les agences américaines, le Commonwealth pour Reuter, les pays francophones et l'Afrique pour l'AFP. Néanmoins, la situation demeure largement compétitive, « ainsi 75% de l'Europe occidentale et 40% du globe sont-ils informés simultanément par l'AFP, Reuter et les agences américaines³⁶. » L'AFP arrive, pourtant, à s'imposer en tant qu'une des grandes agences mondiales d'information grâce aux prix de ses abonnements, moins élevés que ses concurrentes et à une copie appréciée par ses clients³⁷. Cependant son développement à l'international dépend de l'augmentation des subventions que lui accorde l'Etat français pour développer sa présence à l'étranger, au nom du rayonnement de la France³⁸. Suite à une étude de l'UNESCO réalisée de 1947 à 1951 sur la concurrence entre les cinq agences mondiales, l'AFP est présente dans le peloton de tête et vend ses services dans 90 pays³⁹.

³⁴ *Ibid.*, pp.98-99.

³⁵ Les agences de presse, Notes et études documentaires, *op.cit.*, p.12

³⁶ *Ibid.*

³⁷ AD, service de presse n° 235, circulaire n°104 du 8 décembre 1956. Le Quai d'Orsay participe au contrôle des comptes de l'AFP. Chaque année est envoyée par la direction générale du personnel et de la comptabilité (DGPC) du ministère des Affaires étrangères une circulaire à l'agence comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires pour la vérification de l'encaisse de l'Agence.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Enquête mondiale UNESCO, 1947-1951, *La concurrence entre les cinq agences mondiales au début des années 1950*, Paris, 1962, archives de la direction générale de l'AFP.



Agence Havas Agence France-Presse	AFP	France	40 agences abonnées dans 30 pays 90 pays touchés
Reuters LTD	Reuter	Grande-Bretagne	34 agences abonnées dans 32 pays
The Associated Press	AP	USA	21 agences abonnées dans 18 pays 7 000 entreprises abonnées dans 80 pays
The United Press International	UPI	USA	21 agences dans 18 pays et 6 000 entreprises abonnées
Telegrafnoie Agentsvo Sovietskovo Soiuza	TASS	URSS	14 agences abonnées dans 17 pays

La concurrence entre les cinq agences mondiales au début des années 1950, d'après une enquête réalisée par l'UNESCO au début des années 1960, archives non classées de la direction générale de l'AFP.

Certes, cette étude de l'UNESCO confirme que l'AFP a bien rattrapé son retard sur les autres agences mondiales et cela en quelques années mais ce développement n'a été possible que grâce aux subventions de l'Etat qui correspondent approximativement au déficit de l'entreprise⁴⁰. Effectivement, chaque année, l'Etat est dans l'obligation de combler le déficit de l'AFP. En 1954 par exemple, il comble le déficit de 1 733 millions de francs sur un montant total des dépenses de l'Agence de 2 848 millions de francs⁴¹. D'autre part, une note réalisée par la direction générale de l'Agence sur les prix des abonnements payés par la presse française à l'AFP comparés au prix payé par les publications de Grande Bretagne ou des USA à leur agence confirme que la différence entre la presse anglo-saxonne et la presse française dépend du tirage des quotidiens. Quand en France, le nombre d'exemplaires pour une année est de 10 millions, en Grande-Bretagne, il est de 31 millions et aux Etats-Unis de 56 millions⁴². Cette étude relève le manque de moyens de la presse française dont la publication est

⁴⁰ Comparaison des subventions de l'Etat, des exercices 1954 et 1955. Le déficit correspond approximativement à la subvention de l'Etat, Paris, 1954, archives non classées de la direction générale de l'AFP.

⁴¹ AN : F⁷ 15577, *Evolution du budget de l'AFP, 1957-1960*.

⁴² *Ibid.*

clairement insuffisante pour couvrir les besoins d'une agence mondiale d'information⁴³. Le 18 juin 1954, le radical, Pierre Mendès France est à la tête du gouvernement, à l'exemple de certains de ses prédécesseurs, il souhaite doter l'AFP d'un statut d'indépendance. Sur les conseils de François Mitterrand devenu ministre de l'Intérieur, il nomme Yves Morvan, dit Jean Marin, directeur général de l'AFP en remplacement de Maurice Nègre.

Jean Marin est né le 24 février 1909 à Douarnenez dans le Finistère. Fils d'un officier de marine, Il étudie au collège Saint-Blaise et ensuite à l'école coloniale du Havre. Il part ensuite à Paris poursuivre des études de Lettres et de droit. Par tradition familiale, il suit dans un premier temps les traces de son père dans la navale⁴⁴. Il quitte la marine à 22 ans et se tourne vers le journalisme. Jean Marin commence par faire des piges dans différents journaux avant de partir comme correspondant de guerre en Ethiopie en 1935 pour *Le Journal* et est ensuite envoyé par le même employeur à Londres. Lorsque la guerre éclate, il est mobilisé et affecté au bureau de l'agence Havas à Londres. Après la débâcle de juin 1940, il rallie la France Libre du général de Gaulle et fait partie de l'équipe rassemblée par la BBC pour les émissions « Les Français parlent au Français ». C'est à ce moment qu'il prend son pseudonyme auquel il ne renonce plus⁴⁵. En septembre 1943, il décide de rejoindre la 21^{ème} flottille de vedettes des forces navales de la France Libre. Officier de marine, il sert à bord d'une vedette lance-torpilles. En août 1944, il entre dans Paris avec la Deuxième division blindée du général Leclerc. Il collabore ensuite avec Maurice Schumann à la radio française résistante puis fonde le quotidien, *Les Nouvelles du Matin*. En 1944, il est tenté par la politique et adhère à l'Union démocratique de la Résistance (UDSR) où il se lie avec François Mitterrand. De 1945 à 1952, il est élu conseiller municipal de Paris⁴⁶. En 1946, il est chef du service de presse de la conférence de la Paix et siège à l'assemblée générale de l'ONU où il représente la délégation française. En juin 1954, François Mitterrand hérite du ministère de l'Intérieur et demande à Jean Marin de s'occuper dans son cabinet des relations avec la presse. Le 23 septembre 1954, François Mitterrand propose Jean Marin à Pierre Mendès France pour occuper le poste de directeur général de l'AFP.

⁴³ Note sur la part des journaux français dans le financement de l'AFP, comparatifs agences anglo-saxonnes et AFP, Paris, 1954, archives non classées de la direction générale de l'AFP.

⁴⁴ Documents personnels de Jean Marin, archives non classées de la direction générale de l'AFP. Dans le dossier figure les bulletins des Intra Marine (amicale des anciens de la Marine). Jean Marin garde le numéro de la navale ORIC 2/19344/1929, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴⁵ *Le télégramme de Brest*, 5 juin 1995, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴⁶ Documents personnels de Jean Marin, archives de la direction générale de l'AFP. Voir aussi, Jean Marin, *Petit Bois pour un grand feu*, Paris, Fayard, 1994.



Le 28 septembre 1954, Pierre Mendès France signe le décret de nomination de Jean Marin à la tête de l'Agence. Devant les chefs de service, lors de sa première conférence quotidienne de rédaction, Jean Marin est conscient que les « journalistes de l'AFP se plaignent d'être en butte aux excès d'un pouvoir mal exercé ou aux remontrances de tel ministre, cela court dans tout Paris⁴⁷. » Il déclare « je ne viens pas ici pour y rétablir la liberté car je suis sûr que le corps professionnel de l'AFP l'a toujours maintenue, mais je viens ici, en plein accord avec ceux qui me nomment, pour que l'AFP devienne indépendante⁴⁸. » Lors de sa nomination, Jean Marin affirme à Pierre Mendès France « vous devez savoir que cette nomination signifiera que vous mettez en place quelqu'un qui veut rompre avec l'Etat et le gouvernement et en faire un organisme de communication indépendant⁴⁹. » La mission de Jean Marin est de libérer l'Agence de la tutelle de l'Etat, au nom du rayonnement de la France à travers le monde. Le gouvernement Français compte sur l'Agence pour que la France retrouve son prestige d'avant-guerre estimant qu'une agence mondiale est indispensable pour véhiculer la langue française, sa culture et son nom. L'arrivée de Jean Marin à la tête de l'AFP donne à nouveau l'espoir à Paul-Louis Bret de proposer une nouvelle fois sa théorie du « droit au fait »⁵⁰. Mais à Jean Marin de trouver la solution pour lier l'AFP à l'Etat financièrement en lui laissant l'indépendance suffisante pour que sa couverture soit la plus objective possible.



Jean Marin dans les années 1950, archives du département de la documentation multimédia

⁴⁷ Paul-Louis Bret écrit dans *Réforme* le 30 octobre 1954, « le personnel est inquiet, l'instabilité consécutive aux incidents politiques et aux changements de gouvernements affecte tous les collaborateurs. Les cabinets de la IV^e république ne se gênent pas pour intervenir. » In Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.136.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Le télégramme de Brest* du 5 juin 1995.

⁵⁰ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp.126-127.

Chapitre 3

Le statut idéal

Jean Marin doit trouver un moyen de lier l'Agence à l'Etat, sans pour autant la soumettre au fonctionnement des administrations générales¹. Une idée similaire a déjà été proposée dans le projet de Fernand Terrou mais celle-ci a été jugée, par le gouvernement de Pierre Mendès France incomplète². Le nouveau directeur général veut trouver le statut idéal, censé garantir la liberté et la place mondiale de l'AFP. A cette fin, Jean Marin crée deux groupes de conseillers techniques, une équipe de conseillers techniques presse et une équipe de conseillers techniques financiers, qui doivent l'aider dans sa mission³. Du 5 novembre 1954 au 19 janvier 1955, les différents groupes se réunissent séparément à l'exception de la dernière session qui est commune⁴. L'ensemble des travaux est relayé par les fils de l'Agence en France et à l'international pour informer l'ensemble du personnel ainsi que la presse française.

Au nom du rayonnement de la France à l'étranger, Jean Marin obtient de l'Etat qu'il accepte une AFP libérée de sa tutelle avec le vote de la loi du 10 janvier 1957 qui donne naissance à un statut original qui permet à Jean Marin de résoudre la quadrature du cercle de l'Agence, son financement, avec l'acceptation par le gouvernement des trois tronçons d'abonnés : presse, Etat, Etranger. L'Etat devient client de l'Agence au même titre que la presse et est minoritaire au conseil d'administration où la presse y est majoritaire devenant ainsi la gestionnaire principale de l'entreprise.

L'effet positif du nouveau statut sur l'AFP qui centralise sa production mondiale au siège parisien se constate sur ses effectifs mais son organisation du travail demeure très proche de celle d'Havas information et de l'AFP de la Libération. Par ailleurs, les ambiguïtés du texte de janvier 1957

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Note diffusée sur les fils de l'Agence, le 22 octobre 1954 annonçant que deux groupes de conseillers techniques assisteront Jean Marin au moment où se pose la question du statut de l'Agence*, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴ *Réunion des conseillers techniques, 1955*, archives de la direction générale de l'AFP.



vont rapidement se faire sentir car les administrateurs de l'Agence vont vite privilégier le client plutôt que les intérêts de l'entreprise.

L'abandon d'une AFP coopérative des journaux français

En novembre 1954 a lieu le Congrès de la presse française à Alger en présence de Jean Marin¹. Cet événement est l'occasion pour les dirigeants des journaux de revenir notamment sur les évolutions et les difficultés rencontrées par la presse depuis la fin de la guerre mais Claude Bellanger directeur général du *Parisien Libéré*, président d'honneur du Syndicat de la presse parisienne et vice-président de la Fédération nationale de la presse française consacre l'intégralité de son rapport à l'AFP.

Les journaux français abandonnent l'idée d'une AFP coopérative de journaux

Suite à l'annonce du gouvernement de doter l'Agence d'un statut définitif abrogeant l'ordonnance de 1944, Claude Bellanger consacre l'ensemble de son rapport à l'AFP lors du Congrès annuel de la presse². Pourtant, les sujets concernant la presse française ne manquent pas. La presse écrite de 1954, en effet, n'est plus celle de la Libération et a souffert, dès 1946, d'une « crise du lectorat »³ et la radio avec ses 10,7 millions de postes déclarés en France est devenue le principal vecteur d'informations⁴. La baisse des tirages de la presse française a touché principalement la presse quotidienne nationale et plus particulièrement la presse d'opinion, elle est en partie liée à la hausse du prix du journal, conséquence de la hausse du prix du papier et des charges salariales⁵. Néanmoins, le prix du journal reste inchangé à partir d'octobre 1951, autour de 15 francs⁶. D'autre part, en 1947, ce sont 28 quotidiens parisiens et 175 quotidiens régionaux qui paraissent en France et ils ne sont plus en 1952 que 14 quotidiens parisiens et 117 quotidiens régionaux⁷ faisant passer la France « au 22^e rang mondial pour le tirage des quotidiens⁸ » alors que la presse bénéficie d'un accroissement des

¹ Claude Bellanger, *Rapport sur l'Agence France-Presse*, Alger, 1954. Archives de la direction générale de l'AFP.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p.166.

⁴ Elisabeth Cazenave, Caroline Ulmann-Mauriat, *Presse, radio et télévision en France, de 1631 à nos jours*, Paris, Hachette, 1994, p.147.

⁵ *Ibid.*

⁶ Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française, tome IV, 1940, 1958*, Paris, Presses universitaires de France, 1975, p.453.

⁷ Elisabeth Cazenave, Caroline Ulmann-Mauriat, *op.cit.*, p.147.

⁸ Fabrice d'Almeida, Christian Delporte, *Histoire des médias en France, de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2003, p.167.

aides de l'Etat, d'un retour des investisseurs privés et de la publicité qui représente pour certains journaux 30% des recettes⁹. En 1953, la presse quotidienne nationale se stabilise avec 13 titres et une augmentation de la vente de ses exemplaires et la presse de province passe à 85 titres suite à un phénomène de concentration mais aucun nouveau quotidien n'est créé à l'exception d'hebdomadaires politiques : *L'Observateur*, de l'ancien rédacteur en chef de l'AFP, Gilles Martinet, en 1950, qui devient *France-Observateur* en 1954 et *L'Express* en mai 1953¹⁰. Malgré les aides de l'Etat destinées d'abord à la presse d'informations politiques et rapidement élargies à l'ensemble des publications¹¹.

Bellanger revient dans son rapport sur les grandes idées de la Fédération nationale de la presse clandestine, « La grande agence française d'information devait être dotée d'un statut garantissant son indépendance, sa gestion devait être assurée par les journaux eux-mêmes¹². » Mais, dix ans après, l'AFP est toujours tributaire de l'Etat. « Dix ans de plans, de promesses et de désillusions ont marqué cette période (mais) l'espoir est rendu à la presse de voir l'AFP se libérer de la tutelle de l'Etat¹³. » Bellanger est persuadé que la presse française a fait des efforts considérables pour l'Agence. D'une part, « en acceptant des tarifs d'abonnements élevés à l'AFP, a montré qu'elle était prête à des sacrifices pour faire vivre son agence¹⁴. » D'autre part, en participant aux deux commissions Joxe. Sur ce point, Claude Bellanger salue le travail de Paul-Louis Bret et sa théorie du « droit au fait » même si celui-ci ne permet pas de donner un caractère coopératif à l'AFP¹⁵. Bellanger souhaite au nom de la presse française que le projet du gouvernement de Mendès France, de doter l'AFP d'un statut d'indépendance, se concrétise et affirme que la presse française est prête à collaborer.

Selon lui, pour détacher son financement de l'intervention directe du pouvoir, il faut revenir aux idées de la commission Joxe et imaginer l'affectation à l'Agence d'une taxe basée, sur un principe général reprenant l'idée de Paul-Louis Bret « la collectivité doit payer pour assurer l'information comme pour assurer l'instruction¹⁶. » Bellanger considère que les prestations de services fournies à l'Etat par l'Agence doivent être prises en compte, mais que la gestion de l'Agence, dans la nouvelle

⁹ Voir, Fabrice d'Almeida, Christian Delporte, *op.cit.*, pp.165-170.

¹⁰ Voir, Fabrice d'Almeida, Christian Delporte, *op.cit.*, pp.165-170.

¹¹ Elisabeth Cazenave, Caroline Ulmann-Mauriat, *op.cit.*, p.147.

¹² Claude Bellanger, *Rapport sur l'Agence France-Presse*, Alger, 1954. Archives non classées de la direction générale de l'AFP.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*



réforme, doit revenir essentiellement à la presse. « La presse est à la meilleure place pour juger de quelque tentative de pression que ce soit. Elle connaît les conditions de travail qui conviennent à la fois à l'Agence et à ses clients¹⁷. » Bellanger souhaite que le futur statut de l'AFP intègre les obligations fondamentales proposées par Paul-Louis Bret dans son projet d'Institut du fait¹⁸.

La presse française est donc prête à participer aux travaux de Jean Marin pour trouver le statut idéal de l'AFP et par la voix de Claude Bellanger pose ses conditions. D'une part, elle veut que l'Etat participe financièrement, via une taxe, aux frais en rapport au rayonnement de la France à l'étranger (installation et fonctionnement des bureaux à l'étranger) et d'autre part que la presse s'impose dans la gestion de l'Agence. En revanche, l'idée d'une AFP, coopérative de journaux est totalement abandonnée. En réponse à Bellanger, Jean Marin organise des réunions de travail au sein de l'Agence, en y associant la presse et des anciens de la commission Joxe, Paul-Louis Bret et Fernand Terrou dont les idées avaient été reprises au Congrès de la presse à Alger.

Les travaux préparatoires pour trouver le statut idéal

Le 22 octobre 1954, Jean Marin diffuse une note sur les fils de l'Agence annonçant que « deux groupes de conseillers techniques assisteront le directeur général de l'AFP¹⁹ » afin « de s'entourer des avis et des conseils les plus autorisés au moment où se pose la question du statut de l'Agence²⁰ ». Le premier groupe est composé de Ludovic Tron, inspecteur des Finances²¹, Paul-Louis Bret, ancien directeur général de l'AFP et Jacques Lucius, Maître des requêtes au Conseil d'Etat qui a assuré l'intérim à la direction de l'Agence pendant la suspension de Maurice Nègre, du 20 février au 29 février 1952, à la suite d'une dépêche erronée sur la Communauté européenne de défense (CED)²². En effet, en plein débat parlementaire en France, l'AFP publie une dépêche dont le contenu du 16 février 1952 indique que « La Grande-Bretagne et les Etats-Unis seraient prêts à donner leur garantie à la France et aux membres de la communauté européenne de défense au cas où l'un de ses membres

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Paul-Louis Bret, *Information et démocratie, op.cit.*, pp.142-143.

¹⁹ Note de Jean Marin du 22 octobre 1954, archives de la direction générale de l'AFP.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *In* note de Jean Marin du 22 octobre 1954, archives de la direction générale de l'AFP.

²² La Communauté européenne de défense (CED) est un projet de création d'une armée européenne suite à une proposition française, avec des institutions supranationales, placées sous la supervision du commandant en chef de l'OTAN, qui est lui-même nommé par le président des États-Unis. Dans le contexte de la guerre froide, le projet, qui est esquissé en septembre-octobre 1950, ne devient un traité, signé par 6 États, que le 27 mai 1952. Il n'est pas ratifié par la France, sauf la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas signent le projet. Le traité instituant la CED est rejeté par l'Assemblée nationale française le 30 août 1954 par 319 voix contre 264.

se retirerait de cette communauté²³. » Information démentie par l'agence américaine United Press (UP) dans l'après-midi du 16 février en indiquant que le secrétaire d'Etat américain dément avoir pris ses engagements²⁴. Suite à cette dépêche, Maurice Nègre est sanctionné par le gouvernement et est écarté de la direction générale qu'il retrouve après la démission d'Edgar Faure le 29 février 1952 remplacé par Antoine Pinay²⁵.

Le second groupe des conseillers techniques comprend trois représentants de la presse, Albert Bayet, président de la Fédération nationale de la presse, Claude Bellanger, directeur général du *Parisien Libéré* et Jacques Lemoine, directeur-rédacteur en chef du journal *Sud-Ouest* de Bordeaux²⁶. Jean Marin se propose en liaison avec le service technique et juridique de la presse qui dépend du gouvernement et dont le chef de service est Fernand Terrou de demander à ces groupes consultatifs de l'assister dans l'étude des principaux problèmes à résoudre dans l'établissement d'un statut définitif. Ils doivent également donner un avis sur les questions intéressant le fonctionnement de l'AFP²⁷. L'ensemble des discussions des groupes de travail est relevé par un sténographe indépendant et ensuite remis dactylographié à Jean Marin en deux exemplaires²⁸. Le directeur général de l'AFP travaille dans la transparence, tous les entretiens sont répertoriés. Du 5 novembre au 15 décembre 1954, il reçoit séparément les groupes des conseillers techniques presse et des conseillers techniques financiers. Les 14 et 19 janvier 1955, il préside deux réunions communes²⁹. Jean Marin propose après la mise en place des deux groupes de travail, la création d'une commission de travail élargie qui doit suivre le travail des deux groupes. Elle doit comprendre un représentant du budget, un représentant des relations culturelles, un représentant de la cour des Comptes, un représentant du conseil d'Etat, deux représentants de l'Agence et un représentant du ministère des Finances³⁰. Les différentes discussions des deux groupes de travail confirment que la presse souhaite être majoritaire dans le futur conseil d'administration de l'AFP pour assurer l'indépendance de l'information en dépit de sa

²³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp.103-105.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ L'ensemble des documents pris en sténographie par Marcel Pesch a été retrouvé à la direction générale de l'AFP, archives de la direction générale de l'AFP.

²⁹ Tableau récapitulatif des réunions des conseillers techniques, archives de la direction générale de l'AFP.

³⁰ Note sur la commission de travail élargie, archives de la direction générale de l'AFP.



participation financière qui ne couvre même pas les dépenses d'une agence nationale³¹.

La seule option financière envisagée suite aux discussions entre Jean Marin, Paul-Louis Bret, Jacques Lucius et Ludovic Tron, le groupe des conseillers techniques financiers, réside dans la contribution de l'Etat au financement de l'Agence sans contrepartie politique ou administrative, en simple client³². Les membres du groupe accordent une large place au projet de 1949 de Queuille-Mitterrand inspiré des travaux de Bret, notamment le préambule sur l'impartialité de l'AFP qui met à contribution l'Etat sans que celui-ci soit le maître de l'Agence³³ et l'idée de la création d'un comité de gestion ou conseil d'administration qui doit assister le directeur général³⁴. En revanche, une grande partie du projet de Bret sur « le droit au fait » est rejeté par le groupe de travail. L'ensemble des membres s'accorde à dire que le projet risque d'être désapprouvé par le gouvernement et lui préfère l'idée des trois segments de clients (presse, étranger et Etat) proposée par Jean Marin qui a le plus de chance de trouver les faveurs de l'Etat³⁵. Afin que le directeur général de l'AFP participe aussi aux réunions du groupe de conseillers techniques presse, les deux groupes de travail se réunissent le même jour, mais un le matin et l'autre l'après-midi. Le groupe presse confirme que le problème fondamental demeure le financement et valide la proposition de Jean Marin des trois segments de clientèle déjà proposée au groupe des conseillers techniques financiers mais demande que le préambule sur l'impartialité soit présent pour protéger l'AFP de la présence de l'Etat dans son conseil d'administration puisque, d'après la proposition du directeur général, les clients de l'Agence seront présents dans le futur conseil d'administration³⁶. La presse insiste pour que la radio appartenant à l'Etat contribue un peu plus que les journaux, étant donné que le nombre d'auditeurs est en constante hausse³⁷. Jean Marin approuve cette demande et a même déjà amorcé l'idée d'une augmentation de la radio dans son action financière en gardant un plafond supportable³⁸.

Lors des deux réunions communes des 14 et 19 janvier 1955, avec les membres des deux groupes, Jean Marin confirme d'une part, la création d'une commission élargie dont l'objectif est de permettre la concrétisation du projet d'indépendance de l'Agence. Selon lui, cette commission doit comprendre 25 personnes et doit commencer à se réunir fin janvier pour terminer ses travaux le 15

³¹ AN, F⁷ 15577, C 15 770, papier Louis Terrenoire 449 AP 32.

³² *Compte-rendu des discussions du groupe de travail des conseillers techniques financiers*, archives non classés de la direction générale.

³³ Paul-Louis Bret, *Information et démocratie*, op.cit., p.8-10.

³⁴ *Comptes rendus des discussions du groupe de travail des conseillers techniques financiers*, archives de la direction générale AFP.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Comptes rendus des discussions du groupe de travail des conseillers techniques presse*, archives de la direction générale de l'AFP.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

février 1955. En son sein, le directeur général de l'Agence propose un comité de rédaction composé de directeurs de journaux, de représentants du président du Conseil, du ministre de l'Information, des Finances, des Affaires étrangères, des membres de la Cour des Comptes, du conseil d'Etat, des responsables intersyndicaux de l'AFP, de conseillers techniques et d'un conseiller juridique³⁹. D'autre part, Jean Marin affirme que son projet de considérer l'entreprise AFP comme une maison de commerce qui divise ses clients en Etat, presse nationale, abonnés étrangers est « l'essence de ma doctrine et de ma théorie⁴⁰. » Il est persuadé que cette division des clients va permettre d'éviter que le Parlement ne connaisse, comme c'est le cas actuellement, l'ensemble du budget annuel de l'Agence et n'aura le droit que de discuter des moyens de financement par lesquels l'Etat s'assure les services de l'Agence⁴¹. Les deux dernières réunions avec les deux groupes de travail entérinent le projet du directeur général qui doit maintenant en informer le gouvernement⁴².

La correspondance entre Jean Marin et le secrétaire d'Etat à la présidence atteste que le directeur général de l'AFP a dirigé les différentes séances de travail des deux groupes en fonction de ses deux objectifs : la création d'une commission élargie de travail et sa théorie des trois tronçons de clientèle, presse, étranger et l'Etat⁴³. Un décret du 4 février 1955 valide la demande de Jean Marin de créer une commission chargée d'étudier les réformes de l'AFP. Le 5 février 1955, Pierre Mendès France, président du Conseil est renversé par une coalition formée par le MRP et les communistes⁴⁴. Le radical Edgar Faure forme un nouveau cabinet avec des membres du MRP et de l'ancien gouvernement. André Morice, maire de Nantes, obtient le portefeuille de l'Industrie et du Commerce avec à sa charge l'Information. Sans remettre en cause les travaux de Jean Marin, Morice tarde à désigner les membres de la future commission qui doivent être nommés par décret.

Une note sur les fils de l'AFP du 14 avril 1955 des délégués du personnel de toutes les tendances syndicales représentant l'ensemble des catégories professionnelles de l'Agence, cadres administratifs,

³⁹ *Comptes rendus des réunions des deux groupes de travail, conseillers techniques et financiers*, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ Lettre du 14 janvier 1955 adressée au secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, André Bettencourt, de la direction générale de l'AFP.

⁴⁴ D'après *L'Echo de la presse et de la publicité* du 8 février 1955, l'arrêté a été signé par le gouvernement Mendès France quelques heures avant la chute du gouvernement pour ne pas permettre à la nouvelle équipe de faire marche arrière, archives de la direction générale de l'AFP.



journalistes, ouvriers et employés, manifestent leur inquiétude. Les salariés de l'Agence ne comprennent pas pourquoi les pouvoirs publics n'ont pas encore procédé à la désignation des membres de la commission. Toutes les catégories professionnelles réaffirment leur désir de voir, l'AFP, enfin dotée d'un statut et insistent pour que cette commission soit en mesure de fonctionner dans les plus brefs délais déclarant qu'ils s'opposeront, par tous les moyens en leur pouvoir, à toute manœuvre dilatoire⁴⁵. Le 8 avril 1955, la *Correspondance de la presse* annonce enfin, que trois membres de la commission chargée de préparer le statut de l'AFP ont été désignés par le ministre chargé de l'Information. Ces trois personnes ont fait partie du groupe de travail de conseillers techniques financiers et sont Paul-Louis Bret, Jacques Lucius et Ludovic Tron⁴⁶.

Le 9 juin 1955, les autres membres de la commission sont désignés, confirmant une prédominance de la presse française avec huit membres⁴⁷. Même si, une coopérative des journaux n'est plus à l'ordre du jour pour la future AFP, la presse entend défendre ses intérêts et être majoritaire dans le futur conseil d'administration de l'Agence⁴⁸. Si elle reconnaît, ne pas pouvoir subvenir aux besoins d'une agence mondiale d'information du fait en partie de la faiblesse de ses tirages, elle estime légitime d'assurer la gestion de l'Agence⁴⁹ et est aussi convaincue que l'AFP assure deux missions, l'une d'information et l'autre de présence française dans le monde. La presse juge cette seconde activité indispensable à l'Etat qui doit en assurer les frais⁵⁰. Cinq membres de la Fédération nationale de la presse française dont deux qui ont fait partie du groupe de travail des conseillers techniques Presse, Albert Bayet et Claude Bellanger et trois membres de la Confédération de la presse française vont représenter la presse dans la commission. Les nouveaux représentants sont Henri Massot, vice-président de la Fédération nationale de la presse française, président du Syndicat de la presse parisienne, directeur général de *Paris-Presse*, Pierre René Wolf, vice-président de la Fédération nationale de la presse française, président du Syndicat des quotidiens régionaux, directeur général de *Paris-Normandie*, Fred Gueze, vice-président de la Fédération, président des quotidiens de province. Trois représentants de la Confédération de la presse française, Pierre Archambault, président de la Confédération et du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR), directeur général de *La Nouvelle République* du Centre Ouest de Tours, Jacques Lemoine, directeur-rédacteur en chef de *Sud-Ouest* de Bordeaux et Léon Chadé, directeur général de *l'Est Républicain*

⁴⁵ Note du 14 février 1955 des délégués du personnel représentant toutes les catégories professionnelles de l'AFP, cadre administratifs, journalistes, ouvriers et employés, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴⁶ *Correspondance de la presse*, du 8 avril 1955, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴⁷ *Correspondance de la presse*, du 9 avril 1955, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴⁸ Comptes rendus des discussions du groupe de travail des conseillers techniques presse, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

de Nancy siègent également.

Au sein de la commission, deux représentants du personnel de l'AFP, un journaliste et un non journaliste doivent se charger de défendre les intérêts du personnel de l'Agence. Jean Lepeltier, directeur du bureau de Lisbonne, à la tête du syndicat majoritaire chez les journalistes, le Syndicat national des journalistes (SNJ) représentera les journalistes et André Guillotin, chef adjoint du service technique représentera les autres catégories du personnel (administratif et technique)⁵¹. Enfin, s'ajoute à la liste, Fernand Terrou, chef du service Juridique et technique de la presse qui a aussi fait partie du groupe des conseillers techniques financiers et des représentants du gouvernement⁵². A la demande de Jean Marin, la commission est présidée par un conseiller d'Etat, Frédéric Surleau, conseiller d'Etat honoraire⁵³. Les travaux débutent le 10 juin 1955 et les différentes séances de la commission sont suivies assidument par la presse française⁵⁴. A l'instar des réunions de travail des conseillers techniques, les principes fondamentaux proposés par Paul-Louis Bret sont acceptés par la commission. En revanche, son plan de financement au moyen d'une taxe est rejeté. La formule choisie et adoptée par la commission est celle de Jean Marin, un financement assuré par la vente de documents aux services publics qui ont un besoin croissant d'information. L'Etat devient client de l'Agence au même titre que la presse et les clients étrangers⁵⁵. Paul-Louis Bret assure que c'est un camouflage de la subvention de l'Etat sous forme d'abonnements payés à l'AFP⁵⁶. Le 18 juillet 1955, un projet de statut de 18 pages est approuvé par la majorité des membres de la commission, moins une voix, celle de Paul-Louis Bret. Six semaines, six séances du comité de rédaction, trois séances plénières ont été nécessaires pour aboutir à ce texte⁵⁷.

Le projet de loi prévoit la création d'une agence d'information à fonctionnement dit commercial et s'engageant à respecter les engagements d'indépendance annoncés dans le projet de loi et les dispositions suivantes : un conseil supérieur composé de magistrats représentants de la presse et journalistes, veillera au respect de ces engagements et pourra adresser des injonctions aux autorités de l'Etat. Un conseil d'administration composé en majorité de représentants des entreprises de presse

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ Jean Marin, *lettre au secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, André Béttencourt*, du 14 janvier 1955, archives de la direction générale de l'AFP.

⁵⁴ *Correspondance de la presse* du 9 juin 1954, archives de la direction générale de l'AFP.

⁵⁵ *Correspondance de la presse* du 19 juillet 1955, archives de la direction générale de l'AFP.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Le Midi Libre* de Montpellier du 28 juillet 1955, archives de la direction générale de l'AFP.



et de représentants des offices publics usagers exercera les pouvoirs de gestion et pourra les déléguer à un directeur général nommé par lui. Une section financière composée de deux membres de la Cour des Comptes et d'un expert veillera à l'équilibre des dépenses et recettes⁵⁸. Toutes les idées de Jean Marin sont présentes dans le projet de loi, sa théorie sur le financement est retenue. « Le financement est assuré par les paiements de l'Office des usages, clients particuliers et services publics⁵⁹. » En août 1955, les salariés de l'Agence sont amenés à se prononcer sur le projet de loi via un référendum organisé par l'intersyndicale et le comité d'entreprise de l'AFP⁶⁰. Sur 1 001 employés inscrits, 851 personnes ont donné leur avis. 825 ont répondu « oui » pour un statut de l'AFP et 17 « non » ; 709 ont répondu « oui » pour le présent projet et 133 « non » et 695 ont répondu « oui » à la question de voir amender le présent projet, au moins dans le sens de garanties plus précises à l'égard du personnel et 14 ont répondu « non »⁶¹.

Ces résultats confirment que le projet de loi est plébiscité par la majorité des salariés qui approuve aussi le nouveau mode de désignation du président-directeur général qui libère l'AFP de l'ingérence gouvernementale⁶². Le 2 janvier 1956, la coalition du centre gauche et du parti socialiste gagne les élections et Guy Mollet forme son gouvernement et nomme François Mitterrand, garde des Sceaux et Gérard Jacquet, secrétaire à l'Information. Lors d'une visite de la Radiodiffusion-télévision française (RTF) à l'AFP, le journaliste Georges de Caunes interroge Jean Marin qui revient sur le nouveau statut de l'AFP affirmant espérer rapidement son adoption par le gouvernement et ensuite par le Parlement⁶³.



⁵⁸ Agence économique et financières, article sur l'AFP, Paris, 2 août 1955, archives de la direction générale de l'AFP.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Les 1001 personnes inscrites correspondent aux effectifs permanents du siège parisien et des bureaux de province et de l'étranger. *Répartition générale des effectifs du personnel permanent*, 1957, archives de la direction générale de l'AFP.

⁶¹ *Résultats du référendum organisé par l'interdélégation syndicale et le comité d'entreprise de l'AFP*, début août 1955, archives de la direction générale de l'AFP.

⁶² AN, fonds AFP, P AR 2.

⁶³ *Visite à l'AFP en direct de*, Radiodiffusion-télévision française, 16 février 1956, INA, disponible sur : <https://www.ina.fr/video/CPF86656470/visite-a-l-afp-video.html>

Copie d'écran de la vidéo concernant la visite de la Radiodiffusion-télévision française, 16 février 1956, site web de l'INA, <https://www.ina.fr/video/CPF86656470/visite-a-l-afp-video.html>

Le nouveau gouvernement souhaite que l'Agence soit rapidement indépendante et accélère le dépôt du projet loi à l'Assemblée nationale. C'est à l'unanimité que le 19 décembre 1956, l'Assemblée nationale approuve le texte en seconde lecture⁶⁴. Le 28 décembre, Roger Garaudy, vice-président de l'Assemblée annonce aux députés que le texte du nouveau statut de l'AFP est adopté. Le Conseil de la République a en effet approuvé le projet. Il devient la loi 57-32 du 10 janvier 1957⁶⁵, complétée par le décret du 9 mars 1957 qui met fin à l'ordonnance de 1944. Treize années et plusieurs projets avortés ont été nécessaires pour que l'AFP ne soit plus soumise à un statut provisoire, d'établissement public. Même si la coopérative de journaux souhaitée par le CNR n'a pas abouti, la presse se retrouve majoritaire au conseil d'administration de l'Agence avec huit membres, devenant à la fois gestionnaire de l'entreprise et cliente. L'Etat, quant à lui devient un abonné de l'entreprise, au même titre que la presse et est représenté au sein du conseil d'administration par cinq membres⁶⁶. C'est au nom du rayonnement de la France à l'étranger que l'Etat accepte une AFP libérée de sa tutelle pour que celle-ci puisse prétendre à l'instar de ses concurrentes anglo-saxonnes à son indépendance.

Jean Marin, personnalité très estimée de la presse nationale et du monde politique qui jouit aussi en tant que journaliste d'une légitimité à l'intérieur de l'entreprise a résolu la quadrature du cercle de l'Agence, son indépendance, avec la garantie que le gouvernement ne participe pas à son fonctionnement tout en contribuant à son financement, avec l'acceptation des trois tronçons d'abonnés incluant l'Etat permettant ainsi à l'Agence de garder son caractère d'entreprise à rayonnement mondial. L'Etat « client » bénéficie, à ce titre, des mêmes avantages que les autres abonnés. Tous les éléments originaux du texte de janvier 1957 émanent de Paul-Louis Bret inspiré par la charte de l'agence britannique, Reuter, ses principes fondamentaux, son conseil supérieur et la commission financière. Pourtant, Bret ne vote pas le projet Surleau estimant que subvention gouvernementale ou prétendu contrat de services gouvernementaux sont une seule et même chose. Dans les deux cas, le ou les bailleurs de fonds restent les maîtres de l'information⁶⁷.

⁶⁴ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p151.

⁶⁵ JORF du 11 janvier 1957, Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse.

⁶⁶ JORF du 11 janvier 1957, Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse.

⁶⁷ Paul-Louis Bret s'exprimant devant la commission de la presse, le 8 mars 1956. *In*, Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.155.



L'AFP, une entreprise sui generis

La loi du 10 janvier 1957 procure à l'Agence son indépendance tant à l'égard des pouvoirs publics que des intérêts privés⁶⁸ et lui apporte les moyens de fournir des informations exactes, objectives et impartiales en lui conservant son caractère d'entreprise à rayonnement mondial et en assurant son financement sur une base conventionnelle. Tous les éléments rattachant l'AFP à l'Etat avec l'ordonnance de 1944 sont supprimés. Le statut comporte des éléments de droit privé en rapport avec son fonctionnement assuré suivant des règles commerciales⁶⁹. L'AFP ne reçoit plus de subvention directe qui était pour l'année 1954, de 1 625 millions d'anciens francs⁷⁰. Ses ressources sont maintenant constituées par le produit de la vente des documents et des services d'information à ses clients. Les conditions de cette vente sont fixées conventionnellement quelle que soit la qualité de l'acheteur. Avec les services publics usagers, une convention entre l'Etat et l'agence règle, en se conformant à certains critères, le nombre et le tarif des abonnements. « Par cette détermination conventionnelle, par le jeu combiné des tarifs internes et de la référence aux taxes internationales, l'AFP peut disposer, quelle que puissent être les variations du niveau des prix, des ressources nécessaires⁷¹. »

La présence d'un conseil d'administration de quinze membres rappelle le fonctionnement d'une société anonyme. « La majorité du conseil d'administration appartient aux huit représentants des directeurs d'entreprises françaises de publication de journaux quotidiens désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives⁷². » Le conseil d'administration élit, en dehors de son sein, un président directeur général dont le mandat est de trois ans renouvelable⁷³ alors que sous l'ordonnance de 1944, le directeur général était désigné par décret donc par le gouvernement. Le conseil d'administration peut décider seul, sans initiative, ni autorisation du gouvernement. Pourtant, la forme juridique de l'AFP ne peut pas être considérée comme une société anonyme. L'Etat et l'AFP restent liés par des clauses juridiques particulières. Il subsiste pour l'Agence, en effet, un contrôle de l'Etat, que ce soit pour les crédits nécessaires à l'achat de ses fournitures d'informations entraînant un examen en commission et discussion budgétaire ou pour les biens de l'ancien

⁶⁸ Havas a été critiquée parce qu'elle ne donnait pas les informations qui pouvaient compromettre ses actionnaires.

⁶⁹ Georges Lescuyer, *L'Agence France-Presse, amorce une nouvelle catégorie juridique*, Paris, Recueil Sirey, 1962, p.7.

⁷⁰ *Dépenses et recettes respectives des services d'information et de distribution en France et à l'étranger, novembre 1954*, archives de la direction générale de l'AFP.

⁷¹ JORF du 11 janvier 1957, Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, article 13.

⁷² JORF du 11 janvier 1957, Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, article 7, alinéa 1.

⁷³ JORF du 11 janvier 1957, Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957, article 10.

établissement public mis à la disposition de l'Agence pour une période de trois ans, renouvelable par décret en conseil des ministres⁷⁴.

Par ailleurs, le conseil d'administration n'est pas surveillé par l'autre rouage essentiel du droit commercial, l'assemblée générale. Cette surveillance est assurée par deux organismes originaux qui n'existent pas dans une entreprise privée. D'une part, Le conseil supérieur⁷⁵ veille à la mission d'intérêt général de l'Agence, « L'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit en aucune circonstance passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ⁷⁶. » Le conseil supérieur est le garant de l'indépendance de l'AFP. D'autre part, la commission financière chargée de procéder à la vérification générale permanente de la gestion financière de l'Agence et à l'apurement des comptes donnant aux administrateurs quitus de leur gestion⁷⁷. L'AFP est en dehors des catégories juridiques traditionnelles. Elle emprunte à chacune de celles-ci des éléments de son organisation et les modalités de son fonctionnement. C'est un organisme sui generis (son statut est original et unique)⁷⁸. Dès l'instauration du nouveau statut, l'Etat relève sa participation qui passe à 104,8 millions et la presse accepte, une hausse de ses tarifs de 10%, pour montrer sa satisfaction ⁷⁹. Le 15 avril 1957, le conseil d'administration de l'AFP siège pour la première fois pour élire son PDG. Au troisième tour du vote, Jean Marin est élu président-directeur général de l'Agence par treize voix contre deux⁸⁰. En 1957, grâce aux abonnements de l'Etat, l'AFP peut prétendre faire partie des quatre agences mondiales d'information, aux côtés des trois agences anglo-saxonnes, la britannique Reuter et les deux américaines, AP et UPI.

⁷⁴ JORF du 11 janvier 1957, version à jour au 17 avril 2015, Loi du 10 janvier 1957, article 16.

⁷⁵ JORF du 11 janvier 1957, version à jour au 17 avril 2015, Article 3 de la loi de 1957. *Le conseil supérieur est la conscience morale et publique de l'Agence. Il doit être à la fois l'instrument et la garantie de l'indépendance de l'AFP. 8 membres siègent et sont indépendants des pouvoirs publics.*

⁷⁶ JORF du 11 janvier 1957, version à jour au 17 avril 2015, Article 2, alinéa 1^{er} de la loi du 10 janvier 1957.

⁷⁷ JORF du 11 janvier 1957, version à jour au 17 avril 2015, Article 12, elle est chargée de la vérification comptable permanente de la gestion de l'AFP. Loi du 10 janvier 1957.

⁷⁸ D'après Fernand Terrou.

⁷⁹ Procès-verbal du conseil d'administration de l'AFP du 15 avril 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁸⁰ Il faut douze voix pour qu'un président-directeur général soit élu.



L'AFP en 1957

Au siège parisien de l'AFP, Place de la Bourse, dans le centre de Paris, l'organisation de l'entreprise comprend à la fois des services administratifs, techniques et des services rédactionnels avec trois services : province - Afrique du nord (Afnord), outre-mer et étranger. Chez les journalistes, deux métiers se distinguent, d'un côté, le journaliste dit de production, accrédité auprès des émetteurs d'information (ministères, organismes publics et privés...) ou présent sur le terrain et le journaliste au desk qui reçoit la copie des producteurs pour la mettre en forme, la relire, la corriger et la valider selon les intérêts de chaque région du monde¹.

L'AFP, une vieille maison

Le siège parisien de l'AFP se distingue par sa vétusté due au poids des années de cette vieille maison héritière de l'ancienne Havas information. « L'extérieur ne paie vraiment pas de mine, c'est un immeuble sale, lépreux, qui porte lourdement les ans (avec) un petit ascenseur, où tiennent difficilement deux personnes². » Malgré l'état des locaux, le personnel de l'entreprise bénéficie, depuis 1946, d'une cantine, d'une association sportive³ et la mise en place d'un service médico-social, avec un médecin en poste depuis la Libération et une assistante sociale. Au milieu des années 1950, l'effectif global parisien est de 821 personnes⁴, 814 permanents, 3 directeurs dont Jean Marin, 40 cadres administratifs, 20 cadres techniques, 310 journalistes, 9 pigistes permanents, 229 employés de presse, 203 ouvriers des transmissions et 23 employés temporaires, (4 journalistes, 17 employés de presse, 2 ouvriers de transmission)⁵.

Le personnel est réparti dans deux directions, une direction de l'administration avec des services administratifs, financiers et techniques, une direction de l'information et un secrétariat général transverse regroupant les services : médical, social, courrier, secrétariats de direction et huissiers.

¹ AN, AFP, 9 AR 2, 9 AR 6, 9 AR 12, 9 AR 31; F⁷ 15 577.

² *L'AFP, presse-actualité, revue de l'information*, février-mars 1962, p.11.

³ Claude Roussel, secrétaire général de l'AFP, *L'AFP en 1946, croissance et expansion, l'Agence*, décembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁴ Organigramme de l'Agence France-Presse, 1^{er} janvier 1957, archives de la direction générale de l'AFP.

⁵ *Ibid.*



L'équipe dirigeante qui entoure Jean Marin regroupe des personnes présentes à l'Agence depuis l'époque d'Havas information à l'exception de Claude Roussel qui est entré à l'Agence avec l'équipe de l'AID, le 19 août 1944 qui occupe le plus haut poste après Jean Marin, le secrétariat général depuis août 1944⁶. Le directeur des services administratifs, Robert Diridollou entré à Havas en 1915 comme simple coursier a gravi les échelons pour occuper des postes à responsabilités au sein de l'entreprise et devenir le responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques de l'Agence. Le chef des services étrangers et de l'information, Fernand Moulier, appartient, quant à lui, à la direction générale depuis 1944⁷.

A la Libération de Paris, avant de prendre les commandes de l'Information, Fernand Moulier est envoyé, par le directeur général de l'AFP, Martial Bourgeon, en Amérique du Sud pour explorer le marché sud-américain ; Il est convaincu que l'Agence peut y jouer un rôle important « la méfiance que suscitent les agences anglo-saxonnes (en Amérique Latine) sont des atouts à jouer sans tarder⁸. » Il est ensuite correspondant de l'AFP aux Etats-Unis⁹ tout en gardant le poste de chef de service de l'Information. Quant au chef des bureaux de province et d'Afrique du nord, c'est André Château, un ancien de France-Afrique d'Alger, qui dépend du secrétariat général et occupe le poste depuis 1948¹⁰. Cette équipe dirigeante est stable comparée aux postes du directeur général et de rédacteur en chef¹¹.

Gilles Martinet occupe le poste de rédacteur en chef, du 20 août 1944 au 18 avril 1947. En tant que rédacteur en chef, il s'attache à développer la copie de l'Agence en instaurant de nouvelles règles rédactionnelles qu'il estime nécessaires pour que l'AFP devienne une des premières du monde. Au début de la guerre d'Indochine, Gilles Martinet refuse de censurer les déclarations politiques et les communiqués militaires du Viêt-Minh. Sur ordre du gouvernement français, Maurice Nègre, directeur général de l'Agence lui intime l'ordre de cesser les publications, ce que refuse Gilles Martinet qui est révoqué de son poste de rédacteur en chef¹². Malgré le soutien de ses collègues journalistes, il ne récupère pas ses fonctions mais garde le titre de rédacteur en chef. Quand Paul-Louis Bret prend les commandes de l'Agence, Gilles Martinet est jugé trop engagé politiquement avec sa participation à la *Revue internationale*, publication contre la guerre d'Indochine et le DG ne lui confie pas la

⁶ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp.11-42.

⁷ AN, Fonds AFP, 9 AR 6, 9 AR 12.

⁸ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.71.

⁹ *Ibid.*, p.100

¹⁰ AN, fonds AFP, 9 AR 6, 9 AR 12.

¹¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.25.

¹² *Ibid.*



rédaction en chef. Gilles Martinet reste à l'Agence et s'investit au sein de la section CGT de l'AFP en prenant la tête de la liste CGT aux élections du comité d'entreprise où il est élu. Dans le même temps, il postule au poste de directeur du bureau de l'AFP à Moscou, mais sa candidature est refusée, non par l'Agence, mais par les autorités soviétiques. Martinet qui a adhéré en 1945 au Parti socialiste unitaire décide après son éviction au poste de rédacteur en chef de s'engager plus fortement dans ses activités politiques au sein du PSU. En 1949, il préfère quitter le PSU et l'AFP pour créer l'hebdomadaire, *France-Observateur*¹³.

Son successeur, Gustave Aucouturier, diplômé en langues orientales, russe et tchèque est un ancien correspondant d'Havas information à Moscou, où il reste quatre ans pour ensuite rejoindre l'agence Havas à Belgrade et à Tirana de 1935 à 1941. De 1943 à 1944, il rejoint l'agence d'information et de documentation clandestine (AID)¹⁴ où il participe à la publication du bulletin quotidien des nouvelles. En août 1944, il est nommé, correspondant de l'AFP à Budapest¹⁵ avant de devenir rédacteur en chef où il reste jusqu'au 1^{er} juin 1954. A son tour, Il est limogé de ce poste, par Maurice Nègre, suite à une dépêche sur l'Indochine datée du 17 mai 1954, qui n'est pourtant qu'une reprise d'un article de l'*Express*, exercice assez habituel à l'Agence qui produit quotidiennement une revue de presse des journaux à destination des quotidiens français¹⁶. L'article de l'*Express* confirmait que le Viêt-minh pouvait quand il le voudrait, isoler Hanoi et même interdire Saigon par la mer¹⁷. La dépêche qui reprend l'article de l'*Express* est vue par l'Etat français comme la divulgation de secrets militaires. Convoqué au cabinet du président du Conseil, Maurice Nègre reporte la faute sur Gustave Aucouturier et sur son adjoint. Même si le rédacteur en chef confirme avoir publié l'information selon les règles et usages communs à toutes les agences, il est démis de ses fonctions. Ces sanctions demandées par l'Etat ne font que confirmer son intervention sur la copie de l'AFP¹⁸. Certains journaux comme *Le monde* du 8 juin 1954 s'émeuvent de son limogeage en rappelant qu'il est difficile de respecter la liberté d'expression dans une agence qui dépend des deniers de l'Etat. Nommé chef du service diplomatique, Aucouturier reste à l'Agence¹⁹.

Gustave Aucouturier est remplacé, à la rédaction en chef, par un ancien journaliste d'Havas information et de l'OFI qui se rallie à l'AFP en août 1944, André Barthès qui reste en poste jusqu'en août 1956. En janvier 1957, Jean Marin nomme Jean Lepeltier, rédacteur en chef²⁰. Jean Lepeltier est

¹³ Gilles Martinet s'associe à deux autres journalistes pour créer l'hebdomadaire né en 1950. Gilles Martinet, *l'observateur engagé, op.cit.*, pp. 35-101.

¹⁴ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp.11-17-43.

¹⁵ *Ibid.*, p.100

¹⁶ *Ibid.*, pp.124-128, 139.

¹⁷ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.125.

¹⁸ *Ibid.*, p.139.

¹⁹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, sur le limogeage de Gustave Aucouturier, pp.124-128.

²⁰ *Le développement des activités de l'AFP, 1954-1960*, archives de la direction générale de l'AFP.

un ancien adjoint de Paul-Louis Bret à l'époque de l'Agence dissidente France-Afrique et il est très proche des idées de son ancien patron. Comme lui, il ne rallie pas le général de Gaulle à la Libération. De 1944 à 1947, il est rédacteur en chef de l'hebdomadaire *TAM* et réintègre ensuite le bureau de l'AFP à Alger. Quand Paul-Louis Bret prend les commandes de l'Agence, Lepeltier le rejoint, au 13 Place de la Bourse à Paris et remplace par intérim, Gilles Martinet à la rédaction en chef. Lorsque Maurice Nègre retrouve son poste de directeur général en 1950, il nomme Gustave Aucouturier à la rédaction en chef et demande à Lepeltier d'accepter un poste au bureau de l'AFP à Lisbonne²¹. C'est à cette époque, que Jean Lepeltier prend la tête du Syndicat national des journalistes (SNJ), Syndicat autonome, majoritaire chez les journalistes de l'Agence. Il est élu par les journalistes de l'Agence pour les représenter à la commission Surleau en 1955, par 336 voix sur 383 votants. Lepeltier défend à la commission, les thèses de Paul-Louis Bret en refusant que la presse française soit majoritaire au conseil d'administration et en souhaitant que l'AFP soit financée au moyen d'une taxe payée par tous les contributeurs français²².

La rédaction en chef de l'AFP a une position transverse dans l'entreprise. Elle dépend à la fois du directeur général, du chef des services étrangers et du chef de l'information. Elle a aussi un regard sur la production des autres services rédactionnels, services politique, diplomatique, parlementaire, bureau politique et la rédaction France qui comprend les desks de Paris et d'Afrique du Nord²³. Le fonctionnement des services rédactionnels de l'AFP est très proche des autres agences mondiales d'information qui au fil des années se sont copiées pour améliorer et développer leur production²⁴. L'organisation du travail des journalistes au siège parisien distingue les journalistes « producteur » et les journalistes sédentaires qui aux desks reçoivent la copie de leurs collègues pour la traiter et la hiérarchiser.²⁵

Les services rédactionnels

Au sein des services rédactionnels parisiens cohabitent des services appelés « production » et

²¹ *Ibid.*, p.194

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ Les journalistes des agences de presse se côtoient sur le terrain et les directeurs des bureaux à l'étranger participent souvent aux mêmes événements et fréquentent les mêmes lieux. De plus, le directeur d'un bureau à l'étranger endosse aussi le rôle du commercial de l'Agence, l'obligeant à connaître les pratiques des agences concurrentes.

²⁵ *Ibid.*



« distribution » rattachés à la rédaction en chef de l'AFP qui s'appuient sur un réseau de 240 correspondants en province, 159 aux colonies et 470 à l'étranger. L'Agence dispose de correspondants permanents dans 103 pays y compris en Chine communiste depuis 1953²⁶. Même si, elles sont minoritaires, des femmes journalistes ou chefs de bureau sont présentes dans les services rédactionnels parisiens et à l'étranger. Depuis 1945, Vivianne Lovell représente l'AFP au département de la Maison Blanche, Anne Tuckermann est correspondante de l'Agence à l'ONU²⁷, Daisy Bound, journaliste au bureau de New York, Michèle Bœuf à Sofia qui pendant la guerre a travaillé pour le *Supernap*, et Anna Kipper dirige toujours le bureau de Bogota. Au service étranger, elles sont une vingtaine de rédactrices sur 72 journalistes²⁸.

La rédaction en chef comprend une rédaction « France » avec un desk « Paris » et un desk « province », une rédaction « étranger », avec un desk anglais, un desk allemand et un desk étranger (Europe, Moyen Orient, Amérique Centrale, Amérique du sud, Canada, Nouvelles étrangères pour la France), une rédaction outre-mer (Africastar, Indochine et Union française), des services annexes comprenant, des services économique, financier, sportif et hippique²⁹. Les services de production sont composés des services politique et diplomatique, que l'ancien chef de poste du bureau de Londres, Jean Allary dirige depuis 1946³⁰, des services des Ecoutes, Reportage, Grand Reportage, Reportage spécial outre-mer, Documentation et Archives. Il y a 98 journalistes répartis dans les différents services de production du siège parisien³¹. Les journalistes des services de production partent régulièrement en mission pour remplacer un chef de bureau, pour un surcroît de travail ou pour couvrir de grands événements à l'étranger³². Le service diplomatique avec une dizaine de journalistes est en liaison avec le cabinet du ministre des Affaires étrangères et les différents départements du Quai d'Orsay, d'autres journalistes suivent la conférence quotidienne du service de presse du Quai, des différentes ambassades, des questions européennes ou des questions économiques internationale³³. Le service de reportage suit les faits divers, les informations de Paris, sûreté, préfecture de police, palais de justice, académies, ventes de l'hôtel Drouot et autres ventes, Conseil d'Etat, aérodromes.... Le service hippique dépend aussi des services de production³⁴.

La copie des différents services de production parisiens, des bureaux de province et de

²⁶ AN, AFP, 9 AR 2, 9 AR 6, 9 AR 12, 9 AR 31, F⁷ 15 577.

²⁷ Carton d'archives de Laurette Tuckermann, fille d'Anne Tuckermann, carton d'archives non classé récupéré par la direction de la Marque et de la Communication de l'AFP.

²⁸ Revue intérieure de l'AFP, *l'Agence*, 1946-1947, archives du service formation de l'AFP.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ Organigramme de l'Agence France-Presse, 1^{er} janvier 1957, archives de la direction générale de l'AFP

³² Revue interne de l'AFP, *L'agence*, décembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

³³ AN, AFP, 9 AR 3 à 9 AR 15.

³⁴ *Ibid.*

l'étranger sont transmises à la distribution composée des rédactions, France et étranger avec des desks chargés de relire et de traiter les informations reçues. Les desks fonctionnent 24h00 sur 24, avec une équipe de nuit chargée d'assurer la vacation de minuit à 6h30 du matin³⁵. La rédaction France comprend le desk de Paris, d'Afrique du Nord et de province. Pour les journaux alsaciens, le desk travaille en français et en allemand. La rédaction « étranger » regroupe les desks Europe, Amérique du nord et Amérique latine en français mais aussi le desk Exor, service en anglais à destination de l'Asie, avec 17 rédacteurs plus un rédacteur spécialisé pour le Japon et un secrétaire archiviste à partir de 1954. Le desk allemand traduit les dépêches de la rédaction France³⁶. Il y a 16 journalistes au desk de Paris, 24 journalistes au desk de province, 19 journalistes au desk anglais, 11 journalistes au desk allemand et 41 journalistes au desk étranger. Les journalistes sédentaires présents dans les différents desks sont au nombre de 111 alors que chez les producteurs, ils sont 98³⁷, avec pour chaque desk, un chef de desk à l'exception du desk de Paris rattaché directement à la rédaction en chef³⁸.

Pour les informations de province et de l'étranger, les desks réceptionnent les dépêches transmises par les ouvriers des transmissions qui se trouvent au troisième étage par circuit pneumatique. Le troisième étage est toujours dévolu à des dizaines de télécriteurs-récepteurs, « sur de longues tables, les télécriteurs crépitent, surveillés par des opérateurs qui sans arrêt arrachent les dépêches. Au-dessus de ces machines, des étiquettes : New York, Am-Nord, Lille, Marseille, etc.³⁹. » C'est par cette voie que parviennent les informations (de la France et du monde entier) des envoyés spéciaux qui disposent « dans les bureaux à l'étranger d'une ligne toujours libre et ont l'avantage d'une transmission instantanée⁴⁰. » Toutes les dépêches des différents bureaux de l'Agence sont réceptionnées sur ces télécriteurs-récepteurs, province et étranger. L'opérateur glisse dans un circuit pneumatique, une « bombe » qui contient une dépêche pour rejoindre les différents services rédactionnels qui se trouvent au 2^{ème} étage pour être traitée et hiérarchisée par les desks⁴¹ avant d'être envoyée aux clients⁴². En fonction de la provenance, les dépêches sont routées vers les chefs des desks

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Organigramme de l'Agence France-Presse, 1^{er} janvier 1957, archives de la direction générale de l'AFP.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Presse-actualité*, revue de l'information, nouvelle série n°1, Février-Mars 1962, p.13.

⁴⁰ *Presse-actualité*, revue de l'information, nouvelle série n°1, Février-Mars 1962, p.14.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Presse-actualité*, revue de l'information, nouvelle série n°1, Février-Mars 1962, p.11.



France ou étranger qui sont les premiers à lire les papiers pour ensuite les transmettre aux rédacteurs qui vont corriger, réduire l'information ou la compléter pour ensuite la faire valider à leur chef de desk qui hiérarchise la nouvelle en lui donnant un ordre de priorité en tête de la dépêche, flash, A, B, C⁴³.

S'il indique « flash », l'opérateur en « blouse blanche »⁴⁴ chargé de taper la dépêche sur un télescripteur⁴⁵ est dans l'obligation de passer l'information en priorité⁴⁶. Le « flash » est souvent une information courte annonçant par exemple la mort d'un chef d'Etat. S'il indique un « A », l'information est importante, par exemple, « les décisions du Conseil des ministres⁴⁷. Le flash et le « A » ne nécessitent que quelques minutes de traitement pour être ensuite transmis aux clients en France et à l'étranger par télescripteur. « Flash » et dépêches « A » sont généralement suivis de papiers de développement sur le même sujet. Si la dépêche porte un « B », l'information n'est pas prioritaire, l'opérateur doit avant de la passer, s'assurer que tous les flashes et les lettres « A » ont été transmis. Enfin les dépêches mentionnées « C » sont les dernières informations envoyées par télescripteurs car l'information est jugée sans grande importance⁴⁸. Les journaux parisiens sont reliés par télescripteur directement au siège central de l'AFP à Paris. Pour les quotidiens de province, l'information est envoyée par télescripteur aux bureaux régionaux qui servent de « standard télescripteur »⁴⁹. D'autres services rédactionnels comme les bulletins outre-mer et reportage spécial outre-mer sont rattachés au service de production⁵⁰. Le service « France » parisien confectionne aussi quotidiennement pour les journaux de province des services comprenant les séances du Parlement, une revue de presse, la vie politique, le fait du jour international, des bulletins météorologiques, des nouvelles économiques, des informations générales et le résultat des courses⁵¹.

Au 4^{ème} étage, sous les combles, se trouve le service des écoutes, les machines à écrire sont insonorisées permettant ainsi aux opérateurs munis d'écouteurs aux oreilles de capter des émissions

⁴³ *L'AFP, presse-actualité, revue de l'information*, février-mars 1962, p.16.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Le télescripteur est un téléphone qui écrit. Ce n'est pas le journaliste qui tape les dépêches sur le télescripteur mais un opérateur. De la machine sort une bande de papier perforée selon une clé à cinq trous qui ensuite passe par un transmetteur qui va la lire et émettre une impulsion électrique semblable à la membrane d'un téléphone. Cette impulsion permet à un télescripteur-récepteur d'imprimer la dépêche dactylographiée sur papier. *In L'AFP, presse-actualité, revue de l'information*, février-mars 1962, p.16.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Gilles Martinet, *Transmission, transformation et diffusion des informations AFP, L'Agence*, 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁰ Organigramme de l'Agence France-Presse, 1^{er} janvier 1957, archives de la direction générale de l'AFP.

⁵¹ AN, AFP, 9 AR 6, 9 AR12, 9AR 31, F⁷ 15 577.

en morse des agences étrangères, sans en comprendre un mot, ils transcrivent des dépêches qui sont ensuite traduites par une équipe de journalistes interprètes⁵² en majorité composée de réfugiés politiques étrangers dont les russes « blancs » qui écoutent aussi par l'intermédiaire de radios bricolées, les informations en provenance de leur pays d'origine⁵³. Le 4 mars 1953, le service des écoutes de l'AFP apprend par radio-Moscou que Staline est frappé d'une attaque et que son agonie commence. C'est un scoop pour l'AFP, confirmé avec la mort officielle du « père du peuple » le 5 mars 1953⁵⁴.

Enfin existe au sein des services rédactionnels, un service « Contrôle des informations » avec trois journalistes et un employé de presse qui suivent la copie de l'étranger, la rapidité et la qualité de l'information. Ce service a pour mission d'établir des feuilles de contrôle des heures AFP et des heures des autres agences. Les feuilles de contrôle sont adressées tous les mois aux postes étrangers avec un calcul quotidien et des statistiques de reproduction. Le service dépouille aussi les journaux parisiens et établit la feuille des « ratages » deux fois par jour adressée ensuite par câbles à l'étranger pour obtenir des explications des différents bureaux sur les informations qui n'ont pas été couvertes par les correspondants⁵⁵.

La structure des services rédactionnels de l'AFP n'a pas subi de changements après la mise en place du statut de janvier 1957 et a même gardé l'héritage d'Havas information même si pour la transmission de l'information, le système Baudot est presque abandonné après la Libération, faisant disparaître avec lui le métier des télégraphistes qui maniaient le morse, au profit des télescripteurs utilisant câble ou TSF⁵⁶. La rapidité de transmission est l'une des raisons du remplacement du Baudot mais c'est surtout la réception de l'information qui est révolutionnaire. La nouvelle reçue par télescripteur peut, en effet, être remise immédiatement à la composition et permet son utilisation sans correction, « ce qui faisait dire un jour, sans mélancolie, à un vieux journaliste qui assistait à la mise en service de l'un de ces appareils, il n'y a plus besoin d'être du métier maintenant, le travail arrive tout fait⁵⁷. » L'Agence utilise plusieurs postes qui émettent vers les cinq continents et dont les émissions sont captées par les bureaux étrangers de l'AFP et par les agences de presse ou des organismes avec lesquels elle a passé des contrats d'abonnement. Les informations reçues dans les

⁵² *Ibid.*, p.12.

⁵³ Bernard Ullmann, *AFP, la doyenne vous salue bien*, *L'Express*, 11-17 octobre 1985.

⁵⁴ Bernard Ullmann, *AFP, la doyenne vous salue bien*, *L'Express*, 11-17 octobre 1985.

⁵⁵ AN, AFP, 9 AR 6, 9 AR12, 9AR 31, F⁷ 15 577.

⁵⁶ Revue interne de l'AFP, *L'Agence*, 1946-1947, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁷ *Le réseau de l'AFP*, revue interne de l'AFP, *L'Agence*, juillet 1946, archives du service formation de l'AFP.



bureaux étrangers sont ensuite traduites et transmises aux abonnés⁵⁸.

La copie AFP proche de ses concurrentes

La copie de l'AFP se rapproche de celle de ses concurrentes ainsi que les termes utilisés au sein de sa rédaction. L'utilisation de « desk » et non pas « table » sur laquelle les informations tombent pour être traitées⁵⁹ et *features* pour les papiers « magazines » confirment que la technique rédactionnelle de l'Agence est avant tout anglo-saxonne. L'AFP n'a pas hésité, en effet, à copier Associated Press pour améliorer sa copie. C'est en 1950, quand il est en poste en Amérique du Nord à Washington que Fernand Moulrier, chef des services étrangers et chef de l'information, constate que le contenu des dépêches d'Associated Press sont de meilleures qualités que celles de l'Agence⁶⁰. L'AFP qui ne dispose pas à cette époque d'un réseau de journalistes aux Etats-Unis a conclu en 1950, un accord d'échange de nouvelles avec l'agence américaine. AP fournit à l'AFP quelque soixante mille mots par jour en échange des informations de l'Agence sur la France et l'Afrique francophone⁶¹. Cet échange de dépêches permet à Fernand Moulrier d'étudier la structure des contenus de l'agence américaine qui travaille selon la règle des cinq « W ». Dans sa copie le journaliste d'AP doit répondre aux questions « *Who ? What ? When ? Where ? Why ?* » « Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Pourquoi ? » et bannir les conditions d'ordre général⁶². Fernand Moulrier avec l'approbation de sa direction générale demande aux agenciers de copier cette méthode anglo-saxonne qui évite les jugements personnels, oblige à citer sa source améliorant ainsi l'objectivité de l'information. Ces nouvelles règles rédactionnelles sont acceptées par l'ensemble des journalistes de l'Agence qui n'ont aucune réticence à copier leurs confrères anglo-saxons et intègrent même une des règles mise en place par le président d'Associated Press, Keith Fuller, celle de ne pas signer les dépêches, « aux héros anonymes, les secrétaires de rédaction et les *deskmen* sans gloire du passé et du présent⁶³. » Au milieu des années 1950, le volume quotidien de transmission s'élève à environ 250 000 mots, à destination d'environ 3 000 abonnés⁶⁴ dont une grande partie du service vers l'étranger est encore transmis en morse. Les postes de l'étranger reçoivent des desks parisiens une copie en français que leurs rédactions se

⁵⁸ Gilles Martinet, *Transmission, transformation et diffusion des informations AFP, L'Agence*, 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.128.

⁶⁰ *Ibid.*, pp.205-206.

⁶¹ *Ibid.*, p.204.

⁶² Fernand Moulrier, *Le livre rouge*, AFP, Paris, 1971. A la demande de Jean Marin, Moulrier rédige le premier manuel de l'agencier, comprenant toutes les règles rédactionnelles de l'Agence et destiné aux journalistes de l'AFP, archives AFP.

⁶³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.292.

⁶⁴ AN, AFP, 9 AR 6, 9 AR12, 9AR 31 ; F⁷ 15 577.

chargent de traduire. Par exemple, le desk de Paris qui s'occupe de l'Amérique du Sud, transmet en français et ce sont les rédactions des bureaux à l'étranger qui traduisent en espagnol, pour retransmettre vers leurs clients.

Pour la photo, l'Agence a remplacé le 1^{er} février 1948 son service photo par une filiale, l'Intercontinentale qui dépend du secrétaire général Claude Roussel et dont le directeur du service photo est Emile Tennenbaum. En décembre 1947, la direction de l'Agence juge d'une part, que le service est trop coûteux et décide de licencier le personnel avec des indemnités⁶⁵ et d'autre part, que la photographie est très peu demandée par les clients de l'Agence. Il est vrai que le *Paris Match* de Jean Prouvost, par exemple, sous sa forme d'hebdomadaire illustré ne va naître qu'en 1949⁶⁶. La nouvelle filiale Intercontinentale est créée le 1^{er} février 1948 sous la direction de Gilles Martinet⁶⁷ et jumelle la photo et le service *features*. Elle emploie six photographes permanents à Paris au 33 rue Vivienne pas loin du siège et des pigistes dans les bureaux de province dont Alger⁶⁸. Elle fournit aux quelque 3 000 abonnés de l'AFP un service de photos d'actualité du monde entier. L'Intercontinentale, en 1955, compte comme clients, 21 quotidiens (dont 5 anglo-saxons) à Paris, contre 20 en 1954, 101 en province et 25 en Afrique du Nord (contre 27 en 1954)⁶⁹. En plus des dépêches et des photos, l'AFP continue de publier différents bulletins en français : *l'Afrique au sud du Sahara*, bihebdomadaire ; *les cahiers de L'Afrique occidentale*, bimensuel ; le *bulletin hebdomadaire de l'Afrique équatoriale française* ; le *bulletin quotidien d'outre-mer, Cacao, Cafés, Sucre*, hebdomadaire ; *Sept jours de l'économie britannique* et *Sept jours de l'économie française*⁷⁰.

Un an après le vote du statut de janvier 1957, les services de rédaction de l'Agence se sont étoffés et emploient 750 personnes à Paris, dont 250 journalistes. Fernand Moulier, reste à la tête de l'information⁷¹ et part régulièrement en missions à la demande du PDG. En 1958, il est envoyé en éclaireur en Chine avant l'ouverture du bureau de l'Agence à Pékin⁷². Jean Lepeltier est à la rédaction

⁶⁵ *De la naissance du service photo (1944) ... au service photo international (1981)*, Amicale des anciens de l'Agence France-Presse, avril 2003, archives du département de la documentation de l'AFP.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Eléonore Bakhdatze, ancienne documentaliste photo AFP, *Entretien avec Fernande Marter, ancienne secrétaire du service photo de l'AFP*, Juillet 2014, archives personnelles d'Eléonore Bakhdatze.

⁶⁹ AN, 9 AR 6, 9 AR 12.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Entretien avec Michel Garin, journaliste stagiaire en 1966 à l'AFP, 9 août 2018.

⁷² Huteau, Ulmann, *op.cit.*, p.180.



en chef aidé de 15 journalistes et deux employés de presse⁷³. Dans chacun des desks, 4 à 16 rédacteurs travaillent en vacations de 6 heures. Plus d'un demi-million de mots sont diffusés à plus de 3 000 clients (130 en France et Afrique du Nord française). L'AFP possède 15 bureaux principaux en France et dans l'Union française, 17 bureaux principaux en Europe, 30 bureaux principaux dans le reste du monde et des bureaux secondaires un peu partout dans le monde. Présente dans 160 pays, elle reçoit entre 100 000 et 120 000 mots par jour. Le personnel de l'Agence totalise 1850 personnes à temps plein et à plein salaire dont 900 journalistes professionnels⁷⁴. L'augmentation de la masse salariale confirme l'effet positif du nouveau statut sur le développement de l'Agence dont le métier a très peu changé en comparaison à Havas information.

Les ambiguïtés du statut de l'AFP

Les administrateurs de l'Agence vont rapidement privilégier « le client » plutôt que les intérêts de l'entreprise.

La gouvernance de l'AFP

Le premier conseil d'administration de l'Agence a lieu le 15 avril 1957. Les quinze membres sont présents¹, huit représentants de la presse dont six représentants de la presse quotidienne régionale ont la majorité des sièges. Le texte de janvier 1957 précise que c'est sous la présidence du doyen d'âge, Jacques Lemoine, directeur de *Sud-Ouest* et représentant du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR) que se déroule la séance. Outre Jacques Lemoine, les autres représentants de la presse qui ont dans leur majorité participé aux débats de la commission Surleau sont Henri Massot, directeur de *Paris-Presse*, Pierre-René Wolf, directeur de *Paris-Normandie*, Jean Rocaut, directeur des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Maxime Felsenstein, directeur des *Dernières Nouvelles du Haut Rhin* représentent la Fédération nationale de la presse française (FNPF). Claude Bellanger, directeur du *Parisien Libéré*, Pierre Houriez, directeur de *Nord-Matin*, Léon Chadé, directeur général de *l'Est Républicain* et Michel Soulié, rédacteur en chef de *La Tribune républicaine*, représentent la Fédération nationale de la presse quotidienne régionale (SNPQR). Les cinq représentants des services publics usagers sont pour la présidence du Conseil et le ministère de l'Information, Fernand Terrou, conseiller juridique à la Présidence, directeur des services juridiques

⁷³ Organigramme de l'Agence France-Presse, 1^{er} janvier 1957, archives de la documentation multimédia de l'AFP.

⁷⁴ AN, 9 AR 6, 9 AR 1, 9AR 31 ; F⁷ 15 577.

¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 15 avril 1957, p.5, archives de la direction juridique de l'AFP.

de l'Information et l'un des initiateurs du texte de janvier 1957, Pierre Baraduc, directeur des services de presse et d'Information du ministère des Affaires étrangères, Georges Plescoff, pour les Finances, inspecteur des Finances et deux représentants de la Radio-Télévision française (RTF), Vital Gayman, directeur de l'information et Jean Gaudeaux, administrateur des services d'information.

Grâce à l'insistance du gouvernement de Guy Mollet suite au refus des syndicats patronaux de la presse française de ne pas voir de représentants du personnel présents le jour de l'élection du PDG², deux collaborateurs de l'AFP siègent au conseil d'administration et participent à l'élection³, Jean Lepeltier pour les journalistes et Amédée Ricard, pour le personnel non journaliste. Les deux représentants du personnel ont été élus, le 9 avril 1957, par le personnel de l'AFP de nationalité française⁴, six jours avant la première séance du Conseil⁵. Une commission de contrôle s'est, en effet, réunie le 9 avril dans l'après-midi au siège de l'AFP en présence de représentants de personnel pour procéder au dépouillement des deux collègues « journalistes professionnels » et « non journalistes professionnels ». Jean Lepeltier, rédacteur en chef, à la tête de la section AFP du Syndicat national des journalistes (SNJ) obtient la majorité des voix des rédacteurs. Sur 383 suffrages exprimés sur 428 inscrits, il obtient 336 voix⁶. Pour le collègue « non journalistes professionnels », Amédée Ricard, cadre administratif, représentant la CGT est élu avec 360 voix sur 607 suffrages exprimés sur 667 inscrits⁷.

Jacques Lemoine ouvre la séance, en tant que président du Conseil et rend hommage à tous les artisans du statut et au gouvernement qui a eu « un geste de désintéressement qui l'honore⁸ ». Trois candidats ont déclaré par lettres leur candidature, « Messieurs Desjardins, Jean Marin et Maurice Nègre⁹. » Pour prétendre à la présidence de l'AFP, un des candidats doit obligatoirement obtenir 12 voix sur 15 votants. Jean Marin décroche, au troisième tour de l'élection, le nombre de voix nécessaire,

²Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p. 149.

³ La catégorisation du personnel, journalistes et non journalistes est un héritage de l'agence Havas. Celle-ci a pris de l'ampleur avec l'installation des syndicats représentant telle ou telle catégorie du personnel, devenus les principaux interlocuteurs de Jean Marin de 1957 à 1975. Elle est toujours en vigueur à l'AFP.

⁴ *Feuille de présence de la réunion du 9 avril 1957 de la commission de contrôle, élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Agence France-Presse*, archives AFP.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 15 avril 1957, *op.cit.*, p.10.

⁹ *Ibid.*



plus une. Avec 13 voix, il devient le premier président de l'AFP sous le nouveau statut¹⁰. En janvier 1957, Jean Marin est président d'une entreprise indépendante des pouvoirs publics après avoir été nommé en 1954, directeur général de l'Agence par décret gouvernemental. Pour certains, à l'instar de Paul-Louis Bret, « la présence d'un homme de caractère (à la tête de l'Agence) est indispensable¹¹ » ou Robert Guillain, journaliste au journal *Le Monde*, ancien de l'AFP, « le statut vaudra surtout par ce que le directeur général saura en faire¹². » D'autres, comme Lionel de Tinguy de Pouët, député MRP, expriment leur crainte de voir l'AFP aux mains du « lobby très puissant de la presse quotidienne¹³. » Du côté du personnel de l'Agence, c'est la satisfaction qui domine avec l'arrivée du nouveau statut mais ce sont surtout les chefs de poste à l'étranger qui l'expriment par notes internes¹⁴.

Le nouveau texte fait, en effet, disparaître l'élément « établissement public », synonyme d'agence d'Etat ne fournissant que des informations officielles. Grâce au statut de janvier 1957, l'AFP est considérée comme une entreprise indépendante des pouvoirs publics à l'étranger. Aux Etats-Unis, le directeur du bureau, Jean Lagrange, peut enfin demander au Département de la justice des Etats-Unis de rayer l'AFP de la liste des agences d'Etat¹⁵. Avant la mise en place du statut de janvier 1957, le chef de poste basé à Washington est soumis aux lois fédérales du pays qui interdisent « de publier ou de diffuser le moindre texte provenant d'un gouvernement étranger ou de ses organismes sans en mentionner la source et sans que l'organisme de diffusion soit dûment enregistré au Département de la justice¹⁶. » En tant qu'établissement public, l'AFP était effectivement dans l'obligation de signaler au Département de justice, que ses dépêches émanaient d'agents du gouvernement français¹⁷. Le nouveau texte supprime cette obligation et permet à l'Agence d'adhérer à la société interaméricaine de presse (SIP) qui regroupe les éditeurs de journaux, de publications et d'agences du continent excluant les agences d'Etat¹⁸.

Moins d'un mois après l'adoption du nouveau statut, une nouvelle séance du conseil d'administration a lieu le 30 avril 1957¹⁹. Les administrateurs délèguent une série de pouvoirs au PDG afin de lui permettre de consentir des prêts dans la limite d'un million de francs, faire des avances sur

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Paul-Louis Bret, *Combat*, 21 mars 1957, archives AFP.

¹² Robert Guillain, *Le Monde*, 2 avril 1957, archives AFP.

¹³ Lionel de Tinguy du Pouët, député MRP, *Le statut de l'AFP, Revue Politiques des idées et des institutions*, 30 octobre 1956, archives AFP.

¹⁴ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p. 149.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*, pp.155-156.

¹⁹ Procès-verbal du Conseil d'administration du 30 avril 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

les fournitures, remplir toutes les formalités tant en France qu'à l'étranger à l'exception de l'ouverture ou de la fermeture d'un bureau qui doit faire l'objet d'une décision du conseil d'administration²⁰. Les nominations de directeurs, chefs de service présentées par le PDG sont validées par le Conseil²¹. D'autre part, la liberté de la gouvernance de l'AFP doit nécessairement passer par l'autonomie financière de l'entreprise, celle-ci ne peut être acquise que si les administrateurs acceptent de réviser à la hausse le prix des abonnements et par une convention signée entre l'Etat et l'AFP.

Les finances de l'Agence sous nouveau statut

Avec le nouveau statut, la subvention gouvernementale disparaît pour laisser place à des ressources financières constituées de la vente de documents et services d'informations aux clients de l'Agence et par le revenu de ses biens. Les conditions de vente aux services publics sont déterminées par une convention entre l'Etat et l'AFP. Les termes de la convention sont étudiés par un comité présidé par Jean Marin, composé de Claude Bellanger et Pierre Houriez pour la presse, Georges Plescoff et Fernand Terrou pour l'Etat²². Le comité réuni les 7 et 14 mai 1957 constate que « la convention entre l'Etat et l'AFP doit déterminer une notion de services rendus ; les redevances techniques payées par l'Etat ne doivent pas être calculées comme pour un client ordinaire et la future convention doit prendre en compte les services actuels de l'AFP et le montant de la convention doit être l'objet d'une inscription budgétaire²³. » Pour la majorité des représentants de la presse française, la mission fondamentale de l'Agence est de collecter les informations pour les distribuer en France et à l'étranger, pour cette raison, ils estiment ne pas avoir à supporter les augmentations qui concernent l'étranger qui est un service rendu à la nation et doit rester à la charge entière de l'Etat²⁴ confirmant ainsi les discussions des représentants de la presse dans les groupes de travail et les débats de la commission Surleau lors de l'élaboration du statut de 1957²⁵.

En ce qui concerne les augmentations des tarifs des abonnements, les représentants de l'Etat et de la presse acceptent que les hausses des abonnements de la presse soient répercutées

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Composition du comité*, 14 mai 1957, archives AFP.

²³ *La convention entre l'AFP et l'Etat*, mai 1957, archives AFP.

²⁴ Discussions du comité des 7 et 14 mai 1957, mai 1957, archives AFP.

²⁵ *Ibid.*



automatiquement sur les abonnements de l'Etat²⁶. La séance du conseil d'administration du 18 juin 1957 entérine la convention avec l'Etat et valide la majoration des tarifs de 10% des abonnements à partir du 15 avril 1957 à la presse métropolitaine et aux autres catégories de clients dans le but d'assurer les dépenses nouvelles de l'Agence. La convention approuvée par l'ensemble des administrateurs et validée par le secrétaire d'Etat au Budget, comprend trois chapitres, « dispositions générales, engagement de l'AFP, dispositions techniques, dépôt de matériel auprès des services publics, entretien et dépannage par l'AFP et dispositions financières²⁷. » L'Etat s'engage à payer 383 abonnements au même tarif qu'un quotidien ayant un tirage de 180 000 exemplaires et à grouper l'ensemble des abonnements des services publics en un seul et même ensemble souscrit par les services du Premier ministre pour protéger l'Agence du chantage au désabonnement. La durée de la convention est de trois ans et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1958²⁸.

Le tarif mensuel des abonnements prend donc en compte le tirage d'un quotidien : plus le nombre d'exemplaires est important, plus le prix est élevé. Système qui a été mis en place à l'AFP, après la Libération, dans le souci de privilégier un principe coopératif et non plus commercial : « Chaque journal paie suivant l'importance de son tirage et non suivant l'importance des services rendus²⁹. » En 1958, le nombre d'abonnements en France et à l'étranger représente pour l'AFP, un revenu annuel de 1 346 391 801 francs, alors que les 383 abonnements payés par les différents ministères s'élèvent à 2 277 294 152 francs sur la base de l'abonnement d'un journal de 180 000 exemplaires³⁰ auxquels il faut ajouter les abonnements payés par la Radiodiffusion-télévision française (RTF) qui est un monopole d'Etat, 148 728 245 francs. La participation financière de l'Etat, sous statut de 1957, reste largement majoritaire dans le budget de l'entreprise et répond ainsi à la demande de la presse qui ne veut pas supporter la charge des bureaux de l'Agence à l'étranger³¹.

Par ailleurs, l'AFP qui doit fonctionner sans capital ne peut constituer l'indispensable fonds de réserve pour faire face aux dépenses exceptionnelles³². Même si, le statut de janvier 1957 met à sa disposition gratuitement par l'Etat l'ensemble du matériel de l'ancienne Havas information et lui fait bénéficier du régime fiscal avantageux des journaux, (article 39 bis du code des impôts)³³. Les administrateurs de l'Agence souhaitent que l'entreprise soit autorisée à constituer en franchise d'impôt, un fonds de réserve par prélèvement sur les bénéfices dans la limite de 10% de son chiffre

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 18 juin 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Gilles Martinet, *L'an I de l'Agence France-Presse*, revue interne, *L'Agence*, décembre 1946, p.20, archives du service formation de l'AFP.

³⁰ *Ibid.*

³¹ AN, F7 15577, C 15 770, papiers Louis Terrenoire 449 AP 32.

³² Procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 1958, archives de la direction juridique de l'AFP

³³ *Ibid.*

d'affaires annuel³⁴. Malgré, plusieurs demandes transmises par Jean Marin au ministère des Finances et des affaires Economiques et au secrétariat d'Etat chargé de l'Information, aucune suite n'est donnée or le conseil supérieur de l'Agence avait émis un avis favorable³⁵ estimant que l'exercice des fonctions de l'AFP nécessite la modernisation de l'ensemble de ses moyens et que la création d'un fonds de réserve lui est nécessaire pour éviter, lors de toute augmentation inopinée de ses charges ou d'une diminution de ses recettes, de recourir avec effet rétroactif à un relèvement de ses tarifs³⁶.

Face au refus de l'Etat de concéder à l'Agence un fond de roulement garanti, Jean Marin décide de pratiquer des hausses de tarifs des abonnements de 3,5 % supérieures à l'inflation faisant ainsi bénéficier à l'entreprise de recettes fictives afin de répondre aux problèmes de trésorerie³⁷. Malgré tout, l'AFP peut être amenée à se retrouver rapidement dans une impasse financière puisqu'elle ne peut compter que sur la hausse de ses abonnements pour faire face à une dépense urgente, sachant qu'elle ne peut plus compter sur l'Etat pour couvrir ses déficits comme c'était le cas avant le nouveau statut. Les budgets de 1958 et 1960, (voir tableau ci-dessous) et le recours par l'AFP à des prêts consentis par l'Etat pour faire face à la construction du nouvel immeuble de l'entreprise, Place de la Bourse, démontrent encore une fois, que le gouvernement garde une influence budgétaire importante sur ses comptes.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Rapport du conseil supérieur du 23 mars 1961, archives de la direction générale de l'AFP.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Lettre de Claude Moisy, PDG de l'AFP de 1990 à 1993, aux administrateurs de l'AFP demandant le rétablissement de la hausse des abonnements des tarifs supérieurs de 3,5% à l'inflation. Pratique mise en place par Jean Marin dès le début de son premier mandat en 1957, mais abandonnée en 1984 à la demande du gouvernement, 12 novembre 1990, archives AFP.



Evolution des budgets de l'AFP : 1956 – 1958 - 1960³⁸

Budget de l'AFP en 1956	Budget de l'AFP en 1958	Budget de l'AFP en 1960 ³⁹
<p>Dépenses totales : 3 015 millions de francs (MF)</p> <p>Recettes commerciales totales : 1 215 millions de francs (MF)</p> <p>Journaux de Paris et de province : 411 MF</p> <p>RTF : 123 MF</p> <p>Particuliers dans la métropole, y compris certains services publics : 126 MF</p> <p>Afrique du nord : Journaux : 41 MF Particuliers : 31 MF Autres territoires d'outre-mer : 116 MF Etranger : 341 MF</p> <p>Recettes diverses et accessoires : 26 MF</p> <p>Déficit couvert par l'Etat : 585 millions MF</p>	<p>Budget général (budget primitif plus budget additionnel)</p> <p>Total des prévisions de recettes : 3 905 754 988 francs</p> <p>Total des prévisions de dépenses : 3 896 602 927 francs</p> <p>Ecart bénéficiaire : 9 152 061 francs</p> <p>Recettes :</p> <p>1-Ventes de services :</p> <p>Abonnés du secteur privé, métropole et Afrique du nord, journaux : 591 002 375 F</p> <p>Métropole et Afrique du nord, autres abonnés : 184 571 650 F</p> <p>Outre-mer et Union française : 156 774 247 F</p> <p>Etranger : 414 043 529 F</p> <p>Postes de radiodiffusion et de télévision périphériques : 31 859 840 F</p> <p>Radiodiffusion-télévision française : 148 728 245 F</p> <p>Service publics de l'Etat : 2 277 294 152 F</p> <p>Vente de déchets : 412 600 F</p> <p>Produits accessoires : 25 105 422 F</p> <p>Report d'exercices antérieurs : 75 962 928 F</p> <p>Total : 3 905 754 988 Francs</p> <p>Dépenses :</p> <p>Immobilisations : 164 003 000 F</p> <p>Achats de matières consommables : 129 195 775 F</p>	<p>Recettes générales de l'AFP : 48 982 520 nouveaux francs (NF)</p> <p>Comprenant :</p> <p>Services publics de l'Etat : 27 964 620 NF Soit 57,09 %</p> <p>Presse de la métropole et de l'Algérie : 13 466 640 NF Soit 15,24%</p> <p>Abonnements des territoires de la communauté et des DOM : 1 676 450 NF Soit 3,42 %</p> <p>Abonnements de l'étranger : 7 498 520 NF Soit 15,31%</p> <p>RTF : 1 874 080 NF Soit 3,83%</p> <p>Radiodiffusion périphérique : 460 280 NF Soit 0,94%</p> <p>Fournitures diverses : 212 250 NF Soit 0,43%.</p>

³⁸ AN : F7 15577, C 15 770, 449 AP 32.

³⁹ Le "nouveau franc" ou "franc lourd" entre en vigueur le 1er janvier 1960. Un nouveau franc vaut 100 anciens francs. Il est par ailleurs défini par 180 mg d'or fin (contre 290 pour son prédécesseur).

	Frais de personnel : 2 350 391 612 F Impôts et taxes 77 720 506 F Travaux, fournitures et services extérieurs : 191 251 485 F Transports et déplacements : 155 412 470 F Frais divers de gestion : 56 963 781 F Frais de transmissions : 768 798 083 F Frais financiers : 2 866 215 F Total : 3 896 602 927 F	
--	---	--

La quadrature du cercle

Les différents débats au sein du conseil d'administration de l'AFP de 1957 à 1960⁴⁰ se focalisent en partie, sur le besoin de dégager de nouvelles ressources financières pour répondre aux dépenses exceptionnelles notamment la hausse des salaires suite à l'augmentation du coût de la vie ou la construction du nouveau siège de l'AFP, Place de la Bourse. Lors du premier conseil d'administration de l'Agence, le 15 avril 1957, le cadeau offert par les administrateurs pour fêter la bienvenue au nouveau statut, la hausse des abonnements de 10% et le relèvement par l'Etat de sa participation à hauteur de 104,8 millions de francs⁴¹, sont utilisés pour répondre aux majorations de salaires intervenues dans la presse parisienne et à l'augmentation des dépenses des transmissions consécutives au relèvement du taux unitaire de la communication téléphonique⁴². La trésorerie supplémentaire dégage néanmoins des crédits pour deux opérations immobilières, l'installation d'un bureau à Rennes 800 millions de francs et l'acquisition d'un terrain à Caracas destiné à l'installation d'un poste de syntonie⁴³ de 18 millions de francs⁴⁴.

Les réunions du Conseil des premières années du statut témoignent que la hausse obtenue à

⁴⁰ Procès-verbaux des conseils d'administration de 1957-1960 de l'AFP, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 15 avril 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴² Procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴³ Action d'ajuster deux circuits radioélectriques qui ont la même fréquence.

⁴⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.



l'unanimité lors du premier conseil d'administration est exceptionnelle⁴⁵, les hausses demandées par la suite par le PDG font l'objet de nombreux débats voire du refus des administrateurs d'augmenter les tarifs d'abonnement. En octobre 1957, de nouvelles augmentations de salaires interviennent dans la presse. Pour répercuter cette hausse sur les salaires du personnel de l'AFP, le PDG demande aux administrateurs une hausse de 2% des abonnements. Cette augmentation est refusée par le conseil d'administration qui préfère aménager les états prévisionnels⁴⁶.

Depuis 1944, le salaire du personnel de l'AFP de statut métropolitain est, en effet, aligné sur celui de la presse parisienne et de province qui bénéficie à la fin des années 1950, de plusieurs ajustements suite à l'augmentation du coût de la vie. Sur un effectif global de 1 848 employés, le nombre de salariés de l'entreprise bénéficiant du statut métropolitain est d'environ 1 400 : 561 journalistes (répartis à Paris, Province et étranger), 3 directeurs, 44 cadres administratifs, 21 cadres techniques, 295 employés répartis en métropole et en Algérie, 242 ouvriers des transmissions répartis en métropole et en Algérie, 74 chefs de bureau (journalistes) et 174 correspondants, (Outre-Mer, et étranger)⁴⁷. Les autres salariés ont un statut local ou sont pigistes. Il y a 32 pigistes permanents et 388 employés locaux (Afrique du Nord, Outre-Mer, Union française et étranger). Les barèmes des salaires métropolitains sont négociés entre les syndicats majoritaires présents à l'Agence (SNJ et CGT) et la Fédération de la presse parisienne, depuis que l'AFP a été reconnue par le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Alexandre Parodi du gouvernement de Gaulle (septembre 1944 – Octobre 1945), entreprise de presse⁴⁸. Effectivement, sans perdre leur ancienneté, le personnel de l'AFP a pu acquérir avec le statut d'entreprise de presse, les primes de nuit, les primes de langues étrangères, des indemnités supplémentaires, l'application des conventions collectives, l'attribution de sandwiches aux travailleurs de nuit, etc.⁴⁹.

Pour l'année 1958, Jean Marin décroche enfin des administrateurs une majoration des abonnements de 10 % à partir du 1^{er} avril 1958 apportant à l'AFP, 180 727 794 millions de francs de recettes nouvelles⁵⁰ sur un budget global 3 905 754 988 francs. L'entreprise peut ainsi faire face aux 72 millions de dépenses nouvelles correspondant à la hausse des salaires des employés de statut métropolitain. Sur le budget global de l'Agence, les frais du personnel représentent en 1958, 2 277 294 152 francs, soit plus de la moitié des dépenses⁵¹. Par ailleurs, l'AFP doit aussi pourvoir aux

⁴⁵ Procès-verbaux des conseils d'administration de 1957-1961 de l'AFP, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁷ *Récapitulation générale des effectifs du personnel permanent à salaire fixe, 1^{er} janvier 1957*, archives du département de la documentation multimédia de l'AFP.

⁴⁸ *La vie syndicale de l'AFP-Paris, l'Agence*, septembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 20 mars 1958, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵¹ AN : F7 15577, C 15 770, papiers Louis Terrenoire 449 AP 32.

dépenses de la construction de son nouveau siège, Place de la Bourse, commencée en 1956. Les augmentations aléatoires des abonnements octroyées par les administrateurs obligent Jean Marin, avec l'approbation du Conseil à recourir à des avances consenties par un établissement bancaire, dans la limite totale de cinq cent millions et de demander à l'Etat l'ouverture d'un crédit de 225 millions de francs (2 250 000 nouveaux francs)⁵² pour financer les installations techniques du nouvel immeuble. Ce recours aux crédits ne peut pas être désavoué par la commission financière de l'AFP dont le rôle est de vérifier l'état annuel de prévision des recettes, des dépenses et la gestion de l'Agence et n'a pas qualité à juger des décisions du conseil d'administration⁵³.

Même si, en 1959 et en 1960, les administrateurs approuvent les nouvelles hausses des abonnements pour répondre à l'augmentation des coûts de la vie et au renforcement du personnel à l'étranger, celles-ci, à l'exemple des années précédentes, ont de plus en plus de mal à être validées⁵⁴. Le conseil d'administration composé d'administrateurs-clients privilégié, en effet, les intérêts du client aux dépens des intérêts de l'entreprise. Ce n'est que grâce à l'aide financière de l'Etat que l'AFP construit un nouveau siège social à Paris et développe ses activités à l'étranger.

⁵² Loi des finances rectificatives pour 1959. Archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵³ Procès-verbaux du conseil d'administration de l'AFP, 1957-1961, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁴ *Ibid.*



Conclusion(I)

L'Etat a besoin de l'Agence

Revenir à la genèse de l'histoire de l'AFP a été nécessaire pour comprendre que l'agence mondiale créée par Charles-Louis Havas est encore très présente en août 1944 quand l'OFI fait place à l'AFP. Même si elles n'ont pas le même statut, l'AFP reprend le personnel, les structures et l'organisation d'Havas information. Le fonctionnement, les pratiques, la proximité avec le pouvoir et les objectifs de la jeune AFP restent proches d'Havas. En ce qui concerne le métier d'agencier, celui-ci a peu changé et utilise les mêmes techniques de transmission que celles de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles. L'Etat, quant à lui, n'hésite pas à utiliser Havas information et l'AFP au nom du rayonnement de la France à l'étranger. Que ce soit comme outil de propagande à l'exemple de la Première Guerre mondiale ou après la Seconde Guerre mondiale quand il est question de retrouver sa légitimité internationale. Cette réputation française d'avant-guerre dans le monde est décrite par Jean Allary, chef des services politique et diplomatique : « Il fut un temps où toute information de Paris était recherchée, parce que ce qu'on disait, ce qu'on pensait à Paris avait nécessairement une incidence sur ce qu'on dirait, ce qu'on penserait le lendemain ou ailleurs. La politique de la France était un des éléments majeurs de la situation en Europe, et plus loin encore⁵⁵. » La présence mondiale de l'Agence construite à l'époque d'Havas est donc indispensable à l'Etat pour faire renaître la voix de la France dans le monde et c'est pour cette raison que l'AFP bénéficie d'un statut provisoire d'institution publique au sortir de la guerre pour qu'elle puisse bénéficier de moyens financiers importants pour reconstituer la présence mondiale de l'ancienne agence de presse et faire face à la concurrence anglo-saxonne en attendant que la presse française puisse se reconstruire et reprendre la gestion de l'entreprise, promesse faite par le CNR à la presse clandestine qui souhaite, quant à elle, faire table rase des méthodes du passé. Avec la promulgation de la loi du 10 janvier 1957, toujours au nom de l'influence française à l'étranger, l'Etat, principal pourvoyeur de fonds de l'entreprise, confie la gestion de l'AFP à la presse française avec un objectif prioritaire, faire de l'information AFP une référence mondiale. L'Agence indépendante du pouvoir n'aura plus à faire face à des critiques tant à l'intérieur du territoire français par le biais de la presse nationale, qu'au niveau international. Le texte de 1957 nécessite treize années de réflexion et procure à l'AFP un statut juridique original,

⁵⁵ Jean Allary, *Pour une information française, L'Agence*, archives du service formation de l'AFP.

ni institution publique, ni établissement privé, elle est une entreprise sui generis avec des règles qui lui sont propres et qui sont censées lui garantir sa liberté vis-à-vis de l'Etat. Le conseil d'administration devient l'organe décisionnaire de l'AFP : ses membres élisent le PDG tous les trois ans, décident de la délégation des pouvoirs, du budget, des emprunts, des conventions avec l'Etat, du prix des abonnements, de la viabilité ou de la création de filiales, de la création ou de la suppression d'un bureau à l'étranger et des augmentations des salaires du personnel. L'Etat, le plus gros client y est minoritaire avec cinq administrateurs, face aux huit représentants des journaux de Paris et de province qui représentent plusieurs grandes organisations syndicales patronales : la Fédération de la presse nationale (FNPF), le Syndicat de la presse parisienne et pour la province, le Syndicat des quotidiens régionaux (SQR) et le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SNPQR). Les patrons de la presse parisienne ont deux sièges alors que les représentants de la presse régionale sont majoritaires avec six sièges. Le personnel de l'entreprise y est aussi représenté avec deux représentants, un journaliste et un non journaliste élus par les salariés. Le nouveau statut offre donc à la presse française, cliente de l'AFP, par le biais du conseil d'administration, la gestion de l'entreprise.

Pourtant, la mise en pratique du texte de janvier 1957 dévoile ses imperfections. L'AFP est devenue une entreprise commerciale sans actionnaires avec l'obligation d'avoir un budget à l'équilibre et dont sa trésorerie dépend de la hausse de ses tarifs décidée par ses clients. Cette ambiguïté du texte de janvier 1957 se révèle rapidement puisque ses administrateurs se comportent en clients estimant que le rôle de l'Agence est avant tout de satisfaire les besoins de leur entreprise de presse. L'Etat, encore une fois, procure à l'AFP, les moyens financiers nécessaires à son développement d'agence de presse française de dimension mondiale. Par ailleurs, l'objectivité de l'information malmenée pendant la couverture de la guerre d'Indochine s'impose à l'AFP avec le texte de 1957. La couverture des « événements » algériens représente l'épreuve nécessaire pour confirmer l'indépendance rédactionnelle de l'Agence vis-à-vis de l'Etat français qui n'a pour l'instant pas encore dérogé à cette ambition puisque les travaux de Jean Marin qui débouchent sur le nouveau statut ont commencé en même temps que le conflit algérien.



Deuxième partie

L'AFP face à ses crises (1957-2015)



Introduction (II)

L'Etat reprend la gestion de l'Agence

La mise en pratique du texte de janvier 1957 a confirmé les ambiguïtés du statut. L'AFP est obligée de faire appel aux deniers de l'Etat pour la création de nouveaux bureaux à l'étranger, la mise en place de nouvelles infrastructures techniques ou la construction de son nouveau siège, Place de la Bourse. Par ailleurs, force est de constater que le texte de janvier 1957 ne protège pas l'entreprise des velléités de contrôle de sa gouvernance par les pouvoirs publics. En 1960, en pleine guerre d'Algérie, Michel Debré alors Premier ministre veut modifier le statut de l'Agence pour avoir la mainmise sur la nomination de son PDG et pouvoir contrôler la copie de l'Agence. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, refuse que Jean Marin se représente pour un nouveau mandat. Celui-ci est dans l'obligation de retirer sa candidature car sans l'appui de l'Etat, il sait, qu'il ne sera pas réélu. En 1986, Henri Pigeat, président directeur-général de l'AFP qui souhaite mener des réformes de restructuration de l'entreprise démissionne suite au retrait du soutien du gouvernement à son plan. Après son départ, les PDG qui lui succèdent sont choisis par le gouvernement en place et ne resteront pas assez longtemps en poste pour entreprendre une stratégie à long terme. Certes, le président-directeur général n'est plus nommé par décret mais pour être élu ou réélu, il doit impérativement avoir le soutien de l'Etat, principal financier de l'Agence. Cette instabilité présidentielle confirme que le conseil d'administration n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales. La presse majoritaire au conseil d'administration après avoir laissé les finances de l'AFP à l'Etat, lui abandonne aussi la gestion.

D'autre part, un rapport de l'Inspection générale des Finances réalisé en 1998 confirme que l'aide financière importante de l'Etat via ses abonnements à l'AFP peut être considérée par la



Commission européenne comme des subventions déguisées des pouvoirs publics à l'Agence¹. Ce risque se matérialise le 22 février 2010, quand une petite agence de presse allemande, DAPD, accuse l'AFP auprès de la Commission de Bruxelles de concurrence déloyale². La révélation du rapport de l'Inspection générale des Finances et par la suite la plainte déposée à Bruxelles obligent l'Etat à se mettre en conformité avec la législation européenne et revoir le statut de l'AFP sans pour autant créer une crise sociale au sein de l'entreprise.

¹ Rapport Lépine *in* Procès-Verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, p.17, archives de la direction juridique de l'AFP.

² *Lettre de la Commission européenne : direction générale de la concurrence à la représentation de la France auprès de l'UE*, 22 août 2011, archives ADIAFP, association de défense de l'indépendance de l'AFP créée en 2009 par des journalistes de l'Agence, Michel Cadiot, David Sharp, Samir Douaihy, dissoute en 2014.

Chapitre 1

L'AFP sur le chemin de sa liberté

Malgré la mise en place du nouveau statut, sans l'aide financière de l'Etat, l'entreprise ne peut pas se développer pour faire face à la concurrence et rester à la pointe des évolutions techniques¹. L'impasse financière devient la quadrature du cercle et à nouveau, le désir de l'Etat de contrôler la gouvernance de l'Agence se révèle en pleine guerre d'Algérie, longtemps appelée les « événements algériens ».

Nouveau siège social et développement à l'international

Dès 1954, Jean Marin veut doter l'AFP d'un nouvel immeuble en remplacement de l'ancien siège, aux 11, 13 et 15, Place de la Bourse, là où s'est installée en 1896 l'agence Havas¹. Le projet est compliqué car il faut démolir les anciens bâtiments, en reconstruire des nouveaux, sans paralyser le fonctionnement de l'entreprise². Cette nouvelle construction nécessite un financement important qui s'ajoute aux dépenses nécessaires pour développer les activités de l'AFP à l'international.

Un nouvel immeuble sur l'ancien site de l'Agence

¹ Procès-verbaux des conseils d'administration de l'AFP, 1957 – 2015, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 30 avril 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

² *Ils ont dirigé l'AFP depuis la Libération*, Magazine AFP.COM, revue interne trimestrielle, 1999, archives du service formation de l'AFP.



Avant qu'Havas s'installe Place de la Bourse, le lieu était occupé par un célèbre restaurant, le Champeaux, détenu par un dénommé Monsieur Hamel, ancien élève de l'académie Julian. Le restaurant était fréquenté à l'heure du déjeuner par des boursiers qui profitaient d'un prix fixe, 6 francs par personne (vin non compris)³. La maison Champeaux qui a subi un incendie le 20 novembre 1808 était une des plus anciennes et des plus réputées de Paris et datait de 1800. Avant l'établissement du restaurant, l'endroit était occupé depuis 1642 par un couvent, la communauté des filles de Saint-Thomas d'Aquin, qui fut supprimé par la révolution en 1790. Le monastère demeura sans utilisation jusqu'à 1808, époque à laquelle Napoléon 1^{er} décida de créer sur son emplacement la Bourse et le Tribunal de Commerce, avec une vaste place environnante. Le restaurant Champeaux qui se trouvait rue de Chantre s'installa sur la face sud de la place en 1809, dans une partie de l'ancien couvent. En 1872, le Champeaux était entre les mains d'un dénommé, Monsieur Catelain, avant qu'Havas s'y installe. L'agence Havas récupère les locaux en 1896, suite au percement de la rue Réaumur qui l'oblige à quitter ses bâtiments de la rue Notre-Dames-des-Victoires, à l'angle de la rue Jocquelet⁴.

Jean Marin arrive à obtenir de l'Etat le financement des premiers travaux du nouvel immeuble sur l'ancien site de l'Agence. Cette décision de construire de nouveaux locaux pour le personnel parisien a été validée avant la mise en place du nouveau statut. C'est lors d'une cérémonie officielle, le 27 mars 1956, devant les locaux de l'entreprise en présence des salariés de l'AFP et de représentants du gouvernement et de la presse⁵ qu'est posée la première pierre de l'immeuble, après un discours de Gérard Jacquet, secrétaire d'Etat à l'Information. La Radiodiffusion-télévision française (RTF) a filmé la pose de la première pierre du nouveau bâtiment⁶. Aux côtés de Jean Marin, Gérard Jacquet scelle la première pierre du nouveau siège de l'Agence. Le projet du nouvel immeuble est conçu par l'architecte Robert Camelot et est découpé en trois tranches correspondant aux trois bâtiments de l'AFP qui se trouvent au 11, 13 et 15, Place de la Bourse⁷ pour que le personnel puisse continuer à travailler dans les bâtiments qui ne sont pas en construction.

Le premier emplacement à bénéficier d'une reconstruction est situé au 11 Place de la Bourse. Pour Jean Marin, le nouveau siège est « un grand jour pour les collaborateurs de l'Agence, qui, depuis de trop longues années, sont appelés à travailler dans des locaux étroits, inconfortables, qui suffisaient sans doute lorsque l'agence Havas s'y installa, mais aujourd'hui complètement inadaptés aux besoins

³ Revue interne, *L'Agence, Le restaurant Champeaux*, octobre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Archives INA, *Pose de la première pierre du nouveau bâtiment de l'AFP*, in intranet de l'AFP, archives de la direction de la Marque et de la Communication.

⁷ *Ils ont dirigé l'AFP depuis la Libération, Magazine AFP.COM*, revue interne trimestrielle, 1999, archives du service formation de l'AFP.

d'une agence mondiale en constante expansion⁸. » En mai 1957, seul le 1^{er} sous-sol de la première tranche est terminé et au début des années 1960, les travaux du 1^{er} immeuble ne sont pas encore finalisés⁹.

Lors du conseil d'administration du 28 juin 1960, les débats portent sur le financement des travaux du nouvel immeuble. Les administrateurs de la presse ne veulent pas financer le nouveau bâtiment car ils estiment hériter d'un projet d'avant statut. Le début des travaux a été, en effet, payé par l'Etat qui a acheté, le terrain et a dépensé 570 millions pour la première tranche de l'immeuble, l'AFP doit maintenant trouver 1 600 millions d'anciens francs pour les deux autres tranches. Jean Marin propose de recourir à un prêt à taux d'intérêt réduit garanti par l'Etat¹⁰ qui offre selon lui trois avantages : continuer les travaux sans interruption, permettre à l'Agence de devenir propriétaire de l'immeuble et ne pas supporter de charge en matière d'impôt sur les bénéfices pendant toute la durée du remboursement des emprunts¹¹. Les administrateurs approuvent la proposition du PDG mais la presse veut que l'Etat accepte d'une part, de transférer à l'AFP gratuitement le terrain et d'autre part de s'engager à garantir les emprunts qui doivent être contractés pour finir les travaux¹².

Une résolution est adoptée dans ce sens le 14 novembre 1960 par le conseil d'administration « Poursuite de la construction de l'immeuble dans la mesure où le ministère des Finances accepte le transfert à titre gratuit à l'AFP de la première tranche du nouvel immeuble ainsi que des terrains sur lesquels la construction (est) édifiée. Donner la garantie de l'Etat aux emprunts qui (doivent) être contractés par l'AFP dans la limite maximale de 20 millions de nouveaux francs. Prendre les mesures appropriées pour permettre à l'Agence de ne supporter aucune charge fiscale en matière d'impôt sur les bénéfices durant toute la durée du remboursement des emprunts¹³. » Avec cette nouvelle disposition, le financement des travaux dépend des négociations entre l'Etat et l'entreprise pour l'obtention des différents emprunts¹⁴ et a pour conséquence de retarder la construction du nouvel immeuble. Le premier bâtiment au 11 Place de la Bourse n'est terminé qu'en 1965. L'ensemble du

⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 30 avril 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁹ *Ils ont dirigé l'AFP depuis la Libération, Magazine AFP.COM*, revue interne trimestrielle, 1999, archives du service formation de l'AFP.

¹⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 1960. Archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁴ *Ils ont dirigé l'AFP depuis la Libération, Magazine AFP.COM*, revue interne trimestrielle, 1999, archives du service formation de l'AFP.



personnel parisien est contraint de s'entasser dans le vieil immeuble d'Havas situé aux 13-15, place de la Bourse.



Photo de la construction de l'immeuble, Place de la bourse, prise en 1975 qui montre que le bâtiment est encore loin d'être terminé, archives AFP.

L'AFP renforce ses équipes dans le monde

Le développement des bureaux à l'étranger passe d'abord pour l'AFP par un renforcement de ses équipes sur place, chefs de poste, journalistes, correspondants, techniciens et employés locaux (pigistes, traducteurs, informateurs...). Avant le statut de janvier 1957, l'AFP emploie 74 journalistes au poste de chef de bureau ¹⁵. Les titulaires ont déjà une expérience réussie de correspondant à l'étranger ou de journaliste dans un service de production. Jacques Moalic commence sa carrière de journaliste à l'AFP en 1950, aux desks parisiens, mais c'est en intégrant le service politique en 1956 qu'il est envoyé comme correspondant au Congo et en Algérie où il découvre les lenteurs des télécommunications passant une grande partie de son temps au téléphone pour essayer de dicter une dépêche au siège parisien¹⁶. Les chefs de poste bénéficient d'un salaire parisien payé en monnaie locale, d'une prime d'expatriation, d'une prime de représentation (puisque le chef de poste est aussi le commercial du bureau), de notes de frais, d'une prime de logement qui est variable en fonction de

¹⁵ Agence France-Presse, *Bureaux étrangers*, 1957, archives AFP.

¹⁶ Jacques Moalic, *Avoir la carte de presse en 1950, « c'était le gros lot »*, *Aurore*, intranet de l'AFP, mars 2015.

l'importance de la famille, d'une assurance maladie pour lui-même et sa famille, ainsi que d'une cotisation vieillesse grâce à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) à laquelle cotise le salarié et l'employeur¹⁷.

Les journalistes français de statut métropolitain envoyés en tant que correspondant à l'étranger bénéficient des mêmes avantages que le chef de poste à l'exception de la prime de représentation. Certains journalistes envoyés à l'étranger peuvent remplacer le chef de poste ou venir en renfort pour surcroît de travail dans un bureau. Au milieu des années 1950, il y a 174 journalistes de statut métropolitain en mission à l'étranger. Michel Garin, en poste à Rome pour l'AFP en 1966 raconte que « l'essence même du journalisme est de pouvoir avoir des missions à l'étranger¹⁸. » Lui, il a eu la chance à l'instar de la majorité des journalistes qui partent en mission d'avoir été là quand l'entreprise avait besoin d'envoyer du renfort au bureau de Rome et estime comme Xavier Baron entré à l'AFP en 1966 que par rapport à la concurrence, les correspondants de Reuter, mais aussi d'AP, disposent de moyens bien plus importants que ceux de l'AFP pour eux personnellement mais surtout pour leur bureau¹⁹. Enfin, Michel Garin reconnaît que c'est plus difficile de partir à l'étranger quand on est en couple car le mari ou la femme est dans l'obligation d'abandonner son travail et ne peut pas travailler ou très rarement dans le pays où le conjoint est envoyé²⁰. Ce que confirme Xavier Baron « Nous savons bien que la situation des couples expatriés est compliquée parce que l'un doit presque toujours arrêter de travailler et ne trouve pas forcément un cadre de vie enrichissant dans le pays d'expatriation. Cette question a été de plus en plus d'actualité avec la généralisation du travail des deux membres du couple. Depuis une vingtaine d'années, une petite prime a été dégagée pour les 'loisirs' ou les activités personnelles de celle ou celui qui ne travaille pas²¹. »

Dans le continent africain, la présence des agences d'information dépend du rattachement du pays à la puissance colonisatrice. Même si la transition à l'indépendance est en cours dans la majorité des pays, l'AFP est présente en Afrique du nord et dans les pays d'Afrique de l'ouest rattachés à la France. D'après le recensement fait par l'AFP, le 19 novembre 1955, les bureaux d'Afrique de l'Ouest et de l'ancienne Indochine sont répertoriés par l'Agence « bureaux territoires d'Outre-Mer et Union française » et les bureaux d'Afrique du Nord sont quant à eux rattachés aux bureaux de province et

¹⁷ Accord AFP-Syndicats du 5 juin 1956, in Protocole d'accord du 27 octobre 1992, entre l'AFP et les syndicats, CFDT, CGT, FO SNJ, CGC, archives DRH de l'AFP.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Michel Garin, entretien du 9 août 2018, Xavier Baron, entretien du 4 janvier 2019.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Xavier Baron, entretien du 4 janvier 2019.



apparaissent dans l'entité « bureaux de province et d'Afrique du nord²². » Les bureaux d'Outre-Mer sont au nombre de 18 et sont basés pour la grande majorité dans les colonies françaises, Yaoundé, Brazzaville, Tananarive, Dakar, Conakry, Abidjan, Bangui, Cotonou, Fort-Lamy, Libreville, Lomé, Bamako, Niamey, Ouagadougou, Léopoldville²³ et Elisabethville²⁴. Deux bureaux d'Outre-Mer sont basés en Asie au Vietnam, ancienne Indochine française, Saigon et Hanoi²⁵.

Suite à une tournée africaine qui se déroule du 19 janvier au 3 février 1958, Jean Marin confirme auprès du conseil d'administration que les positions de l'Agence en Afrique sont solidement établies, que son réseau se développe et ses recettes provenant de l'Afrique occidentale sont en augmentation²⁶. Effectivement, de nouveaux bureaux sont ouverts dès 1958, à Niamey au Niger et à Ouagadougou, capitale de la Haute-Volta²⁷. L'AFP s'appuie sur la loi-cadre Deferre de juin 1956²⁸ pour consolider voire développer l'AFP dans les territoires d'Outre-Mer. Même si les nouveaux bureaux nécessitent dans un premier temps, de nouvelles dépenses pour renforcer le personnel, l'AFP y répond en augmentant sur le continent ses tarifs de transmission²⁹. Les autorités des pays où l'AFP s'implante souscrivent à des abonnements et apportent ainsi de nouvelles ressources financières³⁰. Le 1^{er} octobre 1960, le Nigeria, la plus grande colonie anglaise de l'Ouest africain avec 35 millions d'habitants, accède à l'indépendance. L'AFP ouvre un bureau à Lagos afin d'être sur place avant l'arrivée des concurrentes américaines³¹. Cette nouvelle installation entraîne un coût de 70 000 nouveaux francs couvert intégralement par les recettes d'un contrat d'abonnements aux services de l'Agence souscrit par le gouvernement Guinéen³². Le bureau de Lagos est tenu par un envoyé spécial itinérant qui couvre l'ensemble des territoires en langue anglaise de l'Afrique de l'Ouest, Gambie, Liberia, Sierra Leone, le Ghana, le Nigeria et le Cameroun du sud³³.

Les effectifs des bureaux des territoires d'Outre-Mer sont de 108 personnes, 13 chefs de

²² Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, mai 1972. *Les pays d'Afrique du Nord ne sont pas rattachés aux territoires d'outre-mer*, archives du service formation de l'AFP.

²³ Nom de la ville de Kinshasa, de 1880 et 1960.

²⁴ Ancien nom de la ville de Lubumbashi ville de la République démocratique du Congo.

²⁵ *Agence France-Presse, Bureaux étrangers*, 1957, archives AFP.

²⁶ Procès-verbaux des conseils d'administration, 1958-1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁷ Actuelle Burkina Faso.

²⁸ Initiative de Gaston Deferre, ministre d'outre-mer et de Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte d'Ivoire et maire d'Abidjan qui accorde une certaine autonomie aux territoires d'outre-mer vis-à-vis de la métropole. Elle permet notamment de statuer par décret. La loi-cadre ne s'applique pas à l'Algérie française qui relève du ministère de l'Intérieur.

²⁹ Procès-verbaux des conseils d'administration, 1958-1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Procès-verbaux des conseils d'administration, 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

bureaux, 11 journalistes, 26 correspondants, 55 employés locaux et 3 salariés temporaires (3 journalistes et un employé local)³⁴. Tananarive est de loin, le bureau le plus important employant 19 personnes, un chef de bureau, Henri Le Cunff, ancien correspondant de l'AFP à Hanoï, 3 journalistes, 7 correspondants et 8 employés locaux, viennent ensuite les bureaux de Dakar et de Brazzaville, employant un peu plus de 15 personnes, les effectifs des autres bureaux des territoires d'outre-mer oscillent entre 8 et 3 salariés³⁵.

L'indépendance des colonies françaises oblige l'AFP à négocier avec les gouvernements des pays nouvellement indépendants pour répondre à la concurrence des agences anglo-saxonnes dont UPI et Reuter qui n'hésitent pas à prétendre s'installer dans les anciens territoires de la France avec le consentement du gouvernement français, ce qui pour les administrateurs de l'AFP est inacceptable³⁶. Pourtant cette ruse prouve surtout que l'ancienne puissance colonisatrice a encore un certain pouvoir dans ses anciens territoires. Malgré la décolonisation, l'AFP garde ses bureaux dans tous les nouveaux pays indépendants et développe même sa présence en Afrique, distribuant des informations dans 42 pays au milieu des années 1960³⁷.

En Europe où l'AFP est implantée dans toutes les capitales européennes, héritage de l'ancienne Havas information, l'entreprise privilégie le développement technique de ses bureaux à l'instar de son réseau de télescripteurs à Lisbonne³⁸. En 1958, l'Agence installe un petit bureau à Moscou, avec un chef de bureau, Alexis Shiray³⁹, ancien du service des « écoutes » à l'origine du scoop de la mort de Staline, un journaliste et deux employés presse⁴⁰. En Asie, l'AFP est la première agence occidentale à envoyer un correspondant permanent français, Jacques Jacquet-Francillon⁴¹ à Pékin en octobre 1958 alors que la Chine n'est reconnue par aucune puissance occidentale, seule Formose (Taïwan) siège à l'ONU⁴². Mais, Jacques Jacquet-Francillon ne peut pas exercer son métier de journaliste, il est, en effet, dans l'obligation d'être accompagné par un « mentor » Chinois qui lui sert de traducteur et rapporte ses faits et gestes à la sécurité. Il réside à l'hôtel et il lui est interdit de sortir

³⁴ Agence France-Presse, *Bureaux étrangers*, 1957, archives AFP.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, mai 1972, archives du service formation de l'AFP.

³⁸ Procès-verbaux des conseils d'administration, 1958-1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Bernard Ullmann, *AFP, la doyenne vous salue bien*, *L'Express*, 11-17 octobre 1985, archives AFP.

⁴¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.181.

⁴² *Ibid.*



de Pékin, d'interviewer des chinois dans la rue, de prendre des photos, en dehors des rarissimes invitations officielles⁴³. Ses seules sources sont l'agence officielle, Chine Nouvelle, instrument de propagande déclaré du régime, et d'épisodiques et improbables rencontres avec les diplomates du bloc de l'Est ou du tiers monde⁴⁴. En 1959, un nouveau bureau est ouvert en Asie, à Kuala-Lumpur, bureau secondaire dépendant du bureau de Singapour⁴⁵. Au milieu des années 1960, l'Agence est présente dans presque tous les pays d'Asie à l'exception de la République de Corée et la Mongolie⁴⁶.

En Amérique du Sud, l'AFP profite du retrait de Reuter à la fin des années 1950 pour s'étendre dans la région et compte rapidement 28 nouveaux abonnés parmi lesquels *El Mercurio*, le plus ancien journal d'Amérique du Sud⁴⁷. Le 21 mai 1958, le conseil d'administration autorise l'achat d'un local à Santiago pour installer le bureau de l'AFP pour la somme de 4 000 000 de pesos comprenant les impôts, les honoraires du notaire et les frais d'installation⁴⁸. En 1959, elle acquiert un terrain à Caracas pour son centre de syntonie chargé d'améliorer dans la région la réception et la transmission de ses informations. En 1960, elle ouvre un bureau dans le quartier populaire de la Havane, après la prise du pouvoir par Fidel Castro et ses « barbudos » de Cuba en janvier 1959⁴⁹. Elle est aussi présente à Buenos Aires avec un bureau qui emploie une cinquantaine de personnes (journalistes, opérateurs et personnel administratifs) et 67 personnes travaillent dans les bureaux de Rio de Janeiro et de Sao Paulo. En Amérique du Nord, l'AFP est présente à Washington, New York et Montréal. Elle a aussi un bureau à l'ONU avec deux journalistes et un correspondant sur place. Enfin, au Moyen-Orient, à la fin des années 1950, l'Agence a un bureau à Beyrouth avec 19 personnes, un chef de bureau, René Battefort, 7 journalistes, 1 correspondant et 10 employés locaux et à des bureaux à Ankara, Bagdad, Téhéran, Damas et Tel-Aviv avec deux bureaux secondaires, Jérusalem et Haïffa⁵⁰.

Même si l'AFP, entreprise internationale, est présente sur tous les continents, elle centralise la comptabilité et la logistique de ses bureaux à l'étranger au siège parisien⁵¹ et doit connaître la législation du travail où elle emploie du personnel local et la législation commerciale du pays dans lequel, elle vend ses informations. Toutes ses transactions sont, en effet, faites en monnaie locale : salaires du personnel, statut métropolitain et locaux, achat des fournitures nécessaires à l'entretien du

⁴³ Pierre Lescot, en poste comme directeur au bureau de Pékin en 2014, raconte l'histoire du bureau, archives de la direction de la Marque et de la Communication.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Journal interne, *La vie de la maison*, mai 1972, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 1958, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Journal interne, *La vie de la maison*, mai 1972, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁰ *Agence France-Presse, Bureaux étrangers*, 1957, archives AFP.

⁵¹ *Ibid.*

bureau ainsi que le paiement par ses clients étrangers des abonnements et des frais de transmission⁵². Le caractère international de l'Agence, l'oblige à avoir une comptabilité « pluri-monétaire » pour les bureaux à l'étranger, en francs et en monnaie locale. Pour ses prévisions budgétaires, l'AFP doit aussi tenir compte des divers faits économiques du pays, hausse des loyers, inflation, etc.⁵³.

L'évolution de l'implantation de l'AFP à l'international lui apporte des recettes nouvelles grâce à la vente de ses services d'information et au paiement des frais de transmission mais nécessite l'installation de nouveaux télescripteurs, le paiement des loyers et des salaires, l'achat de matériel et mobilier. A partir de 1960, le chiffre d'affaires à l'étranger augmente si on le compare à celui de 1954 où 62 % des recettes de l'entreprise, 678 millions de francs proviennent de la clientèle française, incluant l'Afrique du nord, presse métropolitaine, radiotélévision, clients particuliers, alors que les recettes à l'international (Union française et clientèle étrangère) sont de 419 millions de francs soit 38% des recettes. En 1960, la comparaison : recettes provenant de la presse métropole et de l'Algérie, aux abonnements perçus à l'étranger représentent approximativement le même pourcentage, 15,24 % et 15,31% des recettes générales de l'AFP qui totalisent 48 982 520 nouveaux francs (NF)⁵⁴. Même si le chiffre d'affaires à l'étranger augmente, il ne comble pas les dépenses de l'entreprise à l'international financées en grande partie par les abonnements des services publics de l'Etat. D'autre part, l'AFP doit aussi faire face à une concurrence de plus en plus forte avec l'émergence de nouvelles agences de presse.

L'AFP face à la concurrence

Avec la décolonisation et la fin des contrats d'alliance entre les agences mondiales d'information, véritable partage du monde en zone d'influences qui ont perduré jusque dans les années 1930, l'AFP et ses concurrentes anglo-saxonnes ne peuvent plus prétendre à un monopole de collecte et de distribution de l'information en Afrique et dans les autres continents. Dans les pays africains nouvellement indépendants, certains administrateurs de l'Agence relèvent lors des conseils d'administration des années 1959 et 1960, l'installation de régimes autoritaires qui veulent avoir la main sur l'information et demandent que des clauses de contrats soient discutées entre les agences des jeunes pays et l'AFP pour que la copie reçue de Paris soit transmise sans aucune modification

⁵² Notes et études documentaires, *L'AFP*, la documentation française, Paris, 1976, p.47.

⁵³ *L'Agence France-Presse*, notes et études documentaires, Paris, la documentation française, 1976, p.49.

⁵⁴ AN : F⁷ 15577, C 15 770, 449 AP 32 papiers Louis Terrenoire. AD.



pour garantir, selon eux, une information objective.⁵⁵ Jean Marin ne cache pas lors de ces séances préférer maintenir les positions de l'AFP en Afrique voire en gagner de nouvelles plutôt que de s'assurer que la copie de l'Agence soit diffusée intégralement⁵⁶. Le PDG estime, en effet, comme certains administrateurs presse, que l'indépendance ne peut se faire sans un certain « totalitarisme » des milieux dirigeants confirmé par le contrôle de l'agence de presse nationale par les pouvoirs publics du pays⁵⁷.

Au-delà de cette mainmise étatique sur l'information, le travail de l'Agence est aussi perturbé dans le continent à la fois par des problèmes de transmission et par une instabilité politique. Effectivement, une vingtaine de coup d'Etat militaires se déroulent plus ou moins visiblement dans les jeunes nations au sud du Sahara dans les années 1960⁵⁸. Enfin, l'AFP ainsi que Reuter ont perdu leur monopole détenu avant la décolonisation qui donnait droit à la seule agence du pays colonisateur de distribuer son information. Après la décolonisation, les agences nationales africaines souscrivent souvent plusieurs abonnements à différentes agences mondiales et nationales⁵⁹. L'AFP se retrouve confrontée dans le continent à une concurrence des agences anglo-saxonnes, Reuter et les américaines UPI⁶⁰ et AP, mais aussi à des agences nationales européennes et au développement de l'implantation des agences, chinoise, Chine Nouvelle et soviétique, Tass. MAP, l'agence marocaine, est par exemple, abonnée à United Press International (UPI) à l'AFP mais aussi à d'autres agences nationales. Ghana News Agency (GNA), agence ghanéenne créée en 1957, reçoit quotidiennement le service destiné à l'Afrique de l'AFP, Reuter, Tass, DPA, de l'agence italienne ANSA et d'autres agences nationales européennes. L'agence Kenyane, Kenya News Agency (KNA) fondée en 1963 bénéficie de l'assistance technique de l'agence soviétique Tass et utilise l'AFP pour la radio-télévision gouvernementale⁶¹. L'agence camerounaise de presse (ACAP) créée en 1960, sous tutelle du ministère de l'Information du Cameroun reçoit les services de l'AFP, Reuter, Tass et l'agence allemande DPA⁶². Les exemples ne manquent pas et soulignent la complexité du marché international des nouvelles confronté aussi à des agences de presse qui offrent gratuitement leurs services dans la région privilégiant ainsi le développement de l'influence de leur pays dans le continent, c'est le cas des agences : Tass, Chine Nouvelle ou CTK, l'agence Tchécoslovaque⁶³. Pour garder ses positions en Afrique, l'AFP négocie directement avec les agences nationales même si, celles-ci sont totalement

⁵⁵ Procès-verbaux des conseils d'administration, 1959-1960, archives du service juridique de l'AFP.

⁵⁶ Procès-verbaux des conseils d'administration, 1959-1960, archives du service juridique de l'AFP.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.398.

⁵⁹ Procès-verbaux des conseils d'administration, 1959-1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶⁰ United Press (UP) devient UPI en 1958 suite à sa fusion avec l'agence américaine INS.

⁶¹ Journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, décembre 1974, archives du service formation de l'AFP.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, avril 1975, archives du service formation de l'AFP.

assujetties au gouvernement en place et s'appuie sur une assistance technique dont les jeunes agences nationales africaines ont besoin. En outre, sa « légitimité » historique sur le continent lui permet aussi de garder ses positions africaines et même de gagner de nouveaux clients avec la décolonisation des territoires dévolus initialement à Reuter.

En Asie, à l'instar de l'Afrique, les agences mondiales sont en compétition dans le continent pour vendre leurs informations aux nouvelles agences de presse nationales. Dans la majorité des pays, les agences nationales sont clientes des agences anglo-saxonnes et de l'AFP via différents contrats. Néanmoins, à la différence du marché africain, elles peuvent être amenées à être à la fois fournisseurs de contenus et clientes comme l'agence de presse de Malaisie créée en 1961, Bernama, qui est cliente de l'AFP, Reuter, AP, et leur vend de son côté, ses informations⁶⁴. Au Vietnam, l'agence vietnamienne, AVI, fondée en 1951, placée en 1964 sous tutelle totale du gouvernement vietnamien⁶⁵, est abonnée aux nouvelles des quatre grandes, AFP, UPI, AP et Reuter afin de distribuer dans le pays une série de bulletins quotidiens. L'agence Khmère, l'AKP du Cambodge créée aussi en 1951, avant les accords franco-Khmers de 1953-1954, qui lui donnent sa souveraineté, est abonnée à l'AFP, UPI et Reuter. En revanche, que ce soit en Afrique ou en Asie, les nouvelles agences de presse nationales sont contrôlées par les autorités du pays et ne peuvent distribuer leurs informations qu'après autorisation de leur ministère de l'Information⁶⁶. Au Japon, où Havas information fournissait avant la Seconde Guerre mondiale 50% des informations étrangères⁶⁷, l'AFP qui a un bureau à Tokyo en 1946 rêve de reconquérir le succès d'Havas et d'offrir son information à 80 millions de lecteurs de la presse japonaise malgré une concurrence acharnée des agences anglo-saxonnes. Dans les années 1970, même si AP, UPI, Reuter et l'AFP se partagent le marché japonais en distribuant leurs informations aux agences de presse japonaises, Kyodo et JJI, l'AFP arrive à fournir en exclusivité son service mondial à JJI distribuant, par son intermédiaire, ses nouvelles à 66 médias japonais dont 12 à Tokyo⁶⁸.

Les agences mondiales d'information recherchent, avant tout, dans tous les pays, des contrats d'exclusivité avec les agences nationales pour étendre leur couverture et s'assurer un monopole⁶⁹. Mais ce type de contrat est de plus en plus rare surtout en Europe où l'AFP, AP, Reuter et UPI sont

⁶⁴ Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, août 1974, archives du service Formation de l'AFP.

⁶⁵ Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, avril 1975, archives du service Formation de l'AFP.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Robert Guillain, chef de poste à Tokyo en 1946, *Furansu Tsushin Sha (Agence France-Presse en japonais)*, *L'Agence*, novembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁶⁸ Olivier Boyd-Barret, Michaël Palmer, *Le trafic des nouvelles*, *op.cit.*, p.80.

⁶⁹ Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, novembre 1974, archives du service Formation de l'AFP



contractuellement liées aux agences nationales pour fournir de l'information et en recevoir pour leur propre couverture⁷⁰. Néanmoins, des contrats d'exclusivité pour un service précis existent. L'AFP est liée au milieu des années 1960 par ce type de contrat pour son service international avec l'agence italienne ANSA qui a aussi des accords de collaboration et d'échanges avec UPI, Reuter et une quarantaine d'agences nationales européennes. L'agence américaine, UPI, réputée pour sa production photo internationale signe souvent des contrats d'exclusivité pour son service photo avec les agences de presse européennes qui sont en même temps abonnées aux autres agences mondiales et nationales pour leur service texte⁷¹. C'est après la Seconde Guerre mondiale que l'implantation en Europe, Asie, Afrique et Moyen-Orient des agences américaines, AP et UPI, a été accélérée. Par exemple, en France, UPI compte une quarantaine de clients après la Libération alors qu'elle n'avait que trois clients avant le conflit mondial. Ce succès des agences américaines est la conséquence d'une demande accrue des nouvelles américaines en Europe mais aussi de la fin des accords de partage des zones d'influence dans le monde dont AP s'était officiellement retirée en 1933⁷². Mais, c'est réellement à la fin de la Première Guerre mondiale que les agences américaines ont commencé à s'installer en Europe et à s'étendre sur les autres continents. C'est aussi à cette époque que les agences anglaise et française scellent des accords pour se partager les marchés Outre-Mer de l'agence allemande Wolff, la limitant à son marché intérieur permettant ainsi à Havas de s'installer et de vendre ses services en Europe Centrale⁷³. Enfin, c'est aussi la concurrence que se livre AP et UPI aux Etats-Unis qui a contribué au développement de leur présence à l'international. En effet, le marché américain des nouvelles est presque totalement dévolu à Associated Press et United Press International, les agences européennes sont quasiment absentes à l'exception de Reuter qui grâce à ses services d'informations économiques a réussi à s'y implanter dès 1920⁷⁴.

De son côté, l'AFP qui n'a pas de réseaux de correspondants aux Etats-Unis, signe en 1949, un accord d'échange avec AP en sa défaveur, puisqu'elle est obligée de verser une soulte annuelle de 15 000 dollars pour bénéficier du service américain d'Associated Press alors qu'elle offre en échange ses services textes, métropolitain et Union française. Ce contrat d'échange inégal a été une négociation triangulaire où Reuter échange son service national pour celui d'AP sans soulte et où l'agence anglaise et l'AFP s'entendent sur l'échange de leurs services nationaux⁷⁵. Même si l'AFP se rapproche de la petite agence américaine INS en 1953, qui fusionne en 1958 avec UP⁷⁶, elle n'arrive

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, août 1974, archives du service Formation de l'AFP.

⁷² Olivier Boyd-Barrett, Michael Palmer, *Le trafic des nouvelles*, *op.cit.*, p.252-271.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*, p.273.

⁷⁵ *Ibid.*, p.268.

⁷⁶ C'est en 1958, suite à sa fusion avec INS qu'UP devient UPI, United Press International.

toujours pas à vendre ses services aux Etats-Unis. A l'exception de quelques abonnements, sa couverture américaine provient essentiellement d'AP. En 1965, malgré ses bureaux basés à New York, Washington et son réseau de correspondants aux Nations Unies, Los Angeles, Nouvelles-Orléans et Miami, l'AFP qui n'ose pas se lancer sur le marché américain, persuadée de ne pas trouver de clients, renouvelle les contrats d'échange avec AP pour sa couverture américaine et accepte un relèvement exorbitant de la soule annuelle que passe de 15 000 dollars à 200 000 dollars annuels⁷⁷.

Aux Moyen-Orient, les quatre grandes agences de presse sont présentes et en Amérique Latine, l'AFP est la seule agence européenne face aux agences américaines depuis le retrait de Reuter en 1958. En Europe de l'Est, les agences nationales ont comme principale source l'agence soviétique Tass mais à l'instar de l'agence tchécoslovaque, CTK ou l'agence polonaise PAP, elles sont pour la plupart liées contractuellement aux quatre grandes agences mondiales mais aussi à des agences nationales pour des services précis. L'agence soviétique Tass créée le 10 juillet 1925 représente le point de vue officiel de l'URSS même si elle revendique vouloir « orienter son information vers la construction du communisme à l'intérieur et à l'extérieur et veut contribuer au renforcement de la paix, de l'amitié entre les peuples et à la lutte des peuples pour l'indépendance politique et nationale, et stimuler les échanges économiques, scientifiques et culturels⁷⁸. » Tass est liée par des contrats d'échange à une cinquantaine d'agences, dont les quatre grandes agences mondiales. Avec l'AFP, elle signe un contrat renouvelé régulièrement⁷⁹ lui permettant de distribuer en URSS le service de nouvelles de l'Agence et d'échanger des photos. D'autre part, L'AFP et Reuter sont les deux seules agences occidentales dont les informations apparaissent sous leur sigle dans la presse soviétique⁸⁰. Le marché des nouvelles à l'international se caractérise par sa complexité. De plus, il est de plus en plus compétitif avec l'arrivée des nouvelles agences nationales, alors que sur le marché intérieur, les agences de presse nationales européennes peuvent aussi être confrontées à la concurrence d'autres agences de presse privées du même pays.

En France, l'AFP assiste en 1951, à l'initiative de Georges Lustac, directeur du *Provençal*, à la création de l'Agence centrale de presse (ACP) née de la fusion des bureaux parisiens de deux quotidiens de province, *Le Provençal*, à Marseille, *Nord Matin*, à Lille. *La Montagne*, de Clermont-

⁷⁷ Olivier Boyd-Barrett, Michael Palmer, *Le trafic des nouvelles*, op.cit., p.269.

⁷⁸ Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, août 1974, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁹ Le contrat AFP/Tass est déjà signalé dans la revue intérieure de *L'Agence* en 1946 et dans le journal interne, *La vie de la maison*, août 1974, archives du service formation de l'AFP.

⁸⁰ Le journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, novembre 1974, archives du service Formation de l'AFP.



Ferrand et des *Dépêches* de Dijon s'associent par la suite à l'ACP⁸¹. L'objectif de l'ACP est d'unir les services des différents journaux pour publier des articles utilisés par l'ensemble des partenaires. ACP ouvre aussi à la fin des années 1950, des bureaux en Afrique du nord, à Alger, Rabat, Tunis mais aussi à Bruxelles en proposant aussi de nouvelles informations politiques, économiques et sportives. Elle emploie une trentaine de journalistes et dispose d'un correspondant dans tous les journaux de province. ACP est abonnée aux services de l'AFP et représente plus une agence de complément qu'une concurrente de l'AFP sur le marché national⁸² mais obtient un certain succès, grâce à sa couverture sur « les événements » algériens, auprès de clients français qui s'abonnent à ses services, *Le Figaro* et *France-Soir*, mais aussi une vingtaine de journaux de province. L'AFP doit pour garder son monopole français et faire face à la concurrence de plus en plus effrénée des agences anglo-saxonnes et nationales à l'international miser sur la qualité de sa copie qui doit se conformer à une des promesses du statut, l'objectivité de son information dans un contexte tendu où la censure s'est installée avec la guerre d'Algérie.

L'objectivité de l'information à l'épreuve des « événements algériens »

L'objectivité de l'information est mentionnée dans l'article 2 du statut de janvier 1957, « l'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information (...). L'Agence France-Presse doit (...) donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance¹. » Cette objectivité, difficile à définir, est nécessairement liée à la notion d'équilibre malmenée pendant la guerre d'Indochine.

L'objectivité liée obligatoirement à la notion d'équilibre

Cette objectivité mentionnée dans l'article 2 du statut est difficile à définir et est nécessairement liée à la notion d'équilibre malmenée pendant la guerre d'Indochine, avant le texte de 1957. Comme en témoignait Gilles Martinet à l'époque : « la politique préconisée par l'amiral d'Argenlieu avec le soutien de De Gaulle et celui du MRP avait triomphé : les négociations avaient été suspendues et la reconquête militaire du Tonkin décidée. Que devait faire l'Agence dans ces conditions ? Tous ses clients étrangers et un certain nombre de journaux français (...) voulaient recevoir une information aussi complète que possible. Nous ne pouvions ne pas diffuser les textes de propagande du Viêt-minh,

⁸¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.311.

⁸² *Ibid.*

¹ JORF du 11 janvier 1957, article 2 de la loi 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse.

mais il était difficile d'ignorer les déclarations politiques de son gouvernement et ses communiqués militaires. Je donnai pour consigne de les reproduire. Le gouvernement s'en indigna et le fit savoir à notre directeur, Maurice Nègre qui, à son tour m'intima l'ordre de cesser ces publications². Un équilibre de l'information, c'est ce que veut Jean Marin, quand il demande pour l'AFP des accréditations à Tunis pour y envoyer des correspondants familiers des questions africaines pour renforcer la couverture du bureau de l'AFP présent dans la capitale tunisienne. Michel Leleu, Claude Imbert, Claude Wauthier³ y effectuent des allers et retours fréquents à l'instar d'une vingtaine d'envoyés spéciaux de la presse mondiale présents dans la capitale tunisienne et appelés le « Maghreb Circus » pour suivre le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) créé par le Front de la libération nationale (FLN) au Caire et installé à Tunis le 19 septembre 1958⁴. Jean Marin affirme que « l'initiative semble certainement répréhensible à tous ceux qui estiment qu'on ne parle pas avec 'l'ennemi' et que reproduire ses opinions et ses informations revient à servir sa propagande, mais elle semble nécessaire (...), pour rétablir dans le monde, et principalement dans les pays arabes, la crédibilité de l'AFP⁵. » Avec la mise en place du statut de 1957, l'équilibre de la copie est donc jugé primordial pour faire face à la concurrence et certains journalistes de l'Agence à l'instar de Gustave Aucouturier qui a lui aussi été écarté de la rédaction en chef suite à la diffusion d'une information qui n'a pas plu au gouvernement, font confiance au nouveau statut qui représente pour eux, la preuve que l'AFP d'après statut ne peut fournir qu'une information objective et impartiale puisqu'elle n'est plus sous l'emprise des pressions politiques puisque « l'Etat n'est plus bailleur de fonds ; il ne participe à la gestion de l'Agence qu'en tant qu'utilisateur (...). C'est ce fait qui assure l'indépendance de l'AFP par rapport aux pouvoirs publics⁶. » Pourtant, à la faveur de l'état d'urgence décrété en mai 1958 en métropole, après le coup d'Etat d'Alger, le ministre de l'Information, Albert Gazier qui se montre dans un premier temps favorable à une censure *a posteriori* en créant un « comité de lecture et d'analyse » chargé de dépouiller la presse et de faire des remarques éventuelles, ainsi que de donner des avis aux journaux en cas de doute avant parution, signe avec le ministre de l'Intérieur un arrêté le 19 mai pour un contrôle préventif des dépêches d'agences d'information alors

² Gilles Martinet, *L'observateur engagé, op.cit.*, p.78.

³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.157.

⁴ Entretien Michel Leleu, AFP TV, archive du département de la documentation multimédia AFP, 11 octobre 2011.

⁵ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.157.

⁶ Gustave Aucouturier, archives AFP.



que la censure est déjà établie en Algérie depuis 1955⁷. L'AFP voit arriver des censeurs dans les bureaux de sa rédaction en chef à Paris comme à l'époque d'Havas information lors des deux conflits mondiaux, Jean Marin n'a pas d'autres choix que de miser sur son allègement, au moins à l'international, en négociant avec les pouvoirs publics⁸.

Censure et autocensure

C'est le bureau de l'AFP à Alger qui est à l'origine de l'information sur le coup d'Etat du 13 mai 1958. Situé rue Charras, il dépend de la direction des bureaux de province puisque l'Algérie est découpée en plusieurs départements français. Il est dirigé par Albert Dupuy, nommé par Jean Marin en 1956 et qui est entré à l'AFP en 1945, après avoir passé 10 ans au service parlementaire et couvert le retour de Mohammed V au Maroc⁹. En Avril 1958, André Euloge qui a couvert à Bordeaux pour le journal *La France de Bordeaux* les activités liées à la sécurité, les Renseignements généraux (RG), la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) et a travaillé à partir de 1957 pour l'AFP à l'agence régionale de Bordeaux rejoint Dupuy à Alger en tant qu'adjoint du bureau après avoir posé sa candidature pour un poste permanent¹⁰. A peine arrivé à Alger, André Euloge est à l'origine de plusieurs scoops grâce à ses bonnes relations avec la DST et la Direction de l'information à la délégation générale du gouvernement en Algérie. Mais c'est en suivant l'appel à la grève, la manifestation et la création du comité de salut public du 13 mai 1958, qu'André Euloge se fait remarquer en annonçant le coup d'Etat d'Alger. Sa couverture sur la crise du mois de mai à Alger est largement reprise par la presse nationale et internationale¹¹.

ALGER, 19H00 – FLASH – MINI COUP D'ETAT ALGER – LES MANIFESTANT OCCUPE LE GG SACCAGE.

ALGER, 20H55 – FLASH FLASH – UN COMITE DE SALUT PUBLIC ET MILITAIRE EST CONSTITUE A ALGER.

ALGER, 20H57 – FLASH FLASH – LE COMITE EST PRESIDE PAR LE GENERAL MASSU.

ALGER, 21H01 – FLASH FLASH– LE COMITE DE SALUT PUBLIC EST COMPOSE DES COLONELS DUCAS TRINQUIER THOMAZO ET D'UN GROUPE DE SEPT CIVILS

⁷ Michel Debré et les médias, In Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-François Sirinelli (sous la direction), *Michel Debré, Premier ministre (1959-1962)*, actes du colloque organisé par le CHEVS (FNSP), Paris, 14-16 mars 2002, Paris, PUF, 2005, pp.279-295.

⁸ Procès-verbal du conseil d'administration de l'AFP, du 21 mai 1958, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.158.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

QUI SERONT CHARGÉS DES LIAISONS ENTRE LA POPULATION ET LES MILITAIRES¹².

Suite au coup d'Etat des généraux à Alger, l'état d'urgence est décrété et une censure préventive est établie en métropole : « les dépêches d'agences d'information concernant la situation en Algérie seront soumises au contrôle préventif du ministre de l'Information, qui peut en interdire ou en diffuser la diffusion et la publication. » La censure ne porte que sur les dépêches en langue française faisant état de la situation en Algérie et elle est assurée par des fonctionnaires de plusieurs administrations détachées auprès des différentes agences¹³. Le procès-verbal du conseil d'administration de l'AFP du 21 mai 1958 relate que « les événements algériens qui se sont déroulés en Algérie et en France depuis le coup d'Etat mené à Alger elle le 13 mai 1958 et l'arrivée de Gaulle au pouvoir ont eu des répercussions sur la couverture de l'AFP¹⁴. » Ce que confirme Jean Marin qui indique s'être entretenu avec Albert Gazier, le ministre de l'Information suite à l'avis émis par les pouvoirs publics demandant aux agences de presse et aux journaux d'instituer eux-mêmes une censure sur les informations à publier sur les événements algériens avant d'instaurer une censure proprement dite¹⁵. Jean Marin affirme avoir dit au ministre « qu'au double point vue moral et professionnel, il est impossible à l'Agence de se substituer aux pouvoirs politiques et que si censure, il doit avoir, il est nécessaire que celle-ci ose dire son nom¹⁶. »

L'instauration de la censure préventive est mise en place, le 25 mai 1958¹⁷. Des censeurs s'installent place de la Bourse comme à l'époque d'Havas information. La seule faveur que Jean Marin obtient du ministre est de ne pas la faire appliquer aux informations diffusées à l'étranger, pratique qui se faisait déjà à l'époque d'Havas information quand les pouvoirs publics autorisaient une information non censurée à l'extérieur du territoire français pour que l'entreprise ne souffre pas de la concurrence. De plus, cette copie non censurée diffusée à l'étranger souffre quand même de la rétention d'information opérée par les pouvoirs publics qui n'informent plus à l'Agence sur les activités gouvernementales et militaires¹⁸. Déjà en 1946, Gustave Aucouturier, correspondant de

¹² Les premières dépêches de l'AFP sur le coup d'Etat du 13 mai 1958, archives AFP.

¹³ AN, F⁷ 15 578.

¹⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 1958, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ AN, F⁷ 15 578.

¹⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 1958, archives de la direction juridique de l'AFP.



l'AFP à Moscou en 1946, expliquait que le plus compliqué n'est pas la censure pour un journaliste, c'est le fait de ne pas avoir d'informations à communiquer. « En fait, je n'ai pas eu beaucoup d'ennuis avec la censure, et elle m'a une ou deux fois empêché d'écrire de manifestes sottises. Non, le plus difficile n'est pas de faire passer des informations : c'est de les obtenir. C'est incontestable : les Russes n'aiment visiblement guère parler politique avec un étranger, sauf pour lui répéter ce qu'il peut lire dans tous les journaux. (...) En tout cas, je ne crois pas qu'un reporter honnête puisse jamais, là-bas, invoquer même si la censure le laissait faire, les fameux 'milieux informés'... Et si l'on peut fort bien à Moscou, se rendre compte des principes de base qui inspirent la politique internationale de l'URSS, je crois bien que, dans ses actes et l'application qu'elle fait de ces principes, on la suit mieux du dehors. Je pense au mutisme presque total auquel je fus condamné durant toute l'affaire iranienne, faute de savoir quoi que ce fût d'autre que ce qui venait de Washington, de Londres ou de Téhéran...¹⁹. »

Les censeurs installés à l'Agence s'immiscent dans sa couverture, en interdisant ou en retardant certaines publications à l'exemple de l'information « sur les contacts entre le Général de Gaulle et le président Coty²⁰. » Les correspondants qui couvrent la guerre d'Algérie ne traitent que les affaires politiques et diplomatiques et ne peuvent ni couvrir et ni participer à une affaire militaire souligne Michel Leleu correspondant pour l'AFP à Tunis²¹. De plus, les reportages réalisés par l'Agence sont surtout liés à des déplacements de personnalités politiques comme l'indique Jacques Moalic, journaliste au service politique de l'AFP en 1959, qui a couvert les voyages de De Gaulle, de Michel Debré et d'André Malraux dans le Sahara. La couverture de l'AFP n'aborde presque pas les négociations secrètes et les actes de torture, si elle en parle, c'est sous l'angle des procédures judiciaires. Force est de constater que l'AFP ne couvre pas tout, c'est ce qu'explique Gilles Martinet, devenu directeur de *France-Observateur*. « Dans la dernière phase de la guerre, nous faisons des voyages fréquents en Tunisie, nous voyions ainsi la situation des deux côtés. Nous avons donc beaucoup d'informations que l'AFP ne donnait pas. Mais l'Agence ne pouvait pas faire autrement. Y compris les guerres internes au FLN, je ne crois pas que l'Agence en rendait compte. Les hebdomadaires, eux, pouvaient en rendre compte et *Le Monde* à la rigueur²². »

De plus, les journalistes font très attention à ce qu'ils écrivent explique Michel Leleu : « c'était quand même une guerre, contre les Français, menée par une insurrection étrangère (...), il n'y avait

¹⁹ Gustave Aucouturier, *Retour de Moscou, L'Agence*, septembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

²⁰ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.160.

²¹ Entretien Michel Leleu, AFP TV, archive du département de la documentation multimédia AFP, 11 octobre 2011.

²² Entretien Gilles Martinet, directeur de *France-Observateur*, 2001, in Barbara Vignaux, *L'AFP et la guerre d'Algérie : maîtresse de sa voix ou voix de son maître*, DEA d'histoire sous la direction de Jean-Noël Jeanneney, Institut politique de Paris, p.72.

aucune censure, il y avait une censure intérieure personnelle²³. » Cette autocensure difficile à mesurer est aussi soulignée dans un dossier spécial de *France-Observateur* consacré aux agences du 19 mars 1959 : « Tous les rédacteurs de l'AFP savent que parler de l'Algérie est difficile, voire dangereux, que la Communauté française est un sujet délicat (...) Il n'existe aucune consigne affichée nulle part pour interdire un sujet, mais on doit appeler un Algérien un 'Français musulman'. C'est ainsi, nul ne l'ignore. Alors, à tous les échelons, s'affirme avec vigueur le refus des responsabilités : on rogne un paragraphe, on édulcore une image trop vive, on renvoie 'à l'attention du rédacteur en chef' un texte gênant qui, mystérieusement, s'évanouit²⁴. » En effet, des termes sont proscrits et d'autres, s'ils sont utilisés dans les dépêches comme « le Gouvernement provisoire de la République algérienne » (GPRA) à la place « d'organisation extérieure de rébellion » doivent être mis entre guillemets quand ils sont acceptés²⁵.

Ferhat Abbas est à Bagdad
 Bagdad, 21. — (A.F.P.) M. Ferhat Abbas, chef du « gouvernement provisoire algérien » et les personnes qui l'accompagnent, sont arrivés mardi soir à Bagdad, annonce la radio irakienne.

Exemple de dépêches reprises par le Journal de Genève, 22 avril 1957 avec le GPRA « entre guillemets ».

²³ Entretien Michel Leleu, AFP TV, archive du département de la documentation multimédia AFP, 11 octobre 2011.

²⁴ *France-Observateur* du 19 Mars 1959, in Olivier Boyd-Barrett, Michaël Palmer, *Le trafic des nouvelles*, *op.cit.*, p.153.

²⁵ Exemple de dépêches reprises par le *Journal de Genève* du 22 avril 1957 et du 29-30 août 1959, GPRA entre guillemets. Le gouvernement préfère l'utilisation de « l'organisation extérieure de la rébellion » que GPRA même « entre guillemets », archives AFP.



RÉPONSE DU F.L.N.

Tunis, 28. — (A.F.P.) Au cours d'une conférence de presse, M. Mohamed Yazid, ministre de l'information du « gouvernement provisoire de la République algérienne », affirme que la révolution algérienne est « forte » et que par suite de « l'entêtement français », « il n'y a pas encore de perspective de paix en Algérie ». Il est dit dans la déclaration : « Nous demeu-

Exemple de dépêches reprises par le Journal de Genève, 29-30 août 1959, avec le GPRA « entre guillemets ».

L'autocensure peut d'après Michel Leleu être personnelle ou être infligée par la rédaction en chef du siège où transitent toutes les dépêches pour vérification de l'information avant transmission. Pour la photo qui est depuis le 1^{er} février 1948 regroupée avec les papiers magazines *features* dans une filiale, l'Intercontinentale, jusqu'à sa réintégration à l'AFP en janvier 1959, une équipe de photographes est missionnée comprenant, René Jarbaud, Jean-Claude Combrisson, Fernand Parizot, et envoyée en Algérie. Ces photographes sont déterminés à fournir un effort particulier pour la couverture algérienne²⁶. D'après le témoignage de l'assistante de la filiale Intercontinentale, Fernande Marter, la photo ne semble pas souffrir de la censure²⁷ : « aucune pression n'a été ressentie sur la couverture photo » qui a peut-être bénéficié du « peu de cas que l'on faisait des documents photographiques à une époque où la presse magazine commençait seulement à émerger²⁸. » De plus, « la photo qui fait partie d'une filiale a sans doute bénéficié d'une grande autonomie jusqu'en 1959. » Si censure il y a, c'est plutôt une autocensure qui intervient « au niveau des journaux eux-mêmes²⁹. »

Néanmoins, Emile Tennenbaum, le directeur du service photo d'Intercontinentale, jusqu'en 1959, s'interdit de diffuser des photos d'atrocités. Il a par exemple refusé un cliché venu du Maroc « où l'on voyait des têtes d'Européens décapités alignées en travers d'une rue à la manière d'un passage clouté³⁰. » Par ailleurs, les photographes qui couvrent « les événements algériens » ne peuvent pas diffuser des photos de zones de combats qui sont interdites. Même l'armée française qui a fourni de nombreuses photos de scènes de combats pendant la guerre d'Indochine se refuse d'en

²⁶ Entretien Jacques Moalic, in Service photo, archives personnelles d'Eléonore Bakhdatzé, documentaliste Photo, AFP.

²⁷ Entretien Fernande Marter, assistante à l'Intercontinentale qui a connu les débuts du service photo AFP en 1944, archives personnelles d'Eléonore Bakhdatzé, documentaliste Photo, AFP.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

fournir pendant les « événement algériens » puisque le terme « guerre » n'existe pas³¹. Or la photo est un outil de propagande pour l'armée française qui a conscience de son impact sur l'opinion³². Cette censure des photos de combats est confirmée par la pauvreté du fonds photographiques qui s'explique aussi « par le fait que seuls les photographes de l'armée française avaient accès aux théâtres d'opération : il en était de même pour les camps de regroupement. L'armée exerçait un strict contrôle de son image en fournissant elle-même aux organes de presse les photographies qui lui semblaient servir ses objectifs³³. » Le 1^{er} juin 1958, les censeurs évacuent la Place de la Bourse et quand De Gaulle forme son cabinet, l'Agence peut enfin diffuser ses déclarations successives. Dans son rapport annuel au conseil supérieur de 1958-1959, Jean Marin rend hommage au chef de poste, Albert Dupuy remplacé en avril 1961 par Jacques Moalic, qui « s'est employé avec un courage et une constance exemplaires à assurer un service objectif et complet dans des circonstances particulièrement difficiles³⁴. » Pourtant, même si la censure disparaît dans les textes officiels, elle reste pratiquée sous la V^e République.

Pour la presse française, si le nombre de saisies se réduit entre novembre 1958 et novembre 1959 par rapport à 1957, passant de 34 à 18 saisies, elles sont de 66 en 1960, un record comparé aux années précédentes³⁵. Cette amplification des sanctions peut s'expliquer d'une part, par l'évolution de la politique algérienne du gouvernement qui ne souhaite pas voir dans la presse, des informations qui peuvent affaiblir la position de la France³⁶ et d'autre part par le fait que le pouvoir militaire d'Alger veut renforcer son emprise sur la presse. Le colonel Lacheroy, « maître de l'information à Alger », conçoit l'information « comme une des formes de l'action psychologique » avec le souci « de cacher la vérité aux Européens ou simplement de ménager leur moral, c'est-à-dire, en fait, leurs illusions ou leurs préjugés. » Les saisies semblent donc être le moyen d'apaiser les militaires qui sont persuadés que la presse s'évertue à saper le moral des troupes. Lors de son Congrès en mai 1960, la Fédération nationale de la presse française (FNPF) dénonce les saisies. Dans le journal *Le Monde*,

³¹ Entretien Marie Chominot, historienne, spécialiste de la photographie pendant la guerre d'Algérie, in archives personnelles d'Eléonore Bakhdatzé.

³² *Ibid.*

³³ Eléonore Bakhdatzé, *La guerre d'Algérie*, Paris, Hoëbeke, 2007, p.120.

³⁴ *Rapport annuel au conseil supérieur de l'AFP*, 1958-1959, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁵ Sur les saisies, voir, Christophe Barthélémy, « Les saisies des journaux en 1958 », in Laurent Gervereau, Jean-Pierre Rioux, Benjamin Stora (sous la direction de), *La France en guerre d'Algérie* ; Paris MHC-BDIC, pp.122-126. Martin Harrison, "Government and Press" in *France during the Algerian War* in *France during the Algerian War*, *The American Political Review*, vol. LVIII, 2 juin 1964, p. 273-295.

³⁶ *Ibid.*, AN 449 AP 30, Lettres et notes de Michel Debré à Michel Terrenoire.



Pierre Vianson-Ponté stigmatise « la dégradation des libertés publiques qui se poursuit insensiblement et menace la liberté de la presse³⁷ ». Si les patrons de presse s'insurgent contre les saisies, c'est que celles-ci interviennent après l'impression du journal et ont donc à la fois des répercussions politiques et financières, car le principal syndicat des journalistes, le SNJ n'en fait mention ni dans sa revue *Le Journaliste* ni dans ses congrès³⁸.

Les notes du Premier ministre Michel Debré à son ministre de l'Information confirment que la politique gouvernementale n'est pas juste cantonnée à l'encadrement de la presse et aux saisies, elle s'exerce sur la radio-télévision, monopole de l'Etat, sur les radios dites périphériques, Radio-Luxembourg, Europe n°1, qui dépendent du pouvoir pour assurer leur diffusion en France, et sur l'AFP, à la source de l'information de la presse, qui dépend financièrement des abonnements de l'Etat³⁹. Michel Debré veut, en effet, que ses directives soient suivies : « nous devons être totalement obéis⁴⁰ », et que la radio et la télévision soient dévolues à véhiculer ses informations sur l'Algérie : « je vous ai adressé, hier, une directive, en vous demandant de l'utiliser pour orienter les informations de la Radio lorsqu'il est question des intentions françaises au regard de l'Algérie et, d'une manière générale, de l'ensemble de notre politique algérienne. Les indications que je vous ai données valent pour la presse – étant bien entendu que les difficultés sont là tout à fait différentes. Si je vous adresse cette précision, c'est que je suis préoccupé par le ton général de la presse. Trop de journaux, consciemment ou inconsciemment, représentent la rébellion comme étant le seul mouvement représentatif des populations musulmanes d'Algérie et comme susceptible, seule, d'exercer, éventuellement, le pouvoir en Algérie. C'est pourquoi il convient de rappeler ce qui a toujours été dit par le Général de Gaulle : la préparation de l'autodétermination ne peut se faire qu'avec l'ensemble des familles politiques de l'Algérie⁴¹. »

A priori, pour le Premier ministre, la presse reste encore difficile à « dompter » malgré les saisies, en revanche le contrôle de la radio-télévision est acquis par l'Etat, rien que par son statut d'entreprise publique. L'AFP, quant à elle, avec son texte de janvier 1957 qui lui confère une indépendance éditoriale et dont les représentants de l'Etat dans son conseil d'administration sont minoritaires doit pour Michel Debré être réformée ou au moins être touchée dans ses finances pour que le gouvernement puisse avoir la main sur le contenu de ses dépêches. « Je continue à recevoir des plaintes incessantes au sujet de l'AFP et je ne comprends pas pourquoi vous ne m'avez pas saisi d'un projet de réforme de cette institution. Je vous prie d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'un

³⁷ « Michel Debré et la presse écrite » in *Michel Debré et l'Algérie*, acte de colloque organisé par l'Association des amis de Michel Debré (Assemblée nationale, avril 2006), Editions Champs Elysées, 2007, pp.174-184.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

Conseil des ministres, par exemple au premier ou au second du mois de janvier. Ceci est un impératif, car nous donnons, en ce domaine, le sentiment d'une impuissance que je ne peux pas tolérer⁴².» Même si la censure a été abolie, l'ingérence de l'Etat sur la presse, la radio-télévision et les dépêches est réelle, elle est simplement plus difficile à caractériser car les règles ne sont pas définies. Pour l'avenir de l'Agence, le Premier ministre a déjà donné sa feuille de route à son ministre de l'Information en envisageant une modification de son statut.

L'ingérence évidente du gouvernement : le Premier ministre veut modifier le statut de l'AFP

Le chef du gouvernement veut réformer le statut pour nommer le président de l'AFP par décret afin d'asseoir son autorité et contrôler l'information. Le mandat de Jean Marin se termine le 15 avril 1960 et le conseil d'administration de l'Agence a prévu de se réunir le 9 avril pour procéder à l'élection du PDG qui doit avoir lieu avant l'expiration de son mandat. A la veille du vote, le 8 avril, Michel Debré reçoit Jean Marin et les représentants de la presse qui siègent au conseil d'administration pour demander un report de trois semaines de l'élection car il souhaite, il ne s'en cache pas, une modification du statut de janvier 1957 pour que le gouvernement puisse nommer le PDG de l'Agence sur une liste de trois noms proposée au conseil d'administration où les représentants de l'Etat passeraient de trois à six représentants afin d'établir une égalité des voix entre l'Etat et la presse⁴³.

Claude Bellanger qui a fait partie de la délégation reçue par le Premier ministre confirme que les représentants de la presse se sont opposés aux projets de modifications du statut qui sont « extrêmement grave pour la situation de l'Agence à l'étranger⁴⁴. » Comme l'explique Hubert Beuve-Méry, directeur du journal *Le Monde*, c'est « la nervosité sur la guerre d'Algérie » qui conditionne la décision du Premier ministre⁴⁵ qui n'a pas supporté une dépêche de l'AFP où était utilisée « délégation gouvernementale algérienne » alors que l'expression tolérée par le Premier ministre est « l'organisation extérieure de la rébellion ». A la demande de Michel Debré, son chef de cabinet ordonne la suppression complète de la dépêche, ce que ne fait pas l'AFP, hormis de rectifier

⁴² « Michel Debré et la presse écrite » in *Michel Debré et l'Algérie*, acte de colloque organisé par l'Association des amis de Michel Debré (Assemblée nationale, avril 2006), Editions Champs Elysées, 2007, pp.174-184.

⁴³ Procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Huteau et Ullmann, *AFP Une histoire de l'Agence France-Presse*, *op.cit.*, pp. 172-173.



« délégation gouvernementale algérienne » par « l'organisation extérieure de la rébellion⁴⁶. »

Toutefois le conseil d'administration a bien lieu le 9 avril, présidé par le doyen d'âge Jacques Lemoine et veut procéder à l'élection du PDG malgré la demande du Premier ministre⁴⁷. Jacques Lemoine rappelle lors de la séance, que trois ans se sont écoulés depuis la mise en application du statut avec l'élection du PDG et qu'en vertu de l'article 16 du décret du 9 mars 1957, le Conseil est appelé à désigner dans sa séance de ce jour un PDG. Jacques Brunschwig-Bordier, représentant du gouvernement, confirme les toutes récentes conversations qui ont eu lieu entre le gouvernement et les représentants de la presse au sujet de l'Agence et demande au nom du gouvernement, un report de l'élection du président, invoquant l'attente d'un accord entre le gouvernement et la presse⁴⁸. Claude Bellanger insiste pour dire que le seul souhait du gouvernement est la modification du statut de janvier 1957, ce que ne conteste pas Brunschwig-Bordier qui rappelle que sa mission est de demander que « le report soit suffisant pour permettre la poursuite des conversations et qu'un délai de trois semaines a été indiqué comme devant être proposé⁴⁹ ». Pierre Houriez, directeur de *Nord Matin* ne veut pas que l'élection du président de l'AFP dépasse la date du 14 avril avant minuit : « Au-delà, c'est violer les dispositions du statut, ce qui serait grave sur le plan national et sur le plan international⁵⁰. » Henri Massot, directeur de *Paris Presse*, représentant de la presse parisienne, s'associe aux paroles de Pierre Houriez et a le sentiment que, pour le pays, pour son rayonnement et pour cette volonté de grandeur de la France, il est d'un intérêt essentiel que l'AFP porte-voix de l'information française à l'étranger garde le caractère qui lui a donné sa « crédibilité ». Enfin les deux représentants du personnel de l'Agence déclarent « que ce qui est connu des projets du gouvernement en ce qui concerne le statut de l'AFP, a soulevé une vive émotion au sein du personnel⁵¹. » Pour calmer le débat, le représentant du gouvernement propose un ajournement de la réunion au 14 avril en fin d'après-midi pour nommer le PDG de l'AFP, ce que refuse Claude Bellanger puisqu'il n'est pas question pour lui de modifier le statut et qu'un délai supplémentaire risque de voir le gouvernement légiférer par décret d'ici le 14 avril⁵².

La séance est suspendue à 13H15 pour reprendre à 17H15, permettant au représentant du gouvernement de revenir avec de nouvelles propositions du Premier ministre. A l'ouverture de la séance, le représentant du gouvernement confirme que les pouvoirs publics ne souhaitent pas apporter de modifications aux règles fondamentales du statut, notamment, à la composition du Conseil sauf

⁴⁶ *Ibid.*, p.174.

⁴⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

accord avec celui-ci et pour tous les articles qui protègent l'Agence contre l'arbitraire de l'Etat, mais il demande qu'une conversation s'engage entre le ministre de l'Information et le Conseil, préalablement à la désignation du PDG et pouvant éventuellement porter sur le choix de celui-ci. Qu'un examen commun doit être mis en place et terminé dans les deux mois, du règlement intérieur et des modalités internes de l'organisation de l'Agence. Les représentants de la presse sont sensibles à l'effort du gouvernement et à l'intervention personnelle de Brunshwig-Bordier et qu'il y a indéniablement une amélioration des positions, néanmoins la séance est de nouveau levée et reprise à 17H55.

A la reprise, Claude Bellanger confirme que les représentants « des services publics » ne souhaitent pas de modification aux règles fondamentales du statut sauf accord du Conseil. Les représentants du pouvoir public demandent d'engager une discussion préalable à la désignation et à la nomination du PDG entre le ministre de l'Information et le conseil d'administration pouvant éventuellement porter sur le choix de celui-ci. Les représentants de la presse jugent que le PDG en poste a exercé ses pouvoirs pendant trois ans, à leur entière satisfaction, et qu'aucune conversation sur ce point ne peut être utile. De l'avis des représentants de la presse, les seules discussions entre le gouvernement, le conseil d'administration et Jean Marin ne peuvent concerner que les objections légitimes faites à l'encontre de telle ou telle attitude, ou à tel ou tel service de l'Agence. « Ce sont les seules conversations possibles ». Ils refusent toute discussion préalable à l'élection du PDG et estiment que l'élection doit avoir lieu le jour même afin d'appliquer les textes du statut de janvier 1957.

Néanmoins, Brunshwig-Bordier indique « qu'il croit pouvoir dire que la position du gouvernement est due à certaines critiques, à certains reproches qu'on peut porter contre certaines personnalités appartenant à l'Agence et dont il désire discuter tant avec le Conseil qu'avec Jean Marin ». La presse refuse l'argument du représentant du gouvernement : « du fait de la position inopinée du gouvernement, le Conseil est aujourd'hui enfermé dans un dilemme qui fait de Jean Marin le candidat 'inévitable'⁵³. » A la demande de la presse, le Conseil décide de voter une fois et de publier un communiqué fixant la date des 2^e et 3^e tours. Après une nouvelle demande de suspension de séance à 18H45 à la demande de Brunshwig-Bordier, la séance reprend à 19H55 avec le vote. Jean Marin obtient 10 voix, il y a 5 bulletins blancs. Les trois représentants des services publics usagers et les deux représentants de la RTF se sont abstenus.

Le communiqué qui passe sur le fil de l'Agence après le conseil d'administration explique que

⁵³ *Ibid.*



« le conseil d'administration de l'AFP, réunit le 9 avril 1960 en application à l'article 10 de la loi du 10 janvier 1957 portant statut de l'AFP, réaffirme à l'unanimité son attachement au statut, garant de l'indépendance de l'Agence nationale et qui a permis, dans ses trois premières années d'application, d'accroître le rayonnement de l'Agence dans le monde. Déclare qu'ayant procédé pour l'élection du PDG à un premier tour de scrutin au cours duquel Jean Marin a recueilli 10 voix sur 15, le nombre des voix requises étant de 12, il a, d'un commun accord, décidé de procéder aux tours suivants tels qu'ils sont prévus par le règlement d'Administration Publique du 9 mars 1957, lors d'une séance spécialement convoquée le jeudi 14 avril 1960 à 17h00⁵⁴. »

Le jour de la séance du conseil, *Le Monde*, journal du soir, a déjà fait état de l'ingérence gouvernementale pendant le conseil d'administration de l'AFP qui devait procéder à l'élection du PDG. Par la suite, les principaux titres parisiens et provinciaux renchérissent et dénoncent à leur tour le projet de Michel Debré, au nom de la liberté de la presse et défendent le statut de 1957. Ils sont relayés par certains journaux étrangers à l'exemple du *Times* et du *New York Times*. Dans sa note du 14 avril destinée au représentant du gouvernement au conseil d'administration de l'AFP, Michel Debré valide le renouvellement du mandat de Jean Marin, ce que confirme Jacques Brunshwig-Bordier à la séance 14 avril, mais à deux conditions : « que désormais un administrateur d'Etat qui aura le temps, la rémunération et les possibilités matérielles d'information qui lui permettront d'être associé au travail de la direction de l'AFP ; qu'un examen sera fait, d'accord entre le Ministère de l'Information et le Conseil d'administration de l'Agence, pour l'étude d'un certain nombre de problèmes soit d'organisation, soit de personnes, qui exigeraient une solution⁵⁵. » Les demandes du Premier ministre sont refusées en bloc par les représentants de la presse et la séance du Conseil est levée.

Elle reprend plus tard avec le soutien de De Gaulle. Le chef de l'Etat demande, en effet, à son Premier ministre de « laisser tomber »⁵⁶. C'est un camouflet pour Debré qui dans sa note du 15 avril 1960 à l'attention de son ministre de l'Information avoue sa défaite : « il ne faut pas rester sur un échec, d'autant plus que la nocivité de l'Agence va continuer à se manifester⁵⁷. » La nouvelle séance entérine l'élection de Jean Marin à l'unanimité des voix. Il a fallu quatre séances et de multiples démarches entre le gouvernement et la presse et surtout le soutien du chef de l'Etat pour que le statut de l'Agence ne soit pas modifié⁵⁸. La presse nationale et étrangère se fait l'écho de la réélection de Jean Marin qui sort renforcé de cette épreuve, même si Hubert Beuve-Méry dans les colonnes du

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ « Michel Debré et la presse écrite » in *Michel Debré et l'Algérie*, acte de colloque organisé par l'Association des amis de Michel Debré (Assemblée nationale, avril 2006), Editions Champs Elysées, 2007, pp.174-184.

⁵⁶ Jean Huteau, Bernard Ullmann, *op. cit.*, P.193.

⁵⁷ AN, 449 AP 30, lettres et notes de Michel Debré à Terrenoire.

⁵⁸ Procès-verbal du Conseil d'administration du 14 avril 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

Monde semble pourtant inquiet : « la liberté d'expression, et bien d'autres avec elle, ne survivent pas finalement à la prolongation indéfinie de la guerre d'Algérie⁵⁹».

Effectivement, même si Michel Debré n'a pas abouti à son objectif de réformer le statut de l'AFP, il ne lâche pas et demande à son ministre de l'Information : « de procéder à la nomination d'un et si possible de deux nouveaux administrateurs d'Etat. Je retiens toujours le nom de M. Oudard. De réunir, vous-même ou votre directeur de Cabinet, régulièrement, par exemple une fois par semaine, les administrateurs d'Etat pour leur imposer d'être au courant du fonctionnement de l'Agence, qu'ils vous rendent compte, et que vous leur donniez des instructions. D'étudier, de manière ou de l'autre, les problèmes de réorganisation et de réformes. (...) De voir le problème de la convention et les conditions que nous devons mettre pour la signature d'une nouvelle convention. Il en est une, et qui me paraît impérative : la nomination d'un Secrétaire Général chargé des questions de personnel. Je vous signale que les questions à mettre à l'étude par le CA (en lui fixant un délai) il faut mettre la question du statut du personnel et des rapports entre le personnel et la direction⁶⁰. » Le ministre de l'Information doit donc trouver les failles de l'Agence que ce soit via le contrôle systématique des fils ou via la présence d'un administrateur du gouvernement à l'Agence, qui en fait, ne s'est pas matérialisée. Cette présence est évoquée par Jean Marin lors du Conseil du 27 septembre 1960 mais comme le confirme Jacques Brunschwig-Bordier directeur du cabinet du ministre de l'Information « il n'y aura pas un administrateur de plus, mais seulement substitution d'un administrateur à un autre⁶¹. » Lors de ce Conseil, la question de l'administrateur est vite abandonnée pour passer aux points prioritaires, la convention avec l'Etat qui est approuvée par le ministère de l'Information, c'est ce qu'indique Jean Marin en ajoutant que « la satisfaction que nous donne le gouvernement est complète ».

L'indépendance de l'AFP sort renforcée de cette crise, confirmée en décembre 1960 à deux reprises. Quand Jean Mauriac, correspondant de l'AFP en Algérie et qui suit le président de la République, reprend dans une dépêche les termes utilisés par le général de Gaulle lors d'une manifestation des partisans de l'Algérie française « tous des braillards ! », le ministre de l'Information, Louis Terrenoire demande l'expulsion de Jean Mauriac d'Algérie, qui est refusée par Jean Marin : « nous faisons pleinement confiance à notre correspondant. Prenez vos responsabilités.

⁵⁹ Journal *Le Monde* du 14 avril 1960, archives AFP.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.



Il prend les siennes⁶². » Cette décision de non-recevoir du PDG débouche sur l'annulation par le ministre de l'ordre d'expulsion de Jean Mauriac. Lors du conseil d'administration du 13 décembre 1960, Jean Marin informe les administrateurs de la censure imposée par le gouvernement sur les informations en provenance de l'Algérie, reconnaissant que l'Agence : « a été bâillonnée, ligotée dans des conditions telles qu'elle n'avait aucun moyen de se tirer d'affaire. Dans le même temps, tous les journaux français ou étrangers, Associated Press et Reuter, qui n'ont pas de bureau particulier à Alger, diffusaient leur service sur la France et dans le Monde entier ; l'immense majorité des organes d'information français chargés de faire connaître à la majorité des futurs votants un référendum sur ce qui se passait en Algérie, ont été privés de toute information claire et détaillée. (...) un certain nombre de journaux français n'ayant pas d'envoyés spéciaux en Algérie, ont eu le droit et le devoir de diffuser, à l'usage des électeurs français, les nouvelles d'Algérie préparées par Reuter ou AP alors que le droit de les approvisionner en informations était totalement et matériellement contesté à l'AFP⁶³. » Cette prise de parole de Jean Marin au Conseil, même si elle atteste la pratique de la censure, témoigne de son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

La couverture de l'AFP des « événements » d'Algérie a gagné en légitimité auprès de la presse étrangère, c'est ce que confirme Jean Marin : « notre clientèle étrangère, souvent réticente dans le passé lorsqu'il s'agissait d'utiliser pour tout ce qui touchait à l'Algérie et la France les dépêches ou commentaires de l'Agence, paraît avoir maintenant reconnu le caractère objectif et complet de ces nouvelles et leur fait un sort plus qu'honorable⁶⁴. » La BBC, cliente de l'Agence, souligne « la valeur de ce service, qu'elle considère 'particulièrement sûr'⁶⁵. » Le PDG a aussi salué à plusieurs reprises le travail du bureau d'Alger qui a multiplié les scoops : coup d'Etat, ouverture des négociations entre le gouvernement français et le GPRA, putsch, etc. et qui a étoffé ses papiers tout au long de la guerre grâce à une équipe de correspondants qui a multiplié les allers et retours en Tunisie et en Algérie : Michel Leleu, Danielle Eyquem, Claude Wauthier, Jean Mauriac, Raymond Hubert, etc. Le PDG n'a pas non plus hésité à défendre leurs papiers quand ils étaient attaqués par le gouvernement à l'instar de celui de Jean Mauriac qui a conscience que : « dans mon métier, le plus difficile était non pas de trouver des informations, mais de pouvoir les publier, en raison des conséquences politiques qu'elles risquaient d'avoir pour le gouvernement et, surtout parce que je risquais de compromettre mes sources et me brouiller avec elles⁶⁶. »

Le statut de l'AFP a convaincu la presse qui a livré un combat acharné contre un Premier ministre qui voulait avoir la main sur la gouvernance de l'Agence. En janvier 1961, Michel Debré

⁶² In Huteau Ullmann, P.174.

⁶³ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶⁴ Rapport de Jean Marin au conseil supérieur de l'AFP, mars 1962, archives AFP.

⁶⁵ Eléonore Bakhdatzè, *La guerre d'Algérie*, Paris, Hoëbeke, 2007, p.120.

⁶⁶ Jean Mauriac, *Le Général et le journaliste*, Paris, Fayard, 2008, pp.195-196.

écrivait encore à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères « Je ne dis pas que l'AFP soit un organe antigouvernemental. Je dis que l'AFP est un organe dont les dirigeants choisissent délibérément le scandale contre la vertu, l'anarchie contre l'Etat, l'adversaire de la France contre la France. Tous les défauts de la presse, et Dieu sait s'ils sont nombreux, y sont en quelque sorte concentrés. Puisque la règle de la démocratie oblige le pouvoir à convaincre plutôt qu'à imposer, je souhaite progressivement améliorer cet organisme, mais il est éclatant qu'au départ, il y a vraiment beaucoup à faire – c'est le moins que je puisse dire ⁶⁷! » Il a aussi emporté l'adhésion du personnel de l'Agence dont les représentants du personnel n'ont pas hésité à prendre plusieurs fois la parole pour défendre le texte de 1957 face à l'ingérence gouvernementale⁶⁸.

Les nombreux clichés des photographes de l'AFP missionnés pendant le conflit apportent un regard complémentaire sur les « événements » d'Algérie : « des interrogations sur le conflit, entre guerre anticoloniale et guerre civile, des photos à chaque étape du conflit : 'd'ouvriers algériens réparant des lignes téléphoniques détruites en 1954, des paysans algériens attendant l'interrogatoire en 1956 ; des jeunes instituteurs, appelés du contingent, faisant la classe dans la campagne en 1956 ; (...) cruelle image de cette fille perdue au milieu de bagages de ses parents des Harkis, en septembre 1962...' (...). Ce franchissement de miroir donne un visage aux 'ennemis' dans cette guerre sans front... Et l'on mesure alors toute la puissance des images qui peuvent donner un sens aux mots⁶⁹. »

L'AFP peine à se diversifier pour faire face à la fragilité de ses finances

Jean Marin peine à diversifier et à développer l'AFP en raison de l'impasse financière mise en place par un conseil d'administration dont les sièges sont détenus pas les clients de l'Agence.

Une entreprise commerciale fragile financièrement

L'AFP est avant tout considérée comme une entreprise commerciale dont les ressources

⁶⁷ « Michel Debré et la presse écrite » in *Michel Debré et l'Algérie*, acte de colloque organisé par l'Association des amis de Michel Debré (Assemblée nationale, avril 2006), Editions Champs Elysées, 2007, pp.174-184.

⁶⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶⁹ Benjamin Stora, *Des photos sur des mots*, in Eléonore Bakhdatzé, *La guerre d'Algérie*, Paris, Hoëbeke, 2007, pp.6-7.



financières proviennent de la vente de ses services mais dont l'Etat reste le principal abonné¹. Le montant des abonnements payés par les clients est différent, si celui-ci est français ou étranger, si c'est un journal, un organisme public, ou une entreprise. Pour la France, les abonnements sont établis par le conseil d'administration pour les clients français, journaux, radio et télévision, services publics usagers, clients privés. Un journal français paie un abonnement en fonction du tirage et les conventions avec l'Etat règlent le montant des abonnements publics, radio et télévision². La convention détermine aussi le nombre et le montant des abonnements des services publics usagers. A la signature de la première convention entre l'Etat et l'Agence, en septembre 1958, l'AFP est engagée sur trois ans dans plusieurs domaines : maintenir et développer dans la limite de ses ressources un réseau d'établissements en France et à l'étranger en favorisant la diffusion de l'information française dans le monde dans le respect des obligations fondamentales du statut de 1957. Entretenir et renouveler le matériel mis à sa disposition et s'adapter si nécessaire aux évolutions techniques. Fournir ses services d'information aux organismes et administrations qui en feraient la demande³. En contrepartie, les services « publics usagers » versent à l'Agence le montant de 383 abonnements sur la base d'un tarif appliqué aux abonnements souscrits par les entreprises de presse françaises exploitant un journal quotidien ayant un tirage de 180 000 exemplaires⁴.

L'avenant signé le 31 décembre 1966 ramène la période de la convention à un an avec un renouvellement par tacite reconduction mais la convention peut être dénoncée par l'une des parties avec l'obligation de le faire trois mois avant la fin de l'échéance⁵. Le 29 mai 1968, un deuxième avenant est signé réduisant les abonnements des services publics à 357 au lieu de 383 toujours basés sur un tirage de 180 000 exemplaires⁶. Le tableau ci-dessous montre les tarifs des abonnements appliqués aux quotidiens français depuis le 1^{er} janvier 1973 pour le service général d'informations nationales internationales, non comprises la redevance technique et la fourniture papier pour télescripteur⁷. A partir de 600 001 exemplaires et par tranche de 25 000 exemplaires ou fraction de 25 000, l'Agence pratique un supplément de 329 francs. Tous les abonnements sont payables par mois d'avance selon le tirage moyen journalier des mois précédents⁸.

¹ Notes et études documentaires n°4336-4337, *L'agence France-Presse (AFP)*, La documentation française, 23 novembre 1976, p.45.

² Procès-verbaux des conseils d'administration, 1957-1975, archives de la direction juridique de l'AFP.

³ JORF du 11 janvier 1957.

⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 18 juin 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵ *Ibid.*

⁶ Procès-verbaux des conseils d'administration 1957-1975, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁷ *Presse actualité*, numéro 84, l'Agence France-Presse, juin-juillet-août 1973, p.14.

⁸ *Ibid.*

Les tarifs d'abonnements⁹

Tirage	Tarif en francs
6 000	1 528
6 001 à 8 000	2 080
8 001 à 10 000	2 640
10 001 à 15 000	3 256
15 001 à 20 000	3 678
20 001 à 25 000	4 159
25 001 à 30 000	4 986
30 001 à 35 000	5 813
35 001 à 40 000	6 659
40 001 à 45 000	7 492
45 001 à 50 000	8 315
50 001 à 55 000	8 871
55 001 à 60 000	9 437
60 001 à 65 000	9 973
65 001 à 70 000	10 537
70 001 à 75 000	11 095
75 001 à 80 000	11 650
80 001 à 85 000	12 208
85 001 à 90 000	12 746
90 001 à 95 000	13 303
95 001 à 100 000	13 860
100 001 à 110 000	14 422
110 001 à 120 000	14 973
120 001 à 130 000	15 529
130 001 à 140 000	16 081
140 001 à 150 000	16 641
150 001 à 160 000	17 469
160 001 à 170 000	18 295

⁹ *Ibid.*



170 001 à 180 000	19 140
180 001 à 190 000	19 963
190 001 à 200 000	20 795
200 001 à 225 000	22 708
225 001 à 250 000	24 628
250 001 à 275 000	26 544
275 001 à 300 000	28 766
300 001 à 325 000	29 911
325 001 à 350 000	31 044
350 001 à 375 000	32 185
375 001 à 400 000	33 320
400 001 à 425 000	34 464
425 001 à 450 000	35 588
450 001 à 475 000	36 215
475 001 à 500 000	36 825
500 001 à 525 000	37 442
525 001 à 550 000	38 057
550 001 à 575 000	38 663
575 001 à 600 000	39 284

Les finances de l'AFP, bilan pour l'année 1971¹⁰

Recettes	
Abonnement payés par l'Etat	67 760 000 francs (58%)
Presse métropolitaine	17 080 000 francs (14 %)
ORTF	6 100 000 francs (5%)
Abonnés étrangers	20 470 000 francs (17%)
Autres abonnés métropolitains	2 806 000 francs (2,3%)
Total	122 000 000 francs
Dépenses	
Personnel	77 025 000 francs (65%)
Frais de transmission	18 960 000 francs (16%)
Total	118 500 000 francs

Le tableau des finances de l'AFP, ci-dessus, indique les dépenses directes de fonctionnement. Les dépenses dévolues à la construction du nouveau siège, les fournitures etc. n'y sont pas représentées¹¹. Même si, le chiffre global des recettes enregistre pour l'année 1971 une augmentation de 11 millions de francs par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de 10%, pourcentage constant depuis plusieurs années avec une progression des recettes de 1957 à 1968 de 170% (166% en France, 181% à l'étranger)¹², les chiffres révèlent surtout que les recettes de l'entreprise proviennent à plus de 60% des abonnements de l'Etat et de l'ORTF¹³ et qu'elles viennent à plus de 80% du marché français contre moins de 20% de ses abonnés étrangers¹⁴.

De plus, les résultats démontrent aussi que la production de l'AFP est composée en majorité d'informations générales nationales et internationales et qu'il n'y a pas de diversification des services proposés aux clients. Enfin, ces chiffres attestent de la fragilité financière de l'AFP qui a pour principal client l'Etat et que son client historique la presse française n'apporte que 14% des recettes de l'entreprise. Par ailleurs, l'Agence qui ne peut pas constituer l'indispensable fonds de réserve pour

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Presse actualité*, numéro 84, *L'Agence France-Presse*, juin-juillet-août 1973, p.12.

¹⁴ *Presse actualité*, numéro 92, *L'agence Reuter*, mai 1974, p.33.



faire face aux dépenses exceptionnelles a obligé Jean Marin à pratiquer des tarifs d'abonnement au-dessus de l'inflation de 3 % à 4% pour faire bénéficier à l'entreprise de recettes « fictives » et ainsi remédier au problème de trésorerie¹⁵.

L'Agence veut diversifier sa production

Au début des années 1970, l'Agence veut cibler les entreprises et les banques à l'instar de sa concurrente Reuter qui avec ses services économiques « Reuters Economic Services (RES) » a des revenus en 1972 qui proviennent à + de 79% de ses ventes à l'étranger, principalement de l'Europe continentale (38%) et de l'Amérique du Nord (17%). Outre les agences nationales, les journaux spécialisés, Reuter vend ses services économiques à plus de 6 000 clients privés, banquiers, agents de change, commerçants, industriels dans 60 pays¹⁶. L'AFP se lance en 1968 en créant un service économique par télescripteur (SET)¹⁷. L'AFP veut se différencier de la concurrence qui produit surtout des informations financières à une clientèle spécialisée en ajoutant à sa production économique des nouvelles politiques, sociales, scientifiques nationales et internationales de nature à influencer l'activité économique et afin d'élargir l'éventail des utilisateurs. Une formule qui peut convenir aussi bien à la presse qu'aux grandes entreprises, banques, administrations, ministères, chambres de commerce, etc.¹⁸. Le nouveau service comprend une quarantaine de personnes, 20 journalistes, 15 employés de rédaction (les coteurs) et se compose de deux sections : une financière qui se consacre au service mondial des cours et une autre chargée de la diffusion de plusieurs bulletins économiques. Le SET est à la fois producteur et desk, c'est-à-dire qu'il est composé à la fois de journalistes qui vont chercher l'information et à la fois de journalistes chargés de la mettre en forme et de la relire¹⁹.

Les activités du nouveau service couvrent différents ministères, Agriculture et Développement rural, Commerce Artisanat, Economie et Finances etc. Et les activités traitées concernent le commerce intérieur et extérieur, les finances nationales et internationales, les conjonctures, les matières premières, etc. Le service assure aussi l'animation de l'ensemble du réseau de province et étranger pour les informations économiques et financières et contrôle l'information internationale. Le SET est aussi un service mondial des cours, qu'ils s'agissent des cours financiers ou des cours internationaux et compte des coteurs à l'étranger et en province chargés de recueillir les cours sur place et de les

¹⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 20 mars 1958, archives de la direction juridique de l'AFP. Henri Pigeat, PDG de l'AFP de 1979-1986, entretien du 16 novembre 2016.

¹⁶ *Ibid.*, p.36.

¹⁷ Journal interne, *La vie de la maison*, juin 1972, p.1, archives du service formation de l'AFP.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

transmettre à Paris. Ce nouveau service qui n'est produit qu'en français comparé au service économique de Reuter reste embryonnaire, il ne compte en 1972 que 80 clients abonnés : organismes publics et privés, banques, industries, publications en France, en Belgique et en Suisse et son service mondial des cours est de 297 clients, (248 en France et 49 à l'étranger)²⁰.

L'AFP cherche aussi à développer la vente de ses papiers magazines *features*. Cette production d'articles et de rubriques est destinée aux pages magazines et spécialisées des quotidiens et hebdomadaires, français et étrangers. La direction de l'Agence estime que « le service *features* a trouvé, depuis 1946, sa place sur le marché, face à une concurrence très vive des autres agences internationales²¹. » Le service *features* est intégré à la filiale de l'Agence l'Intercontinentale en 1948 pour être réintégré aux services de l'AFP en 1959²² et assure trois activités : un « courrier », des « articles spéciaux » et des « chroniques radio » (en français et en espagnol). Le service « courrier » est diffusé en trois langues (français, anglais, espagnol) et comporte diverses rubriques, parmi lesquelles : « Les actualités », « Les portraits », « Sciences et Techniques », « Arts et lettres », « Spectacles », « Sports », « Variétés », « une vie féminine », « horoscopes » et « jeux de l'esprit ». Le volume de chaque article est de 800 à 1 000 mots et les auteurs des papiers touchent 35% du prix de la vente²³.

Le service est expédié à 61 bureaux de l'Agence, en France et à l'étranger, chargés de prospecter et de distribuer ce service aux journaux locaux. Plus de 68 journaux ou agences nationales, abonnés en partie ou en totalité, reçoivent les *features*. En 1971, 40 journaux en France et 170 à l'étranger publient régulièrement des *features* « courrier » de l'AFP²⁴. Le « spécial » est fourni à la demande du journal et traite de différents sujets. Il s'agit le plus souvent du développement d'une actualité ou d'une enquête à mener dans plusieurs pays, sur un sujet politique, social, économique, etc.²⁵. Dans ce cas, le service *features* est chargé de recevoir les demandes, d'en passer commande aux postes intéressés, d'en surveiller l'exécution et de fournir au client le matériel souhaité en français, en anglais, en espagnol ou en allemand suivant la destination²⁶. Jean Mauriac entré à l'AFP en 1944 au service

²⁰ *Ibid.*

²¹ Journal interne de l'AFP, *La vie de la maison*, juillet 1972, p.2, archives du service formation de l'AFP.

²² Amicale des anciens de l'AFP, *De la naissance du service photo 1944... au service photo international 1981*, archives du département de la documentation multimédia AFP.

²³ Journal interne, *La vie de la maison*, janvier 1972, p.3, archives du service formation de l'AFP.

²⁴ *Presse actualité*, la revue de l'information écrite, parlée, télévisée, numéro 84, juin-juillet-août 1973, p.12-13.

²⁵ Journal interne, *La vie de la maison*, janvier 1972, p.3, archives du service formation de l'AFP.

²⁶ *Ibid.*



politique est accrédité à l'Élysée où il est envoyé couvrir l'installation du Gouvernement provisoire à la Libération suit le général de Gaulle jusqu'à sa démission en 1969²⁷. Durant la traversée du désert de de Gaulle, Mauriac produit chaque semaine un papier magazine sur les activités du général quand il venait à Paris, rue Solferino²⁸. » Le service *features* fournit aussi une « chronique radio » aux chaînes de radio et télévision françaises mais aussi en espagnol pour le marché latino-américain où l'AFP a deux abonnés, un mexicain, « Telesistemeta Mexicano » et un cubain, « L'institut de radiodiffusion »²⁹. Plus de 1 000 chroniques sont fournies chaque année et à partir d'octobre 1972, le service *features* diffuse aussi un bulletin quotidien sous le titre « Auto-industries³⁰. » Même si les papiers magazines sont très demandés par les clients, la presse admet même présenter les articles de l'AFP comme venant d'un envoyé spécial de leur journal³¹, les *features* demeurent un service annexe qui apportent une réelle valeur ajoutée à l'Agence mais ne gonflent pas son chiffre d'affaires.

La photo, le point faible de l'AFP

Le service photo qui a été intégré à la filiale Intercontinentale en 1948 en même temps que le service *features* a réintégré les services de l'AFP en 1959 et fonctionne avec des moyens financiers très rudimentaires. Son système de distribution est, en effet, très en retard par rapport à ses concurrentes avec une conception archaïque de distribution où les clichés pour la presse parisienne sont encore distribués dans les années 1970 par des démarcheurs qui font du porte-à-porte des salles de rédaction et pour la province et l'étranger, les photos sont encore envoyées par la poste, faute de matériel de transmission suffisant³². D'autre part, comme l'explique le photographe Fernand Parizot qui a couvert le conflit algérien, le matériel mis à la disposition des photographes est insuffisant et trop lent. Pendant la couverture de la guerre d'Algérie, Parizot développait ses photos dans un petit bureau bricolé dans les locaux, rue Charras, de l'AFP à Alger et utilisait le seul appareil photo équipé d'un grand angle et de l'unique 135 mm privant ainsi ses cinq collègues parisiens de l'appareil pendant son déplacement³³. Pour la transmission de ses clichés, il utilisait du matériel « Belin » contenu dans une valise volumineuse branchée dans un central téléphonique mais loin du bureau et du centre-ville, le délai pour transmettre les photos était très long comparé au matériel utilisé pas les

²⁷ Jean Mauriac, *Le général et le journaliste*, Paris, Fayard, 2008.

²⁸ Jean Mauriac, entretien, 6 avril 2001, in Barbara Vignaux, *L'AFP est la guerre d'Algérie*, op.cit., p.40.

²⁹ Journal interne, *La vie de la maison*, janvier 1972, p.3, archives du service formation de l'AFP.

³⁰ *Presse actualité*, la revue de l'information écrite, parlée, télévisée, numéro 84, juin-juillet-août 1973, p.13.

³¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 novembre 1959, archives de la direction juridique de l'AFP.

³² *Presse actualité*, la revue de l'information écrite, parlée, télévisée, juin-juillet-août 1973, p.12.

³³ *Ibid.*

concurrentes américaines, UPI et AP³⁴.

Pourtant dès 1959, Jean Marin veut moderniser l'équipement photographique pour faire face à la concurrence d'United Press International (UPI)³⁵, l'agence américaine qui utilise un appareil récepteur de photos performant³⁶. Cette demande faite au conseil d'administration par le PDG est aussi motivée par la disparition de son partenaire pour la photo internationale, International News Press (INP). Les différents accords avec INP permettaient à l'AFP de distribuer des clichés à l'international et de représenter l'INP en Europe³⁷. A la demande de Jean Marin, la direction de l'Agence se rapproche de l'entreprise Belin qui approvisionne l'AFP depuis 1944 en appareils « récepteur ». Jean Marin veut commander un prototype d'un montant de cinq millions d'anciens francs et espère par la suite récupérer la somme investie sur chaque appareil de série prévisible³⁸. Le PDG indique aux administrateurs qu'en fonction de l'importance de la commande le prix sera dégressif, 1 000 000 francs par récepteur pour une commande de 20 appareils et 2 000 000 francs pour un émetteur³⁹.

Mais, la proposition de Jean Marin est freinée par le Conseil qui ne souhaite pas une augmentation des tarifs de ses abonnements pour financer l'essor de la photo. La seule avancée obtenue par le PDG est l'adhésion de l'Agence à l'association des agences Européennes photographiques (EPU) afin d'avoir une assise internationale. EPU basée à Zurich, a été fondée en 1951 par des agences nationales européennes pour assurer à ses adhérents une couverture européenne complète et rechercher ou exploiter à frais commun des documents photographiques dans les autres parties du monde⁴⁰. En janvier 1959, les administrateurs autorisent la prise de participation au capital de l'EPU pour un montant de 5 000 francs suisse réclamée par l'association à chacun des membres⁴¹.

Quand Jean Marin souhaite mettre en place un service d'« images filmées » à l'usage des stations de télévision, il est à nouveau confronté à la réticence du conseil d'administration. Pourtant,

³⁴ Entretien Fernand Parizot, photographe de l'AFP qui a couvert la guerre d'Algérie, août 2014, *in* archives personnelles d'Eléonore Bakhdatzé.

³⁵ En 1958, United Press (UP) fusionne avec l'International News Service (INS) et devient United Press International (UPI). Voir Olivier Boyd-Barrett, Michael Palmer, *Le trafic des nouvelles, op.cit.*, p.18.

³⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 1959, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*



le PDG est convaincu que la création d'une agence d'images filmées est indispensable à l'AFP, « faute de quoi UPI restera seule sur le marché international⁴². » En juillet 1959, Jean Marin reçoit de Roger Frey, ministre de l'Information, une lettre relative à la création d'une agence d'information filmée pour la télévision. Le ministre informe le PDG qu'il souhaite que l'AFP soit partenaire du projet où l'Etat apportera l'essentiel des capitaux pour la création de l'agence de films⁴³. Le 22 janvier 1960, une nouvelle lettre du ministre de l'Information au PDG de l'Agence confirme que l'AFP peut participer au capital de la nouvelle société avec une participation de l'ordre de 25,5 % égalité avec la Radiodiffusion-télévision Française (RTF), le reste du capital soit 49% sera partagé entre diverses sociétés privées qui portent l'intérêt au développement de la télévision. Le projet du ministre envisage la création d'une société anonyme au capital de 5 milliards de nouveaux francs⁴⁴. Jean Marin reste persuadé que l'AFP avec son infrastructure mondiale a vocation à faire de l'information télévisée et qu'elle doit s'associer sous une forme ou sous une autre au projet : soit en participant à la création d'une agence d'informations filmées, soit en créant un système d'informations télévisées et passer des contrats avec les clients pour vendre sa production⁴⁵.

L'arrivée de Louis Terrenoire au ministère de l'Information enterre le projet télévisuel proposé par le gouvernement et le 27 septembre 1960, le conseil d'administration de l'Agence refuse de financer le développement du service d'informations filmées estimant que pour un tel service, il est nécessaire d'avoir des clients qui demandent ce type de prestation. « Si par la suite, la clientèle de l'Agence se rapproche de celle de la RTF, la question doit être posée⁴⁶. » Pour satisfaire les clients-administrateurs, l'AFP rate le marché prometteur de l'information filmée prenant du retard sur ses concurrentes anglo-saxonnes et limite sa production photo. Effectivement, les administrateurs considèrent que le rôle de l'Agence est avant tout de satisfaire les intérêts de leur entreprise de presse et rejettent toutes les propositions qui s'écartent de ce cadre. Cette vision de l'Agence de la part de l'instance décisionnaire installe une impasse financière et limite les développements indispensables demandés par Jean Marin.

⁴² Procès-verbal du conseil d'administration de juillet 1959, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

Chapitre 2

L'AFP : une certaine continuité d'Havas information

Jean Marin va incarner l'AFP jusqu'à son éviction par le pouvoir en 1975. Réélu tous les trois ans à la tête de l'entreprise depuis la mise en pratique du texte de janvier 1957, sa longévité a été possible, d'une part, grâce au soutien d'une presse française majoritaire au sein du conseil d'administration, principale gestionnaire de l'Agence mais qui n'a jamais été capable de mettre les moyens financiers suffisants pour les grands développements de l'entreprise avec une participation financière dans les années 1970 qui reste à l'instar des années précédentes à 14% du budget de l'AFP. D'autre part, c'est aussi grâce au soutien de l'Etat, principal pourvoyeur de fonds d'une entreprise dont les recettes s'appuient en grande partie sur son service d'informations générales et proviennent à 80 % du marché français.

Jean Marin se retrouve en 1968 et 1969 face à des contestations du personnel. Les salariés souhaitent être associés à la gestion de l'Agence et certains réclament un conseil d'administration détenu en majorité par le personnel de l'AFP. Même si les revendications du personnel s'essouffent en 1969 avec notamment, l'obtention d'une prime de 150 francs et la signature d'un protocole d'accord entre la direction et les syndicats, celles-ci fragilisent le PDG qui doit composer avec des syndicats plus revendicatifs.

Par ailleurs, l'AFP des années 1960-1970 est encore très proche d'Havas information dans ses structures et son organisation. Il faut attendre l'informatisation et surtout la décentralisation de ses services pour que l'Agence se distingue enfin de l'ancienne agence de presse. En 1973, Jean Marin



obtient du conseil d'administration le lancement de l'automatisation de l'Agence¹. Cette décision va transformer par la suite les structures de l'entreprise et ainsi créer la rupture avec l'époque d'Havas information et l'AFP des années 1944-1970. Avec l'informatisation de tous les bureaux de l'AFP dans le monde, l'organisation du travail, les métiers vont se transformer et même toucher les transmissions qui utilisent de plus en plus les satellites. A l'Agence mais aussi dans les organes de presse de l'époque, ces transformations ne se font pas sans heurt et font naître chez certains un refus du changement. Cette défiance et les problèmes récurrents de trésorerie ne feront que ralentir le projet.

Enfin, l'informatisation de l'entreprise coïncide avec le départ de Jean Marin en 1975, qui sera resté 21 ans à la tête de l'AFP, poussé vers la sortie par le gouvernement qui ne lui accorde plus sa confiance et qui est aussi le résultat du désengagement de la presse française empêtrée dans ses crises qui abandonne la gestion de l'Agence à l'Etat après lui avoir laissé les finances.

Jean Marin face aux contestations du personnel de l'Agence

En mai 1968 et octobre 1969, le PDG est confronté à des contestations du personnel parisien qui veut être associé à la marche de l'entreprise. Les revendications des salariés de 1969 vont obliger le conseil d'administration à reprendre les négociations financières avec l'Etat pour enfin terminer la construction du nouvel immeuble et permettront aussi de financer l'utilisation de satellites qui va placer l'AFP à la pointe des nouvelles technologies.

Des contestations proches des idées d'autogestion de mai 1968

En mai 1968, la France est paralysée par les manifestations et les grèves mais à l'AFP et dans les journaux, le personnel travaille et fournit une couverture des événements. Néanmoins, le Syndicat du Livre CGT majoritaire chez les techniciens et les employés avec comme représentants Marcel Boiron qui est aussi le représentant du personnel non journalistes au conseil d'administration et Jean Masson réclame une prime de 150 francs et appelle à un arrêt de travail le 21 mai, de 10 heures à 11 heures, pour marquer leur détermination¹. Les journalistes, de leur côté, refusent la grève mais organisent des assemblées générales du personnel demandées par des journalistes à l'instar de Marcel Beaufrère, trotskiste, proche d'Alain Krivine et responsable de la rubrique sociale². Le syndicat majoritaire chez les journalistes en 1968 reste le SNJ avec Jean Lepeltier en tant que leader principal. Ancien rédacteur en chef nommé par Jean Marin en 1957, Lepeltier a été écarté de la rédaction en

¹¹ Jean Marin au comité d'Entreprise du 12 novembre 1973, archives du comité d'entreprise de L'AFP.

¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.235.

² *Ibid.*

chef, en pleine guerre d'Algérie, suite à la diffusion des résultats du référendum donnant le pourcentage de « oui » par rapport au nombre des électeurs inscrits, et non, comme il est d'usage, par rapport aux suffrages exprimés. Suite à cette faute professionnelle, Lepeltier prend la tête du bureau de Lyon à la demande du PDG en 1961³. Lepeltier reste, néanmoins, très apprécié des journalistes qui viennent de l'élire une seconde fois au conseil d'administration pour les représenter⁴.

Aux assemblées générales organisées par l'interdélégation syndicale, CGT du Livre, SNJ, FO, CFDT, CFTC, les revendications qui se dégagent sont l'octroi d'une prime de 150 francs à tous les salariés, une plus grande participation des journalistes à la conduite de l'Agence avec la création d'un organisme qui leur permettrait d'être mieux informés et plus souvent consultés⁵. Cette habitude de réunir tous les syndicats en intersyndicale a été instituée en 1936, sous Havas information. L'année 1936, en effet, représente en France, la mise en pratique de lois sociales et de meilleures conditions de travail. A Havas information le personnel a conscience que pour améliorer les négociations entre la direction et les salariés, il est nécessaire d'être organisé. Sous l'impulsion d'adhérents CGT, Livre, Métaux, les syndicats se constituent en Intersyndicale, « comité d'entente des différents syndicats représentés Place de la Bourse ; en même temps des délégués du personnel étaient élus⁶. » Suite aux revendications des salariés, Jean Marin décide de réunir rapidement le conseil d'administration pour calmer les tensions. Lors de la séance, les administrateurs refusent la prime de 150 francs mais autorisent la mise à l'étude d'un comité de consultation et de recours⁷. Ce refus de la prime, le Livre CGT y répond par une grève paralysant toute l'Agence. Jean Marin qui craint que le mouvement perdure « nous allions nous trouver soudainement, à l'AFP, sous le coup d'une grève qui menaçait d'être durable. La nuit s'était passée jusqu'à l'aube en discussions dans mon bureau, au 7^{ème} étage, avec des représentants du Syndicat du Livre CGT, qui parlaient clairement de leurs revendications (...) principale ; le travail reprendrait ; l'AFP continuerait d'informer la France et le monde, et ne laisserait à aucun autre, dans cette circonstance, des parts du marché international⁸, » décide, le 29 mai, après avoir reçu l'accord de tous les administrateurs, de se rendre à l'assemblée générale du personnel réunie dans la grande salle de rédaction au 3^{ème} étage pour annoncer aux salariés

³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.161.

⁴ *Ibid.*, p.253.

⁵ *Ibid.*, p.233.

⁶ Georges Heuzé, délégué syndical CGT, *La vie syndicale de l'AFP Paris, L'Agence*, septembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 1968, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁸ Jean Marin, *Petit bois pour un grand feu, mémoires*, Paris, Fayard, 1994, p.524.



l'attribution d'une prime de 150 francs⁹.

Le travail reprend mais lors d'une assemblée générale, le 30 mai 1968, une petite partie du personnel en majorité journaliste réclame une modification du statut et fait voter une motion pour que la majorité des sièges au conseil d'administration aille au personnel. « On organise une consultation de tous les journalistes de l'AFP en France et à l'étranger quand on dépouille le scrutin, un mois plus tard, la motion est adoptée par 64% des votants¹⁰. » Toutefois, cette demande s'essouffle rapidement et fait place à une seule revendication, une plus grande participation du personnel à la marche de l'entreprise qui prend une réelle ampleur en 1969 suite à l'« affaire Winter »¹¹.

L'affichage des postes : une revendication de la nouvelle génération de journalistes

En octobre 1969, Bernard Winter, chef du service diplomatique, ancien chef des bureaux de Montevideo, Londres, Singapour, Berlin, Bonn, proche du secrétaire général Claude Roussel et du rédacteur en chef, Fernand Moulier, mais aussi du nouveau chef d'Etat, Georges Pompidou qu'il suit depuis son installation à l'Elysée, est accusé par la direction de l'AFP d'avoir commis une faute professionnelle en ne publiant pas une information qu'il a reçu de Georges Pompidou lui-même, sur son déplacement en URSS qu'il doit faire prochainement après avoir déjà été aux Etats-Unis¹². Alors que Reuter publie l'information reprise par la presse française, l'AFP est réduite à reprendre l'information publiée par le journal *Le Monde*¹³. Bernard Winter se défend auprès de sa direction en expliquant qu'il s'était engagé auprès de sa source à ne pas publier la nouvelle tant que celle-ci n'avait pas donné son accord mettant ainsi en avant une règle pratiquée par les journalistes de l'Agence appelée « Off the record », « A ne pas rapporter¹⁴ » mais qui normalement dès que l'information est publiée par une autre agence peut être diffusée sans l'autorisation de l'informateur. Jean Marin qui ne veut pas que l'AFP puisse à nouveau être accusée d'être proche du pouvoir en ne diffusant pas une information qui provient de l'Elysée¹⁵ décide de laisser partir Bernard Winter avec une indemnité de 250 000 francs. Winter intègre dès novembre 1969, l'ORTF en tant que directeur du service étranger¹⁶.

Lors de la séance du conseil d'administration d'octobre 1969, Jean Lepeltier demande à Jean

⁹ In, Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.234.

¹⁰ *Ibid.*, p.235.

¹¹ Xavier Baron, *op.cit.*, p.167.

¹² Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.251-252.

¹³ In, Huteau Ullmann, *op.cit.*, p.251.

¹⁴ *Off the record* : A ne pas rapporter. Concerne des déclarations dont l'auteur veut rester anonyme et faite sous le sceau du secret. Contraire : on the record.

¹⁵ Rapport de Jean Marin au conseil supérieur, mars 1969-mars 1970, archives de la direction générale de l'AFP.

¹⁶ Huteau Ullmann, *op.cit.*, p.253

Marin de s'expliquer sur l'« affaire Winter » jugeant que celui-ci n'a pas commis de faute professionnelle car il avait prévenu son rédacteur en chef que son information était sous embargo et qu'il ne pouvait pas la diffuser. Lepeltier est persuadé que la faute revient surtout à Fernand Moulier, le supérieur hiérarchique de Bernard Winter. Jean Marin ne donne pas suite à la demande de Lepeltier. Pour lui, l'affaire est close, puisqu'elle a été réglée à l'amiable entre Winter et la direction de l'Agence¹⁷.

Le 24 octobre 1969, Jean Lepeltier convoque une assemblée générale du personnel avec tous les syndicats au nom de « l'arbitraire » de la direction et une nouvelle revendication émerge : une participation des salariés à la gestion de l'entreprise « dans les domaines qui ne sont pas du ressort du conseil d'administration ni du comité d'entreprise où siègeraient des représentants du personnel et de la direction et qui examinerait les problèmes d'organisation du travail, d'embauche, de mutation et de promotion¹⁸. » Les syndicats en mai 1968 réclamaient déjà la création d'un organisme pour être mieux informés et plus souvent consultés¹⁹. A l'époque, la prime de 150 francs octroyée à l'ensemble du personnel avait permis au PDG de faire taire cette contestation. En octobre 1969, la grande majorité du personnel présent à l'assemblée générale ne parle plus de l'« affaire Winter » mais exige à nouveau la création d'un comité de consultation et de recours mais cette fois décide s'engager dans une grève qui ne s'arrêtera que si leur demande est prise en considération par la direction²⁰. L'origine de cette revendication est aussi liée à un manque de ressources financières. En effet, lors des séances du conseil d'administration, le PDG n'arrive pas à faire accepter aux administrateurs une hausse des tarifs des abonnements²¹. Le problème de trésorerie a des répercussions sur le recrutement du personnel et a obligé Jean Marin à supprimer des postes d'encadrement pour limiter les dépenses.

Pourtant, Jean Lepeltier est persuadé que le principal responsable de cette situation est le PDG qui a transformé, selon lui, l'AFP en une organisation dominée par la toute-puissance de la « tête » sans contrepartie ni d'une représentation du personnel ni même de responsables intermédiaires²². Néanmoins, Jean Marin arrive à faire reprendre le travail aux salariés en leur promettant de mettre à

¹⁷ Procès-verbal du conseil d'administration d'octobre 1969, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁸ In, Huteau Ullmann, *op.cit.*, p.253.

¹⁹ *Ibid.*, p.233.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Procès-verbaux des conseils d'administration du 20 mars 1958 à octobre 1969, archives de la direction juridique de l'AFP.

²² *Ibid.*



l'étude la création d'un comité de consultation et de recours²³. Suite à cette promesse, le PDG organise le 28 octobre 1969, une séance du conseil d'administration où Jean Lepeltier accuse une nouvelle fois, Jean Marin de diriger seul l'entreprise sans l'appui de responsables intermédiaires. Suite aux attaques du représentant du personnel, les administrateurs créent une commission dirigée par Claude Bellanger pour investiguer à l'intérieur de l'entreprise afin de comprendre le malaise des salariés, tout en s'opposant une nouvelle fois, à la création d'un comité de consultation et de recours²⁴.

La commission dirigée par Bellanger a tenu huit séances et a reçu une centaine de personnes : chefs de service, adjoints, représentants et délégués syndicaux et a rédigé un rapport envoyé à tous les administrateurs²⁵. Les conclusions montrent que les salariés interrogés déplorent le manque de personnel encadrant, d'effectifs, de moyens et des conditions de travail pénibles dues aux travaux du siège qui obligent le personnel à s'entasser dans le seul bâtiment terminé au 11, Place de la Bourse²⁶. Les administrateurs décident de se réunir le 9 décembre 1969 en conseil d'administration pour valider différentes solutions qui peuvent améliorer le travail dans l'entreprise. Ils décident de rétablir les postes de directeurs supprimés avec obligation pour les fonctions qui concernent le secrétariat général, les directions de l'Information, de l'Administration et des services Techniques d'en référer au Conseil qui sera en charge des nominations en fonction d'une liste de noms proposée par le PDG.

Cette décision est approuvée par Jean Marin qui demande aux administrateurs de confirmer Claude Roussel au secrétariat général, de nommer Jean Lagrange, actuel directeur du bureau de Washington, au poste de directeur de l'Information qui sera remplacé aux Etats-Unis par Fernand Moulier. Pour les postes de directeurs Administratif et Technique, il propose deux anciens de la maison qui occupent déjà des postes d'encadrants dans ces différents services, Henri Pilorge et Robert Guillotin. Les propositions du PDG sont validées par le Conseil.²⁷ Pour les autres points signalés dans le rapport de la commission, même s'ils reconnaissent que l'Agence ne dispose pas de moyens suffisants par rapport à la concurrence pour accroître ses ressources, les administrateurs n'apportent aucune solution aux manques d'effectifs et de moyens. Toutefois, ils ont enfin compris qu'il était nécessaire de reprendre les discussions financières pour terminer la construction de l'immeuble et ainsi améliorer les conditions de travail des salariés²⁸. Enfin, au sujet de la création d'un comité de consultation et de recours, les administrateurs attribuent les prérogatives demandées par le personnel à la délégation intersyndicale de l'Agence²⁹.

²³ Rapport de Jean Marin au conseil supérieur, mars 1969-mars 1970, archives de la direction générale de l'AFP.

²⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 28 octobre 1969, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 1969, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Voir le chapitre sur la construction de l'immeuble.

²⁹ Procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 1969, archives de la direction juridique de l'AFP.

La décision du conseil d'administration de remettre à la délégation intersyndicale, la consultation et le recours en première instance de toutes les questions relatives au personnel concernant les « domaines intéressant directement le personnel, c'est-à-dire l'embauche, les mutations, les promotions et les sanctions éventuelles ³⁰» est approuvée par l'ensemble des syndicats³¹. Un protocole d'accord est signé le 22 décembre 1969 entre le PDG qui représente l'AFP et les délégués syndicaux³². Ce texte permet une plus grande transparence des postes à pourvoir avec un affichage des postes vacants et une concertation avec les syndicats. Effectivement, avant la signature du protocole, les postes ne sont pas affichés et la rotation n'est pas en vigueur. Les bureaux les plus convoités, notamment Tokyo, Londres, Rome, Beyrouth et Athènes sont dirigés dans leur majorité par les anciens Résistants encore très présents dans l'entreprise³³. Xavier Baron, jeune journaliste embauché en 1966 explique avoir été le premier envoyé spécial à avoir bénéficié des nouvelles dispositions mises en place en décembre 1969.

Grâce à l'affichage de poste, il postule au poste de correspondant à Saigon et est nommé parmi d'autres candidats. « Ce qui était une nouveauté » car avant la signature du protocole, en juillet 1967, j'avais seulement été informé par le chef du Personnel que la Direction avait pris la décision de m'envoyer à Bangui, « ce qui fut effectif quinze jours plus tard³⁴. » Les revendications du personnel ont permis une meilleure transparence des postes à pourvoir à l'Agence et émanent de la nouvelle génération de journalistes entrée à l'AFP dans les années 1960 qui avait le sentiment d'être des journalistes de seconde zone au profit de l'ancienne génération. D'autre part, la violence des critiques émises par Jean Lepeltier contre Jean Marin interrogent. Xavier Baron avoue qu'effectivement Lepeltier nourrissait une forte animosité à l'égard du PDG qui s'exprimait notamment lors des assemblées générales³⁵. Enfin, les revendications de 1969 ont aussi confirmé l'impasse financière instituée par le conseil d'administration qui vient de réélire Jean Marin pour un nouveau mandat à la

³⁰ *Protocole d'accord du 22 décembre 1969 entre l'AFP, représentée par son président-directeur général et les délégués syndicaux de l'entreprise, CGT, SNJ, FO, CFDT et CFTC.* Archives de la direction des Ressources Humaines de l'AFP.

³¹ *In, Huteau et Ullmann, op.cit., p.256.*

³² *Protocole d'accord du 22 décembre 1969 entre l'AFP, représentée par son président-directeur général et les délégués syndicaux de l'entreprise, CGT, SNJ, FO, CFDT et CFTC.* Archives de la direction des Ressources Humaines de l'AFP.

³³ Xavier Baron, journaliste à l'AFP de 1966 à 2007, entretien du 4 janvier 2018.

³⁴ Xavier Baron, journaliste à l'AFP de 1966 à 2007, entretien du 4 janvier 2018.

³⁵ *Ibid.*



tête de l'AFP où il doit maintenant composer avec des syndicats plus revendicatifs³⁶.

L'AFP : entre lenteur et nouvelles technologies

La construction du nouvel immeuble, Place de la Bourse, repose intégralement sur des emprunts consentis par l'Etat. Les administrateurs de la presse avaient, en effet, refusé de participer à son financement invoquant que la décision avait été prise avant la mise en place du nouveau statut. Les contestations du personnel de 1969 permettent la reprise des discussions entre l'Etat et les administrateurs pour terminer le projet de 1956³⁷. Les travaux de la deuxième tranche commencent enfin en 1973 mais la troisième tranche du bâtiment ne sera vraiment terminée qu'en 1979³⁸. Le projet de l'architecte Robert Camelot conforme aux idées architecturales des années 1950 ne voit le jour qu'à la fin des années 1970. Les salariés ont attendu plus de 25 ans pour que les nouveaux locaux soient complètement achevés. Toutefois, au début des années 1970, l'Agence est à la pointe de l'utilisation des nouvelles technologies se servant pour la première fois de satellites comme moyens de télécommunication³⁹. A l'exemple des époques précédentes, l'AFP intègre les nouvelles technologies pour améliorer la transmission de ses informations. C'est en Asie, qu'elle ouvre sa première liaison bilatérale entre le siège de Paris et Tokyo le 2 août 1971 « cette liaison emprunte une voie télégraphique de 50 bauds⁴⁰ relayée par le satellite « Intelsat » placé en orbite géostationnaire au-dessus de l'Océan indien⁴¹. »

A Partir de Tokyo, le circuit se poursuit par câble sur Manille, Singapour et Hong Kong. A Manille existe deux émissions radiotélégraphiques permanentes, l'une dirigée Nord et Sud destinée à couvrir Pékin, Séoul, Taipei, Djakarta, l'autre dirigée vers l'Ouest pour couvrir une zone s'étendant de Bangkok à Karachi. En attendant une liaison satellitaire entre les bureaux de Manille et le siège parisien, un circuit satellitaire unilatéral relie 12 heures par jour le bureau de Bangkok à celui de Manille⁴². A partir du 1^{er} septembre 1971, un autre réseau satellitaire est progressivement mis en place en Amérique centrale et l'Amérique du sud. Un circuit permanent unilatéral relie Buenos Aires au siège par l'intermédiaire du satellite « Intelsat » placé en orbite géostationnaire au-dessus de l'Atlantique. « Sont reliés au siège de façon permanente par voie satellitaire unilatérale les bureaux de Buenos Aires, Rio de Janeiro, Santiago du Chili⁴³. » D'autres bureaux sont reliés à Paris par voie

³⁶ Henri Pigeat, PDG de l'AFP de 1979 à 1986, entretien du 16 novembre 2016.

³⁷ Procès-verbaux du conseil d'administration 1957-1980, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Journal interne, *La vie de la maison*, mars 1972, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁰ Le baud est l'unité télégraphique.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

satellitaire bilatérale, Caracas, Lima et le relais radio de Fort-de-France. Lima vers le Nord et le Sud, Fort-de-France vers l'Ouest servent de relais automatique de la liaison satellitaire pour assurer la diffusion du service en espagnol vers les bureaux de l'Agence et les clients situés dans les villes non pourvues de liaison par satellite. Par la suite, « Un dispositif analogue de liaisons satellitaires complétées par des émissions radiotélégraphiques régionales sera mis en place pour l'Afrique⁴⁴. »

C'est en partie la culture du scoop qui impose à l'AFP cette obligation d'aller plus vite que ses concurrentes pour transmettre l'information. Le scoop reste, en effet, une priorité pour toutes les agences mondiales d'information, comme au temps d'Havas information. Avec l'annonce de la mort de Joseph Staline, le 5 mars 1953, l'AFP réalise un scoop mondial. En restant branchée depuis Paris en permanence sur les émissions intérieures de Radio Moscou, elle diffuse à ses clients l'annonce du décès du dirigeant soviétique avec au moins une heure d'avance sur ses concurrentes. Ce scoop renforce sa notoriété mondiale et lui permet aussi de toucher une clientèle qui n'a pas l'habitude d'utiliser ses informations comme aux Etats-Unis où la NBC, plus important réseau radio et télé du pays reprend l'info sur sa zone d'influence⁴⁵. En 1972, l'annonce une heure avant ses concurrentes de la mort de cinq otages israéliens aux Jeux Olympiques de Munich de 1972 lui apporte la même célébrité⁴⁶. Le scoop mais aussi d'autres règles régissent le métier d'agencier, celles-ci sont regroupées dans un manuel de l'agencier, le « petit livre rouge » finalisé en 1971⁴⁷.

L'AFP : héritière d'Havas information

L'Agence de 1960-1970 demeure encore très proche d'Havas information et de l'AFP de la Libération avec une organisation du travail presque similaire. De plus, la majorité de son personnel a débuté chez Havas et exprime le même attachement à leur entreprise.

Un métier et une organisation du travail proches de l'AFP de 1944

Associated Press en 1951 publie le premier manuel à destination de ses journalistes *L'Associated Press Style Book*. Dès les années 1960, Jean Marin veut un manuel pour l'AFP et charge

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *L'histoire d'un scoop*, 28 octobre 2015, archives de la direction de la Marque et de la Communication de l'AFP.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Le manuel de l'agencier*, 1971, archives de la direction de l'Information de l'AFP.



son rédacteur en chef, Fernand Moulier de s'en occuper. Le « Petit livre rouge » est finalisé en 1971 et reprend l'ensemble des règles qui régissent la rédaction d'une dépêche d'agence¹. Le « petit livre rouge » s'inspire des cinq règles rédactionnelles que Gilles Martinet alors rédacteur en chef avait consigné dans la revue interne l'Agence² et des normes d'Associated Press reprises par Fernand Moulier alors chef de poste à Washington, la règle des cinq « W ». L'article deux du statut figure aussi dans le document et pose les premières bases du journaliste d'agence, indépendance, information en continue, exacte, impartiale, digne de confiance dans un réseau mondial. La définition de la dépêche d'agence est rappelée dans le manuel est sera reprise dans les différentes versions du document³. « La dépêche d'agence rapporte un fait. Elle doit être : exacte, rapide, complète, intéressante et concise⁴. »

- Accroche concise (*lead*) respectant la règle des 5 W (c'est-à-dire répondant aux cinq questions : *Who ? What ? Where ? When ? Why ?*) ;

- Structure dite de pyramide inversée (commencer par l'essentiel de l'information et aller ensuite au moins important, par paragraphe successif) ;

- *Background* : rappels d'événements antérieurs, d'éléments de documentation ou de mise en situation qui permettent une bonne compréhension de l'événement. Pour être plus précis, il faut ajouter au moins une quatrième règle d'écriture :

- Le « sourçage », c'est-à-dire l'attribution de toute information à une source définie avec la plus grande précision possible⁵.

Toutefois depuis la mise en place du statut de 1957, le métier d'agencier est toujours organisé au siège de l'AFP mais aussi dans les bureaux de province et de l'étranger selon deux profils d'agencier, le journaliste producteur et le journaliste du desk dont le pourcentage, « production » et « desk » est à-peu-près identique au 31 décembre 1975⁶. La différence avec l'époque antérieure réside dans la traduction des dépêches qui est réalisée par les desks du siège est non plus par les bureaux. L'Agence compte 1 985 collaborateurs dont 771 journalistes et 176 correspondants, 428 journalistes dont 14 temporaires travaillent à Paris, place de la Bourse. Elle emploie aussi 1 422 pigistes dont 1 203 en Métropole et Départements et Territoires d'Outre-Mer et 219 à l'étranger⁷.

¹ Henri Pigeat, PDG de l'AFP de 1979 à 1986, entretien du 16 novembre 2016

² Gilles Martinet, *A propos de la rédaction de nos informations*, l'Agence, juillet 1946, archives du service formation de l'AFP.

³ *Le petit livre rouge* a été mis à jour en 1982, 1997, 2004, 2008, 2010 et il existe depuis décembre 2018 une version dématérialisée sur l'intranet de l'AFP. Archives de la direction de l'Information AFP.

⁴ Manuel de l'agencier, version de 1982, AFP, archives de la direction de l'Information AFP.

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir tableau *Etat des effectifs*, *La vie de la maison*, décembre 1975, archives du service formation de l'AFP.

⁷ Journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1975, archives du service formation de l'AFP.



Etat des effectifs au 31 décembre 1975⁸

Paris	Province
414 journalistes (+ 14 temporaires)	77 journalistes
32 cadres techniques	8 correspondants
235 ouvriers des transmissions	29 ouvriers des transmissions
54 cadres administratifs	49 employés de presse
274 employés de presse	Détail, par bureau régional, toutes catégories comprises :
Rédaction : Journalistes (production et desks)	Bordeaux : 12
Rédaction en chef : 13	Clermont-Ferrand : 7
Desk central : 57	Dijon : 9
Desk Province : 10	Le Havre : 9
Desk anglais : 40	Lille : 13
Desk allemand : 23	Metz : 15 (Nancy et Luxembourg rattachés au bureau de Metz)
Desk espagnol : 28	Marseille : 21 (Montpellier rattaché au bureau de Marseille)
Desk Outre-Mer : 18	Nice : 12
Desk Afrique du Nord : 4	Lyon : 15
Synthèses : 4	Rennes : 13 (Nantes rattaché au bureau de Rennes)
Contrôle des Informations : 9	Strasbourg : 12 (Mulhouse rattaché au bureau de Strasbourg)
Diplomatique : 14	Toulouse : 11
Politique et parlementaire : 20	Départements et territoires d'Outre-Mer :
Social : 5	Pointe-à-Pitre, Cayenne, Fort-de-France,
Economique et Financier : 44	Nouméa, Papeete : 4
Informations Générales : 34	
Ecoutes : 22	
Sportif : 22	
Outre-Mer :	
Reportage : 3	
Bulletins : 6	
Documentation-Archives : 15	
Features : 12	

⁸ D'après *l'Etat des effectifs, décembre 1975*, Journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1975, archives du service formation de l'AFP.

<p>Photo : 41</p> <p>Hippique : 15</p> <p>Sténographie de presse : 24</p> <p>Employés de rédaction : 35</p> <p>Employés sur Machines SAM : 24</p> <p>Services Techniques et Télécommunications</p> <p>Secrétariat Standard : 9</p> <p>Exploitation Radio et Télégraphique : 170</p> <p>Radiotechniciens : 8</p> <p>Mécaniciens : 55</p> <p>Electriciens : 15</p> <p>Magasin et Economat : 14</p> <p>Réclamations : 17</p> <p>Roulage : 7</p> <p>Service Informatique (à partir du 1^{er} janvier 1976) : 5</p> <p>Service administratifs :</p> <p>Contrôle Budgétaire : 5</p> <p>Commercial : 15</p> <p>Comptabilité Générale : 36</p> <p>Caisse : 3</p> <p>Personnel : 30</p> <p>Juridique et contentieux : 3</p> <p>Achat Intérieur : 27</p> <p>Divers :</p> <p>Formation Professionnelle : 2</p> <p>Courrier-Départ : 25</p> <p>Huissiers de la Direction : 5</p> <p>Service médical : 2</p> <p>Assistantes sociales : 2</p>	
<p>Etranger⁹</p> <p>135 journalistes de statut métropolitain (+ 2 temporaires en surnombre)</p>	

⁹ *Manuel de l'agencier*, version de 1982, AFP, archives de la direction de l'Information AFP.



145 journalistes locaux (+ 1 temporaire)

168 correspondants

1 ouvrier des transmissions

3 cadres administratifs

339 employés locaux

répartis en 84 bureaux dits provinciaux et 28 bureaux dits secondaires dont les effectifs sont comptés avec ceux des bureaux principaux (toutes catégories comprises).

Etranger : Afrique

Abidjan : 6

Addis-Abeba et bureaux secondaires

Djibouti et Mogadiscio : 5

Alger : 6

Bamako : 3

Bangui : 3

Cotonou : 4

Dakar et bureau secondaire : Banjul : 6

N'Djamena : 3

Johannesburg : 7

Kinshasa : 5

Brazzaville : 3

Le Caire et bureaux secondaires : Alexandrie et Khartoum : 21

Lagos : 5

Libreville : 2

Lomé et bureau secondaire Accra : 9

Monrovia et bureau secondaire : Freetown : 3

Nairobi et bureaux secondaires : Dar-es-Salaam, Kampala, Bujumbura, Lusaka et Kigali : 9

Niamey : 4

Nouakchott : 3

Ouagadougou : 4

Rabat : 7

Tananarive et bureaux secondaires : Moroni, Fort Louis, Saint Louis et Victoria, 9

Yaoundé : 3

Tunis : 7

Etranger : Europe

Athènes : 10

Belgrade et bureau secondaire Bucarest : 7

Bonn et bureau secondaire Berlin : 24

Bruxelles : 11

Copenhague : 2

Genève : 12

La Haye : 3

Lisbonne : 24

Londres et bureaux secondaires Georgetown, Kingston, Malte, Nassau, Gibraltar, Dublin,

Belfast : 31

Madrid : 12

Moscou : 8

Prague : 3

Rome : 16

Sofia : 1

Stockholm et bureaux secondaires : Oslo,

Helsinki : 6

Varsovie : 3

Vatican : 1

Vienne et bureau secondaire : Budapest : 9

Etranger : Proche-Orient

Etranger : Amérique du Nord

<p>Beyrouth : direction pour le Proche-Orient comprenant les bureaux de :</p> <p>Abou Dhabi, Aden, Amman, Bagdad, Bahreïn, Djeddah, Doha, Dubaï, Koweït, Mascate, Nicosie, Sanaa : 59 Damas : 59 Téhéran : 8 Tel Aviv : 16</p>	<p>Direction pour les Etats-Unis Comprenant les bureaux de :</p> <p>ONU, New York avec bureau secondaire : Panama, Washington : 49 Ottawa : 6</p>
<p>Etranger : Amérique Centrale et Amérique du sud</p> <p>La Havane : 5 Mexico avec bureaux secondaires : Guatemala, Managua, San José, San Salvador, Tegucigalpa : 24 Bogota avec bureaux secondaires : Barranquilla, Cali, Cartagena, Guayaquil, Medellin, Quito : 20 Buenos Aires avec bureau secondaire : Asunción : 1 Caracas avec bureaux secondaires : Port au Prince, Port of Spain, Saint Domingue : 13 Lima avec bureau secondaire : La Paz : 20</p> <p>Rio de Janeiro : direction pour le Bresil comprenant les bureaux : Brasilia, Rio, Sao Paulo, Belo Horizonte : 40 Montevideo : 6 Santiago : 7</p>	<p>Etranger : Asie</p> <p>Bangkok : 21 Djakarta : 5 Hanoï et bureau secondaire Saigon : 8 Hong-Kong et bureaux secondaires : Macao et Taipeh : 23 Manille : 15 New Delhi et bureaux secondaires : Colombo, Dacca, Katmandou : 11 Pékin : 5 Rangoon : 8 Rawalpindi et bureau secondaire : Kaboul : 5 Singapour et bureaux secondaires : Brunei, Kuala Lumpur, Kuching : 25 Tokyo et bureau secondaire : Seoul : 21 Vientiane : 3</p> <p>Océanie : Cambera et bureau secondaire : Wellington : 15</p>



Au siège parisien, c'est au 3^{ème} étage où règne un bruit infernal que se trouve la salle de rédaction et « sa plaque tournante », le desk central, avec 4 chefs de desk (matin, après-midi, soir, grande nuit), 8 adjoints aux chefs de desk, deux par vacation, un adjoint étranger, un adjoint Belgique¹⁰. Au centre de la pièce, trône une longue table autour de laquelle s'affairent, 24 heures sur 24, quelque 20 à 30 rédacteurs par vacation¹¹. Toutes les dépêches, provenant des journalistes producteurs (des bureaux ou des correspondants) qui ont collecté l'information, atterrissent dans la corbeille du chef de desk ou du chef de vacation qui prend connaissance des dépêches et, en fonction de leur origine, de leur contenu, de leur intérêt pour les divers clients dirige vers les services rédactionnels intéressés¹². Ce sont les desks qui vont donner la forme et le volume de la dépêche envoyée aux clients¹³.

Dans les années 1970 avant l'informatisation, la chaîne de l'information commence par la nouvelle transmise par l'agencier producteur, qui passe ensuite par le desk, garant de la copie avec sa relecture et sa validation et enfin par l'opérateur qui transmet par téléscripteur, la dépêche aux clients : journal, radio, télévision agences nationales, etc.¹⁴. La rédaction en chef qui dépend de la direction de l'Information est responsable de la totalité de la copie AFP. Elle comprend, un chargé de la rédaction en chef, un adjoint du directeur de l'Information et 7 rédacteurs en chef adjoint, avec une personne chargée de suivre la production métropolitaine et la diffusion des informations en province et une autre chargée de suivre la copie en français à l'étranger. Toutes les informations passent par le siège parisien à l'exception de quelques informations régionales diffusées par le bureau de Hong Kong. A Paris, les desks sont au nombre de 7 : le desk central ; le desk Province et Afrique du Nord ; le desk sportif ; les desks, allemand, anglais, espagnol ; le desk Outre-Mer et le desk économique. Il existe aussi deux desks portugais à Lisbonne et à Sao Paulo et un desk arabe au Caire¹⁵.

¹⁰ Journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1972, p.2, archives du service formation de l'AFP.

¹¹ *Presse actualité*, la revue de l'information écrite, parlée, télévisée, n°84, juin-juillet-août 1973, p.4.

¹² *Ibid.*, p.5

¹³ Journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1972, archives du service formation de l'AFP.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

Les Desks¹⁶

Paris	Desk central Desk Province et Afrique du Nord Desk sportif Desk allemand Desk anglais Desk espagnol Desk Outre-Mer Desk Economique
Lisbonne	Desk portugais
Sao Paulo	Desk portugais
Le Caire	Desk arabe

Le desk central reçoit en moyenne 200 à 250 000 mots par jour, travaille en français et sert Paris et l'Europe. Pour le Proche-Orient et l'Europe de l'Est, le service est distribué en Turquie, Liban, Syrie, Israël, Egypte et URSS¹⁷. Les desks Province et Afrique du Nord transmettent en moyenne par jour 100 000 mots. Les grands journaux de province sont quant à eux branchés directement, comme en 1945, au service parisien appelé aussi service général¹⁸. Les services sont transmis en province mais aussi en Algérie, Tunisie et Maroc¹⁹. Le desk sportif transmet 100 000 mots par jour et fonctionne de 7H30 à 1H30 du matin. Le service de nuit est assuré par le desk central, sauf événement important qui oblige un rédacteur du desk à rester en fonction. Le service assure aussi la répartition de la copie sur Paris-Province et Europe. Pour les autres pays, ce sont les desks allemands, anglais, espagnol et Outre-Mer qui choisissent leur copie²⁰. Outre la traduction, le desk allemand assure aussi un rôle de production avec des reportages, une couverture d'intérêt allemand et une rubrique culturelle spéciale. Le service allemand reçoit 250 000 mots à traiter et transmet 30 000 mots par jour, fonctionne 24 heures sur 24 et ses services sont à destination de la République Fédérale Allemande (RFA), la République

¹⁶ Journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1972, archives du service formation de l'AFP.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Presse actualité*, la revue de l'information écrite, parlée, télévisée, n°84, juin-juillet-août 1973, p.5.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*



Démocratique Allemande (RDA), la Belgique et la Suisse²¹. Le desk anglais reçoit 250 000 mots par jour et travaille en anglais à destination de la Belgique, de la Scandinavie, de l'Asie, des Etats-Unis, de l'Afrique anglophone, d'*Exor* (Afghanistan, Pakistan, Inde, Népal, Ceylan, Thaïlande, Singapour, Malaisie, Philippines, Birmanie, Hong Kong, Chine, Japon, Corée du Sud, Australie, Taiwan, Nouvelle-Zélande) et du Proche-Orient (Arabie Saoudite, Koweït, Jordanie, Chypre). Pour ces pays, le service est sans interruption et la transmission est faite par satellite depuis 1971. Pour l'Afrique, le desk anglais propose aussi huit émissions radio de 9 heures et un service spécial par télescripteur pour la Lybie, le Soudan, la Somalie, le Sierra Leone, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie, la Rhodésie et l'Afrique du Sud. Le desk anglais assure aussi des spéciaux et la traduction des *features*²².

Le desk espagnol a été mis en place le 5 février 1960 dans le but de réaliser des économies de l'ordre de 100 000 nouveaux francs par an, en Amérique du Sud. Ses premiers journalistes sont en majorité des exilés économiques et politiques²³. Le desk traite la copie venant d'Amérique du Sud et la traduction des informations arrivant des autres régions du monde recevant 250 000 mots par jour et transmettant environ 45 000 mots par jour. La moitié du service est diffusée en Amérique Latine. Le desk espagnol à l'instar des desks anglais et allemand est aussi producteur d'informations et offre quotidiennement des papiers, des commentaires, etc., destinés aux grands journaux latino-américains. Enfin, il propose aussi des émissions radio « Amsud » sur l'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale et une heure d'émission pour la Belgique. La transmission se fait par radio et par satellite. Les pays destinataires sont la Colombie, l'Equateur, l'Argentine, le Paraguay, le Venezuela, Haïti, République dominicaine, Pérou, Bolivie, Uruguay, Chili, Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua, Panama, Belgique et Cuba²⁴. Enfin, le desk Outre-Mer traite 40 000 mots par jour qui sont émis vers l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et les départements et territoires d'Outre-Mer. La transmission se fait en partie par satellite via Manille pour le Sud-Vietnam, et le Cambodge²⁵.

Les desks se distinguent toujours par une centralisation de leurs services à Paris à l'exception du desk portugais et du desk arabe. Le desk portugais est basé à Sao Paulo et est chargé de rédiger en portugais à partir de l'émission « Amsud » produite par le desk espagnol parisien pour la presse et les chaînes de radio et de télévision brésilienne²⁶. Pour les informations en langue arabe, suite à la décolonisation et à la politique arabe du général de Gaulle, le quai d'Orsay demande à l'AFP de

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ Procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 1960, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁴ Journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1972, archives du service formation de l'AFP.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

développer son service en arabe au Moyen Orient²⁷. L'Agence qui dispose déjà dans les années 1960, d'un bureau au Caire et à Beyrouth et a des correspondants en Syrie, Jordanie et en Irak s'appuie sur l'agence Egyptienne, Middle East News Agency (MENA), pour la traduction de ses informations en arabe suite à l'accord de mars 1969 qui fait suite à un premier contrat signé en novembre 1968²⁸. Ces accords autorisent l'AFP à distribuer ses services en arabe aux journaux, à la radio et à la télévision de la République Arabe Egyptienne. En février 1969, l'Agence décide de développer son bureau de Beyrouth. André Clot, ancien d'Havas information, correspondant à Ankara, Athènes, Rome, Belgrade devient directeur du bureau qui se transforme rapidement en un véritable centre rédactionnel qui touche toute la région avec une quarantaine d'employés²⁹. Dès le 22 février 1971, l'AFP diffuse 25 000 mots en langue arabe, 20H00 par jour vers l'ensemble du Proche-Orient, grâce à l'installation de deux émetteurs au Caire. La même année, le bureau de Beyrouth quitte l'immeuble Lazarieh dans le vieux cœur historique de Beyrouth pour s'installer rue de Rome, dans le quartier moderne de Hamra. Alors qu'en 1971, les états du Golfe sont sous l'influence britannique et sont habitués à l'agence Reuter, un tournant s'opère en 1972 et 1973 avec l'indépendance des pays. La majorité des journaux, radios et télévisions de la région s'abonnent à l'AFP et le bureau de Beyrouth devient une vraie direction régionale produisant un bulletin en français et en arabe et un service général en français, anglais et arabe³⁰.

L'information traitée par les desks parisiens émane des services de production chargés de recueillir l'information. Les nouvelles provenant de l'étranger sont reçues à Paris, comme dans les années 1945-1960 par téléscripteurs. Place de la Bourse, les services de production sont à peu près les mêmes que ceux d'avant statut avec la même organisation et à-peu-près les mêmes effectifs, à l'exception d'un service Outre-Mer qui s'est réorganisé dans les années 1970 en un service Afrique-Asie suite à la décolonisation des pays de l'Union française. Les services qui se sont ajoutés aux, « Politique, Informations sociales, Diplomatie, Informations générales et reportages (anciennement Reportage et Grand Reportage), Ecoutes, Synthèses, Documentation et archives, Contrôle des informations, Hippique et Sténographie » sont les Sports et l'Economie. Le service des Sports est né à la fin des années 1950 et Jean Marin a choisi pour le diriger, Daniel Rocher, 37 ans, licencié ès lettres,

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Journal interne, *La vie de la maison*, consacré au développement du service arabe, février 1972, service formation de l'AFP.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*



alors rédacteur en chef adjoint³¹, qui est encore à la tête du service dans les années 1970 avec une équipe de 10 rédacteurs. Le service Economique et Financier est lancé en 1968 pour diversifier la production de l'Agence. Enfin la production s'est aussi enrichie des services photo et *features* qui faisaient partie de la filiale Intercontinentale jusqu'en 1959.

Les services de production parisiens³²
Afrique-Asie
Politique
Informations sociales
Diplomatique
Informations générales et reportages
Ecoutes
Synthèses
Documentation et archives,
Contrôle des informations
Sténographie
Sports
Hippique
Economie et Finance

Cette stabilité organisationnelle des services de production est aussi visible en province avec à peu-près le même nombre de bureaux qu'en 1946³³. La différence est le fruit de la décolonisation, les bureaux des anciennes colonies françaises ne sont plus comptabilisés avec les bureaux de province mais s'ajoutent à la liste des bureaux étrangers. Dans les années 1970, l'AFP possède des centres de production dans 159 pays et territoires³⁴, avec 82 bureaux principaux et 27 bureaux secondaires à l'étranger chargés d'acheminer la copie sur Paris. D'autre part, comme dans les années 1945-1960, les bureaux à l'étranger sont dirigés par des journalistes issus du siège, les autres rédacteurs étant souvent des locaux recrutés par les directeurs des bureaux. Le rôle du chef de poste est toujours le même, faire fonctionner le bureau, entretenir des rapports avec les clients, prospecter une nouvelle clientèle, garantir la copie transmise à Paris et recueillir l'information³⁵.

³¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, 272

³² Journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1972, archives du service formation de l'AFP.

³³ Voir chapitre sur les bureaux de province :

³⁴ *Presse Actualité*, la revue de l'information écrite, parlée, télévisée, numéro 84, juin-juillet-août 1973.

³⁵ *Ibid.*

Les services de production et les desks n'ont pas réellement subi de transformation depuis les années 1945-1960 à l'exception de la traduction qui est maintenant de la responsabilité des desks parisiens et l'intégration de deux nouveaux services de production, les Sports et l'Economique. Pourtant en 1946, Claude Roussel qui occupe déjà le poste de secrétaire général répertorie dans sa liste des services proposés par l'Agence un service Economique et Financier. « Peut-on appeler 'service annexe' celui de nos informations économiques et financières ? Non, parce qu'il est souvent difficile de les dissocier de nos informations générales et que leur intérêt n'est pas moindre. Oui, parce qu'elles apportent à l'Agence des recettes annexes fort substantielles³⁶. » Force est de constater que l'organisation de l'AFP des années 1960-1970 reste encore très proche de celle d'Havas information et des débuts de l'Agence. Certes, deux directions régionales à Beyrouth et Washington ont été créées³⁷ mais elles n'empêchent pas l'Agence de continuer à centraliser l'ensemble de sa production au siège parisien. Les spécificités du travail d'agencier restent les mêmes, avec des journalistes producteurs et des journalistes sédentaires présents aux desks qui comme par le passé restent très cloisonnés.

L'AFP : un cloisonnement des métiers

Même si les journalistes « producteurs » et les journalistes des desks peuvent travailler ensemble dans un même service à l'exemple des desks anglais, espagnol et allemand ou aux services Economique et Afrique-Asie, leurs relations de travail restent réduites à des demandes d'éclaircissements ou d'informations complémentaires avant la transmission de la dépêche et encore celles-ci sont souvent faites par le chef du desk ou le chef de vacation³⁸. C'est ce que confirme Pierre Feuilly, journaliste entré à l'Agence en 1970 « les rapports sont faibles entre les desks, les services de production, les bureaux de province et étranger, car un journaliste du desk, s'il a des questions ou des critiques sur une dépêche, doit passer par son chef de vacation, voire le chef du desk, qui en référeront à la rédaction en chef, laquelle interviendra auprès du service de production ou bureau concerné³⁹. Pierre Feuilly admet néanmoins que « la situation est un peu différente dans les pays étrangers quand un desk est établi dans le bureau de la direction régionale. Les desks peuvent alors intervenir auprès des journalistes auteurs d'une dépêche⁴⁰. » Néanmoins, dans les années 1970, les

³⁶ Claude Roussel, *L'AFP en 1946, croissance et expansion*, L'Agence, décembre 1946, archives du service formation de l'AFP

³⁷ Revue interne, *La vie de la maison*, décembre 1975, archives du service formation de l'AFP.

³⁸ Entretien Pierre Feuilly, journaliste, entré à l'AFP le 3 octobre 1970, 1^{er} décembre 2016.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*



directions régionales n'ont pas encore un rôle si étendu. Toutefois, cette séparation des services de production et des desks est moins évidente en province et à l'étranger en raison de la taille du bureau⁴¹. Pourtant, il existe bien un lieu où se réunissent chaque matin et chaque après-midi les journalistes en présence de Jean Marin, ce sont les conférences de rédaction mais là aussi ce sont les responsables des services de production et certains chefs de desk qui assistent à ces réunions. Par ailleurs, le cloisonnement entre les métiers est encore plus flagrant quand il est question des relations entre les services rédactionnels et les services administratifs et techniques. Même si des opérateurs, des employés de rédaction sont, en effet, présents à l'étage de la rédaction, les métiers ne se mélangent pas sauf quand il y a un « pot » ou une assemblée générale⁴². D'après Pierre Feuilly, ce cloisonnement est surtout fort au siège car dans les bureaux de province et à l'étranger, il est moins évident⁴³.

Déjà en 1946, Henri Baynaud, sténographe, qui a commencé à Havas information au service des transmissions réclame un « esprit d'équipe » et de « collaboration »⁴⁴. Quand Henri Baynaud travaille au service des transmissions, il occupe le 3^{ème} étage alors que les journalistes se trouvent au 2^{ème} étage où sont regroupés les services rédactionnels « du fait que les uns et les autres ne travaillaient pas au même étage, j'avais le sentiment que nous n'appartenions pas à la même maison. La supériorité apparente de ces jeunes gens, leur indifférence pour tout ce qui n'était pas 'domaine de l'esprit', leur ignorance de la perméabilité et de la nécessité de tous les services de l'Agence, faisait naître une hostilité latente qui n'était pas favorable à l'éclosion de cette fraternité professionnelle sans laquelle il ne saurait y avoir de vraie prospérité⁴⁵. » Néanmoins, il reconnaît par la suite une « cordialité sincère et directe⁴⁶ » de certains journalistes quand ils remettaient leur copie aux opérateurs. Baynaud compte sur la revue interne *L'Agence* créée par Maurice Nègre en 1946, pour abattre « les murs qui séparent les services, d'unifier les étages de l'immeuble (...) de réduire les distances qui séparent les bureaux de province, de l'étranger, à celles plus humaines d'une page, d'une colonne où voisineront les rubriques dans lesquelles nous aurons le plaisir de retrouver nos amis, qui collaborent à l'œuvre commune⁴⁷. » Pourtant, les salariés de l'Agence expriment un réel sentiment d'appartenance et d'attachement à leur entreprise.

Un sentiment d'appartenance et d'attachement à l'Agence

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Henri Baynaud, *L'esprit d'équipe, L'Agence*, septembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

Comme à l'époque d'Havas, les journalistes embauchés à l'AFP sont souvent des hommes qui ont poursuivi des études supérieures, souvent en lettres, histoire, ou en langues étrangères et proviennent d'horizon variés mais sans aucune formation en journalisme⁴⁸. Les journalistes, d'avant-guerre, recrutés par Léon Rollin dans les années 1930 sont diplômés de lettres, d'histoire, agrégés, linguistes à l'exemple de Jean Allary, Gustave Aucouturier, André Clot.⁴⁹ Jean Allary par exemple a fréquenté l'École Normale Supérieure et le Trinity College de Dublin, agrégé d'anglais, il a enseigné à Alger⁵⁰. Allary fera comme une grande partie des journalistes recrutés par Rollin, carrière à l'AFP et occupera pendant des années le poste de chef du service diplomatique. D'autres de sa génération qui se destinaient à des carrières diplomatiques et politiques embrasseront une carrière politique à l'instar de Maurice Schumann qui a débuté à Havas information et deviendra par la suite ministre des Affaires étrangères. Ces journalistes sont pour la plupart issus d'un milieu bourgeois et intellectuel à l'exemple de Gilles Martinet dont le grand-père était architecte et le père, architecte-paysagiste, franc-maçon et radical-socialiste⁵¹. Les journalistes embauchés par Rollin rejoindront la Résistance pour intégrer par la suite la nouvelle Agence France-Presse et bénéficieront des meilleurs postes en France et à l'étranger où ils peuvent choisir leur destination et le poste qu'ils souhaitent occuper, ce qui n'est pas le cas des autres journalistes entrés à l'AFP dans les années 1950-1960⁵² qui surnomment ces journalistes Résistants, les « barons »⁵³.

Toutefois, certains journalistes n'ont pas fait d'études supérieures, Gilles Martinet a intégré l'AFP parce que son père connaissait Léon Rollin⁵⁴. Jacques Moalic a fait la connaissance de Maurice Nègre à Buchenwald et par son intermédiaire intégrera l'AFP⁵⁵. D'autres, à l'exemple de Georges Vincent, directeur de l'AFP à Limoges est entré en tant qu'employé de rédaction à Havas information, il est nommé rédacteur en 1894, secrétaire de rédaction en 1912 ensuite chef de service à la rédaction, puis chef du service du Reportage. En 1920, il prend la direction du bureau de Lille jusqu'en 1940.

⁴⁸ Camille Laille, *Les transformations du journalisme de 1945 à 2010, le cas des correspondants étrangers de l'AFP*, Paris, De Boeck, INA, 2010, p.87.

⁴⁹ Revue interne, *L'Agence*, 1946-1947, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁰ Revue interne, *L'Agence*, *Jean Allary, le Talleyrand ou le Vergennes de l'AFP*, octobre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁵¹ Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, op.cit., p.10-13.

⁵² Entretien Xavier Baron, journaliste à l'AFP de 1966 à 2007, 4 janvier 2018.

⁵³ Camille Laille, op.cit., p.89.

⁵⁴ Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, op.cit., p.43.

⁵⁵ Jacques Moalic, *Avoir la carte de presse en 1950, c'était le gros lot*, *Le Journal du Dimanche*, 20 juin 2017.



Après la guerre, il est nommé à Limoges jusqu'à sa retraite en novembre 1946⁵⁶. Georges Biannic, simple employé au bureau d'Alger à la fin des années 1950 a gravi les échelons pour devenir en 1968 rédacteur en chef central et deviendra dans les années 1990 directeur de l'Information⁵⁷. Les formations que reçoivent les journalistes qui entrent à l'Agence sont succinctes, ils apprennent en imitant leurs confrères où l'écriture journalistique peut être rapidement acquise et un jeune diplômé peut se former rapidement à l'exercice. En 1946, Jacques Moalic n'a aucune idée de ce qu'il veut faire, il a abandonné les mathématiques pour s'inscrire en fac de droit à une époque « où l'on ne faisait pas d'école de journalisme ». Grâce à Maurice Nègre alors directeur général de l'AFP, il entre à l'Agence en 1950 « quand je suis entré dans ce métier, personne ne m'a demandé si j'avais le moindre diplôme ». Jacques Moalic va apprendre comme les autres journalistes en imitant les plus anciens⁵⁸. Ces journalistes qui n'ont pas suivi de formation de journaliste sont en revanche très attachés à l'entreprise de presse qui les emploie. Leur identité professionnelle est, en effet, définie par rapport à l'AFP et leur attachement à celle-ci est extrêmement fort⁵⁹. « C'est une maison qu'on ne quittait pas. Jean Marin considérait qu'en dehors de l'Agence, il n'y a pas de salut. On entrait dans l'agence pour la plus grande gloire de dieu. On ne se posait même pas la question, c'était une manière de vivre plus qu'un métier⁶⁰. »

D'autre part, les journalistes de cette génération font preuve d'un engagement professionnel et personnel particulièrement fort, à partir du moment où ils détenaient un statut métropolitain, ils acceptaient de leur hiérarchie d'être envoyés en province ou à l'étranger sans avoir le choix de la destination⁶¹. Michel Garin stagiaire à l'AFP Paris en 1966 est envoyé la même année en tant que correspondant au bureau de Rome⁶². En 1967, Xavier Baron n'apprend que quinze jours avant, son départ pour la Centrafrique⁶³. De plus, le statut de l'AFP de 1957 donne aussi le sentiment à certains d'être investis du devoir d'informer la population, sentiment qui était très fort chez Paul-Louis Bret est aussi présent chez certains journalistes⁶⁴. Dans les années 1960-1970, il est encore relativement facile d'obtenir un poste de journaliste à l'AFP en bénéficiant en plus d'une reconnaissance réelle au sein de la profession. L'AFP jouit, en effet, d'une très bonne réputation et représente la meilleure

⁵⁶ André Château, *Le doyen de l'AFP prend sa retraite après 59 ans de travail à l'Agence*, revue interne, *L'Agence*, novembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁷ Entretien Marie-Dominique Garnier, secrétaire de direction à l'AFP, 4 janvier 2019.

⁵⁸ Jacques Moalic, *Avoir la carte de presse en 1950, c'était le gros lot*, *Le Journal du Dimanche*, 20 juin 2017.

⁵⁹ Camille Laville, *op.cit.*, p.88.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Entretien Michel Garin, journaliste entré à l'AFP en 1966 où il a fait toute sa carrière professionnelle, 18 août 2018.

⁶³ Entretien Xavier Baron, journaliste à l'AFP de 1966 à 2007, 4 janvier 2018.

⁶⁴ Entretien Pierre Feuilly, entré à l'AFP en 1970 a travaillé pendant 48 ans à l'Agence, 1^{er} décembre 2016.

école de journalisme⁶⁵. Si la majorité des journalistes font carrière à l'AFP d'autres, à l'instar de Claude Imbert, ancien correspondant de l'Agence rejoignent la presse écrite. Bernard Ullmann, journaliste du service diplomatique quitte l'AFP pour devenir grand reporter à l'*Express*. « J'ai quitté l'AFP parce que j'avais tout fait⁶⁶. » « A l'AFP, on n'est pas viré, on s'en va. Si vous êtes virés de l'AFP, c'est un événement mondial ! Je ne me souviens pas avoir vu quelqu'un de viré. Il y en a certains qui sont partis, mais pas mal d'entre eux sont revenus⁶⁷. » Effectivement la grosse majorité des journalistes restent à l'Agence, Michel Garin est resté 41 ans à l'AFP, Xavier Baron comptabilise le même chiffre et Pierre Feuilly n'a quitté l'entreprise qu'en 2018 après 48 ans d'Agence.

Le sentiment d'appartenance et d'attachement à l'Agence sont aussi très présents chez les employés et les techniciens. Dans les années 1950-1970, certains employés ont commencé à travailler à l'AFP à 16 ans et sont restés dans l'entreprise jusqu'à la retraite, c'est le cas de certains huissiers et magasiniers et de certaines secrétaires à l'exemple de Marie-France Toulgoat et Jacqueline Martinet confirme Jocelyne Bulcke, ancienne assistante du président de l'AFP dont le père travaillait déjà à l'Agence dans les années 1950⁶⁸. Certains employés ont été formés en imitant les anciens, ce qui est le cas pour les métiers propres à la société, télétypistes, employés sur machines SAM, etc.⁶⁹. Toutefois, à l'instar de Régis Doucet entré à l'Agence en 1975 diplômé en électrotechnique et électromécanique, une grande partie des employés sont déjà formés à un métier quand ils intègrent l'entreprise⁷⁰. De plus, avec la mise en place de la formation continue en 1971, qui n'est pas propre à l'AFP mais à toutes les entreprises françaises, les salariés peuvent suivre des formations, c'est ce que fera Régis Doucet qui suivra pas moins de 40 formations pendant ses 48 ans d'Agence. Ces formations lui permettront tout au long de sa carrière de changer de métier en fonction des innovations technologiques mises en place dans l'entreprise⁷¹. D'autres employés entrent à l'AFP avec une formation spécifique mais exercent un autre métier dans l'entreprise. C'est le cas de Georges Hamar qui a une formation de menuisier mais exerce au service électrique⁷². Les techniciens sont aussi

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Camille Laville, *op.cit.*, p.91.

⁶⁷ Entretien Bernard Ullmann, *in* Camille Laville, *op.cit.*, p.91.

⁶⁸ Entretien Jocelyne Bulcke, entrée à l'AFP au début des années 1980 comme employée de presse et dans les années 1990, elle devient l'assistante du PDG, 4 janvier 2019.

⁶⁹ Entretien Régis Doucet, technicien, entré à l'AFP en 1975 4 janvier 2019.

⁷⁰ Entretien Régis Doucet, entré à l'AFP en 1975, 4 janvier 2019.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*



amenés à se déplacer en France et à l'étranger pour maintenir les télescripteurs récepteurs des clients de l'entreprise présents en France et à l'étranger ou pour la couverture d'un événement. A l'image des journalistes, les autres catégories professionnelles restent aussi à l'AFP jusqu'à leur retraite. Jean-Pierre Delatorre comptable au bureau de l'AFP à Rabat est resté 61 ans à l'AFP. Entré à l'Agence en 1957 en tant qu'employé de bureau, il occupe en 1961 un poste de technicien pour ensuite devenir Commercial, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite. Cette longévité a, bien sûr, été possible parce que Jean-Pierre Delatorre a un statut local qui ne dépend pas des lois de travail françaises⁷³. Quant à Régis Doucet, il comptabilise 48 ans d'AFP et Jocelyne Bulcke 45 ans.

Déjà à Havas information le personnel restait dans l'entreprise. Au bureau de Marseille en 1946, fort de 52 membres, 17 personnes totalisent plus de 20 ans de maison : « Le doyen de l'équipe est M. Rougny, 54 ans et 8 mois, suivi de messieurs, Pizzo, 43 ans et 7 mois, Sigot, 32 ans et 8 mois, Mucaret, 28 ans et 11 mois, Jubelin 27 ans et 6 mois⁷⁴. » Ce qui est aussi le cas dans les bureaux à l'étranger. Au bureau de Buenos Aires en 1946, Roberto d'Iraulle, technicien a travaillé 25 ans chez Havas, Carlos du Bois, télétypiste, 14 ans, Carlos du Bois, télétypiste, 21 ans⁷⁵.»

Le personnel de l'AFP est attaché à son entreprise ce qui était aussi le cas des salariés d'Havas information. A l'instar de l'ensemble des organes de presse des années 1945-1965, les journalistes embauchés par l'Agence n'ont pas fait d'école de journalisme. Il faut, en effet, attendre le milieu des années 1960 pour voir arriver des diplômés d'école de journalisme dans les entreprises de presse⁷⁶. L'arrivée de cette nouvelle génération à l'AFP et la décision dans les années 1970 d'informatiser l'Agence marquera le début d'une rupture avec l'AFP des années 1945-1970 tant organisationnelle que dans sa gouvernance puisqu'elle coïncide aussi avec le départ de Jean Marin.

Qui paie commande : l'Etat reprend la gestion de l'AFP

L'Etat ne soutient plus Jean Marin et lui demande de ne pas se représenter pour un nouveau mandat. Le gestionnaire principal, la presse française, qui a déjà abandonné les finances de l'entreprise laisse le pouvoir prendre les rênes de l'Agence.

L'AFP confrontée aux ambiguïtés de son statut

Au début des années 1970, l'Etat, principal financier de l'AFP, décide de réduire ses aides

⁷³ *La lettre Repères*, journal interne dématérialisé, 22 janvier 2019, archives de la direction de la Communication et de la Marque de l'AFP.

⁷⁴ Revue interne, *L'Agence, Avé l'assent... Marseille vous parle*, juillet 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁵ Revue interne, *L'Agence, Franpresse Buenos-Aires*, septembre 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁶ Entretien Pierre Feuilly, entré à l'AFP en 1970 a travaillé pendant 48 ans à l'Agence, 1^{er} décembre 2016.

accordées à l'Agence dans un contexte de récession économique, alors que la presse écrite, gestionnaire de l'entreprise est engluée dans des difficultés persistantes¹. Effectivement, dès les années 1950, la presse avait déjà perdu son rôle de premier diffuseur de l'information remplacée par la radio et malgré un certain succès des *News* magazines et une concentration réussie de la presse quotidienne régionale, dans les années 1970 son déclin semble inexorable. La presse est confrontée à une baisse constante de sa diffusion et n'arrive à survivre qu'en augmentant ses tarifs, en accroissant ses ressources publicitaires et aux aides de l'Etat de plus en plus importantes. A l'instar des années 1950, elle ne touche toujours pas de nouveaux lecteurs et se retrouve en plus fortement concurrencée par la télévision. Cette concurrence qui s'est accentuée avec la libéralisation de l'audiovisuel du début des années 1980 et l'arrivée de nouvelles chaînes la prive de recettes publicitaires nécessaires à sa survie². Ce déclin du client historique de l'AFP est déjà confirmé dans les années 1960 avec une participation financière qui ne représente que 14% du budget de l'Agence. Au début des années 1970, lors des différents conseils d'administration, la presse et l'Etat refusent la hausse de leurs abonnements demandée par le PDG de l'Agence. Ce refus se répercute automatiquement sur les effectifs de l'entreprise³. De 1969 à 1974, la masse salariale baisse de 12%⁴.

Ce manque de trésorerie débouche sur une grogne des salariés qui veulent la création d'une cinquantaine de postes de journalistes et une hausse des salaires⁵. Une première grève est enclenchée le 8 octobre 1971, non pas, par le syndicat majoritaire des journalistes, le SNJ, mais par un jeune rédacteur, Pierre Feuilly entré à l'AFP en 1970, membre actif de Force ouvrière et proche du parti socialiste qui en 1973 adhère à la CGT et deux anciens correspondants de l'Agence, Roger Videau qui a été en poste au Laos et Marc Thibault, qui a travaillé au bureau de New York, membres tous les deux de la CGT⁶. Cette fronde est rapidement suivie d'une grève, le 15 octobre 1971 de l'ensemble des services rédactionnels du siège confortée aussi par le soutien du Syndicat majoritaire, le SNJ, et touche tous les services des bureaux étrangers de l'Agence⁷. Cet arrêt de travail fait accepter par le conseil d'administration, dont les membres clients de l'Agence sont impactés par le mouvement social, la création de cinq nouveaux postes de journalistes au desk central. Toutefois, le financement

¹Sur la presse, voir notamment les travaux de Fabrice d'Almeida et Christian Delporte. Cf. : bibliographie.

² *Ibid.*

³ Procès-verbaux des conseils d'administration 1968-1975, archives de la direction générale de l'AFP.

⁴ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.309

⁵ Entretien Pierre Feuilly, 4 janvier 2018.

⁶ *Ibid.*

⁷ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.310



de ces nouvelles embauches demandées par Jean Marin ne se fera par via une hausse des abonnements mais sera imputé sur les économies de l'entreprise⁸. En effet, grâce au calcul des hausses d'abonnement au-dessus de l'inflation mis en place par Jean Marin dès janvier 1957, l'AFP dégage une trésorerie supplémentaire destinée à son fond de roulement.

L'impasse budgétaire débouche sur une nouvelle grève en février 1974 des employés de presse qui réclament une prime de 200 francs⁹. Même si les journalistes continuent le travail, le mouvement touche la rédaction et les bureaux à l'étranger. Les responsables des services de production : Marc Paillet de l'Economique, Michel Leleu, Diplomatique, Jean-Marie Pelou, Politique, Maurice Tullier, des Informations générales, Daniel Rocher des Sports, Jean Beaufret, des *features*, Michel Nouaillas de la Photo et Jean Lepeltier, SNJ, toujours représentant des journalistes au conseil d'administration pointent la précarité financière de l'Agence et publient plusieurs tribunes dans le journal *Le Monde*, des 23, 25, 26, février 1974 « Il s'agit notamment d'une instabilité budgétaire et d'une précarité de financement qui rendent impossible toute vie normale dans une entreprise telle que la nôtre et toute prospective même à moyen terme...¹⁰ » Même si Jean Marin obtient des conseils d'administration des 7 et 11 mars 1974 une hausse des abonnements, pour stopper le mouvement social, elle est en de ça de ce qu'il souhaite. De 15,4% initialement demandé par le PDG, le relèvement n'est que de 8,1% pour les abonnements de l'Etat et 10 % pour la presse¹¹.

Pourtant, le PDG arrive à dégager un budget pour octroyer au personnel une prime mensuelle de 180 francs et ainsi stopper une grève qui en est à sa cinquième semaine. Le travail reprend mais les problèmes récurrents de trésorerie de l'entreprise incitent en août 1974, Jean Lepeltier, proche des idées de Paul-Louis Bret, a adressé, au nom du SNJ, un courrier aux membres du gouvernement, aux partis politique et aux parlementaires reprenant les idées de Bret. Dans sa lettre, le SNJ préconise aux politiques « un financement complémentaire aux recettes commerciales, indépendant de ces dernières, soit sous forme de dotation budgétaire... soit sous forme de taxe...¹² Même si la demande du Syndicat n'est pas suivi d'effet, les grèves des années 1971-1974 ont à nouveau fait émerger les incohérences du statut qui obligent le PDG à s'appuyer sur les clients de l'Agence, l'Etat et la presse française, pour assurer le financement de l'AFP. Toutefois, Jean Marin reste attaché au texte de janvier 1957 car pour lui le « salut (de l'entreprise) continue à résider dans le statut¹³. » Pourtant, ce sont les ambiguïtés du statut qui le pousse vers la sortie en avril 1975.

⁸ Jean Marin, rapport annuel au conseil supérieur, mars 1972, archives de la direction générale de l'AFP.

⁹ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.313

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Procès-verbaux des conseils d'administration des 7 et 11 mars, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹² In Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p314.

¹³ *Ibid.*, *Message de nouvelle année de Jean Marin au personnel de l'Agence pour l'année 1975*, archives AFP.

Qui paie, commande

En mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing, 48 ans, succède à Georges Pompidou à la présidence de la République. Jean Huteau, Bernard Ullmann et Pierre Feuilly sont persuadés que les amitiés de Jean Marin avec Pierre Mendès France et François Mitterrand (que Valéry Giscard d'Estaing vient de battre aux élections présidentielles) ne plaisent pas au nouveau locataire de l'Élysée¹⁴. C'est ce que confirme Jean Marin après son rendez-vous du 7 avril 1975 avec André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, trois jours avant la réunion du conseil d'administration pour l'élection du PDG : « Il me reçut (...) pour m'annoncer que le président de la République ne souhaitait pas ma réélection¹⁵. » Quand les administrateurs de la presse demandent aux membres du gouvernement les raisons pour lesquelles ils ne souhaitent pas que Jean Marin se représente à l'élection, la raison invoquée est l'âge du PDG, 66 ans. Pourtant le texte de 1957 ne prévoit pas de limite d'âge¹⁶. Le 10 avril, le conseil d'administration est réuni sous la présidence du doyen d'âge, Hubert Beuve-Méry, directeur du *Monde*, qui annonce que Jean Marin n'a pas l'intention de se représenter. C'est en effet, ce qu'avait promis le PDG au représentant du gouvernement : « me refusant à la perspective, périlleuse pour l'Agence, d'un conflit ouvert, et voulant empêcher l'arbitraire d'en haut, propres l'un et l'autre à ébranler le statut d'indépendance, je retirerais donc, à ceux qui y étaient prêts, l'occasion de s'y livrer. Avant qu'il ne soit trop tard, j'annoncerais que je n'étais pas candidat à l'élection¹⁷. »

En l'absence de candidat, comme stipulé dans le texte de janvier 1957, Hubert Beuve-Méry, doyen d'âge du conseil d'administration, devient président par intérim de l'AFP¹⁸. Le jour de la réunion du Conseil, Jean Marin s'adresse de son bureau à l'ensemble du personnel de l'AFP via la radio intérieure : « Ici Jean Marin, après plus de vingt années passées à la tête de l'Agence, je vais m'en aller. Cette circonstance me fournit l'occasion de vous faire part du bonheur professionnel que j'ai connu à travailler avec vous... Désormais, c'est seulement à demain qu'il faut penser. Je crois fermement que, par ses efforts et grâce à son statut, l'Agence s'est donné un bon passeport pour l'avenir, et que, malgré les rudes difficultés propres à notre métier, c'est l'avenir, lui aussi, sera bon¹⁹. » Malgré son éviction, Jean Marin exprime encore son attachement au statut de janvier 1957

¹⁴ Entretien Pierre Feuilly, 4 janvier 2018.

¹⁵ Jean Marin, *Petit bois pour un grand feu*, Paris, Fayard, 1994, p.546.

¹⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 10 avril 1975, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁷ Jean Marin, *Petit bois pour un grand feu*, *op.cit.*, p.546.

¹⁸ JORF du 11 janvier 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p. 321.



comme il l'avait déjà fait dans une note adressée la veille de Noël 1974 à l'ensemble des chefs de service, directeurs régionaux directeurs des bureaux «pour nous le salut continue de résider dans notre statut ²⁰». En quittant l'AFP, il laisse derrière lui : 150 bureaux et postes de correspondants à l'étranger, 1 985 collaborateurs (771 journalistes, 176 correspondants, 32 cadres techniques, 265 ouvriers des transmissions, 57 cadres administratifs, 322 employés de presse et 339 employés locaux)²¹ ; 1 365 abonnés à son service général dans 145 pays et territoires : 83 agences, 354 journaux, 185 chaînes de radio et de télévision, 743 abonnés divers dont les ambassades de France²². Un nouveau siège social presque terminé Place de la Bourse. Le 10 avril 1975, le collège « presse » du conseil d'administration n'a pas renouvelé le coup de force de 1960 et laisse le gouvernement prendre la main sur la gestion de l'Agence. La presse française empêtrée dans ses crises et sa survie a confirmé ses limites face aux décisions de l'Etat. Elle est incapable d'asseoir un pouvoir au sein de l'instance dirigeante de l'AFP et affiche l'image d'une presse qui ne donne pas les moyens financiers à l'entreprise pour ses grands développements. Les craintes de Paul-Louis Bret sont confirmées : « qui paie commande ».

Après le départ de Jean Marin, les représentants de la presse au conseil d'administration se reprochent de ne pas avoir stoppé le gouvernement quand celui-ci a pris la décision d'écarter le PDG de l'Agence. L'erreur initiale « a évidemment été de refuser de reconduire le mandat de Jean Marin alors que son remplacement n'avait été d'aucune façon prévu²³. » Le statut de janvier 1957 prévoit une vacance d'emploi de trois mois maximum²⁴. Après l'échec du gouvernement pour trouver un candidat à la succession de Jean Marin,²⁵ le 10 juin 1975, les administrateurs tombent d'accord sur la candidature du secrétaire général de l'AFP, Claude Roussel qui n'est pas le candidat de l'Elysée mais représente pour l'Etat le moyen de calmer les tensions avec la presse²⁶. Effectivement, son profil convient à l'Etat qui ne voulait plus de Jean Marin et à la presse française. Claude Roussel est à l'AFP depuis août 1944. Né le 7 février 1919, il n'a que 23 ans quand il remplace Pierre Grappin au secrétariat général de l'Agence d'Information et de Documentation (AID), agence de presse clandestine du CNR. Claude Roussel a fait toute sa carrière à l'Agence. D'abord, en tant que secrétaire général adjoint, puis secrétaire général de 1944 à 1951. Il est ensuite directeur pour l'Europe du Nord basé à Stockholm de 1951 à 1954, pour reprendre sous l'ère Jean Marin, en septembre 1954, ses

²⁰ Jean Marin, *Message aux chefs de service, directeurs régionaux et directeurs de bureaux*, journal interne, *La vie de la maison*, décembre 1974, archives AFP.

²¹ *La vie de la maison*, journal interne, décembre 1975, archives du service formation de l'AFP

²² *Ibid.*, p.11.

²³ *Le Monde* du 6 juin 1975.

²⁴ JORF 11 janvier 1957, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁵ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.333.

²⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 juin 1975, archives de la direction juridique de l'AFP.

fonctions de secrétaire général en assurant en même temps la présidence de la filiale Intercontinentale jusqu'à l'absorption de celle-ci par l'AFP²⁷.

Le 13 juin 1975, Claude Roussel est élu PDG à l'unanimité des votants moins les deux voix des deux représentants du personnel de l'AFP²⁸. En effet, c'est ce qu'explique Philippe Thébault, journaliste, entré à l'AFP en 1971, élu pendant une douzaine d'années, représentant du personnel journalistes au conseil d'administration : « les administrateurs du personnel s'abstiennent lors du deuxième ou troisième tour final parce que certains, avec raison, estiment qu'ils n'ont pas à choisir le PDG de la maison. Ils n'en ont pas les moyens, non plus à titre personnel²⁹. » Le premier message du PDG aux collaborateurs de l'Agence est destiné au rédacteur en chef, Bernard Cabanes, victime d'un attentat à son domicile le 13 juin 1975³⁰. La mort du rédacteur en chef de l'AFP fait les titres des journaux en France et à l'étranger et a suscité une indignation nationale. « Giscard d'Estaing condamne cet 'acte intolérable', le Premier ministre Jacques Chirac promet 'qu'aucun effort ne sera épargné pour retrouver les auteurs du crime et les châtier de façon exemplaire'³¹. »

Dans son message, Claude Roussel revient aussi sur sa nomination et remercie toutes celles et tous ceux de Paris, de Province et de l'étranger qui lui ont envoyé un message de félicitations. « Ces témoignages me sont très précieux et ils m'aideront indubitablement dans la tâche que j'entreprends. Cette tâche, que nous aurons d'ailleurs à mener ensemble, consistera à rester en tous domaines strictement fidèles aux missions que le statut de 1957 a tracées pour l'Agence. Tout comme mon prédécesseur Jean Marin, auquel je veux rendre ici, le grand hommage qu'il mérite, je crois profondément aux vertus de ce statut, aux obligations qu'il nous fait de diffuser une information mondiale complète, sérieuse, objective et indépendante à une clientèle mondiale³². »

Certes, Claude Roussel incarne la continuité et croit fermement au texte de 1957. Pourtant, le gouvernement veut la création d'un poste de directeur général adjoint pour le seconder, idée qui avait déjà été évoquée à l'époque de Jean Marin mais vite oubliée³³. Claude Roussel accepte la demande du pouvoir et nomme Henri Pigeat, directeur général adjoint de l'Agence. Même si la nomination de

²⁷ Journal interne *La vie de la maison*, mai 1978, archives du service formation de l'AFP.

²⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 juin 1975, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁹ Entretien Philippe Thébault, journaliste, entré à l'AFP en 1971, représentant du personnel « journalistes » au conseil d'administration dans les années 1980, 18 décembre 2018.

³⁰ Journal interne *La vie de la maison*, juin 1975, archives du service formation de l'AFP.

³¹ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, pp.340-341.

³² Journal interne, *La vie de la maison*, juin 1975, archives du service formation de l'AFP.

³³ *Correspondance de la presse* du 28 mars 1975.



Claude Roussel au poste de PDG a reçu l'approbation de la presse française, celle-ci est réticente quand il est question de la création d'un poste de directeur général adjoint. Toutefois, si elle reconnaît que nommer un directeur général adjoint proche du pouvoir est une entrave à la liberté de l'Agence, ses représentants au conseil d'administration approuvent la nomination d'Henri Pigeat lors de la séance du 13 avril 1976³⁴. La position de la presse française au conseil d'administration se réduit donc à valider les directives du gouvernement puisque les seuls à voter contre, sont les deux administrateurs du personnel. Fabien Lacombe, délégué du SNJ, représentant des journalistes qui a remplacé Jean Lepeltier qui n'a pas souhaité se représenter pour un nouveau mandat³⁵ et Marcel Boiron, CGT, représentant les autres catégories professionnelles ne se sont pas abstenus mais ont voté contre la nomination du directeur général adjoint³⁶.

La majorité du personnel de l'Agence est, en effet, vent debout contre l'arrivée d'Henri Pigeat³⁷. Le SNJ sous la plume de Fabien Lacombe exprime son rejet : « il paraît peu opportun que l'homme qui est encore chargé, à la tête du Service d'information et de documentation (SID), de la propagande gouvernementale, devienne numéro deux à la tête d'un des plus importants rouages de l'information nationale dont on est en droit d'attendre une parfaite objectivité. La réputation de l'agence risque d'être compromise vis-à-vis de ses clients, notamment à l'étranger³⁸. » Idem pour le comité d'entreprise qui désapprouve l'arrivée du directeur général adjoint décidé par le conseil d'administration³⁹. Néanmoins Henri Pigeat s'installe à son poste le 3 mai 1976. Son arrivée à l'AFP suscite une méfiance du personnel à son égard mais aussi vis-à-vis du PDG, Claude Roussel⁴⁰.

Pourtant, Henri Pigeat s'est défendu d'être l'homme du gouvernement, « je n'étais nullement envoyé par le pouvoir, bien au contraire, je répondais à la proposition amicale de Claude Roussel, tant dans l'entourage du Premier ministre que du président de la République, on ne me poussait guère à accepter une proposition qui suscitait un débat que personne ne souhaitait⁴¹. » Ce qu'il confirme à nouveau lors d'un entretien en expliquant ne pas avoir bénéficié d'une sollicitation du gouvernement pour rejoindre l'Agence mais bien de plusieurs demandes de Claude Roussel⁴². Les deux journalistes de l'Agence, Jean Huteau et Bernard Ullmann sont aussi de cet avis estimant que la décision de faire venir Henri Pigeat émane bien du PDG car « Giscard n'aimait pas beaucoup Pigeat⁴³. »

³⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 1976, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁵ Journal interne, *La vie de la maison*, avril 1975, archives du service formation de l'AFP.

³⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 1976, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁷ Entretien Pierre Feuilly, 4 janvier 2018.

³⁸ In Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.346

³⁹ Procès-verbal du comité d'entreprise du 27 avril 1976, archives du Comité social et économique (CSE) de l'AFP.

⁴⁰ Entretien Pierre Feuilly, 4 janvier 2018.

⁴¹ Henri Pigeat, *Le nouveau désordre mondial de l'information*, Paris, Hachette, 1987, p.131.

⁴² Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

⁴³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.344.

Le nouveau directeur général adjoint est né le 13 novembre 1939, il a 36 ans quand il rejoint l'AFP. Enarque de formation, il a occupé le poste d'administrateur dans plusieurs conseils d'administration de radiodiffusion publics et privés. Il a aussi travaillé au cabinet de Philippe Malaud en tant que secrétaire d'Etat à la fonction publique chargé des problèmes techniques de l'Information et à celui de Jean-Philippe Lecat, ministre de l'Information. Henri Pigeat a été adjoint du délégué général à l'Information et secrétaire du Comité interministériel pour l'information⁴⁴. » Xavier Baron signale que la création d'un poste de directeur général adjoint à l'Agence est une initiative délicate car le numéro deux de l'AFP est traditionnellement le directeur de l'Information et la rédaction est très attachée à cette hiérarchie, somme toute naturelle compte tenu de son importance dans l'entreprise⁴⁵. Henri Pigeat est conscient que ses nouvelles fonctions sont peu appréciées à l'Agence et se montre discret en évitant de s'exposer⁴⁶. Ce que confirme Xavier Baron qui indique que le nouveau directeur général adjoint préfère faire un travail de fond sur ce qu'il convient d'entreprendre pour redresser l'entreprise⁴⁷.

Toutefois, Claude Roussel ne reste que trois ans à la tête de l'AFP, bien avant la réunion du conseil d'administration du 29 mai 1978 qui doit procéder à l'élection du PDG, il apprend que l'Etat ne lui renouvellera pas sa confiance. C'est par l'intermédiaire du ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Philippe Lecat, ancien chef de presse de l'Elysée que Claude Roussel prend connaissance que : « le gouvernement lui propose une place au Conseil d'Etat⁴⁸. » Cette proposition confirme qu'il n'a plus le soutien du pouvoir et que son mandat ne sera pas renouvelé. Lors de la conférence de rédaction du 25 mai 1978 en présence des 26 chefs des services rédactionnels du siège, Claude Roussel indique qu'il ne se représentera pas pour un second mandat car la majorité des membres du conseil d'administration soutiendra Roger Bouzinac, proche du pouvoir giscardien, qui a fait acte de candidature pour prendre la présidence de l'Agence⁴⁹. Même si l'élection est acquise pour Bouzinac, le conseil d'administration du 29 mai 1978 est cependant perturbé par un sursaut contestataire des membres du collège de presse⁵⁰. Une première session a, en effet, lieu au matin où le directeur du journal *Le Monde*, Hubert Beuve Méry, doyen d'âge et président du conseil

⁴⁴ Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

⁴⁵ Entretien Xavier Baron, journaliste à l'AFP de 1966 à 2007, 4 janvier 2018.

⁴⁶ Entretien Henri Pigeat, entretien du 18 novembre 2016.

⁴⁷ Xavier Baron, *Le monde en direct, de Charles-Louis Havas à l'AFP, deux siècles d'histoire*, op.cit., p.202.

⁴⁸ Olivier Boyd-Barret et Michael Palmer, *Le trafic des nouvelles*, op.cit., p.8.

⁴⁹ Jean Huteau, Bernard Ullmann, op.cit., p.374

⁵⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 1978, archives de la direction juridique de l'AFP.



d'administration annonce, d'une part que le décès de Claude Bellanger, administrateur emblématique de l'Agence et un des pères fondateurs du statut de 1957, survenu le 14 mai 1978, laisse vacant un siège occupé par le Syndicat des quotidiens régionaux et d'autre part, qu'il démissionne de son poste d'administrateur de l'AFP et propose aux membres du Conseil de se réunir dans l'après-midi après la nomination de deux nouveaux administrateurs⁵¹. Hubert Beuve-Méry quitte le conseil d'administration de l'Agence car pour lui « les pouvoirs publics étaient intervenus de telle sorte que le PDG en exercice ne pouvait se représenter (...) qu'au plan des principes et en dehors de toute question de personne, ne pas pouvoir s'associer à une procédure susceptible de porter dans l'esprit sinon dans la lettre, une atteinte grave au statut de l'Agence tel qu'il l'avait été défini par la loi du 10 janvier 1957 et tel qu'à sa connaissance avait été appliqué depuis son entrée en vigueur⁵². »

Le décès de Claude Bellanger et la démission d'Hubert Beuve-Méry fragilisent encore un peu plus le collège presse, puisqu'ils étaient les deux seuls membres à encore contester les décisions du gouvernement. Les représentants du personnel, Marcel Boiron représentant des non-journalistes et Michèle Houx représentante des journalistes, tous les deux membres de la CGT⁵³ essayent d'ajourner la réunion de l'après-midi invoquant que la session du conseil a été mal préparée. Leur demande est rejetée par la majorité des administrateurs et une nouvelle réunion a bien lieu à 16H45, sous la présidence du nouveau doyen d'âge, Maurice Bujon, président-directeur général du *Midi-Libre*, président du Syndicat des quotidiens régionaux, président de la Fédération nationale de la presse française⁵⁴. Les deux journalistes, Jean Huteau et Bernard Ullmann affirment que Maurice Bujon a aussi été approché par le gouvernement pour la présidence de l'Agence mais que celui-ci a refusé⁵⁵.

Lors de la deuxième séance, Maurice Bujon annonce trois nouvelles démissions du collège presse, Jean-Pierre Coudurier, Jean-François Lemoine et Roland Garnier, qui ont remis leur pouvoir aux membres présents à la réunion de l'après-midi⁵⁶ permettant ainsi à Roger Bouzinac d'être élu PDG avec la majorité des voix. Seuls les deux administrateurs du personnel ont voté contre⁵⁷ alors qu'habituellement ils s'abstiennent⁵⁸. Certes quatre membres du collège presse ont démissionné, désapprouvant ainsi l'ingérence de l'Etat mais leur décision n'a pas arrêté le gouvernement. Roger Bouzinac est bien le nouveau PDG de l'Agence. Toutefois, les syndicats de l'AFP exigent du nouveau président de s'engager à maintenir l'indépendance et le rôle mondial de l'Agence et soulignent que

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ Entretien, Philippe Thébault, 25 octobre 2016.

⁵⁴ Journal interne, *La vie de la maison, mai 1978*, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁵ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.334.

⁵⁶ Journal interne, *La vie de la maison, mai 1978*, archives du service formation de l'AFP.

⁵⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 1978, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁸ Entretien Philippe Thébault, 26 octobre 2016.

ce qui s'est passé dans leur entreprise s'inscrit « dans une série de manœuvres qui ont permis au pouvoir de placer des hommes à lui à des postes clés de l'information et de la publicité⁵⁹.

Pour ceux qui ont participé à la naissance de l'AFP à l'instar de Jean Lagrange, ancien directeur de l'Information, à la retraite depuis deux ans, l'éviction de Claude Roussel marque la fin d'une époque. « Il faudra beaucoup de ténacité et de volonté à ceux qui vont prendre le relais pour maintenir ce qui existe (...) Claude Roussel est le dernier de l'équipe de la clandestinité (...) qui avait en 1944 fondé l'AFP. Tous ces hommes avaient fait un rêve qui est devenu réalité. Puisse celle-ci demeurer intégralement ce qu'elle est avec l'aide de ceux qui, à l'intérieur de l'Agence, croient, aussi et encore à la liberté de l'information et s'opposent aux ingérences externes et internes afin que l'AFP survive⁶⁰. » Jean Lagrange a raison, les hommes qui ont connu les débuts de l'AFP ne sont plus impliqués dans les décisions de l'entreprise. Le conseil d'administration voit disparaître Claude Bellanger remplacé par Roger Gayet, directeur gérant de l'*Union* de Reims, représentant du Syndicat des quotidiens régionaux et de la Fédération nationale de la presse française et Hubert Beuve-Méry, démissionnaire est remplacé par Hugues-Vincent Barbe, président-directeur général du *Nouveau Journal*, représentant du Syndicat de la presse parisienne et de la Fédération nationale de la presse française⁶¹. Cependant, et même si Hubert Beuve-Méry écrit dans son journal, « les conditions dans lesquelles la réélection du PDG a été empêchée relèvent du fait du prince beaucoup plus que de l'application concertée de la loi du 10 janvier 1957⁶² », depuis la mise en place du statut de 1957, aucun candidat, sans soutien de l'Etat, ne peut prétendre au poste de PDG. A l'exception du coup de force de 1960 contre le Premier ministre, Michel Debré où il a été quand même nécessaire que de Gaulle, président de la République, s'en mêle. Tous les présidents en place ont eu besoin de l'assentiment de l'Etat pour pouvoir prétendre au poste ou briguer un nouveau mandat. De plus, cette nouvelle ingérence du pouvoir confirme une nouvelle fois que l'Etat a pris les rênes du conseil d'administration et que la presse française censée détenir la gestion de l'entreprise, en déclin depuis la fin des années 1960 et qui bénéficie aussi d'aides de l'Etat au nom du pluralisme, semble de moins en moins concernée par l'avenir de l'Agence avec un conseil complètement renouvelé puisqu'aucun membre n'a fait partie de l'équipe qui a fait adopter le texte de janvier 1957.

⁵⁹ In, Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.375

⁶⁰ Jean Lagrange, ancien directeur bureau de Washington, ancien directeur de l'Information, *Le Monde* du 13 juin 1978 archives AFP.

⁶¹ Journal interne, *La vie de la maison*, juin 1978, archives du service formation de l'AFP.

⁶² Hubert Beuve-Méry, *Le Monde* du 31 mai 1978.



Composition du conseil d'administration⁶³

Représentants de la Presse

Représentants de la Fédération nationale de la presse française

Représentants du Syndicat de la presse parisienne :

Roger Alexandre, Administrateur de l'*Aurore*

Hugues-Vincent Barbe, PDG du *Nouveau Journal*

Représentants du Syndicat des quotidiens régionaux :

Maurice Bujon, PDG du *Midi-Libre* (Montpellier), Président de la Fédération nationale de la presse française

Roger Gayet, Directeur-Gérant de l'*Union* (Reims)

Représentant du Syndicat des quotidiens de province :

René Pretet, directeur, rédacteur en chef du *Courrier de Saône-et-Loire* (Chalon-sur-Saône)

Représentants du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR) :

Louis Estrangin, président du conseil d'administration d'*Ouest France* (Rennes)

Michel Bavastro, PDG de *Nice Matin*, (Nice)

Jacques Saint-Cricq, président du directoire de la *Nouvelle République du Centre-Ouest* (Tours)

Représentants du service public national Radio-Diffusion-Télévision française

Jean-Louis Guillaud, président de la société nationale de télévision TF1

Maurice Ulrich, président de la société nationale de télévision Antenne 2

Représentants des services publics usagers

Représentant du Premier ministre :

Michel Franc, maître des requêtes au Conseil d'Etat

Représentant du ministre des Affaires étrangères :

Jean-Pierre Cabouat, directeur des services de presse et d'information

Représentant du ministre de l'Economie et des Finances :

Francis Eyraud, directeur de l'agence judiciaire du Trésor, agence centrale du Trésor

Représentants du personnel

Michèle Houx, service Social, représentant des journalistes professionnels

Marcel Boiron, service Exploitation radio et télégraphique, représentant des non journalistes professionnels

⁶³ Journal interne, *La vie de la maison*, octobre 1979, archives du service formation de l'AFP.

Roger Bouzinac est né à Albi le 28 juillet 1920, diplômé d'études supérieures en droit, il a été avocat à Nice et a appartenu à plusieurs cabinets ministériels sous la IV^e République. En 1953, il entre au Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR) d'abord en tant que conseiller technique pour ensuite occuper le poste de directeur administratif et devenir en 1977 directeur délégué général⁶⁴. A ce titre, il siège aux conseils d'administration de la SOFIRAD, de Radio Monte Carlo, de la société nationale de Radiodiffusion, au Centre de formation des journalistes. Il est président du conseil d'administration de la caisse de retraite des entreprises de presse, directeur du bureau parisien de *Nice Matin*⁶⁵. Son arrivée à la tête de l'Agence guidée par le pouvoir permet à l'AFP d'obtenir du gouvernement une dotation en capital de 25 millions de francs utilisée pour la deuxième phase d'informatisation et employée aussi pour moderniser le service photo et restructurer la direction de l'Agence⁶⁶. En effet, les représentants du gouvernement au conseil d'administration avaient soumis une obligation suite à cette dotation, celle de réorganiser la direction de l'Agence en quatre pôles : Personnel, Commercial, International, Photographie⁶⁷.

Dans le journal interne, *La vie de la maison*⁶⁸, la direction indique qu'elle va procéder à la création d'un poste de directeur de l'Information adjoint chargé du personnel journaliste qui sera sous l'autorité du directeur de l'Information et du directeur de l'Administration. Ce nouveau directeur adjoint sera chargé des décisions intéressant le personnel journaliste de statut siège en France et à l'étranger⁶⁹. Pour les questions qui touchent l'international, la direction décide de transformer le service des bureaux étrangers en direction pour les Affaires internationales qui sera sous l'autorité de la direction générale mais aussi des directions de l'Information, Administration et Technique et aura pour mission d'organiser l'implantation de l'Agence à l'étranger⁷⁰. Pour la question qui touche au pôle commercial, il est décidé de créer une direction du développement avec des compétences horizontales, complétant les directions traditionnelles. Sa mission sera de développer les ventes, la

⁶⁴ Journal interne, *La vie de la maison*, mai 1978, archives du service formation de l'AFP.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

⁶⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶⁸ Journal interne, *La vie de la maison*, *Plan d'investissement 1979/1980 et réorganisation des structures de l'Agence*, numéro spécial du 26 mars 1979, archives du service formation de l'AFP.

⁶⁹ *Ibid.*, p.9.

⁷⁰ *Ibid.*



distribution des services, l'analyse des marchés et la promotion de l'Agence⁷¹. Enfin pour la photo, l'Agence veut renforcer son activité photographique et le service photo devient une direction pour marquer la nouvelle importance de la photographie à l'Agence et permettre son évolution⁷². Henri Pigeat qui a gardé son poste de directeur général adjoint souhaite, en effet, que cette nouvelle direction puisse avoir de nouveaux moyens en matière d'équipement photographique et technique mais aussi en matière administrative et commerciale. Le directeur général adjoint envisage au sein de cette nouvelle direction photo un poste de cadre administratif pour développer la clientèle qui sera concomitante avec l'évolution technique qui permettra l'accroissement de la production. Le directeur qui sera nommé sera sous l'autorité d'Henri Pigeat et devra concevoir et diriger l'ensemble des activités photographiques qui englobent la production, la distribution, l'archivage, la partie commerciale, le personnel et un travail de liaison avec les autres directions⁷³.

Ces nouvelles structures demandées par le gouvernement via le plan d'investissement 1979-1980 doivent développer les activités commerciales et la photo mais aussi décentraliser des responsabilités⁷⁴. Toutefois Roger Bouzinac n'aura pas le temps de profiter de la mise pratique de cette nouvelle organisation puisqu'il démissionne sans terminer son mandat, le 8 octobre 1979⁷⁵. La seule embauche qui sera effective pendant son « petit » mandat de 17 mois, est l'arrivée de Jean-Paul Vecchierini, directeur du développement⁷⁶. Jean Huteau, nommé directeur de l'Information sous la présidence de Roger Bouzinac en remplacement de Claude Moisy et Bernard Ullmann estiment que le PDG « n'est pas à l'aise dans une entreprise mondiale dont il comprend mal les réactions et les mécanismes, et où, il laisse le directeur général adjoint, Henri Pigeat jouer un rôle prépondérant et délègue au directeur de l'Information, les questions rédactionnelles et syndicales⁷⁷. » Henri Pigeat invoque quant à lui, de graves problèmes de santé. Il explique que le PDG ne peut pas assurer pleinement son rôle car très malade⁷⁸. Ce que dément Pierre Feuilly qui évoque de son côté, l'alcoolisme de Bouzinac⁷⁹. Enfin, Jean Huteau et Bernard Ullmann affirment que Roger Bouzinac vise la tête de la Fédération nationale de la presse française, poste devenu vacant, et c'est pour cette raison qu'il démissionne⁸⁰. Après son départ, Roger Bouzinac occupera bien le poste de directeur

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016. Journal interne, *La vie de la maison*, mars 1979, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁷⁵ *Correspondance de la presse*, 9 octobre 1979.

⁷⁶ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.376.

⁷⁷ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.381.

⁷⁸ Henri Pigeat, entretien du 18 novembre 2016.

⁷⁹ Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016.

⁸⁰ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.378.

délégué général du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR) et directeur de la Fédération nationale de la presse française⁸¹. Néanmoins, C'est sous les présidences de Claude Roussel et de Roger Bouzinac que l'automatisation de l'Agence, décidée par Jean Marin en 1973, se met en place. L'informatisation de l'AFP, à l'exemple des autres organes de presse, ne se fait pas sans heurt et elle est accompagnée d'une réticence du personnel et pour certains salariés à un réel refus du changement.

L'informatisation de l'Agence : entre accord et révolution technique

C'est Jean Marin appuyé par son nouveau directeur technique, Bernard Durègne, premier ingénieur embauché à l'Agence en 1963, diplômé de l'école de radioélectricité de Grenoble qui fait voter le 9 octobre 1973 par le conseil d'administration l'informatisation de l'entreprise⁸². Même si l'automatisation a pour but principalement de rendre l'AFP plus compétitive face à la concurrence, plusieurs facteurs ont motivé la prise de décision. L'utilisation des satellites accélère la transmission et marque la disparition progressive des communications radiotélégraphiques intercontinentales. L'Agence est distancée par les agences mondiales qui sont complètement informatisées, Reuter en 1967, Associated Press et United Press International en 1971. L'engorgement du système de transmission et de réception de l'Agence avec des informations qui doivent en plus passer par le siège parisien avant d'être acheminées dans les autres bureaux accentue un peu plus la lenteur de transmission⁸³. Enfin, la crainte d'une concurrence nationale explique aussi la décision d'informatiser l'entreprise. L'agence Centrale de Presse (ACP) en France s'est en effet abonnée et a signé un accord de distribution avec Reuter en 1972. L'agence britannique reçoit les nouvelles intérieures française via ACP pour éviter de passer par l'AFP et offre en échange à ACP son service international ce qui permet à l'agence française de concurrencer l'AFP au niveau national avec une dizaine de journaux français abonnée à ses services en 1973⁸⁴. Suite à cet accord, Jean Marin prend la décision de ne plus alimenter ACP, cliente de l'Agence, en nouvelles AFP⁸⁵.

Cependant, l'automatisation va supprimer une grande partie des tâches manuelles et le travail des 170 opérateurs du siège parisien sur les 265 personnes qui travaillent au service technique.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Procès-verbal du conseil d'administration du 9 octobre 1973, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁸³ Journal interne, *La vie de la maison*, octobre 1973, archives du service formation de l'AFP.

⁸⁴ Huteau et Ullmann, op.cit., p. 311.

⁸⁵ Jean Marin au comité d'entreprise de l'AFP, 12 novembre 1973, archives du CSE de l'AFP.



Effectivement, avec la mise en place de l'informatique, les opérateurs n'auront plus besoin de transformer la copie en un ruban perforé (code Baudot) introduit dans un télescripteur émetteur et envoyé aux clients puisque c'est le journaliste du desk qui validera l'envoi de la dépêche via sa console⁸⁶. Dès 1972, Jean Marin négocie avec le Syndicat du Livre, majoritaire chez les ouvriers et les techniciens de l'Agence, représenté principalement par Marcel Boiron, technicien entré à l'AFP dans les années 1950, qui est aussi le représentant du personnel au conseil d'administration. Les négociations entre le PDG et le Syndicat du Livre vont s'étaler sur deux ans et se finaliser par un accord en 1974⁸⁷. Le Livre accepte 130 suppressions d'emploi chez les opérateurs avec 9 reconversions, 121 départs volontaires, en retraite, préretraite ou indemnisés⁸⁸. Avec le soutien du Livre, la validation par le conseil d'administration de l'informatisation en octobre 1973 et l'aide de l'Etat au titre de l'acquisition de matériel de presse⁸⁹, l'AFP est une des premières entreprises de presse françaises à s'engager dans une informatisation généralisée de ses services. Même si certains journaux de province, *Paris Normandie*, le *Provençal*, le *Progrès*, *Sud-Ouest* composent leur journal par ordinateur dès 1967, la presse parisienne devra attendre 1977 pour trouver un accord avec le Syndicat du Livre CGT et ainsi informatiser l'ensemble de ses rédactions⁹⁰.

Par ailleurs, si Jean Marin a réussi à faire passer son projet d'informatisation aux ouvriers et techniciens de l'Agence, chez les journalistes qui ne s'intéressent réellement au sujet qu'à partir de 1974 avec l'arrivée des premières consoles informatiques, le PDG est confronté à une profession qui s'inquiète notamment pour sa santé visuelle et le maintien des postes de journalistes⁹¹. Toutefois ce n'est qu'après le départ de Jean Marin en avril 1975, que les syndicats des journalistes et la nouvelle direction, Claude Roussel et Henri Pigeat, s'engagent dans des négociations qui vont durer pendant toute la période d'installation des ordinateurs et confirmer l'importance du pouvoir syndical à l'Agence.

Le premier protocole d'accord signé entre la direction et les organisations syndicales de journalistes date du 25 novembre 1975⁹². L'accord ne prévoit aucun licenciement et le personnel jugé inapte au travail sur écran ne peut en aucun cas être inquiété et pourra recevoir une nouvelle

⁸⁶ Entretien Régis Doucet, technicien à l'AFP, chargé en 1975 de maintenir en état les télescripteurs chez les clients, 4 janvier 2018.

⁸⁷ Jean Marin au comité d'entreprise de l'AFP, 12 novembre 1973, archives du CSE de l'AFP. Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.302.

⁸⁸ Entretien Philippe Thébault, journaliste arrivé en 1971 à l'AFP après un passage chez AP, 26 octobre 2016.

⁸⁹ Jean Marin au comité d'entreprise du 12 mars 1975, archives du CSE de l'AFP.

⁹⁰ Fabrice d'Almeida, Christian Delporte, *Histoire des médias en France, de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2003, pp.266-270.

⁹¹ Jean Marin au comité d'entreprise du 12 mars 1975, archives du CSE de l'AFP.

⁹² *Protocole d'accord signé avec les organisations syndicales de journalistes*, le 25 novembre 1975, in journal interne, *La vie de la maison*, 26 mars 1979, archives AFP.

affectation. Une visite ophtalmologique annuelle est aussi prévue pour tous les journalistes qui utilisent la console. De plus, cet accord conforte les journalistes dans le processus du traitement des informations qui reste une de leur prérogative sous l'autorité de leur hiérarchie habituelle⁹³. Un nouvel accord est signé le 10 mars 1977⁹⁴, les journalistes obtiennent un aménagement du temps de travail au desk. Des vacances de sept heures avec 60 minutes de pause à prendre en deux ou plusieurs fois et une revalorisation de la prime spéciale de 150 francs attribuée en 1968 par Jean Marin. Claude Roussel explique que cette majoration est motivée par l'utilisation des consoles de visualisation des journalistes⁹⁵. Un complément du protocole d'accord du 25 novembre 1975 est signé entre les organisations syndicales de journalistes et la direction, le 1^{er} mars 1979 est précise que : « les journalistes reconnus inaptes au travail sur console de visualisation (...) pourront recevoir une nouvelle affectation dans tous les services de production du siège et dans les bureaux de province et de l'étranger, même lorsqu'ils auront été informatisés⁹⁶. »

Ces négociations avec la direction ont été menées par le SNJ, premier syndicat des journalistes à l'AFP, dont le leader est Fabien Lacombe, représentant du personnel au conseil d'administration et qui d'après Philippe Thébault est une « énorme personnalité, très respecté en raison de son passé de Résistant et de déporté », il a aussi été le premier secrétaire journaliste du comité d'entreprise⁹⁷. Suivi par la CFDT, représentée par Pierre Comparet qui a été en poste à Pékin, a été l'un des fondateurs de la section CFDT à l'Agence et qui a su aussi rassembler autour de lui des jeunes journalistes à l'exemple de Philippe Thébault⁹⁸. Et enfin, par deux Syndicats minoritaires, FO et la CGT⁹⁹. Certains journalistes interrogés, à l'instar de Guy Bernière, constatent que des syndicalistes plus politisés se distinguent lors des négociations avec la direction sur la mise en place de l'informatique¹⁰⁰. Guy Bernière explique qu'il y a une évolution syndicale qui reflète le contexte national où les idées de

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Protocole d'accord entre la direction et les syndicats, 10 mars 1977, archives de la direction générale de l'AFP.

⁹⁵ Claude Roussel, *message au personnel de l'Agence*, journal interne, *La vie de la maison*, mai 1977, archives AFP.

⁹⁶ *Protocole d'accord avec les organisations syndicales de journalistes le 1^{er} mars 1979*, in, le journal interne, *La vie de la maison*, 26 mars 1979, archives du service formation de l'AFP.

⁹⁷ Entretien Philippe Thébault, 26 octobre 2016.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Tableau des résultats de l'élection des délégués du personnel de novembre 1976, archives AFP. Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016.

¹⁰⁰ Résultats de l'élection des délégués du personnel de novembre 1976, archives AFP. Entretien Pierre Feuilly, entré en 1970 à l'AFP, 30 novembre 2016. Entretien Philippe Thébault entré à l'AFP en 1971, délégué syndical CFDT, 30 novembre 2016.



gauche ont le vent en poupe et que pour certains syndicalistes, c'est la continuité de l'esprit de mai 1968 et parle même de « lutte des classes et que l'Agence n'est que le miroir de ce qui se passe en France¹⁰¹. Pierre Feuilly, un des jeunes journalistes, proche du parti socialiste, qui a rejoint la CGT en 1973, admet quant à lui, que le syndicalisme a évolué à l'Agence depuis son arrivée, que la rédaction est plus syndiquée et plus politisée que la précédente¹⁰².

Pour Henri Pigeat, le pouvoir des syndicats à l'AFP est la conséquence de la mise en place des comités consultatifs en 1969 qui apportent aux syndicats un rôle important dans l'entreprise et insiste aussi sur la faiblesse de Jean Marin lors de son dernier mandat qui a fait de l'AFP, une juxtaposition de deux agences qui fonctionnent selon des critères différents : la française, « plus ou moins cogérée par les syndicats » et l'internationale « qui défend avec succès les couleurs de l'agence mondiale¹⁰³. » Sur la faiblesse de Jean Marin, Pierre Feuilly insiste pour dire qu'il a gardé toute son aura et son pouvoir pendant son dernier mandat. Il revient aussi sur le protocole signé en 1969¹⁰⁴ qui ne concerne aucunement la stratégie de l'Agence. Néanmoins, Pierre Feuilly reconnaît que le patronat de la presse française a cédé le monopole des embauches des ouvriers et techniciens au Syndicat du Livre qui participe pleinement à l'organisation du travail au sein de la presse française mais l'AFP n'est que faiblement touchée par ce type de cogestion¹⁰⁵.

Les négociations entre la direction et les syndicats sur l'automatisation ont confirmé l'importance du pouvoir syndical à l'Agence mais ce constat est à minimiser puisque les accords signés entre les deux parties ne débouchent pas sur une impasse. L'informatisation a bien lieu même si la majorité du personnel de l'AFP y est opposée¹⁰⁶. Une seconde phase informatique reprend en 1980 avec l'installation de nouveaux ordinateurs centraux. Ce nouveau matériel offre la possibilité d'adopter le code américain *ASCII* (*American Standard Code for Information Interchange*) qui révolutionne la rédaction des dépêches avec l'utilisation des accents et des minuscules avec l'abandon du code Baudot appelé aussi code télégraphique avec lequel le journaliste ne pouvait rédiger qu'en majuscule¹⁰⁷. Outre ces nouvelles fonctionnalités, l'utilisation de la console *Mercurie D* apporte des fonctions de mémorisation, d'édition et de multilinguisme¹⁰⁸. Enfin, l'arrivée de la console portable révolutionne le travail du journaliste en mobilité qui peut émettre directement ses dépêches au siège

¹⁰¹ Entretien Guy Bernière, journaliste entré à l'AFP en 1975, 6 octobre 2016. Entretien Philippe Thébaud, 26 octobre 2016.

¹⁰² Entretien Pierre Feuilly, 30 novembre 2016.

¹⁰³ Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

¹⁰⁴ Voir la partie sur les contestations du personnel en 1968-1969.

¹⁰⁵ Pierre Feuilly, entretien du 30 novembre 2016.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Entretien Daniel Oudet, directeur technique de l'AFP, de 2000 à 2005, entré à l'Agence dans les années 1980 pour développer la photo, 18 novembre 2016.

¹⁰⁸ *Ibid.*

parisien en utilisant une ligne téléphonique et n'a plus besoin de dicter son texte à une ou un sténographe¹⁰⁹. Ces nouvelles techniques bousculent les habitudes de l'agencier. Les syndicats réclament à la direction une augmentation des effectifs dans les desks¹¹⁰. La direction représentée par le directeur de l'Information Jean Huteau propose une prime indexée « minuscule, majuscule » pour compenser le surcroît de travail¹¹¹. Celle-ci est effective en janvier 1984. Questionnés sur cette prime, Philippe Thébault et Pierre Feuilly, la jugent légitime et évoquent les tâches supplémentaires comme le routage et la transmission des dépêches, le volume plus important et un travail complexifié avec les nouveaux outils alors que la rapidité demeure essentielle¹¹². Guy Bernière évoque quant à lui les bas salaires des journalistes de l'Agence que la prime permet de compenser en partie¹¹³. Toutefois, cette prime « minuscule, majuscule » indexée sur le coût de la vie est remise en question en 1986 par la direction qui la juge financièrement trop lourde pour l'Agence¹¹⁴. L'indexation sur le coût de la vie disparaîtra un an plus tard puisque la prime sera intégrée définitivement au salaire des journalistes. Les syndicats contestent cette décision et portent plainte contre l'AFP. Direction et syndicats se retrouvent en 1986 devant le tribunal de Grande Instance où l'Agence est condamnée pour vice de forme car elle n'avait pas prévenu le comité d'entreprise de son souhait de supprimer la prime¹¹⁵. Henri Pigeat n'a jamais compris pourquoi les journalistes ont bénéficié d'une telle prime. « Quand les journalistes rédigent une lettre, ils utilisent sans aucun problème les majuscules et les minuscules¹¹⁶. » Pourtant, explique Pierre Feuilly, cette prime émane du directeur de l'Information, Jean Huteau qui propose cette solution pour ne pas répondre à la demande initiale des syndicats qui était une augmentation des effectifs. La prime ayant été acceptée par les desks, les syndicats ont suivi¹¹⁷.

Les nouveaux outils ont amélioré le quotidien de l'agencier mais l'apprentissage est resté ardu et certaines personnes ont refusé de toucher à l'ordinateur ce que confirme Yoland Issert entrée à

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016. Entretien Philippe Thébault, 25 octobre 2016.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Entretien Guy Bernière, 6 octobre 2016.

¹¹⁴ Entretien, Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

¹¹⁵ Entretien Philippe Thébault, syndicaliste CFDT à l'origine de la plainte contre la direction, 25 octobre 2016.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016.



l'AFP en 1982 qui raconte que son chef a toujours refusé de toucher à la console¹¹⁸. Néanmoins l'informatique est une véritable révolution technique qui permet au journaliste d'être présent du début à la fin de la chaîne du traitement de l'information puisque c'est le journaliste du desk qui valide l'envoi de la dépêche. La console fait aussi disparaître le bruit, une des nuisances des salles de rédaction avec la suppression des machines à écrire. L'utilisation des nouvelles techniques par les journalistes est intégrée dans un nouveau manuel de l'agencier¹¹⁹. A côté des règles fondamentales et permanentes dont l'article deux du statut de janvier 1957, figurent « les recommandations qu'appelle l'utilisation des moyens techniques d'aujourd'hui et qui pourront évoluer encore ¹²⁰ ». Enfin l'informatisation n'a été possible que grâce à l'aide du gouvernement. La deuxième phase de l'informatisation a été intégralement financée par une dotation de l'Etat de vingt-cinq millions de francs suite à un plan d'investissement 1979-1980 accompagné d'une réorganisation des structures de l'Agence¹²¹.

¹¹⁸ Entretien, Yolande Issert, Commerciale, entrée à l'AFP en 1982 au service économique, 11 octobre 2016.

¹¹⁹ Manuel de l'agencier, version de 1982, archives de la direction de l'Information AFP.

¹²⁰ Manuel de l'agencier, version de 1982, p.2, archives de la direction de l'Information AFP.

¹²¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

Chapitre 3

L'AFP : une entreprise de son époque

L'AFP sera intégralement automatisée au début des années 1980. L'informatisation bouleverse les structures et l'organisation de l'entreprise. Cette transformation structurelle se poursuivra avec l'arrivée d'internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les années 1990 et par la suite l'utilisation des réseaux sociaux. Bien sûr, ces modifications ne sont pas propres à l'AFP et touchent toutes les sociétés. En plus des évolutions techniques mises en place à l'Agence, la création de directions régionales permet une décentralisation des services. Le siège parisien ne sera plus la plaque tournante où arrive toute la production des différents bureaux dans le monde. Les directions régionales seront maîtresses de leurs productions éditoriales. D'autre part, la création et le succès du service photo international de l'AFP créé dans les années 1980 apporte enfin à l'entreprise mono-produit un début de diversification de ses services où s'ajouteront d'autres produits : bases de données, infographies, contenus multimédia et la vidéo.

Néanmoins, ces évolutions ne sont possibles que grâce à l'aide de l'Etat, de plus en plus impliqué dans les finances et la gestion de l'AFP. Le départ de Jean Marin en 1975 avait déjà confirmé que sans le soutien de l'Etat, il est impossible pour un PDG en poste de voir son mandat se renouveler. L'instabilité présidentielle atteindra son paroxysme après le départ d'Henri Pigeat qui à l'instar de ses prédécesseurs sera poussé vers la sortie en 1986 quand l'Etat ne le soutiendra plus. Les PDG qui lui succèdent ne feront qu'un mandat de trois ans voire moins. Même si la nomination par décret du directeur général et les subventions de l'Etat ont disparu avec le texte de 1957, elles semblent à nouveau pratiquées.

Par ailleurs, un rapport de l'Inspection Générale des Finances réalisé en 1998 atteste que l'aide financière importante de l'Etat via ses abonnements à l'AFP peut être considérée par la Commission



européenne comme une subvention déguisée des pouvoirs publics à l'Agence¹. Le 22 février 2010, une agence de presse allemande, DAPD accuse l'AFP auprès de la Commission de Bruxelles de concurrence déloyale². Que ce soit la révélation du rapport de l'Inspection Générale des Finances et par la suite la plainte déposée à Bruxelles, l'Etat doit se mettre en conformité avec la législation européenne et revoir le statut de l'AFP sans pour autant créer à l'Agence une crise sociale.

¹ *Op.cit.*, Rapport Lépine in Procès-Verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, p.17, archives de la direction juridique de l'AFP.

² *Lettre de la Commission européenne : direction générale de la concurrence à la représentation de la France auprès de l'UE*, 22 août 2011, archives ADIAFP, association de défense de l'indépendance de l'AFP créée en 2009 par des journalistes de l'Agence, Michel Cadiot, David Sharp, Samir Douaihy, dissoute en 2014.

L'AFP : entre instabilité de sa présidence et changement stratégique

Après le départ de Roger Bouzinac, Henri Pigeat devient PDG de l'AFP et hérite du plan d'investissement 1979-1980 qui permet à l'AFP d'obtenir du gouvernement une dotation en capital de 25 millions de francs utilisée pour la deuxième phase d'informatisation et être employée pour moderniser le service photo et restructurer la direction de l'Agence¹. Suite à ce financement, Henri Pigeat doit réorganiser la direction de l'Agence en quatre pôles : Personnel, Commercial, International, Photographie². Le PDG s'attache au début de son mandat à mettre en pratique cette nouvelle organisation de l'Agence demandée par l'Etat et se lance par la suite dans une nouvelle stratégie basée sur la diversification de sa production.

L'Agence réorganise sa direction en plusieurs pôles

Le jour du départ de Roger Bouzinac, le 8 octobre 1979, sur la proposition d'un membre de collège presse, Louis Estrangin, Henri Pigeat est nommé PDG de l'AFP au cours d'une deuxième séance du conseil d'administration³. Comme c'était le cas pour son prédécesseur, le nouveau PDG est accusé par certains journaux, *Le Monde*, *Le Canard enchaîné* d'être le candidat de l'Elysée : « qu'un haut fonctionnaire soit placé à sa tête ne peut que renforcer l'inquiétude de ceux qui redoutent que l'AFP devienne de plus en plus le porte-parole du pouvoir⁴. » « C'est un énarque qui vient d'être nommé PDG de l'AFP. Un vrai homme de l'art. Haut fonctionnaire, il était naguère secrétaire au Comité interministériel de l'information, organisme chargé de distiller les bonnes nouvelles bien officielles à la télé et à la radio⁵. » Dans un entretien, Henri Pigeat réfute ces accusations affirmant être le candidat de Roger Bouzinac et du conseil d'administration de l'AFP⁶. C'est en effet, un

¹ Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

² Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

³ Procès-verbal du conseil d'administration, 8 octobre 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴ *Le Monde* du 10 octobre 1979, archives AFP

⁵ *Canard enchaîné* du 10 octobre 1979, archives AFP.

⁶ Entretien, Henri Pigeat, 18 novembre 2016.



administrateur de la presse, Louis Estrangin, qui propose la candidature du directeur général adjoint au conseil d'administration et seuls les représentants du personnel se sont abstenus alors qu'ils avaient voté contre Roger Bouzinac⁷. Pierre Feuilly, Philippe Thébaud expliquent que le personnel de l'Agence a souhaité juger les actes du nouveau président plutôt que de le condamner dès sa prise de fonction⁸. Henri Pigeat n'a que 39 ans quand il devient président de l'AFP. Il n'est pas journaliste alors que l'Agence a toujours eu à sa tête depuis sa création en 1944 un homme représentant la profession. Il est le premier énarque PDG de l'entreprise. Quand il est nommé par Claude Roussel, le secteur de l'information ne lui était pas dévolu mais cette clause restrictive a été gommée par le conseil d'administration lors de l'élection de Roger Bouzinac⁹.

Le jour de son élection, Henri Pigeat propose au conseil d'administration d'accepter un nouvel organigramme de la direction en nommant Jean Huteau, directeur de l'Information, adjoint au PDG¹⁰. C'est une promotion pour le directeur de l'Information, qui avait été nommé cinq mois plutôt à ce poste quand son titulaire Claude Moisy avait démissionné « s'estimant désavoué par Roger Bouzinac¹¹. » En effet, l'ancien PDG qui avait délégué à Claude Moisy la tâche de négocier avec les syndicats de journalistes cède à une demande de ces derniers qui avait été refusée par son directeur de l'Information, qui concerne la réintégration d'une journaliste allemande, Hildegard Van Elst engagée à titre temporaire, déclarée inapte au travail sur écran. En l'absence de Claude Moisy, les syndicats obtiennent de Roger Bouzinac sa réintégration¹². En nommant Jean Huteau, numéro deux de l'Agence et en annonçant qu'il ne présidera jamais une conférence de rédaction, Henri Pigeat veut rassurer les journalistes et leur confirmer ainsi que toutes les questions rédactionnelles continueront à être traitées par un journaliste¹³. Dans ses nouvelles fonctions, Jean Huteau est « chargé de la rédaction en chef et de l'ensemble des services d'informations. Il assiste le PDG dans la conduite de l'entreprise et connaît toutes les affaires que celui-ci lui confie. Il remplace le président-directeur général en son absence¹⁴. Toutefois le nouvel adjoint du PDG estime que ses prérogatives restent limitées car il n'a pas autorité sur les autres directeurs ce qui était le cas d'Henri Pigeat, quand il exerçait la fonction de directeur général adjoint¹⁵.

Dans le cadre de la réorganisation de la direction demandée par l'Etat, Henri Pigeat s'appuie

⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 8 octobre 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁸ Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016. Entretien Philippe Thébaud, 26 octobre 2016.

⁹ Procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 1978, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁰ Journal interne, *La vie de la maison*, octobre 1979, archives du service formation de l'AFP.

¹¹ Jean Huteau et Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.380.

¹² Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016.

¹³ Jean Huteau et Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.382.

¹⁴ Journal interne, *La vie de la maison*, octobre 1979, archives du service formation de l'AFP.

¹⁵ Jean Huteau et Bernard Ullmann, *op.cit.*, p.383.

avant tout sur des journalistes¹⁶. Dans le nouvel organigramme où réapparaît le poste de secrétaire général, celui-ci est confié à un journaliste Jacques Abelous, adjoint au directeur des Affaires internationales qui est lui-même journaliste, Michel Saint-Pol¹⁷. Jacques Abelous a pour mission d'instruire toutes les affaires que le PDG lui confie que ce soit sur la France ou l'étranger. Il assiste le PDG et son adjoint notamment pour la coordination entre les directions¹⁸. Outre Jean Huteau, Jacques Abelous et Michel Saint-Pol, le nouveau directeur de la photo est aussi journaliste, Michel Nouaillas, ancien chef du service photo ainsi que les conseillers à la direction générale, Francis Lara qui a fait toute sa carrière à l'AFP et Jean-Marie Pelou qui a dirigé le service politique. Les trois directeurs qui ne sont pas journalistes sont comme à l'époque de Jean Marin, à l'exception du directeur du développement, Jean-Paul Vecchierini qui a déjà travaillé avec Henri Pigeat en 1975 au service d'information et de documentation du Premier ministre, le directeur de l'administration¹⁹, Henri Pilorge et le directeur des services techniques et des télécommunications Bernard Durègne. Par ailleurs, le nouveau PDG qui a annoncé le 30 octobre 1979 une politique de développement de l'AFP a nommé plusieurs journalistes chargés de missions temporaires²⁰ : Dominique Pettit du service économique travaille sur l'évolution de l'information économique, Edouard Pellissier, chef du service de la documentation, sur la télématique et les banques de données et Jacques Kaufmann, directeur du bureau de Bogota, sur le marché allemand.

La nouvelle stratégie de l'AFP : une diversification de sa production

Henri Pigeat ne cache pas qu'il veut transformer l'AFP mono-produit en une entreprise proche de celle de Reuter qui a su développer son service financier et économique qui lui apporte 85% de ses ressources financières²¹. Le PDG constate : « lorsqu'on analyse le positionnement de l'Agence sur le marché mondial de l'information, on aboutit à un constat préoccupant : le seul service général ne peut pas la faire vivre. Coïncé entre une politique de dumping qui est souvent celle de ses concurrentes anglo-saxonnes et une trop forte augmentation de ses charges d'exploitation, l'Agence

¹⁶ Journal interne, *La vie de la maison*, octobre 1979, organigramme de la direction, p.4, archives du service formation de l'AFP.

¹⁷ Journal interne, *La vie de la maison*, octobre 1979, archives du service formation de l'AFP.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.427.

²⁰ Journal interne, *La vie de la maison*, octobre 1979, p.5, archives du service formation de l'AFP.

²¹ *Presse actualité*, numéro 92, mai 1974, pp.34-35.



ne peut continuer à assurer un service général digne de son rang mondial qu'en trouvant des ressources nouvelles²². » En effet, même si l'entreprise compte 1 685 abonnés à son service général texte répartis dans 151 pays et territoires contre 1 638 abonnés fin 1978 dont 114 agences, 483 journaux et 265 chaînes de télévision abonnés à son fil général, ses recettes à l'international représentent à peine 30% de son chiffre d'affaires²³ à peu-près le même pourcentage que pour les années 1965-1970. Comme souligné par Henri Pigeat, l'entreprise est restée mono-produit à la fin des années 1970. La grosse majorité de ses recettes provient de son service général vendu principalement en France et dont l'Etat est le principal client²⁴. Evidemment, l'AFP compte aussi des clients pour ses services, économique, hippique, spéciaux de cours financiers, photos et *features*, mais l'ensemble de cette production apporte à peine 10% de son chiffre d'affaires²⁵.

De plus, l'AFP fonctionne encore comme à ses débuts. Pour la vente de ses services, l'entreprise qui n'a pas de département commercial à l'international s'appuie toujours sur les directeurs des bureaux à l'étranger, journalistes, qui négocient les tarifs avec les clients alors que la concurrence est de plus en plus importante. En effet, certaines agences nationales européennes à l'exemple d'EFE (Espagne) ANSA (Italie), DPA (Allemagne de l'Ouest) concurrencent fortement l'Agence dans certaines zones où l'AFP n'était pas en compétition avec les agences anglo-saxonnes. DPA en Europe du Nord et au Proche-Orient, EFE et ANSA en Amérique Latine²⁶. Outre qu'EFE, agence nationale espagnole, devient la principale concurrente de l'AFP en Amérique Latine avec des bureaux dans toute la région, elle est aussi présente en Europe, Moyen-Orient, Asie et Amérique du Nord²⁷ et possède dans les années 1970, 54 bureaux dans le monde²⁸. EFE se revendique même être la première agence mondiale de langue espagnole et la cinquième agence occidentale²⁹.

De plus, certaines agences nationales dont la plupart ont été créées dans les pays anciennement colonisés, clientes de l'AFP et des agences Reuter, AP et UPI, revendiquent via leur Etat, en novembre 1976, à la conférence de l'UNESCO à Nairobi, un nouvel ordre économique mondial et un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication³⁰. Ces agences nationales créées par les chefs d'Etat des pays non alignés avec en tête la Yougoslavie estiment que l'émancipation

²² Henri Pigeat, *Edito* du journal interne, *Antenne*, mai 1980, archives du service formation de l'AFP.

²³ *Ibid.*

²⁴ Journal interne, *La vie de la maison*, novembre 1979, archives du service formation de l'AFP

²⁵ *Ibid.*

²⁶ D'après une étude publiée dans le journal interne, *La vie de la maison*, mars 1979, archives du service formation de l'AFP.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Journal interne, *La vie de la maison*, mars 1979, archives du service formation de l'AFP.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Seán MacBride (sous la direction de), *Voix multiple, un seul monde*, rapport MacBride Paris, Unesco, 1980, pp.122, 123.

politique et économique n'est pas suffisante et qu'une « action concertée dans le domaine de la communication de masse ³¹ » est nécessaire. Même si le domaine dépasse le rôle des agences mondiales d'information, le directeur de l'UNESCO, Amadou Mahtar M'Bow institue une Commission Internationale d'étude des problèmes de communication sous la présidence de Seán MacBride, avocat et homme politique irlandais, fondateur d'Amnesty International, ancien chef d'état-major de l'Irish Republican Army, Prix Nobel de la paix en 1974. Dans les domaines qui concernent les agences de presse, la commission est censée trouver des solutions pour renforcer les médias du tiers monde et contrebalancer ainsi l'action des médias occidentaux afin de parvenir à un meilleur équilibre et à une meilleure réciprocité de l'information³².

Avant la remise du rapport MacBride à l'UNESCO, les pays non-alignés, sous l'égide de l'agence yougoslave Tanjug créent le 20 janvier 1979, un pool d'une cinquantaine d'agences mondiales pour concurrencer les agences occidentales³³. Mais celui-ci s'effrite rapidement et n'a jamais pu être compétitif face aux agences anglo-saxonnes et l'AFP³⁴. Quant aux conclusions de MacBride remises à la conférence de l'UNESCO à Paris en novembre 1979, elles ne sont pas suivies d'effet, la seule avancée est la mise en place en 1989 par l'UNESCO d'un programme de développement de communication (PIDC) destiné à aider les médias du tiers monde à se perfectionner techniquement³⁵.

Les concurrentes principales de l'AFP restent comme par le passé, Reuter, AP et UPI. Reuter fournit ses services dans 120 pays et territoires par l'intermédiaire de 77 agences nationales ou privées clientes de l'agence³⁶. Depuis les années 1960, le PDG de Reuter, Gerald Long a décidé de privilégier l'information financière permet à l'agence britannique d'offrir un service exceptionnel de cours de Bourse qu'elle vend via son système « *Video Master* » dont 25 000 appareils sont répartis dans le monde et son autre service de taux de change distribué à plus de 500 clients³⁷. A la différence de

³¹ *Ibid.*

³² Voir aussi le mémoire de Yansambou Idrissa, sous la direction de Madeleine Wagner, Conservateur à l'Ecole Nationale des Bibliothèques, *Le rapport MacBride et ses répercussions dans la presse...*, 1981, disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63115-rapport-mac-bride-et-ses-repercussions-dans-la-presse-dossier-sur-le-nouvel-ordre-international-de-l-information-preconise-par-l-unesco-a-sa-derniere-reunion-en-sa-21eme-session-ordinaire-a-belgrade-du-23-septembre-au-28-octobre-1980.pdf>.

³³ Journal interne, *La vie de la maison*, janvier 1979, archives du service formation de l'AFP.

³⁴ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.407.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Journal interne, *La vie de la maison, dossier spécial Reuter*, septembre 1975, archives du service formation de l'AFP.

³⁷ *Ibid.*, voir aussi *Presse Actualité*, n°92, mai 1974, pp.30-39.



l'AFP, le chiffre d'affaires de Reuter à l'international représente 71% de son chiffre d'affaires³⁸ ce qui confirme sa dynamique à l'international. L'autre concurrente de l'AFP est l'agence américaine, *Associated Press* qui est aussi active que Reuter à l'international avec un service économique développé en 1966 en partenariat avec l'agence *Dow Jones*, un service photo, un service général d'informations, etc.³⁹. Mais en plus, AP se différencie de sa concurrente britannique fortement concurrencée sur son marché intérieur⁴⁰ en dominant le riche marché américain fournissant ses services à 1 300 journaux, 3 400 chaînes de radio et de télévision. Ce nombre de titres comparé au marché de la presse française qui est constitué que d'une petite centaine de quotidiens nationaux et régionaux⁴¹ ne peut que faire rêver l'AFP qui fournit ses nouvelles à la majorité des journaux français composée d'une centaine de journaux. La troisième agence anglo-saxonne concurrente de l'AFP est *United Press International* (UPI) qui domine le marché mondial de la photo⁴². UPI est née de la fusion d'United Press et International News Service en 1958 et devient une des premières agences mondiales dans les domaines de la télévision et de la photo⁴³. UPI à l'exemple de ses concurrentes Reuter et AP crée en 1963, un service informatisé d'informations financières et de distribution des cours de Bourse mais sans réellement concurrencer ses rivales. En revanche, elle est la seule agence à rivaliser avec AP aux Etats-Unis⁴⁴. Néanmoins, UPI fait face en 1975 à une crise financière et la famille Scripps, propriétaire de l'agence américaine, prend la décision de vendre UPI par démantèlement⁴⁵. Enfin, le marché des nouvelles mondiales n'est pas très différent de celui des années 1945-1970, les agences recherchent toujours, en priorité, des accords intégrant des clauses d'exclusivité écartant ainsi de la zone, les autres agences mondiale d'information. A l'instar de l'époque précédente, une agence mondiale qui vend ses informations à une agence nationale, souvent pour un contrat d'une année renouvelable, peut aussi souscrire aux services de sa cliente⁴⁶.

L'Agence devient multi-produits

En mai 1980, Henri Pigeat dévoile sa stratégie déjà amorcée avec le plan d'investissement

³⁸ *Presse Actualité*, n°92, mai 1974, p.33.

³⁹ Henri Pigeat, Pierre Lesourd, *Les agences de presse face à la révolution numérique des médias*, Paris, La documentation française, 2014, p.34.

⁴⁰ *Presse Actualité*, n°92, mai 1974, p.33.

⁴¹ *Les Chiffres clés de la presse, Les quotidiens d'information de 1945 à nos jours*, ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2014.

⁴² Henri Pigeat, Pierre Lesourd, *op.cit.*, p.34.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*, p.36.

⁴⁵ Journal interne, *La vie de la maison*, février 1976, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁶ Notes et Etudes Documentaires, *L'Agence France-Presse*, Paris, La documentation française, 1976, pp., 49-51.

1970-1980 à l'ensemble du personnel de l'Agence⁴⁷. Le nouveau PDG estime que depuis 1945, l'AFP a eu une stratégie de reconstruction, puis une stratégie de crédibilité et d'autorité professionnelle, mais selon lui, l'entreprise n'a jamais eu de stratégie de développement capable de lui assurer un ensemble diversifié de moyens et de productions pour lui garantir sa sécurité financière et conforter sa place dans la concurrence mondiale⁴⁸. C'est cette stratégie que le nouveau PDG souhaite mettre en place via la direction du développement⁴⁹. Henri Pigeat est conscient que cette nouvelle orientation va demander plusieurs années mais que l'Agence dispose maintenant avec son plan, d'une réelle stratégie globale, ce qui n'a jamais été fait dans le passé⁵⁰. Pour le PDG sa mise en œuvre et son succès « seront à la mesure du travail, de la ténacité et de l'enthousiasme de tous ceux qui croient en l'avenir de notre Agence qui sont attachés à son indépendance⁵¹. »

Le plan de développement de Pigeat cible la photo, la radio, le sport et la télématique dont l'objectif prioritaire est de diminuer la part de l'Etat dans le budget de l'AFP pour l'amener en dessous de 50% en 1988⁵². Pigeat est persuadé que le plan de développement permettra « de conforter et d'assurer la compétitivité de l'AFP par rapport à ses concurrents immédiats (...) de la faire évoluer un peu vers les disciplines d'une entreprise réelle dans les limites de son statut existant⁵³. Grâce à la validation du plan d'investissement par le conseil d'administration qui prévoit déjà une diversification de la production avec le développement de la photo, la modification des structures avec un rôle important de la direction du développement de Jean-Paul Vecchierini qui dirige aussi le service commercial⁵⁴, Pigeat peut commencer à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie⁵⁵ en attendant de bénéficier de l'aide de l'Etat nécessaire à tout nouveau projet entrepris à l'Agence. Effectivement, le statut de 1957 oblige l'AFP à avoir un exercice budgétaire à l'équilibre⁵⁶ et les recettes de l'entreprise ne peuvent financer un plan de cette envergure.

Le plan Pigeat de développement est lancé en 1982 en même temps que sa réélection à la tête

⁴⁷ Henri Pigeat, *Edito*, journal interne, *Antenne*, mai 1980, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁰ Henri Pigeat, *Edito*, journal interne, *Antenne*, mai 1980, archives du service formation de l'AFP.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ Henri Pigeat, *Le nouveau désordre mondial de l'information*, Paris, Hachette, 1987, p.136.

⁵⁴ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 1979, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Le statut de 1957 impose un budget en équilibre.



de l'AFP⁵⁷. Henri Pigeat est, en effet, réélu à l'unanimité des voix des directeurs de journaux et des nouveaux administrateurs du gouvernement socialiste arrivé au pouvoir en mai 1981⁵⁸. Le PDG sollicite de l'Etat, 250 millions de francs d'avance pour financer son projet⁵⁹. Les besoins de financement pour l'exécution du plan sont estimés à 595 millions de francs dont 211 millions pour les deux premières années alors que le budget de l'AFP en 1981 est de 387 millions de francs.

Néanmoins, l'Etat ne consent pas à donner l'intégralité du montant demandé par le PDG mais accepte, le 23 novembre 1983, de financer le projet à hauteur de 200 millions de francs sous forme d'emprunts bonifiés de 100 millions de francs et de 100 millions de francs de dotation en capital sous forme d'avance sur le Trésor appelée « rémunération à terme »⁶⁰. Toutefois, Henri Pigeat n'a pas attendu le financement de l'Etat pour communiquer sur les nouveaux services, puisque sa stratégie de diversification a pu être amorcée avec le plan d'investissement 1979-1980. Dès juillet 1982, l'Agence annonce une réforme de ses services textes sur la France⁶¹ dont l'objectif est de remplacer les services textes « Paris » et « Province »⁶². Les nouveaux services comprennent un fil « AFP Général », de 120 000 mots destiné aux grands quotidiens de Paris et de province avec une couverture approfondie de l'actualité française et étrangère, un fil « AFP Sélection », de 50 à 60 000 mots destiné aux moyens et petits journaux comportant une couverture de toute l'actualité avec des développements moins importants qu'« AFP Général », un fil « AFP événement » composé de nouvelles brèves, d'un volume de 10 000 mots destiné à des abonnés non médias⁶³. Cette modification de l'offre « texte » de l'Agence est avant tout le résultat de l'informatisation de l'entreprise avec des services d'informations diffusés « en majuscules, minuscules, accents et ponctuation, ainsi qu'avec des codes et des types fonctionnels⁶⁴. » De la même façon, les dispositions nécessaires sont prises pour que les liaisons entre l'AFP et ses abonnés comportent, dans le courant de 1985, une procédure interactive permettant aux clients de sélectionner les informations qui les intéresseront et de composer pratiquement leur propre service « à la carte »⁶⁵. En plus de ces évolutions, l'entreprise décide de vendre ses services textes sous forme de rubriques pour montrer à ses clients la diversification de sa production, (Tennis, Football, Automobile...) et développe ses informations économiques à destination des entreprises. A côté de son fil économique général sont créés des fils spécialisés pour les banques « AFP-Banques », MAP (matières premières) et un service économique et financier à la

⁵⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 1982, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 1983, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶¹ Journal interne, *Antenne*, juin 1982, p.9 bis, archives du service formation de l'AFP.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

carte qui s'adresse aux différents secteurs économiques dont l'objectif est de toucher une clientèle hors-médias⁶⁶.

L'AFP en s'appuyant sur l'utilisation des nouvelles technologies a aussi développé une base de données AGORA qui contient un an de dépêches AFP en ligne⁶⁷ en partenariat avec la société G.CAM⁶⁸ qui se charge de la diffusion. L'AFP devient ainsi la première agence de presse mondiale d'information à avoir tous ses fils archivés dans une base de données en 1983. Néanmoins même si le service est révolutionnaire son utilisation reste complexe et freine son utilisation⁶⁹. En parallèle, l'AFP se lance dans la télématique et en particulier le Minitel pour la consultation de ses dépêches et explore les possibilités du vidéotex professionnel pour son fil financier⁷⁰. Dans le prolongement de sa diversification, l'Agence crée, le 15 octobre 1984, un service audio et la mise en exploitation d'un premier studio. Ce nouveau service, AFP-Flash, fonctionne de 6H00 du matin à minuit avec 10 spots de 2 minutes 30. Cette nouvelle production est aussi complétée par des interventions radiophoniques, des reportages et des chroniques à destination principalement des clients radio des pays francophones⁷¹.

Par ailleurs, Henri Pigeat veut réaliser ce que Jean Marin n'a pas pu faire au début des années 1960, de la vidéo à destination des télévisions. En juin 1985, l'AFP teste pour la première fois des reportages vidéo à destination des chaînes de télévision en s'associant à l'agence Gamma-Télévision et le journal *Le Monde* avec l'objectif de réaliser des programmes télévisés d'information destinés à la télévision nationale et internationale⁷². Enfin, le plus gros chantier entrepris par l'AFP est la modernisation de son service photo que Jean Marin souhaitait aussi entreprendre dans les années 1960.

L'AFP veut être compétitive face à la concurrence

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Dépêche du service économique de l'AFP du 21 mars 1984, archives AFP.

⁶⁸ La société G.CAM est un des principaux centres de serveurs français de la Caisse des dépôts qui diffuse en 1980 une trentaine de banques de données.

⁶⁹ Entretien, Martine Reinhard Guigan, Commerciale, entrée à l'AFP en 1982, 20 novembre 2016.

⁷⁰ *Correspondance de la presse* du 11 octobre 1985.

⁷¹ Dépêche AFP du 15 octobre 1984, archives AFP.

⁷² *Correspondance de la presse* du 11 octobre 1985.



La stratégie d'Henri Pigeat de diversifier la production de l'entreprise n'est donc pas propre à l'AFP et concerne toutes les agences mondiales et nationales qui doivent rester compétitives face à la concurrence.

L'AFP a enfin son service photo international

Le développement de la photo déjà présent dans le plan d'investissement 1979/1980 a permis dans un premier temps de transformer le service en direction, Michel Nouaillas, chef du service photo devient directeur en 1979¹. En 1975, la photo avait déjà pris un essor avec la création d'un réseau de transmission dédié² mais seuls, la chaîne de télévision Antenne 2 et *Le Courrier Picard* ont pu recevoir les photos directement par Belin³. Les autres clients sont approvisionnés par une « pochette » acheminée par train pour la province et par coursier pour Paris, contenant une sélection de tirages d'actualité⁴. Les photos de l'étranger sont fournies par UPI jusqu'en 1984 et ensuite par AP⁵. L'Agence signe, en effet, un contrat avec AP en juin 1982 pour acquérir l'exclusivité du service photo international d'AP en France et en Afrique⁶. Mais cet accord permet juste de vendre à des clients français alors que l'objectif de Pigeat est que l'AFP devienne une agence photo mondiale à l'exemple de ses concurrentes anglo-saxonnes⁷. De plus, l'accord AP/AFP est valable jusqu'en 1990, c'est ce qu'explique Gill Tucker, chef du desk photo international : « La Direction ignorait-elle à l'époque qu'elle lancerait deux ans plus tard son propre service photographique international ? Toujours est-il que l'AFP a dû livrer à ses clients français, fût-ce pour les conserver, la production de la concurrence⁸. »

Le 30 mars 1984, l'entreprise annonce le lancement au début de l'année 1985 d'un service téléphotographique international⁹. Le PDG de l'Agence déclare que ce nouveau service apportera aux clients une couverture complète de l'actualité mondiale et sera adaptée aux besoins régionaux devenant un complément des services écrits diffusés par l'AFP avec en plus la création de

¹ Journal interne, *La vie de la maison, Organigramme de la direction*, octobre 1979, archives du service formation de l'AFP.

² Société des Journalistes (SDJ) de l'AFP, *Etat des lieux du service photo de l'AFP*, 1987, archives de la direction photo AFP.

³ Procédé téléphotographique qui fonctionne sur des lignes télégraphiques.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Journal interne, *Antenne*, juin 1982. Archives du service formation de l'AFP.

⁷ Entretien Henri Pigeat, 16 novembre 2016.

⁸ Société des Journalistes (SDJ) de l'AFP, *Etat des lieux du service photo de l'AFP*, 1987, archives de la direction photo AFP.

⁹ Dépêche AFP du 30 mars 1984, archives AFP.

trois centres régionaux spécialisés, Paris, Tokyo et Washington qui réaliseront un service spécialement conçu en fonction de la demande des abonnés et la zone géographique correspondante¹⁰. Pigeat indique que c'est surtout sur le plan technique que l'agence française se démarquera de ses concurrentes « l'Agence aura recours aux techniques les plus avancées afin d'assurer à ses clients une diffusion dans les meilleurs conditions (avec) une transmission digitalisée grâce au système *Sytin*, emploi d'émetteurs et de récepteurs à laser, techniques imaginées et mises au point dans les laboratoires de l'AFP et déjà utilisées pour son service téléphotographique français et par de nombreuses autres agences dans le monde. L'utilisation d'un réseau de circuits satellitaires et terrestres à haute capacité et l'informatisation maximale à tous les stades sont également prévus¹¹. » Effectivement, dès 1979, Henri Pigeat mise sur une révolution technique pour la photo et crée une cellule dédiée à la recherche et au développement avec l'embauche d'ingénieurs qui dépendent de Bernard Durègne, directeur technique¹².

Toutefois, même si les nouvelles techniques dont parle Henri Pigeat ont bien été créées par l'AFP, certains nouveaux outils mettront un certain temps avant de pouvoir être utilisés. Il est vrai, que le système *Sytin* (système de transmission d'images numérisées) évoqué par le PDG hisse l'AFP au premier rang mondial des sociétés innovantes avec la création du premier système capable de convertir des signaux analogiques transmis par une ligne téléphonique ordinaire en signaux numérisés¹³. Cette nouvelle technique révolutionnaire est achetée par les concurrentes de l'AFP et est commercialisée dans le monde entier¹⁴. Pourtant, forte de ce succès, la direction technique de l'Agence se lance rapidement dans la création d'un terminal informatique *PIXAR* qui doit permettre de visionner l'ensemble des photos transmises, avec la possibilité de choisir, de traiter le cadrage, le contraste des photos choisies, de sortir les photos sur un récepteur classique ou directement sur une machine de photogravure économisant ainsi du papier et d'intervenir sur les images dont la qualité est bien meilleure que si elles avaient subi une conversion analogique¹⁵. A l'instar de *Sytin*, la direction technique décide de développer et d'industrialiser son nouveau système en 1983, mais sans

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Dépêche AFP du 30 mars 1984, archives AFP.

¹² Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Derrick Ceyrac, reporter-photographe, Vaclav Neumann, responsable du service Photo-Magazine, Gilles Ramel, chef du Centre Photo France, Joël Robine, reporter-photographe, Edgar Roskis, rédacteur au desk photo international, Gill Tucker, chef du desk photo international, *Etats des lieux du service photo de l'AFP, op.cit.*, p.43.

¹⁵ *Ibid.*



réel succès, d'une part, parce que le prix est élevé, environ 190 000 francs alors que le procédé analogique de type « Visorfax » est de 120 000 francs et d'autre part, le système tarde à être produit en grande quantité. En 1985, un seul prototype est présenté en Colombie à la société interaméricaine de presse. En 1986, l'AFP n'a fourni aucun *PIXAR* que ce soit à l'Agence ou à l'extérieur¹⁶.

Par ailleurs, un autre matériel est élaboré par le service de recherche et de développement pour améliorer le travail du desk. C'est un ordinateur d'images de grosse capacité baptisé *Impact* proche du *PIXAR*, capable de stocker 150 images et d'émettre dans le monde entier des photos placées sur des files d'attente. L'*Impact* comporte aussi un grand nombre de fonctions de traitement de l'image. Pour l'élaboration de ce nouveau matériel, la direction Technique fait appel à la firme Digitone/Digilog basée à Aix-en-Provence pour l'aider à créer *Impact* qui « de l'avis unanime de ses utilisateurs et de ses visiteurs est une excellente machine sans rivale sérieuse¹⁷. » Mais, *Impact* ne sera réellement utilisé par la direction de la photo qu'en 1986 pour la couverture du Mondial de football¹⁸. Enfin, pour compléter la chaîne numérique, la direction technique remplace le vieux *Belin* par un scanner ou un transmetteur, le *Dixel 2000* conçu par l'AFP en partenariat avec la société suédoise Hasselblad dont le coût est d'environ 200 000 francs. Le *Dixel 2000* qui se présente sous forme de valise dont le poids reste conséquent 40 kilos, permet la transmission rapide de la photo. Ce nouvel outil offre au photographe la possibilité d'analyser directement les négatifs et ensuite de les transmettre à partir de n'importe quel endroit du monde grâce à l'utilisation du satellite et des réseaux téléphoniques¹⁹. Néanmoins, promis aux équipes pour le début de 1986, il ne sera effectif qu'en 1987²⁰. Par ailleurs, même si la transmission de la photo est encore améliorée avec l'utilisation du satellite Inmarsat qui a été créée en 1979²¹, les retards accumulés par la direction technique dans la réalisation des équipements numériques ont une conséquence générale sur la qualité de réception des photos AFP par les clients. Effectivement les réseaux ont été configurés pour un équipement tout-numériques au bout de la ligne. Seule l'utilisation de tous les matériels (*Pixar*, *Impact*, *Dixel*) peut permettre d'avoir une bonne qualité de transmission mais celle-ci n'est pas effective en 1985 lors du lancement de la photo internationale²².

Sous la direction de la photo internationale dirigée par Michel Nouaillas devait s'enrichir du

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Société des Journalistes (SDJ) de l'AFP, *Etat des lieux du service photo de l'AFP*, 1987, archives de la direction photo AFP.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ AFP, 150 ans d'agence de presse, Paris, BPI Centre Georges Pompidou/Beba, p.22.

²² Derrick Ceyrac, reporter-photographe, Vaclav Neumann, responsable du service Photo-Magazine, Gilles Ramel, chef du Centre Photo France, Joël Robine, reporter-photographe, Edgar Roskis, rédacteur au desk photo international, Gill Tucker, chef du desk photo international, *Etats des lieux du service photo de l'AFP*, op.cit., p.49.

service photo de l'agence UPI. L'agence américaine qui détenait le plus prestigieux service photo du monde est, en effet, au bord de la faillite. L'AFP s'était rapprochée en juin 1981 du groupe Scripps, détenteur d'UPI, pour un rachat partiel portant sur certains services dont la téléphoto. Mais à la suite d'une aggravation de la situation financière d'UPI, ses propriétaires renoncent à toute idée de vente partielle²³. C'est Reuter qui rachète en 1984, l'intégralité du département photo de l'agence américaine²⁴. A défaut de ne pas avoir pu racheter le service photo d'UPI, Henri Pigeat explique que l'AFP a embauché une partie des meilleurs cadres de l'agence américaine²⁵ et a fait appel à des photographes locaux pour les trois pôles régionaux : Paris, Tokyo et Washington . Ces centres régionaux réaliseront un service photographique conçu en fonction de la demande des abonnés de la zone géographique correspondante²⁶.

Sous la direction de Michel Nouaillas, la photo emploie à Paris, plus de 70 personnes avec un desk France sous la responsabilité de Gilles Ramel avec 6 rédacteurs chargés de traiter et de légènder les photos réceptionnées pour les placer dans les files d'attente de transmission vers leurs clients en fonction des priorités²⁷. Un service reportages qui comprend une dizaine de photographes et trois motards, un desk photo international dirigé par Gill Tucker, ancienne *photo editor* d'UPI, avec une dizaine de rédacteurs qui ont les mêmes tâches que les rédacteurs du desk France mais gèrent une production qui vient du monde entier avec un desk qui fonctionne 24 heures sur 24 et qui a été implanté au siège en novembre 1984 dans la même salle que le desk photo France. Il comprend aussi un service magazine avec à sa tête Vaclav Neumann et deux personnes qui travaillent avec lui. Un service « laboratoires » avec 12 personnes, un service de documentation photo avec 7 documentalistes qui gèrent un fonds de 4 millions de négatifs dont les premiers datent de 1930²⁸, une entité commerciale avec un responsable commercial, des facturières, un service expédition avec 6 personnes et un service téléphoto avec 8 et ensuite 2 opérateurs quand les premières machines *Impact* seront utilisées et permettront une réelle informatisation du service²⁹.

²³ Journal interne, *Antenne*, juin 1982, p.3, archives du service formation de l'AFP.

²⁴ *L'Expansion*, 18 octobre -7 novembre 1985, archives AFP.

²⁵ Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

²⁶ Dépêche AFP du 30 mars 1984, archives AFP.

²⁷ Derrick Ceyrac, reporter-photographe, Vaclav Neumann, responsable du service Photo-Magazine, Gilles Ramel, chef du Centre Photo France, Joël Robine, reporter-photographe, Edgar Roskis, rédacteur au desk photo international, Gill Tucker, chef du desk photo international, *Etats des lieux du service photo de l'AFP, op.cit.*, p.19.

²⁸ *Ibid.*, p.28.

²⁹ *Ibid.*, p.17.



Les équipes de la photo étaient censées intégrer les services rédactionnels de l'AFP. Or la direction photo du siège a été physiquement éloignée du reste de la rédaction. Située au rez-de-chaussée coupée des services rédactionnels « texte » qui sont établis au 3^{ème} étage, « le lien physique avec la rédaction texte est donc le plus souvent le téléphone, exactement comme si la photo était logée à une autre adresse. (...) Alors que le bureau de Reuter Paris a installé la photo au milieu de la salle de rédaction³⁰. » Cet éloignement rend impossible « une synchronisation dans la diffusion des dépêches et des photos annoncées comme allant ensemble³¹. » Enfin, en province, ce sont 12 photographes, une vingtaine de pigistes permanents et une vingtaine de pigistes occasionnels qui se répartissent la couverture des régions françaises³².

Le mardi 1^{er} janvier 1985, l'AFP annonce le lancement de son nouveau service téléphotographique international développé avec de nombreux partenaires autour du monde³³. Henri Pigeat est persuadé qu'en étendant l'activité photographique au monde entier, l'Agence va, d'une part, récupérer les clients qui ne souhaitent s'abonner qu'à une seule agence pour le texte et la photo³⁴ et d'autre part, fidéliser les abonnés français et étrangers³⁵. Pour Derrick Ceyrac, reporter-photographe, Vaclav Neumann, responsable du service Photo-Magazine, Gilles Ramel, chef du Centre Photo France, Joël Robine, reporter-photographe, Edgar Roskis, rédacteur au desk photo international et Gill Tucker, chef du desk photo international, la décision de lancer un service photo mondial obéit à plusieurs impératifs « ne pas laisser la voie libre à la concurrence des deux autres grandes agences, AP et surtout Reuter qui vient de racheter le réseau international d'UPI, renforcer la présence de l'AFP dans le monde par la diffusion d'images sous son propre label. Gagner de nouveaux clients, y compris pour le texte, là où le marché était hostile en particulier l'Amérique du Nord, en leur proposant un service complet texte-photo. Profiter des lignes internationales permanentes multiplexées qui permettent d'utiliser simultanément sur une même liaison plusieurs voies, texte et photo³⁶. »

L'internationalisation de la photo avec la création des centres régionaux en Amérique et en Asie et l'installation de la photo dans tous les bureaux de l'AFP³⁷ offrent des avantages. La proximité avec la clientèle améliore la prospection et les réponses aux besoins particuliers et dans les bureaux, les journalistes texte et les photographes peuvent travailler ensemble avec un coût de communication

³⁰ *Ibid.*, p.38.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ Dépêche AFP du 1^{er} janvier 1985, archives AFP.

³⁴ Entretien, Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

³⁵ Dépêche AFP du 30 mars 1984, archives AFP.

³⁶ Société des Journalistes (SDJ) de l'AFP, *Etat des lieux du service photo de l'AFP*, 1987, archives de la direction photo AFP.

³⁷ *Ibid.*, p.31

moins élevé. Enfin chaque centre régional peut confectionner à partir de la production texte, un service photos adapté aux besoins de la région. Mais la régionalisation a néanmoins des inconvénients : la lenteur du trafic photo, « une photo faite à Rio par exemple et destinée à Rome devra passer par plusieurs centres régionaux avant d'arriver à bon port³⁸. » La régionalisation offre aussi à chaque client un tronc commun de photos représentant les deux tiers de la production qui correspond à un volume moyen de 15 à 20 clichés par jour en noir et blanc et une photo couleur, le reste correspond à des photos d'intérêt régional³⁹. Enfin, le réseau mondial de photographes a permis à l'Agence de se distinguer dans le domaine de la photo. En 1989, les clichés de Ron Haviv, photographe américain travaillant pour l'AFP, du vice-président du Panama Guillermo Ford ensanglanté font le tour du monde ainsi que les photos de la guerre civile au Libéria prises en 1990 par les photographes de l'Agence, Charles Guyot et Joël Robine⁴⁰.

D'autre part, l'AFP a aussi acheté le 8 juin 1984, la plus ancienne agence photo, Keystone-France pour apporter à son nouveau service un fonds d'archives de plus de 9 millions de clichés noir et blanc et couleur. Cette opération a été possible grâce à des recettes excédentaires, suite à une progression sensible des ventes, dues au lancement de nouveaux services d'informations spécialisés pour l'année 1983⁴¹. De plus, sous l'impulsion d'Henri Pigeat et de l'agence allemande DPA est créée, le 12 novembre 1984 *European Press Agency* (EPA)⁴². EPA est le regroupement de sept agences européennes : la française AFP, l'allemande DPA, l'italienne ANSA, l'espagnole EFE, l'autrichienne APA, la norvégienne NTB, la danoise NORFOTO et la finlandaise Lehtikuva. La plupart des agences nationales européennes ainsi que l'AFP au début des années 1960⁴³ formaient l'ancienne EPU (*European Pressphoto Union*). En s'associant à EPA, les agences veulent mettre sur pied un réseau téléphotographique autonome, « réalisant ainsi un rêve vieux de dix ans : se passer en Europe du service d'AP et d'UPI⁴⁴. EPA a aussi pour objectif, la mise en place d'une organisation commune pour promouvoir, commercialiser et distribuer dans toute l'Europe un service compétitif de photos

³⁸ *Ibid.*, p.37.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.443.

⁴¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 1984, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁴² Procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 1984, archives de la direction juridique de l'AFP. Henri Pigeat, entretien du 18 novembre 2016.

⁴³ Société des journalistes de l'AFP, *Etats des lieux du service photo de l'AFP*, p.10, archives de la direction de la photo AFP.

⁴⁴ *Ibid.*



d'actualités. L'AFP et DPA sont les principaux actionnaires avec chacune 20,19% du capital⁴⁵. Au sein d'EPA, l'AFP très en avance au niveau technique par rapport aux autres agences européennes est responsable du service technique dont son centre opérationnel est basé à Francfort. L'AFP transmet la production d'EPA via son réseau satellitaire et offre les services de ses trois centres fonctionnels de production et de diffusion, Paris, Washington et Tokyo. L'agence allemande DPA, quant à elle, se charge de la commercialisation et des activités de l'agence européenne. Chaque agence nationale alimente un desk central situé à Francfort, hébergé et équipé par DPA⁴⁶.

EPA achète son service à chacune des agences mais lui facture le sien. Dans le cas de l'AFP qui fournit un service international, la soulte de l'échange se monte à 6,3 millions de francs (9 millions de francs – 2,7 millions de francs) au bénéfice de l'AFP. Les coûts d'exploitation, frais de couverture, bénéfices ou pertes sont répartis entre les agences membres proportionnellement à leur part de capital. L'AFP qui a la maîtrise du réseau, DPA celle du desk facturent leurs prestations à EPA⁴⁷. Les activités d'EPA sont lancées le même jour qu'AFP Photo, le 1^{er} janvier 1985⁴⁸. L'existence de l'EPA dès janvier 1985 offre à l'AFP la possibilité de concentrer sur le reste du monde ses investissements pour la photo internationale. Sans EPA, l'Agence n'aurait jamais pu distribuer dans chaque pays d'Europe⁴⁹. D'autre part, l'AFP en a tiré d'autres avantages, des débouchés commerciaux sans avoir à prospecter, une concurrence moindre avec Reuter qui a acheté le réseau d'UPI, la création d'un réseau multiplexé en Europe (texte et photo) à moindre coût et un solde positif tous frais déduits des échanges entre l'AFP et EPA entre 4 et 5 millions de francs pour l'année 1986 qui permet à la photo internationale d'être bénéficiaire en Europe⁵⁰.

Seulement, les mésaventures financières d'UPI peuvent faire craindre à l'AFP, qu'un service photo international qui nécessite des investissements coûteux en hommes et en moyens techniques peut s'avérer financièrement fragile si le retour sur investissement ne se fait pas rapidement car en 1986 seule l'Europe est bénéficiaire⁵¹. La création du service photo international a été inscrite à la hauteur d'1/3, soit 225 millions de francs, dans le plan de développement élaboré en 1983. Cet investissement, qui a été jugé excessif par l'Etat n'a été possible que par la création d'EPA. En effet, il a fallu, recruter des photographes, des rédacteurs, implanter des unités de production et des desks

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Société des journalistes de l'AFP, *Etats des lieux du service photo de l'AFP*, p.10, archives de la direction de la photo AFP.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 1984, archives de la direction juridique de l'AFP. Henri Pigeat, entretien du 18 novembre 2016.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Société des journalistes de l'AFP, *Etats des lieux du service photo de l'AFP*, p.10, archives de la direction de la photo AFP.

⁵¹ *Ibid.*

dans le monde entier, équiper des lignes pour la transmission et la réception des photos, prospecter le marché pour que le service photo international soit opérationnel en janvier 1985⁵². Avec mise en place de la sous-traitance du service européen le financement du nouveau service a été diminué de moitié⁵³. Henri Pigeat sait que la photo n'enranger pas de bénéfices les premières années. Pour lui, les enjeux sont surtout de conserver certains abonnés en Amérique Latine et au Moyen-Orient en fournissant à la fois du texte des images pour rester dans la course et est persuadé que le développement de la photo va ouvrir à l'AFP le marché nord-américain⁵⁴.

Le plan de développement n'enranger pas de bénéfices

Dès 1984, les administrateurs ont conscience que l'ensemble des nouveaux services n'apporte pas de nouvelles ressources financières à l'AFP⁵⁵. Henri Pigeat qui avait prévu, un retour sur investissement sur une période longue. Mais, lors du conseil d'administration du 6 novembre 1984, le PDG fait face à une demande gouvernementale qu'il n'avait, en revanche, pas prise en compte⁵⁶. L'Agence doit arrêter de procéder à une augmentation des abonnements au-dessus de l'inflation, pratique mise en place par Jean Marin en 1957 pour créer un fond de roulement. Même si Pigeat veut contourner la mesure voire la supprimer pour espérer attendre sereinement les premiers bénéfices des nouveaux produits, le gouvernement de Laurent Fabius exige via ses administrateurs que les tarifs de l'Agence soient ajustés rigoureusement à la hausse des prix⁵⁷. Henri Pigeat espérait une hausse des tarifs de 7,6% afin d'avoir un résultat de l'exercice de 1985 très voisin de celui prévu par le plan de développement : un déficit de 33,7 millions de francs au lieu de 34,7 millions de francs prévus, avec la garantie d'une stabilisation du fonds de roulement au niveau de 10 millions de francs en 1985 et dans les prévisions des trois années suivantes. Cette hypothèse budgétaire permettait à l'AFP de se laisser une marge de sécurité raisonnable et de se conformer aux obligations statutaires⁵⁸. Mais le conseil d'administration du 21 novembre 1984 suit les consignes gouvernementales, une

⁵² Société des journalistes de l'AFP, *Etats des lieux du service photo de l'AFP*, p.10, archives de la direction de la photo AFP.

⁵³ Procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 1983, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁴ Entretien Henri Pigeat, 18 novembre 2016.

⁵⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 1984, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 1984, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁸ *Ibid.*



augmentation des abonnements calquée sur l'indice des prix, et entérine une augmentation des tarifs de 4,9% avec un budget de 743,7 millions de francs, déficitaire de 44,1 millions de francs et assorti d'un plan d'économies de 12 millions. Les administrateurs des pouvoirs publics demandent en plus au PDG de l'AFP de revoir certains postes de dépenses à la baisse notamment les salaires, les primes, les promotions et autres frais qui selon eux, devraient permettre à l'Agence de faire des économies de l'ordre de 13 millions de francs correspondant à l'écart entre la demande du PDG et la norme qui est fixée par l'Etat dans le plan de développement⁵⁹.

Même si Henri Pigeat juge la décision du pouvoir comme « la négation de tout plan de développement ⁶⁰», il semble demeurer optimiste puisqu'il commémore en octobre 1985 les 150 ans d'agence de presse⁶¹. Pour cet anniversaire les médias sont mobilisés et l'AFP bénéficie d'une couverture médiatique exceptionnelle, télévision, presse, radio et s'expose le 25 octobre 1985 au Centre Georges Pompidou en présence du ministre de la Culture et du secrétaire d'Etat chargé des Techniques de Communication⁶². Un livre est aussi publié pour l'événement aux éditions Beba et du Centre Georges Pompidou, *AFP, 150 d'agence de presse*. Pourtant, malgré la tribune médiatique et l'exposition itinérante⁶³ qui retrace son histoire, la réalité des chiffres rattrape le PDG. Au début de l'année 1986, force est de constater que les premières tranches du prêt de 200 millions fournies par l'Etat ne suffisent pas à renflouer les déficits des nouveaux produits et notamment le service photo international qui dépasse les 15 millions de francs des prévisions initiales. Le nouveau calcul de la hausse des abonnements associé à un plan de développement qui n'a pas apporté les bénéfices escomptés aboutissent à un déficit de 40 millions de francs pour l'Agence⁶⁴. En suivant les conseils des représentants du gouvernement au conseil d'administration, Henri Pigeat suspend les augmentations des salaires du personnel, demande la réduction des heures supplémentaires et prévoit la suppression de 36 postes pour faire 15 millions d'économies⁶⁵. Pierre Feuilly, journaliste et leader de la CGT et Philippe Thébault, journaliste et leader CFDT, expliquent que le personnel refuse de payer les erreurs de la direction⁶⁶. Le travail des desks cesse le 6 novembre 1985 pour 30 heures pour les services fournis en France et 4 heures pour ceux de l'étranger. Le 20 novembre, une nouvelle grève est votée par la majorité des journalistes du siège parisien, avec une durée de 60 heures pour

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 21 novembre 1984, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶¹ *AFP cent cinquantaire, 378 pages de coupures de presse nationales et internationales, Press Book, 1985-1986*, archives AFP.

⁶² *Correspondance de la presse* du 23 octobre 1985.

⁶³ *AFP cent cinquantaire, 378 pages de coupures de presse nationales et internationales, Press Book, 1985-1986*, archives AFP.

⁶⁴ *Tableaux de la direction financière de l'AFP*, 1986, archives de la direction générale de l'AFP.

⁶⁵ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.445.

⁶⁶ Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016. Entretien Philippe Thébault, 30 novembre 2016.

tous les services en langue française⁶⁷. Le journal *Le Monde* du 10 novembre 1985 affirme « qu'Henri Pigeat doit faire face à une crise de confiance⁶⁸. » En effet, comme l'explique Pierre Feuilly, la situation entre le personnel est la direction de l'AFP est dans l'impasse et le dialogue est tendu⁶⁹.

Au niveau national, en mars 1986, la gauche à la tête de l'exécutif perd les élections législatives. La présidence de la République est dans l'obligation de nommer un Premier ministre de l'opposition de droite. C'est le début de la cohabitation avec un président de la République de gauche, François Mitterrand et un Premier ministre de droite, Jacques Chirac, alors qu'à l'Agence, la situation financière s'aggrave⁷⁰. Le déficit de 1985 n'est plus de 40 millions comme prévu mais de 63,6 millions. Au conseil d'administration, le représentant du ministère des Finances s'inquiète « l'AFP est au bord du collapsus et nous en sommes à un stade où des mesures d'urgence s'imposent⁷¹. » Michel May, qui représente Matignon, parle de « moment cruel⁷². » Et le représentant de la presse parisienne, Jean Miot affirme que « les comptes sont abyssaux⁷³. » Le PDG propose au conseil d'administration un plan de restructuration pour répondre à la demande d'économie de l'Etat. Approuvé par le conseil d'administration, le plan de restructuration est constitué de suppression de postes, décentralisation et économie⁷⁴.

Henri Pigeat s'en va mais son plan de redressement reste

Le plan de redressement d'Henri Pigeat du 7 juillet 1986 comprend 300 suppressions de postes, soit 15% du personnel, une décentralisation des desks étrangers, la suppression des services magazine, écoutes et contrôle de la reproduction et une mise à plat des conditions de travail⁷⁵. Au sujet de la décentralisation, Jean Huteau, ancien directeur de l'Information, proche d'Henri Pigeat, qui a pris sa retraite en juillet 1986 reproche au PDG sa décision de décentraliser le desk latino-américain à Washington étant donné qu'il existe une réelle animosité des latino-américains vis-à-vis des Etats-

⁶⁷ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.446.

⁶⁸ *Le Monde* du 10 novembre 1985, archives AFP.

⁶⁹ Entretien, Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016.

⁷⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 27 mai 1986, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Plan de redressement du 7 juillet 1986*, archives de la direction générale de l'AFP.



Unis⁷⁶, constat relevé dès les années 1950 par Fernand Moulier qui a incité l'Agence à s'installer en Amérique Latine. Jean Huteau explique au *Monde* « La décision la plus étonnante et néfaste est celle d'installer le desk latino-américain à Washington, sous prétexte de se rapprocher des clients⁷⁷. » La décentralisation doit aussi concerner le desk anglais qui doit se répartir entre Hong Kong, Washington et Paris. Le desk allemand est transféré à Bonn et un centre pour le Moyen-Orient doit être organisé à Nicosie⁷⁸.

Concernant le transfert de la direction régionale du Moyen-Orient de Beyrouth à Chypre, d'après Xavier Baron⁷⁹, ce choix a été motivé pour plusieurs raisons : contrairement aux pays arabes, il n'y a pas de censure officielle ou déguisée à Chypre avec en plus une totale liberté de la part des télécommunications chypriotes pour faire les installations techniques nécessaires pouvant permettre à l'AFP d'installer des antennes paraboliques satellitaires, matériel jugé hautement suspect dans les pays arabes et nécessitant l'autorisation des services de sécurité. D'autre part, la création d'une direction régionale représente l'installation d'une cinquantaine de familles, c'est-à-dire qu'il faut des logements disponibles immédiatement. Ce qui est le cas à Chypre. Enfin, une autre raison fondamentale du choix de Nicosie qui peut paraître paradoxale d'après Xavier Baron est que Chypre n'est pas impliquée dans le conflit israélo-arabe, ce qui veut dire que c'est le seul endroit d'où les journalistes de l'AFP peuvent se rendre librement en Israël et dans les pays arabes. En effet, une direction régionale n'a de sens que si tous les pays de la région, y compris Israël, sont accessibles. Nicosie est le seul endroit de la région où la rédaction peut téléphoner aussi facilement au bureau de Jérusalem qu'à celui de Beyrouth, et où journalistes arabes, iraniens et israéliens peuvent se rencontrer. Cette décision est aussi calquée sur le choix de la concurrence puisque les directions régionales de Reuter et AP sont elles aussi, installées à Nicosie⁸⁰.

Avec la décentralisation la production éditoriale des nouvelles directions régionales ne passera plus par Paris, chaque région devient maîtresse de son service⁸¹. De plus, la création de 56 postes à l'étranger en contrat local doit permettre de faire des économies⁸², puisqu'un salarié de statut local dépend des lois du pays d'accueil et bénéficie de moins d'avantages qu'un contrat siège ou métropolitain. Le journaliste en contrat local n'a pas les mêmes avantages que le personnel parisien, que ce soit, le salaire, les vacances, les conditions de travail, etc. D'autre part, Henri Pigeat, depuis son arrivée à l'Agence est persuadé qu'il y a deux AFP, une parisienne cogérée avec les syndicats

⁷⁶ *Le Monde* du 27 septembre 1986, archives AFP.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Plan de redressement du 7 juillet 1986*, archives de la direction générale de l'AFP.

⁷⁹ Entretien Xavier Baron est directeur du bureau de Nicosie en 1987, 24 avril 2019.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Entretien Xavier Baron est directeur du bureau de Nicosie en 1987, 24 avril 2019.

⁸² *Plan de redressement du 7 juillet 1986*, archives de la direction générale de l'AFP.

depuis la mise en place du protocole d'accord de 1969 et une à l'étranger avec des bureaux qui travaillent et qui font la fierté de l'Agence⁸³. Enfin, le PDG veut faire 50 millions d'économie grâce à une refonte des conditions de travail qu'il juge trop rigide et ainsi rétablir l'équilibre budgétaire en trois ans⁸⁴.

Le plan de redressement est lancé le 7 juillet 1986 mais les syndicats avec deux leaders principaux Pierre Feuilly, journaliste qui représente la CGT et François Bousset, FO, journaliste, fils de Pierre Lambert de la 3^{ème} internationale Trotskiste⁸⁵, décident de s'unir et accusent Henri Pigeat d'avoir lui-même prévu et fait voter le déficit. Ils en appellent au gouvernement et au président de la République pour sauvegarder l'Agence dont l'existence est menacée par les agissements de la direction⁸⁶. Le 15 juillet 1986, à l'appel de tous les syndicats, le siège parisien est en grève suivi par les bureaux d'Europe, d'Afrique et d'Amérique Latine⁸⁷. Face à la crise, Henri Pigeat est certain que son plan de redressement est celui de la dernière chance pour l'AFP : « le plan est un plan minimum, c'est celui de la dernière chance (...), il n'y a aucune raison naturelle qui fasse qu'une agence française soit internationale. Notre marché intérieur est réduit, la France peut vivre sans agence mondiale⁸⁸. »

Toutefois, grâce à la promesse du PDG de ne pas entreprendre de licenciement, une trêve est signée en juillet, entre la direction et les syndicats⁸⁹. Mais celle-ci n'empêche pas le PDG de s'en prendre une nouvelle fois aux syndicats et d'expliquer que sa réforme permettra à l'AFP de rester une agence mondiale d'information⁹⁰. Effectivement le PDG est persuadé que la diversification, la modernisation technique et l'évolution rapide des structures et des méthodes sont de bons atouts pour que l'AFP continue à demeurer une agence mondiale face à la concurrence et qu'il faut maintenant qu'elle se développe dans le domaine économique⁹¹. Pour lui, « les nouveaux services ne suffisent pas pour maintenir le caractère mondial de l'AFP et ne valent que par le rapport à la qualité et à l'efficacité du service général (texte). Or le service général, malgré une base globalement bonne,

⁸³ Entretien Henri Pigeat, 16 novembre 2016.

⁸⁴ *Plan de redressement du 7 juillet 1986*, archives de la direction générale de l'AFP.

⁸⁵ Entretien Philippe Thébaud, 18 novembre 2016.

⁸⁶ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.449. Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Libération* du 17 juillet 1986.

⁸⁹ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.452.

⁹⁰ Journal interne, *Antenne, Edito du PDG*, septembre 1986, archives du service formation de l'AFP.

⁹¹ *Ibid.*



souffre de lourdeurs, de rigidités et de centralisations excessives qui l'empêchent de s'adapter avec la rapidité et l'efficacité nécessaires à l'évolution des besoins des clients. De plus, ses coûts de production sont souvent prohibitifs par rapport à ceux des concurrents⁹². » D'autre part, Henri Pigeat juge durement les syndicats qui s'opposent à ses réformes et qui ont pris l'initiative d'écrire au président de la République et au Premier ministre pour demander son départ⁹³. « Nous avons constaté depuis un mois plusieurs types d'interrogations ou d'oppositions. Certains directement touchés par les réformes, se sont émus et ont demandé des précisions ; cela est légitime. D'autres, et cela n'est pas nouveau, se sont opposés en diverses escarmouches d'arrière-garde, parce que dire non à tout changement est leur vocation ou peut-être leur tempérament⁹⁴. »

Néanmoins, Henri Pigeat reste convaincu que ses réformes sont nécessaires et reprend sa dichotomie traditionnelle de deux AFP, celle qui avance, prête à réaliser sa révolution culturelle et celle des syndicats corporatistes complètement dépassée⁹⁵. « Il y a deux catégories d'entreprises : celles qui savent innover pour réussir et celles qui cèdent devant les obstacles, faute d'avoir su remettre en question des méthodes et une organisation du travail devenues dépassées. Aujourd'hui, la mise en œuvre de la décentralisation est un impératif urgent. Les réformes engagées seront réalisées au rythme prévu et en continuant notre effort de dialogue et d'explication. A certains égards, ces réformes représenteront, c'est vrai une sorte de révolution culturelle. L'AFP peut et doit réaliser cette révolution dans tous les sens du terme si elle veut survivre. La seule autre issue serait rapidement, en effet, le suicide corporatiste⁹⁶. »

Cependant, la réponse des syndicats ne se fait pas attendre et le 15 octobre 1986 ils demandent l'abandon du plan de redressement. Les revendications syndicales se centralisent sur le projet de décentralisation du desk allemand à Bonn qui se met en grève le 8 décembre, suivie par une grève générale le 11 décembre 1986⁹⁷. Après 8 jours de grève, Henri Pigeat organise un conseil d'administration. Même si celui-ci lui réitère sa confiance, il n'a plus le soutien du gouvernement puisqu'il annonce sa démission alors qu'il a commencé son troisième mandat en 1985. Henri Pigeat estime être « mis dans l'impossibilité pratique de faire respecter les obligations professionnelles fondamentales qu'édicte le statut de l'AFP⁹⁸. » Cette démission est la conséquence des grèves à répétition du personnel, une pétition signée par 200 journalistes de l'AFP dont l'initiative revient à la

⁹² *Ibid.*

⁹³ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.449.

⁹⁴ Journal interne, *Antenne, Edito du PDG*, septembre 1986, archives du service formation de l'AFP.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.454. Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2018.

⁹⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 1986, archives de la direction juridique de l'AFP.

Société des journalistes de l'AFP (SDJ) qui demande le départ d'Henri Pigeat⁹⁹ et surtout la fin du soutien du gouvernement. Effectivement d'après Jean Huteau et Bernard Ullmann, les journalistes du siège parisien sont persuadés que le gouvernement a déjà un remplaçant, Jean-Louis Guillaud, ami du Premier ministre Jacques Chirac¹⁰⁰, ancien administrateur de l'AFP, ancien directeur de TF1. Dès le 18 décembre, un urgent de l'Agence annonce que « le PDG de l'AFP, M. Henri Pigeat, a présenté jeudi sa démission au conseil d'administration (...) qui a enregistré sa décision avec regret¹⁰¹. » Le jour même, le doyen d'âge du conseil, Jean-Louis Prévost, directeur de la *Voix du Nord* prend la présidence provisoire de l'AFP¹⁰² et lance au nom de l'instance décisionnaire de l'Agence un ultimatum au personnel : si le travail n'a pas repris à 19H00, les représentants de la presse démissionneront et confirme aussi que le plan de redressement doit être appliqué car le déficit atteint 203 millions de francs malgré la subvention de l'Etat¹⁰³. La demande du conseil d'administration est suivie d'effet par les grévistes puisque le travail reprend et le plan de redressement d'Henri Pigeat sera par la suite en grande partie exécuté.

Grâce à des indemnités avantageuses, les départs volontaires prévus chez les techniciens, les employés et chez une grande partie de ceux qui étaient envisagés chez les journalistes ont bien eu lieu¹⁰⁴. Pour les journalistes qui restent au desk, de nouveaux horaires sont appliqués à Paris où les journalistes avaient tendance à bloquer 8 jours de travail et prendre 6 jours de repos consécutifs¹⁰⁵. La décentralisation est aussi validée pour le service anglais à Hong Kong et à Washington, pour la création de la région Moyen-Orient à Nicosie, et l'implantation du desk allemand à Bonn. Seul le déplacement du desk latino-américain à Washington est reporté¹⁰⁶. Malgré la crise sociale qui d'après Xavier Baron « est la plus grande crise interne traversée par l'Agence¹⁰⁷ » Henri Pigeat aura réussi à donné naissance à une nouvelle AFP puisque la rédaction de Paris n'est plus le centre de toute la production éditoriale de l'Agence avec la création de directions régionales indépendantes du siège parisien. D'autre part, il a pu entreprendre ce que Jean Marin n'a pas réussi à faire pour des raisons

⁹⁹ Entretien Guy Bernière, journaliste, entré à l'AFP en 1975, 26 octobre 2016.

¹⁰⁰ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.459.

¹⁰¹ Dépêche de l'AFP du 18 décembre 1986, archives AFP.

¹⁰² Procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 1986, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016. Entretien Philippe Thébaud, 30 novembre 2016.

¹⁰⁵ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.451.

¹⁰⁶ Entretien Pierre Feuilly, 1^{er} décembre 2016. Entretien Philippe Thébaud, 30 novembre 2016.

¹⁰⁷ Entretien Xavier Baron, 24 avril 2019.



financières, une diversification de la production avec le développement de la photo à l'international et la création d'EPA, l'agence européenne de photo. Mais aussi la modernisation des services techniques, le développement de la transmission par satellite avec la création de la première filiale dédiée, Polycom. Son maintien à la direction générale et ensuite en tant que PDG pendant une dizaine d'années a concouru à la réalisation des différents projets. Son départ sonne le retour de l'instabilité présidentielle à l'Agence où ses successeurs ne resteront pas plus d'un mandat.

L'AFP entre crises et instabilité présidentielle

Après le départ d'Henri Pigeat, la majorité des PDG qui lui succède est directement nommée par l'Etat et la plupart d'entre eux ne restent pas assez longtemps en poste pour entreprendre une stratégie à long terme. Un rapport de l'Inspection Générale des Finances réalisé en 1998 révèle que les abonnements payés par l'Etat à l'AFP peuvent être considérés par la Commission de Bruxelles comme des subventions déguisées¹. Le 22 février 2010, une agence de presse allemande, DAPD accuse l'AFP auprès de la Commission européenne de concurrence déloyale en affirmant qu'à trois reprises, des journaux auraient résilié des contrats avec DAPD en faveur de l'AFP qui a offert des services à 50% du prix de l'agence allemande². Le rapport de l'Inspection Générale des Finances et la plainte déposée à Bruxelles obligent l'Etat à revoir le statut de l'AFP pour se mettre en conformité avec la législation européenne. L'attachement d'une grande partie du personnel au texte de 1957 et la récupération par certains politiques du sujet déchaînent les passions. L'Etat doit trouver le moyen de modifier la loi du 10 janvier 1957 sans pour autant créer à l'Agence une nouvelle crise sociale.

Les PDG de l'AFP ne font que passer

Le 12 janvier 1987, Jacques Chirac, Premier ministre, annonce avoir convaincu l'ancien administrateur de l'AFP, Jean-Louis Guillaud, à la tête du département télévision du groupe Hachette, de prendre la présidence de l'AFP³. Certes l'Etat ne se cache plus, c'est ce que constate Philippe Thébaud mais cette habitude avait déjà été mise en pratique quand il était question de l'élection de Roger Bouzinac⁴. Le 21 janvier 1987, le conseil d'administration élit le candidat choisi par le Premier

¹ *Op.cit.*, Rapport Lépine in Procès-Verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, p.17, archives de la direction juridique de l'AFP.

² *Lettre de la Commission européenne : direction générale de la concurrence à la représentation de la France auprès de l'UE*, 22 août 2011, archives ADIAFP, association de défense de l'indépendance de l'AFP créée en 2009 par des journalistes de l'Agence, Michel Cadiot, David Sharp, Samir Douaihy, dissoute en 2014.

³ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.461.

⁴ Entretien Philippe Thébaud, 30 novembre 2016.



ministre⁵. Seuls les représentants de la presse de province avouent qu'ils « ont pris note que seul le candidat ayant le soutien déclaré des représentants de l'Etat pouvait accéder à la présidence de l'AFP⁶. » Le 23 janvier 1987, Jean Miot, un des représentants de la presse parisienne et directeur du *Figaro* déclare : « Bon courage, monsieur le président (...) avec un déficit de 203 millions de francs, l'AFP serait en cessation de paiement si elle n'avait pas un statut spécial. (...) Ajoutez à cela un pouvoir syndical et politique renforcé au sein de l'entreprise depuis de longs mois, voilà l'héritage transmis à M. Guillaud⁷. »

Pourtant, quand le nouveau PDG s'adresse au personnel en décembre 1987, il assure que l'AFP est sortie d'une grave crise financière et morale au terme d'une année d'efforts, les comptes sont en ordre avec un service téléphoto maintenu, une décentralisation internationale confirmée. Le PDG est persuadé d'avoir atteint son premier objectif : « sortir l'Agence de son état et de son climat de crise⁸. » En effet, les comptes de l'Agence ne sont plus déficitaires et enregistrent même un bénéfice net de 281 millions de francs en 1988 pour un chiffre d'affaires de 801 millions de Francs⁹. Les deux administrateurs du personnel, Philippe Thébault qui représente les journalistes et Claude Cottin, les non journalistes sont surpris¹⁰. Certes, la réduction des charges suite au plan de redressement permet à l'AFP de faire 21 millions d'économie et les nouveaux services apportent à l'Agence 12% de ses revenus mais ne peuvent expliquer cette embellie financière. En fait, ce chiffre d'affaires excédentaire n'a été possible que grâce à la vente de la maison de l'AFP située à Tokyo qui rapporte à l'Agence 80 millions de dollars. En déduisant les taxes fiscales, l'AFP reçoit 321 millions soit les trois quarts de son chiffre d'affaires¹¹. Jean Huteau et Bernard Ullmann indiquent que c'est Henri Pigeat qui a eu l'idée pendant sa présidence de s'enquérir du prix de la maison de l'AFP suite au boom immobilier qui fait de Tokyo une des villes les plus chères du monde¹². Toutefois, cette amélioration est de très courte durée, dès la fin de l'année 1989, le déficit de l'entreprise est de 40 millions de francs à peu près le même que pendant les deux dernières années de la présidence de Pigeat. Cette détérioration rapide des finances est en grande partie liée à l'impossibilité d'augmenter les tarifs au-dessus de l'inflation depuis 1984. Même si Jean-Louis Guillaud présente au conseil d'administration un budget en équilibre pour l'année 1990, les représentants du gouvernement refusent de le valider¹³.

Cependant, ce n'est pas les finances de l'Agence qui guident les administrateurs à mettre un

⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 21 janvier 1987, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Figaro* du 23 janvier 1987, archives AFP.

⁸ Journal interne, *Antenne*, décembre 1987, archives du service formation de l'AFP.

⁹ Procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 1989, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁰ Entretien Philippe Thébault, 30 novembre 2016.

¹¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 1989, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹² Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.482.

¹³ Procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 1989, archives de la direction juridique de l'AFP.

véto sur le budget présenté par le PDG mais les nouvelles directives du nouveau gouvernement remanié suite à la réélection de François Mitterrand et l'arrivée de Michel Rocard au poste de Premier ministre. Effectivement, même si le président de la République ne veut pas choisir le nouveau PDG de l'Agence, il ne souhaite pas que Jean-Louis Guillaud reste à la tête de l'AFP : « Jean Louis Guillaud a été nommé par la pression totale du pouvoir. (...) Tous les postes de l'information audiovisuelle ont été tenus par des RPR. Il y a eu une tentative de mainmise brutale qui est allée trop loin. L'AFP n'a pas été épargnée¹⁴. » Néanmoins Jean-Louis Guillaud persiste et se présente à l'élection. Seul candidat, il n'obtient pas les douze voix nécessaires à sa réélection et ne recueille que sept voix lors des trois tours de scrutin¹⁵. Les cinq représentants de l'Etat ont voté contre et il y a trois abstentions, les deux représentants du personnel, Claude Cottin, Philippe Thébault et Jean Miot, représentant le Syndicat de la presse parisienne qui a suivi la décision du gouvernement de gauche, même si, il est à la tête du *Figaro*. Jean Miot explique que sa décision de s'abstenir a été dictée par la réaction de la presse de province lors de l'élection de Guillaud qui avait estimé que « seul le candidat ayant le soutien déclaré des représentants de l'Etat pouvait accéder à la présidence de l'AFP¹⁶. » Paradoxalement, Miot avait voté pour Guillaud en 1987 et ne s'était pas abstenu.

C'est une première à l'AFP, qu'un PDG en exercice se présente à l'élection et ne soit pas élu. Habituellement, quand ils n'ont pas le soutien de l'Etat, soit leur candidature est retirée, soit ils ne se présentent pas. D'après l'article 10 du texte de janvier 1957 : le conseil supérieur doit proposer deux candidats au conseil d'administration et c'est celui qui obtient le plus de voix qui est élu PDG¹⁷. Malgré une certaine ténacité de Jean Louis Guillaud qui réitère au personnel de l'Agence son désir de continuer son œuvre de développement avant l'expiration de son mandat le 22 janvier 1990¹⁸, le veto du président de la République a raison de lui et c'est Claude Moisy, ancien directeur de l'Information qui a fait une grande partie sa carrière aux Etats-Unis qui est élu le 25 janvier 1990, PDG de l'AFP, par treize voix et deux abstentions des représentants du personnel¹⁹.

Même si l'Etat et la presse apportent une contribution spéciale de 8 millions de francs à son entrée en fonctions, Claude Moisy n'arrive pas à rétablir les finances de l'AFP qui sont déficitaires

¹⁴ Entretien François Mitterrand, 6 novembre 1990, *in* Huteau et Ullmann, op.cit., p.485.

¹⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 18 janvier 1990, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁶ Entretien Philippe Thébault, 30 novembre 2016. Procès-verbal du conseil d'administration du 21 janvier 1987, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁷JORF du 11 janvier 1957, Loi N°57-32 du 10 janvier 1957, version à jour au 17 avril 2015, p.9.

¹⁸ Entretien Philippe Thébault, 30 novembre 2016.

¹⁹Procès-verbal du conseil d'administration du 25 janvier 1990, archives de la direction juridique de l'AFP.



pour l'année 1989, d'environ 40 millions de francs²⁰. Dans un courrier qu'il adresse aux administrateurs, Claude Moisy ne cache pas que « l'inadéquation fondamentale de la mission remplie par l'Agence et de son mode de financement la condamne inexorablement à un cycle de découragement de déficits croissants, de plans de sauvetage périodiques et de crises de confiance à répétition. Ce ne sont pas des conditions propres à l'expansion²¹. Par l'intermédiaire d'un plan quadriennal approuvé par le conseil d'administration²² dans lequel Claude Moisy s'engage à supprimer soixante emplois en quatre ans mais sans licenciements, il obtient de la presse française le rétablissement de la hausse des abonnements de 5% et de l'Etat une hausse des abonnements de 2% supérieures à l'inflation. De plus le gouvernement consent un prêt bonifié de 100 millions francs pour le développement du système informatique de l'Agence²³.

Toutefois, les problématiques financières de l'AFP interrogent sur la viabilité du statut de 1957. Ce n'est pas la première fois que le texte de janvier 1957 est remis en question. En 1986, François Léotard, ministre de la Culture et de la Communication souhaitait revoir le régime juridique de l'Agence²⁴ et la même année, le député Yvon Briant, d'une liste de rassemblement Front National (FN) et Centre national des indépendants et paysans (CNIP) avait déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale visant à privatiser l'AFP avec un capital répartis entre le personnel, 10 %, le public 40% et des capitaux privés, 50%²⁵. De plus la presse française, elle aussi, ne comprend pas pourquoi elle doit s'engager financièrement pour l'activité internationale de l'AFP²⁶. Même si cela n'est pas vrai puisque sa contribution financière a toujours été aux alentours de 14 % du chiffre d'affaires de l'Agence. Jacques Saint-Cricq, président de *La Nouvelle République de Tours*, ancien administrateur de l'AFP de 1978 à 1986 estime que le statut de l'AFP est responsable des crises qui périodiquement secouent l'Agence et que le mandat de trois ans du PDG est trop court car « L'AFP doit avoir une stratégie à long terme, c'est une maison où il y a beaucoup d'inertie. On ne peut rien réaliser en trois ans (...) aucune entreprise privée ne résisterait dans ces conditions²⁷ .» Jacques Saint-Cricq affirme aussi que la presse qui doit jouer au sein du conseil d'administration la garantie de l'indépendance a de plus en plus de mal, ne participant pas aux finances de l'AFP, elle n'a plus sa place au sein du conseil d'administration et se retrouve dans un rôle de second plan qui est celui de

²⁰ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.497.

²¹ Lettre de Claude Moisy aux administrateurs de l'AFP, archives AFP

²² Procès-verbal du conseil d'administration du 9 janvier 1991, archives de la direction juridique de l'AFP.

²³ *Ibid.*

²⁴ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.496.

²⁵ Proposition de loi de M. Yvon Briant tendant à réformer le statut de l'Agence France-Presse, n° 355, déposée le 12 août 1986.

²⁶ Entretien Henri Pigeat, 8 novembre 2016.

²⁷ Huteau et Ullmann, *op.cit.*, p.496.

valider les propositions du gouvernement²⁸. Toutefois, ces différents questionnements ne sont, ni pris en compte par l'Etat, François Mitterrand étant un des signataires du statut de 1957, proche de Jean Marin et qui était à l'époque ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la Justice, ni par les différents PDG de l'AFP.

Claude Moisy âgé de 62 ans lors de sa nomination en 1990, ne brigue pas un nouveau mandat. Il souhaite clairement voir son directeur général adjoint, Lionel Fleury, poursuivre le travail entrepris via le plan quinquennal 1991-1994 qui a engagé l'Agence à faire des économies de fonctionnement, accompagné d'une réduction des effectifs. Son plan a permis de réduire le déficit de moitié : 20 à 25 millions de francs alors qu'il était de plus 40 millions quand Claude Moisy a pris les rênes de l'Agence²⁹. Pour le PDG, il est impératif de choisir une personnalité incontestée, quelqu'un qui a déjà de l'expérience d'une entreprise de presse et qui connaît les réalités internationales³⁰. C'est en effet la continuité qu'avalise le conseil d'administration le 1^{er} février 1990 en nommant Lionel Fleury, PDG de l'Agence³¹. Le nouveau président a 47 ans quand il prend le poste de président. Il est docteur en géophysique, énarque, spécialiste des transmissions satellitaires³². Avant de rejoindre Claude Moisy, il a dirigé la filiale Polycom créée par Henri Pigeat. « Peu marqué politiquement, Lionel Fleury a aussi l'avantage de bien connaître la maison (...). Il hérite d'un bilan financier fragile (...) même s'il est sur la voie de la réduction, avec une perte de 28 millions de francs en 1992 et de 36 millions en 1991. A mi-parcours du plan de redressement engagé en 1991, l'objectif de l'Agence est de parvenir à l'équilibre en 1994³³. »

Quand Fleury accède au poste de PDG, les nouvelles technologies de l'information (NTIC) sont déjà en train de bouleverser le monde des médias et la presse en particulier avec l'émergence d'internet qui semble « une menace pour la presse dans son quasi-monopole de diffusion de l'information³⁴. » Des chercheurs d'Amérique du Nord confirment qu'internet est déjà un média de masse comptant quelque 42 millions d'utilisateurs, un public en croissance rapide sur la base d'une dissémination large des équipements informatiques. Ils estiment que ce nouveau média concurrence

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Entretien Claude Moisy, *L'Express*, 7 janvier 1993

³⁰ *Ibid.*

³¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} février 1993, archives de la direction juridique de l'AFP.

³² *Les Echos* du 27 janvier 1993, archives AFP.

³³ *Ibid.*

³⁴ Centre de Recherche de l'Ecole Supérieure de journalisme de Lille (ESJ), « Les mutations obligées », *Les cahiers du journalisme* n°5, 1998, p.5.



la presse écrite, la radio et la télévision nommés désormais « médias traditionnels »³⁵. Cependant, Lionel Fleury est convaincu que les agences ont de l'avenir puisqu'elles assurent la collecte d'une information de base de plus en plus coûteuse, qu'elles rendent cohérente et qu'elles labellisent au milieu « du fatras communicant croissant »³⁶. Pourtant déjà en 1996, internet diffuse de l'information au même titre que les autres médias et donne un accès à toutes les banques de données de la terre au fur et à mesure que celles-ci s'informatisent et se branchent sur le réseau³⁷. Ce nouveau médium propose une information mêlant à la fois du texte, des images en apportant de nouvelles fonctions comme l'interactivité et l'hypertexte permettant à l'utilisateur de se diriger dans un dédale d'informations en choisissant lui-même son chemin³⁸. Même si internet est déjà énormément utilisé aux Etats-Unis et commence à se développer en France, Lionel Fleury n'est pas convaincu de cette opportunité pour l'Agence car pour lui l'AFP doit montrer sa différence et se distinguer avec toujours plus de force et de rigueur, pour gagner encore des parts de marché, « nous savons que nous devons être de plus en plus rapide, actualiser sans cesse nos dépêches, revenir aux principes de base des agences³⁹. » Cependant, il reconnaît qu'il faut encourager les médias traditionnels à réaliser des éditions électroniques de leur journal afin d'élargir leur diffusion permettant ainsi à l'AFP d'augmenter ses tarifs dont le prix prend en compte le tirage du journal. C'est ce projet qu'il met en œuvre via les équipes éditoriales de l'Agence⁴⁰. Lionel Fleury installe, en effet, au sein de la rédaction un desk multimédia dont l'objectif est d'accompagner les journaux français dans la réalisation de leurs futures éditions électroniques⁴¹.

Néanmoins, sa principale stratégie est de continuer le travail de ses prédécesseurs, le développement de la photo internationale avec le tout couleur reposant sur des technologies de pointe accompagné d'un service infographie créé par Jean-Louis Guillaud avec des illustrations de l'actualité⁴² qui représentent 40% des investissements de l'entreprise. Ces services constituent, à côté du texte et le développement de la vidéo, les éléments fondamentaux de sa démarche multimédia⁴³. D'autre part, il continue la tentative débutée sous Claude Moisy de développer l'information

³⁵ *Ibid.*, p.23.

³⁶ Journal interne, *Antenne*, janvier 1986, archives du service formation de l'AFP.

³⁷ Jade Montané, *L'agencier, un métier en mutation face au multimédia, l'exemple de l'AFP*, Université de Paris IV-Sorbonne, Celsa, diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Techniques de l'Information et de la Communication, 1999-2000, pp.35- 36.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Journal interne, *Antenne*, janvier 1986, archives du service formation de l'AFP.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Lionel Fleury, *L'Agence France-Presse, bilans et défis*, *Communication et langages*, n°110, 4^{ème} trimestre 1996, pp.4-19.

⁴³ *Ibid.*

économique et financière et des cours en temps réel pour le marché en langue anglaise via la filiale AFX News. En effet, l'AFP qui espère toujours pouvoir être un acteur majeur de l'information économique et financière missionne, en 1991, Denis Brulet, ancien directeur du bureau de Londres et ancien rédacteur en chef central qui noue un partenariat avec la société britannique d'informations financières Extel aboutissant à la création d'AFX News dont les frais sont partagés entre les deux associés. En 1993, le Financial Times rachète Extel et devient partenaire de l'Agence, d'une société qui est surtout implantée en Europe et qui développera par la suite des partenariats avec des agences de presse européennes, ANP des Pays-Bas ou l'allemande DPA. Quand Denis Brulet prend la direction du bureau de Hong Kong en 1994, AFX prend un nouvel élan en Asie, avec la création d'une filiale AFX Asia avec des médias régionaux. La filiale asiatique compte un réseau d'une trentaine de journalistes dans différentes villes d'Asie⁴⁴. Lionel Fleury poursuit aussi l'organisation de l'AFP en régions avec le déménagement du bureau de Bonn à Berlin, la création à Paris d'une région Europe-Afrique dirigée par Gilbert Grellet, ancien directeur commercial, qui vient s'ajouter aux directions régionales d'Amérique du Nord à Washington, d'Asie-Pacifique à Hong Kong et du Moyen-Orient à Nicosie⁴⁵. Ces directions ont leurs propres desks, un personnel administratif et technique, un service commercial et un budget permettant de répondre aux urgences locales sans passer par le siège.

Le développement des directions régionales avec des journalistes locaux plus nombreux offre la possibilité à Lionel Fleury de mettre fin au contrat désavantageux qui lie l'AFP à Associated Press. Il met, en effet, fin à l'accord qui oblige l'Agence à payer à AP une soulte importante pour son service nord-américain alors que l'entreprise française fournit à AP son service en français texte et photo. L'accord prend fin en décembre 1995 quand l'agence américaine décide d'augmenter la soulte initiale qui est déjà d'un million de dollar. L'économie liée au versement de la soulte offre à l'Agence la possibilité de développer ses bureaux présents aux Etats-Unis avec l'embauche de nouveaux journalistes⁴⁶. La présence de l'AFP en Amérique du Nord est enfin confirmée, puisqu'elle peut enfin dater ses dépêches du lieu de l'événement, ce qui était impossible auparavant car elle n'était pas à l'origine de l'information, ce que les journalistes de l'Agence appellent le *dateline*⁴⁷.

Malgré ce succès en Amérique du Nord, Lionel Fleury qui souhaite à l'instar de ses

⁴⁴⁴⁴ Xavier Baron, *op.cit.*, p.267.

⁴⁵ Entretien Gilbert Grellet, ancien directeur commercial, ancien directeur de la région Europe-Afrique, 5 février 2015.

⁴⁶ Journal interne, *Antenne*, octobre 1995, archives du service formation de l'AFP.

⁴⁷ Entretien Gilbert Grellet, 5 février 2015.



prédécesseurs briguer un nouveau mandat en 1996 ne sera pas réélu. D'une part, lui qui a déjà été signalé comme peu marqué politiquement⁴⁸ ne s'est pas rapproché du monde politique pendant sa présidence et d'autre part, au niveau national, la droite est au pouvoir depuis le 17 mai 1995 et le Premier ministre, Alain Juppé ne souhaite pas sa réélection suite à certaines dépêches de l'AFP concernant un appartement à bas prix de la Mairie de Paris mis à la disposition de son fils⁴⁹. Comme par le passé, certains hommes politiques sont persuadés que l'inspireur des dépêches de l'Agence n'est autre que le PDG alors que celui-ci ignore la majorité du temps le contenu de la production de l'entreprise⁵⁰. Sans soutien du gouvernement, Lionel Fleury présente quand même sa candidature le 24 janvier 1996 mais n'obtient pas les 12 voix nécessaires⁵¹. Les cinq représentants du gouvernement votent blanc, en revanche, il a le soutien du collège presse dont les membres ont tous voté pour sa réélection⁵². Face à Fleury, Jacques Thomet, un journaliste de l'AFP, ancien responsable commercial pour la région Amérique du Nord s'est présenté à l'élection mais n'obtient aucune voix lors du 1^{er} tour⁵³. Lionel Fleury maintient sa candidature pour le 2^{ème} tour programmé le 29 janvier avec l'appui des sept principaux responsables de l'information de l'Agence dont le directeur de l'Information, Yvan Chemla⁵⁴. Les journalistes adressent, en effet, une lettre au doyen d'âge et président du conseil d'administration Louis-Guy Gayan, PDG de la *Charente libre* pour dénoncer « une campagne d'intoxication et invitent les administrateurs à mettre fin dès lundi 29 janvier à une situation catastrophique pour l'image internationale de l'AFP. « La quête frénétique et tardive de candidats est une démarche irresponsable qui nuit gravement à notre image dès lors que le motif n'est pas de préserver les intérêts de l'AFP, mais de barrer la route au président sortant avec une circonstance aggravante : l'influence affichée du gouvernement⁵⁵. » C'est la première fois que pour l'élection d'un PDG, les responsables de la rédaction de l'Agence affichent leur préférence. Toutefois la Société des Journalistes (SDJ) de l'AFP rappelle dans un communiqué que la « seule urgence devant laquelle se trouve le conseil d'administration est d'élire un PDG qui défende le statut de l'Agence à travers un plan ambitieux⁵⁶. » Le 29 janvier, le résultat est le même que lors du 1^{er} tour, les huit représentants de la presse votent pour Fleury, les trois représentants du gouvernement et les deux représentants de l'audiovisuel votent blanc. Le 31 janvier, Lionel Fleury dénonce « des tentatives de déstabilisation et

⁴⁸ *Les Echos* du 27 janvier 1993, archives AFP.

⁴⁹ Xavier Baron, *op.cit.*, p.282.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 1996, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵² Entretien Philippe Thébault, administrateur du personnel « journalistes », 26 octobre 2016.

⁵³ Procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 1996, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁵⁴ *Les Echos*, du 29 janvier 1996, archives AFP.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Les Echos*, du 29 janvier 1996.

insiste sur la nécessaire indépendance de l'AFP⁵⁷.

Le samedi 3 février, Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française et dirigeant du groupe Hersant est élu PDG de l'AFP au troisième tour par le conseil d'administration⁵⁸. Jean Miot, administrateur de l'Agence a rendu publique sa candidature la veille de l'élection après avoir annoncé sa démission du conseil d'administration⁵⁹. Au troisième tour du scrutin, Jean Miot obtient 12 voix, Claude Cottin et Philippe Thébault, les deux représentants du personnel conformément à leur habitude se sont abstenus⁶⁰. Trois mois avant l'élection du PDG de l'AFP, Jacques Chirac, président de la République « donnait (déjà) du monsieur le président de l'AFP ⁶¹ » à Jean Miot confirmant ainsi que le nouveau PDG de l'Agence est bien le candidat de l'Élysée. Cette élection est contestée par certains, puisqu'en tant qu'administrateur de l'Agence, Jean Miot ne pouvait pas se présenter. Effectivement, le texte de janvier 1957 n'autorise pas l'élection d'un administrateur au poste de président⁶². Même si Jean Miot a démissionné la veille de l'élection de son poste d'administrateur « son élection surprise, après une démission juridiquement contestable de son poste d'administrateur de l'AFP, est le résultat de plusieurs semaines d'intrigues au siège de la Place de la Bourse. Les innombrables présidences collectionnées par ce fin diplomate, notamment à la tête de la Fédération nationale de la presse française ou du Syndicat de la presse parisienne, lui ont permis de verrouiller efficacement cette élection⁶³. » Certes, Jean Miot est « fin stratège » mais il est surtout le candidat du gouvernement, ce qui n'est pas nouveau et ne fait que répéter une habitude du pouvoir qui s'inscrit dans l'histoire de l'Agence.

Enfin, même si Lionel Fleury n'a pas pris en compte dans sa stratégie les nouvelles technologies de l'information et de la communication⁶⁴, son mandat placé sous le signe de la continuité du travail de ses prédécesseurs a permis un retour à l'équilibre des finances de l'Agence en 1994 et en 1995. Le budget enregistre même un résultat net de 1,2 millions de francs grâce au « contrat plan » signé entre

⁵⁷ Dépêche de l'AFP du 31 janvier 1996, archives AFP.

⁵⁸ Dépêche de l'AFP du 3 février 1996, archives AFP.

⁵⁹ Lettre de Jean Miot à monsieur Louis-Guy Gayan, président du conseil d'administration de l'AFP, 2 février 1996, archives AFP.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *L'Expansion* du 8 février 1996, archives AFP.

⁶² JORF du 11 janvier 1957, Loi N°57-32 du 10 janvier 1957, article 10.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Entretiens, Philippe Thébault, 26 octobre 2016, Martine Reinhard Guigan, commerciale, entrée à l'AFP en 1982, 20 novembre 2016, Régis Doucet, technicien, 4 janvier 2019.



l'Etat et l'AFP, en 1990, sous la présidence de Claude Moisy avec un prêt participatif consenti par l'Etat de 90 millions de francs ainsi que l'autorisation d'augmenter les tarifs d'abonnement au-dessus de l'inflation⁶⁵.

Un rapport de l'Inspection Générale des Finances révèle une faille du statut

Jean Miot a 56 ans quand il est nommé PDG de l'Agence. Il a fait toute sa carrière au sein du groupe Hersant. D'abord journaliste, il fait ensuite partie de l'équipe dirigeante et occupe de multiples fonctions, président de la Fédération nationale de la presse française, président du Conseil de surveillance du Figaro, Directeur délégué du quotidien, administrateur de la Socpresse, société-mère du groupe Hersant et président du Syndicat patronal de la presse parisienne et membre de conseil d'administration de l'AFP. Le jour de son élection, il s'engage à se consacrer à plein temps à l'Agence et à quitter tous ses autres mandats et fonctions⁶⁶. Le jour de sa nomination, il a été présenté au conseil d'administration comme le candidat du consensus⁶⁷. Jean Miot en tant qu'ancien administrateur de l'AFP est au fait de tous les projets en cours qui concernent l'Agence et annonce au conseil d'administration qu'il a des projets pour l'entreprise en reprenant l'ensemble des chantiers mis en place par son prédécesseur Lionel Fleury : création d'une direction du développement qui avait disparu à la fin de la présidence d'Henri Pigeat, priorité pour l'outil informatique de l'Agence appelé « Phase III » commencé sous le mandat de Fleury mais en arrêt⁶⁸, rajeunissement de la rédaction et recherche de nouveaux financements⁶⁹. La seule nouveauté est que Jean Miot souhaite s'attaquer au texte de 1957 qui selon lui, doit être revu car il le juge « inadapté à l'entreprise et au monde de la 'communication' actuel ⁷⁰ ». Il propose de créer un groupe de réflexion et d'y associer Claude Moisy, ancien PDG de l'Agence⁷¹. Suite à cette déclaration surprenante d'un ancien administrateur qui n'a jamais remis en question le statut de l'AFP, les représentants du personnel mettent en garde le conseil

⁶⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 1996, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 3 février 1996, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁶⁷ Compte rendu du conseil d'administration rédigé par les deux administrateurs du personnel : Philippe Thébault représentant les journalistes et Claude Cottin représentant les autres catégories professionnelles de l'Agence, 3 février 1996, archives AFP.

⁶⁸ Entretien, Philippe Thébault, 16 janvier 2018.

⁶⁹ Compte rendu du conseil d'administration rédigé par les deux administrateurs du personnel : Philippe Thébault représentant les journalistes et Claude Cottin représentant les autres catégories professionnelles de l'Agence, 3 février 1996, archives AFP.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

contre toute tentative de modification du texte de janvier 1957. « Il ne saurait être question d'aucun changement autre que celui portant éventuellement sur la durée du mandat⁷² ».

Le projet de Jean Miot évoqué au conseil d'administration et ensuite devant le personnel de l'entreprise est donc une reprise intégrale du plan de développement de 1995 de Lionel Fleury appelé « Horizon 2000 » déjà commencé et que Jean Miot renomme en octobre 1996 « Objectif 2001 »⁷³ restructuré en trois parties⁷⁴. Le premier axe est le développement d'outils informatiques : reprise du développement informatique de la *phase III* qui a été confié à la société Matra-Steria. Ce projet a pris deux ans de retard et doit être achevé pour finaliser un multi-sites *Symphonia*, (Paris, Hong-Kong, Washington) qui est un système de traitement des images et apporte une capacité de stockage des photos avec un archivage électronique. *Symphonia* doit être opérationnel pour les Jeux Olympiques d'été d'Atlanta de 1996⁷⁵. Le 2^{ème} axe concerne la télévision avec la création d'un pôle de production d'images à destination des journaux télévisés en partenariat avec des acteurs français et étrangers⁷⁶, le lancement d'une chaîne de télévision interactive hippique, des programmes télévisés dans différents domaines : économie, informations générales, etc.⁷⁷. Enfin, l'axe 3 est dédié à la création d'un département multimédia qui doit regrouper les activités de l'AFP dans l'édition électronique, la création de *CD-ROM*, l'hébergement des sites web des clients de l'Agence, la confection de journaux électroniques, etc.⁷⁸». L'ensemble du plan est réalisé en 1996, avec pour la télévision et les services économiques et financiers des partenariats avec notamment Bloomberg⁷⁹. L'AFP et Bloomberg créent une chaîne de télévision d'informations générales lancée le 1^{er} juillet 1996 et une chaîne de télévision d'informations générales sur le câble entièrement produite en français avec les studios de Bloomberg de Londres et Paris. Avec BFM Paris dont Bloomberg à 10 % des actions, l'Agence est partenaire d'une chaîne en français sur le câble, « Bloomberg télévision »⁸⁰. L'AFP participe aussi aux contenus des plateformes web spécialisées dans l'information économique et financière de

⁷² *Ibid.*

⁷³ Journal interne, *Antenne*, octobre 1996, archives du service formation de l'AFP.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Projet de loi de finances pour 1998 adopté par l'Assemblée nationale, Rapport général n°85 Tome III, annexe 34, disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/197-085-3-a34/197-085-3-a3419.html>

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Dépêche AFP du 28 juin 1996, archives AFP.

⁸⁰ Dépêche AFP du 22 avril 1996, archives AFP.



Bloomberg qui a développé dans les années 1990 son secteur multimédia international via des abonnements à ses 57 000 terminaux informatiques⁸¹. L'AFP, qui est déjà présente dans les salles de marché par le biais de sa filiale AFX créée par Claude Moisy sous l'impulsion de Lionel Fleury en 1991 en partenariat avec le Financial Times depuis son rachat d'Extel signe d'autres partenariats pour son information économique et financière avec : Bloomberg, l'agence Dow Jones, la société Skyworld et le groupe Roussin⁸². Avec Skyword et Roussin, l'AFP lance un service d'informations financières en temps réel sur internet, « *Mine and Yours*⁸³ » dont elle détient 34% des actions⁸⁴.

D'autres projets dont l'origine provient de journalistes férus de nouvelles technologies sont mis en place avec la création en septembre 1996 d'un département multimédia qui se traduit par le « regroupement d'effectif de l'ensemble des activités qui concourent à la production des services multimédia de l'Agence ⁸⁵ ». Le département multimédia est composé de 16 personnes avec Dominique Pettit comme chef du département, ancien numéro 2 de la photo et qui a travaillé au service économique. Les personnes affectées à ce nouveau département gardent les fonctions qu'elles exercent dans des services séparés. Le desk multimédia qui produit déjà des services « multimédia » pour le site Web de France Télécom, Wanadoo, doit travailler en étroites relations fonctionnelles avec le département nouvellement créé mais reste hiérarchiquement rattaché à ses services d'origine, le desk France et la rédaction en chef.

Ce département a pour objectif de faciliter le développement de l'AFP dans le domaine du multimédia et sur internet, avec la création d'une charte graphique pour l'ensemble des sites web de l'Agence, une adhésion au portail *Globe Online*⁸⁶, galerie virtuelle créée à l'origine par la société Victoire Télématic (filiale de LVMH), Dafsor et le groupe de publicité Euro RSCG qui permet de vendre et acheter des services d'informations fournis par l'AFP, *Le Monde*, *Libération*, *La Voix du Nord*. Il doit aussi expérimenter des paiements électroniques pour la gestion des abonnements au service AFP « à la carte⁸⁷ » distribué par email⁸⁸. Une des priorités de Dominique Pettit est le développement de services d'information pour les clients web à l'instar de ce qui est produit pour le site web Wanadoo⁸⁹, soit des services multimédia spécialisés qui utilisent comme matière première les fils de l'Agence, en texte et photo pour composer les contenus. Cet objectif est aussi atteint en

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Skyworld est une société française d'ingénierie informatique qui a mis au point EOLE, une suite logicielle gérant les flux d'informations en temps réel. Le système utilise la technologie Java. Le groupe Roussin est spécialisé en Bourse.

⁸³ J'achète et je vends.

⁸⁴ Dépêche AFP du 23 septembre 1997, archives AFP.

⁸⁵ Procès-verbal séance plénière du Comité d'Entreprise, septembre 1996, archives du comité d'entreprise de l'AFP.

⁸⁶ Les *Echos* du 28 novembre 1996.

⁸⁷ Journal interne, *Antenne* du mois d'octobre 1996, archives du service formation de l'AFP.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Journal internet, *Antenne*, avril 1996, archives du service formation de l'AFP.

juillet 1996 avec la création d'un « Journal internet » avec du texte, des photos et des infographies⁹⁰. Avant la création du département, l'AFP avait déjà lancé deux sites web, un à Paris, *AFP Online* (www.afp.com) dédié à la vitrine internet de l'AFP qui va s'enrichir en 1996, d'une plateforme avec des liens vers les sites web média francophone (presse écrite et audiovisuel). L'autre à Washington, *WorldSportsReport*, site de sport dont le contenu est un journal d'informations sportives en anglais, complété par un contenu dédié aux Jeux Olympiques d'Atlanta⁹¹, *OlympicReport*.

A côté de ces nouveaux projets, Jean Miot joue la continuité de ses prédécesseurs et finalise la régionalisation de l'Agence, débutée sous Henri Pigeat, avec l'installation de la direction régionale Amérique Latine, à Montevideo. Cette décision s'inscrit dans la politique générale de décentralisation entamée, il y a 15 ans, avec la création de directions régionales en Asie basée à Hong-Kong, Washington pour les Amériques, Nicosie pour le Moyen-Orient et Paris pour l'Europe et l'Afrique. L'unité de Montevideo est chargée du traitement de la production des bureaux nord et sud-américains, destinée aux abonnés du continent latino-américain. La rédaction hispanophone de Paris reste chargée du traitement de l'information en provenance du reste du monde⁹².

Toutefois, la réalisation du plan n'a été possible, que parce que l'ancien président, Lionel Fleury, avait réussi à enregistrer un résultat net de 1,2 millions de francs grâce au « contrat plan » signé sous la présidence de Claude Moisy. Pour l'aider à financer ses projets, Jean Miot avait demandé à l'Etat en 1996 et en 1997 un moratoire sur le remboursement des intérêts du prêt participatif de 90 millions de francs consenti sous Claude Moisy pour que l'AFP retrouve un budget en équilibre. Pour défendre sa requête auprès du gouvernement, Jean Miot explique que les objectifs fixés par le « contrat plan » ont été atteints⁹³ avec la réduction des effectifs de 60 contrats permanents, la diminution des charges du personnel de 44,8 millions de francs entre 1990 et 1994, 50 millions de francs des recettes provenant de nouveaux services spécialisés et enfin, l'augmentation de la part des recettes provenant des abonnements souscrits par la clientèle qui atteint en 1994, hors services publics, 51%.

Jean Miot a sollicité de l'Etat l'autorisation de dégager 240 millions de francs pour financer sur cinq ans des activités nouvelles avec la création de produits issus de la révolution technologique via un plan de développement suivi et assumé par la commission financière de l'Agence. Le plan vise à

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Les Jeux Olympiques d'Atlanta ont eu lieu du 19 juillet au 4 août 1996.

⁹² Dépêche de l'AFP du 5 novembre 1996, archives AFP.

⁹³ Projet de loi de finances pour 1998 adopté par l'Assemblée nationale, Rapport général n°85 Tome III, annexe 34.



faire rentrer l'entreprise dans le troisième millénaire et permettre d'anticiper « l'exercice 1998 alourdi par de grands événements sportifs, Jeux Olympiques de Nagano et le Mondial de football⁹⁴, faciliter par la suite un retour à l'équilibre budgétaire avec des gains de productivité⁹⁵. Le PDG demande l'autorisation de proposer un budget en déficit pour l'année 1998⁹⁶. Sa demande n'est pas prise en compte par le conseil d'administration du 12 février 1998⁹⁷ qui ne valide que la nomination d'un nouveau directeur général adjoint, Philippe Gustin, chargé de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie⁹⁸, ancien chef du service politique, ancien directeur de la photo, ancien directeur régional basé à Washington. Même si les représentants du pouvoir ne le confirment pas, la proposition budgétaire ainsi que le plan proposé à l'Etat par Jean Miot sont rejetés et à la place est décidé la mise en place d'un budget semestriel pour éviter un exercice budgétaire qui n'est pas à l'équilibre.

Le PDG est en plus contraint par l'administrateur du ministère de la Culture et de la Communication d'accepter dans les locaux de l'entreprise un Inspecteur Général des Finances qui a pour mission d'évaluer les structures et les besoins de l'AFP et son fonctionnement⁹⁹. Plusieurs raisons ont motivé cette décision. Tout d'abord, le souhait de contrôler les finances de l'Agence dont l'Etat est le principal soutien mais qui fait de l'AFP une entreprise publique contrôlée par l'Inspection Générale des Finances à l'exemple de toutes sociétés dont l'Etat est le principal actionnaire. Ensuite, parce que le gouvernement en place n'est plus celui qui a fait élire Jean Miot. Effectivement, la cohabitation est en place depuis juin 1997 avec un Premier ministre de gauche, Lionel Jospin, suite à la victoire aux élections législatives d'une gauche plurielle. Dominique Strauss-Kahn est au ministère des Finances et de l'Industrie et Catherine Trautmann à la Culture et la Communication. Enfin, c'est aussi le résultat de la présentation par le PDG d'un exercice budgétaire pour 1998 qui n'est pas à l'équilibre, ce qui est contraire aux dispositions du statut. Ce choix du PDG de ne pas respecter le texte de janvier 1957 rend compréhensible son désir répété à plusieurs reprises de voir évoluer le statut qu'il estime non adapté à l'époque¹⁰⁰.

Lors du conseil d'administration du 15 juillet 1998, Jean Miot s'oblige à faire un compte rendu du diagnostic de l'entreprise à travers le rapport de l'Inspecteur Général des Finances (IGF) qui n'a été remis qu'aux administrateurs des pouvoirs publics et au PDG¹⁰¹. Même si les administrateurs de l'Etat ne souhaitent pas le rendre public pour des raisons évidentes « un document comme celui-là

⁹⁴ Dépêche de l'AFP du 12 février 1998, archives AFP.

⁹⁵ Projet de loi de finances pour 1998 adopté par l'Assemblée Nationale, Rapport général n°85 Tome III, annexe 34.

⁹⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 12 février 1998, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁹⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 12 février 1998, archives de la direction juridique de l'AFP.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Dépêche AFP du 14 octobre 1997, archives AFP.

¹⁰¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, archives de la direction juridique de l'AFP.

dans les mains de la concurrence, outre la confidentialité des affaires, aurait un effet immédiat qui nous conduirait sans doute à Bruxelles¹⁰²,» le PDG prend néanmoins la décision d'en faire un compte rendu à l'ensemble des membres pour assurer sa défense et expliquer ses choix stratégiques car il estime que le document contient « quelques affirmations gratuites¹⁰³ ». Jean Miot reproche au rapport Lépine, (du nom de l'Inspecteur Général des Finances), « le choix de qualificatifs à charge¹⁰⁴ » qui, pour lui, est un choix délibéré et de ne pas avoir « souligné que les Inspecteurs Généraux des Finances ont pu pratiquer leur audit avec une totale liberté et une totale transparence¹⁰⁵. »

En fait, le rapport Lépine accable la stratégie, la gestion et la gouvernance de Jean Miot. Tous les partenariats commerciaux, tous les développements entrepris sont remis en question. Rien n'a échappé au rapport de l'Inspection générale des Finances même les questions statutaires¹⁰⁶. Les administrateurs sont sous le choc et refusent aussi de voir en l'Agence une entreprise publique contrôlée par l'Inspection Générale des Finances qui remet en question la gouvernance de l'Agence qui n'est autre que le conseil d'administration, pénalisant son indépendance. « C'était le conseil d'administration qui garantissait l'indépendance de l'Agence et l'Etat était un partenaire essentiel mais pas un actionnaire¹⁰⁷ ». Cependant, les administrateurs préconisent d'utiliser les éléments du rapport de l'IGF pour engager la prochaine stratégie de restructuration et de développement de l'AFP et de poursuivre la réflexion « sur ce que sera la convention avec l'Etat et les tarifs ». Le rapport Lépine doit, en effet, servir de base essentielle au prochain plan Miot nécessaire à son éventuelle réélection à la tête de l'Agence.

Par ailleurs, le rapport Lépine met en évidence deux vérités que certains administrateurs de la presse et notamment Jean-Louis Prévost, représentant le Syndicat de la presse quotidienne régionale, directeur de *La Voix du Nord* et surtout vice-président du conseil d'administration, censé remplacer le PDG de l'AFP pendant la vacance du poste, n'acceptent pas. D'une part, le rapport Lépine relève que « le système de tarification dérogatoire appliqué à l'Etat bénéficie indirectement à tous les autres abonnés de l'AFP en permettant le maintien de tarifs beaucoup plus faibles qu'ils ne seraient si l'AFP

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Rapport Lépine, Inspecteur Général des Finances. Rapport commandé par les ministres des Finances, de l'Industrie, de la Culture et de la Communication et du budget. *In* procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998. pp.10-15, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁰⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, archives de la direction juridique de l'AFP.



fonctionnait comme une coopérative d'entreprise de médias (..) Il est clair que l'élément subvention résultant de la convention AFP-Etat n'est qu'un des éléments parmi de nombreux autres du système d'aide à la presse en vigueur en France¹⁰⁸. » Ce qui est vrai, même si la presse ne veut pas l'admettre. L'un des objectifs du statut de janvier 1957 est d'aider la presse d'après-guerre à se construire et à bénéficier d'un tarif moindre pour le paiement de ses abonnements à l'Agence.

D'autre part, le rapport revient aussi sur la convention commerciale de 1958 qui lie l'AFP et l'Etat. « La convention doit évoluer sans remettre en cause la viabilité de l'entreprise. (...) Les décalages entre le texte de la convention de prestations de services entre l'AFP et l'Etat et sa réalité sont de plus en plus nombreux et saillants : références tarifaires inexactes, préférences mal identifiées... Ces écarts sont parfaitement perçus par les concurrents de l'AFP, qui la soupçonnent de profiter de la subvention versée par l'Etat pour pratiquer une politique de dumping à l'étranger et menacent implicitement d'en référer à la Commission européenne. De ce fait, si l'on applique aux prestations fournies par l'AFP à l'Etat dans le cadre de la convention les tarifs applicables aux clients hors médias, on arrive à une estimation de l'élément subvention comprise entre 330 et 550 millions de subventions par an. Cette somme représente 86% du montant perçu au titre de la convention et 41% du chiffre d'affaires de l'Agence¹⁰⁹. » Il est évident que sans cette aide financière, l'AFP ne peut pas survivre. Or l'Agence n'est pas une entreprise publique et ses concurrentes peuvent alerter la commission de Bruxelles pour aide déguisée des pouvoirs publics français à l'AFP¹¹⁰. Le rapport souligne qu'il est important dans ces conditions de revoir « les termes de la convention de 1958 en vue de diminuer la part de l'élément subvention dans l'ensemble de ce contexte ¹¹¹».

Toutefois, même si le rapport Lépine dévoile un problème qui va devenir récurrent pour l'Agence - cacher l'aide indispensable de l'Etat à ses concurrentes qui peuvent alerter la Commission de Bruxelles pour aide déguisée des pouvoirs publics français à l'AFP - le rapport ne préconise pas une réforme du texte de 1957. Certes, l'IGF estime que le statut comporte des éléments d'obsolescence concernant les dispositions relatives à la composition et à l'information du conseil d'administration qui ne permettent pas l'émergence d'une véritable gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, les organes de contrôle spécifiques que sont le conseil supérieur et la commission financière ne sont plus très clairement identifiables¹¹². Il affirme, quand même, que le statut laisse des marges de liberté substantielles et ne comporte aucun élément susceptible d'interférer dans les débats stratégiques sur le positionnement de l'Agence ou l'opportunité de tel ou tel développement. Enfin,

¹⁰⁸ Rapport Lépine, *In* procès-verbal du 15 juillet 1998, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁰⁹ Rapport Lépine, *In* PV du procès-verbal du 15 juillet 1998, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Op.cit.*, Rapport Lépine *in* Procès-Verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, p.17, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹¹² *Ibid.*

l'IGF ne s'oppose pas non plus à ce que l'Agence soit dotée d'un capital social. La réforme du statut n'est pas présentée comme étant un préalable au redressement de l'AFP et ne devrait être mise à l'ordre du jour qu'une fois entreprises les réformes structurelles indispensables¹¹³.

L'argument de Jean Miot expliquant que le statut est un frein au développement¹¹⁴ est contesté par l'IGF qui toutefois indique que le sujet doit être rediscuté après les réformes structurelles de l'Agence. C'est ce que Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication répond au Sénat, suite à une question d'un sénateur communiste sur l'AFP « il apparaît légitime de s'interroger sur une éventuelle modification du statut de l'AFP, dans la perspective d'offrir à l'Agence une meilleure capacité à faire face aux défis du troisième millénaire ». Cette déclaration de la ministre fait réagir les syndicats de l'Agence : le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) demande que les propos du ministre de la Culture et de la Communication soient précisés. « C'est trop ou pas assez (...), seul le Parlement est habilité à modifier éventuellement ce statut souvent dénoncé (c'est d'un) manque de moyens financiers dont souffre l'Agence depuis une quinzaine d'années en raison de la réduction des abonnements des pouvoirs publics (...). Cette absence de moyens alliée à un manque d'ambition des patrons de presse et des directions de l'AFP a mis en cause, sinon retardé, tout projet de développement, de modernisation de l'Agence. (Et demande au gouvernement) « D'annuler le remboursement du prêt de 90 millions de francs consenti par l'Etat¹¹⁵ ». La Société des journalistes (SDJ) de l'AFP, quant à elle, réclame un « véritable audit stratégique » car « la démarche de Madame Trautmann s'inscrit dans le prolongement d'un débat sur le statut de l'AFP, mal préparé et engagé dans l'improvisation par le PDG ¹¹⁶».

Le 13 Janvier 1998, une dépêche de l'AFP reprend l'annonce de la ministre de la Culture et de la Communication « En accord avec le ministre de l'Economie et des Finances, que soit réalisée une mission d'évaluation des structures et du fonctionnement de l'AFP (...). Ceci permettrait de pouvoir analyser à la fois la santé financière, les besoins de l'AFP en même temps que ses conditions de fonctionnement et son statut » qui s'interroge aussi sur « la compatibilité du statut de l'AFP avec les normes européennes » en indiquant que le président de l'AFP, a fait de cette question « l'un de ses

¹¹³ *Op.cit.*, Rapport Lépine in procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 1998, p.17, archives de la direction générale de l'AFP.

¹¹⁴ Dépêche AFP, « Moderniser sans le réécrire » le statut de l'AFP, 27 octobre 1997, archives AFP.

¹¹⁵ Dépêche AFP, *Médias AFP /Mme Trautmann : engager une réflexion sur le statut de l'AFP avec « beaucoup de précaution »*, 14 Janvier 1998, archives AFP.

¹¹⁶ *Ibid.*



chantiers de réflexion ». En soulignant « qu'il faut s'abstenir de toute précipitation¹¹⁷. »

Néanmoins, le conseil d'administration qui doit se réunir le 15 décembre 1998 pour valider le nouveau plan du PDG qui doit reprendre les éléments de l'Inspection Générale des Finances et valider le budget de 1999 est annulé. Les administrateurs publics ont, en effet, rejeté le nouveau le plan du PDG¹¹⁸. Sans vote de budget, à deux mois de la fin de son mandat et sans la validation de son plan de restructuration, les chances de Jean Miot qui souhaite faire un nouveau mandat semblent très minces. Dans une lettre que le PDG adresse le 19 janvier 1999 aux administrateurs de l'AFP, il explique que son mandat prend fin le 3 février prochain et comme tous les trois ans depuis 1986¹¹⁹, même si l'entreprise n'est pas en crise, elle vit dans un climat d'expectative qui paralyse la restructuration déjà engagée¹²⁰. Même si dans sa lettre, Jean Miot défend son bilan et son plan de restructuration ainsi que la paix sociale¹²¹, il ne sera pas réélu. Encore en lice le 1^{er} février pour sa réélection¹²², Jean Miot adresse « une lettre ouverte à tous les personnels de l'AFP » le 2 février, veille de l'élection, où il confirme son attachement à l'Agence et son désir de rester PDG qui pour lui est « pure folie¹²³ » car à part lui aucun candidat ne s'est déclaré¹²⁴. Il exprime à nouveau le besoin de moderniser le statut car l'AFP doit être gérée comme une entreprise commerciale à part entière « dotée d'un capital, voire d'un directoire et d'un conseil de surveillance, ou toute autre formule permettant de sortir de l'ambiguïté du client-administrateur et vice-versa, dans laquelle la presse se complait forcément¹²⁵. Le 3 février 1999, le conseil d'administration décide de fixer à une date ultérieure le vote de l'élection du prochain PDG et indique que Jean Miot a renoncé à demander le renouvellement de son mandat¹²⁶. L'intérim de la présidence est assuré par Jean-Louis Prévost, vice-président du Conseil. Dans une note, le directeur général adjoint, Philippe Gustin annonce que le conseil d'administration va lancer un appel à candidature et auditionnera les candidats, avant de se réunir à nouveau en vue d'une élection et confirme que le budget de 1999 n'ayant toujours pas été voté, Jean-Louis Prévost appuyé de Philippe Gustin, de Denis Brulet, directeur de l'Information et du directeur Financier, Michel Tourmen assureront les affaires courantes¹²⁷. Suite aux résultats financiers

¹¹⁷ Dépêche du 13 janvier 1998, *Sénat Trautmann AFP/Mme Trautmann a demandé « une mission d'évaluation » des structures et du fonctionnement de l'AFP*, archives AFP.

¹¹⁸ Dépêche du 11 décembre 1998, *Le CA de l'AFP reporté au début de l'année prochaine*, archives AFP.

¹¹⁹ Démission d'Henri Pigeat.

¹²⁰ Lettre de Jean Miot aux administrateurs de l'AFP, 19 janvier 1999, archives AFP.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Dépêche de l'AFP du 1^{er} février 1999, archives AFP.

¹²³ Jean Miot, *Lettre ouverte à tous les personnels de l'AFP*, 2 février 1999, archives de la direction générale de l'AFP.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Communiqué du conseil d'administration, 3 février 1999, archives de la direction générale de l'AFP.

¹²⁷ *Ibid.*

catastrophiques de Jean Miot, l'Etat renonce à réclamer l'emprunt de 90 millions de francs¹²⁸, ce qui avait été demandé par le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT)¹²⁹. Toutefois, selon Philippe Thébault, le bilan du mandat de Jean Miot a été positif dans deux domaines, la finalisation de la *phase III* qui fait évoluer l'outil rédactionnel de l'Agence et le développement de la formation professionnelle¹³⁰. Mais, la présidence de Jean Miot a surtout permis de mettre en lumière grâce au rapport de l'IGF, que l'aide financière de l'Etat indispensable à l'AFP pouvait être remise en cause par la commission de Bruxelles en tant que subvention déguisée des pouvoirs publics français à l'AFP¹³¹.

Le dilemme de l'AFP : modification du statut ou paix sociale

Le 18 février 1999, le personnel de l'AFP réuni en assemblée générale adopte à la majorité une motion appelant le conseil d'administration à trouver rapidement une solution pour la présidence de l'AFP¹³². Les salariés demandent aussi aux administrateurs de ne plus jouer avec l'AFP en laissant perdurer une situation qui ne peut être que préjudiciable aux intérêts de l'Agence et de ses salariés¹³³. Pourtant, il faut attendre le 9 mars pour voir élire Eric Giuily, nouveau PDG de l'AFP par 13 voix et deux bulletins blancs¹³⁴. Le nouveau PDG a 47 ans, énarque de formation, il a été directeur général du réseau publicitaire international BDDP Worldwide après avoir occupé des postes de direction dans les transports, les assurances et l'audiovisuel, notamment à Antenne 2 et Chargeurs Communications¹³⁵. Eric Giuily a une feuille de route élaborée par le pouvoir, avec deux tâches prioritaires : gérer l'Agence en 1999 sur la base d'un budget de reconduction qui sera adopté dans les plus brefs délais et élaborer pour septembre 1999 un plan stratégique à 3 ans assorti d'un échéancier,

¹²⁸ Lettre de la Commission Européenne, DG Concurrence, Information, communication, médias Aides d'Etat, à la représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne, 22 août 2011, archives de l'association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP).

¹²⁹ Dépêche AFP, *Médias AFP /Mme Trautmann : engager une réflexion sur le statut de l'AFP avec « beaucoup de précaution »*, 14 Janvier 1998, archives AFP.

¹³⁰ Entretien Philippe Thébault, journaliste, entré à l'AFP en 1971, représentant du personnel « journalistes » au conseil d'administration dans les années 1980 et 1990, 18 décembre 2018.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Dépêche du 18 février 1999, archives AFP.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Dépêche du 9 mars 1999, archives AFP

¹³⁵ Dépêche du 18 février 1999, archives AFP.



d'un plan d'affaires et d'un plan de financement, dont le budget de l'an 2000 sera la première année d'exécution¹³⁶. Le projet du PDG doit permettre la réalisation d'une plateforme stratégique pour redéployer l'AFP sur les marchés internationaux avec de nouveaux services destinés aux nouveaux supports et doit aussi mettre en œuvre une politique rédactionnelle et commerciale dynamique et cohérente. Enfin, Eric Giully a pour obligation de prendre les mesures d'adaptation que nécessitent son offre de produits, sa politique tarifaire et l'organisation de ses relations avec les différents clients de l'Agence ainsi qu'évaluer les conditions de fonctionnement et de rentabilité des filiales¹³⁷. Parallèlement à l'action de redressement menée par le président, le conseil d'administration de l'AFP doit engager une réflexion sur la modernisation du statut de l'agence¹³⁸.

Les bases sont posées pour le PDG qui dévoile un premier rapport d'étape aux personnels de l'AFP dont l'un des freins identifiés est son statut¹³⁹. D'où, d'après le document, une série de conséquences : « inégalité d'implication des salariés, *turn-over* très faible, nivellement par le bas, logique de cogestion direction-syndicats paralysante, etc.¹⁴⁰ » Le texte souligne qu'une des priorités est le développement à l'international, dans des secteurs insuffisamment exploités : le sport, l'économie, la photo et certains sujets de société¹⁴¹. Outre la modification du statut avec l'arrivée de partenaires privés, l'autre grand défi du projet d'Eric Giully est de faire de l'AFP, la première agence de presse multimédia en cinq ans afin de « conquérir avec des nouveaux partenaires des positions majeures sur les nouveaux marchés susceptibles de prendre le relais d'un marché traditionnel, la presse et l'Etat, dont les recettes ne suffisent plus à équilibrer les coûts engendrés par ce réseau (internet) et à en financer le développement¹⁴². »

Cette orientation stratégique nécessite de gros investissements, c'est l'une des raisons qui appelle une modification du statut pour engager rapidement des entreprises privées dans le projet. Pour le développement à l'international, le PDG franchit une étape avec la nomination d'un journaliste britannique, Eric Wishart au poste de rédacteur en chef central¹⁴³. C'est la première fois que cette fonction est occupée par un journaliste anglophone puisque l'entreprise a toujours revendiqué être la première agence mondiale francophone¹⁴⁴. Même si son projet de réforme est bien

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Le Monde* du 17 septembre 1999.

¹⁴⁰ *Etats-des-lieux, Avant-Projet de plan stratégique à cinq ans (2000-2005)*, AFP, 1999, archives de la direction générale de l'AFP.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Avant-Projet de plan stratégique à cinq ans (2000-2005)*, AFP, 1999, archives de la direction générale de l'AFP.

¹⁴³ Dépêche AFP du 14 juin 1999, archives AFP.

¹⁴⁴ *Ibid.*

accueilli par les administrateurs de l'Agence¹⁴⁵, il est rejeté par les syndicats de l'AFP qui s'insurgent contre la privatisation de l'entreprise¹⁴⁶. Jean-Marc Vantillard, CFDT et Patrick Filleux SNJ-CGT, les deux leaders de la fronde refusent la modification du statut et l'arrivée de partenaires privés qui risquent selon eux, de dicter la politique rédactionnelle de l'Agence en fonction des lois du marché¹⁴⁷.

Pourtant, le PDG rassure le personnel de l'Agence en affirmant « qu'il n'était en aucun cas question de permettre à une entreprise de prendre le contrôle de l'AFP ¹⁴⁸ ». Malgré cet éclaircissement, son plan est refusé par une majorité du personnel de l'Agence de Paris et province et un appel à la grève de 24h00 est approuvé¹⁴⁹. Sur 497 votes exprimés sur 512 inscrits, 412 personnes ont répondu oui à la grève lancée par l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CGC toutes catégories et SNJ à partir du jeudi 26 novembre à 17H30. Même si la majorité des votants ont répondu oui, les bureaux de l'étranger ne comprennent pas pourquoi, ils n'ont pas pu participer au vote et ont l'impression d'assister à un climat d'affrontement entre la direction et les syndicats parisiens¹⁵⁰. Le personnel des bureaux à l'étranger, qui d'après Philippe Thébault a été sollicité par l'encadrement expatrié¹⁵¹, exprime ses craintes de ne jamais voir aboutir des projets de développement dont l'entreprise a besoin, souhaite qu'un dialogue s'instaure entre la direction et les syndicats et veut être consulté en cas d'appel à une nouvelle grève¹⁵². Néanmoins la grève est suspendue suite à des discussions entre la direction et les syndicats CFDT, SNJ-CGT, FO et SNJ qui émettent des conditions : que la proposition de partenariat stratégique global et de transformation de l'Agence en société anonyme soit retirée ; qu'une éventuelle réforme du statut de l'Agence relève de la responsabilité du gouvernement et du Parlement ; que le développement de l'AFP puisse être engagé sans modification de statut¹⁵³.

Le PDG se voit contraint par le gouvernement d'approuver les demandes syndicales¹⁵⁴. Le 27

¹⁴⁵ Procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 1999, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁴⁶ *Le Monde* du 16 septembre 1999, archives AFP.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Communiqué-syndicats de l'AFP du 25 novembre 1999, archives AFP.

¹⁵⁰ Communiqué du personnel local et régional du desk de Montevideo, 25 novembre 1999, note du personnel de Beyrouth et d'Amman à l'attention du syndicat du personnel de Nicosie, de l'intersyndicale et de la direction générale, 26 novembre 1999, note du bureau de Jérusalem pour l'intersyndicale et tous bureaux du 26 novembre 1999, archives AFP.

¹⁵¹ Entretien Philippe Thébault, 10 avril 2019.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Communiqué-Syndicats, 27 novembre 1999, archives AFP.

¹⁵⁴ *Les Echos* du 30 novembre 1999, archives AFP.



novembre 1999, Eric Giuly abandonne son projet de partenariat stratégique global et de transformation de l'AFP en société anonyme pour éviter une crise sociale dont le Premier ministre ne veut pas. Le gouvernement vient en effet de sortir d'une grève de l'audiovisuel public et ne souhaite pas revivre une crise interne à l'Agence¹⁵⁵. Le PDG déclare avoir choisi « l'apaisement face au risque croissant de division et devant les conséquences extrêmement graves pour l'Agence d'un conflit social étendu¹⁵⁶. Eric Giuly a suivi les préconisations de l'entourage de la ministre de l'Information et de la Culture, Catherine Trautmann, à propos de la modification du statut qui estimait que « compte tenu du contexte syndical, il n'est pas opportun de brusquer les choses¹⁵⁷. Le 27 novembre, la ministre se réjouit de l'accord passé entre la direction et les syndicats de l'AFP¹⁵⁸. Dans sa note à destination du personnel, Eric Giuly confirme le retrait de son projet et indique qu'il appartiendra au gouvernement, comme l'a rappelé Madame Catherine Trautmann, de proposer, à l'issue de la table ronde parlementaire, les mesures législatives qui s'imposeraient pour accompagner le développement, le rayonnement mondial et l'indépendance de l'Agence à long terme ¹⁵⁹». Le PDG laisse ainsi la main à l'Etat pour toute modification de statut. C'est ce que relève Olivier Costemalle de *Libération* « Le calcul de Catherine Trautmann est simple. Si les esprits évoluent au sein de l'Agence et si la majorité plurielle (Verts, PCF, Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, voire certains socialistes) ne s'y oppose pas, le statut de l'AFP, que presque tout le monde s'accorde à juger paralysant, pourra être réformé dans le sens préconisé par Eric Giuly¹⁶⁰. Les syndicats de l'Agence ont gagné : l'ensemble de leurs demandes a été validé mais, ils veulent rester vigilants en participant aux négociations à venir sur le budget 2000 et au prochain plan de développement¹⁶¹.

Néanmoins, hormis la proposition d'ouverture du capital de l'Agence à des partenaires publics et privés, une partie de la stratégie du PDG est validée par la séance du conseil d'administration du 20 décembre 1999¹⁶². Le multimédia, l'axe prioritaire de développement du projet est approuvé par le conseil. Cette décision offre au PDG la possibilité de créer une direction du développement multimédia et de continuer à travailler sur l'analyse du marché, du métier et de leur évolution ainsi que de définir les objectifs de croissance et d'adaptation de l'entreprise face à la révolution des

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Le Monde* du 1^{er} décembre 1999, archives AFP.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Note-Direction, *Communiqué du Président*, 29 novembre 1999, archives AFP.

¹⁶⁰ *Libération* du 29 novembre 1999, archives AFP.

¹⁶¹ Communiqué de Force Ouvrière, sections de l'AFP, *Eric Giuly contraint de retirer son projet de privatisation, la détermination du personnel a payé, restons mobilisés*, 29 novembre 1999, archives AFP.

¹⁶² Jade Montané, *l'agencier un métier en mutation face au multimédia, l'exemple de l'AFP*, Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées en techniques de l'information et de la communication, Paris IV-Sorbonne, Celsa, 1999-2000, p.5.

nouvelles technologies¹⁶³. Pour le prochain conseil d'administration, Eric Giully doit présenter une nouvelle version remaniée de son projet de réforme du statut qui est plus une adaptation technique destinée à faciliter le financement et les investissements dans le multimédia avec la révision de quatre articles « l'article 12 qui lui impose de présenter chaque année un budget à l'équilibre ; l'article 13 pour permettre à l'AFP d'avoir recours plus largement aux prêts participatifs et aux obligations ; l'article 10 afin de porter le mandat du PDG de trois à cinq ans et l'article 1, pour faciliter la création de filiales en partenariat avec d'autres entreprises, publiques et privées¹⁶⁴. Cependant, cette nouvelle proposition de modification du statut de 1957 ne sera pas suivie d'effet et ne sera pas entérinée par le conseil d'administration.

D'une part parce que certains syndicats notamment la CFDT et le SNJ-CGT¹⁶⁵ n'en veulent pas et d'autre part, la nouvelle ministre de la Culture et de la Communication, Catherine Tasca, qui a remplacé Catherine Trautmann le 27 mars 2000, ne semble plus soutenir le PDG de l'AFP. Effectivement, le 2 septembre 2000, lors d'un de ses déplacements à la Rochelle, la ministre accepte de recevoir Patrick Filleux, SNJ-CGT et Guy Bernière, président de la SDJ de l'AFP alors que les deux journalistes n'étaient pas censés couvrir les journées du PS pour l'Agence¹⁶⁶. Cette entrevue fait suite à l'affaire « des clichés Rezala »¹⁶⁷. En mai 2000, l'AFP achète des photos prises dans la prison de Lisbonne où est détenu Sid Ahmed Rezala, surnommé en France le « tueur des trains ». Cet achat est déontologiquement discutable et les photos sont vendues en exclusivité au *Figaro Magazine* alors que la règle à l'Agence est de servir d'abord l'ensemble des abonnés à moins que le reportage soit issu d'une commande particulière pour laquelle un photographe de l'AFP est détaché aux frais du client¹⁶⁸. La SDJ de l'Agence fait voter une motion de défiance à l'encontre du directeur de l'Information, Denis Brulet, même si le conseil supérieur de l'Agence estime qu'il n'y avait pas eu d'infraction au statut de l'AFP¹⁶⁹. Catherine Tasca, quant à elle, qualifie l'affaire « de dérapage »¹⁷⁰. D'autre part, la ministre de la Culture et de la Communication s'est aussi rapprochée de Jean-Paul Cluzel, président de Radio France Internationale pour lui proposer de prendre la tête de l'AFP alors

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ *Libération* du 16 mars 2000, archives AFP.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Le Monde* du 15-16 octobre 2000. Entretien Vincent Drouin, journaliste AFP, membre du SDJ, 3 avril 2019.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ Xavier Baron, *op.cit.*, p.289.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*



qu'Eric Giuily est encore en poste. Catherine Tasca invoque notamment que les syndicats de l'Agence à l'exception de la CFDT dont le leader Jean-Marc Vantillard s'était rapproché d'Eric Giuily- d'après Vincent Drouin, journaliste à l'AFP¹⁷¹-, veulent voir partir le PDG¹⁷². Sans soutien du gouvernement, Eric Giuily sait qu'il ne pourra rien engager à l'AFP et démissionne le 26 septembre 2000 en invoquant le refus du gouvernement de voir adopter un budget en déficit financé par un endettement¹⁷³.

Cette « connivence », entre les représentants syndicaux de l'AFP et le gouvernement est condamnée par la CFDT de l'Agence qui « affirme qu'il est difficile de prôner ensuite l'indépendance de l'AFP quand on arpente les allées du parti au pouvoir pour négocier la tête du PDG et l'arrivée de son remplaçant¹⁷⁴. Comme par le passé, lâché par le gouvernement, Eric Giuily est dans l'obligation de quitter son poste. Or cette fois-ci, ce n'est pas le changement de majorité qui le pousse à la démission mais plutôt la peur d'une crise sociale à l'Agence. A l'exemple de Roger Bouzinac, Eric Giuily ne sera resté que quelques mois à la tête de l'AFP. Son projet de modification du statut est enterré mais que pour quelques années puisque Pierre Louette, PDG de l'AFP de 2005 à 2010, à la demande de l'Etat, en fera un sujet prioritaire lors de son deuxième mandat.

Après le départ d'Eric Giuily, le souhait de la ministre de la Culture et de la Communication de voir le PDG de Radio France International à la tête de l'AFP soulève « un tollé chez les administrateurs de la presse¹⁷⁵ » ce qui oblige Jean Paul Cluzel à ne pas présenter sa candidature¹⁷⁶. Le conseil d'administration réuni vendredi 6 octobre 2000 se donne cinq jours pour trouver un consensus¹⁷⁷. Le 11 octobre, c'est un candidat « surprise », même s'il a été auditionné par le conseil, Bertrand Eveno qui est nommé à la tête de l'AFP¹⁷⁸. Le nouveau PDG affirme « n'avoir été sollicité par personne » mais a tout de même été reçu à l'Élysée, à Matignon et au ministère de la Culture où il a récupéré une feuille de route qui n'a rien à voir avec celle de son prédécesseur, « maintenir à l'AFP, à deux ans des élections présidentielles, une paix sociale qui lui a fait défaut sous l'ère d'Eric Giuily¹⁷⁹. »

Bertrand Eveno, 56 ans, est un ancien inspecteur des finances, diplômé d'HEC et ancien élève de l'ENA. Il a travaillé pour différents cabinets ministériels de droite dans les années 1970 et quand la gauche arrive au pouvoir en 1981, il occupe différents postes dans le privé. Jusqu'en juillet 2000,

¹⁷¹ Entretiens, Vincent Drouin, journaliste, membre de la SDJ et ancien de la CFDT, Jean-Marc Vantillard, leader CFDT s'était rapproché d'Eric Giuily et ne voulait pas son départ, 3 avril 2019.

¹⁷² *Le Monde* du 15-16 octobre 2000, archives AFP.

¹⁷³ Communiqué d'Eric Giuily, *Déficit et endettement concernant l'AFP*, 26 septembre 2000, archives AFP.

¹⁷⁴ *Le Monde* du 15-16 octobre 2000, archives AFP.

¹⁷⁵ *Le Monde* du 13 octobre 2000, archives AFP.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ Procès-verbal du conseil d'administration du 6 octobre 2000, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁷⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 11 octobre 2000, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁷⁹ *Le Monde* du 13 octobre 2000, archives AFP

il est président de la branche Havas Education et Référence qu'il quitte par consentement mutuel¹⁸⁰. Dès son arrivée à l'Agence, Bertrand Eveno suit les directives du pouvoir et laisse de côté le dossier d'une refonte du statut. Il l'explique le jour de sa nomination « Le statut est fixé par la loi et, si on doit le changer, ce sera lorsque les responsables du pouvoir législatif le décideront¹⁸¹. » Le texte de janvier 1957, Bertrand Eveno en parle encore, quand il présente le 22 septembre 2001 sa vision de l'Agence, presque un an après son élection, au personnel de l'entreprise¹⁸². Outre que sa stratégie se résume à ce que l'AFP « ne doit pas perdre son rang », « développer ses débouchés à l'international », « faire avec la créativité rédactionnelle qui est celle de la qualité AFP, dans la tradition AFP »¹⁸³ en insistant sur certains points : stabiliser la part de l'Etat dans les ressources de l'Agence à 30-35% et développer la part de l'international qui est de 40%. Il confirme aux salariés de l'entreprise, qu'il ne touchera pas au texte de janvier 1957 car pour lui l'Agence n'est pas à visée capitalistique et n'a pas vocation à avoir un capital de banquiers ou d'industriels et croit à la synthèse possible entre l'agence historique et l'agence concurrentielle, sans perte d'âme¹⁸⁴.

Pourtant, Bertrand Eveno, à l'instar de ses prédécesseurs, est dans l'obligation de présenter un équilibre des comptes de l'Agence pour se soumettre au texte de janvier 1957. Or en 2002, l'entreprise se retrouve avec un déficit budgétaire de 15 millions d'euros¹⁸⁵. Cette fois, c'est la commission financière de l'AFP qui met en demeure le PDG d'engager un plan de redressement assorti d'économies drastiques pour ramener le déficit à un niveau égal ou inférieur à celui prévu dans le budget 2002¹⁸⁶. C'est l'Etat qui prend, une nouvelle fois, la décision de renflouer le déficit de l'Agence en faisant signer à Bertrand Eveno, un contrat d'objectifs et de moyens (COM) étalé sur trois ans pour contourner la règle d'équilibre budgétaire et fixer les grandes orientations stratégiques de l'AFP sur les cinq ans à venir¹⁸⁷. L'objectif du COM est d'équilibrer les finances de l'Agence pour 2007, avec d'une part, une augmentation des abonnements de l'Etat avec un prix au-dessus de l'inflation et d'autre part, un prêt de 41 millions d'euros dont la contrepartie est la cession du siège historique de

¹⁸⁰ *Libération* du 12 octobre 2000, archives AFP.

¹⁸¹ *Le Monde* du 13 octobre 2000, archives AFP.

¹⁸² Bertrand Eveno, *Une certaine vision de l'Agence*, Communiqués et déclarations PDG/Direction, 22 septembre 2001, archives AFP.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ Lettre de la commission financière de l'AFP à Bertrand Eveno, 23 juillet 2002, archives AFP.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Le Figaro* du mercredi 14 août 2002, archives AFP.



l'AFP, Place de la Bourse, qui sert de caution dans le cadre d'un crédit-bail¹⁸⁸. L'entreprise se voit donc contrainte de payer un loyer jusqu'en 2024 et pour récupérer l'immeuble, elle doit respecter le COM. Ce contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'AFP est validé par le conseil d'administration le 10 octobre 2003 qui confirme avoir pris connaissance du projet et « donne son accord sur le principe de financement de longue durée comportant une garantie réelle sur les actifs immobiliers de l'Agence »¹⁸⁹. Dans le prolongement de leur approbation, le 24 octobre 2003, les membres du conseil entérinent la réélection de Bertrand Eveno suite à une séance *express* qui a commencé à 9H30 et s'est terminée à 10h00¹⁹⁰.

Mais pour ce nouveau mandat, Bertrand Eveno est secondé par Pierre Louette, 40 ans, diplômé de l'IEP et ancien élève de l'ENA qui a commencé sa carrière à la cour des Comptes de 1990 à 1992 et a rejoint en 1993, le cabinet d'Edouard Balladur, Premier ministre et ensuite a notamment travaillé de 1995 à 1996 pour le groupe France Télévisions¹⁹¹. En tant que conseiller référendaire à la Cour des comptes, il a été rapporteur de la commission financière de l'AFP de 1990 à 1992. Pierre Louette est nommé directeur général, le 28 novembre 2003¹⁹² alors que la contrainte imposée par le contrat d'objectifs et de moyens de rééquilibrer le chiffre d'affaires global de l'AFP en 2007 semble compromise¹⁹³. C'est ce que semble confirmer le rapporteur spécial du budget alloué aux médias, le sénateur Claude Bélot (UMP)¹⁹⁴. En vue du vote de la Loi de finances pour 2006, le sénateur souligne que l'AFP, « faute de capitaux suffisants et d'un statut adapté, reste en situation financière difficile ¹⁹⁵ » car le déficit de 2004 s'élève à 5,8 millions d'euros et celui de 2005 atteint 4,2 millions d'euros. Dans ce contexte, la perspective d'un retour à l'équilibre en 2007 n'est possible que si l'Etat accepte une nouvelle fois des abonnements à hauteur de 108 millions d'euros pour 2006¹⁹⁶. Claude Bélot indique aussi, ce qui n'est pas nouveau, que la viabilité financière de l'agence est fragilisée car les quotidiens français ne paient pas au - juste prix - les abonnements de l'Agence alors qu'ils attendent de plus en plus des dépêches prêtes à être publiées dans leurs pages. Ce constat du sénateur confirme une nouvelle fois que les problèmes de stratégie, de moyens, de structures, de relations avec la presse et de statut demeurent d'actualité¹⁹⁷.

¹⁸⁸ Procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2003, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁸⁹ Communiqué du conseil d'administration de l'AFP du 10 octobre 2003. Archives AFP.

¹⁹⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2003, archives de la direction juridique de l'AFP.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Les Echos* du 28 novembre 2003, archives AFP.

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Assemblée nationale, Rapport spécial n°99, annexe 16, Lois de finances pour 2006, p.39. Disponible sur : www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/loi_finances_2006_asp.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*

C'est dans cette perspective budgétaire pessimiste que le 17 novembre 2005, Bertrand Eveno annonce sa démission alors que son mandat est censé se terminer en octobre 2006¹⁹⁸. Dans son communiqué, le PDG dit avoir été motivé par des motifs personnels et privés d'ordre général et aussi professionnel, puisque qu'il souhaite exercer une activité nouvelle d'entrepreneur individuel et d'investisseur professionnel¹⁹⁹. Cependant, sa décision est prise au moment où les syndicats de l'AFP dépouillent les votes d'une motion de défiance lancée, deux jours plus tôt, à l'égard de la direction avec un scrutin sans appel : sur les 752 suffrages exprimés, 84,97 % ont voté la défiance²⁰⁰. Les salariés de l'Agence ont, en effet, suivi les syndicats, qui reprochent à la direction de l'Information d'avoir remis à la police des photos prises par l'AFP en Corse. Ces photos, transmises après réquisition de la justice, témoignent de l'agression d'un policier en civil par un groupe de personnes, en marge d'une manifestation contre la privatisation de la SNCM à Bastia le 1^{er} octobre 2005²⁰¹. Cette motion de défiance est accompagnée d'une grève des photographes de l'AFP pour dénoncer « le grave manquement aux règles déontologiques et aux principes d'indépendance de l'AFP²⁰². »

D'autre part, le second mandat de Bertrand Eveno a été secoué par d'autres crises²⁰³. Alors que le COM engage l'entreprise à faire des économies en 2004, l'affaire « des primes » éclate. Elle concerne la volonté de la direction de réformer à la hausse les salaires des directeurs dont celui du PDG, avec en plus, le versement de 65 000 euros à deux directeurs du service photo. Cette affaire provoque une motion de défiance votée par la grande majorité des salariés et une grève en octobre 2004 qui oblige le PDG à supprimer les bonus consentis aux responsables de la photo et la titularisation de 30 salariés à contrats déterminés²⁰⁴. Le 25 janvier 2005, une autre motion de défiance est votée par le personnel de l'Agence suivie d'une grève sur le fil France, le 31 janvier 2005, pour demander de respecter la transparence des salaires des directeurs, suite à la décision de Bertrand Eveno de confier au seul chef de service de la paie, la gestion de la rémunération des directeurs de l'AFP²⁰⁵. Les syndicats de journalistes ont aussi reproché au PDG, la non reconduction de Pierre Favier à son poste de chef du

¹⁹⁸ *Communiqué de la direction*, 17 novembre 2005, archives AFP.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Le Monde* du 18 novembre 2005, archives AFP.

²⁰¹ *Le Monde* du 15 novembre 2005, archives AFP.

²⁰² Michel Mathien, Professeur de Sciences de l'information et de la communication à l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France) et responsable du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME, France), https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/afri2006/78_Mathien.pdf.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*



service Politique en affirmant que cette décision relevait d'un ordre du gouvernement²⁰⁶. Par ailleurs, Bertrand Eveno évoque le jour de sa démission la nécessité d'investir 5 millions d'euros supplémentaires pour la production vidéo²⁰⁷. L'Agence est censée entrer en partenariat avec la chaîne d'information internationale (CFII) dès 2006 pour lui fournir des vidéos réalisées par certains bureaux de l'AFP à l'étranger²⁰⁸.

Bertrand Eveno a montré pendant sa présidence un intérêt pour la photo. Il a d'une part, pris la décision, en 2003, de retirer l'Agence d'EPA pour conclure des accords bilatéraux avec des agences européennes dans le but de développer la vente de la photo d'archives à la pièce, marché en pleine expansion qui n'existait pas lors de la création d'EPA en 1986 et d'autre part, il a signé un accord de partenariat éditorial avec l'agence américaine Getty Images. Les photos de l'AFP étant désormais distribuées par Getty Images aux Etats-Unis et au Royaume-Uni²⁰⁹. Bertrand Eveno qui avait prétexté le jour de sa démission, des raisons personnelles et privées prend la tête, quinze jours après sa démission, d'Hachette Filipacchi Photos, concurrente de l'Agence dans le marché des images d'actualité en France, filiale qui appartient au groupe d'édition et multimédias d'Arnaud Lagardère qui regroupe, les agences Gamma, Rapho, Keystone, Hoa-Qui, Jacana et Top²¹⁰. Après son départ précipité, le conseil d'administration impose dorénavant la signature d'une clause de non-concurrence aux futurs PDG. Pierre Louette, directeur général depuis novembre 2003, nommé PDG le 13 décembre 2005 signe pour la première fois dans l'histoire de l'Agence, cette nouvelle obligation entérinée par l'instance dirigeante de l'Agence²¹¹.

Pierre Louette a 42 ans quand il prend les rênes de l'AFP²¹². Présenté comme un énarque atypique féru d'internet et des nouveaux médias²¹³, il a créé en 1996, une agence de communication sur internet *ConnectWorld* qu'il dirige jusqu'en 1999 au sein du groupe Havas *Advertising* et de 2000 à 2003 puis il a géré le fonds d'investissement de LVMH dirigé par Bernard Arnault, *Europtaweb* pour ensuite rejoindre l'AFP. Le nouveau PDG a l'avantage de bien connaître l'Agence ce qui lui permet de restaurer la confiance en interne suite à la crise des photos prises en Corse et remises à la justice et de mener à bien les projets vidéo et notamment celui devant être conduit avec la chaîne d'information internationale (CFII) tout en respectant le COM signé par son prédécesseur²¹⁴. C'est lors de son audition devant les administrateurs de l'Agence suite à sa candidature au poste de PDG,

²⁰⁶ Michel Mathien, *op.cit.*, disponible sur : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/afri2006/78_Mathien.pdf.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Michel Scotto, rédacteur en chef chargé du développement à la photo, in Xavier Baron, *op.cit.*, p.292.

²¹⁰ Michel Mathien, *op.cit.*, disponible sur : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/afri2006/78_Mathien.pdf.

²¹¹ Procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2005, archives de la direction juridique de l'AFP.

²¹² Dépêche AFP, Pierre Louette, *un énarque atypique féru de multimédia*, 13 décembre 2005, archives AFP.

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ *Les Echos*, Pierre Louette nommé président de l'AFP, 14 décembre 2005.

fin novembre 2005, que Pierre Louette indique que s'il est élu PDG sa volonté est de « pousser les feux sur le multimédia et les projets vidéos²¹⁵. »

C'est ce qu'il va faire, puisque le 30 juin 2006, il fait voter un avenant au COM pour les années 2006-2007 pour prendre en compte budgétairement les nouvelles priorités que sont la vidéo et le multimédia tout en promettant la maîtrise des charges pour respecter le COM qui prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2007²¹⁶. La vente d'AFX en juin 2006 pour 13 millions d'euros au groupe canadien, Thomson Financial – qui rachètera en 2008, la principale concurrente de l'AFP, l'agence britannique Reuters – ²¹⁷, lui permet de tenir ses engagements budgétaires et de se séparer de la filiale d'informations financières et économiques créée en 1991 qui connaît depuis les années 2000 de très graves difficultés financières avec des frais de fonctionnement importants et qui, depuis le retrait de son partenaire Financial Times appartient à 100% à l'Agence. Après la naissance de Thomson Reuters, l'AFP souscrit un accord d'échange avec l'agence américaine Dow Jones pour ne pas dépendre de sa concurrente pour les informations économiques²¹⁸. La cession d'AFX permet au PDG d'annoncer un bénéfice net de 3 millions d'euros²¹⁹ et de lancer AFPTV International en français et en anglais²²⁰. Cette nouvelle entité est composée de 40 journalistes vidéo avec plusieurs unités dans le monde²²¹. En parallèle, Pierre Louette signe, entre autres, des accords avec l'agence italienne ANSA pour un portail de nouvelles consacrée à l'information économique²²² et avec Google pour la fourniture rémunérée d'informations en texte et en photo²²³.

Par ailleurs, lors de sa nomination, Pierre Louette a affirmé ne pas avoir vocation à modifier le statut de l'AFP en assurant que le texte de 1957 n'empêche pas l'AFP de vendre à l'international. Or deux ans après, il annonce sur BFM la possibilité de modifier le texte de 1957 : « Je crois que dans les cinq ans à venir – c'est le cadre de négociations du prochain COM avec l'Etat - il serait bon de préparer une évolution de ce statut²²⁴. La réaction des syndicats toutes catégories (CGT, SNJ, CFDT,

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2006, archives de la direction juridique de l'AFP.

²¹⁷ Dépêche AFP, *Thomson Financial achète l'agence d'informations financières AFX à l'AFP*, 14 juin 2006, archives AFP.

²¹⁸ Xavier Baron, *op.cit.*, p.269.

²¹⁹ Procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2006, archives de la direction juridique de l'AFP.

²²⁰ Dépêche AFP, *L'AFP lance mardi AFPTV International*, 11 février 2007, archives AFP.

²²¹ *Ibid.*

²²² Dépêche AFP, *L'AFP signe un accord avec l'agence italienne ANSA*, 23 avril 2007, archives AFP.

²²³ Dépêche AFP, *Accord de partenariat entre l'AFP et Google*, 6 avril 2007, archives AFP.

²²⁴ Dépêche AFP du 14 décembre 2007, archives AFP.



FO, SUD) ne se fait pas attendre. Le même jour, dans un communiqué, ils disent craindre une privatisation de l'Agence et soutiennent que ce changement d'attitude de Pierre Louette est motivé par une demande de l'Etat qui veut en échange d'engagements financiers une révision du statut²²⁵. En effet, l'intersyndicale a raison. La décision de modifier le statut arrive bien au même moment que la phase de conclusion des négociations avec l'Etat sur le prochain contrat d'objectifs et de moyens 2008-2012 que le PDG espère signer au 1^{er} trimestre 2008²²⁶.

Pierre Louette, candidat pour sa réélection au poste de PDG n'a pas été réellement confronté à de crises majeures avec les syndicats lors de son premier mandat²²⁷. A l'exception, d'une grève de plusieurs jours des employés de presse sur des revendications salariales le 8 mars 2007²²⁸ suivie d'un débrayage de deux heures, le 15 mars 2007, réclamé par l'intersyndicale : CGT, CFDT, FO, SNJ, SUD, CFTC, CFE-CGC en soutien à la grève des employés de presse qui pour Tristan Malle, journaliste et délégué Syndical FO, « n'est pas seulement l'affaire des employés, mais contre la perspective du PDG d'imposer une individualisation des carrières et des salaires²²⁹. » Toutefois, le mouvement s'estompe rapidement suite à une valorisation des salaires des employés de presse²³⁰. Pierre Louette motivé par ses bons chiffres puisqu'il arrive à rééquilibrer les comptes de l'Agence en 2007 et à enregistrer un résultat net de 4,6 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros et une perte nette de 3 millions d'euros en 2005²³¹ réitère au conseil d'administration sa volonté d'engager une réflexion sur le statut²³² tout en restant attaché à son article 2²³³. Ce désir de Pierre Louette de toiletter le texte de janvier 1957 coïncide aussi avec la remise du rapport de Danièle Giazzi, secrétaire nationale de l'UMP en charge des entreprises « sur les médias et le numérique » commandé par le président de la République, Nicolas Sarkozy, qui rassemble 34 recommandations pour aider les médias à faire face au nouveau contexte numérique²³⁴. Concernant l'AFP, le rapport recommande la transformation de l'entreprise en société anonyme lui permettant de se doter d'un capital et de fonds propres et d'ouvrir le capital « si nécessaire ». Danièle Giazzi propose aussi de la doter « d'un

²²⁵ Communiqué des syndicats toutes catégories, CGT, FO, CFDT, SUD, SNJ, 4 décembre 2007, archives AFP.

²²⁶ Dépêche AFP du 17 décembre 2007, *AFP : bénéfice net de 4,6 millions d'euros en 2007, budget 2008 adopté*, archives AFP.

²²⁷ Entretien Christine Bertrand Nielsen, journaliste, membre de la CGT, 30 novembre 2016.

²²⁸ Dépêche AFP, *Le service de l'AFP perturbé par un débrayage de deux heures jeudi*, 15 mars 2007, archives AFP.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ Protocole d'accord du 13 novembre 2007, archives AFP.

²³¹ Procès-verbal du conseil d'administration, du 17 décembre 2007, archives de la direction juridique de l'AFP.

²³² Procès-verbal du conseil d'administration, du 17 décembre 2007, archives de la direction juridique de l'AFP.

²³³ JORF du 11 janvier 1957, Loi N°57-32 du 10 janvier 1957, version à jour au 17 avril 2015, article 2, p.3.

²³⁴ *Les Médias et le numérique*, rapport de Danièle Giazzi, septembre 2008, la Documentation française, disponible sur : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000612.pdf>

actionnaire clairement identifié et stable »²³⁵ mais sans préciser lequel.

Suite à ce rapport, ce n'est plus le PDG qui sollicite auprès du conseil d'administration de revoir le texte de janvier 1957 mais les représentants de l'Etat qui réclament à Pierre Louette des propositions de modernisation du statut avant la fin du 1^{er} trimestre 2009²³⁶. La demande des administrateurs de l'Etat est associée à l'évocation du nouveau COM. Le dernier COM étant terminé depuis le 31 décembre 2007, les représentants de l'Etat indiquent que le gouvernement est prêt à s'engager auprès de l'AFP pour garantir l'indexation de ses abonnements sur l'inflation pour les trois premières années à hauteur de 1,8% et aider l'Agence pour le projet de modernisation de l'informatique dont le coût a été estimé par la direction de l'entreprise à 20 millions d'euros²³⁷. Pierre Louette est plus ou moins contraint de rendre sa copie sur des modifications du statut à l'Etat et cette obligation fait craindre à l'intersyndicale de l'Agence, CGT, SNJ, FO, CFDT, SUD et CFTC, une privatisation de l'entreprise. L'intersyndicale exige que « la direction informe le personnel sur les projets qui se trament en haut lieu²³⁸. » Le 27 octobre, c'est même, la Fédération européenne des journalistes (FEJ), présidée par Arne König, regroupant 250 000 journalistes de 30 pays d'Europe dont les syndicats SNJ et SNJ-CGT sont membres, qui s'inquiète des projets de modernisation du statut de l'AFP et veut rencontrer Nicolas Sarkozy²³⁹.

Le 12 décembre 2008, Pierre Louette est réélu pour un nouveau mandat²⁴⁰ et s'engage à présenter au gouvernement, avant la fin mars 2009, des propositions pour moderniser le texte de janvier 1957 avec dans la foulée, l'approbation du nouveau COM par les administrateurs qui prévoit une aide de 20 millions d'euros de l'Etat pour que l'Agence se transforme en tout-multimédia que l'AFP autofinancera à hauteur de 10 millions d'euros²⁴¹. Même si, pour rassurer le personnel de l'entreprise, Pierre Louette affirme se porter « personnellement garant » que toute évolution du statut se ferait « dans l'absolu respect de l'indépendance éditoriale et intellectuelle de l'Agence »²⁴²,

²³⁵ *Ibid.*, p.18

²³⁶ Procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2008, archives de la direction juridique de l'AFP.

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ *Communiqué de l'intersyndicale de l'AFP*, 23 octobre 2008, archives AFP.

²³⁹ Dépêche de l'AFP, *AFP/Réforme du statut : la fédération européenne des journalistes inquiète*, 27 octobre 2008, archives AFP.

²⁴⁰ Procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2008, archives de la direction juridique de l'AFP.

²⁴¹ Dépêche de l'AFP, *Pierre Louette réélu PDG de l'AFP et chargé de moderniser le statut*, 12 décembre 2008, archives AFP.

²⁴² *Ibid.*



ce nouvel engagement du PDG auprès de l'Etat au sujet du statut donne naissance à une pétition « SOS AFP » pour soutenir « l'indépendance et la survie de l'AFP ». C'est l'intersyndicale CGT, SNJ, FO, CFDT, SUD, CGC de l'AFP qui lance dès le 27 novembre 2008 cette pétition qui recueille 10 098 signatures dont celles de 44 parlementaires toutes tendances politiques confondues. Des personnalités politiques comme François Bayrou (Modem), François Hollande (PS), Marie-Georges Buffet (PCF) Jack Lang (PS), Noël Mamère (vert) signent le texte ainsi que des leaders syndicaux nationaux : Jean-Claude Mailly (FO) et José Bové (Confédération Paysanne) confirmant ainsi s'opposer à toute modification du statut²⁴³.

Le 29 janvier 2009, même la première secrétaire du parti Socialiste, Martine Aubry exprime son soutien à l'AFP qui doit conserver, selon elle, « son indépendance et ne pas se transformer, ni en agence du gouvernement ou filiale d'entreprises privées²⁴⁴. » Martine Aubry fait, en effet, allusion dans son texte à une plainte du porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre, auprès du conseil supérieur de l'AFP²⁴⁵ qui reproche à l'Agence de ne pas avoir repris deux communiqués de son parti relatifs à la condamnation de l'ancienne candidate PS, Ségolène Royal, à la présidentielle²⁴⁶. Les propos du porte-parole de l'UMP avaient suscité l'indignation du personnel de l'Agence qui s'était rassemblé le 19 mai 2008, à la demande de l'intersyndicale, devant le siège de l'entreprise, Place de la Bourse, pour protester contre les attaques répétées envers l'AFP émanant de hauts responsables politiques français²⁴⁷. De son côté, le conseil supérieur a rejeté la plainte de l'UMP²⁴⁸.

En même temps que sa décision de remettre des propositions de modification du statut à l'Etat, le PDG annonce, le 11 mars 2009, dans une note interne suite à un comité d'entreprise extraordinaire, qu'un plan de départs volontaires est à l'étude « qui pourrait intéresser une dizaine de personnes » afin de faire face à la crise économique tout en soulignant qu'il « n'est pas question de faire des coupes sombres telles que celles qui sont pratiquées chez notre concurrent », l'agence américaine *Associated Press* et évoque à nouveau la mission de « modernisation » du statut de l'AFP que lui a confiée le gouvernement avec la possibilité de transformer l'Agence en une société anonyme à capitaux publics²⁴⁹. En agissant de la sorte, Pierre Louette ne semble pas craindre de crise sociale et remet bien son rapport, le 31 mars 2009, sur une modification du statut, aux ministres de l'Economie Christine Lagarde, du Budget Eric Woerth et de la Culture Christine Albanel, qu'il a intitulé « Faire

²⁴³ Dépêche de l'AFP, *Plus de 10 000 signatures pour la pétition pour l'indépendance de l'AFP (syndicats)*, 18 décembre 2008, archives AFP.

²⁴⁴ Dépêche de l'AFP, *Martine Aubry exprime le soutien du Parti socialiste à l'AFP*, 19 janvier 2009, archives AFP.

²⁴⁵ Dépêche de l'AFP, *Le conseil supérieur de l'AFP rejette une plainte de l'UMP*, 21 juillet 2008, archives AFP

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ Dépêche de l'AFP, *L'intersyndicale de l'AFP appelle à un rassemblement mercredi*, 19 mai 2008, archives AFP.

²⁴⁸ Dépêche de l'AFP, *Le conseil supérieur de l'AFP rejette une plainte de l'UMP*, 21 juillet 2008, archives AFP

²⁴⁹ Note du PDG du 11 mars 2009, archives AFP.

de l'AFP un des leaders mondiaux de l'information à l'ère numérique »²⁵⁰.

Dans ce rapport, le PDG propose de transformer l'Agence en « société nationale à capitaux publics » et de créer une fondation garante de son indépendance, afin de lui assurer un financement stable et pérenne²⁵¹. Toutefois à l'exception de la pétition SOS-AFP qui continue à recueillir des signatures dont celles de 2 500 journalistes et en parallèle, la création par des journalistes de l'Agence dont, David Sharp, journaliste, délégué syndical SUD, Samir Douaihy, journaliste au desk France, d'une association pour l'indépendance de l'AFP avec pour objectif de « favoriser et promouvoir le maintien de la loi du 10 janvier 1957 »²⁵², ce n'est que le 22 septembre 2009 que l'intersyndicale de l'AFP appelle à un arrêt de travail de 14H00 à 17H00, à l'occasion de la remise de la pétition SOS AFP à la ministre de la Culture²⁵³. Une centaine de salariés de l'Agence se déplacent rue de Valois pour remettre la pétition pour « l'indépendance et la survie de l'Agence » avec plus de 15 200 signatures aux conseillers de Christine Albanel²⁵⁴.

Cette grève est aussi motivée par une mission de réflexion sur l'avenir de l'Agence confiée par Pierre Louette à un journaliste qui n'appartient pas à l'AFP, Frédéric Filloux, ancien de *Libération* où il a créé le *Cahier Multimédia* et qui travaille sur les développements internationaux du groupe de médias norvégien Schibsted, éditeur de *20 minutes*. Frédéric Filloux est, en effet, missionné par le PDG pour définir des axes de développements pour les années à venir²⁵⁵. Certains syndicats, à l'exemple du SNJ, dont l'un des délégués est Dimitri de Kochko et le SNJ-CGT représenté par Thierry Mazure s'indignent de la décision du PDG de recruter un journaliste extérieur à l'Agence alors qu'il a été annoncé un plan de départs volontaires²⁵⁶. Toutefois, suite à la remise de la pétition et l'arrêt du fil France, Pierre Louette tente une nouvelle fois l'apaisement et annonce à ses équipes, que le projet de loi réformant le statut de l'Agence se traduira par une modification « substantielle » de la loi de 1957 mais pas par son abrogation totale avec une entrée en vigueur du nouveau statut « au printemps 2010 »²⁵⁷.

²⁵⁰ Dépêche AFP, *AFP : le PDG propose de transformer l'agence en sociétés à capitaux publics*, 31 mars 2009, archives AFP.

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² Entretien Samir Douaihy, journaliste au desk France, 6 avril 2016.

²⁵³ Dépêche AFP, *AFP appel à un arrêt de travail mardi de l'intersyndicale*, 22 juin 2009, archives AFP.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ *L'OBS* du 30 mai 2009, archives AFP.

²⁵⁶ Dépêche AFP, *AFP appel à un arrêt de travail mardi de l'intersyndicale*, 22 juin 2009, archives AFP.

²⁵⁷ Dépêche AFP, *Nouveau statut de l'AFP : la loi de 1957 sera modifiée mais pas abrogée*, 26 août 2009.



Néanmoins, le jour de la réunion du comité d'entreprise consacrée aux différentes évolutions de l'Agence, Pierre Louette remet un pré-projet de loi sur le statut qui indique que le capital de l'entreprise sera intégralement détenu par l'Etat ou d'autres personnes morales appartenant au secteur public, à l'exception d'une fraction du capital pouvant être détenue au titre de l'actionnariat des salariés²⁵⁸. Les syndicats CGT, FO, SUD et SNJ présents au comité d'entreprise, qui avaient reçu les documents du PDG avant la réunion²⁵⁹, font un appel à une grève le même jour pour réclamer le retrait du projet de réforme. La CFDT quant à elle, représentée par Florence Panoussian et Philippe Capdevielle demande son gel immédiat. Le même jour, les salariés apprennent que les députés PS demandent qu'une mission parlementaire sur la modification du statut de l'AFP soit créée²⁶⁰ permettant ainsi un consensus, direction-syndicats. Cette requête des députés est reçue favorablement par Pierre Louette et par certains syndicats. Le délégué du SNJ, Dimitri de Kochko n'est pas mécontent que les parlementaires se saisissent de la question, mais selon lui, il ne faut pas d'enjeux politiques ou partisans sur la question du statut²⁶¹. Thierry Masure du SNJ-CGT se déclare favorable à toute initiative de nature à explorer l'ensemble des solutions possibles pour assurer la compatibilité entre l'indépendance de l'Agence et son développement²⁶². Dans le prolongement de la demande des députés PS, les sénateurs communistes et du parti de gauche (SRP-SPG) dénoncent quant à eux, le pré-projet de loi du statut de l'AFP qu'ils qualifient de « mise sous tutelle » et réclament une table-ronde pour une véritable concertation, car pour eux, le projet de réforme entraîne une double menace, d'étatisation ou de privatisation pour l'Agence²⁶³.

Cette intervention des politiques sur la question du statut débouche sur des auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat sur l'avenir de l'AFP²⁶⁴. L'intersyndicale représentée par Philippe Faye, Bernard Dayras, Maria Carmona, CGT, Jean-Pierre Rejeté, Julie Charpentrat, FO, Yves-Claude Llorca, Emmanuel Duparq, SNJ, Florence Panoussian, Philippe Capdevielle, CFDT, David Sharp, SUD et Jean-Paul Girardeau, CFE-CGC ainsi que le PDG, Pierre Louette, sont auditionnés le 2 décembre 2009 par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale sur l'avenir de l'AFP²⁶⁵.

Lors de cette audition, les syndicats réitèrent leur opposition au projet de réforme du statut et

²⁵⁸ Procès-verbal du comité d'entreprise du 17 septembre 2009, archives CE de l'AFP.

²⁵⁹ Entretien Philippe Faye, secrétaire du comité d'entreprise, 3 avril 2019.

²⁶⁰ Dépêche AFP, *le PDG disposé à informer l'Assemblée de la réforme du statut*, 17 septembre 2009, archives AFP.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ Dépêche AFP, *AFP : les sénateurs communistes opposés à une réforme du statut de l'Agence*, 23 octobre 2009, archives AFP.

²⁶⁴ *Le Monde*, 25 février 2010, archives AFP.

²⁶⁵ *Compte rendu n°18 des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale*, 2 décembre 2009, Assemblée nationale, XIII^e Législature, disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/cr-cedu/09-10/c0910018.pdf>

annoncent qu'ils demanderont à l'ensemble des salariés de l'AFP de se prononcer, via un référendum qui se déroulera les 12 et 26 janvier 2010, sur la question : « approuvez-vous le projet du nouveau statut défendu par le PDG et comportant la transformation de l'AFP en société par actions »²⁶⁶. De son côté, Pierre Louette auditionné par la commission après les syndicats réaffirme son attachement aux missions d'intérêt général de l'Agence mais confirme que la réforme du statut est indispensable au développement de l'Agence justifiée en grande partie par un besoin d'argent. Au sujet du référendum, il indique que « poser la question, c'est y répondre » et qu'il a déjà anticipé une désapprobation massive, sinon très majoritaire à cette consultation demandée par les syndicats et ne pense pas que cela soit la solution²⁶⁷.

En revanche, la table-ronde organisée par la commission de la Culture du Sénat, le 12 janvier 2010 sur l'avenir de l'AFP a souligné à l'unanimité des participants la nécessité absolue de préserver l'indépendance de l'Agence et l'importance de répondre à ses besoins de financement²⁶⁸. Parmi les participants étaient présents, deux anciens PDG de l'Agence, Claude Moisy, Bertrand Eveno, l'actuel président, Pierre Louette, des représentants des syndicats de l'AFP, Dimitri de Kochko, SNJ, Maria Carmona, CGT, Florence Panoussian, CFDT, des représentants de la presse, Jacques Hardouin de *La Voix du Nord*, Francis Morel président du Syndicat de la presse quotidienne nationale, Jacques Morandat, directeur de la Fédération française des agences de presse (FFAP) et Dominique Wolton, directeur du laboratoire de l'Information, communication et enjeux scientifiques du Centre national de recherche scientifique (CNRS) et des sénateurs²⁶⁹. Toutefois, aucune solution n'a été trouvée pour financer l'AFP. Certains, à l'exemple de Jacques Morandat, ont reconnu que « l'AFP n'a pas eu les moyens de prendre un certain nombre de virages si on est obligé d'avoir un budget en équilibre, on ne peut pas se développer », les syndicats ont gardé leur position et ne veulent pas de modification du statut et Pierre Louette a exprimé une nouvelle fois la nécessité de réformer le texte de 1957²⁷⁰.

La transformation du texte de janvier 1957 est une impasse pour le PDG de l'AFP. Les confrontations internes devenues permanentes entre Pierre Louette et les syndicats ainsi que l'appropriation du sujet par les politiques aiguissent les débats et ne semblent pas trouver d'issue si ce

²⁶⁶ *Ibid.*

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ Dépêche de l'AFP, *AFP : consensus sur l'indépendance et le financement de l'AFP*, 12 janvier 2010, archives AFP.

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ Sénat, session ordinaire 2009-2010, Rapport d'information n° 240, fait au nom de la commission de la culture du Sénat, *Avenir de l'Agence France-Presse*, de Messieurs Jacques Legendre et David Assouline, déposé le 2 février 2010, disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r09-240/r09-240.html>



n'est de laisser le texte en l'état. De plus, le PDG se voit contraint en décembre 2009 d'accueillir à l'Agence un ancien président de l'AFP, Henri Pigeat, qui doit piloter un groupe d'experts issus du monde des médias, à qui le nouveau ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand qui a remplacé Christine Albanel le 23 juin 2009, a demandé de rendre un rapport en avril 2010 sur la situation et l'avenir de l'AFP²⁷¹. A l'instar du projet de Pierre Louette, des députés de toutes tendances politiques dont la présidente de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, Michèle Tarabot qui a auditionné les syndicats et le PDG de l'AFP, ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas été associés à la réflexion sur l'avenir de l'AFP. Pour Michel Herbillon, député UMP « il ne s'agit pas de mettre en cause la qualité, la composition, ni le principe du groupe d'experts, mais je ne trouve absolument pas normal que la représentation nationale en ait été écartée malgré les demandes qui ont été faites²⁷².» Pour Vincent Peyregne, conseiller du ministre de la Culture, « ce n'est pas un luxe d'avoir deux approches différentes, on est dans le cadre d'un débat public et les experts viendront inévitablement à la rencontre des élus²⁷³.» Quant aux syndicats de l'AFP, ils demandent à Frédéric Mitterrand d'informer préalablement le personnel de tout projet de réforme du statut qui serait décidé par le comité d'experts chargé du dossier²⁷⁴ et abandonnent l'idée du référendum à l'exception de la CGT qui espère encore pouvoir l'organiser seule avec la même question décidée en intersyndicale²⁷⁵. La consultation du personnel n'aura jamais eu lieu²⁷⁶.

C'est dans ce contexte que Frédéric Filloux remet son rapport, « Pérenniser l'Agence France-Presse » au PDG de l'AFP affaibli depuis la mise en place du groupe des cinq experts et qui vient d'apprendre dans la foulée par la Commission européenne qu'une agence de presse allemande DAPD accuse l'AFP de bénéficier d'aides publiques sachant que les abonnements de l'Etat représentent encore 40 % des ressources de l'Agence, estimées à 270 millions d'euros²⁷⁷. DAPD est l'héritière de l'ancienne agence est-allemande ADN, puis de l'agence DDP. En 2010, DAPD s'est développée en achetant le service allemand d'AP et l'obtention du droit d'accès aux informations de l'agence américaine AP en français dans le but de lancer un service généraliste en France afin de concurrencer l'AFP²⁷⁸. Le PDG rejette ces accusations auprès du dirigeant de l'Agence allemande, Martin Vorderwülbecke « l'AFP ne reçoit aucune aide qui viole le droit européen ou le droit national et ne

²⁷¹ Dépêche AFP, *AFP : des députés regrettent de ne pas être associés au groupe d'experts*, 13 janvier 2010, archives AFP.

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ Dépêche AFP, *Réforme du statut de l'AFP : les syndicats interpellent Frédéric Mitterrand*, 5 février 2010, archives AFP.

²⁷⁵ Dépêche AFP, *Réforme de l'AFP : la CGT lance seule un référendum interne*, 11 janvier 2010, archives AFP.

²⁷⁶ Entretien Philippe Faye, secrétaire du comité d'entreprise, CGT, 30 mars 2019.

²⁷⁷ *Le Monde*, 25 février 2010, archives AFP.

²⁷⁸ Xavier Baron, *op.cit.*, p.315.

transfère pas de fonds à ses filiales en Allemagne, bénéficiaires. Celles-ci ne pratiquent pas de prix de dumping²⁷⁹.»

C'est dans ce contexte d'impasse, où ses propositions sur le statut sont compromises à la fois par le gouvernement avec la mise en place d'un groupe d'experts piloté par Henri Pigeat et à la fois par des syndicats qui veulent que le texte de 1957 reste en l'état, que le PDG annonce dans une note interne sa démission le 24 février 2010²⁸⁰. Dans son communiqué, il indique qu'il est appelé à rejoindre l'équipe dirigeante du groupe France Télécom, « j'ai décidé d'accepter cette proposition passionnante, à un moment crucial de l'évolution des télécommunications et des contenus²⁸¹. » Pierre Louette occupera le poste de secrétaire général au sein de France Télécom et son équipe sera composée notamment de l'ancienne ministre de la Culture et de la Communication, Christine Albanel embauchée par le PDG du groupe, Stéphane Richard, au poste de directrice de la communication, de mécénat et de la stratégie des contenus²⁸². Le PDG de l'AFP quittera ses fonctions fin mars 2010 en indiquant, « qu'il n'y a jamais de bons moments pour partir » et qu'il laisse « une situation financière assainie » mais « qu'un toilettage du statut est absolument nécessaire »²⁸³.

Certes, Pierre Louette laisse l'Agence avec un bilan financier positif alors que le contexte économique est de plus en plus concurrentiel. L'AFP et les autres agences de presse sont en effet confrontées à une concurrence protéiforme avec l'ajout aux concurrents traditionnels, de moteurs de recherche à l'exemple de Google et même de leurs clients, via leur site web, alors que l'AFP ne peut pas lancer de site d'information grand public à l'instar de Reuters, freinée par son conseil d'administration constitué en majorité de ses clients²⁸⁴. Mais, l'Agence qui présentait en 2002 une perte nette de 20 millions d'euros, dégage en 2009, 2 millions d'euros de bénéfice avec une trésorerie de 31 millions, supérieure à son endettement²⁸⁵. D'autre part, le bilan de Pierre Louette est jugé plutôt bon par certains journalistes de l'AFP. Vincent Drouin estime que c'est un bon gestionnaire qui a su redresser les comptes de l'Agence et qu'il n'y a pas eu de crise majeure durant sa présidence, même

²⁷⁹ Dépêche de l'AFP, *Agences de presse : Bruxelles saisie d'une plainte contre l'AFP*, 24 février 2010, archives AFP.

²⁸⁰ Note du PDG, 24 février 2010, archives AFP.

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Libération*, 25 février 2010.

²⁸³ Dépêche AFP, *Le patron de l'AFP Pierre Louette quitte l'Agence pour France Télécom*, 24 février 2010, archives AFP.

²⁸⁴ Dépêche AFP, *Le futur président de l'AFP devra piloter une entreprise en pleine mutation*, 25 mars 2010, archives AFP.

²⁸⁵ Dépêche AFP, *Le PDG de l'AFP quitte l'Agence en plein débat sur son devenir*, 24 février 2010, archives AFP.



si la dernière année de son mandat, il a senti un « durcissement » du PDG qui souhaitait faire passer sa réforme du statut, passant dans tous les services rédactionnels pour défendre son projet²⁸⁶. Vincent Drouin signale aussi qu'une tension plus grande entre la rédaction et le PDG a émergé suite à sa décision de remplacer le directeur de l'Information, Denis Hiault par Philippe Massonnet, directeur de la région Asie-Pacifique. C'est ce qu'indique aussi Denis Teyssou, journaliste au Medialab. La décision de remplacer Denis Hiault par Philippe Massonnet n'a pas été comprise et il a le sentiment que celle-ci était liée au désir de donner moins de pouvoir à la rédaction mais il reconnaît que Pierre Louette est un bon gestionnaire et qu'il pouvait s'exprimer en anglais et en allemand sans avoir besoin d'interprète, qualité nécessaire, selon lui, pour diriger l'AFP²⁸⁷. Une autre réaction est à signaler même si celle-ci est plus anecdotique. Patrick Filleux, ancien CGT-SNJ qui a fondé par la suite le Syndicat autonome des journalistes (SAJ-UNSA), à l'origine de la fronde contre le projet d'Eric Giuily²⁸⁸ rédige un panégyrique du projet de Pierre Louette, publié le 1^{er} mars 2010 sur le site de *Mediapart*²⁸⁹. Filleux s'en prend aux syndicats qui n'ont pas adhéré au projet de réforme du statut de Pierre Louette qui, pour lui, ont fait le « jeu » de Sarkozy et estime que le PDG « relève le défi (la réforme du statut demandé par l'Etat) et résout avec honnêteté la difficile équation en proposant de transformer l'AFP en SA, mais exclusivement à capitaux publics 'avec la Caisse des Dépôts qui est d'ailleurs très séduite' (...). Et Louette se retrouve soudain entre le marteau et l'enclume. Le marteau, c'est une partie des syndicats qui adopte immédiatement une position dogmatique, pour ne pas dire stalinienne, de refus sans discussion de la moindre transformation du statut. L'enclume, elle, est au plus haut niveau de l'exécutif. Elle est incarnée par un homme, Sarkozy, en guerre permanente avec les médias qui ne sont pas 'au pas', son 'petit pas'²⁹⁰.

Néanmoins, Pierre Louette quitte une AFP en pleine réflexion sur son avenir alors qu'il est en partie responsable de cette situation puisqu'il a remis en mars 2009 à l'Etat un projet pour transformer l'Agence en société à capitaux publics avec une refonte de son mode de gouvernance. Mais la désignation d'un groupe de cinq experts qui doit se pencher sur l'avenir de l'AFP et rendre sa copie en avril 2010²⁹¹ au ministre de la Culture et de la Communication prouve cependant, que l'Etat hésite. Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication affirme que « le futur président de l'Agence aura pour objectif 'de mener à bien la réforme' du statut 'obsolète' qui l'empêche de se

²⁸⁶ Entretien Vincent Drouin, journaliste, chef du service Social, 3 avril 2019.

²⁸⁷ Entretien Denis Teyssou, Journaliste, responsable du Medialab, 3 avril 2019.

²⁸⁸ Patrick Filleux, journaliste AFP, membre fondateur du Syndicat autonome des journalistes (SAJ-UNSA), *Les invités de Mediapart*, 1^{er} mars 2010, disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart>

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ Dépêche AFP, *Le PDG de l'AFP quitte l'Agence en plein débat sur son devenir*, 24 février 2010, archives AFP.

développer²⁹² » Pierre Louette indique quant à lui « qu'il appartiendra à un nouveau président de se saisir de ces enjeux, d'achever d'élaborer des plans de réforme et de développement et de les porter devant le Parlement et de s'investir pour les mettre en œuvre dans les années à venir²⁹³. »

Cette réforme semble effectivement nécessaire, suite à la plainte, du 22 février 2010, de l'agence de presse allemande « DAPD Nachrichten » (DAPD) auprès de la Commission européenne alléguant que la France aurait accordé des aides d'Etat à l'AFP. Plainte qui a été transmise aux autorités françaises, qui ont soumis des observations le 4 mai 2010 et le 20 janvier 2011²⁹⁴. La Direction Générale de la Concurrence estime qu'à ce stade une aide de l'Etat à l'AFP « aurait le potentiel de fausser la concurrence et d'affecter les échanges des Etats membres » car l'Agence est active au niveau international et pointe la convention de 1958, la série de « conventions et d'objectifs et de moyens » (COM) en combinaison avec une « convention définissant les abonnements de l'Etat au service de l'Agence²⁹⁵. D'après l'agence allemande l'aide de l'Etat en faveur de l'AFP, via ses abonnements, représenterait annuellement 111,65 millions d'euros correspondant à 40% du chiffre d'affaires annuel de l'Agence et d'autres mesures sont décrites dans la plainte comme contestables : renoncement à la réclamation d'un emprunt de 90 millions de francs (13,7 millions d'euros) de 1991 à 2 000 et un prêt bonifié de 15,2 millions d'euros en 2001 mais qui ne font pas l'objet de la lettre²⁹⁶. Les réponses de l'Etat français montrent sa détermination à se mettre en conformité avec la législation européenne²⁹⁷. Tout en affirmant que ses abonnements à l'AFP « sont une transaction commerciale normale », l'Etat français indique à la Commission de Bruxelles, d'une part, son objectif de clarifier ses relations avec l'AFP compte tenu des règles de l'UE en matière des aides d'Etat et d'autre part, stipule qu'un projet d'amendement à la loi sur l'AFP a été déposé au Sénat français mais qu'il n'est pas prévu d'abaisser le montant de la contribution annuelle mais de définir la mission d'intérêt général de l'Agence qui ne sera pas limité aux services de langue française²⁹⁸. Néanmoins, la Direction

²⁹² Dépêche AFP, *AFP : le futur PDG devra mener à bien la réforme du statut, (Mitterrand)*, 29 mars 2010, archives AFP.

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ Lettre de la Commission Européenne, DG Concurrence, Information, communication, médias Aides d'Etat, à la représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne, 22 août 2011, archives de l'association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP).

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*



Générale de la Concurrence (DG) qui a bien pris note que la France travaille déjà sur une réforme du statut réclame un changement de la situation de l'AFP et que « toute définition d'une mission du service public de l'Agence soit précise et permettre de distinguer entre le service public de l'AFP et d'autres activités purement commerciales, afin d'exclure les subventions croisées à ses dernières²⁹⁹. »

Après le départ de Pierre Louette, Emmanuel Hoog, 47 ans, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), ancien élève de l'ENA, qui était PDG de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) depuis 2001, est élu à la tête de l'AFP, le 15 avril 2010³⁰⁰. Le journal *Libération* explique que fils de deux conservateurs du patrimoine, il « a baigné très tôt dans la culture ³⁰¹ ». C'est ce que confirme son CV, puisqu'à sa sortie de l'ENA, il intègre en 1988 le ministère de la Culture où il s'occupe des affaires budgétaires et financières. Administrateur du théâtre de l'Odéon aux côtés de Georges Lavaudant de 1992 à 1997, il rejoint ensuite le Piccolo Teatro de Milan dirigé par Jack Lang depuis 1996 en tant que directeur délégué³⁰². Il a aussi fondé un festival de poésie dans le Haut Allier, coordonné les manifestations du centenaire de Rimbaud, dirigé pendant 4 ans le festival de la poésie qu'il a créé en 1999 et préside la Maison de la poésie³⁰³. Enfin, le nouveau PDG de l'AFP a été un proche de Laurent Fabius, d'abord membre de son cabinet à la présidence de l'Assemblée nationale de 1997 à 2000, puis à Bercy jusqu'en 2001, en charge de l'audiovisuel et des entreprises de presse³⁰⁴. Emmanuel Hoog connaît l'Agence puisqu'il a siégé au conseil d'administration de 2001 à 2005³⁰⁵. D'après *Libération*, « c'est par un tour de passe-passe étatique », qu'Emmanuel Hoog est arrivé en troisième semaine dans le dernier carré des prétendants à l'AFP quand ses deux challengers, Louis Dreyfus, ancien directeur général adjoint du *Nouvel Observateur* et précédemment de *Libération* et Philippe Micouleau, Banquier-conseil et ex-PDG d'Agefi remontaient le courant depuis un mois, affûtant leur audition sur leur projet pour l'Agence³⁰⁶. » Suite à la démission de Pierre Louette, le conseil d'administration de l'Agence a en effet créé un comité de présélection des candidats et parmi 10 postulants, le comité comptait remettre au vote du conseil d'administration les candidatures de Philippe Micouleau et de Louis Dreyfus mais les représentants des pouvoirs publics au conseil d'administration avaient l'espoir de convaincre Emmanuel Hoog de se porter candidat³⁰⁷. Même si l'élection d'Emmanuel Hoog qui a recueilli 12 voix des 15 membres a résulté d'un consensus entre les 8 administrateurs issus de la presse, les représentants de l'état et de l'audiovisuel public, celui-ci

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ Procès-verbal du conseil d'administration de l'AFP, 15 avril 2010, archives de la direction juridique de l'AFP.

³⁰¹ *Libération* du 16 avril 2010, archives AFP.

³⁰² *Challenge* du 26 avril 2010, archives AFP.

³⁰³ *Libération* du 16 avril 2010, archives AFP.

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ Dépêche AFP, *Emmanuel Hoog élu président de l'Agence France-Presse*, 14 avril 2010, archives AFP.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Dépêche AFP, *le nouveau PDG de l'AFP devrait être désigné le 15 avril*, 9 avril 2010, archives AFP.

a été délicat à obtenir³⁰⁸. « Pressentie très tôt mais sortie du chapeau in extremis, la candidature de Hoog a suscité une guerre des tranchées au sein du conseil d'administration³⁰⁹. »

Comme par le passé, Emmanuel Hoog est le candidat du pouvoir « L'Etat s'est conduit comme s'il était le propriétaire de l'AFP et comme s'il s'était aligné sur le mode de désignation de l'audiovisuel public³¹⁰. » Sa nomination arrive quelques jours avant, le rapport sur l'avenir de l'AFP, rendu public le 19 avril 2010³¹¹. Le document commandé en décembre 2009 par le ministère de la Culture et de la Communication a été rédigé par cinq personnalités des médias, Michèle Cotta, Fabrice Boé, Jean-Marie Colombani, Francis Teitgen, sous la direction d'Henri Pigeat. Le rapport s'oppose à ce que le statut soit modifié mais préconise la création d'une société éditrice contrôlée par l'AFP, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation. L'Agence apporterait dans cette société par actions son activité d'agence de presse en y transférant son personnel et recueillerait les recettes de la vente de ses produits. D'autres recommandations sont présentes dans le rapport, la composition du conseil d'administration qui doit être adapté « aux réalités actuelles des médias », des pistes concernant le développement « installer l'image vidéo dans le cœur de métier de l'AFP », « accélérer l'intégration éditoriale multimédia » et « clarifier la relation avec l'Etat »³¹². Avec ce rapport, les « experts » rejettent en bloc le précédent projet de Pierre Louette et sa réforme du statut puisque le texte de janvier 1957 reste en l'état.

Toutefois, le travail des « experts » ne sera jamais pris en compte et ne constituera pas la feuille de route du nouveau PDG. Une proposition de loi est, en effet, déposée le 17 mai 2011, sur une réforme du statut qui émane du sénateur UMP, Jacques Legendre, président de la Commission des affaires culturelles du Sénat³¹³ confirmant ainsi le courrier de la Commission de Bruxelles qui faisait allusion à une mise en conformité par l'Etat français avec la législation européenne³¹⁴. Jacques Legendre s'était déjà penché sur l'avenir de l'AFP, puisqu'il avait reçu au Sénat les syndicats de

³⁰⁸ Dépêche AFP, *Emmanuel Hoog élu président de l'Agence France-Presse*, 14 avril 2010, archives AFP.

³⁰⁹ *Libération* du 16 avril 2010, archives AFP.

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ *Les Echos*, 19 avril 2010, archives AFP.

³¹² *Libération*, 20 avril 2010, archives AFP.

³¹³ Proposition de loi relative à la gouvernance de l'AFP présentée par M. Jacques Legendre, Sénateur, 17 mai 2011, disponible sur : <http://www.senat.fr/leg/pp110-522.pdf>.

³¹⁴ Lette de la Commission Européenne, DG Concurrence, Information, communication, médias Aides d'Etat, à la représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne, 22 août 2011, archives de l'association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP).



l'AFP et Pierre Louette le 2 février 2010 suite au projet du PDG sur la réforme du statut. La proposition de loi Legendre vise notamment à modifier la composition du conseil d'administration pour diminuer la place dominante des clients en son sein avec l'arrivée de 6 personnalités « dites indépendantes » nommées par le conseil d'administration, le mandat du PDG qui passe à 5 ans renouvelable, l'intégration du contrat d'objectif et de moyens (COM) au statut permettant ainsi à l'Etat de définir la mission d'intérêt général de l'Agence dont sa participation financière ne passerait plus par les abonnements. L'Agence ne serait plus considérée « Organisme autonome doté de la personnalité civile » mais organisme de droit privé qui pourrait recourir à l'emprunt, y compris via des titres participatifs, la commission financière serait supprimée et enfin, le projet de loi préconise aussi l'étanchéité des rôles respectifs de l'AFP et de la presse quotidienne afin de prévenir tous biais de concurrence qui porterait préjudice à la presse quotidienne d'information politique et générale dans l'exécution de sa mission de diffusion et d'information grand public considérant inconcevable toute transformation de la relation historique fournisseur/client entre l'AFP et la presse quotidienne en une relation concurrent/client³¹⁵.

Le PDG dans sa note du 19 mai 2011 défend le projet Legendre qui, selon lui a le mérite « de porter en avant les forces et les réussites de l'Agence, et de mobiliser la représentation nationale autour de ses ambitions légitimes, dans un monde médiatique, qui a besoin, plus que jamais, de grandes signatures, de référence, d'une grande agence³¹⁶. » Pourtant le projet de loi Legendre vise une de ses stratégies, celle de développer la présence de l'information AFP sur internet en France alors que la presse estime que l'AFP doit rester un grossiste d'information qui ne doit pas accéder directement au grand public³¹⁷. Les syndicats, CGT et SUD sont vent debout contre le projet de loi, et le 26 mai 2011 ils font voter à l'unanimité une motion de défiance lors d'une assemblée générale au siège et par des salariés des bureaux de province. Ils accusent particulièrement le PDG d'être à l'origine du texte et la rapidité du vote des parlementaires puisque la loi pourrait être votée par le Parlement avant la fin juin 2011 et exigent un référendum interne sur la réforme³¹⁸. Les syndicats affirment, en effet, que « la quasi-totalité de ses 16 articles fait peser de très graves menaces sur l'indépendance, la pérennité et le développement de l'AFP. La mise sous tutelle de l'Etat : financière et de gestion, fort risque de mainmise sur le conseil d'administration au vu du dispositif prévu de nomination de personnalités 'indépendantes', des financements précarisés : l'AFP n'exercerait plus une mission d'intérêt général, elle exercerait des activités purement commerciales complétées par "des missions d'intérêt général" qui seules seraient compensées (pas forcément en totalité, en plus) par des fonds publics, une réduction de son périmètre d'activité, avec interdiction, d'être présente en

³¹⁵ *Le Monde*, 8 juin 2011, archives AFP.

³¹⁶ Emmanuel Hoog, *Note du 19 mai 2011*, archives AFP.

³¹⁷ Xavier Baron, *op.cit.*, p.314.

³¹⁸ Communiqué CGT toutes catégories, 6 juin 2011, archives AFP.

tant que telle sur l'internet. C'est la condamnation du développement de l'AFP, pour ne pas gêner les puissants intérêts économiques des industriels patrons de presse³¹⁹. »

Le 1^{er} juin 2011, Emmanuel Hoog reçoit l'ensemble des syndicats. A l'issue de la réunion les syndicats sortent divisés, CGT, FO, SUD, CGC, SAJ demandent le retrait de la proposition de loi Legendre et veulent relancer la pétition SOS-AFP³²⁰ alors que la CFDT et le SNJ veulent bien examiner une éventuelle réforme de la gouvernance tout en estimant que beaucoup de points restent flous³²¹. Vincent Drouin, qui s'est présenté à l'élection de juin 2011 pour représenter les journalistes au conseil d'administration explique que parce qu'il n'a pas rejeté l'ensemble du projet de loi Legendre estimant qu'il avait l'avantage de mentionner les missions d'intérêt général de l'Agence, est persuadé que cette prise de position a joué en sa défaveur³²². C'est Olivier Baube qui remporte l'élection. Lors du vote de la motion de défiance contre le projet de loi, Olivier Baube, président de la Société des journalistes, juge que la proposition de loi Legendre méritait « évidemment toute notre attention » et que « la SDJ partage l'inquiétude d'une partie du personnel » qui doit être en capacité de « juger pleinement des menaces et des avancées que contient cette proposition de loi »³²³.

Suite à la réunion du 1^{er} juin, le PDG pense avoir levé les incertitudes sur le texte et affirme que l'AFP doit « répondre à une plainte contre l'Agence à Bruxelles et la situation actuelle n'est plus tenable, qui consiste à affirmer - contre toute évidence - que la centaine de millions d'euros versée chaque année par l'Etat relève d'une relation strictement commerciale. Je crois très largement préférable d'agir de manière préventive - en inscrivant dans la loi la possibilité pour l'Etat de financer des missions d'intérêt général en plus de l'abonnement qu'il souscrit en tant que client de l'Agence -, plutôt que curative après avoir été condamnés pour aide d'Etat par la Commission européenne, avec toutes les conséquences financières désastreuses qu'une telle condamnation pourrait avoir pour l'Agence » et confirme que la proposition de loi est « relative à la gouvernance de l'Agence », et ne concerne pas un nouveau statut³²⁴. »

Cependant, les zones d'ombre n'ont pas été levées puisque le 8 juin 2011, une grève de 24H00

³¹⁹ Communiqué CGT toutes catégories, 30 mai 2011, archives AFP.

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ Communiqué SNJ-CFDT, 1^{er} juin 2011, archives AFP

³²² Entretien, Vincent Drouin, candidat en juin 2014 pour représenter les journalistes au conseil d'administration, 3 avril 2019.

³²³ Olivier Baube, président de la Société des journalistes de l'AFP, entretien du 26 mai 2011, *in*, dépêche AFP, 26 mai 2011, archives AFP.

³²⁴ Communiqué du PDG, 1^{er} juin 2011, archives AFP.



qui concerne la diffusion sur la France est votée en assemblée générale à la demande des syndicats CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, SAJ-UNSA et SUD. L'arrêt de travail qui doit débiter à 14H00 ne sera suspendu que si la proposition de loi n'est pas mise à l'ordre du jour. Le SNJ et la CFDT demandent quant à eux, deux heures d'arrêt de travail de 19H00 à 21H00 pendant la tenue de la conférence des présidents du Sénat. L'ensemble des syndicats regrettent que la proposition de loi n'ait pas fait l'objet de débats internes à l'AFP et que le contenu du texte menace l'indépendance de l'Agence en renforçant le rôle de l'Etat, tant du côté de la gouvernance que du contrôle des finances de l'entreprise³²⁵. Néanmoins, Jacques Legendre annonce, le jour de la grève, avant le début de la conférence des présidents qui fixe l'ordre du jour du Sénat que la réforme du statut de l'AFP ne sera pas examinée en juin, avant la fin de la session ordinaire mais qu'en revanche le texte sera discuté à l'automne³²⁶.

L'annonce du sénateur met fin à la grève mais les syndicats demandent de rester « vigilants contre toute nouvelle tentative d'introduire sans concertation des salariés et sans débat national tout projet de loi mettant gravement en cause le statut de 1957³²⁷. » Les craintes des syndicats semblent se réaliser puisque le 8 septembre 2011, ils estiment qu'Emmanuel Hoog veut faire passer le projet de loi du sénateur UMP et déclenchent une motion de défiance à son encontre. Cette fois à la différence de la motion du 26 mai 2011, celle-ci est réclamée par tous les syndicats de l'Agence puisqu'elle est demandée par l'intersyndicale de l'AFP, (CGT, CFDT, FO, SNJ, SUD, CFE-CGC, SAJ-Unsa) et est soutenue par la Société des Journalistes (SDJ) et l'Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse (ADIAFP). La motion indique notamment que « le personnel demande instamment au PDG d'en finir avec ses manœuvres indignes dirigées contre l'Agence et ses salariés et de renoncer à promouvoir ce projet de changement de statut proposé par le sénateur UMP Legendre, qui comporte de lourdes menaces pour la survie, l'indépendance et l'image de l'agence dans le monde entier ». La motion est adoptée par près de 90% des votants. Sur 1 380 inscrits, 797 suffrages ont été exprimés, soit une participation de 57,7%. La motion recueille 704 voix « pour » (88,3%), 45 « contre » (5,6%) et 48 abstentions (6%)³²⁸.

Emmanuel Hoog n'a pas réussi à diviser les syndicats et semble être dans une impasse. Dans une note interne diffusée le mardi 13 septembre, il explique, en effet, « rechercher avec les pouvoirs publics une réponse claire qui puisse sécuriser de manière durable les financements publics de l'Agence » en assurant que « la voie la plus sûre est législative » mais que néanmoins d'autres mesures sont à l'étude pour offrir « une solution stable et durable au regard du droit communautaire et du droit français » et que « si la voie réglementaire, sans doute plus fragile, est néanmoins jugée possible, la

³²⁵ Dépêche AFP, *Grève de 24 heures à l'AFP contre un projet de réforme de statut*, 8 juin 2011, archives AFP.

³²⁶ Dépêche AFP, *Pas d'examen du texte UMP sur le statut de l'AFP en juin au Sénat*, 8 juin 2011, archives AFP.

³²⁷ Communiqué des syndicats CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, SAJ-UNSA, SUD, 8 juin 2011, archives AFP.

³²⁸ Dépêche AFP, *AFP : motion de défiance à l'encontre du PDG adoptée par près de 90 % des votants*, 8 septembre 2011, archives AFP.

réforme législative de la gouvernance se posera naturellement dans des termes différents »³²⁹. Ce changement de position de la part du PDG fait suite à l'appel des syndicats pour une grève de 24 heures sur les fils à destination des abonnés français, qui doit avoir lieu du 14 au 15 septembre, date à laquelle doit se réunir le conseil d'administration de l'AFP. Les syndicats demandent au PDG de prendre ses distances avec la proposition de la loi Legendre³³⁰. Mais aussi à l'exemple de Samir Douaihy, un des journalistes à l'origine de la création de l'Association de défense de l'indépendance de l'AFP à travers son statut de 1957, des salariés de l'Agence reprochent à Emmanuel Hoog de diriger l'entreprise d'une manière autocratique puisque depuis le 27 janvier 2011, le PDG n'a pas réuni de conseil d'administration or celui-ci est « le vrai patron de l'Agence »³³¹. Néanmoins, suite à la motion de défiance et à la nouvelle position du PDG qui propose de trouver d'autres voies que législative « pour sécuriser les finances publiques de l'Agence » le projet de loi Legendre ne sera jamais mis à l'ordre du jour du Parlement³³². Ce revirement est aussi la conséquence de l'approche de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu en avril 2012 comme souligné dans un communiqué du syndicat SUD³³³.

Par ailleurs, sans aucune crise à l'Agence, l'Etat français a pu satisfaire la demande de la Commission européenne et inscrire la mission d'intérêt général dans le statut de l'AFP de 1957³³⁴ suite à un consensus entre le gouvernement, la direction de l'AFP et les syndicats³³⁵. Le 29 février 2012, l'Assemblée nationale a pu voter un amendement qui vise à répondre aux demandes formulées par la Commission de Bruxelles suite à la plainte déposée par DAPD. Cette modification fait suite à une proposition de loi de simplification du droit des entreprises, du député Jean-Luc Warsmann (UMP). L'article 13 du statut du 10 janvier 1957 est modifié avec l'ajout de la mention suivante parmi les ressources de l'AFP : « la compensation financière par l'Etat des coûts nets générés par

³²⁹ Communiqué du PDG, 13 septembre 2011, archives AFP.

³³⁰ Dépêche AFP, *Les syndicats de l'AFP appellent à une grève de 24 heures sur la France*, 13 septembre 2011, archives AFP.

³³¹ Communiqué du syndicat autonome des journalistes (SAJ-UNSA), *Golpe blando (Coup de force mou du PDG)*, 7 septembre 2011, archives AFP.

³³² *L'Express* du 29 février 2012, archives AFP.

³³³ Communiqué SUD, *Le statut de l'AFP : une victoire importante qui en appelle d'autres*, 29 février 2012, archives AFP.

³³⁴ Dépêche AFP, *Le Parlement a inscrit définitivement mercredi avec un vote de l'Assemblée nationale, les missions d'intérêt général de l'Agence France-Presse dans son statut dans le but de parer à un conflit avec l'Union européenne*, 29 février 2012, archives AFP.

³³⁵ *Ibid.*



l'accomplissement de ses missions générales telles que définies par les articles 1er et 2. » Effectivement, « l'article 1er du statut stipule que l'AFP recherche, tant en France qu'à l'étranger les éléments d'une information complète et objective » et l'article 2 définit ses obligations, en particulier l'indépendance à l'égard de « tout groupement idéologique, politique ou économique », et l'existence d'un réseau « lui conférant le caractère d'un organisme d'information à rayonnement mondial ». Le 15 mars 2012, le Conseil constitutionnel valide la modification de l'article 13 du statut de l'AFP³³⁶. Ce changement est approuvé par l'ensemble des syndicats de l'Agence et l'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP) se réjouit même « de cette modification qui clarifie le rôle de l'AFP et assainit son financement. En somme, cette modification est une avancée juridique, financière, politique et morale pour l'AFP³³⁷.

Toutefois, même si les missions d'intérêt général sont inscrites dans le statut de l'AFP, elles doivent être définies via le contrat d'objectif et de moyens (COM) qui doit distinguer, la part des missions d'intérêt général et la part des abonnements de l'Etat français. Le 4 octobre 2013, le gouvernement de gauche de Jean-Marc Ayrault confie au député Michel Françaix, une mission de six mois pour évaluer les conditions législatives, réglementaires et financières dans lesquelles l'AFP doit remplir ses obligations vis-à-vis de la Commission européenne. Cette fois-ci, il n'est pas question de réforme du statut mais du COM³³⁸. C'est la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti qui l'annonce lors du dîner annuel du quotidien l'*Humanité* qui réunit tous les responsables de la presse française. « Une mission parlementaire, confiée au député Michel Françaix, va se pencher sur les conditions législatives, réglementaires et financières d'exercice des missions de l'Agence³³⁹. »

Le rapport parlementaire du député socialiste Michel Françaix qui concerne la modernisation de la presse consacre sa deuxième partie à l'Agence « Aménagements au statut de l'AFP et création d'un statut d'entreprise participative de presse d'information »³⁴⁰ qui prône une réforme de la gouvernance de l'Agence France-Presse sans modifier le statut avec un allongement de la durée des mandats des membres du conseil supérieur, du conseil d'administration et du président-directeur général pour les porter de trois à cinq ans³⁴¹. Dans un pré-rapport sur l'AFP, Michel Françaix propose de créer une filiale centrée sur les investissements techniques afin d'obtenir 33 millions d'euros de

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ L'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP), communiqué du 29 février 2012, disponible sur : https://www.sos-afp.org/IMG/pdf/20120229_adiAFP_warSMann_mig.pdf.

³³⁸ Xavier Baron, *op.cit.*, p.316.

³³⁹ *Le Figaro* du 13 septembre 2013, archives AFP.

³⁴⁰ *Challenge* du 27 octobre 2011. Michel Françaix, Député, *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education sur la proposition de loi portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse*, n°2442, Assemblée Nationale, enregistré le 10 décembre 2014, disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r2442.pdf>.

³⁴¹ *Challenge* du 27 octobre 2011, archives AFP.

financements publics nécessaires à son développement estimant que deux financeurs publics pourraient apporter ces fonds et que l'apport à la filiale serait "compatible" avec les règles européennes³⁴². La Caisse des dépôts s'est dite "ouverte à l'examen du dossier" épaulée par la banque publique d'investissement qui pourrait apporter 16 ou 17 millions d'euros, dont 8 millions en apport au capital de la nouvelle filiale et 8 millions en prêt. De son côté, le Commissariat général à l'investissement pourrait apporter un prêt de 15 à 20 millions via le Fonds national de la société numérique. Le rôle de la nouvelle filiale est d'acheter des équipements techniques qui seront loués à l'AFP. Selon le député, reste la discussion sur les montants de subventions autorisées par Bruxelles qui pourrait accepter que l'Agence perçoive une subvention de 100 millions environ, sur les 120 millions que lui verse l'Etat actuellement. Les 20 millions supplémentaires seraient considérés comme relevant des abonnements de l'Etat à ses services³⁴³.

A la différence du projet de loi Legendre et même de celui de Pierre Louette, les syndicats de l'AFP sont divisés au sujet du rapport Français. SUD demande un vrai débat public sur le statut et s'inquiète à l'exemple de la CGT de la création de la filiale³⁴⁴. Philippe Faye de la CGT et secrétaire du comité d'entreprise explique que l'article 14 du statut qui protège l'AFP de la faillite a été mis sur la sellette dans les échanges entre le gouvernement et la Commission européenne en toute opacité ainsi que les négociations du COM³⁴⁵. En revanche, la Société des journalistes salue l'initiative qui va permettre à l'AFP de se mettre en conformité avec le droit européen, permettre de dégager des fonds et réduire le poids de la presse écrite française dans le conseil d'administration mais demande une réforme courageuse de la gouvernance de l'AFP qui doit selon le rapport réduire de huit à cinq le nombre des représentants de la presse française et faire entrer cinq personnalités nommées par le conseil supérieur de l'Agence dominé par des hauts fonctionnaires et des patrons de presse. La SDJ ne veut pas que ce soit le conseil supérieur, à moins d'être complètement réformé, qui nomme les cinq personnalités car il y aura des risques de copinage et affinités politico-française... Mais dans son ensemble, elle juge que cette proposition a le mérite d'exister et constitue une chance rare pour l'AFP³⁴⁶. Le SNJ dont l'un des représentants est Benoît Fauchet n'est pas contre la proposition de Michel Français qui permet à l'AFP de rester une entreprise de droit commercial sui generis, singulière, pleinement reconnue dans sa mission d'intérêt général avec une séparation de comptabilité

³⁴² *Challenge* du 23 janvier 2014, archives AFP.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ Communiqué SUD-AFP, 15 septembre 2014, archives AFP

³⁴⁵ Entretien Philippe Faye, délégué syndical CGT, secrétaire du CE, 3 avril 2019.

³⁴⁶ Communiqué du conseil d'administration de la SDJ de l'AFP, 24 septembre 2014, archives AFP.



entre la maison-mère et ses filiales et qui permet de réformer la gouvernance de l'AFP³⁴⁷. Car selon le SNJ, « on ne peut laisser plus longtemps la troisième agence mondiale entre les mains d'un conseil d'administration anesthésié par un aréopage franco-français. L'entrée de personnalités qualifiées au CA pourra apporter un regard neuf et international qui nous fait aujourd'hui défaut, à condition que leur désignation ne soit pas, là encore, le fruit de l'entre-soi et du copinage³⁴⁸. » Concernant, le prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM), qui n'est pas encore finalisé entre la direction de l'AFP et le gouvernement, le SNJ souhaite qu'il fasse « l'objet d'une procédure d'information-consultation des élus du comité d'entreprise, pour mieux en saisir les enjeux et le contenu, demander des comptes³⁴⁹. »

Après six mois de procédure parlementaire, la proposition de loi sur la modernisation de la presse française, inspirée des travaux de Michel Françaix, est adoptée par le sénat le 2 avril 2015 et une semaine après par l'Assemblée nationale, modifiant ainsi le statut de l'AFP. Cette loi sur la modernisation de la presse française a été discutée dans un contexte particulier. En effet, la tuerie dans les locaux de *Charlie Hebdo* du 7 janvier 2015 qui a fait 12 morts dont les quatre dessinateurs de presse Cabu, Tignous, Wolinski et Charb est restée très présente dans les esprits et un « amendement Charb » a même été voté par le sénat le 6 février 2015 dans le cadre de la proposition de loi sur la modernisation du secteur de la presse qui prévoit des réductions d'impôt de 30% à 50% pour les particuliers qui veulent souscrire au capital d'une entreprise de presse³⁵⁰. Concernant l'AFP, les modifications visent à améliorer la gouvernance de l'Agence par un allongement du mandat de son PDG de 3 à 5 ans et un renforcement de son conseil supérieur et de son conseil d'administration³⁵¹. La loi impose au conseil d'administration de se réunir au moins quatre fois par an et l'arrivée de cinq personnalités qualifiées nommées par le conseil supérieur, dont trois ayant une expérience significative au niveau européen ou international, un troisième représentant du personnel (deuxième journaliste), une diminution des représentants de la presse française dont le nombre passe de 8 à 5 membres et la féminisation des deux instances de gouvernance : conseil supérieur et conseil d'administration. Le conseil supérieur est chargé quant à lui de garantir la pérennité de l'AFP et de veiller au respect de ses obligations fondamentales, se voit, en plus, doter d'un rôle consultatif accru avec l'obligation faite au PDG de le consulter pour toute décision stratégique ainsi que sur le COM conclu entre l'Etat et l'AFP. De plus, un député et un sénateur doivent dorénavant siéger au conseil

³⁴⁷ Communiqué du SNJ AFP, 10 décembre 2014, archives AFP.

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ *Ibid.*

³⁵⁰ *Libération*, 6 février 2015, archives AFP.

³⁵¹ JORF n°91 du 18 avril 2015, loi n° 2015-433 du 17 avril 2015, *Loi portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse*, disponible sur : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp114-202.html>.

supérieur³⁵².

L'un des objectifs du nouveau texte a aussi été de répondre aux injonctions de Bruxelles, déjà acceptées par le gouvernement français, afin de mettre le statut en conformité avec le droit européen de la concurrence sur les aides d'Etat et de clore le contentieux faisant suite à la plainte de DAPD qui paradoxalement, en 2015 n'existe plus, suite à sa faillite en mars 2013³⁵³.

Dorénavant, les versements de l'Etat (126 millions d'euros en 2015) devront être distingués entre le paiement des abonnements commerciaux et la compensation des missions d'intérêt général de l'AFP fixées par son statut qui lui demande notamment d'être « un organisme à rayonnement mondial »³⁵⁴. Cependant, à la demande de la Commission européenne, l'AFP est soumise au droit commun en matière de faillite, l'Etat n'est plus responsable des créances de l'Agence, même s'il faut toujours une loi pour dissoudre l'entreprise et que le financement extérieur des développements techniques passera désormais par la filiale technique de moyens, AFP Blue, créée afin de porter sous forme de prêts l'endettement de l'Agence relatif à son système d'information. Enfin, le gouvernement français s'est aussi engagé à la demande de Bruxelles de réévaluer en 2025 la compensation versée et la justification de l'existence d'un service public en fonction des conditions de marché³⁵⁵.

³⁵² *L'Expansion*, 2 avril 2015, archives AFP.

³⁵³ *Télérama* du 5 mars 2013, archives AFP.

³⁵⁴ *L'Expansion*, 2 avril 2015, archives AFP.

³⁵⁵ JORF n°91 du 18 avril 2015, loi n° 2015-433 du 17 avril 2015, *Loi portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse*, disponible sur : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp114-202.html>.



Conclusion (II)

L'information AFP : un label

Il a fallu 13 ans de réflexion pour voir naître le statut du 10 janvier 1957. Le transformer a nécessité plus de temps puisque le premier projet de réforme du statut date de l'ère d'Eric Giully (1999-2000) même si son prédécesseur à la présidence de l'AFP, Jean Miot, a souhaité aussi le réformer mais c'était plus un effet d'annonce qu'une réelle stratégie. Cependant, la modification du statut en avril 2015 avec une mise à plat de la gouvernance de l'Agence n'a pas empêché Emmanuel Hoog qui souhaitait le renouvellement de son mandat de jeter l'éponge le jour de la réunion du conseil d'administration du 11 avril 2018 qui était consacrée à l'élection du président, faute du soutien du gouvernement¹, laissant en lice un seul candidat, Fabrice Fries, qui devra néanmoins attendre le troisième tour du scrutin pour être nommé PDG de l'AFP².

D'autre part, les changements apportés au texte de janvier 1957 ne mettent pas fin aux débats puisque l'Etat s'est engagé auprès de la Commission européenne de revoir dix ans après la modification du statut de 2015, les missions d'intérêt général de l'AFP³. Enfin, le nouveau texte prévoit que l'entreprise peut être dissoute par une loi « en cas de cessation des paiements constatée par le tribunal de commerce sur demande, soit du conseil d'administration, soit de la commission financière, soit des créanciers, le gouvernement transmet toutes les informations utiles, dans le délai d'un mois, au Parlement afin de permettre à celui-ci d'adopter un loi, tendant, soit à fixer les conditions dans lesquelles l'AFP pourra poursuivre son activité, soit à prononcer la dissolution de l'Agence et la liquidation de ses biens⁴. »

Toutefois, malgré les imperfections du texte de janvier 1957 et les modifications d'avril 2015, les missions de l'AFP demeurent essentielles à l'ère du tout numérique et de la concentration des médias entre les mains d'industriels multimillionnaires et de magnats des télécoms (Bolloré, Dassault, Lagardère, Arnault, Drahi, Niel, Bouygues), comme l'exprime Julia Cagé qui fait partie de conseil d'administration de l'AFP, une des cinq personnalités qualifiées nommées par le conseil supérieur, depuis la modification du statut d'avril 2015 : « cette concentration est inquiétante pour le bon

¹ Note d'Emmanuel Hoog à l'ensemble du personnel de l'Agence, 11 avril 2018, archives AFP.

² Communiqué de presse annonçant l'élection de Fabrice Fries au poste de PDG de l'AFP, 12 avril 2018, archives AFP.

³ Entretien Philippe Faye, secrétaire du comité d'entreprise (futur CSE), avril 2019.

⁴ JORF n°0091 du 18 avril 2015, modifié par loi n°2015-433 du 17 avril 2015, article 14, p.10.

fonctionnement de la démocratie en France ». Elle prône de « limiter un groupe de posséder à la fois des journaux, des radios et des chaînes de télévision à l'exemple de certains pays⁵. »

D'autre part, depuis les élections américaines de 2016 et le référendum sur le Brexit, les infox semblent avoir pris une ampleur démesurée. Ces fausses informations, désinformation ou encore manipulations de l'information qui pour certains amorcent une ère de la post-vérité où ce qui importe n'est plus la véracité de l'information ou des faits énoncés mais l'émotion qu'ils suscitent se propagent sur les réseaux sociaux et semblent difficilement contrôlables⁶. Certains Etats à l'instar de l'Allemagne en 2018 ont légiféré pour sanctionner les réseaux sociaux qui ne suppriment pas les publications haineuses et les infox⁷. Quant à la Commission européenne et l'Etat français, plusieurs études ont été menées pour trouver les moyens de lutter contre les fausses informations⁸. De son côté, l'AFP a développé une activité mondiale de *fact-checking* en 2017 en collaboration avec Facebook dans plusieurs pays à travers le monde et en plusieurs langues dans le but de produire des articles pour vérifier et démystifier les informations propagées en ligne⁹. Cette collaboration semble surprenante étant donné que Facebook est le réseau social où les infox pullulent et qui a suscité une méfiance et une indignation d'une partie de la population mondiale, alors que certains Etats à l'instar de l'Inde ont menacé son patron Mark Zuckerberg d'une action en justice, suite au scandale déclenché par la société britannique *Cambridge Analytica*. Facebook est, en effet, accusé d'avoir récupéré les données personnelles de plus de 87 millions d'utilisateurs sans leur consentement à des fins de ciblage publicitaire lors de scrutins politiques¹⁰. C'est en fait la plateforme Facebook qui s'est rapprochée de l'AFP pour limiter la présence de fausses informations dans ses fils d'actualité et se donner une image positive, celle du réseau social qui est en lutte contre les infox¹¹. Cette collaboration avec l'AFP confirme que l'Agence représente pour la société américaine un acteur majeur de l'information qui jouit d'une réputation positive dans la production de nouvelles vérifiées et celle-ci est due en grande

⁵ Julia Cagé, La concentration des médias pose un vrai problème démocratique, *La Tribune*, 4 septembre 2015.

⁶ Voir sur le sujet, Ralph Keyes, *The Post-Truth Era: Dishonesty and Deception in Contemporary Life*, St Martin's Press, New York, 2004.

⁷ Anne-Thida Norodom, « La galaxie internet », *Questions internationales*, mai-août 2018, p.62.

⁸ *Ibid.*

⁹ Communiqué de presse AFP, *L'AFP développe son activité mondiale de fact-checking avec un nouveau contrat Facebook sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord*, 6 février 2019, archives AFP.

¹⁰ Serge Sur, « Comme un incendie, la civilisation », *Questions internationales*, mai-août 2018, p., 7.

¹¹ Entretien Grégoire Lemarchand, Responsable de la cellule Réseaux sociaux AFP, 8 avril 2019.



partie à son statut qui lui assure une indépendance rédactionnelle qui fait la qualité de ses contenus reconnus dans le monde entier en lui garantissant un rôle primordial à l'ère du tout numérique.

Ce label AFP est incontestable même à l'époque d'Havas information quand il est question de négocier avec l'Etat français, la diffusion, cette fois-ci, de dépêches de propagande pendant la Première Guerre mondiale, ce qui peut paraître, encore une fois, antinomique, mais c'est la réputation d'Havas qui a joué en sa faveur et c'est pour cette raison que le gouvernement français accepte la proposition de l'Agence. Par ailleurs, la présence de l'AFP dans des pays comme l'Afghanistan, la Syrie en guerre où ses journalistes locaux risquent leur vie au quotidien à l'exemple de son photographe Shah Marai tué dans un attentat suicide le 30 avril 2018 participe à sa renommée.

De plus, pour défendre le projet de directive européenne permettant à la presse et aux agences d'espérer être enfin rémunérée par les géants du net, le vote du « droit voisin » par des députés européens n'a été possible que grâce à l'implication de l'AFP. L'Agence a effectivement mis en avant un de ses journalistes, Sammy Ketz, lauréat du Prix Albert Londres et Prix Bayeux des correspondants de guerre pour réclamer la juste rétribution du travail des agences de presse et des éditeurs auprès de Bruxelles¹². La stratégie de communication de l'Agence à Bruxelles s'est focalisée sur le travail de son journaliste en donnant l'exemple d'un fait : « Attentat suicide dans un quartier chiite de Bagdad : 32 morts (police, hôpitaux), pour écrire cette simple ligne, le journaliste de l'AFP a enquêté auprès de la police pour déterminer la nature de l'explosion, appelé les hôpitaux pour dresser un bilan, est allé sur place pour décrire les lieux recueillir des témoignages. Parfois au péril de sa vie car il n'est pas exclu qu'un attentat survienne peu après au même endroit¹³. Effectivement, l'AFP travaille selon des règles précises détaillées dans son manuel de l'agencier mis à jour régulièrement et dont le but est de fournir l'information la plus exacte et impartiale possible. En plus de ce manuel, l'Agence s'est dotée depuis 2016 d'une charte des bonnes pratiques éditoriales et déontologiques¹⁴. Enfin, la reconnaissance de l'AFP est aussi visible lors de la remise de grands Prix, à l'exemple du Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre remis en 2018 au photographe palestinien de l'AFP, Mahmoud Hams pour ses photos réalisées à Gaza entre février et mai 2018¹⁵. Enfin, même si l'AFP reste un acteur majeur dans le domaine de l'information mondiale et qu'elle n'est pas aux mains d'un groupe industriel ou d'un milliardaire, la vigilance reste une priorité car son avenir se jouera sur sa capacité à demeurer essentielle dans un monde dominé par le sensationnel et les dérives mercantiles.

¹² Actualité AFP, *De l'information pas de fake news : le rendez-vous historique de l'Europe*, 11 décembre 2018, archives AFP.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Eric Wishart, Michèle Léridon, *Charte AFP des bonnes pratiques éditoriales et déontologiques*, 12 avril 2016, archives AFP.

¹⁵ Actualité AFP, *L'AFP récompensée au Prix Bayeux-Calvados des Correspondants de guerre*, 15 octobre 2018, archives AFP.



Conclusion générale

L'AFP, au-delà d'une histoire politique, d'autres perspectives de recherche

Histoire politique de l'AFP et ses relations avec les pouvoirs publics

Cette thèse sur l'histoire politique de l'AFP et ses relations avec les pouvoirs publics explique les contextes politique, diplomatique et économique de l'Agence qui ont motivé ses liens avec l'Etat. Nous avons décrit l'évolution de l'AFP de l'intérieur sur les plans rédactionnel et technique et suivi les évolutions depuis, sa fondation par Charles-Louis Havas, à aujourd'hui. Ce travail de recherche n'a été possible que parce que nous avons accédé aux archives internes de l'Agence, notamment des différentes directions, de certains syndicats, du comité d'entreprise et au désir des salariés de parler de leur métier et de leur société. Grâce à ces sources, nous avons montré que la présence mondiale construite sous Havas information dont hérite l'AFP en 1944 est nécessaire à l'Etat, au nom du rayonnement de la France à l'étranger et pour cette raison, bien avant la naissance de l'AFP, Havas bénéficie de l'aide de l'Etat pour étendre sa présence à l'international et particulièrement dans les pays où la France souhaite accroître son influence. L'AFP va disposer, quant à elle, d'un statut provisoire d'institution publique en août 1944 pour reconstruire rapidement le réseau mondial de l'ancienne agence de presse. La naissance du statut de 1957 découle de cette motivation avec deux objectifs : légitimer l'information de l'AFP et lui donner les moyens financiers nécessaires pour qu'elle reste compétitive face aux grandes agences anglo-saxonnes. L'intégration des missions d'intérêt général suite à la modification du statut en 2015 pour se conformer aux règles de la Commission européenne sur la concurrence atteste aussi que l'Agence a encore besoin de l'Etat pour maintenir son réseau de correspondants et de bureaux dans le monde.

Ce travail de recherche a été fondé sur trois hypothèses :



- le statut de janvier 1957 ne permet pas à l'AFP de se développer et de faire face à une nouvelle concurrence, pour assurer sa pérennité, l'entreprise doit se réformer ;

- l'AFP est nécessaire à l'Etat, qui par l'intermédiaire de son statut conserve une mainmise sur l'entreprise ;

- l'originalité du statut de 1957 assure à l'AFP une indépendance rédactionnelle qui fait la qualité de ses contenus reconnus dans le monde entier et lui assure un rôle primordial à l'ère du tout numérique.

Pour répondre à ces hypothèses, cette étude a été articulée en deux grandes parties. Tout d'abord, nous sommes revenus aux origines de l'Agence jusqu'à la mise en place de son statut d'exception en janvier 1957. L'objectif était de comprendre le fonctionnement de l'agence Havas mais aussi de le comparer avec celui de l'AFP. Nous avons constaté qu'Havas entretient dès ses débuts des relations étroites avec le pouvoir et bénéficie de conventions avec l'Etat. Dans les années 1930, une partie des journalistes d'Havas sont nommés par le ministère des Affaires étrangères qui de son côté comble le déficit annuel de la branche information d'Havas pour qu'elle puisse maintenir et étendre son réseau de bureaux afin de participer à l'influence de la France dans le monde. Malgré cette proximité avec le pouvoir, la qualité éditoriale d'Havas est reconnue dans le monde entier. « C'est avec ces méthodes que l'agence Havas établit son prestige, très discuté certes, mais non contesté. On lui reproche d'être officieuse : c'est que le gouvernement – et surtout le ministère des Affaires étrangères – utilise par prédilection la vaste audience qu'elle lui offre pour faire connaître ses vues au monde quand il le désire. Mais ces vues même ne constituent-elles pas, avant tout, un fait pour l'observateur présent comme pour l'historien à venir ? C'est à ce titre que l'Agence leur fait écho, et cela ne la lie en rien, ni l'empêche de donner d'ailleurs les 'faits' – rien que les faits – qui peut-être infirment les vues officieuses ou ne leur sont point conformes¹. »

Après la transformation en 1940 de la branche information d'Havas en Office français d'information (OFI), vecteur de la propagande de Vichy, le Gouvernement provisoire de la République française crée, en août 1944, l'AFP, dotée d'un statut d'établissement public dans le but qu'elle reconquiert rapidement le réseau mondial d'Havas et sa renommée avec l'objectif de rapidement la transformer en coopérative de journaux à l'instar de l'agence américaine Associated Press. Mais face à la fragilité financière de la presse française, ce projet est écarté et l'AFP, société publique, financée intégralement par les pouvoirs publics, devenue une agence mondiale

¹ Gustave Aucouturier, *Un peu d'histoire, l'agence Havas de 1835 à 1944*, journal interne, *L'Agence*, décembre 1946, archives du service formation de l'AFP.



d'information est perçue à l'étranger comme l'agence officielle française dans un contexte de guerre froide, ce qui ne convient pas à ses journalistes mais aussi à l'Etat français qui a besoin de l'Agence pour reconquérir son influence d'avant-guerre. Pendant cette période, nous avons montré que le pouvoir s'immisçait dans la copie de l'Agence particulièrement pendant la guerre d'Indochine. De 1946 à 1954, des propositions, projets et autres rapports de commissions émergent pour doter l'AFP d'un statut garantissant son indépendance vis-à-vis de l'Etat. L'instabilité politique conjuguée à un financement d'une agence mondiale jugé trop lourd par la presse issue de la Résistance bloquent ces initiatives. Quand Jean Marin, ancien Résistant et journaliste est nommé en 1954 directeur général de l'Agence par décret signé par Pierre Mendès France, il propose d'associer l'Etat aux finances de l'Agence en simple client et non plus en tant que propriétaire. Trois ans après, son idée est reprise dans la loi du 10 janvier 1957 permettant de résoudre la question financière de l'entreprise et apporte à l'AFP un statut original qui ne la définit ni comme un établissement public, ni comme une entreprise à capitaux privés avec des principes fondamentaux calqués sur ceux de Reuter².

Avec ce nouveau statut, le conseil d'administration de l'entreprise devient l'organe décisionnaire de l'AFP. L'Etat, le plus gros client de l'Agence y est minoritaire avec cinq administrateurs face à huit représentants des journaux de Paris et de province qui représentent plusieurs grandes organisations patronales. Le personnel de l'AFP y est aussi représenté avec deux représentants. A l'instar de Reuter, un conseil supérieur est créé pour garantir la liberté de l'Agence à l'égard de l'Etat et l'objectivité de l'information s'impose à l'entreprise comme une obligation statutaire. L'instauration du statut de 1957 offre à la presse française la gestion de l'entreprise avec le droit de décider du prix de ses abonnements payés à l'AFP et confirme encore une fois, que l'Etat a besoin de l'AFP pour le rayonnement de la France à l'étranger en acceptant de la financer en simple client pour que sa copie ne soit soumise à aucune critique tant à l'intérieur du territoire français qu'à l'international.

La deuxième partie de ce travail de recherche révèle les ambiguïtés du statut de 1957 qui, d'une part, fait de l'AFP, une entreprise commerciale sans actionnaire avec une précarité financière qui l'oblige à faire appel aux deniers de l'Etat pour demeurer compétitive face à la concurrence anglo-saxonne et d'autre part, que l'Agence n'est pas à l'abri des velléités de contrôle de sa gouvernance par le gouvernement voire de modification de son statut comme c'est le cas en 1960 en pleine guerre d'Algérie où le Premier ministre veut avoir la mainmise sur la nomination du PDG mais aussi sur le contenu de ses dépêches. Dans cette partie, nous avons démontré que la presse française issue de la

² Proposition de loi n°3643, 1948, p.3, archives non classées de la direction générale de l'AFP.

Résistance dont le désir était de faire table rase des méthodes d'avant-guerre, principale gestionnaire de l'AFP, empêtrée dans ses crises et ne voyant en l'Agence qu'un moyen de satisfaire ses intérêts propres, n'a pas su lui donner les moyens nécessaires à son développement et a laissé l'Etat pourvoir à ses besoins financiers et gérer l'entreprise.

L'étude des deux agences, Havas et l'AFP, confirme que celles-ci sont très proches dans leur fonctionnement, leurs structures et leurs personnels. L'AFP se distingue réellement de son héritière que dans les années 1980 avec la mise en place de l'informatique et surtout avec la décentralisation qui s'opère à partir de 1987 avec le plan Pigeat qui donne naissance à une nouvelle agence. Le siège parisien n'est plus le centre où transite les informations mondiales de l'Agence, les directions régionales, Hong Kong, Nicosie, Washington deviennent maîtresses de leur service éditorial. Cette décentralisation se finalise dans les années 1990 avec la création des directions régionales, Europe-Afrique à Paris et Amérique Latine, à Montevideo. Ce rapprochement des deux agences atteste aussi que les personnels sont très attachés à leur entreprise et que les salariés d'Havas sont encore très présents à l'AFP jusque dans les années 1970 où les journalistes Résistants détiennent les meilleurs postes à l'étranger ou au siège.

Par ailleurs, grâce aux revues internes de 1946 et 1947, nous avons pu connaître le travail de la rédaction parisienne, lieu où transitent toutes les dépêches des correspondants d'Havas et par la suite de l'AFP. Nous avons constaté que les informations des correspondants reçues à Paris par Havas ou l'AFP sont toutes retravaillées par la rédaction, ce que le rédacteur en chef, Gilles Martinet, nomme « dénégrier ». En effet, pour faciliter l'acheminement et la rapidité de leurs informations, les correspondants utilisent un langage télégraphique (le terme utilisé en interne est « nègre ») et le secrétariat de la rédaction et les desks ont pour consigne de réécrire les dépêches dans un langage « clair »³. « Si les collaborateurs de la rédaction et des transmissions ont quelque idée des beautés du 'nègre', ceux des autres services les ignorent. D'abord, qu'est-ce que le 'nègre' Larousse ne mentionne que le petit nègre, 'français élémentaires qui serait parlé par les nègres des colonies'. Il ignore le nègre adulte, notre 'nègre'. Ce dernier, obtenu par le procédé dit de négriification, permet d'obtenir une nouvelle langue, beaucoup plus réduite quant au nombre de mots, d'un emploi idéal pour l'acheminement télégraphique des dépêches⁴. » Ce travail de réécriture qui est fait à Paris ne veut donc pas dire que systématiquement les dépêches des journalistes sur le terrain sont modifiées

³ Gilles Martinet, *A propos de la rédaction de nos informations*, revue interne, *L'Agence*, juillet 1946, archives du service formation.

⁴ Georges Beau, *Le « nègre » et ses beautés*, revue interne, *L'Agence*, septembre 1946, archives du service formation.



en fonction de consignes gouvernementales même si celles-ci existent. Nous avons aussi réalisé que le personnel de l'OFI dans sa majorité a intégré l'AFP qui a souhaité utiliser leur savoir-faire pour reconstruire rapidement une agence de dimension mondiale. Cet héritage d'Havas information est encore présent à l'AFP via la catégorisation du personnel : journalistes, administratifs, techniques et leur statut : siège ou local.

Notre étude a aussi permis d'apporter quelques éclaircissements. L'Agence qui a fêté ses 70 ans en 2015 s'est basée sur la date du 20 août 1944 pour annoncer l'arrivée des Résistants de l'AID dans les locaux de l'OFI à Paris qui sonne la naissance de l'Agence avec la rédaction de la première dépêche. Cette information est notamment présente dans le livre de Jean Huteau et Bernard Ullmann⁵ et dans le récit de Basile Tesselin, *Les chemins du journaliste*⁶. Cependant, d'après le témoignage de Claude Roussel qui après l'arrestation de Pierre Grappin était à la tête du secrétariat général de l'AID⁷ confirmé par le récit de Fernand Moulier de l'AFI de Londres⁸, les Résistants de l'AID et des hommes de l'AFI ont déjà investi l'OFI, le 19 août 1944. Gilles Martinet dans son livre *L'observateur engagé*, affirme aussi que c'est le 19 août que « notre groupe, soutenu par une section FFI, pénétra dans l'agence et s'en empara sans la moindre résistance⁹. » En revanche, la première dépêche AFP est bien publiée le 20 août 1944 à 11H30. De plus, la chronologie officielle des directeurs généraux de l'AFP ne mentionne pas Léon Rollin. Or il a exercé cette fonction du 30 août 1944 au 23 octobre 1944¹⁰.

Ce travail sur l'histoire politique de l'AFP et ses relations avec les pouvoirs publics valide l'hypothèse n° 3 : l'originalité du statut de 1957 assure à l'AFP une indépendance rédactionnelle qui fait la qualité de ses contenus reconnus dans le monde entier et lui assure un rôle primordial à l'ère du tout numérique. Effectivement, même si l'Etat, principal financier de l'Agence, a pris rapidement en main la gestion de l'entreprise après l'instauration du texte de janvier 1957, hormis pendant la guerre d'Algérie, il a évité de s'immiscer dans sa copie. Cette indépendance éditoriale à l'égard du pouvoir complétée par ses principes fondamentaux présents dans son statut, son réseau de bureaux dans le monde et son métier basé sur des règles précises détaillées dans son manuel de l'agencier ont

⁵ Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.11.

⁶ Basile Tesselin, *Les chemins du journaliste*, Paris, Jean-Pierre Taillandier, 1994, 255 pages.

⁷ AN, 72AJ/35-72AJ/89, Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale-Résistance intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques et syndicats, témoignage de Claude Roussel recueilli par Marie Granet, 21 janvier 1947.

⁸ Fernand Moulier, *L'Agence française indépendante*, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, archives du service formation de l'AFP.

⁹ Gilles Martinet, *op.cit.*, p.67.

¹⁰ *AFP – Actualités*, revue interne, *L'Agence*, décembre 1946, archives du service formation de l'AFP, Huteau, Ullmann, *op.cit.*, p.50-51, Gilles Martinet, *L'observateur engagé*, *op.cit.*, p.75.

donné la possibilité à l'AFP de bâtir une réputation rédactionnelle mondiale et son travail est reconnu par les médias du monde entier¹¹. Cette légitimité éditoriale lui a aussi permis de développer des programmes de *fact-checking* en français, anglais, espagnol, portugais, polonais, bahasa¹² et arabe dans plusieurs pays pour lutter contre la désinformation¹³.

Nouvelles perspectives de recherche

Rentrer dans les arcanes de l'AFP et revenir sur l'histoire d'Havas information attestent qu'aucune étude n'a été faite sur le syndicalisme à l'Agence, sur les bureaux de l'étranger et le personnel local d'Havas et de l'AFP. Pour connaître la date de la mise en place de l'intersyndicale à l'Agence, nous avons réalisé que celle-ci avait été créée à l'époque d'Havas information, constatant ainsi qu'avant 1936, un bon nombre de collaborateurs d'Havas-Paris est syndiqué au sein de groupements professionnels (Syndicat national des journalistes, Syndicat des employés de presse, de Métaux et du Livre). Avec la mise en place des lois sociales de 1936, les syndicats de l'entreprise veulent unir leur force et s'organisent en intersyndicale pour constituer un comité d'entente des différents syndicats représentés Place de la Bourse à Paris. La même année, pour la première fois, des délégués du personnel sont élus à Havas information et le nombre d'adhérents des différents syndicats augmente. Il serait intéressant d'approfondir nos connaissances sur le syndicalisme au sein des deux agences et l'activité des représentants syndicaux d'Havas de 1936 jusqu'à la déclaration de guerre avec la négociation des conventions collectives conclues en 1936 et en 1939 pour le personnel non journalistes et la convention de 1937 pour les journalistes avec les avantages que les salariés retirent de ces accords, les premières réglementations à l'embauche, les congés payés etc. De savoir comment les syndicats ont pu obtenir qu'Havas puisse être assimilée aux entreprises de presse dont le régime est appliqué à l'Agence pour la première fois en 1945. Enfin, cette étude permettra de connaître le rôle des syndicats sous l'OFI pendant l'occupation dont certains de leurs membres ont rejoint l'AID¹⁴.

¹¹ Sondage réalisé par TNS Sofres à la demande de la direction générale de l'AFP en octobre 2010, archives de la direction de la Marque et de la Communication AFP.

¹² Langue de l'Indonésie.

¹³ Communiqué de presse, *L'AFP partenaire de FactCheckEU, nouveau projet collaboratif contre la désinformation*, 19 mars 2019, <https://www.afp.com/fr/lagence/communiqués-de-presse/lafp-partenaire-de-factcheckeu-nouveau-projet-collaboratif-de-lutte-contre-la-desinformation>

¹⁴ *La vie syndicale de l'AFP-Paris*, revue interne, *L'Agence*, septembre 1946, archives du service formation de l'AFP.



Dans le cadre de cette étude, nous avons parlé des bureaux et du personnel local pour souligner que lorsque l'AFP décide de s'implanter là où Havas information était présente, la majorité du personnel, toutes catégories, qui a travaillé pour l'ancienne agence de presse revient travailler à l'AFP. Ce qui étonne Basile Teslenko, chargé en 1946, de remettre sur pied, pour l'Agence, l'ancien réseau Havas en Amérique Latine et créer de nouveaux bureaux dans la région. C'est aussi une journaliste locale, Daisy Bound, du bureau de New York, qui a l'idée de donner naissance à la revue *L'Agence* en juin 1946 pour établir entre tous les collaborateurs de l'AFP dans le monde une liaison plus intime¹⁵. Pourtant, ces salariés locaux n'ont pas la possibilité de venir au siège parisien ou se déplacer dans les autres bureaux de l'Agence à la différence du chef de poste qui se distingue par son statut d'expatrié. De plus, quand le texte de janvier 1957 est effectif, seuls les salariés locaux de nationalité française peuvent participer à l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration. Le vote sera ensuite ouvert aux salariés originaires de pays membres de l'Union européenne et ce n'est qu'en 2011 que tout le personnel de l'Agence participe à l'élection¹⁶. Néanmoins, le personnel local semble à l'instar des salariés du siège attaché à leur entreprise.

Avec la crise de 1986, le PDG, Henri Pigeat distingue deux agences, celle de Paris dominée par les syndicats qui, selon lui, ont une vision passéiste de l'entreprise et celle des bureaux de l'étranger qui travaille et qui fait la fierté de l'AFP. Pendant cette crise, certains expatriés et salariés locaux commencent à exprimer un point de vue différent du personnel parisien et veulent être écoutés. Idem, lors de la crise de 1999-2000, sous l'ère d'Eric Giuily, des chefs de poste et personnels locaux veulent montrer leur différence avec les mouvements sociaux qui ont lieu au siège parisien et via des communiqués et des pétitions, souhaitent être entendus. Il serait intéressant d'envisager une étude sur le personnel et les bureaux à l'étranger en rapprochant Havas et l'AFP afin d'avancer dans la connaissance de l'Agence et de mieux comprendre leurs rôles, leur organisation, leurs rapports avec Paris et la concurrence...

Enfin, l'histoire des deux agences atteste aussi que la reconquête par l'AFP du prestige de l'ancienne Havas information n'a pas été facile comme le témoigne le correspondant de l'Agence à Metz. « (France-Presse), le nom est bien joli, hélas peu connu, surtout dans une ville telle que Metz où nous ne prenons pas la succession visible – pas de porte ou gratte-ciel, qu'importe – de la vénérable agence Havas. Dans d'autres villes, des générations ont défilé devant Havas qui servait de repère pour

¹⁵Edito de Maurice Nègre, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, p.1, archives du service formation de l'AFP.

¹⁶ Philippe Thébault, ancien représentant du personnel (journalistes) au conseil d'administration, entretien du 1^{er} mai 2019. *Election des représentants du personnel au conseil d'administration de l'AFP, Feuille de présence de la réunion du 9 avril 1957 de la commission de contrôle*, archives de la direction générale de l'AFP.

indiquer une rue, situer un magasin. Puis un beau jour, jour funeste plutôt l'enseigne fut effacé, il y eut trois lettres à la place, puis encore une nouvelle enseigne, la nôtre, mais c'était toujours la même boutique, la même maison, au même coin de rue, et l'on continue à dire encore aujourd'hui : je vous recommande vivement le coiffeur face à l'agence Havas... Il est des noms qui restent aux choses qui changent, même le nom. (...) Je viens de commander une belle plaque-enseigne pour nous signaler aux badauds. Mais je me demande si je ne ferai pas bien de demander à la direction de m'envoyer une bonne vieille enseigne Havas information que je mettrais, après avoir barrée de façon bien visible, à côté de cette superbe plaque neuve, trop neuve¹⁷. »

¹⁷ *France-Presse*, revue interne, *L'Agence*, juin 1946, archives du service formation de l'AFP.



Sigles

Principaux sigles utilisés

ACP : Agence centrale de presse

ADIAFP : Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse

AFI : Agence française indépendante

AFP : Agence France-Presse

AID : Agence d'information et de documentation

AMSUD : Service à destination de l'Amérique du sud

AN : Archives nationales

AP : *Associated Press*

ASCII : American Standard for Information Interchange

BBC : *British Broadcasting Corporation*

BFC : Bulletin officiel de la France Combattante

CA : Conseil d'administration

CE : Comité d'entreprise

CED : Communauté européenne de défense

CID : Le bulletin du Centre d'Information et de Documentation

CNR : Conseil national de la Résistance

CSE : Comité social et économique, il remplace le comité d'entreprise mis en place le en 2019 à l'AFP.

CFDT : Confédération française du travail

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT : Confédération général du travail

DAPD : Agence allemande : *Deutscher Auslands-Depeschendienst*

DST : Direction de la Surveillance du Territoire (DST)

COM : Contrat d'objectifs et de moyens

EPA : *European Press Agency*

EPU : *European Press Photo Union*

INS : *International News Service*

FNPF : Fédération nationale de la presse française

GPRA : Gouvernement provisoire de la République algérienne

GPRF : Gouvernement provisoire de la République française

INP : *International News Press*



JORF : Journal officiel de la République française
INA : Institut national de l'audiovisuel
MIG : Mission d'intérêt général
MRP : Mouvement républicain populaire
MUR : Mouvements Unis de la Résistance
OFI : Office français d'information
ONU : Organisation des Nations unies
ORTF : Office de radiodiffusion télévision française
PDG : Président-directeur général
PQN : Presse quotidienne nationale
PQR : Presse quotidienne régionale
PSU : Parti socialiste unitaire
RES : *Reuters Economics Services*
RG : Renseignements généraux
RTF : Radiodiffusion-télévision française
SAJ : Syndicat autonome des journalistes
SET : Service économique par télescripteur
SGA : Société générale des annonces
SDJ : Société des journalistes
SNJ : Syndicat national des journalistes
SNJ-CGT : Syndicat national des journalistes CGT
SNPQR : Syndicat national de la presse quotidienne régionale
SOFIRAD : Société française de radiodiffusion
SPQN : Syndicat de la presse quotidienne nationale
SPQR : Syndicat de la presse quotidienne régionale
SQR : Syndicat des quotidiens régionaux
SUD : Syndicat unitaire démocratique
SYTIN : Système de transmission d'images numérisées
TSF : Télégraphie sans fil
UDSR : Union démocratique de la Résistance
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UP : *United press*
UPI : *United press international*



Glossaire

Agencier : Journaliste d'agence

Bulletins : dépêche urgente de trois lignes

Bureau : Structure permanente chargée de recueillir et de diffuser l'information en dehors du siège central.

Chef de poste : directeur d'un bureau

Copie : Information rédigée. Ensemble des articles.

Couverture : Assurer une *couverture*. Le service politique couvre l'Assemblée nationale.

Dateline : Le lieu d'où est datée une dépêche. Le lieu où se trouve le correspondant.

Desk : service comprenant plusieurs rédacteurs recevant, corrigeant ou traduisant les dépêches diffusées ensuite vers les clients. Il peut travailler dans un domaine spécialisé (desk sportif, desk économique, etc.), vers une destination géographique (desk France), dans une langue étrangère (desk arabe, desk anglais).

Embargo : interdiction d'utiliser, de diffuser ou de publier une information fournie à l'avance avant une heure fixée. *Une information sous embargo jusqu'à 15H00.*

Feature : Article de variétés dans le style magazines.

Fil : ensemble d'un service (le fil France, mettre sur le fil). Provient de l'époque où les transmissions s'effectuaient par fil télégraphique.

Flash : nouvelle urgente rédigée en quelques mots.

Lead : Les trois ou quatre premières lignes d'une information qui doivent répondre aux questions qui, où, quand, pourquoi, comment. Désigne aussi l'article principal sur un événement.

« **Nègre** » : Style télégraphique pour faciliter l'acheminement et la rapidité de l'information envoyée.

Off the record : A ne pas rapporter. Concerne les déclarations dont l'auteur veut rester anonyme et faites sous le sceau du secret. Contraire : on the record.

Papier : article

Pigiste : journaliste qui travaille à la pige, payé à la pièce.

Scoop : information exclusive

Service : ensemble des informations adressées par télécopieur à un ou plusieurs abonnés.

Sources : Tout événement rapporté par l'AFP doit être attribué à une source. Quelques exceptions sont admises, comme les événements qui appartiennent clairement au domaine public ou interviennent en présence d'un collaborateur de l'AFP, ou encore certaines annonces économiques.



Chronologie

- 5 juillet 1783 : Naissance de Charles-Louis Havas
- 21 janvier 1809 : Naissance de Jeanne-Caroline Havas
- 14 octobre 1811 : Naissance de Charles-Guillaume Havas
- 23 février 1814 : Naissance d'Auguste Havas
- Août 1832 : Ouverture du bureau de traduction Havas dans l'hôtel de Bullion
- 1835 : Création de l'agence Havas
- 1850 : Le fils de Charles-Havas, Auguste, dirige l'agence Havas
- 1853 : Charles-Louis Havas se retire définitivement de l'agence.
- 1858 : Mort de Charles-Louis Havas
- 18 juillet 1859 : Accord de non-concurrence entre Havas, Reuter et Wolff.
- 1869-1876 : Havas et Reuter mettent en commun leurs frais d'exploitation.
- 17 janvier 1870 : Accord de partage du monde entre les agences européennes et la New York Associated Press.
- 1873 : Mort de Charles-Guillaume Havas
- 1874-1876 : Havas installe ses premiers bureaux en Amérique du Sud.
- 1875 : L'agence Havas s'installe rue Notre-Dame-des-Victoires
- 1879 : Auguste Havas se retire de la direction de l'agence Havas, laissant la place à Edouard Lebey, qui se sépare de la branche publicité. Charles Laffite est président du conseil d'administration. La famille Havas n'est plus présente dans l'agence.
- 1896 : L'agence Havas s'installe au 13 Place de la Bourse.
- 1900 : Henri Houssaye dirige l'information de Havas.
- 1914 : Edouard Lebey quitte la direction de Havas. Ernest Barbier prend la relève de l'information.
- 1920 : Havas fusionne ses branches information et publicité au sein d'une société anonyme.
- 1922 : Havas interrompt son service en Amérique du Sud pour des raisons financières. Le service reprend en 1924 grâce à une subvention gouvernementale.
- 1924 : Léon Rénier devient président du conseil d'administration de Havas en remplacement de Charles Laffite.
- Décembre 1924 : Ouverture d'un bureau Havas à Moscou
- 1927 : Associated Press (AP) dénonce l'alliance avec les trois agences européennes.
- Février 1927 : Ouverture d'un bureau Havas à Shanghai, première présence de l'agence en Chine.
- 24 avril 1931 : Le gouvernement français prend à sa charge le déficit de Havas à l'étranger.
- 1935 : Premières dépêches Havas en anglais à destination de l'Asie.
- 1936-1939 : Havas est présente sur tous les fronts en Espagne.



22 juin 1940 : Havas information passe sous le contrôle de l'agence allemande DNB.

1^{er} août 1940 : Création de l'agence française indépendante (AFI) à Londres.

Septembre 1940 : Séparation des branches information et publicité de Havas, Havas information devient l'Office français d'information (OFI), basé à Vichy.

Octobre 1940 : Création de l'AFIP à Paris.

12 novembre 1942 : Création par Paul-Louis Bret de l'agence France-Afrique à Alger.

15 mars 1944 : Création à Alger de l'agence française de presse qui regroupe l'AFP et France-Afrique.

Août 1944 : création de l'agence d'information et de documentation (AID).

19 août 1944- 20 août : Des Résistants aidés de FFI s'emparent de l'immeuble de l'ancienne Havas Place de la Bourse. L'agence française de presse créée à Alger remplace l'OFI.

20 août 1944 : première dépêche de l'agence française de presse.

Août 1944 : Claude Martial-Bourgeon, premier directeur général, il laissera quelques jours après sa place à Léon Rollin pendant deux mois.

30 septembre 1944 : création de l'Agence France-Presse en tant qu'établissement public/

Octobre 1944 : création d'un service photo.

Avril 1945 : François Crucy, directeur général de l'AFP.

1945 : L'AFP commence à organiser sa présence en Afrique subsaharienne.

Janvier 1946 : Maurice Nègre, directeur général de l'AFP, création de la conférence quotidienne de rédaction.

Juin 1947 : Paul-Louis Bret, directeur général.

1950 : Maurice Nègre directeur général.

5 mars 1953 : Scoop mondial de l'AFP lors de la mort de Staline.

Septembre 1954 : Jean Marin directeur général

Juin 1955 : Début des travaux de la commission Surleau pour la rédaction d'un nouveau statut.

27 mars 1956 : pose de la première pierre du nouvel immeuble de l'AFP, Place de la Bourse, le chantier dure 23 ans.

10 janvier 1957 : Promulgation de la loi instaurant le nouveau statut de l'Agence.

16 avril 1957 : Jean Marin élu premier PDG de l'AFP.

1958 : L'AFP ouvre un bureau permanent à Pékin.

18 septembre 1958 : Signature d'une convention entre l'Etat et l'AFP définissant leurs relations financières.

5 février 1960 : création du desk espagnol à Paris.

Avril 1960 : réélection de Jean Marin en dépit de l'opposition du Premier ministre Michel Debré.

2 mai 1968 : Lancement du service économique par télescripteur (SET)

Mars 1969 : Début de la diffusion du service arabe en Egypte. Le service est diffusé dans l'ensemble du Proche-Orient en février 1971.

2 août 1971 : Première liaison satellitaire ouverte par l'AFP.

6 septembre 1972 : L'AFP annonce avec une heure d'avance sur les autres agences, la mort des athlètes israéliens aux Jeux olympiques.

9 octobre 1973 : A la demande de Jean Marin, le conseil d'administration de l'AFP décide l'informatisation de l'Agence.

10 avril 1975 : Départ de Jean Marin

1^{er} juin 1975 : Accord photo AFP-UPI

13 juin 1975 : Election de Claude Roussel à la présidence de l'AFP

14 juin 1975 : Décès de Bernard Cabanes, victime d'un attentat.

13 avril 1976 : Henri Pigeat est nommé directeur général adjoint.

Juin 1976 : Le desk AMSUD est le premier à être informatisé.

28 mai 1978 : Roger Bouzinac est élu président de l'AFP.

8 octobre 1979 : Henri Pigeat est élu PDG de l'AFP suite à la démission de Roger Bouzinac.

28 septembre 1982 : Réélection d'Henri Pigeat. Il sera réélu pour un troisième mandat en 1985.

Octobre 1983 : Création d'un service audio.

12 novembre 1984 : création de l'agence européenne photo : *European PressPhoto Agency* (EPA).

1^{er} janvier 1985 : Lancement du service photo international

Mars 1986 : Création de la filiale Polycom pour la transmission satellitaire.

8 juillet 1986 : Henri Pigeat présente un plan de redressement de l'Agence.

15-18 juillet 1986 : Grève générale à l'AFP.

11-18 décembre 1986 : Grève générale qui prend fin avec la démission d'Henri Pigeat, le 18 décembre 1986.

21 janvier 1987 : Jean-Louis Guillaud PDG de l'AFP.

Février 1987 : Le service portugais est installé à Rio de Janeiro.

Avril 1987 : Création de l'AFP-GMBH à Bonn.

1987 : Création à Hong Kong de la direction régionale Asie-Pacifique et de la direction régionale pour le Proche-Orient à Nicosie.

1988 : création du service infographie. Première utilisation d'une station satellitaire portable lors du Paris-Dakar.



27 septembre 1988 : Scoop mondial de l'Agence avec la disqualification de Ben Johnson aux Jeux olympiques de Seoul.

26 janvier 1990 : Claude Moisy est élu PDG.

Février 1991 : Création d'AFX News.

1^{er} février 1993 : Lionel Fleury est élu PDG.

1995 : 1^{er} site internet de l'AFP.

31 décembre 1995 : L'AFP met fin à ses accords de partage avec Associated Press.

3 février 1996 : Jean Miot est élu PDG.

1997 : création d'un journal internet à destination des sites web.

18 décembre 1997 : Inauguration de la direction régionale pour l'Amérique latine à Montevideo.

9 mars 1999 : Eric Giuily élu PDG.

1999 : Premier rédacteur en chef central anglophone.

Juillet 1999 : L'AFP-GMBH quitte Bonn pour Berlin

26 septembre 2000 : Démission d'Eric Giuily.

11 octobre 2000 : Bertrand Eveno est élu président.

1^{er} mai 2003 : l'AFP quitte l'EPA.

1^{er} juin 2003 : accord entre l'AFP et l'agence photo américaine Getty.

2005 : Premières productions vidéo à l'étranger.

17 novembre 2005 : Démission de Bertrand Eveno

13 décembre 2005 : Election de Pierre Louette

Juin 2006 : L'AFP vend AFX News.

2007 : Lancement d'AFPTV International.

12 décembre 2008 : Réélection de Pierre Louette.

24 février 2010 : Démission de Pierre Louette.

15 avril 2010 : Emmanuel Hoog est élu PDG.

2012 : Le parlement inscrit les missions d'intérêt général dans le statut de l'Agence.

4 avril 2013 : Réélection d'Emmanuel Hoog.

2 avril 2015 : Modification du statut de l'AFP du 10 janvier 1957 suite à l'adoption par le parlement de la loi sur la modernisation de la presse française visant en particulier à modifier la gouvernance de l'Agence et à renforcer son conseil supérieur. Le mandat du PDG passe à cinq ans.

12 avril 2018 : Fabrice Fries est élu PDG de l'AFP.



Sources et bibliographie



Sources

Archives nationales – Pierrefitte-sur-Seine

L'AFP a fait deux versements aux Archives nationales, les premiers fonds ont été déposés dans les années 1965-1969 et concernent l'agence Havas et l'Office français d'information (OFI). Ils sont constitués pour l'essentiel de la correspondance de la direction de l'agence avec ses succursales, bureaux et correspondants en France et à l'étranger ainsi qu'avec les journaux abonnés. Y figurent aussi les contrats et accords d'échanges d'informations passés avec d'autres agences internationales. Le deuxième versement a été fait en décembre 1974. Une partie des papiers émane de l'Office français d'information (OFI). Ce supplément a été adjoint au fonds de l'Agence Havas qui porte la cote 5 AR. L'autre partie est un ensemble de documents concernant l'activité de l'Agence jusqu'en 1957, avant la mise en place du statut de 1957 et les agences ayant précédé l'AFP, agence française indépendante (AFI), France-Afrique, agence française de presse et porte la cote 9 AR. D'autres fonds des Archives nationales ont été utilisés, notamment les archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale-Résistance intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques est syndicats, les papiers personnels de Louis Terrenoire et les archives parlementaires et ministérielles.

Fonds de l'agence Havas – Branche information – 1855/1964

5 AR 411	Constitution de l'agence Havas et rapports avec la Société Générale des Annonces
5 AR 412 à 5 AR 419	Contrats avec les agences de presse alliées et conventions signées par l'agence Havas pour sa représentation dans les pays étrangers antérieurs aux traités d'alliance avec les agences de ces pays.
5 AR 420	Contrat avec les journaux de Paris (1884-1940)
5 AR 421 à 5 AR 423	Contrat avec les journaux de Province (1878-1938)
5 AR 424 à 5 AR 426	Contrat avec les journaux étrangers (1873-1940)
5 AR 427 à 5 AR 428	Contrat divers (contrats d'abonnement aux services Havas conclus par des organismes gouvernementaux français ou étrangers, des groupements divers, des entreprises commerciales etc.)
5 AR 429 à 5 AR 430	Contrats concernant les moyens matériels de distribution des informations
5 AR 431 à 5 AR 435	Documents concernant la radio

5 AR 436 à 5 AR 445	Relations avec les ministères
5 AR 446 à 5 AR 449	Fichiers des abonnés
5 AR 450 à 5 AR 463	Archives du bureau de New York
5 AR 464 à 5 AR 485	Conférence des agences télégraphiques alliées
5 AR 486 à 5 AR 487	Documentation diverse (imprimés, articles, coupures de presse, rapports présentés aux assemblées générales de la société, notes manuscrites sur l'historique de l'agence et correspondance.)
5 AR 488	Contrats signés par Havas et Reuter avec les agences alliées
5 AR 489 à 5 AR 491	La vie de l'agence au début de la Seconde Guerre mondiale – articles des correspondants de guerre et de l'ensemble du personnel

Archives Office français d'information (OFI)

5 AH 95 à 5 AH 524	Les négociations pour le rachat par l'Etat de la branche information d'Havas – Décret du 10 décembre 1940
5 AR 496 à 5 AR 500	Correspondance entre les différents organes de l'OFI disséminés en France : Tours, Clermont, Bordeaux, Vichy et Paris.
5 AR 501 à 5 AR 517	Correspondance entre l'OFI et l'agence française d'information de presse (AFIP), agence franco-allemande placée en 1942 sous le contrôle de l'OFI, accord d'août 1942 avec la DNB - Correspondance avec les abonnés.
5 AR 518 à 5 AR 519	Correspondance avec les agences concurrentes et les alliées – Correspondance avec les organismes de presse et les ministères
5 AR 520 à 5 AR 524	Documents de l'agence Radio, transformée en 1941 en agence Téléradio, filiale de l'OFI anciens services d'Amérique du Sud et de l'Extrême-Orient d'Havas

Fonds des Agences, agence française indépendante (AFI), France-Afrique, agence française de presse -

9 AR 1	Agences ayant précédé l'AFP – Renseignements, comptes, relations avec les bureaux étrangers et les agences concurrentes de l'agence France-Afrique, de l'AFI puis l'agence française de presse, qui ont précédé l'AFP. Emissions et captations de l'AFI du 12 au 14 septembre 1944.
--------	---



Fonds de l'Agence France-Presse (AFP) – 1944/1968

- | | |
|-------------------|--|
| 9 AR 2 | Projets et études sur le statut, 1944/1957 |
| 9 AR 3 à 9 AR 15 | Organisation et gestion de l'AFP, 1944/1957 |
| 9 AR 16 à 9 AR 31 | Copie de lettre de la direction générale, avril 1954/décembre 1954. |
| 9 AR 32 à 9 AR 74 | Correspondance avec les bureaux en France et à l'étranger, 1944/1957. |
| 9 AR 75 à 9 AR 79 | Relations avec les journaux – Abonnements – Tirage des journaux français abonnés à l'AFP – Négociation pour la fixation et l'augmentation des tarifs d'abonnements, 1944/1957 |
| 9 AR 80 | Relations diverses de l'AFP – Renseignements, correspondance et contrats de l'AFP avec diverses radios – Correspondance, contrats et projets avec les agences mondiales, 1944/1954 |
| 9 AR 81 à 9 AR 85 | Dossiers techniques – coupure de presse relatant les nouvelles distribuées par l'AFP aux Etats-Unis – Revues des horaires d'écoutes des informations fournies par l'AFP et la concurrence classées par pays, 1950/1954. |
| 9 AR 86 | Nomination du directeur de l'AFP comme membre du Conseil supérieur des français à l'étranger par le ministère des Affaires étrangères – Circulaire de la direction du 30 août 1950 en joignant aux bureaux de l'AFP d'enquêter sur la situation des français à l'étranger et réponses – Compte rendus des séances du Conseil, 1950/1952. Archives de l'agence Téléradio et de l'agence Intercontinentale, 1941/1949. |
| 9 AR 87 à 9 AR 90 | Immeubles, ventes, constitutions de rentes, hypothèques, baux, gestion, 1954/1968. |

Archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale – Résistance intérieure : mouvements, réseaux, partis politiques et syndicats

Fonds de l'agence d'information et de documentation (AID)

- | | |
|---------------------|--|
| 72 AJ 35 à 72 AJ 89 | Témoignage de Pierre Grappin, recueilli par Marie Granet –
Témoignage de Claude Roussel, recueilli par Marie Granet |
|---------------------|--|

Archives personnelles : papiers Louis Terrenoire

449 AP 17	Algérie, 1958/1962, consignes RTF, Soustelle, <i>Le Figaro</i>
449 AP 29	Terrenoire directeur puis ministre de l'information, 1958/1960
449 AP 30	Lettres et notes de Michel Debré à Terrenoire – Notes prises en conseil des ministres, 1960/1962
449 AP 32	AFP 1960/1962
449 AP 35	Liberté de la presse et de l'information, AFP, 1960/1962
449 AP 51	Press-book du ministre de l'information
449 AP 31	Négociations d'Evian, télévision, 1960/1962
449 AP 33	Correspondance parlementaire, 1960/1961
449 AP 38	Cabinet du ministre de l'information, 1960/1961
449 AP 41	Rapport sur l'information en Algérie, 1959/1961
449 AP 44	Documentation sur l'information et l'Etat
449 AP 46	Voyage en Algérie, 1960/1961
449 AP 81	Correspondance, 1959/1960

Archives parlementaires

C*I 629	PV des débats à l'Assemblée nationale 19/01-29/12 1956
C 15770	Commission de la presse 09/02/1956 – 10/09/1958
C 15817	Presse, projets de loi et propositions
CC 1184	PV des séances au Conseil de la République, 1956.

**Archives ministérielles
Ministère de l'Information**

F41/2074	Syndicats et associations nationaux et parisiens
F41/2103	AFP, organisation des services, personnel, questions organiques
F41/2112	AFP, matériaux divers, liaisons divers
F41/2133	Poursuites contre les entreprises de presse
F41/2137	Statut de presse
F41/2239	Relations avec le ministère des Affaires étrangères

Ministère de l'Intérieur

F ⁷ 15 297	Agence de presse, dirigeants et journalistes, 1940/1957
-----------------------	---



Archives Agence France-Presse (AFP) – Paris

Les archives de l'AFP émanent de différentes directions et services. Une grande partie des documents est stockée au sous-sol de l'Agence au 11-13 Place de la Bourse et est classée par dossier. En 2018, il a été décidé que les documents administratifs devaient être transférés à la direction de la Marque et de la Communication qui a commencé à récupérer les fonds. Les procès-verbaux des conseils d'administration sont classés à la direction Juridique au 6^e étage et les dossiers des conseils se trouvent en partie au sous-sol de l'Agence. Les archives du département de la documentation multimédia utilisées pour ce travail de recherche sont numérisées et stockées sur un serveur interne et sont classées par sujet. Les journaux internes ont été récupérés au service formation mais ont commencé à être transférés à la direction de la Marque et de la Communication. Via l'intranet de l'Agence, nous avons pu accéder à toutes les notes, rapports et actualités de la direction, protocoles d'accord signés par la direction et les syndicats, communiqués des syndicats, comptes rendus des séances plénières du comité d'entreprise, bilan sociaux, etc., depuis 1999, date de la création du premier site intranet de l'Agence mais certains documents plus anciens comme les protocoles d'accord sont présents sur la version intranet en ligne. Les autres documents antérieurs à 2017 sont stockés sur un serveur interne. Par ailleurs, par l'intermédiaire de la base de données AFPForum, www.afpforum.com, nous avons pu consulter les dépêches de l'AFP, en français, depuis 1983. Enfin, l'AFP a conservé les exemplaires du journal *Le Monde*, de 1944 à 2006¹ qui se trouvent au parking de l'immeuble, Place de la Bourse.

Direction Générale

¹ Les exemplaires de l'année 1968 ont disparu alors qu'ils avaient bien été stockés par le service de la Documentation de l'AFP.

Documents personnels de Jean Marin

- **Bulletins** des Intra Marine (amicale des anciens de la Marine)
- **Coupures de presse transmises par *L'Argus de la presse*, novembre 1954, janvier 1957 dont :**
 - o *Echo de la presse et de la publicité, Création par décret du 4 février 1955 d'une commission chargée d'étudier la réforme du statut de l'AFP*, du 8 février 1955.
 - o *Correspondance de la presse, Désignation des membres de la commission chargée d'étudier la réforme du statut de l'AFP*, 8 et 9 avril 1955.
 - o *Correspondance de la presse, Début des travaux de la Commission*, 9 juin 1955.
 - o *Correspondance de la presse, L'Etat devient client de l'Agence au même titre que la presse française et les clients étrangers*, 19 juillet 1955.
 - o *Le Midi Libre de Montpellier, Projet de loi du nouveau statut*, 28 juillet 1955.
 - o *Agence économique et financière, Projet de loi du nouveau statut de l'AFP*, 2 août 1955.
- **Correspondances :**
 - o Lettre à André Béttencourt, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, au sujet de la nomination de Frédéric Surleau à la tête de la Commission de 1955, 14 janvier 1955.
 - o Note à Monsieur Brunon, ministère de l'Information, le 3 octobre 1955.
 - o Lettre à Gérard Jaquet, secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé de l'Information, remerciement pour le vote du statut à l'Assemblée nationale, avril 1957.

Textes réglementaires, (1944-1957)

- JORF, n° 87, Ordonnance du 30 septembre 1944 portant création à titre provisoire de l'agence France-Presse, 2-3 octobre 1944.



- Arrêté du 6 avril 1946 instituant une commission consultative chargée d'étudier des réformes pouvant être apportées à l'organisation de l'Agence France-Presse, sous la présidence de Louis Joxe, Conseiller d'Etat, 1946.
- Arrêté du 16 janvier 1947 instituant une commission consultative chargée d'étudier les réformes pouvant être apportées à l'organisation de l'Agence France-Presse, 1947.
- Décret du 19 février 1951 portant institution d'un comité consultatif de l'Agence France-Presse, 1951.
- JORF, 89^e année, n°9, vendredi 11 janvier 1957, loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse.

Elaboration du statut

- Rapport sur les travaux de la commission chargée d'examiner les possibilités de transformation de l'AFP, mai 1946.
- Rapport de la commission instituée par l'arrêté du 2 avril 1946, modifié par l'arrêté du 7 janvier 1947, 15 octobre 1947.
- Paul-Louis BRET, *Projet de création d'un Institut français d'information*, 1947.
- Paul-Louis BRET, *Critique du projet de loi déposé par M. Jouve*, le 29 décembre 1948.
- Proposition de loi de Paul Bastid, n°3643, 1948.
- Proposition de loi n°3176 de Messieurs Bichet, Gosset et les membres du groupe Mouvement Républicain Populaire, députés, 1948.
- Projet de loi n° 6576 portant création de France-Presse, présenté au nom de M. Henri Queuille, Président du Conseil des ministres, 1949.
- Avant-projet ou règlement instituant un conseil d'administration, 1954.
- Les travaux préparatoires de Jean Marin, 1954-1955.
- Méthode de travail préparatoire de Jean Marin, 1954-1955.
- Notes et rapports, 1954.
- Les prises ou contacts antérieurs à la réunion de la commission au statut, 1954.
- Tableau récapitulatif des réunions des conseillers techniques, du 5 novembre 1954 au 15 décembre 1954.
- Comptes rendus des réunions des conseillers techniques, 1955.
- Comptes rendus des discussions du groupe de travail des conseillers techniques presse, préparation au statut de janvier 1957, réunions des 5 novembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 2 décembre, 3 décembre, 15 décembre 1954, 14 janvier et 19 janvier 1955.

- Les comptes rendus des commissions préparatoires à la commission générale du statut, novembre 1954-janvier 1955.
- Liste des conseillers techniques, octobre 1954-janvier 1955.

Rapports, exposés et notes

Avant la mise en place du statut de 1957

- Paul-Louis BRET, *L'AFP et l'information publique internationale*, Paris, Note de l'AFP à l'organisation des Nations Unies, janvier 1948.
- Enquête mondiale UNESCO, 1947-1951, *La concurrence entre les cinq agences mondiales au début des années 1950*, Paris 1962.
- *Dépenses et recettes respectives des services d'information et de distribution en France et à l'étranger*, AFP, novembre 1954.
- Claude BELLANGER, *Rapport sur l'Agence France-Presse*, Alger, Fédération Nationale de la Presse Française, 1954.
- Jean MARIN, *Création de deux groupes de conseillers techniques qui assisteront Jean Marin au moment où se pose la question du statut de l'Agence*, note-Direction, 22 octobre 1954.
- *Dépenses et recettes respectives des services d'information et de distribution en France et à l'étranger*, novembre 1954.

Après la mise en place du statut de 1957, textes réglementaires, ordonnances, réflexions, comptes rendus et rapports sur l'avenir de l'AFP

- Organigramme : *Répartition générale des effectifs du personnel permanent*, AFP, 1957.
- Dossier : Elections au conseil d'administration, 1957, *Résultats des élections au conseil d'administration de l'Agence France-Presse*, Paris, 9 avril 1957.
- *Le développement des activités de l'AFP*, 1954-1960.
- *Agence France-Presse, Bureaux étrangers*, 1958.
- Rapport annuel de Jean Marin au conseil supérieur de l'AFP, 1958-1959.
- Rapport du conseil supérieur du 23 mars 1961.
- Rapport annuel de Jean Marin au conseil supérieur de l'AFP, 1969-1970.
- Georges LESCUYER, *L'Agence France-Presse, amorce d'une nouvelle catégorie juridique*, Paris, Sirey, 1962, 92 pages.



- Jean MARIN, *Le statut de l'Agence France-Presse*, exposé à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, Sirey, 1961, 96 pages.

Présidence Henri Pigeat, 8 octobre 1979-22 janvier 1987

- Tableaux de la direction financière sur le nouveau calcul de la hausse des abonnements, 1986.
- Plan de redressement, 7 juillet 1986.

Présidence de Claude Moisy, 26 janvier 1990 au 1er Février 1993

- Lettre de Claude Moisy aux administrateurs de l'AFP demandant le rétablissement de la hausse des abonnements des tarifs supérieurs de 3,5% à l'inflation, 12 novembre 1990.
-

Présidence Jean Miot, 3 février 1996 au 9 mars 1999

- Lettre de Jean Miot à Louis-Guy Gayan, président du conseil d'administration de l'AFP annonçant sa démission au conseil d'administration, 2 février 1996.
- Jean MIOT, *Faire entrer l'AFP dans le 3^{ème} millénaire*, 11 septembre 1999, 6 pages.

Présidence Eric Giully, 9 Mars 1999 à octobre 2000

- *Avant-Projet du plan stratégique à cinq ans (2000-2005)*, AFP, 1999.
- Eric GIULY, *Retrait du projet de modification du statut*, Note Direction AFP, 29 novembre 1999.
- Eric GIULY, *Déficit et endettement*, Note-Direction AFP, 26 septembre 2000.

Présidence Bertrand Eveno, 11 octobre 2000 au 13 octobre 2005

- Bertrand EVENO, *Une certaine vision de l'Agence*, Note Direction AFP, septembre 2001.
- Lettre de la commission financière de l'AFP à Bertrand Eveno, 23 juillet 2002.

Présidence Pierre Louette, du 11 octobre 2000 au 13 octobre 2005

- **Rapport relatif aux évolutions préconisées par l'AFP en ce qui concerne son monde de fonctionnement et son organisation** : Pierre LOUETTE, *Faire de l'AFP un des leaders mondiaux de l'information à l'ère numérique*, 31 mars 2009.
- **Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication**, prononcé à l'occasion de l'installation du groupe de travail sur l'évolution de l'AFP, 10 décembre 2009.
- **Rapport Filloux** : Frédéric FILLOUX, *Les réflexions stratégiques de l'AFP ou comment rendre l'AFP à nouveau indispensable dans le contexte d'une information surabondante et dévalorisée*, Paris, 1^{er} février 2010.
- **Rapport du Comité de réflexion** : sur l'avenir de l'AFP, le comité de réflexion a été institué le 10 décembre 2010 par décision du ministre de la Culture et de la Communication : Henri PIGEAT (coordinateur), Michèle COTTA, Fabrice BOE, Jean-Marie COLOMBANI et Aurélie COURTINAT, *Rapport du Comité de réflexion sur l'avenir de l'AFP*, Paris, 8 avril 2010.

Présidence Emmanuel Hoog, 15 avril 2010 au 12 avril 2018

- **Rapport sur l'avenir de l'Agence France-Presse** : Michel FRANCAIX, Député de l'Oise, parlementaire en mission par décret du 4 octobre 2013, *Rapport sur l'avenir de l'Agence France-Presse*, Paris, mars 2014.

Direction Juridique

Documents sur l'agence Havas

- Gustave AUCOUTURIER, *L'Histoire de l'agence Havas, 1835/1944*, 1946. Une copie de ce document est aussi présente dans la revue interne, *L'Agence*, décembre 1946.
- Ernest BARBIER, administrateur d'Havas, *Rapport sur l'agence Havas et la propagande française à l'étranger*, de 1915 à fin 1917, 1918.
- Charles LAFFITE, Président du conseil d'administration, *Création de l'agence Havas et son histoire*, 1922.



- Ernest BARBIER, administrateur d'Havas, *Rapport sur les conventions de l'agence avec l'Etat*, 1940.
- Rapport anonyme, les 100 ans de l'agence Havas, 1935.

Documents sur l'AFP après la mise en place du statut de janvier 1957

- JORF du 11 janvier 1957, loi n°57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse, version à jour au 17 avril 2015, JORF n°0091, 18 avril 2015, loi n°2015-433 du 17 avril 2015.
- Procès-verbaux des différents conseils d'administration et dossiers des conseils, 1957-2015.

Direction de la Marque et de la communication

- **Enquête TNS Sofres** : rapport transversal incluant une enquête quantitative et une étude qualitative réalisées par TNS Sofres. Le document regroupe une enquête par internet auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, une méthode de quotas (sexe, âge, profession) et stratification par région et split d'échantillon (Split A), TNS Sofres a administré le bloc AFP avec le bloc médias. Pour la seconde moitié (Split B), TNS Sofres a administré le bloc médias avant le bloc AFP, janvier 2011.
- **Carton d'archives**, Anne Tuckermann, correspondante de l'AFP à l'ONU, 1945-1983, transmis par sa fille Laurette Tuckermann, 2018.

Direction des ressources humaines

- Bilan social annuel, Paris, AFP, années 2013, 2014, 2015.
- Protocoles d'accord, Paris, AFP, années 1969, 2007.

Direction de la photo

- Derrick CEYRAC, François-Xavier HARISPE, Vaclav NEUMANN, Gilles RAMEL, Joël ROBINE, Edgar ROSKIS, Gilles TUCKER, Société des journalistes de l'Agence France-Presse (SDJ), « *Etat des lieux* » du service Photo de l'AFP, 1975-1989, Paris, AFP, 1989, 59 pages.

Département de la documentation multimédia

- **Dossier Histoire Havas, OFI, AFP :** Coupures de presse sur Havas. Notes manuscrites de de Gaulle, 30 août 1944. Articles centenaire, 1936. Correspondances, Géraud Jouve, Pierre Frédéric, Gustave Aucouturier, Paris, AFP, 1936-1947, 300 documents numérisés.
- **2 Dossiers l'OFI :** Dépêches de l'OFI, Paris, décembre 1943, 110 documents numérisés.
- **2 Dossier Géraud JOUVE :** Coupures de presse. Correspondances. Avant-projet de loi, Agence France-Presse, 1949, Paris, AFP, 1940-1951, 210 documents numérisés.
- **Dossier prise de l'immeuble :** Agence française de presse, dépêche n°1, 20 août 1944. Coupures de presse sur les 70 ans de l'AFP, 2015. Récit de Basile TESSELIN sur la prise de l'immeuble, Place de la Bourse. *De la naissance du service photo (1944) ... au service photo international (1981)*, Amicale des anciens de l'Agence France-Presse, Paris, AFP, 19 documents numérisés.
- **Dossier numérique du département de la documentation multimédia :** *La guerre d'Algérie*, constitué d'archives de l'AFP avec des interviews de journalistes qui ont couvert la guerre, Paris, 2017.
- **Dossier Algérie :** *Les dépêches sur la guerre d'Algérie*, 1960-1962, Paris, AFP, documents numérisés.
- **Guerre d'Algérie :** Dépêches sur le coup d'Etat du 13 mai 1958.

Direction de l'Information

Manuel de l'agencier :

- *Le livre rouge*, Paris, AFP, 1971.
- *Manuel de l'agencier*, Paris, AFP, 1982, 229 pages.
- *Manuel de l'agencier*, Paris, AFP, 2001, 35 pages.
- *L'abécédaire, Comment l'Agence informe sur le monde*, Paris, Victoires éditions, 2010, 245 pages.

Service formation : journaux internes

L'Agence, mensuel, 1946-1947 :

- *AFP-Photo, L'Agence*, p.7-8.
- Jean ALLARY, *Le Talleyrand ou le Vergennes de l'AFP, L'Agence*, octobre 1946.
- Gustave AUCOUTURIER, *Retour de Moscou, L'Agence*, septembre 1946.
- *Centième numéro du Bulletin de Documentation, L'Agence*, octobre 1946, p.9.



- *L'AFP fête son deuxième anniversaire, L'Agence, septembre 1946, p.5.*
- *Le service étranger en action, L'Agence, juillet 1946, p.2.*
- *Le restaurant Champeaux, L'Agence, Octobre 1946.*
- *Avé l'assent... Marseille vous parle, L'Agence, juillet 1946.*
- *Franpresse Buenos-Aires, L'Agence, septembre 1946.*
- Robert GUILLAIN, *Furansu Tshuin, Sha, L'Agence, novembre 1946.*
- Georges HEUZE, *La vie syndicale de l'AFP-Paris, L'Agence, septembre 1946.*
- Bernard KIRSCHNER, *Un an après..., L'Agence, octobre 1946, p.1.*
- Gilles MARTINET, *Transmission, transformation et diffusion des informations AFP, L'Agence, 1946.*
- Gilles MARTINET, *A propos de la rédaction de nos informations, L'Agence, juillet 1946, p.1.*
- Gilles MARTINET, *L'an I de l'Agence France-Presse, L'Agence, décembre 1946, p.17-20.*
- Jacques MERLEAU-PONTY, *Information et Documentation, L'Agence, septembre 1946.*
- Fernand MOULIER, *L'Agence Française indépendante, L'Agence, juin 1946, p.21*
- Maurice NEGRE, *Edito, L'Agence, juin 1946.*
- Maurice NEGRE, Boudeville et Marzelière, *L'Agence, juin 1946, p.22.*
- Claude ROUSSEL, *L'AFP en 1946, croissance et expansion, L'Agence, décembre 1946, p.23-24.*
- Basile TELENSKO, *Franpresse Buenos-Aires, L'Agence, septembre 1946.*
- *Une journée au service politique, L'Agence, juin 1946, pp. 2-3.*

La vie de la maison, mensuel, 1972-1980

- *L'utilisation des satellites, La vie de la maison, mars 1972.*
- Sur les agences de presse en général : *La vie de la maison, août 1974, novembre 1974, décembre 1974, avril 1975, février 1976, novembre 1979.*
- *Les pays d'Afrique du Nord ne sont pas rattachés aux territoires d'outre-mer, La vie de la maison, mai 1972.*
- *Le service économique par télescripteur (SET), Le service features, La vie de la maison, juin 1972.*
- Jean MARIN, *Message aux chefs de service, directeur régionaux et directeurs de bureaux, La vie de la maison, décembre 1974.*
- *Dossier spécial Reuter, La vie de la maison, septembre 1975.*

- Claude ROUSSEL, *message au personnel de l'Agence, La vie de la maison*, juin 1975.
- *Composition du conseil d'administration de l'AFP, La vie de la maison*, mai 1978.
- *Les nouveaux membres du conseil d'administration de l'AFP, La vie de la maison*, juin 1978.
- *Plan d'investissement 1979/1980 et réorganisation des structures de l'Agence, numéro spécial, La vie de la maison*, 26 mars 1979.
- Informatisation : *Protocole d'accord signé avec les organisations syndicales des journalistes, le 25 novembre 1975, La vie de la maison*, 26 mars 1979.
- Informatisation : *Protocole d'accord signé avec les organisations syndicales des journalistes, le 10 mars 1977, La vie de la maison*, 26 mars 1979.
- Informatisation : *Protocole d'accord signé avec les organisations syndicales des journalistes, le 1^{er} mars 1979, La vie de la maison*, 26 mars 1979.
- Henri PIGEAT, *Nouvel organigramme de la direction*, *La vie de la maison*, octobre 1979.
- Sur le Rapport Mac Bride (UNESCO) : *La vie de la maison*, janvier 1979.

Antenne, mensuel, 1980-1996

- Henri PIGEAT, *Edito, Antenne*, mai 1980.
- Sur la réforme des services textes : *Antenne*, juin 1982, p.9 bis.
- Henri Pigeat, *Edito, Antenne*, septembre 1986.
- Jean MIOT, « *Objectif 2001* », *Antenne*, octobre 1996.

L'Agence, Le magazine, Paris, AFP, octobre 2001

AFP.COM, mensuel, Paris, AFP, 1999-2001

- *Ils ont dirigé l'AFP depuis la Libération, AFP.COM*, 1999.

Revue de presse interne

- *Argus de la presse*, abonné Jean Marin, Paris, AFP, 1954-1957.
- *AFP cent cinquantième, Press Book*, Paris, AFP, 1986, 487 pages.
- Revue de presse quotidienne, *Kantar media*, Paris, AFP, 2010-2017.

Les bases de données et intranets

- **AFPForum :**
 Dépêches AFP en français à partir de 1983.
 Dossiers d'archives photos AFP, 1835-2015



- **Intranet, ASAP :**
Communiqués de la direction et des syndicats, 1999-2007.

- **Intranet, ASAPV2 :**
 - o Communiqués de la direction et des syndicats, 2007-2016.
 - o Pose de la première pierre du nouveau bâtiment de l'AFP, Archives l'INA, vidéo mise en ligne en 2015 pour les 70 ans de l'AFP.
 - o Pierre LESCOT, directeur du bureau de Pékin, *L'histoire du bureau de Pékin*, 2014.
 - o *L'histoire d'un scoop*, 28 octobre 2015.

- **Intranet, Aurore :**
 - o Communiqués de la direction et des syndicats, 2016-2017.
 - o *Repères*, lettre interne dématérialisée en français et en anglais, www.aurore.afp.com/actualites/lettre-reperes, octobre 2014-décembre 2017.
 - o *Protocole d'accord du 22 décembre 1969*, espace métier Direction des Ressources Humaines (DRH).
 - o *Protocole d'accord du 13 novembre 2007*, espace métier Direction des Ressources Humaines (DRH).
 - o *Protocole d'accord du 27 octobre 1992*, espace métier Direction des Ressources Humaines (DRH).
 - o Version dématérialisée du manuel de l'agencier, espace métier rédaction, 2018.

Comité d'entreprise de l'AFP

- Comptes rendus des séances plénières, 1970-2017.

Archives de certains syndicats et de journalistes de l'AFP non classées

- CGT, toutes catégories : tracts syndicaux, 1986-2000.
- CFDT, toutes catégories, tracts syndicaux, 1986-2000.

- Samir DOUAIHY, membre de l'association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP), journaliste au desk France de l'AFP, Archives de ADIAFP créée en 2009, 2015.
 - o Samir DOUAIHY, *L'AFP n'a pas un problème de financement mais de gouvernance*, 31 mars 2010.

- Lettre de la Commission européenne : direction générale de la concurrence à la représentation de la France auprès de l'UE, 22 août 2011.
- Eléonore Bakhdatzé, documentaliste photo, Département de documentation multimédia, Archives personnelles sur le service photo et sur la guerre d'Algérie, 2013.
 - Entretien : Fernande Marter, assistante de l'Intercontinentale qui a connu les débuts du service photo AFP en 1944, 2004.
 - Dépêches AFP parues dans le *Journal de Genève*, 22 avril 1957, 29-30 août 1959.
 - Entretien : Jacques Moalic, 2004.
 - Entretien : Marie Chominot, historienne, spécialiste de la photographie pendant la guerre d'Algérie, 2004.
 - Entretien : Fernand Parizot, photographe de l'AFP qui a couvert la guerre d'Algérie, août 2004.

Sources orales AFP

Plusieurs entretiens ont été menés de 2016 à 2019, auprès d'anciens PDG, de journalistes, cadres, techniciens et employés, en poste ou à la retraite. Nous avons privilégié plusieurs entretiens avec Xavier Baron qui a occupé le poste de rédacteur en chef central et a été directeur de la région Moyen-Orient quand la direction a été créée en 1987 à Nicosie, Philippe Thébault qui a été pendant plusieurs années représentant du personnel au conseil d'administration, leader syndical CFDT et Pierre Feuilly qui a passé 48 ans à l'AFP, leader syndical CGT.

Xavier BARON, journaliste, plusieurs entretiens, 2016-2019

Xavier Baron est entré à l'AFP en 1966, il est nommé l'année suivante, directeur du bureau de Bangui où il découvre le caractère du président Bokassa qui l'envoie quelques jours en prison, mais l'invite aussi à assister au conseil des ministres. En 1970, il est envoyé spécial au Cambodge, il est arrêté par les Khmers rouges près des temples d'Angkor. Après 47 jours de détention, il est libéré sans avoir cédé à ses geôliers qui voulaient lui faire signer un texte de soutien à la « juste guerre » menée par les Khmers rouges.



A partir de 1970, Xavier Baron multiplie les séjours à Amman, au Caire, à Damas, à Bagdad, et surtout à Beyrouth. En août 1982, il est à Beyrouth alors que les Israéliens encerclent la ville, soumise à d'intenses bombardements. L'immeuble où se trouve l'AFP est touché par des obus. Spécialiste reconnu du Proche-Orient, il a dirigé plusieurs grands bureaux de l'AFP en Asie, Bangkok et en Europe, Rome et Madrid. Il a aussi occupé les fonctions de rédacteur en chef pour la France, rédacteur en chef central et directeur de la région Moyen-Orient.

Pierre FEUILLY, plusieurs entretiens, 2016-2019

Pierre Feuilly est autodidacte, sans bac et sans études universitaires. Il a débuté sa carrière de journaliste en septembre 1966, à l'ORTF, à France Inter, au Service Information-Jeunesse, aux côtés d'Yves Mourousi, puis au Service des Informations générales comme reporter, notamment pendant mai-juin 1968. Il est licencié en juin 1968 car militant syndical. De juillet 1968 à février 1970, il est journaliste en Allemagne, à l'ARD, la Radio-Télévision publique allemande, et plus précisément à la Radio Südwestfunk à Baden-Baden, en charge au sein de l'ARD des co-productions germano-françaises. En mars 1970, il est embauché à l'AFP, comme journaliste au Desk international. De 1974 à 1976, journaliste au Bureau de Bonn, en Allemagne. De 1976 à 1979, il est de retour à Paris au Desk France. De 1980 à 1982, chef-adjoint au Service des Informations générales, puis chef de service jusqu'en 1996. De 1997 à 2007, Directeur à Bonn puis à Berlin du Groupe Allemagne de l'AFP, comprenant le Bureau international, le service en langue allemande AFP GmbH et l'agence de presse sportive Sport-Informationen-Dienst (SID). De 2007 à 2013, il est nommé directeur du Bureau de Vienne, en charge de l'Europe centrale (Autriche-Hongrie-Slovénie-Bulgarie) et de 2014 à 2017, directeur du Bureau régional de Bordeaux, en charge de la Nouvelle-Aquitaine. Pierre Feuilly a été membre du Comité directeur et du Bureau exécutif du Parti socialiste de 1971 à 1973, membre de la Commission exécutive confédérale de la CGT de 1978 à 1982.

Philippe THEBAULT, journaliste, ancien représentant du personnel (journalistes) au conseil d'administration, plusieurs entretiens, 2016-2019.

Philippe Thébault a commencé sa carrière à Associated Press (AP) en 1965. Il rejoint l'AFP en 1971. De 1973 à 1976, il est adjoint du directeur du bureau de Madrid et couvre la mort de Franco. De 1976 à 1980 il est adjoint du directeur du bureau de Rome, il couvre

notamment, l'affaire Moro, l'élection et le décès de Jean-Paul I, l'élection de Jean-Paul II. En 1980, il rejoint le desk étranger Europe/Amnord et ensuite le desk France. Il est représentant du personnel (journalistes) au conseil d'administration de 1986 à 1998. Secrétaire du comité d'entreprise de 1999 à 2000. Il rejoint le service formation en 2000 jusqu'à sa retraite en 2007. Chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2001.

Bibliographie

L'agence Havas et l'AFP

- *AFP, 150 ans d'Agence de Presse*, Paris, BPI Centre Pompidou / Beba, 1985, 95 pages.
- *AFP 1985, 150 ans au service de l'information*, Paris, Editions Beba, 1985, 72 pages.
- « AFP, héritière de l'agence Havas, doyenne des agences de presse, voici l'AFP », *presse-actualité*, nouvelle série n°1, février-mars 1962, p.3-21.
- « L'Agence France-Presse », *Presse actualité*, numéro 84, juin-juillet-août 1973, p.4-14.
- *L'Agence France-Presse (AFP)*, Notes et Etudes documentaires n° 4336-4337, Paris, La Documentation française, 1976, 64 pages.
- *L'AFP*, Notes et Etudes documentaires n°5044, Paris, La Documentation française, 1996, 120 pages
- Xavier BARON, *Le monde en direct, de Charles-Louis Havas à l'AFP, deux siècles d'histoire*, Paris, La Découverte, 345 pages.
- Paul-Louis BRET, *Information et Démocratie*, Paris, Marcel Puget, 1954, 164 pages.
- Isabelle BROT *Les archives de l'Agence Havas (Branche Information) 1875-1940*, Paris, Sevpen, 1969, 270 pages.
- Claude CASTERAN, *Aux sources de l'info*, Arles, Actes Sud Junior-AFP, 2012, 98 pages.
- Jean-Marie CHARON, « L'AFP peut-elle être gérée comme une entreprise? », *Mediaspouvoirs*, octobre 1989, p.131-139.
- Lionel FLEURY, *L'Agence France-Presse, bilans et défis*, in *Communication et langages*, n°110, 1997, pp.4-19.
- Pierre FREDERIX, *De l'agence d'information Havas à l'Agence France-Presse, un siècle de chasse aux nouvelles*, Paris, Flammarion, 1959, 442 pages.
- M. GARRIGUES, *Fonds de l'Agence France-Presse (1654, 1968), répertoire (9 AR/1-9 AR/90)*, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2000, 50 pages.



- Emmanuel HOOG, Philippe MASSONNET, « AFP : la production de l'information », *Le débat*, Gallimard, mars-avril 2011, pp.4-25.
- Jean HUTEAU, Bernard ULLMANN, *AFP, Une histoire de l'Agence France-Presse, 1944-1990*. Paris, Robert Laffont, 1991, 570 pages.
- Camille LAVILLE, *Les transformations du journalisme de 1945 à 2010, le cas des correspondants étrangers de l'AFP*, Bruxelles, De boeck, Ina éditions, 2010, 223 pages.
- Antoine LEFEBURE, *Havas, les arcanes du pouvoir*, Paris, Grasset, 1992, 406 pages.
- Les photojournalistes de l'Agence France-Presse, *L'Agence*, Paris, La Martinière-AFP, 2001, 417 pages.
- Jean MARIN, *Petit bois pour un grand feu : mémoires*, Paris, Fayard, 1994, 567 pages.
- Henri PIGEAT, *L'Agence France-Presse, une entreprise sans directeur de publication*, *Légipresse* n°122, Victoires éditions, juin 1995, pp.53-57.
- Nathalie SAINT-CRICQ, « L'AFP dans la tourmente », *Mediaspouvoirs* n°5, décembre 1996, pp.70-79.
- Basile TESSELIN *AFP, Les chemins du journalisme*, Paris, Jean-Pierre Taillandier, 1994, 255 pages.
- Jacques THOMET, *AFP, 1957-2007, Les soldats de l'information*, Paris, Hugo, 2009, 470 pages.
- Jacques THOMET, *AFP, Les survivants de l'information*, Paris, Hugo, 350 pages.
- Bernard ULLMANN, « AFP, la doyenne vous salue bien », *L'Express*, 11-17 octobre 1985, *in AFP cent cinquantaire*, Press Book, Paris, AFP, 1986, 485 pages.
- Jean WALINE, *L'Agence France-Presse*, *Revue de Droit public*, juin 1964, pp.612-649.

Les agences de presse en général et leur fonctionnement

- *Les agences télégraphiques d'information*, Paris, UNESCO, 1953, 232 pages.
- *Le monde des agences de presse*, Paris, UNESCO, 1978, 23 pages.
- « L'agence Reuter », *Presse-actualité*, numéro 92, mai 1974, pp.30-33.
- Philippe BAUDELOT, *Les agences de presse en France*, Paris, La documentation française, 1991, 106 pages.
- Oliver BOYD-BARRETT, Michael PALMER, *Le trafic des nouvelles, Les agences mondiales d'information*, Paris, Alain Moreau, 1981, 712 pages.
- Oliver BOYD-BARRETT, *The international News Agencies*, London, Constable, 1980, 284 pages.

- Catherine CONSO, *Les agences de presse dans le monde*, Paris, Eurostaf, coll. « Analyse de secteur », 1989, 168 pages.
- Jacques KAYSER, *Mort d'une liberté. Techniques et politique de l'information*, Paris, Plon, 1955, 340 pages.
- MARECHAL (Eds), *Les médias et la libération de l'Europe, 1945-2005*, Paris, INA-L'Harmattan, 2006, 498 pages.
- Alice MAUNY, *L'agence de presse*, Paris, Hachette, collection CFPJ Médias, 1988.
- Michel MATHIEN, Catherine CONSO, *Les agences de presse internationales*, Paris, PUF, 1997, 126 pages.
- Michael PALMER, *Des petits journaux aux agences de presse - Naissance du journalisme moderne - 1863-1914*, Paris, Aubier, 1984, 366 pages.
- Michael PALMER, « Les agences d'information : rapporteurs et acteurs de l'actualité internationale », André-Jean TUDESQ, *Les médias acteurs de la vie internationale*, Editions Apogée, 1998, 184 pages.
- Michael PALMER, *Homo Informans, L'urgence des news au fil des millénaires*, Paris, Editions de l'Amandier. 2011.
- Michael PALMER et Jérémie NICEY, *Lexique subjectif de l'homme informant*, Paris. Editions de l'Amandier. 2011.
- Michael PALMER, « L'information agencée, fin de siècle, Visions du monde et discours en fragment », *Réseaux* n°75, jan-fév 1996.
- Henri PIGEAT, *Le nouveau désordre mondial de l'information*, Paris, Hachette, 1987, 236 pages.
- Henri PIGEAT *Les agences de presse. Institutions du passé ou médias d'avenir*, Notes et études documentaires n°5044. Paris, La documentation française, 1996, 130 pages.
- Henri PIGEAT, Pierre LESOURD, *Les agences de presse face à la révolution numérique*, Paris, La documentation française, 2014, 186 pages.
- Patrick WHITE, *Le Village de CNN. La crise des agences de presse*, (préface de Florian SAUVAGEAU), Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, 190 pages.
- Jacques WOLFF, « Structure, fonctionnement et évolution du marché international des nouvelles. Les agences de presse de 1835 à 1934 », *Revue économique*, Volume 42, n°3, 1991, pp.575-601.



Histoire et fonctionnement des médias

- Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1970, 127 pages.
- François ARCHAMBAULT, Jean-François LEMOINE, *4 milliards de journaux*, Paris, Alain Moreau, 1977, 482 pages.
- Francis BALLE, *Médias et société*, Paris, Montchrestien, 1980, 760 pages.
- Marcel BERGER, Paul ALLARD, *Les secrets de la censure pendant la guerre*, Paris, Des Portiques, 1932.
- Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de), *Histoire générale de la presse française*, tome I, des origines à 1815, Paris, PUF, 1969, 633 pages.
- Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de), *Histoire générale de la presse française*, tome II, de 1815 à 1870, Paris, PUF, 1969, 465 pages.
- Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de), *Histoire générale de la presse française*, tome III, de 1871 à 1940, Paris, PUF, 1972, 687 pages.
- Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de), *Histoire générale de la presse française*, tome IV, de 1940 à 1958, Paris, PUF, 1975, 470 pages.
- Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de), *Histoire générale de la presse française*, tome V, de 1958 à nos jours, Paris, PUF, 1975, 552 pages.
- Oliver BOYD-BARRETT, “*Media imperialism, towards an international framework for the analysis of media system*”, in Curran, James, Gurevitch Michael, Woollacott J (eds). *Mass Communication and Society*, Londres, Edward Arnold, 1977.
- Elisabeth CAZENAVE, Caroline ULMANN-MAURIAT, *Presse, radio et télévision en France, de 1631 à nos jours*, Paris, Hachette Supérieur, 253 pages.
- Fabrice D’ALMEIDA, Christian DELPORTE, *Histoire des médias en France, de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion « Champs Histoire », (éditions mise à jour), 2010, 510 pages.
- Christian DELPORTE, *Histoire du journalisme et des journalistes en France (du XVII^e siècle à nos jours)*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1995, 128 pages.

- Christian DELPORTE (sous la direction de), *Médias, culture et pouvoirs depuis 1945*, Paris, Nouveau Monde, 449 pages.
- Hélène ECK (sous la direction de), *La Guerre des ondes, Histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Armand Colin, 1985, 382 pages.
- Jean-Noël JEANNENEY, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1996, 400 pages.
- Jean-Noël JEANNENEY (sous la direction de), *L'Echo du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette-Littératures, 1999, 602 pages.
- Marc MARTIN, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, 1997, 494 pages.

Sociologie de la presse

- Hubert BEUVE-MERY, « Objectivité et relativité de l'information », *Economie et humanisme*, n°122, avril 1970, pp.15-17.
- Dorine BREGMAN, « La fonction d'agenda. Une problématique en devenir », *Hermès n°4*, CNRS Editions, 1989, pp.191-203.
- Jean-Marie CHARON, « Journalisme : l'éclatement », *Réseaux n°52*, mars-avril 1992, CNET, pp.99-113.
- Jean CHARRON, « La reconnaissance sociale du pouvoir symbolique des journalistes politiques. Une question de rhétorique », *Hermès n°16*, CNRS Editions, 1995, pp. 229-240.
- Michel CROZIER, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, Point Essais, 1977, 445 pages.
- Camille LAVILLE, « Le traitement de l'actualité internationale : avenir... et mirage de l'information planétaire », *Les cahiers du journalisme*, n°12, automne 2003, pp.32-40.
- Erik NEVEU, « Page politique », *Mots n°37, Rhétoriques du journalisme politique*, décembre 1993, FNSP, pp.7-27.
- Dominique MARINE (pseudo), « Le on et le off », in Accardo, Alain (sous la direction de). *Journalistes au quotidien, Outils pour une socio-analyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, le Mascaret, 1995, 893 pages.
- Marc PAILLET, *Le journalisme, fonction et langage du quatrième pouvoir*, Paris, Denoël, 1974, 224 pages.



- Philip SCHLESINGER, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux* n°51, CENT, janvier-février 1992, pp.75-99.
- André-Jean TUDESQ (sous la direction de), *La presse et l'événement*, Paris/La Haye, Mouton/Ecole pratique des hautes études, 1973, 182 pages.

Mémoires

- Paul-Louis BRET, *Au feu des événements, mémoires d'un journaliste, Londres-Alger 1929-1944*, Paris, Plon, 1959, 440 pages.
- Claude BROVELLI, *De l'AFP à la télé, mes 7 vies sur les points chauds du globe*, Paris, L'Harmattan, 2013, 274 pages.
- Michel DEBRE, *Gouverner, Mémoires*, tome III, 1958-1962, Paris, Albin Michel, 480 pages
- André EULOGE, Antoine MOULINIER, *L'envers des barricades, vingt mois d'insurrection à Alger*, Paris, Plon, 1960, 177 pages.
- Edgar FAURE, *Mémoires*, tome 1, Paris, Plon, 1982.
- Patrick FORT, *Bagdad, Journal d'un reporter*, Paris, Des idées et des hommes, 2007.
- Gilles MARTINET, *L'observateur engagé*, Paris, JC Lattès, 269 pages.
- Jean MAURIAC, *Le Général et le journaliste*, Paris, Fayard, 2008, 304 pages.
- Jacques MOALIC, « La guerre d'Algérie », Paris, Le Cercle Historia, 1973, pp.8-158.
- *Hommage à Paul-Louis Bret, Un grand serviteur de l'information, 1893-1972*, Beaubery, Editions de l'Ilissos, septembre 1993, 62 pages.

Guerre d'Algérie, contrôle de l'information

- Philippe AMAURY, *De l'information à la propagande d'Etat : les deux premières expériences d'un « ministère de l'information » en France*, (Préface de Pierre-Henri TEITGEN), Paris, LGDJ, 1969, 880 pages.
- Eléonore BAKHDATZE, *La guerre d'Algérie*, (Avant-propos de Benjamin STORA), Paris, Hoëbeke, 2007, 119 pages.
- Michèle de BUSSIERE, Cécile MEADEL, Caroline ULMANN-MAURIAT (sous la direction de), *Radio et télévision au temps des « événements d'Algérie »*, Paris, L'Harmattan, 1999, 300 pages.
- Jacques ELLUL, *Propagandes*, Paris, Armand Colin, 1962, 328 pages.

- Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle et les médias*, Paris, Plon, collection « espoir », 1994, 372 pages.
- Olivier FORCADE, *La censure en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2016, 473 pages.
- Martin Harrison, « Government and Press in France during the Algerian War », *The American Political Science Review*, vol. LVIII, 2 juin 1964, pp. 273-295.
- Jean-Pierre RIOUX (sous la direction de), *La guerre d'Algérie et les français*, Paris, Fayard, 1990, 700 pages.
- Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (sous la direction de), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991, 405 pages.
- Benjamin STORA, *La gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 1991, 372 pages.
- « Les saisies des journaux en 1958 », in *La France en guerre d'Algérie*, Laurent GERVEREAU, Jean-Pierre RIOUX, Benjamin STORA (dir), Paris, BDIC, 320 pages.
- « Michel Debré, Premier ministre (1959-1962) », in Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, Jean-François SIRINELLI (sous la direction de), actes de colloque organisé par le CHEVS (FNSP), Paris, 14-16 mars 2002, Paris, PUF, 2005, pp.279-295.
- « Michel Debré et l'Algérie », in acte du colloque organisé par l'association des amis de Michel Debré, Assemblée nationale, avril 2006, Editions Champs Elysées, 2007, pp.174-184.

Internet, réseaux sociaux et médias

- Pierre CHADAIGNE, « Internet est-il un média alternatif ? », *Les cahiers du journalisme n°5*, 1998, pp.42-53.
- François DEMERS, « A propos des opinions journalistiques de référence au temps du Net et de câblodistribution », *Les cahiers du journalisme n°6*, 1999, pp.50-65.
- « Les mutations obligées », *Les cahiers du journalisme n°5*, 1998, p.5.
- Catherine JOULAIN, Bertrand LABASSE, « information et réseaux : à nouvelles technologies, vieilles techniques », *Les cahiers du journalisme n°5*, 1998, pp.8-21.
- Emmanuel MARTY, Franck REBILLARD, Stéphanie POUCHOT, Thierry LAFOUGE, « Diversité et concentration de l'information sur le web », *Réseaux*, n°176, 2012, pp.27-72.
- Michael PALMER, « Les journalistes-agenciers et les normes langagières de l'ubiquité : les urgences des produits éphémères », *Les cahiers du journalisme n°6*, 1999, pp.198-221.



- Chris PATERSON, « International news on the internet » : Why more is less », *The International Journal of Communication Ethics*, vol.4, n°1/2, 2007, pp.57-66.
- Nicolas PELISSIER, Nicolas ROMAIN, « Journalisme de presse écrite et nouveaux réseaux d'information (Reconfigurations théoriques et études de cas) », *Les cahiers du journalisme* n°5, 1998, pp.54-71.
- Anne-Thida NORODOM, « La galaxie internet », *Questions internationales*, mai-août 2018, pp.59-70.
- Serge SUR, « Comme un incendie de civilisation », *Questions internationales*, mai-août 2018, pp.4-10.

Travaux inédits

- Laurent CARRE, *L'AFP face aux réseaux électroniques, DESS Gestion des Télécommunications, de télématique et de la télévision*, Université Paris Dauphine, 1996, 195 pages.
- Antoine GENTON, *Les journalistes français d'Algérie pendant la guerre d'Algérie : l'exemple des journalistes de L'Echo d'Alger*, mémoire de maîtrise en histoire socioculturelle contemporaine, université de Versailles, sous la direction de Christian Delporte, 2000, 190 pages.
- Yves GUILLAUMA, *Presse et pouvoir de 1944 à 1958*, thèse sous la direction de Pierre Albert, université Paris II (Panthéon-Assas), 1993, 796 pages.
- Eric LAGNEAU, *L'objectivité sur le fil, La production des faits journalistiques à l'Agence France-Presse*, Thèse sous la direction de Gérard Grunberg, Institut d'Etudes Politiques de Paris, janvier 2010, 976 pages.
- Camille LAVILLE, *Les transformations de la pratique journalistique, le cas des correspondants étrangers de l'AFP de 1945 à 2005*, thèse de science de l'information et de la communication, Université Paris VIII et de l'Université de Laval, novembre 2006.
- Aurélie LUNEAU, *La BBC et les français : de l'écoute à l'action, 1940-1944*, thèse de doctorat en histoire Contemporaine, sous la direction de François-Charles Mougel, Université de Bordeaux III, Michel Montaigne, 2003, 814 pages.

- Jade MONTANE, *L'Agence France-Presse (1944-1957), La recherche d'une liberté d'information*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Plessis, Paris-X, 1999, 109 pages.
- Jade MONTANE, *L'agencier, un métier en mutation face au multimédia, l'exemple de l'Agence France-Presse*, Mémoire de DESS en techniques de l'information et de la communication, Paris IV-Celsa, 2000, 130 pages.
- Henri PIGEAT, *Le problème du statut de l'agence France-Presse, une agence de presse entre le service public et le marché*, thèse de doctorat en sciences de l'information, sous la direction de Francis Balle, 1995, 662 pages.
- Patrick TURLUR, *La saisie des journaux et périodiques*, thèse de droit, Paris, 1963.
- Barbara VIGNAUX, *L'AFP et la guerre d'Algérie : maîtresse de sa voix ou voix de son maître ?* Mémoire de DEA, sous la direction de Jean-Noël Jeanneney, 2000-2001, 197 pages.

Revues

- *Hermès*
- *Questions internationales*
- *Le débat*
- *Les cahiers du journalisme*
- *Mediaspouvoirs*
- *Presse-actualité*
- *Réseaux*
- *Revue de droit public*



Sitographie

Site web de l'AFP, vidéos sur l'Agence, textes réglementaires, ordonnances, réflexions, auditions, comptes rendus et rapports sur l'AFP

- *A propos de l'AFP*, bas de page des communiqués de presse AFP, site institutionnel de l'AFP.
Disponible sur : <https://www.afp.com/fr/lagence/communiques-de-presse>
- *L'AFP en dates*, site institutionnel de l'AFP, consulté le 15 novembre 2015.
Disponible sur : <https://www.afp.com/fr/lagence/lafp-en-dates>
- *Visite à l'AFP, en direct de*, Radiodiffusion Télévision Française, 16 février 1956, site de l'INA.
Disponible sur : <https://www.ina.fr/video/CPF86656470/visite-a-l-afp-video.html>
- *JORF, débats parlementaires n°96, Chambre des députés, 16^e législature, 2^e sessions extraordinaire de 1936 – Compte rendu in extenso, 1^e séance du jeudi 3 décembre 1936*, site BNF, Gallica.
Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6264456b.item>
- *JORF, édition d'Alger du 8 juin 1944*, site BNF, Gallica.
Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9622107p.textelimage>
- *JORF n°91 du 18 avril 2015, loi n° 2015-433 du 17 avril 2015, Loi portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse, 2015.*
Disponible sur : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp114-202.html>.
- *Projet de loi de finances pour 1998 adopté par l'Assemblée nationale, Rapport général n°85, Tome III, annexe 34, 1997/1998.*
Disponible : <https://www.senat.fr/rap/197-085-3-a34/197-085-3-a3419.html>
- *Compte rendu n°18 des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, XIII^e Législature, Assemblée nationale, 2 décembre 2009.*
Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/cr-cedu/09-10/c0910018.pdf>
- *Biographie de Maurice Nègre*, archives Munzinger GMBH, Allemagne, 2018.

Disponible sur : <https://www.munzinger.de/>

- Patrick FILLEUX, *Les invités de Mediapart*, 1^{er} mars 2010.

Disponible sur : <https://blog.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart>

- Michel FRANCAIX, Député, *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education sur la proposition de loi portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse, n°2442*, Assemblée nationale, enregistré le 10 décembre 2014.

Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapport/r2442.pdf>

- Fabrice FRIES, audition du 16 octobre 2018 à la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

Disponible

sur : http://videos.assembleenationale.fr/video.6741991_5bc5efff6bad1.commission-des-affaires-culturelles--m-fabrice-fries-pdg-de-l-agence-france-presse-16-octobre-2018

- Danielle GIAZZI, *Les médias et le numérique*, Rapport, La Documentation française, septembre 2008.

Disponible : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000612.pdf>

- Jacques LEGENDRE, David ASSOULINE, *Rapport, d'information n°240 fait au nom de la commission de la culture du Sénat, Avenir de l'Agence France-Presse*, session ordinaire 2009-2010, déposé le 2 février 2010.

Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r09-240/r09-240.html>.

- Jacques LEGENDRE, Sénateur, *Proposition de loi relative à la gouvernance de l'AFP*, présentée le 17 mai 2011.

Disponible sur : <http://www.senat.fr/leg/pp110-522pdf>.

- Michel MATHIEN, *L'avenir de l'Agence France-Presse à nouveau en débat*, 2006.

Disponible : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/afri2006/78_Mathien.pdf.



- Jacques MOALIC, Avoir la carte de presse en 1950, « c'était le gros lot », *site Le Journal du Dimanche*, 6 mars 2015.
Disponible sur : <https://www.lejdd.fr/Medias/Rencontre-avec-le-journaliste-Jacques-Moalic-qui-a-eu-sa-carte-de-presse-en-1950-721256>

- Idrissa YANSAMBOU, *Le Rapport MacBride et ses répercussions dans la presse*, mémoire sous la direction de Madeleine Wagner, Conservateur à l'Ecole nationale des Bibliothèques, 1981.

- Disponible sur : <https://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/document/63115-rapport-mac-bride-et-ses-repercussions-dans-la-presse-dossier-sur-le-nouvel-ordre-international-de-l-information-preconise-par-l-unesco-a-sa-derniere-reunion-en-sa-21eme-session-ordinaire-a-belgrade-du-23-septembre-au-28-octobre-1980.pdf>

Annexes



Liste des annexes :

Annexe 1 : Havas installe en 1832 un bureau de correspondance à l'hôtel Bullion, 3 rue Jean-Jacques Rousseau, près de l'hôtel des Postes

Annexe 2 : Havas, Reuter et Wolff signent leur premier accord en 1859

Annexe 3 : Début de la télégraphie privée d'Havas dans les années 1850

Annexe 4 : L'agence Havas s'installe place de la Bourse en 1879

Annexe 5 : Le « nègre » et ses beautés

Annexe 6 : Photo : Léon Rollin, Inspecteur général des services étrangers d'Havas information de 1930 à 1940

Annexe 7 : Ordonnance du 30 septembre 1944 portant création à titre provisoire de l'Agence France-Presse

Annexe 8 : Directeurs généraux et présidents de l'AFP (1944 – 2019)

Annexe 9 : 2^{ème} Commission consultative chargée d'étudier les réformes pouvant être apportées à l'organisation de l'agence France-Presse

Annexe 10 : Note de l'Agence France-Presse à l'Organisation des Nations Unies

Annexe 11 : Le service photo en 1947

Annexe 12 : Téléscripteurs et téléphones utilisés au début de l'AFP

Annexe 13 : JOURNAL OFFICIEL du 11 janvier 1957

Annexe 14 : Résultats des élections au conseil d'administration de l'Agence France-Presse – Représentants du personnel – 9 avril 1957

Annexe 15 : Guerre d'Algérie : exemples de dépêches AFP, semaine des barricades 1960

Annexe 16 : Protocole d'accord de 1969

Annexe 17 : Dépêche annonçant le lancement du service photo international- 30/03/1984

Annexe 18 : Dépêche AFP sur la grève de 1986

Annexe 19 : Dépêche AFP : La mission d'intérêt général de l'AFP inscrite dans son statut – 29/02/2012

Annexe 20 : Dépêche AFP : accord Députés-Sénateurs sur la réforme du statut de l'AFP – 18/02/2015

Annexe 1 : Havas installe en 1832 un *bureau de correspondance* à l'hôtel Bullion¹, 3 rue Jean-Jacques Rousseau, près de l'hôtel des Postes.



¹ Photo AFP.

Annexe 2 : Havas, Reuter et Wolff signent leur premier accord en 1859.

Ce traité²² garantissait à chacune des agences sur son territoire l'exclusivité de l'utilisation des services des autres. Chacune d'elles s'interdisait de distribuer des informations sur le territoire de ses partenaires.

Dans l'entrevue qu'eut eu à Paris le 15 Juillet 1859, Messieurs Wolff, Reuter, Havas, ils sont tombés d'accord sur les points suivants :

Messieurs Wolff, Reuter et Havas sont dans l'intention d'établir entre eux un échange de relations, de se prêter un mutuel concours pour l'extension de leurs affaires et le développement de la Télégraphie électrique.

Mr. Havas adressera à l'avenir à Mr. Wolff, comme il le fait déjà pour Mr. Reuter, ses dépêches sans frais de commission. Ces dépêches comprendront les nouvelles de France, Espagne, Italie et du Levant par Marseille. Ces dépêches seront habituellement expédiées par le canal de Mr. Cramer qui reste employé de Mr. Wolff à Paris.

Mr. Wolff enverra, de son côté, à Mr. Havas et sans frais de commission, les dépêches télégraphiques de l'Allemagne, de la Russie, des pays Scandinaves et Slaves, pour Mr. Wolff reçoit ou recevra des nouvelles.

M. Reuter, Wolff et Havas sont également convenus de s'interdire réciproquement l'envoi des dépêches politiques dans les pays qu'ils desservent, c'est-à-dire que Mr. Havas n'enverra pas de dépêches politiques en Allemagne, à d'autres qu'à Mr. Wolff, et en Angleterre à d'autres qu'à Mr. Reuter et vice versa. Cependant Mr. Havas conservera les services qu'il fait actuellement pour Augsbourg, Vienne, Witzbourg, Stuttgart, Trieste. - Il est, en un mot, entendu que M. Reuter, Wolff et Havas conserveront leurs services dans le *status quo* où ils se trouvent maintenant.

²² Archives AFP.

Annexe 3 : Début de la télégraphie privée d'Havas dans les années 1850

Havas produit des dépêches qui alimentent une rubrique qui apparaît pour la première fois en 1853 dans les journaux français « La télégraphie privée (Havas) nous communique les dépêches suivantes... ». Cette nouveauté permet de distinguer pour le lecteur d'un journal, les nouvelles officielles et les dépêches d'Havas

Exemple d'une dépêche privée d'Havas qui devance l'information officielle sur le débarquement en Crimée en septembre 1854.

Une estafette expédiée de Constantinople par l'internonce d'Autriche au comte Coronini, le 16 septembre, a apporté le 19 à Bucarest les nouvelles officielles qui suivent :

25 000 Français, 25 000 Anglais, 8 000 Turcs ont débarqué le 14 à Eupatoria, sans résistance. Ils ont marché immédiatement sur Sébastopol. Les transports sont repartis pour Varna, afin d'y prendre la réserve composée de 14 000 Français³.

³Pierre Frédéric, *de l'Agence d'information Havas à l'agence France-Presse*, Paris, Flammarion, p.51.



Annexe 4 : L'agence Havas s'installe place de la Bourse en 1879⁴



⁴ Photo AFP.

Annexe 5 : Le « nègre » et ses beautés⁵

Si les collaborateurs de la Rédaction et des Transmissions ont quelque idée des beautés du « nègre » ceux des autres services les ignorent.

D'abord, qu'est-ce que le « nègre » ? Larousse ne mentionne que le petit nègre, « français élémentaire qui serait parlé par les nègres des colonies ». Il ignore le nègre adulte, notre « nègre ». Ce dernier, obtenu par le procédé dit de la négrification, permet d'obtenir une nouvelle langue, beaucoup plus réduite quant au nombre de mots, d'un emploi idéal pour l'acheminement télégraphique des dépêches.

Voulez-vous dire : je me rendrai à Paris par la voie des airs ? Cela fait dix mots. En « nègre » vous traduisez : *Pariswarderai airwise*. Et voilà huit mots d'économisés.

Si solutionner faisait sursauter nos pères, *opinionner* pour : donner son opinion ou *avionner* pour : prendre l'avion son d'un usage courant en « nègre ».

Il faut contracter. Mais il ne faut pas trop contracter. Là, plus qu'ailleurs, « la parfaite raison fuit toute extrémité !!! »

Je dois signaler, en passant, un conflit latent d'où dépend l'avenir du « nègre ». Ce conflit oppose chefs de services et rédacteurs. Les premiers voudraient faire du « nègre », de formation récente, une langue morte, plus exactement mort-née, aux règles précises, immuables. Les rédacteurs s'opposent à cette conception. Pour eux, c'est une langue bien vivante. Et, devant les immenses possibilités de combinaisons qu'elle offre, ils usent et abusent de « néo-négrologismes ». Ils enfreignent les règles et de nouvelles contractions naissent, qui la font sans rivale dans l'expression. Conseil des Ministres, en « nègre académique », c'est : *minconseil*. Mais le clavier de sa machine à écrire suggéra à l'un de nos collègues une autre abréviation, qui fait quotidiennement le tour du monde : *Consministres*, riche d'interprétations, que le profane sagace entreverra.

Pour la familiarité, aucune autre langue ne lui est comparable. Monsieur Machin, Sous-secrétaire d'Etat, en « nègre », c'est *Machin subsecécétat*. Et cette familiarité est en raison directe de l'importance du personnage. M. Bidault, Président du Conseil, devient : Bidault, tout court, M. Truman, Président des USA, c'est Truman.

D'ascendance plus noble que le français, qui fut d'abord le latin dégénéré parlé par les soulards et le bas peuple, le « nègre » est du français savamment transformé par des journalistes qui lui donnent les honneurs du papier pelure. Car, au rebours des autres langues, qui furent parlées avant d'être écrites, il a commencé par la période graphique.

Est-ce bien un commencement ou une fin ? L'avenir le dira. Sa meilleure réussite, en tout cas, ce serait seulement de devenir une langue, en quelque sorte parallèle au français.

Mais *las coma trifois las clam combien ans lustres faudratil encore proque nègre devienne quote langue parallèle unquote rog.*

⁵ Georges Beau, *Le « nègre » et ses beautés*, L'Agence, septembre 1946.



Annexe 6 : Photo : Léon Rollin⁶, Inspecteur général des services étrangers d'Havas information de 1930 à 1940



⁶ Photo AFP prise en 1945.

Annexe 7 : Ordonnance du 30 septembre 1944 portant création à titre provisoire de l'Agence France-Presse**N°87 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE 2-3/10/1944****ORDONNANCES****Ordonnance du 30 septembre 1944 portant création à titre provisoire de l'Agence France-Presse.**

Le Gouvernement provisoire de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'information,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944 ;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental ;

Le comité juridique entendu,

Ordonne :

Art. 1^{er}. – Il est créé, à titre provisoire, à partir du 20 août 1944, sous le nom d'Agence France-Presse, un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière ayant pour objet de recueillir et de diffuser en France, dans les colonies, pays sous mandat et à l'étranger, tous les éléments divers d'information et d'exercer toutes activités connexes à cet objet.

Une ordonnance ultérieure fixera les conditions dans lesquelles une agence coopérative d'information sera substituée à l'Agence France-Presse.

Art. 2. – Les locaux, installations et outillages divers ayant appartenu à l'Office français d'information sont mis gratuitement à la disposition de l'agence France-Presse.

Les titres composant le portefeuille mis par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français à la disposition de l'Office français d'information, en application de l'acte dit loi du 25 novembre 1940, seront également mis à la disposition de l'Agence France-Presse.

Un arrêté du ministre de l'Information et du ministre des Finances fixera les conditions de liquidation et du règlement des comptes de l'office français d'information, supprimé en application de l'ordonnance du 9 août 1944.

Art. 3- L'Agence France-Presse est administrée, sous l'autorité du ministre de l'Information, par un directeur général nommé par décret sur la proposition du ministre de l'information et sous les



ordres duquel sont placés un directeur de rédaction et un directeur de l'administration, nommés par arrêté du ministre de l'Information sur la proposition du directeur général.

Art. 4. – L'Agence France-Presse est soumise au contrôle financier prévu par le décret-loi du 25 octobre 1935 ; les modalités de ce contrôle seront fixées par le décret déterminant les conditions de fonctionnement de l'Agence France-Presse.

Art. 5. – Un décret rendu sur la proposition du ministre de l'Information et contresigné par le ministre des Finances déterminera l'organisation, l'administration et le régime financier de l'Agence France-Presse.

Art. 6. – La présente ordonnance sera exécutée comme loi et publiée au JOURNAL OFFICIEL de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1944.

C. DE GAULLE.

Par le Gouvernement provisoire de la République française :

Le ministre de l'Information,

Pierre-Henri Teitgen.

Le ministre des Finances,

AIME LEPERCQ.

Annexe 8 : Directeurs généraux et présidents de l'AFP (1944 – 2019)

Directeurs généraux et présidents de l'AFP 1944 - 2019

1 - Avant la loi du 10 janvier 1957 et le vote du statut AFP au parlement (loi n°57-32 du 10 janvier 1957)

Pas de PDG à la tête de l'AFP mais un directeur général nommé par décret sur proposition du ministre de l'Information suite à la création de l'AFP en août 1944 (ordonnance du 30 septembre 1944).

Chronologie des directeurs généraux de 1944 à 1957

- **Martial Bourgeon** : 20 août 1944 au 29 août 1944
- **Léon Rollin** : 30 août 1944 au 23 octobre 1944
- **Martial Bourgeon** : 24 octobre 1944 au 4 avril 1945
- **François Crucy** : 5 avril 1945 au 31 décembre 1946
- **Maurice Nègre** : 1^{er} janvier 1946 au 15 juin 1947
- **Paul-Louis Bret** : 16 juin 1947 au 18 février 1950
- **Maurice Nègre** : 20 février 1950 au 19 février 1952
- **Jacques Lucius** : 20 février 1950 au 24 mars 1952 (Remplace Maurice Nègre suspendu pendant un mois).
- **Maurice Nègre** : 25 mars au 28 septembre 1954
- **Jean Marin** : de septembre 1954 au 10 janvier 1957 : directeur général

2 - Loi du 10 janvier 1957 : Un président directeur-général à la tête de l'Agence nommé par un conseil d'administration pour 3 ans renouvelable.

Chronologie des présidents directeurs-généraux - Janvier 1957 - Avril 2018

- **Jean Marin** à partir du 10 janvier 1957 jusqu'au 10 avril 1975

6 mandats de 3 ans. Âgé de 66 ans quand expire son 6^{ème} mandat à la tête de l'AFP, il est jugé trop âgé par le nouveau président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing alors que rien dans le statut ne prévoit une limite d'âge. Il a passé plus de 20 années à la tête de l'Agence.



Première Instabilité présidentielle après le départ de Jean Marin

- **Claude Roussel : 10 avril 1975 au 29 mai 1978**

1 mandat de 3 ans

- **Roger Bouzinac : 29 mai 1978 au 8 octobre 1979**

Ne termine pas son mandat, (1 an et 5 mois à la tête de l'AFP) et laisse sa place à son directeur général adjoint, Henri Pigeat qui a rejoint l'AFP sous la présidence de Claude Roussel en 1975.

- **Henri Pigeat : 8 octobre 1979 au 22 janvier 1987**

2 mandats de 3 ans à la tête de l'Agence. Ne termine pas son troisième mandat. Démissionne suite à la crise de 1986. Son plan de restructuration est appliqué après son départ avec notamment la mise en place de la décentralisation. Paris n'est plus le centre où transite toute la production de l'AFP.

Nouvelle instabilité présidentielle au départ d'Henri Pigeat

- **Jean-Louis Guillaud : 22 janvier 1987 au 26 janvier 1990**

Un mandat de 3 ans

- **Claude Moisy : 26 janvier 1990 au 1er Février 1993**

Un mandat de 3 ans à la tête de l'AFP, à la fin de son mandat, il a 66 ans et ne se représente pas. Il fait campagne pour son DG, Lionel Fleury qui, avant de le rejoindre à la direction générale de l'AFP, était à la tête de la filiale Polycom. Lionel Fleury est géophysicien et énarque.

- **Lionel Fleury : 1er Février 1993 au 3 Février 1996**

Un mandat de 3 ans

- **Jean Miot : 3 Février 1996 au 9 Mars 1999**

Un mandat de 3 ans

- **Eric Giuily : 9 Mars 1999 à octobre 2000**

Ne termine pas son mandat de 3 ans et démissionne en octobre 2000. Il ne sera resté que 1 an et 6 mois à la tête de l'AFP. Deuxième mandat le plus court après celui Roger Bouzinac

- **Bertrand Eveno : du 11 octobre 2000 au 13 octobre 2005**

2 mandats dont un qu'il ne termine pas, il démissionne en octobre 2005. Il est remplacé par son DG, Pierre Louette qui a rejoint l'Agence en 2004.

- **Pierre Louette : 13 décembre 2005 au 15 avril 2010**

Elu deux fois pour un mandat de 3 ans. Il ne termine pas son deuxième mandat pour rejoindre la société France Télécom au poste de secrétaire général. Il est resté 6 ans à la direction générale dont 4 comme PDG.

- **Emmanuel Hoog : 15 avril 2010 au 12 avril 2018**

2 mandats : un de 3 ans et un de 5 ans (**suite à la modification du statut du 17 avril 2015, le mandat du PDG passe de 3 à 5 ans**)

- **Fabrice Fries : élu le 13 avril 2018 pour cinq ans**



Annexe 9 : 2^{ème} Commission consultative chargée d'étudier les réformes pouvant être apportées à l'organisation de l'Agence France-Presse

JOURNAL OFFICIEL DU 16 JANVIER 1947 (p.575)

Commission consultative chargée d'étudier les réformes pouvant être apportées à l'organisation de
l'Agence France-Presse

Le Secrétaire d'Etat à la présidence,

Vu l'ordonnance du 30 septembre 1944 relative à la création à titre provisoire de l'agence France-Presse, et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 2 avril 1946 portant création d'une commission consultative chargée d'étudier les réformes pouvant être apportées à l'organisation de l'agence France-Presse ;

Vu le décret du 26 décembre 1946 déléguant au Secrétaire d'Etat à la présidence les attributions confiées au ministre de l'Information.

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE – L'article 2 de l'arrêté susvisé du 2 avril 1946 est modifié comme suit :

ART.2. – La commission est composée comme suit :

« Un représentant du ministre chargé de l'Information président.

« Un représentant du ministre des Finances.

« Un représentant du ministre des Affaires étrangères.

« Le directeur de l'Agence France-Presse ou son représentant.

« Quatre représentants de la Fédération nationale de la Presse, dont deux représentants de la Presse de Province.

« Deux représentant de la Presse de Paris.

« Deux représentants des journalistes professionnels et un représentant des employés de l'Agence France-Presse désignés par le ministre chargé de l'Information sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives ».

(Le reste sans changement)

Fait à Paris le 7 janvier 1947

Albert GAZIER

L'A.F.P. ET L'INFORMATION PUBLIQUE INTERNATIONALE

(Note de l'Agence France-Presse à l'Organisation des Nations Unies)

En prévision de la Conférence Internationale sur la Liberté de la Presse qui doit se réunir à Genève le 29 mars prochain, le Secrétariat Général des Nations Unies a adressé un questionnaire aux principaux établissements de diffusion. La Direction générale de l'A.F.P. a répondu par la note qu'on va lire.

Les sujets évoqués par le Questionnaire posent des problèmes d'ordre général qu'il convient d'examiner comme tels avant d'aborder l'examen des détails techniques d'exécution. Les solutions pratiques ne peuvent, en effet, être isolées des positions de principe.

Le concept d'exactitude des nouvelles

Les préoccupations que met en relief le document précité s'inspirent du désir de faciliter la production et la circulation des nouvelles exactes dans le monde. Tel est aussi l'objet de l'effort de tous les informateurs.

Le critère de l'exactitude est, à notre sens, impératif, et c'est sous cet angle qu'il convient d'examiner l'état actuel de la production des nouvelles dans les différentes parties du globe. On ne saurait toutefois y procéder sans tenter de définir le concept d'exactitude.

Or, si l'on veut faire face au réel sans aborder le plan de l'espoir, force est de constater dès l'abord que, au moins dans la pratique, il existe plusieurs conceptions de l'exactitude, et fondamentalement deux. Pour les uns, et afin d'être jugée exacte et désirable, la relation du fait doit être conforme aux idéaux et aux objets que le Pouvoir propose et fixe comme buts à une communauté. C'est, pour lui donner son explication la plus élevée, la conception moralisatrice de l'information. Celle-ci devient alors l'instrument de l'évolution souhaitée par les guides de la nation. Cette finalité enlève, en fait, son sens conventionnel à l'exactitude, qui se trouve remplacée par la distinction entre l'utile et le nuisible. Le devoir de l'informateur n'est donc plus de relater l'événement de la façon la plus conforme au réel, mais de choisir parmi les faits les plus propres à appuyer la thèse, et de la présenter de la façon la plus convaincante. Cette conception n'est pas nouvelle. Ce fut celle de toutes les Eglises. Elle demeure, en outre, celle des régimes qualifiés d'autoritaires.

Pour les autres, l'exactitude dans l'information est la simple relation de tous les faits dont l'informateur a con-

naissance, sans qu'il exerce parmi eux d'autres choix que ceux imposés par la nécessité de « se borner », de distinguer entre l'essentiel et le secondaire, et par l'obligation de les exposer de la manière la plus conforme à la réalité. Le rôle de cet informateur est alors bien plus humble que dans le cas précédent, car, simple intermédiaire entre l'événement et la communauté, il n'a pas à s'interroger sur la valeur utilitaire de sa production. Il est un simple photographe des diverses scènes de la vie. De ce fait, le jugement à porter sur la qualité de la nouvelle revient au seul lecteur, alors que, dans le cas précédent, il incombait au seul Pouvoir. Ainsi se trouvent en présence, d'une part une conception de responsabilité totale vis-à-vis de lecteurs devant être guidés, d'autre part une absence de responsabilité par rapport à des citoyens jugés majeurs, auxquels il appartient de se faire une opinion en fonction de la totalité des données exactes de chaque problème.

S'il est possible que la différence entre ces deux attitudes s'atténue avec le temps, elle n'en est pas moins, à l'heure actuelle, si radicale et si fondamentale qu'on ne discerne pas comment elle pourrait se concilier. La plupart des réponses au Questionnaire dépendent donc du choix que l'on fait entre les deux interprétations du rôle de l'information.

Les considérations suivantes se réfèrent au secteur occidental.

Garanties de l'exactitude

Si l'on étudie le seul cas de ce qu'il est convenu d'appeler l'Occident, on relève d'ailleurs des différences assez profondes entre les interprétations du concept de l'information dit démocratique.

En premier lieu, il existe cependant un point commun. En principe, mais en principe seulement, la tâche se trouve divisée : les agences rapportent les faits, les journaux y ajoutent l'expression de leurs opinions. Ces observations étant essentiellement consacrées aux problèmes d'agence, c'est de ceux-là qu'il sera traité.



traire, la constatation de ces faits qui peut et doit servir de point de départ à un progrès.

Le problème fondamental

Le problème se pose donc comme suit. A défaut d'un organisme international d'information qui relaterait les faits bruts survenant dans le monde, et compte tenu de la présente survivance de formations intellectuelles et d'intérêts encore divergents, une communauté doit, tant que subsistent ces conditions, rechercher et remettre à ses journaux sa propre relation des événements planétaires. Mais, comme cela n'est pas financièrement possible avec les seuls abonnements métropolitains, et que la nouvelle brute ne se produit pas dans la dépendance de subventions gouvernementales, on se trouve en présence d'une contradiction qui oblige à reconsidérer complètement le rôle de l'information dans le concept démocratique occidental.

Cela conduit à remettre en honneur un certain nombre de vérités premières un peu perdues de vue. Les voici :

1°) Le progrès d'une collectivité étant en fonction du nombre d'esprits participant en connaissance de cause à l'élaboration du futur, la démocratie doit être fondée non sur la suggestion, mais sur cette connaissance, et au plein emploi de la main-d'œuvre doit correspondre le plein emploi de l'intelligence.

2°) Le plein fonctionnement du régime démocratique exige la compétence du corps électoral, la valeur de toute consultation populaire étant subordonnée à cette compétence.

3°) Cette compétence dépend elle-même, non seulement de l'instruction générale donnée aux individus mineurs, mais de l'information exacte fournie aux individus majeurs.

4°) La collectivité ne saurait, sans illogisme, croire avoir terminé sa tâche du jour où elle demande au citoyen de se prononcer sur les destinées du pays. En conséquence, l'information publique doit succéder à l'enseignement public.

5°) A ce titre, et dans une démocratie moderne, le droit au fait est devenu, pour l'individu, un droit aussi fondamental que celui au travail et au pain, ainsi que la condition essentielle de l'accomplissement valable de son devoir civique.

6°) L'exercice satisfaisant de ce devoir compte, pour la collectivité, l'obligation de fournir au citoyen des éléments d'appréciation incontestables.

7°) Ces éléments incontestables sont constitués par une relation des faits survenant dans le monde qui soit aussi exacte et assimilable que le permet la nature humaine.

8°) Cette information brute, neutre et impersonnelle ne peut être produite qu'en dehors de toute pression, ou de toute possibilité ou crainte de pression, de la part des intérêts, des partis ou du Pouvoir.

9°) La presse européenne n'est pas en mesure de supporter toutes les dépenses que comportent la recherche, la transmission et la distribution de l'information métropolitaine et mondiale.

10°) Pour ces raisons fondamentales et circonstancielles, la charge de cette information indépendante doit, comme celle de l'instruction qu'elle prolonge, être imputée à chaque communauté nationale.

L'information, service d'intérêt public

Ainsi, l'information devient, non pas un service public, ce qui la ferait entrer dans un cadre juridique ancien, mais un service d'intérêt public, ce qui oblige à l'insérer dans un cadre entièrement nouveau.

Sa forme et ses limites doivent être tracées en établissant une distinction, qui n'est pas artificielle, entre communauté et Gouvernements. La première est l'ensemble des intérêts permanents et fondamentaux de la collectivité, les seconds représentent l'exercice temporaire et transitoire du Pouvoir. Si l'on admet son caractère vital pour le progrès d'une communauté, la production de l'information brute se situe sur le premier plan, et comme son caractère valable est incompatible avec un financement par les Gouvernements, c'est la communauté elle-même qui doit fournir à son service d'intérêt public les ressources qui lui sont nécessaires.

La solution à ce difficile problème est apportée par l'idée d'affecter directement une taxe à une dépense. Qu'une loi, votée par le Parlement, crée un impôt individuel, d'ailleurs bien modique, dont le revenu sera automatiquement remis à l'organisme d'information, et celui-ci se trouve libéré de toute sujétion financière. Il serait, au surplus, souhaitable que la loi en question fut organique. Un précédent en la matière a déjà été créé en France par le vote par le Congrès d'une loi constitutionnelle affectant les recettes de la Régie des Tabacs à la Caisse Autonome d'Amortissement. Des dispositions moins ambitieuses ont, de même, affecté une proportion des recettes de certains réseaux ferrés à l'amortissement des frais d'établissement. La B.B.C. britannique vit également du produit de la taxe frappant les appareils récepteurs. Il s'agirait donc simplement de transposer des mesures qui ont déjà fait leurs preuves.

Service du fait gratuit ou onéreux

Le financement de l'information publique par l'affectation directe d'une taxe pose la question de savoir si ce service du fait doit continuer d'être assuré à titre onéreux ou s'il doit devenir gratuit. Dans le premier cas, la presse continuerait de payer des abonnements, le produit de la taxe ne couvrant que le déficit d'exploitation de l'Institut. Dans le second, la totalité des dépenses de production des nouvelles serait couverte par l'impôt, la presse ne prenant à sa charge que les frais d'acheminement du Siège de l'Institut au journal.

La deuxième solution est, plus que la première, en harmonie avec l'idée de service public. Elle devrait, à

Pour les Américains, la libre compétition sur le plan commercial constitue la garantie de l'exactitude. Celle-ci représentant un élément considérable et ultérieurement contrôlable de la valeur marchande d'un service d'information, les producteurs de nouvelles ont un intérêt matériel certain à publier des nouvelles exactes et « dignes de confiance ». A défaut, ils perdraient leur marché. De plus, la multiplicité des sources apporte une garantie de véracité : plus le nombre de témoins d'un fait sera grand, plus le seront les chances de donner aux usagers une version exacte. Mais, pour que la garantie résultant de la libre concurrence soit entière, il importe que les frais d'exploitation des agences soient supportés par la seule clientèle, de même que, dans la plupart des cas, le capital social est fourni par une association de journaux. Cela exclut radicalement toute subvention publique ou privée. Cette conception commerciale de la garantie de l'exactitude à une valeur certaine. Elle n'est pourtant pas absolue. La valeur marchande d'une information ne dépend pas, en effet, uniquement de son exactitude, et de la rapidité de sa transmission, mais aussi de l'attrait qu'elle peut ou non exercer sur l'usager. On peut donc être tenté de forcer certains traits pour rendre une relation plus frappante et il y a danger de sacrifier au goût populaire pour la sensation.

En Europe occidentale, la garantie de l'exactitude réside surtout dans la tradition. Cette habitude de « self-respect » joue, en cette matière, un rôle plus grand que la sanction commerciale, étant donné le petit nombre d'organismes en présence. Mais l'état de fait est, à cet égard, assez curieux. Bien que les équipes en cause aient fait la preuve de leur indépendance professionnelle, et qu'elles livrent, pour la maintenir, de fréquentes batailles victorieuses, les quotidiens de partis ont pris pour habitude de dénoncer, à tour de rôle, les informations de leur agence nationale comme tendancieuses, chaque fois que le fait rapporté ne coïncide pas avec leur thèse ou leurs désirs. De façon générale, d'ailleurs, et pour citer le cas de la France, les journaux ne signent les télégrammes qu'ils reproduisent du nom d'A.F.P. que quand ils ne jugent pas bon d'assumer la responsabilité de l'information.

Outre l'existence d'un état d'esprit passionné, dont l'étude n'entre pas dans ce cadre, cette méfiance systématique tient, ou prétend tenir, au mode de financement d'une partie des dépenses d'agence.

Financement des agences d'Europe occidentale

Ce problème essentiel ne se présente certes pas de façon absolument identique pour tous les pays continentaux de l'Ouest européen, mais ces divers aspects ont cependant un point commun : dès qu'une agence dépasse un certain degré de développement et qu'elle franchit notamment le stade de la simple recherche de l'information nationale, elle ne peut plus couvrir la totalité de ses dépenses avec les seules ressources de sa presse, et doit, sous une forme apparente ou non, faire appel à une subvention gouvernementale pour couvrir son déficit et subsister.

Les inconvénients de cet état de choses ne sont pas niables. Assujettis au Pouvoir par la nature même de

leur financement, les organismes producteurs d'information sont ainsi plus ou moins considérés comme des bureaux de presse gouvernementaux, c'est-à-dire faisant passer la raison d'Etat avant l'exactitude. Or, si la presse gouvernementale du moment applaudit à cette conception, elle s'en indigne du jour où elle passe dans l'opposition. Que les équipes responsables des agences luttent avec succès contre les tentatives de pression extérieure satisfait leur conscience plus que leur clientèle. En fait, presque personne ne veut reconnaître leur intégrité professionnelle, leurs concurrents moins que quiconque, évidemment.

La conséquence de cet état d'esprit est d'accroître la dévalorisation des nouvelles aux regards d'un public que les propagandes ont rendu incrédule, et que les appels contradictoires faits à leur conscience depuis un quart de siècle ont rendu sceptique. La paresse d'esprit aidant, cela entraîne une sorte de démission des raisons individuelles et une délégation des décisions aux partis politiques ou aux groupements d'intérêts, ce qui est d'un rendement intellectuel assez faible. A tout le moins, un tel résultat est-il en contradiction avec le concept démocratique dont se réclame le siècle, c'est-à-dire la prééminence du nombre.

Recherche d'un remède

Si l'on tient que le financement des agences d'information européennes par des subventions gouvernementales directes ou indirectes est une des principales causes de la désaffection des lecteurs et auditeurs à l'égard des nouvelles qui leur sont soumises, on est amené à rechercher s'il n'existe pas de remède technique à cette situation.

Les frais d'exploitation des affaires en cause se trouveraient certes fort allégés par une diminution universelle des tarifs des transmissions électriques. Un tel résultat est hautement désirable et il est du rôle de tout agencier de le promouvoir. Comme cependant il comporte d'importants sacrifices pour les budgets nationaux, il n'est pas sûr que l'effort entrepris pour convenir de tarifs réduits uniformes aboutisse à autre chose qu'à des recommandations platoniques demeurant lettre morte.

Les agences européennes qui voudraient s'affranchir de la subvention gouvernementale n'auraient donc d'autre possibilité que de renoncer à la partie la plus onéreuse et la plus irrécouvrable de leurs dépenses, c'est-à-dire de celles engagées au delà de leurs frontières. Mais alors, de deux choses l'une. Ou l'information sur l'étranger sera simplement celle recueillie par les postes diplomatiques du pays en cause, ce qui renforcera le caractère officiel de l'organisme de distribution, ou il devra conclure un accord avec une ou plusieurs agences étrangères pour la fourniture de nouvelles extérieures. Dans ce dernier cas, la nation concernée ne connaîtra plus le monde qu'à travers une vision étrangère, et par l'intermédiaire d'organismes susceptibles d'être influencés par des considérations subjectives étrangères à leur nature, et pour qui, en tous cas, la recherche de l'exactitude ne constitue pas un devoir fondamental, statutaire, obligatoire et universel.

Ces constatations sont évidentes. Il ne servirait de rien de les nier, pas plus que de s'en indigner. C'est, au con-

ce titre, constituer le terme de l'évolution de cette idée le jour, au moins, où elle serait mise en œuvre sur le plan international. On a objecté que cette conception ruinerait les agences secondaires, qui continueraient de faire payer leurs abonnements. Cette objection est discutable. Se voir assurer un service des faits gratuit libérerait, au contraire, pour chaque journal, des sommes pouvant être consacrées à des abonnements. D'autre part, en limitant son action au seul domaine objectif, l'Institut laisse aux autres agences un terrain absolument libre en matière d'interprétation, de commentaires, de jugements, d'opinions et de prévision. C'est un large champ d'activité.

Si, cependant, il devait être passé par un stade intermédiaire, il suffirait de limiter l'apport de la communauté à la couverture du déficit d'exploitation de l'Institut, déficit qui peut être aisément évalué par avance grâce aux bilans des exercices antérieurs.

Obligations de garanties

Les inconvénients de créer sous forme d'Institut d'Information Publique, de tels Etats dans l'Etat, seraient rédhibitoires si les plus sérieuses garanties n'étaient prises pour que ces organismes répondent strictement à leur objet.

Cela est concevable en faisant appel à la notion anglo-saxonne de Trust. Elle comporte : 1°) l'existence d'une Charte constitutionnelle énonçant les principes essentiels servant de fondement à l'institution, et faisant à celle-ci obligation de s'y conformer ; 2°) la constitution d'un collège de trustees chargés de faire respecter les engagements, et auquel, de l'intérieur comme de l'extérieur de l'organisme, il peut être fait appel de toute atteinte portée aux principes de la Charte. Ce droit d'appel doit appartenir à toute tierce personne ou collectivité, même aux usagers non nationaux, voire au Gouvernement lui-même, qui ne saurait être soumis à un régime de défaveur.

Une assurance de bonne gestion financière doit être fournie par un Comité d'experts-comptables assermentés, la gestion administrative revenant, par définition, aux usagers, c'est-à-dire aux représentants de la presse et de la radiophonie.

Le personnel de semblables instituts recevrait un statut le mettant « au service du fait », excluant toute collaboration extérieure incompatible avec ce service, et lui assurant une stabilité, une rémunération et une retraite compensant cette obligation d'exclusivité et d'abnégation.

La fonction de ces organismes serait, sans exercer la moindre pression sur l'usager, de « rapporter uniquement les faits », ceux-ci étant constitués soit par les événements tombant sous le sens et constatés *de visu* ou *de auditu* par le collaborateur, soit par les déclarations, opinions pouvant être attribuées à leurs auteurs, la règle fondamentale étant qu'il n'y a pas d'information d'agence sans citation de source. Cela bannit définitivement toute opinion ou jugement propres à l'agence elle-même.

Les arguments du Pouvoir

Une telle institution n'a pas pour objet d'imposer silence aux voix du Pouvoir. Son existence impliquerait au

contraire que, en contre-partie, les Gouvernements créent des bureaux centraux d'information produisant leurs propres nouvelles, énonçant leurs thèses, soutenant leurs arguments, mais cela sous leur autorité, leur responsabilité et leur nom. Seul le respect de la règle *suam cuique* peut rendre de l'autorité à qui parle et écrit. Le devoir de tous les informateurs, et notamment de l'Institut d'Information, serait alors d'utiliser sans délai et au mieux ces éléments essentiels d'information, mais, bien entendu, en citant leur origine.

Nécessité d'une clarification

Les propositions ci-dessus procèdent de l'idée que le désordre des esprits est pour une grande part attribuable à la confusion qui existe actuellement dans l'information. Lecteurs et auditeurs n'ont pas de moyens suffisants pour distinguer entre l'événement et l'interprétation, le fait et le commentaire.

La clarification qui s'impose devrait donc essentiellement s'inspirer de la nécessité de mettre un terme à cette incertitude des usagers. On pourrait y parvenir par les dispositions suivantes :

1°) Distinction entre agences d'information limitant leur rôle au rapport des faits, et celles qui y ajoutent des commentaires de leur cru.

2°) Usage, pour les informations rapportant seulement les faits, de signes typographiques propres, italiques par exemple.

3°) A tout le moins, obligation pour la presse de reproduire sans les altérer de quelque façon que ce soit, les informations dites de faits.

4°) Obligation impérieuse de toujours signer les informations d'agences.

Vers l'information internationale

Il apparaît que si les conceptions et institutions proposées ci-dessus étaient adoptées par un certain nombre de pays, ceux-ci constateraient probablement assez vite que, s'inspirant du même idéal et travaillant avec les mêmes méthodes, leurs divers Instituts d'Information produiraient des nouvelles sensiblement identiques. Ils en viendraient peut-être alors à concevoir que le groupement de leurs efforts ne porterait aucune atteinte à la qualité de leur production, et qu'ils auraient un intérêt matériel à y procéder.

Dans cette voie se découvre la perspective d'une information internationale publique, tendant vers l'unité, et qui constituerait la légitime et valable base de l'évolution de l'homme vers le mieux.

Le 12 janvier 1948

Le Directeur général de l'A.F.P.,

P.-L. BRET.

Annexe 11 : Le service photo en 1947⁷

Janvier, Février, Mars 1947



Henri MEMBRE

Rarement calme et silencieux, prenant facilement l'allure d'une maison de fous furieux, le Service photographique de l'A.F.P. ne semble pas, en cela, vouloir se distinguer des autres services de l'Agence.

Les meubles et les bureaux sont entassés les uns sur les autres, recouverts de machines à écrire, de journaux et, inévitablement, d'un ruissellement constant de documents photographiques de tous formats, qui submergent peu à peu toutes les pièces, s'empilant par-ci, débordant par là, et menaçant de tous nous noyer un jour prochain.

Pour essayer de trouver la quiétude nécessaire à ses hautes fonctions, Membre s'est retranché dans un réduit non moins encombré, pompeusement dénommé « bureau du Directeur ».

Puisque je parle du « patron », c'est le moment de lui passer un bon coup de brosse à reluire et de vous le présenter sous l'angle le plus avantageux : un grand gaillard aux cheveux coupés court et qui tire obstinément, toute la journée, sur une pipe sans cesse éteinte.

D'ailleurs, vous pouvez le voir là, en haut et vous aurez ainsi une idée, à sa cravate en bataille, du peu de respect qu'il a des conventions, c'est son premier

AFP-Photo 1947

geste en s'asseyant à son bureau : défaire sa cravate et déboutonner son col de chemise, ce qui l'oblige d'ailleurs à remettre de l'ordre dans sa tenue à chaque client ou visiteur qu'il reçoit.

Bon type, il lui en faut tout de même très peu pour « prendre le coup de sang », comme dit Bach, notre représentant.

Dans ces moments-là, bondissant hors de son bureau, en ouvrant violemment la porte vitrée (à remarquer une fente dans le carreau de cette dernière), ce météore d'où jaillissent des injures incandescentes, traversant le secrétariat où les dactylos s'écrasent tout à coup sur leurs claviers, va percuter au fond des laboratoires où le coupable est sommé d'expliquer pourquoi il a donné un travail qui laisse à désirer.

Après qu'il se soit bien emporté et qu'il ait été jusqu'à parler de renvoi, il n'est pas rare de voir le patron se mettre lui-même à l'agrandisseur et refaire le travail, tandis que sa voix se radoucit et que le ton redevient très amical.

Poussant des « gueulantes » aux labos, au bureau, pestant aussi contre ceux de « là bas » (place de la Bourse) qu'il accuse de ne pas toujours le comprendre, Membre est dans le fond bien heureux de voir son « enfant » - le Service photo qu'il a créé de toutes pièces à la Libération - grandir et se développer.

D'ailleurs, lorsque les choses ont l'air de vouloir par trop se gâter, il y a Parry. Toujours calme, notre « adjoint du Directeur » du Service photo joue ici en effet le rôle de médiateur, de frein, de sénateur.

Ayant l'air de ne s'occuper de rien, mais au courant de tout, alors qu'il semble plongé dans le souci de ses arrangements de reportage - ce qui accentue encore sur son front ses quatre rides quasi-permanentes - il émet tout à coup une



FANTIN

solution idéale, qui arrange tout, ménageant la susceptibilité des uns et des autres.

Puis, modeste, et le pas mesuré, il refait pour la nième fois de la journée le couloir interminable qui nous sépare des salles de manipulation, d'expédition et du bureau de reportage.

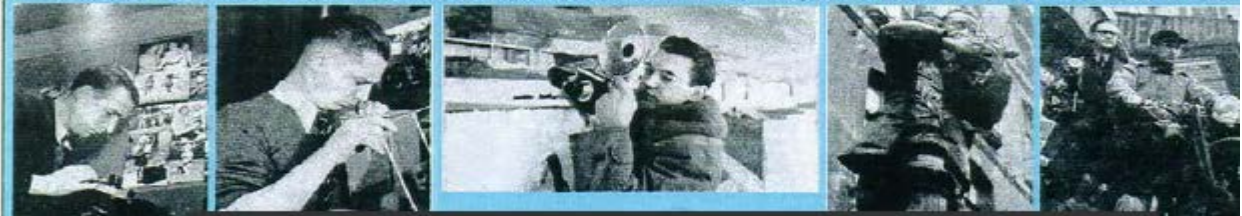
C'est là que trône Fantin, chef du service de reportage. Vous le voyez ci-haut tout souriant; mais c'est qu'il n'est pas encore 5 heures de l'après midi, car à partir de ce moment-là

Fantin ne sourit plus. Ses yeux vont de la pendule au tas de photos qui s'amoncellent sur la table. Il surveille le glaçage, le légendaire, et les expéditions. Activement secondé par sa fidèle secrétaire la toute mignonne Mme Marter, il se démène jusqu'à huit heures, réalisant chaque soir ce miracle d'envoyer aux quatre coins de France et du monde entier plus de 2000 photos que nos reporters ont « shootées » dans la journée.

L. FOUCHERANI

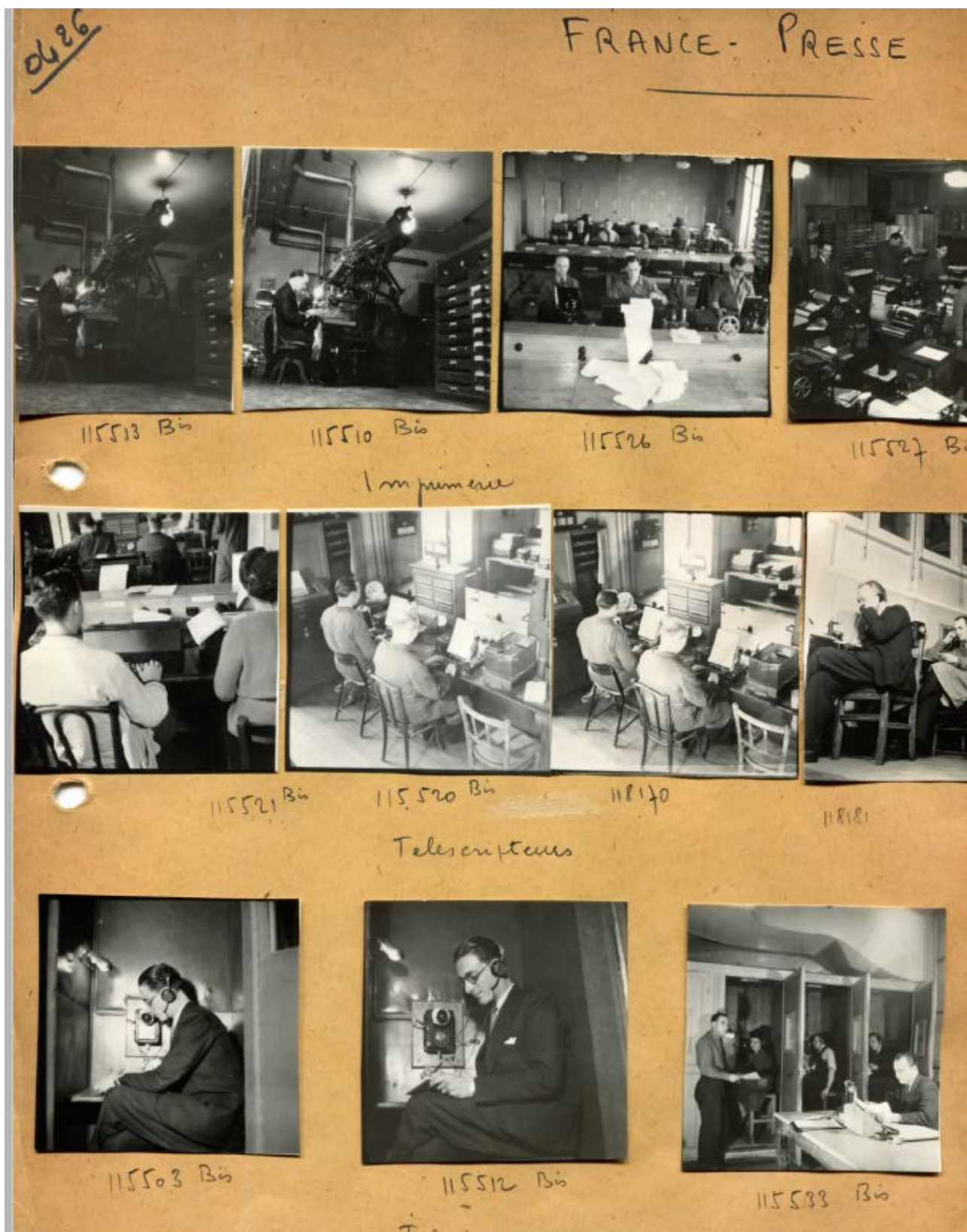


Les reporters : Raimbaud dans son labo aux murs recouverts des photos de ses enfants ; Suisse, retour d'un reportage, et qui développe ses plaques, et puis Touchard, juché sur un réverbère pour les besoins du « Bulletin » et pour montrer les difficultés du travail de reporter-photographe, ce que fait aussi notre jeune marié Papon, ainsi que Melamed, que vous voyez accroché à un « motard » de bonne volonté. ... Et tout autour une nombreuse équipe de tireurs, glaceurs, cyclistes, etc.. qui vont, viennent, courent, s'interpellent, s'enguirlandent dans les couloirs du service « Photo »... Enfin, comme je vous le disais au début, une maison de fous !



⁷ Revue interne L'Agence, 1947.

Annexe 12 : Téléscripteurs et téléphones utilisés au début de l'AFP



Quatre-vingt-neuvième année. — N° 9.

Le Numéro : 15 francs.

Vendredi 11 Janvier 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS				Conseil économique		Documents		
	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS		Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.	
C. C. P. : 8063.13, Paris				UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer . . .	FRANCE 3.450	FRANCE 1.900	FRANCE 950	FRANCE 300	FRANCE 800	FRANCE 600	FRANCE 400	FRANCE 250	FRANCE 550	FRANCE 1.000	FRANCE 500	FRANCE 250	
Etranger.	8.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400	

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu in extenso des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ;
Bulletin analytique des séances.
Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, du
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION
FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis
des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports
et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7^e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

LOIS

- Loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant une Organisation commune des régions sahariennes (p. 573).
- Loi n° 57-23 du 10 janvier 1957 tendant au rajustement de la dispense de cautionnement pour les artisans fiscaux dans les adjudications et marchés (p. 590).
- Loi n° 57-29 du 10 janvier 1957 relative au droit à révision des victimes de la silicose et de l'asbestose professionnelles et de leurs ayants droit, auxquels l'ordonnance n° 43-1724 du 2 août 1945 demeure applicable (p. 581).
- Loi n° 57-30 du 10 janvier 1957 portant institution de deux chambres à la cour d'appel de Paris (p. 581).
- Loi n° 57-31 du 10 janvier 1957 donnant compétence aux conseils de prud'hommes pour connaître des différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de travail entre les gens de maison et leurs employeurs (p. 582).
- Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Press (p. 582).
- Loi n° 57-33 du 10 janvier 1957 relative à la prolongation du mandat de certains administrateurs de la Régie autonome des transports parisiens (p. 584).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté portant désignation de membres du jury de l'examen pour l'attribution à certains gendarmes de la qualité d'officier de police judiciaire (p. 591).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 2 janvier 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 591).

(14)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décrets du 2 janvier 1957 portant attribution de fonctions et affectations (tribunaux administratifs) (p. 591).

Arrêté portant nomination (personnel des préfectures) (p. 591).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 585).

Décrets portant promotions et nomination (armée de terre, active et réserve) (rectificatifs) (p. 585).

Décision portant inscription à un tableau d'avancement (techniciens d'études et de fabrications) (marine) (p. 586).

Liste des techniciens chefs de travaux d'études et de fabrications du service hydrographique ayant satisfait à l'examen probatoire exigé des candidats au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2^e classe (p. 586).

Listes des professions industrielles susceptibles de comporter des affectations spéciales et additif (p. 587).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Arrêté relatif au regroupement des emprunts à lois du Crédit national 3,50 p. 100 émis en février et octobre 1912 et en décembre 1943 (rectificatif) (p. 591).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 7 janvier 1957 modifiant le décret du 11 décembre 1949 portant organisation du contrôle de l'Etat sur les chemins de fer et les transports par route et par eau dans la métropole (p. 591).

Arrêtés du 2 janvier 1957 relatifs au budget additionnel et approuvant le compte administratif de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes (p. 591).

Arrêté portant nomination de membres du comité consultatif des agences de voyages (p. 591).

LOI n° 57-31 du 10 janvier 1957 donnant compétence aux conseils de prud'hommes pour connaître des différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de travail entre les gens de maison et leurs employeurs (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — 1. — Il est inséré dans l'article 1^{er} du livre IV du code de travail, après le premier alinéa, les dispositions suivantes :

« Les conseils de prud'hommes sont également compétents pour connaître des différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de travail entre les gens de maison et leurs employeurs ».

2. — Le premier alinéa de l'article 5 du livre IV du code de travail est complété par les dispositions suivantes :

« Les différends entre les gens de maison et leurs employeurs doivent être portés devant la section du conseil de prud'hommes compétente pour connaître des litiges intéressant les employés. Au cas où il n'existe pas de section des employés, les différends seront portés devant la section des ouvriers ».

Art. 2. — Nonobstant les dispositions prévues à l'article 4 du livre IV du code de travail, les conseils de prud'hommes sont compétents pour connaître des différends définis par l'article 1^{er} dès l'entrée en vigueur de la présente loi, et sans attendre que soient apportées aux décrets d'institution les modifications rendues nécessaires par cette extension de compétence.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 janvier 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,
chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERAND.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Loi n° 57-31. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Proposition de loi (rapport repoussé) (n° 272) ;
Rapport de Mme Leclère au nom de la commission de travail (n° 204) ;
Discussion et adoption le 9 octobre 1956.

Conseil de la République :

Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale (n° 22, S. O. 1956-1957) ;
Rapport de M. Meun au nom de la commission de travail (n° 145, S. O. 1956-1957) ;
Discussion et adoption le 11 décembre 1956.

Assemblée nationale :

Proposition de loi modifiée par le Conseil de la République (n° 2010) ;
Rapport de Mme Leclère au nom de la commission de travail (n° 2648) ;
Adoption, sans débat, le 29 décembre 1956.

LOI n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française, l'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Il est créé, sous le nom d' « Agence France-Presse », un organisme autonome doté de la personnalité civile et dont le fonctionnement est assuré suivant les règles commerciales.

Cet organisme a pour objet :

1° De rechercher, tant en France et dans l'ensemble de l'Union française qu'à l'étranger, les éléments d'une information complète et objective ;

2° De mettre contre paiement cette information à la disposition des usagers.

Art. 2. — L'activité de l'Agence France-Presse est soumise aux obligations fondamentales suivantes :

1° L'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ;

2° L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance ;

3° L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, assurer l'existence d'un réseau d'établissements lui conférant le caractère d'un organisme d'information à rayonnement mondial.

Art. 3. — Il est institué un conseil supérieur chargé de veiller au respect des obligations énoncées à l'article 2.

Art. 4. — Ce conseil supérieur est composé comme suit :

Un membre du conseil d'Etat en activité ou honoraire, élu par l'assemblée générale du conseil d'Etat, président, avec voix prépondérante ;

Un magistrat en activité ou honoraire de la cour de cassation, élu par l'assemblée générale de ladite cour ;

Deux représentants des directeurs d'entreprises de publications de journaux quotidiens désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives ; la valeur représentative desdites organisations est appréciée dans les conditions fixées par la loi n° 53-287 du 7 avril 1953 et par les textes pris pour son application ;

Un journaliste professionnel désigné par les organisations professionnelles les plus représentatives ;

Loi n° 57-32. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 1196) ;
Avis de l'Assemblée de l'Union française (n° 2228) après rapport de M. Paul-Léon au nom de la commission de l'information ;
Rapport de M. Soulié au nom de la commission de la presse (n° 2062) ;
Discussion et adoption le 3 juillet 1956.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 603, S. O. 1956-1958) ;
Rapport de M. Peset au nom de la commission de la presse (n° 72, S. O. 1956-1957) ;
Discussion et adoption le 15 novembre 1956.

Assemblée nationale :

Projet de loi modifié par le Conseil de la République (n° 2258) ;
Rapport de M. Soulié au nom de la commission de la presse (n° 2410) ;
Adoption, sans débat, le 19 décembre 1956.

Conseil de la République :

Projet de loi modifié par l'Assemblée nationale (n° 192, S. O. 1956-1957) ;
Rapport de M. Peset au nom de la commission de la presse (n° 287, S. O. 1956-1957) ;
Discussion et adoption le 26 décembre 1956.

Assemblée nationale :

Avis pris de l'adoption conforme le 26 décembre 1956.

Un représentant de la radiodiffusion-télévision française désigné dans les conditions fixées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 17 de la présente loi.

Deux membres choisis par les autres membres du conseil supérieur, l'un parmi les personnalités ayant exercé oustringer de hautes fonctions administratives, l'autre parmi les personnalités ayant exercé à l'étranger une haute fonction représentative de la France.

Les membres du conseil supérieur sont désignés pour trois ans. Leur mandat est renouvelable. Toutefois, le mandat des membres du premier conseil supérieur ne prend fin qu'à l'expiration d'une période de quatre années.

Il est mis fin de plein droit au mandat de tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été désigné. Lorsque le mandat d'un membre prend fin, pour quelque cause que ce soit, avant son terme normal, la durée du mandat de son successeur prend fin en même temps que celle des autres membres du conseil.

Les modalités de fonctionnement du conseil supérieur et les conditions dans lesquelles il sera fait face à ses dépenses sont fixées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 17 de la présente loi.

Art. 5. — Le conseil supérieur peut être saisi par un usager ou une organisation professionnelle de presse, ou, dans les conditions prévues à l'article 12, par la commission financière, de tout fait de nature à constituer une infraction aux obligations énoncées à l'article 2.

Le conseil supérieur apprécie, dans un délai de trois mois, si le fait dont il est saisi constitue une infraction aux obligations de l'article 2.

Dans l'affirmative, il adresse toutes observations ou injonctions utiles au conseil d'administration et au président directeur général.

Si le fait incriminé résulte d'une décision du conseil d'administration, il peut en suspendre l'exécution et demander à celui-ci de procéder à une seconde délibération qui doit être prise dans un délai d'un mois; la décision mise en cause ne peut être maintenue qu'à une majorité de douze voix.

Si le fait incriminé résulte d'une faute grave du président directeur général, le conseil supérieur prononce, après avis du conseil d'administration délibérant hors la présence du président directeur général, la cessation de fonction de ce dernier.

Le conseil est saisi au début de chaque année par le président directeur général d'un rapport retraçant l'activité de l'Agence France-Presse au regard des obligations énoncées à l'article 2.

Art. 6. — L'Agence France-Presse est administrée par un conseil d'administration présidé par le président directeur général de l'agence.

Art. 7. — Le conseil d'administration comprend en plus du président:

1° Huit représentants des directeurs d'entreprises françaises de publication de journaux quotidiens désignés par les organisations professionnelles les plus représentatives; la valeur représentative desdites organisations est appréciée dans les conditions fixées par la loi n° 59-287 du 7 avril 1959 et par les textes pris pour son application;

2° Deux représentants de la radiodiffusion-télévision française désignés dans les conditions fixées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 17 de la présente loi;

3° Trois représentants des services publics usagers de l'agence désignés dans les mêmes conditions et respectivement par le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques;

4° Deux représentants du personnel de l'agence, soit:

Un journaliste professionnel élu par l'assemblée des journalistes professionnels de nationalité française appartenant au personnel de rédaction de l'agence;

Et un agent, appartenant aux autres catégories de personnel, élu par l'ensemble des agents de nationalité française de ces catégories;

Le conseil élit, à la majorité des voix, un vice-président, choisi parmi ceux de ses membres qui représentent les directeurs d'entreprises de publication. Le président directeur général ne prend pas part au vote.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans. Leur mandat est renouvelable. Toutefois, il peut être mis fin, à tout moment, au mandat des représentants des services publics par le président du conseil ou le ministre dont ils relèvent.

Il est mis fin de plein droit au mandat de tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été désigné.

En cas de cessation de fonction d'un membre pour quelque cause que ce soit, la durée du mandat de son successeur prend fin en même temps que celle des autres membres du conseil.

Les dispositions des articles 6 et 8 du décret du 8 août 1935 portant application aux gérants et administrateurs de sociétés de la législation de la faillite et de la banqueroute et instituant l'interdiction et la déchéance du droit de gérer et d'administrer une société sont applicables aux membres du conseil d'administration.

Art. 8. — Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'agence.

Le président directeur général est chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations du conseil d'administration, de la direction de l'ensemble des services de l'agence et de la représentation de celle-ci.

Le vice-président assiste ou remplace le président directeur général dans ses missions de représentation. En cas d'empêchement du président directeur général, il est suppléé à la présidence du conseil d'administration par le vice-président ou, à défaut, par un administrateur choisi par le conseil d'administration dans son sein. Les autres attributions du président directeur général sont, dans le même cas, exercées par les directeurs ou chefs de service de l'agence ayant reçu à cet effet délégation du président directeur général avec l'accord du conseil d'administration.

Les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président directeur général sont précisés par le règlement d'administration publique prévu à l'article 17 de la présente loi.

Le conseil d'administration peut déléguer certains de ses pouvoirs au président directeur général.

Art. 9. — Le statut du personnel de l'agence est arrêté par le conseil d'administration sur la proposition du président directeur général et après avis de la commission financière.

Il est déterminé par référence aux conventions collectives qui régissent les personnels des entreprises de presse.

Art. 10. — Le président directeur général est désigné dans les trois mois de la vacance du poste par le conseil d'administration en dehors de ses membres pour une période de trois ans renouvelable. La première désignation a lieu dans les mêmes conditions dans les trois mois de la promulgation de la présente loi.

Cette nomination doit être acquise par douze voix au moins.

Si aucun nom ne réunit ce nombre de voix après trois tours de scrutin auxquels il est procédé dans les conditions fixées par le règlement d'administration publique, le conseil supérieur propose au conseil d'administration deux candidats; celui de ces candidats qui obtient le plus de voix est élu président directeur général.

La cessation des fonctions du président directeur général peut être décidée par le conseil d'administration pour faute lourde de gestion commise dans l'exercice de ses fonctions ou pour acte incompatible avec l'accomplissement de sa mission. Cette décision doit être acquise hors la présence du président directeur général et par douze voix au moins.

En cas de rejet d'une proposition tendant à l'application de l'alinéa précédent ou lorsqu'il n'a pas été possible de réunir douze membres du conseil d'administration au cours de deux séances convoquées à quinze jours d'intervalle pour se prononcer sur une telle proposition, une réclamation peut être présentée par trois membres au moins du conseil d'administration au conseil supérieur qui statue.

Art. 11. — Le président directeur général est civilement responsable, envers l'Agence France-Presse, des fautes lourdes qu'il aurait commises dans l'exercice de ses fonctions. Sa responsabilité peut être mise en cause par le président de la commission financière prévue à l'article 12 ci-après, exerçant judiciairement à cette fin les actions de l'Agence France-Presse.

Art. 12. — Il est institué une commission financière de l'Agence France-Presse.

Cette commission comprend deux membres de la cour des comptes désignés par le premier président dont l'un préside la commission et un expert désigné par le ministre des finances.

La commission financière est saisie de l'état annuel de prévision des recettes et des dépenses. Elle examine si cet état établit un équilibre réel des recettes et des dépenses.

Dans la négative, elle renvoie l'état au président directeur général qui provoque une nouvelle délibération du conseil d'administration en vue de la réalisation de cet équilibre.

La commission financière est chargée de la vérification générale permanente de la gestion financière de l'Agence France-Presse.

Elle dispose de tous pouvoirs d'investigation tant sur pièce que sur place. Elle adresse, tant au président directeur général qu'au conseil d'administration, toutes observations utiles sur la gestion financière.

Si la commission financière constate que, malgré ses observations, le conseil d'administration n'a pas pris toutes mesures nécessaires pour assurer l'équilibre financier de l'agence, elle peut demander, après accord du conseil supérieur, la nomination d'un administrateur provisoire qui est désigné à la requête du président de la commission par le président du tribunal de commerce; il est alors procédé, dans le délai de six mois, à un renouvellement anticipé du conseil d'administration dans les conditions fixées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 17 de la présente loi.

La mission de l'administrateur provisoire prend fin dès l'installation du nouveau conseil.

La commission financière apure les comptes de l'Agence France-Presse.

Elle adresse un rapport annuel sur la gestion financière de l'Agence France-Presse au conseil d'administration, qui le porte à la connaissance du conseil supérieur.

Elle peut attirer l'attention du conseil supérieur sur les faits constatés par elle et de nature à constituer une méconnaissance des obligations définies à l'article 2 ci-dessus.

Art. 13. — Les ressources de l'Agence France-Presse sont constituées par le produit de la vente des documents et services d'information à ses clients et par le revenu de ses biens.

Les conditions de vente aux services publics de l'Etat sont déterminées par une convention entre l'Etat et l'Agence France-Presse; cette convention fixe le nombre et le taux des abonnements souscrits par lesdits services, sur la base des tarifs appliqués aux entreprises de presse françaises.

Elle peut être révisée en cas de variation du taux de conversion applicable aux taxes télégraphiques et radiotélégraphiques internationales.

Art. 14. — L'Agence France-Presse ne peut être dissoute que par une loi.

En cas de cessation des paiements constatée par le tribunal de commerce sur demande, soit du conseil d'administration, soit de la commission financière, soit de créanciers, le Gouvernement doit saisir, dans le délai d'un mois, le Parlement d'un projet de loi tendant, soit à fixer les conditions dans lesquelles l'Agence France-Presse pourra poursuivre son activité, soit à prononcer la dissolution de l'Agence et la liquidation de ses biens. Il peut être pourvu par décret en conseil d'Etat à l'administration provisoire de l'Agence France-Presse jusqu'à l'intervention de la loi.

Art. 15. — Le tribunal de commerce peut prononcer à l'encontre du président directeur général et des autres membres du conseil d'administration les déchéances prévues à l'article 10 du décret du 8 août 1935 portant application aux gérants et administrateurs de sociétés de la législation de la faillite et de la banqueroute.

Art. 16. — L'ordonnance du 30 septembre 1944 portant création à titre provisoire de l'Agence France-Presse est abrogée.

Les locaux, installations, outillages et autres éléments d'actif mis à la disposition de cette agence par l'article 2 de l'ordonnance du 30 septembre 1944 ou acquis depuis par elle sont mis gratuitement à la disposition de l'organisme créé par la présente loi, pour une durée de trois ans, renouvelable par décret en conseil des ministres, jusqu'à ce qu'il soit statué définitivement sur le sort desdits biens par une disposition législative.

En ce qui concerne les immeubles en voie de construction destinés à l'Agence France-Presse, une convention entre l'Etat et la nouvelle agence réglera les conditions dans lesquelles ils pourront être mis à la disposition de celle-ci ou lui être transférés.

L'Agence France-Presse est, en outre, substituée d'une façon générale dans les droits et obligations de l'organisme créé par l'ordonnance du 30 septembre 1944.

Le transfert éventuel des biens et droits susvisés ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor. Tous actes et conventions intervenant pour l'application du présent article sont exonérés du timbre ainsi que des droits d'enregistrement et d'hypothèque.

Art. 17. — Un règlement d'administration publique fixera les conditions d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 janvier 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,
chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires sociales,
ministre de la France d'outre-mer par intérim,
ALBERT GAZIER.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

LOI n° 57-33 du 10 janvier 1957 relative à la prolongation du mandat de certains administrateurs de la Régie autonome des transports parisiens (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les mandats d'administrateurs de la Régie autonome des transports parisiens qui devaient venir à expiration le 31 décembre 1956 sont prolongés pour une période de six mois.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 janvier 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Loi n° 57-33. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2)

Assemblée nationale:

Projet de loi (n° 2220);

Rapport de M. Rogard au nom de la commission des moyens de communication (n° 2457);

Discussion et adoption le 27 décembre 1956.

Conseil de la République:

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 558, S. O. 1036-1037);

Rapport de M. Bertrand au nom de la commission des moyens de communication (n° 212, S. O. 1036-1037);

Discussion et adoption le 25 décembre 1956.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'adoption conforme le 25 décembre 1956.

**Annexe 14 : Résultats des élections au conseil d'administration de l'Agence France-Presse –
Représentants du personnel – 9 avril 1957**

Paris, le 9 Avril 1957

RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENC FRANCE PRESSE .
(représentants du personnel)

La Direction Générale communique les
résultats des élections au Conseil d'Administration
de l'A.F.P. (représentants du personnel) :

COLLEGE "JOURNALISTES PROFESSIONNELS"

Electeurs inscrits : 428
Suffrages exprimés : 383
Suffrages blancs ou nuls : 26
Suffrages valables : 357

Ont obtenu :

MM. LEPELTIER 336 voix
GUETTA dit GALLEAN 7 voix
RANCILLAC 6 voix
Divers, non candidats 8 voix

COLLEGE "NON JOURNALISTES PROFESSIONNELS"

Electeurs inscrits : 667
Suffrages exprimés : 607
Suffrages blancs ou nuls : 28
Suffrages valables : 579

Ont obtenu :

MM. RICARD 360 voix
GUILLOTIN 218 voix
non candidat 1 voix

En conséquence, ont été déclarés élus au
Conseil d'Administration de l'Agence FRANCE-PRESSE :

M. LEPELTIER , Jean représentant les
Journalistes Professionnels

M. RICARD , Amédée représentant les
autres catégories de personnel

Jean Marin
JEAN MARIN
DIRECTEUR GENERAL .

Annexe 15 : Guerre d'Algérie : exemples de dépêches AFP, semaine des barricades 1960

19 6 2

UNE CONFERENCE DE PRESSE DE M. ANDRE HALTERRE

ALGER, 24 JANVIER (AFP)

M. ANDRE HALTERRE, PRESIDENT DE LA CONFEDERATION GENERALE DES CADRES (C.G.C.) QUI EFFECTUE DEPUIS LE 20 JANVIER UN VOYAGE D'INFORMATION EN ALGERIE, ETAIT DE PASSAGE A ALGER OU IL A PRIE CONTACT AVEC L'UNION ALGERIENNE DES CADRES, AU COURS D'UNE REUNION D'INFORMATION QUE CELLE-CI A DONNEE A LA MAISON DU COMBATTANT.

AUPARAVANT, LE PRESIDENT DE LA C.G.C. AVAIT, EN FIN DE MATINEE TENUE, DANS LES SALONS D'UN GRAND HOTEL D'ALGER, UNE CONFERENCE DE PRESSE.

APRES AVOIR EXPOSE LES REALISATIONS OBTENUES EN FRANCE METROPOLITAINE PAR LA C.G.C. DANS LE DOMAINE DES SALAIRES ET CELUI DE LA FISCALITE, M. HALTERRE A DIT:

"UNE REFORME MONETAIRE REUSSIE NE RESOUDRAIT PAS TOUTS LES PROBLEMES. IL FAUT ADAPTER L'ECONOMIQUEMENT FAIBLE A L'EVOLUTION DES TECHNIQUES, A CELLES DE LA CONVENTION ET A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE. POUR REUSSIR A OBTENIR UNE GRANDE REFORME QUI PEUT SEULE PERMETTRE A LA FRANCE DE DEVELOPPER UNE EXPANSION HARMONIEUSE ET DURABLE DANS LA STABILITE DE LA MONNAIE ET DANS LA JUSTICE SOCIALE, IL FAUT ASSOCIER A L'ACTION GOUVERNEMENTALE LES FORCES VIVES DU PAYS. SEULE UNE ECONOMIE CONCERTEE, FAIT D'OBJECTIFS DETERMINES, EN COMMUN, PEUT NOUS PERMETTRE D'EVITER LES EXCES D'UN DIRIGISME OU L'ETAT, MAITRE DE TOUTS LES LEVIERS DE DEMANDE, S'INGERICERAIT DANS TOUTS LES DOMAINES DE L'ECONOMIE EN ENLEVANT TOUTE COULESSE NOUS PRIVANT DE TOUTES NOS LIBERTES, Y COMPRIS LA LIBERTE SYNDICALE..."

* ...

41 8 4

LA SITUATION EST CALME A ORAN

ALGER 24 JANVIER --(AFP)--

CE MATIN A 11 HEURES, AUCUNE NOUVELLE N'ETAIT PARVENUE RAPPORTANT DES MANIFESTATIONS DANS AUTRES VILLES QU'ALGER. D'ORAN, ON SIGNALAIT QUE LA SITUATION ETAIT CALME.

AFP/R1-1144

90- A ET

BULLETIN - LACAILLARDE

ALGER, 1-ER FEV (APP)

LACAILLARDE SUIVI DE BENARQUET ET DE SA GARDE COMPOSEE DE 6 HOMMES VIENT SALUER LE COLONEL DUFOUR, ET LE DRAPEAU DU 1-ER R. I. P., PUIS IL DESCEND LE BOULEVARD LAFERRIERE ET GAGNE L'ANGLE DE LA RUE MOGEE.

LES HOMMES DE LACAILLARDE EN ARMES REGLEMENTAIREMENT ALIGNES, AVANCENT A LEUR TOUR, SUIVIS DES BARKI ET DES HOMMES D'ORTIZ.
APP 13 A SUIVRE... 12/27

Annexe 16 : Protocole d'accord de 1969

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

L'AGENCE FRANCE PRESSE, représentée par son Président-Directeur Général,

ET

LES DELEGUES SYNDICAUX DE L'ENTREPRISE.

Dans le cadre des directives générales adoptées par le Conseil d'Administration de l'Agence France-Presse au cours de sa séance du 17 décembre 1969, touchant la conduite des affaires relatives au personnel de l'Agence,

Et compte-tenu du caractère particulier de l'Agence avec son personnel nombreux et réparti en catégories multiples en Métropole comme à l'extérieur des frontières,

Il est décidé, d'un commun accord entre la Direction de l'Agence France-Presse et le Personnel, que la consultation et le recours en première instance s'exerceront, dans le cadre d'une concertation directe et permanente, par l'intermédiaire des Délégués du Personnel groupés en Interdélégation.

Cela implique que l'Interdélégation, soit dans son entier, soit en commission, soit par catégories professionnelles, soit tenue informée par la Direction de ses prévisions relatives à sa politique du personnel et de ses intentions concernant les domaines intéressant directement le personnel, c'est-à-dire l'embauche, les mutations, les promotions et les sanctions éventuelles. L'Interdélégation sera aussi informée, en temps opportun, des vacances ainsi que des perspectives de vacances et de création ou de suppression de postes et d'emplois.

Une telle information doit permettre, en même temps qu'une protection efficace du personnel, de faire en sorte que les rapports entre la Direction de l'A.F.P. et son personnel puissent se maintenir dans un climat de confiance.

L'Interdélégation sera reçue soit à sa demande, soit à l'initiative de la Direction et elle pourra faire part de ses remarques et de ses observations.

Une garantie supplémentaire sera donnée au personnel sous la forme d'un droit de recours individuel en seconde instance qui s'exercera, s'il y a lieu, devant une commission du Conseil d'Administration, l'intéressé se faisant accompagner par ses délégués syndicaux et la Direction étant elle aussi représentée.

Il va de soi que toutes ces dispositions ne sauraient affecter les prérogatives et responsabilités du Président-Directeur Général telles qu'elles résultent du Statut de l'Agence. Elles ne sauraient d'autre part, empiéter sur les attributions légales du Comité d'Entreprise ou des Délégués syndicaux comme elles ne sauraient constituer une limitation aux moyens - déjà existants - d'action et de contrôle de ces organismes.

Fait à PARIS, le 22 Décembre 1969

En six exemplaires

- Pour l'Agence France-Presse =
- Pour le Syndicat C. G. T. =
- Pour le Syndicat S. H. J. =
- Pour le Syndicat F. C. =
- Pour le Syndicat C.F.D.T. =
- Pour le Syndicat C.F.T.C. =

Yves Laroche dit Jean Louis

*Y. Couv
Jean Louis*

M. J. A. BA

M. J. M. BA

M. NOULÉ

*25/2/76
G. Kervean*

M. FRESIL

M. KERVEAN



L'Agence France-Presse lancera au debut de 1985 un service telephotographique international¶

P | AFP | vendredi 30/03/1984 - 07:28 UTC+2 | 288 mots¶

Paris 30 mars - L'Agence France-Presse lancera au debut de 1985 un service telephotographique international, a annonce jeudi le President Directeur General de l'AFP, M. Henri PIGEAT, a l'issue d'une reunion du Conseil d'Administration.¶

"Ce service nouveau, a declare M. PIGEAT, apportera aux clients de l'Agence une couverture photographique complete de l'actualite mondiale. Elle sera en meme temps adaptee aux besoins regionaux et completera les services ecrits d'information diffuses par l'AFP". L'Agence France-Presse, a-t-il ajoute, prevoit la creation de trois centres regionaux specialises, Paris, Tokyo et Washington. Chacun de ces centres realisera un service photographique specialement conCu en fonction de la demande des abonnees de la zone geographique correspondante.¶

Des le depart, a precise le PDG de l'AFP, l'Agence France-Presse aura recours aux techniques les plus avancees afin d'assurer a ses clients une diffusion dans les meilleures conditions: transmission digitalisee grace au systeme "sytin", emploi d'emetteurs et de recepteurs a laser, techniques imaginees et mises au point dans les laboratoires de l'AFP, et deja utilisees pour son service telephotographique franCais et par de nombreuses autres agences dans le monde. L'utilisation d'un reseau de circuits satellitaires et terrestres a haute capacite et l'informatisation maximale a tous les stades sont egalement prevus.¶

"L'AFP est certaine, a conclu M. Pigeat, qu'en etendant au monde entier une activite photographique jusqu'a present limitee a la France, elle repond pleinement aux souhaits de ses abonnees, franCais ou etrangers, dont la fidelite est la garantie de son independance et de sa qualite".¶

AFP.¶

© Agence France-Presse¶

Annexe 18 : Dépêche AFP sur la grève de 1986

Le conflit à l'AFP : accord direction-syndicats - Les syndicats appellent à la suspension de la grève ¶

PARIS | AFP | samedi 19/07/1986 - 08:02 UTC+2 | 364 mots ¶

PARIS 19 juil - Reprise du travail à l'Agence France Presse : après 14 heures de négociations ininterrompues avec la direction de l'AFP, l'intersyndicale a appelé tôt samedi matin à la suspension de la grève commencée le 15 juillet. ¶

Cette grève, qui concernait aussi bien les fils français qu'étrangers de l'AFP, avait été déclenchée par les syndicats CFDT et FO toutes catégories, le SNJ, les journalistes CGT et les employés CFTC pour protester contre "le plan de redressement" décidé par le conseil d'administration de l'Agence et prévoyant notamment 300 suppressions d'emplois avant la fin de 1988, dont des licenciements économiques. Ce "plan de redressement" avait été élaboré par le PDG de l'AFP, M. Henri Pigeat, à la suite d'un déficit de 63,7 millions de francs enregistré en 1985. ¶

À l'issue d'une négociation non-stop commencée vendredi à 14h30, la direction et l'intersyndicale ont convenu que dans le cadre des 300 suppressions d'emplois prévues, il n'y aurait aucun licenciement "sec" avant le 30 avril 1987. Jusqu'à cette date, les suppressions d'emplois se feront sur la base du non-remplacement de salaires partant à la retraite ou en pré-retraite et de départs volontaires. ¶

Direction et syndicats sont également parvenus à un accord sur le premier service qui doit être restructuré, en l'occurrence le service en langue allemande, décentralisé de Paris à Bonn : ses effectifs sont portés à 21 rédacteurs au lieu de 15 initialement prévus dans le plan de la direction. ¶

D'une manière plus générale, les journalistes des services de langue étrangère appelés à être décentralisés - après le desk allemand, les desks latino-américain et anglais - releveront "d'un statut régional établi par référence aux lois et conventions locales", mais leur employeur continuera à être l'AFP-Paris. L'accord direction-syndicats stipule que "l'évolution des effectifs de ces services sera soumise aux mêmes règles que celle des autres services, notamment en ce qui concerne l'information du Comité d'entreprise". ¶

PFE/lc. ¶

© Agence France Presse ¶



**Annexe 19 : Dépêche AFP : La mission d'intérêt général de l'AFP inscrite dans son statut –
29/02/2012**

La mission d'intérêt général de l'AFP inscrite dans son statut (Parlement)

PARIS, France | AFP | 29/02/2012 - 472 mots

Le Parlement a inscrit définitivement mercredi avec un vote de l'Assemblée nationale, les missions d'intérêt général de l'Agence France-Presse dans son statut dans le but de parer à un conflit avec l'Union européenne. Inclus dans une proposition de loi de simplification du droit des entreprises, très hétéroclite, du député Jean-Luc Warsmann (UMP), cet amendement prévoit, dans l'article 13 du statut du 10 janvier 1957, d'ajouter la mention suivante parmi les ressources de l'AFP :

"La compensation financière par l'Etat des coûts nets générés par l'accomplissement de ses missions générales telles que définies par les articles 1er et 2". L'article 1er du statut stipule que l'AFP recherche, tant en France qu'à l'étranger "les éléments d'une information complète et objective" et l'article 2 définit ses obligations, en particulier l'indépendance à l'égard de "tout groupement idéologique, politique ou économique", et l'existence d'un réseau "lui conférant le caractère d'un organisme d'information à rayonnement mondial".

La rédaction retenue a fait l'objet d'un consensus entre le gouvernement, la direction de l'AFP et les syndicats. Cet amendement vise à répondre aux demandes formulées par la Commission européenne suite à une plainte déposée par l'agence de presse allemande DAPD qui l'accuse de recevoir des aides d'Etat.

"C'est un enjeu extrêmement lourd pour l'AFP parce que si ce dispositif n'était pas adopté cela pourrait coûter pas loin d'un milliard d'euros à l'AFP en remboursement", avait expliqué lors d'une précédente lecture du texte le secrétaire d'Etat au commerce, Frédéric Lefebvre. "C'est un dispositif qui est important pour sécuriser l'AFP", avait-il ajouté.

Cet amendement a été inclus, en deuxième lecture au Sénat, dans un article de la proposition de loi visant à "simplifier" et à "moderniser" le régime des agences de presse régie par une ordonnance de 1945. Cette "réforme du statut des agences de presse" a été mentionnée mercredi par le communiste André Chassaigne au nombre d'une série d'articles n'ayant "rien à voir avec de la simplification juridique".

Un conflit avait surgi l'année dernière au sein de l'AFP sur la réforme du statut, avec le dépôt au Sénat d'une proposition de loi qui n'avait finalement pas été inscrite à l'ordre du jour.

L'ensemble des syndicats de l'AFP avait dénoncé le fait que cette proposition de loi du sénateur UMP Jacques Legendre n'ait pas fait l'objet de débats internes au sein de l'entreprise. La plupart estimait que son contenu menaçait l'indépendance de l'Agence en renforçant le rôle de l'Etat, tant du côté de la gouvernance que du contrôle des finances de l'AFP.

Annexe 20 : Dépêche AFP : Accord Députés-Sénateurs sur la réforme du statut de l'AFP – 18/02/2015

Accord députés-sénateurs sur la réforme du statut de l'AFP

Paris, France | AFP | mercredi 18/02/2015 - 22:35 UTC+1 | 507 mots

Députés et sénateurs se sont mis d'accord mercredi sur une version de compromis de la proposition de loi sur la modernisation de la presse, notamment sur la réforme du statut de l'AFP, dont ils ont renforcé le conseil supérieur, a-t-on appris de sources parlementaires.

Le texte issu de cette commission mixte paritaire (CMP, 7 députés, 7 sénateurs) devra être maintenant votée en séance par les deux chambres.

La réforme de la gouvernance de l'AFP allonge le mandat de son PDG de 3 à 5 ans et modifie son conseil d'administration en diminuant le nombre de représentants de la presse (qui sont aussi ses clients) et en y faisant entrer cinq personnalités, dont trois ayant une expérience européenne ou internationale, nommées par le conseil supérieur de l'agence.

La CMP n'a pas gardé la création, introduite au Sénat, d'une commission de surveillance par fusion du conseil supérieur et de la commission financière de l'AFP mais elle a renforcé les compétences du conseil supérieur, doté notamment d'un rôle consultatif accru, selon des sources parlementaires.

Le conseil supérieur de l'AFP, qui se réunira au moins deux fois par an contre une fois actuellement et qui pourra adresser des observations au Pdg, aura la mission de veiller à la pérennité de l'AFP. Il devra être obligatoirement consulté par le Pdg de l'Agence avant toute décision stratégique et sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'Etat et l'Agence. Et le Pdg sera tenu de répondre à toutes les demandes d'audit de ce conseil.

Ce conseil supérieur, qui pourra rendre public ses avis, devra tous les ans remettre un rapport au Parlement sur la situation de l'agence.

Le conseil d'administration de l'AFP devra par ailleurs se réunir au moins quatre fois par an, contre au moins deux fois actuellement.

Le texte transcrit aussi les mesures réclamées par la Commission européenne en échange de la reconnaissance des missions d'intérêt général de l'AFP et de la clôture de la plainte pour aide d'État déposée par un concurrent allemand.

Dorénavant, les versements de l'Etat (126 millions d'euros en 2015) devront être distingués entre le paiement des abonnements commerciaux et la compensation des missions d'intérêt général de l'AFP fixées par son statut, qui lui demande notamment d'être "un organisme d'information à rayonnement mondial".

Bruxelles demande également que l'AFP soit soumise au droit commun en matière de faillite et que ses activités hors mission d'intérêt général fassent l'objet d'une comptabilité séparée.



Les députés et sénateurs ont aussi entériné les autres dispositions du texte, notamment celles concernant la distribution de la presse, un secteur en grande difficulté.

L'article né au Sénat de "l'amendement Charb" inscrivant dans loi la défiscalisation des dons émanant de particuliers et effectués au bénéfice d'associations ou de fonds de dotation exerçant des actions concrètes pour le pluralisme de la presse d'information politique et générale a été complété pour en sécuriser l'application, par exemple en le limitant aux seules associations d'intérêt général.

Par coordination la CMP a supprimé l'article qui ouvrait aux fonds de dotation la possibilité de concourir à des actions de modernisation de la presse.

far-ic/jpr

Table des matières

<i>Sommaire</i>	4
<i>Remerciements</i>	8
<i>Introduction générale</i>	9
-----	9
<i>L'AFP, une agence mondiale d'information</i>	9
<i>Première partie</i>	18
-----	18
<i>Des origines de l'AFP à la naissance de son statut d'exception, 1832-1957</i>	18
<i>Introduction (I)</i>	19
<i>L'AFP, une certaine continuité d'Havas information</i>	19
<i>Chapitre 1</i>	21
<i>L'AFP héritière de la branche information de l'agence Havas</i>	21
Un slogan : être les premiers avant tout.....	21
Naissance d'une agence mondiale d'information	22
Havas fait école en Europe et scelle des accords de non-concurrence	26
Un métier qui se professionnalise	28
L'ancêtre de l'AFP se soumet à l'Etat lors des deux conflits mondiaux.....	31
L'agence Havas se soumet à l'Etat	31
Le Quai d'Orsay réorganise l'information d'Havas à l'étranger	36
Une agence sous tutelle	42
Havas information se transforme en OFI avant de devenir AFP	46
Un office français d'information	46
Des agences dissidentes à Londres et en Afrique du Nord.....	49
L'AID : une agence d'information au service du gouvernement français clandestin.....	52
<i>Chapitre 2</i>	58
<i>L'AFP et son statut provisoire</i>	58
L'Agence France-Presse (AFP)	59
L'AFP devient une agence mondiale d'information.....	59
Le traitement et la diffusion de l'information.....	71



Les services « annexes » de l'AFP	77
Le d éveloppement de l'AFP fragilisé par l'instabilité gouvernementale	82
Les répercussions de l'instabilité gouvernementale sur le développement de l'Agence	82
Agence nationale ou agence mondiale	85
Recherche d'un financement pour une AFP indépendante.....	87
L'AFP face à son impasse financière	91
Des propositions de loi déposées à l'Assemblée nationale	91
Un statut provisoire difficile à réformer	93
L'AFP au début des années 1950	96
<i>Chapitre 3</i>	101
<i>Le statut idéal</i>	101
L'abandon d'une AFP coopérative des journaux français.....	102
Les journaux français abandonnent l'idée d'une AFP coopérative de journaux	102
Les travaux préparatoires pour trouver le statut idéal.....	104
L'AFP, une entreprise sui generis.....	112
L'AFP en 1957.....	114
L'AFP, une vieille maison	114
Les services rédactionnels	117
La copie AFP proche de ses concurrentes.....	122
Les ambigüités du statut de l'AFP	124
La gouvernance de l'AFP	124
Les finances de l'Agence sous nouveau statut.....	127
La quadrature du cercle	131
<i>Conclusion(I)</i>	134
<i>L'État a besoin de l'Agence</i>	134
<i>Deuxième partie</i>	136
-----	136
<i>L'AFP face à ses crises (1957-2015)</i>	136
<i>Introduction (II)</i>	137
<i>L'État reprend la gestion de l'Agence</i>	137
<i>Chapitre 1</i>	139
<i>L'AFP sur le chemin de sa liberté</i>	139
Nouveau siège social et développement à l'international.....	139
Un nouvel immeuble sur l'ancien site de l'Agence.....	139
L'AFP renforce ses équipes dans le monde	142
L'AFP face à la concurrence	147
L'objectivité de l'information à l'épreuve des « événements algériens »	152
L'objectivité liée obligatoirement à la notion d'équilibre	152
Censure et autocensure	154
L'ingérence évidente du gouvernement : le Premier ministre veut modifier le statut de l'AFP	161

L'AFP peine à se diversifier pour faire face à la fragilité de ses finances	167
Une entreprise commerciale fragile financièrement	167
L'Agence veut diversifier sa production	172
La photo, le point faible de l'AFP	174
<i>Chapitre 2</i>	177
<i>L'AFP : une certaine continuité d'Havas information</i>	177
Jean Marin face aux contestations du personnel de l'Agence	178
Des contestations proches des idées d'autogestion de mai 1968	178
L'affichage des postes : une revendication de la nouvelle génération de journalistes	180
L'AFP : entre lenteur et nouvelles technologies	184
L'AFP : héritière d'Havas information	185
Un métier et une organisation du travail proches de l'AFP de 1944	185
L'AFP : un cloisonnement des métiers	197
Un sentiment d'appartenance et d'attachement à l'Agence	198
Qui paie commande : l'Etat reprend la gestion de l'AFP	202
L'AFP confrontée aux ambiguïtés de son statut	202
Qui paie, commande	205
L'informatisation de l'Agence : entre accord et révolution technique	215
<i>Chapitre 3</i>	221
<i>L'AFP : une entreprise de son époque</i>	221
L'AFP : entre instabilité de sa présidence et changement stratégique	223
L'Agence réorganise sa direction en plusieurs pôles	223
La nouvelle stratégie de l'AFP : une diversification de sa production	225
L'Agence devient multi-produits	228
L'AFP veut être compétitive face à la concurrence	231
L'AFP a enfin son service photo international	232
Le plan de développement n'engrange pas de bénéfices	239
Henri Pigeat s'en va mais son plan de redressement reste	241
L'AFP entre crises et instabilité présidentielle	247
Les PDG de l'AFP ne font que passer	247
Un rapport de l'Inspection Générale des Finances révèle une faille du statut	256
Le dilemme de l'AFP : modification du statut ou paix sociale	265
<i>Conclusion (II)</i>	296
<i>L'information AFP : un label</i>	296
<i>Conclusion générale</i>	300
<i>L'AFP, au-delà d'une histoire politique, d'autres perspectives de recherche</i>	300
Histoire politique de l'AFP et ses relations avec les pouvoirs publics	300
Nouvelles perspectives de recherche	305
<i>Sigles</i>	308
Principaux sigles utilisés	309
<i>Glossaire</i>	312



<i>Chronologie</i>	314
<i>Sources et bibliographie</i>	321
Sources.....	322
Archives nationales – Pierrefitte-sur-Seine.....	322
Archives Agence France-Presse (AFP) – Paris.....	326
Bibliographie	339
L'agence Havas et l'AFP.....	339
Les agences de presse en général et leur fonctionnement	340
Histoire et fonctionnement des médias.....	342
Sociologie de la presse.....	343
Mémoires.....	344
Guerre d'Algérie, contrôle de l'information.....	344
Internet, réseaux sociaux et médias	345
Travaux inédits.....	346
Revue.....	347
Sitographie	348
<i>Annexes</i>	351
Liste des annexes :	352
<i>Table des matières</i>	385

Titre : L'AFP, une entreprise unique – Des origines de l'Agence à l'histoire de son statut d'exception

Mots clés : AFP – Havas – Information – Monde - Agence

Résumé : Cette thèse porte sur l'Agence France-Presse (AFP), première agence francophone et une des trois premières agences mondiales d'information. L'enjeu est de comprendre comment l'AFP qui n'a ni capital, ni actionnaire, qui est soumise à des logiques politique, commerciale et journalistique, qui a toujours été proche des pouvoirs publics, a pu à la fois, se développer, être une référence pour les médias du monde entier, être présente sur tous les continents et représenter la France et la langue française à travers le monde ? Héritière de la branche information de l'agence Havas, l'AFP peut prétendre être la doyenne des agences mondiales d'information. Née en 1832, date de l'ouverture du premier bureau de traduction de journaux de Charles Louis Havas, elle est, aujourd'hui, présente dans « 151 pays, avec 2.400 collaborateurs, de 80 nationalités différentes qui rendent compte en six langues de la marche de la planète, 24 heures sur 24 ». Elle se définit comme « une agence d'information mondiale fournissant une couverture rapide, vérifiée et complète en vidéo, texte, photo, multimédia et infographie des événements qui font l'actualité internationale. Des guerres et conflits à la politique, à l'économie, au sport, au spectacle jusqu'aux grands développements en matière de santé, de sciences ou de technologie ».

Title: AFP - a unique enterprise

Keywords: Agency – World – News –French

Abstract: This thesis focuses on Agence France-Presse (AFP), the leading news agency in France and one of the third largest in the world. The aim is to look at how AFP -- which has neither capital nor shareholders, which is subject to the contradictory rationales of politics, commerce and journalism, and which has always been close to the state public power, has been able at the same time to develop and grow, becoming a reference for media from around the world, with a presence on all continents and representing France and the French language across the globe. "AFP is a global news agency delivering fast, accurate, in-depth coverage of the events shaping our world from conflicts to politics, economics, sports, entertainment and the latest breakthroughs in health, science and technology. With 2,400 staff spread across almost every country, AFP covers the world 24 hours a day in six languages. AFP delivers the news in video, text, photos, multimedia and graphics to a wide range of customers including newspapers and magazines, radio and TV channels, web sites and portals, mobile operators, corporate clients as well as public institutions."

